This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

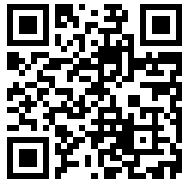

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

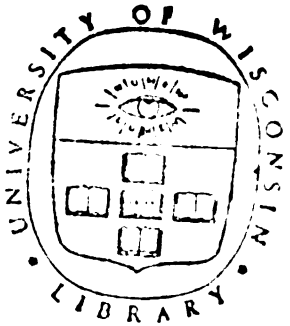

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME VI.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DOULADOURE

39, RUE SAINT-ROME, 39

—

1918

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME VI.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DOULADOURE

39, RUE SAINT-ROME, 39

—

1918

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don en 1739 d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (1918).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste en chef du Département, *Président*.

M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences, *Directeur*.

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire*.

M. Abelous (Émile), ✱, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*.

M. Camichel (Charles), ✪ I, professeur à la Faculté des sciences, *Trésorier intérimaire*.

M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie*.

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), C. ✱, ✪ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M Arnaudé (Auguste), C ✱, membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris, 6e.

M. Léger (Louis), O. ✱, ✪ I , membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, rue de Boulainvilliers, 43, à Paris, 16e.

M. Thomas (Antoine), ✱, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, cours Victor-Hugo, Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M le Général Guillaumat, G. O. ✱, ✠, à Paris

Digitized by Google

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. Siret (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines de Cueva, Almerie, Espagne.

1919. M. Bolivar (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale de Madrid.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✱, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✱, ✪ I., ⚷, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES

1912. M. Buhl (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures. rue Ingres, 21.

1893. M. Gosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. Juppont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

Digitized by Google

1905. M. Versepuy (Jules), ✪ A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. Saint-Blancat (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1904. M. Camichel (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1913. M. Baboulet (Louis), ✱, inspecteur général adjoint, des postes et des télégraphes, rue Pérignon, 16, Paris, 7e.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences chimiques et naturelles.

CHIMIE

1873. M. Joulin (Léon), O. ✱, ✪ I., rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. Sabatier (Paul), O. ✱, ✪ I., O. ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. Fabre (Charles), ✪ I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. Giran (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

ZOOLOGIE

1908. M. Abelous (Émile), ✱, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. Girard (Jules), ❀, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Jean-Jaurès, 55.

BOTANIQUE

1903. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✱, ✪ I., O. ❀, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1914. M. Tessier (Louis-Ferdinand), O. ❀, conservateur des eaux et forêts, rue Peyras, 13.

GÉOLOGIE

1891. M. Garrigou (Félix), ✱, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

Digitized by Google

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Trente-Six-Ponts, 44.

1914. M. Jacob (Charles), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue des Pyrénées, 4.

MÉDECINE ET CHIRURGIE

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✱, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste en chef du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✱, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✱, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

Digitized by Google

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✱, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Taur, 65.

1914. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28.

1914. M. le comte Begouen (Henri), ✪ A., C. ✠, rue Vélane, 16.

1915. M. Gros (Jean), ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

1917. M. Galabert (François), ✪ A., archiviste de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1918. M. Anglade (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1917. M. N...
— M. Caralp.
— M. le Comte Begouen.

1918. M. Versepuy.
— M. Tessier.
— M. Galabert.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1917. M. Camichel.
— M. N...
— M Calmette.

1918. M. Saint-Blancat
— M. Geschwind.
— M. Anglade.

ÉCONOME

M. Camichel.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Digitized by Google

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, avenue de Saxe, 143.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897 1910. M. Roule (Louis), ✻, ✪ I., ✠, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris, 5e.

1908-1912. M. Leclainche (E.), O. ✻, O. ✠, ✪ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria de Hérédia, 18, à Paris.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✻, O. ✠, ✪ A., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1910-1914. M. Hérisson-Laparre (Émile), C. ✻, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Médicis, 5, Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris, 2e.

1903-1917. M. Dumas (François), ✻, ✪ I., recteur de l'Académie de Besançon.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ⁂, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✱, ✪ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✱, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. Ader (Clément), O. ✱, Villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

1919. M. Pérès (Joseph), maître de conférences à la Faculté des sciences, rue de la Trinité, 16, à Toulouse.

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✱, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), officier et chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✱, ✱, ✪ I., membre de l'Institut, commandant à l'état-major général, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✱, ✪ I., ✱, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887 M. Soucaille (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✱, ✱, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseur du lycée d'Auch.

1911. M. Privat (Édouard), ✱, ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. Lespinasse (Pierre), ✪ A., substitut du Procureur de la République, rue André Délieux, 17, à Toulouse.

1918. Schrader (Franz), O. ✱, professeur à l'École d'anthropologie, ancien Président de la Société de géographie, rue de Verneuil, 32, à Paris, 7e

Digitized by Google

1918. M. Cazalis de Fondouce (P.), Président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André de Majencoules (Gard).

1919. M. Berger (Pierre), ✪ I., ✠, chargé de cours à la Faculté des lettres, chemin de Pessac, 49, à Bordeaux.

1919. M. Signorel (Jean), ✪ I., ✠, substitut du Procureur de la République, allée Saint-Michel, 3, à Toulouse.

1919. M. Martin (Henri), ✪ A, archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✠, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20, à Lucques.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

(15 MAI 1919.)

ASSOCIÉS ORDINAIRES

M. MAUREL (le Dr Edouard), O ✱, O I, correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, trésorier perpétuel de l'Académie.

M. LATTÈS (Samuel), O I, professeur à la Faculté des sciences.

M. JEANNEL (le Dr Maurice), ✱, O I, doyen de la Faculté de médecine.

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

M. LOUBERS (Henri), O. ✱, O A, conseiller à la Cour de cassation.

CORRESPONDANT

Dom DU BOURG (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

SUR LE PRINCIPE DE CAUSALITÉ

PAR M. LECLERC DU SABLON

Du rôle de l'induction. — Nos sens, guidés et contrôlés par notre intelligence, nous donnent la connaissance des faits. Mais un fait, si bien observé et si exact soit-il, n'acquiert une valeur vraiment scientifique que si l'on peut en tirer une loi à laquelle resteront soumis tous les faits similaires. La dilatation d'un morceau de fer sous l'influence de la chaleur n'a d'intérêt pour le physicien que si on peut en conclure que tous les morceaux de fer placés dans les mêmes conditions se dilateront de la même façon. Le mécanisme de la circulation du sang chez un individu donné n'acquiert de l'importance que parce que nous savons que les choses se passent de même chez tous les individus. La Science ne résulte pas de faits particuliers, si nombreux soient-ils, mais des lois qui régissent ces faits : il n'est de science que du général.

L'induction est cette opération de l'esprit qui nous permet de passer d'un fait particulier à une loi générale. De ce que nous avons vu une fois le fer se dilater sous l'action de la chaleur nous concluons, par induction, que le fer se

Digitized by Google

dilate toujours sous l'action de la chaleur. Un médecin qui a constaté que la digitaline régularise les mouvements du cœur dans certaines conditions induira que, dans les mêmes conditions, la digitaline produira toujours le même effet. L'induction est donc l'instrument logique qui sert à construire les sciences de la nature ; sans elle, l'univers ne nous présenterait qu'un chaos d'objets et de phénomènes sans lien et absolument inintelligibles.

Le raisonnement que fait implicitement un savant lorsqu'il tire une loi générale d'un fait particulier a toujours la même forme : la chaleur a dilaté un morceau de fer, donc la chaleur dilatera toujours un morceau de fer. Mais il y a un terme sous-entendu, le même dans toutes les inductions, c'est : les mêmes causes ont toujours les mêmes effets. L'induction prend alors la forme d'un syllogisme : les mêmes causes ont toujours les mêmes effets, or la chaleur a dilaté un morceau de fer, donc la chaleur dilatera toujours un morceau de fer. Le premier terme est le principe de causalité, le second est le fait observé, la conclusion est la loi.

Toute la valeur de l'induction repose donc sur le principe de causalité. Nous allons rechercher d'abord d'où vient ce principe et comment il s'est implanté dans notre esprit.

Origine de la notion de causalité. — La notion de causalité nous est suggérée par la succession régulière des phénomènes naturels. La tendance à penser qu'une série qui s'est déjà renouvelée plusieurs fois se reproduira encore dans le même ordre est commune à tous les hommes et même aux animaux. Aussitôt qu'on voit le premier terme on attend les autres ; c'est une association d'idée provoquée par la vue du monde extérieur.

On sait comment l'aptitude à généraliser la succession régulière des phénomènes a été utilisée pour le dressage des animaux. Veut-on par exemple qu'un cheval arrêté parte au commandement de la voix, sans être frappé. On commence par le commander en lui donnant aussitôt après

Digitized by Google

un coup de fouet. Le cheval part, non parce qu'il a été commandé, mais parce qu'il a été frappé. Lorsque la chose s'est reproduite un certain nombre de fois, le cheval, prévoyant le coup de fouet dès qu'il entend le commandement, part sans attendre le coup. Il suffit alors de le commander sans le frapper, il est dressé.

Les habitudes données aux animaux par le dressage sont si bien fixées qu'elles survivent à la succession d'impressions qui leur a donné naissance. Un cheval dressé continue à obéir indéfiniment à la voix, même si on ne le frappe pas et alors que l'association entre le commandement et le coup de fouet s'est effacée en lui.

On a expliqué d'une façon analogue la genèse des instincts héréditaires[1], de l'instinct des oiseaux migrateurs, par exemple. On sait que les hirondelles passent l'été dans les régions tempérées et émigrent en automne vers le Sud où elles trouveront un hiver plus doux. Même les jeunes, qui n'ont jamais fait le voyage, partent spontanément pour un pays qu'elles ne connaissent pas. Il y a donc un instinct héréditaire. On admet qu'à l'origine, avant que l'instinct ne soit fixé, les oiseaux étaient chassés à l'entrée de l'hiver par les intempéries qu'ils supportaient difficilement. Mais les rigueurs du froid leur étaient annoncées par certains signes précurseurs : les jours plus courts, le jaunissement des feuilles, les orages plus fréquents. Les oiseaux ont ainsi, par une association d'idées, prévu l'hiver et ont émigré avant même d'être incommodés par le froid. Le mécanisme est le même que pour le dressage, mais l'habitude est devenue héréditaire au lieu de rester individuelle.

Ce qui existe à l'état d'instinct chez les animaux, ce n'est donc pas le principe de causalité, mais une tendance à généraliser les associations qui se produisent dans la nature, aussi bien dans le cas où les deux phénomènes qui se succèdent n'ont entre eux aucun rapport de causalité que dans le cas où le premier est réellement la cause du second.

1. Hachet-Souplet ; *La Genèse des Instincts*.

Digitized by Google

Une première phase, dans le développement de la notion de causalité, est donc celle où la causalité réelle se confond avec la succession. Les animaux ne sont pas allés plus loin. Mais l'homme, capable de réflexion, a vu les erreurs où peut l'entraîner la généralisation des successions observées. Il en est peut-être résulté un affaiblissement de sa foi dans la régularité des phénomènes. De là cette tendance, si souvent associée à une culture scientifique insuffisante, à croire qu'il n'y a pas de loi fixe dans la nature et que tout y est livré au hasard ou à la fantaisie d'une puissance inconnue.

C'est contre cette tendance que réagit l'emploi de la méthode expérimentale. Les règles de l'expérimentation, telles qu'elles ont été établies par Bacon, permettent de discerner, parmi les circonstances qui précèdent un phénomène, celles qui sont les causes réelles, efficientes, et celles qui n'ont aucune importance.

On arrive ainsi à la notion de causalité proprement dite qui nous montre deux faits rattachés l'un à l'autre, non seulement par un rapport de succession dans le temps, mais par un lien tel que, lorsque le premier fait se produit, le second ne peut pas ne pas se produire. Il reste à déterminer jusqu'où s'étend le domaine de la causalité. Dans quelle mesure le déterminisme est-il général ?

Pour les phénomènes physico-chimiques, il n'y a pas de doute. L'eau chauffée à 100° et à la pression de 760^{mm} entre en ébullition. Entre la température et la pression considérées comme cause et la vaporisation considérée comme effet il y a un rapport constant. Les conditions de l'ébullition sont fixées avec toute la précision désirable; il suffit de réaliser ces conditions pour déterminer le passage de l'état liquide à l'état gazeux.

En biologie, il est beaucoup plus difficile de connaître toutes les causes qui exercent une influence réelle sur un phénomène. Supposons qu'on veuille savoir le mode d'action d'un bacille pathogène sur un animal. On inocule le bacille et, comme conséquence, on observe une maladie. Pour que le même effet soit obtenu dans une seconde expérience, il est

Digitized by Google

nécessaire que les mêmes conditions soient réalisées. Or, l'expérience a montré que le résultat de l'inoculation dépend du degré de virulence du bacille et de la réceptivité du sujet inoculé. La virulence varie avec l'âge de la culture, la température et la composition du milieu où elle a été faite. La réceptivité dépend de l'âge, de l'état de santé et des antécédents physiologiques du sujet. On peut donc dire qu'il est impossible d'opérer deux fois dans des conditions exactement comparables. On ne peut donc pas fixer un ensemble précis de circonstances, réalisables à volonté, qui détermine avec certitude un résultat exactement connu d'avance.

Il existe même certains phénomènes physiologiques dont on n'a pas réussi à connaître les conditions essentielles, celles dont l'action est efficiente. On n'a, par exemple, aucune idée des causes qui déterminent le sexe d'un embryon. On constate seulement le résultat; on ne peut le prévoir qu'avec une certaine probabilité donnée par les statistiques.

Dans ce cas, le déterminisme du résultat final est loin d'être évident; pour beaucoup de gens même, il n'existe pas et les choses se passent au hasard, c'est-à-dire sans règle ni loi. Pour admettre le déterminisme, il faut avoir acquis par ailleurs la conviction que tout dans la nature est produit par l'enchaînement inéluctable des causes et des effets et que, si nous ne voyons pas les causes, ce n'est pas parce qu'elles n'existent pas, mais seulement parce que notre vue est mauvaise; l'indétermination n'est pas réelle, elle n'existe que par rapport à nous. C'est là le terme où aboutit ordinairement, chez les hommes de science, l'évolution de la notion de causalité. On pourrait, comme quelques-uns sont tentés de le faire, généraliser encore le déterminisme et l'étendre aux phénomènes moraux, ce qui revient à supprimer le libre arbitre; mais cet ordre de considérations sort du cadre de cet ouvrage.

Le principe de causalité n'est pas évident. — On vient de voir comment une notion d'abord instinctive et obscure s'est épurée graduellement jusqu'à devenir le principe essentiel

Digitized by Google

de toutes les sciences de la nature : mais ce n'est pas justifier un principe que d'en montrer la genèse. Il reste à rechercher pour quelle raison le principe de causalité est universellement accepté. S'impose-t-il à nous avec les caractères de l'évidence? a-t-on pu le démontrer soit expérimentalement, soit *a priori?* ou bien est-on obligé de l'admettre comme un postulat?

L'histoire même de la notion de causalité montre que l'existence d'un lien nécessaire entre la cause et l'effet n'est pas évidente. Actuellement même, beaucoup de personnes ne répugnent pas à admettre que la nature peut avoir des caprices et que, si les faits observés démentent quelquefois des lois admises, ce n'est pas parce que les faits ont été mal observés ou les lois mal établies, mais bien parce qu'il n'y a pas de loi du tout. La certitude dans la marche régulière des phénomènes naturels n'est pas innée.

Il est vrai que certaines lois naturelles ne font de doute pour personne. Tout le monde est sûr que le soleil se lèvera chaque matin ou que les corps pesants tombent sur le centre de la terre. Mais ce sont là des lois particulières, et l'on peut très bien admettre certaines lois et même un grand nombre de lois, sans être persuadé pour cela que tous les phénomènes sont soumis à un déterminisme absolu. Il n'y a a pas longtemps encore que, même parmi les savants, beaucoup professaient que le déterminisme des phénomènes est limité au monde inorganique, tout ce qui a du rapport avec la vie restant livré à une certaine fantaisie dont il ne nous était pas permis de pénétrer le mystère.

La raison de ce scepticisme est que les rapports de causalité ne se confondent pas toujours avec les rapports de succession immédiate. La phtisie qui se déclare chez un malade ne résulte pas des circonstances qui ont précédé immédiatement l'apparition des symptômes, mais d'événements quelquefois lointains qui se sont produits à un moment où l'on ne pensait pas à l'éventualité de la maladie. Un cultivateur qui s'est appliqué à traiter deux champs de blé de la même façon et qui néanmoins obtient deux récoltes très différentes

Digitized by Google

est porté à nier la régularité dans la production du blé; il a quelque peine à admettre qu'il existe une cause naturelle qui a déterminé la différence et qui lui échappe.

Le principe de causalité n'est donc pas une vérité de sens commun. Notre instinct nous suggère seulement la notion de succession régulière qui est souvent une cause d'erreur. La connaissance de la causalité effective suppose un développement avancé de l'esprit scientifique. L'induction n'est pas, comme le syllogisme, une forme de raisonnement tellement adaptée à notre mentalité qu'on ne puisse, sans absurdité évidente, faire des réserves sur sa légitimité.

Impossibilité d'une démonstration expérimentale. — Il est inutile d'insister sur l'impossibilité d'une démonstration expérimentale du principe de causalité. La seule marche possible serait la suivante. J'observe un phénomène particulier, par exemple la décomposition du calcaire par l'acide sulfurique; je répète l'expérience un grand nombre de fois et je constate toujours que l'acide décompose le calcaire de la même façon. Si j'observe un autre phénomène, je constate également que toujours la même cause entraîne le même effet. Je suis porté à en conclure que les mêmes causes ont toujours les mêmes effets; mais, logiquement, je n'ai pas le droit de le faire, car je ne peux passer de l'observation d'un nombre limité de faits à une loi générale qui s'applique à tous les cas possibles, qu'en m'appuyant sur un principe qui est précisément le principe de causalité que je veux démontrer : je fais donc une pétition de principes.

L'expérience vérifie le principe de causalité mais ne le démontre pas. Et encore une vérification complète est-elle possible? Pour cela, il faudrait réaliser deux expériences où des causes identiques auraient des effets identiques, ce qui est impossible; il y a toujours quelques légères variations soit dans le temps, soit dans l'espace. Lorsque l'on considère deux expériences comme semblables, c'est qu'on admet que les variations n'ont pas d'influence sur le résultat et sont par conséquent négligeables; et cela suppose que l'on

Digitized by Google

connaît toutes les causes efficientes, ce qui est quelquefois vrai, mais pas toujours. Le principe de causalité est donc suggéré plutôt que vérifié par l'observation de la nature; il a quelque chose de transcendant à l'expérience.

Essai d'une démonstration a priori. — Le raisonnement inductif peut-il tenir d'une démonstration *a priori* la rigueur que ne lui donne pas l'expérience ? Il n'est peut-être pas déplacé de résumer ici, bien qu'ils soient de nature métaphysique, les arguments donnés par Lachelier en faveur du principe de causalité.

Lachelier[1] considère comme absolue la légitimité de l'induction fondée sur la conception des lois de la nature; pour lui, si « en fait, l'induction est toujours sujette à l'erreur, « en droit, elle est infaillible ». La conception des lois de la nature n'est pas simplement équivalente au principe de causalité, mais semble « fondée sur deux principes distincts : « l'un en vertu duquel les phénomènes forment des séries, « dans lesquelles l'existence du précédent détermine celle du « suivant ; l'autre en vertu duquel ces séries forment à leur « tour des systèmes dans lesquels l'idée du tout détermine « l'existence des parties. Or, un phénomène qui en détermine « un autre en le précédant est ce qu'on a appelé de tout « temps une cause efficiente, et un tout qui produit l'exis- « tence de ses propres parties est, suivant Kant, la véritable « définition de la cause finale ». Laissons pour le moment de côté la notion de cause finale pour ne nous occuper que des causes efficientes qui sont l'élément essentiel du principe de causalité.

Nos connaissances sont « une réflexion, par laquelle la « pensée saisit immédiatement sa propre nature et le rapport « qu'elle soutient avec les phénomènes : c'est de ce rapport « que nous devons déduire les lois qu'elle leur impose et qui « ne sont autre chose que les principes ». Ce serait donc la pensée qui imposerait des lois aux phénomènes ; on ne doit

1. Du fondement de l'induction.

Digitized by Google

pas entendre par là « que la pensée puisse modifier après « coup, par une intervention arbitraire, la nature de ses « objets » mais seulement « que par cela seul que ces « objets existent pour nous, ils doivent posséder une nature « qui rende possible l'exercice de la pensée. »

Il y aurait donc une sorte de péréquation entre la pensée et les phénomènes ; et « les conditions de l'existence des phé- « nomènes sont les conditions mêmes de la possibilité de la « pensée ». C'est là, semble-t-il, un point essentiel de la théorie de l'illustre philosophe. Les conditions de la possibilité de la pensée peuvent être déterminées *a priori* « puisqu'elles « résultent de la nature même de notre esprit », et elles s'appliqueront certainement aux objets de l'expérience, « puis- « qu'en dehors de ces conditions il n'y a pour nous ni expé- « rience, ni objet ». Partant de là, Lachelier montre que, si les causes efficientes telles qu'il les a définies n'existaient pas, « la pensée humaine ne serait pas possible. »

Une condition essentielle de la pensée c'est l'unité du sujet pensant « dans la diversité de nos sensations, tant « simultanées que successives ». Mais « comment faut-il « nous représenter l'unité du sujet pensant et le rapport « qu'il soutient avec la diversité de ces objets ? » Il faut « admettre que l'unité qui nous constitue à nos propres « yeux... résulte d'une sorte d'affinité et de cohésion natu- « relle » de nos sensations elles-mêmes. « Or, les rapports « naturels de nos sensations entre elles ne peuvent être que « ceux des phénomènes auxquels elles correspondent : la « question de savoir comment toutes nos sensations s'unis- « sent dans une seule pensée est donc précisément la « même que celle de savoir comment tous les phénomènes « composent un seul univers ».

Ce n'est que dans l'enchaînement nécessaire des phénomènes que l'on peut trouver l'unité de l'univers ; « si « l'existence d'un phénomène n'est pas seulement le signe « constant, mais encore la raison déterminante de celle « d'un autre, ces deux existences ne sont plus alors que « les moments distincts d'une seule, qui se continue en se

Digitized by Google

« transformant du premier phénomène au second. C'est « parce que les phénomènes simultanés sont, comme dit « Kant, dans une action réciproque universelle, qu'ils cons- « tituent un seul état de choses et qu'ils sont de notre part « l'objet d'une seule pensée ; et c'est parce que chacun de « ces états n'est en quelque sorte qu'une nouvelle forme « du précédent, que nous pouvons les considérer comme les « époques successives d'une seule histoire qui est à la fois « celle de la pensée et celle de l'univers. »

En somme, la série des propositions tendant à établir la nécessité du principe de causalité peut, si je l'ai bien comprise, se ramener à ceci : il y a péréquation entre la pensée et les phénomènes, or, la pensée ne peut exister qu'à la condition d'être une, donc l'univers qui représente l'ensemble des phénomènes est un ; d'ailleurs l'unité de l'univers n'existe que si les phénomènes sont reliés entre eux par un lien nécessaire qui n'est autre que le principe de causalité. Le principe de causalité résulte donc *a priori* des rapports de la pensée avec les phénomènes.

Discussion. — On peut se demander s'il convient, dans un livre comme celui-ci, de discuter les opinions d'un des maîtres de la métaphysique. Certains trouveront que c'est parfaitement inutile, que les raisonnements des métaphysiciens n'ont rien de scientifique et doivent être considérés comme non avenus par les hommes de science positive. D'autres, partant d'un point de vue inverse, aboutiront, néanmoins, à un résultat analogue; pour ceux-là, la métaphysique dépasse trop les sciences pour être justiciable d'une discussion faite à un point de vue purement scientifique; les métaphysiciens et les savants ne sauraient se comprendre parce qu'ils ne parlent pas la même langue et que leurs arguments n'ont pas de commune mesure.

A cela on peut répondre qu'il n'y a pas deux manières de raisonner juste, l'une convenant à la métaphysique, l'autre aux sciences. Il n'est pas admissible que les principes des sciences échappent au contrôle du raisonnement scienti-

Digitized by Google

fique. Dans tous les cas, il n'est pas sans intérêt de rechercher dans quelle mesure, sur une question bien déterminée, le point de vue métaphysique diffère du point de vue scientifique.

Pour Lachelier, par cela seul que les objets existent pour nous, ils doivent posséder une nature qui rende possible l'existence de la pensée. Les transformistes modernes expriment la même idée, mais en la retournant; pour eux, de ce que notre pensée perçoit les objets, il en résulte simplement qu'elle a une nature qui rend possible cette perception; il y a adaptation de la pensée aux objets; les objets sont la donnée primitive, indépendante, et la pensée a du s'adapter à eux, sous peine de ne pas exister. C'est la marche inverse de celle suivie par les métaphysiciens, pour qui l'existence même de la pensée est le point de départ. Pour les naturalistes, l'existence de la pensée n'est essentielle que par rapport à nous; si tous les êtres pensants étaient supprimés, il n'y aurait presque rien de changé dans le monde. Quelque soit le point de vue adopté, on doit reconnaître entre la pensée et les objets une sorte de péréquation, la première étant en quelque sorte le reflet des seconds.

Lachelier admet qu'une des conditions essentielles de la pensée, c'est l'unité. D'après le développement donné à cette idée, il semble que le mot unité doive être pris dans le sens de continuité; la pensée ne peut exister que si les états successifs par où elle passe sont rattachés par un lien qui lui donne l'unité. Là encore le point de vue des philosophes est parfaitement admissible. La continuité de la pensée existe, au moins dans les cas normaux.

De ce que la pensée est continue, en résulte-t-il que les phénomènes auxquels elle s'applique doivent eux-mêmes être continus? C'est ici qu'il y a lieu de faire une distinction. Pour le naturaliste, comme pour tout le monde, les phénomènes sont continus dans le temps et dans l'espace, mais cette continuité n'est pas du même ordre que celle de notre pensée. La continuité réelle, objective, s'étend à toute la nature et correspond, à un moment donné, à une infinité

Digitized by Google

d'objets et de phénomènes. La continuité de notre pensée, au contraire, correspond seulement à une partie infime de nature. Si l'on suppose que l'enchaînement des phénomènes forme dans l'espace un réseau serré, notre pensée serait comme une simple ligne qui passerait d'une maille à l'autre du réseau au hasard de nos perceptions. Deux objets qui se reflètent successivement dans notre pensée sont certainement reliés dans l'ensemble du réseau, mais ce lien peut être extérieur à la trajectoire de notre pensée.

Le croissant de la lune et un cerisier en fleur sont les effets d'une cause commune qui est la lumière du soleil; et cependant, lorsque notre pensée va de l'un à l'autre, elle ne voit aucun lien entre les deux; pour la très grande majorité des êtres pensants, il n'y a aucun rapport entre les deux phénomènes. Si l'ensemble de la nature est cohérent, le cours de nos pensées ne l'est pas forcément; entre les pensées qui se suivent, il y a un rapport de succession et pas toujours de causalité. L'idée de Liebnitz, d'après laquelle notre pensée représenterait, d'une façon peut-être un peu confuse il est vrai, l'ensemble de l'univers, est difficile à admettre et n'est nullement conforme à l'expérience.

Si notre pensée ne pouvait exister qu'à la condition que les phénomènes qu'elle reflète soient rattachés par un lien de causalité, il faudrait étendre le déterminisme aux phénomènes moraux et, par conséquent, nier le libre arbitre. Lachelier a, il est vrai, envisagé cette conséquence; mais généralement on ne l'admet pas, et l'exercice de notre pensée n'est nullement gêné parce que nous ne croyons pas à un lien nécessaire entre les faits se déroulant devant nous.

En se plaçant au point de vue purement scientifique, on ne peut donc pas dire que le principe de causalité et le déterminisme des phénomènes soient une condition de l'existence de notre pensée. Notre pensée est adaptée au monde extérieur qu'elle perçoit, mais son existence ne préjuge rien au sujet de l'organisation de l'univers.

Le principe de causalité et les causes finales. — Lache-

Digitized by Google

lier pense que le principe de causalité ne suffit pas pour justifier l'existence des lois de la nature et ne peut servir de fondement à l'induction que si on lui adjoint le principe des causes finales. Pour lui, le principe de causalité subordonne « chaque mouvement à un précédent et ne s'étend pas « jusqu'à coordonner entre elles plusieurs séries de mouve- « ments. » Un phénomène complexe résulte de la convergence de plusieurs séries de mouvements ou phénomènes simples; le « phénomène complexe contient la raison des phénomènes « simples qui concourent à le produire, il en est la cause « finale; la loi des causes finales est donc un élément et même « l'élément caractéristique du principe de l'induction. »

Ce raisonnement suppose une conception trop particulière du principe de causalité qui s'appliquerait seulement au cas où *une* cause détermine *un* effet. Dans la nature, ce cas est rarement réalisé; on peut même dire que c'est une limite qui n'est jamais atteinte. En réalité, on constate un ensemble de circonstances considérées comme cause suivi d'un ensemble de phénomènes considérés comme effet; et un fait quelconque, si minime soit-il, est toujours le résultat de la convergence d'une série de causes. On n'arrive à isoler des séries linéaires de causes et d'effets qu'en faisant abstraction de circonstances qui nous paraissent secondaires, mais sans lesquelles cependant la série eut été rompue.

Si, comme Lachelier, on admet le principe de causalité appliqué aux séries simples supposées réalisées, il ne semble pas qu'il soit nécessaire, pour l'étendre aux phénomènes plus complexes, d'avoir recours à un nouveau principe. La chose paraîtra plus claire avec un exemple.

Un homme, dans un état de réceptivité convenable, absorbe le microbe de la fièvre typhoïde porté à un certain degré de virulence, il contracte la maladie et meurt. Voilà un phénomène complexe. La mort, considérée comme effet, est bien le résultat de plusieurs séries convergentes de phénomènes parmi lesquelles on peut citer les transformations qui ont rendu le microbe virulent, celles qui ont augmenté la réceptivité de l'organisme, les circonstances qui ont amené l'in-

Digitized by Google

gestion du microbe, etc. Si chacune de ces séries est soumise à un déterminisme rigoureux, il en résulte forcément que le résultat de la convergence est également déterminé. Chaque fois que le même ensemble de circonstances sera réalisé, la mort en résultera, sinon le principe de causalité serait en défaut. Ce principe suffit donc pour assurer le déterminisme d'un phénomène complexe.

Le fait qu'un ensemble de circonstances détermine les phénomènes qui suivent n'a pas échappé à Lachelier : « Il « est vrai que si nous connaissions à un moment donné la « direction et la vitesse de tous les mouvements qui s'exécu- « tent dans l'univers, nous pourrions en déduire rigoureuse- « ment toutes les combinaisons qui doivent en résulter. » (On ne saurait exprimer plus clairement que le principe de causalité est suffisant comme fondement de l'induction.) « Mais « l'induction consiste précisément à renverser le problème, « en supposant au contraire que l'ensemble de ces directions « et de ces vitesses doit être tel qu'il reproduise à point nommé « les mêmes combinaisons. » C'est là qu'apparaît la divergence entre l'opinion de Lachelier et ce qui me paraît être le véritable point de vue scientifique. On n'a aucune raison logique d'envisager d'abord l'effet et d'en conclure ensuite que la cause doit être telle que l'effet soit produit. L'effet considéré en lui-même n'est pas nécessaire et ne le devient que si la cause est réalisée. Il n'y a pas lieu de renverser le problème.

Il existe certaines combinaisons de causes qui convergent vers un effet ayant pour nous la plus grande importance ; ainsi, le maintien de notre vie résulte du fonctionnement des organes. Pour les finalistes, c'est la vie qui détermine le fonctionnement des organes ; pour les savants, c'est le fonctionnement des organes qui détermine la vie. Si les finalistes veulent dire que chaque fois que la vie existe on peut en conclure que les organes fonctionnent normalement, leur thèse est incontestable ; ils appliquent simplement le principe de causalité inverse en vertu duquel les mêmes effets ont toujours les mêmes causes ; mais s'ils prétendent que les organes fonc-

Digitized by Google

tionneront toujours de façon à maintenir la vie, les faits leur opposent de trop fréquents démentis.

Le métaphysicien finaliste considère certains états comme souhaitables, normaux et même nécessaires, il en conclut qu'ils doivent être réalisés; le savant, au contraire, est indifférent aux événements et ne voit que l'enchaînement aveugle des causes et des effets. Ce sont là deux états d'esprit très différents et qui expliquent bien des divergences d'opinion.

Les causes finales et la fixité des espèces. — Le principe des causes finales paraît à Lachelier nécessaire pour assurer « la permanence des espèces vivantes ». Sans les causes finales « les monstres » auraient autant de chances de se produire que les individus normaux. Les composés organiques qui résultent d'un groupement déterminé d'atomes ne seraient pas mieux conservés que les êtres vivants « car il « n'y aurait aucune raison, à ne considérer que les lois géné« rales du mouvement, pour que ces petits corps continuent « à se grouper dans le même ordre, plutôt que de former « des combinaisons nouvelles ou même de n'en plus former « aucune... » « Le monde d'Épicure, avant la rencontre des « atomes, ne nous offre qu'une faible idée du degré de disso« lution où l'univers, en vertu de son propre mécanisme, « pourrait être réduit d'un instant à l'autre : on se représente « encore des cubes ou des sphères tombant dans le vide, « mais on ne se représente même pas cette sorte de poussière « infinitésimale, sans figure, sans couleur, sans propriété « appréciable par une sensation quelconque. Une telle hypo« thèse nous paraît monstrueuse. »

Le principe de causalité serait donc insuffisant pour assurer le maintien des composés chimiques et des espèces vivantes. Il est incontestable que l'induction n'est possible que si on admet la fixité des espèces : espèces chimiques s'il s'agit du monde inorganique, espèces vivantes s'il s'agit du monde animé. On ne peut généraliser une expérience sur le fer que si on admet que tous les objets désignés sous

Digitized by Google

le nom de fer et formant une espèce chimique, ont eu, ont et auront les mêmes propriétés. Si on ne formule pas cette hypothèse, c'est parce qu'on l'admet implicitement, tant elle est conforme à nos habitudes d'esprit. Dans quelle mesure la fixité des espèces chimiques ou biologiques est-elle une conséquence du principe de causalité ou suppose-t-elle un autre principe?

Nous savons qu'un composé chimique tel que le chlorure de sodium se forme, se détruit ou reste stable sous certaines influences; la formation, la destruction ou le maintien, sont les effets de certaines causes. Le principe de causalité suffit donc pour nous donner l'assurance qu'il en sera toujours de même. Une modification dans les propriétés du chlorure de sodium serait une dérogation au principe de causalité. Ce principe suffit donc pour assurer la fixité des composés chimiques tels que nous les connaissons.

Le même raisonnement pourrait à la rigueur être appliqué aux espèces vivantes; mais les choses sont ici beaucoup plus complexes. Les conditions qui assurent le maintien d'une espèce chimique, tout en étant rigoureusement déterminées, sont comprises entre des limites très éloignées et par conséquent permettent des changements considérables dans les circonstances sans qu'il en résulte une modification pour l'espèce. Pour les êtres vivants, au contraire, le moindre changement dans les conditions peut avoir de l'influence. Les causes qui déterminent la formation d'un individu appartenant à une espèce donnée, sont bien toujours les mêmes dans leur ensemble; mais, comme elles ne sont pas identiques, il en résulte des différences entre les individus. Lorsqu'on étend à l'espèce entière ce qui a été observé sur quelques individus, on néglige ces différences. Mais on n'est pas absolument certain qu'elles sont toujours négligeables. La fixité des espèces vivantes n'est donc pas assurée au même degré que celle des espèces chimiques; néanmoins elle est nécessaire pour que l'induction soit possible. Les naturalistes, même les plus transformistes, résolvent la difficulté en admettant comme un postulat que les espèces

Digitized by Google

vivantes sont fixes à un moment donné ou que les variations, si elles existent, sont assez faibles pour être négligeables.

Il faut bien remarquer qu'une variation, même rapide des espèces, n'impliquerait pas une dérogation au principe de causalité. Les individus qui composent une espèce ont maintenant certains caractères résultant du jeu de certaines causes, d'ailleurs incomplètement connues de nous. Si ces causes viennent à changer, les caractères des espèces se modifieront en même temps, et cela en vertu même du principe de causalité. C'est comme si une nouvelle espèce remplaçait l'ancienne.

En somme, le principe de causalité suffit pour expliquer la fixité relative des espèces, comme il suffirait, le cas échéant, à nous en faire comprendre les variations. Le principe des causes finales paraît inutile.

Le principe de causalité est un postulat. — Le principe de causalité n'est pas évident et ne peut être démontré ni par l'expérience, ni par le raisonnement ; on le vérifie seulement avec une certaine approximation. D'autre part, il est la condition nécessaire de l'induction ; sans lui il n'y aurait pas de science possible ; on est donc amené à l'admettre comme un postulat.

Le fait d'admettre une proposition indémontrable n'est nullement contraire aux habitudes scientifiques. Les sciences déductives les plus parfaites, telles que la géométrie, ont leurs postulats sans lesquels elles ne pourraient exister. Lorsqu'une science de la nature est assez avancée pour former un corps cohérent, on ne peut en édifier la théorie rationnelle qu'en admettant certains postulats. Le principe de causalité joue donc, dans la partie expérimentale des sciences de la nature, le même rôle que les principes dans les sciences théoriques.

Le principe de causalité, comme les autres principes, est un concept de notre esprit, suggéré par l'expérience, mais transcendant aux données de l'expérience. Nous concevons

Digitized by Google

que les mêmes causes amènent les mêmes effets bien que nous n'ayons jamais vu deux phénomènes absolument identiques. Nous croyons au déterminisme des phénomènes physiques et biologiques, bien que la vérification seulement approximative de cette proposition n'ait été donnée que pour un nombre limité de cas. Lorsque nous observons un fait dont la cause nous échappe, nous préférons avouer notre ignorance et notre impuissance à découvrir cette cause, plutôt que d'admettre qu'il y a des effets sans causes et des phénomènes indépendants de toute loi.

Nous admettons le principe de causalité dans sa généralité parce que nous y sommes contraints par une nécessité scientifique absolue et que nous n'avons pas d'autres moyens de nous élever à des lois qui, si elles ne sont pas exactes et définitives, nous donnent au moins une représentation approchée de la marche réelle des phénomènes.

Digitized by Google

LES DEMOISELLES DE BOUSSANS

(1685-1710)

PAR M. LE Dr L. DE SANTI.

Il ne faudrait pas croire que le pesant et solennel ennui de Versailles, non plus que le désœuvrement, aient poussé Louis XV à chercher le premier des distractions dans le cambriolage de la correspondance privée et dans la violation des secrets amoureux de ses sujets ; non, le *Cabinet noir* date de plus loin. Mais, sous le Grand Roi, c'est au ministre duquel dépendait la police de Paris qu'est adressée l'affriolante lecture des intrigues, des adultères et des scandales parisiens.

C'est de quoi nous témoignent, pour la période de 1697 à 1715, les rapports du Lieutenant de police René de Voyer d'Argenson[1].

Nous ne dirons rien de l'esprit dans lequel sont rédigés ces bulletins. Ils doivent avant tout faire preuve de courtisanerie ; c'est pourquoi leur absolue véracité peut être mise en doute, mais il ne saurait en être de même de leur valeur historique[2]. Ils sont, pour l'étude des mœurs de l'époque, une source de premier ordre.

1. Ils sont adressés au Contrôleur général et Secrétaire d'État de la Marine et de la maison du roi, Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, fils du Chancelier, qui avait comme ministre, dans son département, la police du Châtelet.

2. Nul crime, bien entendu, ne peut être comparé à tout ce qui menace la gloire, la majesté, la santé ou la vie du roi. En voici un curieux exemple : Une nièce de Fagon, le premier médecin du roi,

Digitized by Google

C'est dans ces documents que nous trouvons une suite de curieux renseignements sur les demoiselles de Boussans. Leur histoire est galante, mais instructive, parce qu'elle évoque, au second plan, certaines figures toulousaines, et aussi parce qu'elle nous prouve que le Saint-Cyr de Louis XIV, la rigide maison d'éducation de Mme de Maintenon, a eu, comme de nos jours Ecouen ou Saint-Denis, ses vierges folles et ses brebis galeuses. On en pourrait déduire que l'histoire des mœurs d'un peuple est toujours la même, quels que soient sa politique et son gouvernement.

Le plus curieux, en ceci, c'est qu'il nous serait difficile de

avait épousé un conseiller du roi d'origine limousine, M. de Vernejoux, avec lequel elle vivait en mauvaise intelligence. D'Argenson ne se préoccupe guère de savoir de quel côté sont les torts, mais comme Fagon est chargé de « l'affaire la plus importante du royaume » qui est la santé du roi, il y a lieu de lui éviter des inquiétudes et des préoccupations qui « seraient capables d'altérer sa santé, infiniment précieuse à l'État par rapport à celle du roi », et on lui cachera les dissensions du ménage Vernejoux ; mais on expédiera le mari à Quimper avec une bonne lettre de cachet et défense de se rapprocher de Paris à moins de 40 lieues ; de plus, comme il oppose quelque résistance à cet exil, on lui fait souscrire quatre billets au porteur de 1.500 livres chacun, qui ne lui seront rendus que lorsque la séparation aura été légalement prononcée. M. de Vernejoux, paraît-il, *déshonorait la magistrature !*

La sacro-sainte personnalité du roi dominait la Cour au point que tout s'effaçait devant elle ; ainsi Mme de Maintenon cachait au roi les équipées nocturnes de la duchesse de Bourgogne et elle avait défendu à la duchesse du Lude d'en souffler mot, attendu que, si on grondait la duchesse de Bourgogne, elle deviendrait triste et *ne pourrait plus divertir le roi.* Jamais le fétichisme n'a été poussé plus loin. On sait d'ailleurs que la charge de distraire et d'amuser le vieux roi, assumée par la duchesse de Bourgogne, n'était pas une sinécure ; elle fut obligée, enceinte et malgré ses protestations, d'accompagner le royal ménage à Marly ou elle fit une fausse couche ; quand le roi l'apprit il n'eut qu'un cri d'égoïsme : « Elle est blessée, tant mieux ! je n'aurai plus, quand j'ai envie de voyager, à subir les représentations des médecins et des matrones ! » Mme de Maintenon elle-même avait une besogne à laquelle elle succombait : « Je n'en puis plus ! » disait-elle à Mlle d'Aumale et elle confiait à Milady Bolingbroke : « Quel supplice d'amuser un homme qui n'est plus amusable ! »

Digitized by Google

dire exactement ce qu'étaient les demoiselles de Boussans.

Elles étaient au nombre de trois, ou du moins trois d'entre elles doivent à d'Argenson une assez fâcheuse célébrité.

Leur père était un vieux militaire, gentilhomme bourguignon, très pauvre, car, dit un rapport du 5 septembre 1700, il « n'a d'autre ressource pour sa subsistance qu'une pension que le Roy a eu la bonté de lui accorder ». Peut-être était-il huguenot ou nouveau converti, ce qui expliquerait l'intérêt porté à ses filles par Mme de Maintenon.

Était-il noble ? C'est vraisemblable ; car deux de ses filles ont été élevées à Saint-Cyr. Or, nous dit Mme de Caylus, « pour entrer à Saint-Cyr il faut faire également preuve de noblesse et de pauvreté et, s'il s'y glisse quelquefois des abus dans un de ces deux points, ce n'est ni la faute des fondateurs, ni celle des dames religieuses de cette maison. Le généalogiste du Roi fait les preuves de la noblesse; l'évêque et l'intendant de la province certifient la pauvreté ». Il est vrai qu'elle ajoute : « si donc ils se laissent tromper ou qu'ils le veuillent bien être, c'est que tout est corruptible et que la prévoyance humaine ne peut empêcher les abus qui se glisseront toujours dans les établissements les plus solides et les plus parfaits ». La noblesse de M. de Boussans n'est donc pas absolument certaine.

En revanche, sa pauvreté était incontestable et, dit un rapport du 21 juillet 1709, il s'était « retiré dans quelque canton de la Bourgogne », où il vivait chichement mais honorablement. On verra que ce canton était Beaune.

La nièce de Mme de Maintenon nous fait encore connaître les bienfaits de l'admission à Saint-Cyr : « Quel avantage n'est-ce point pour une famille aussi pauvre que noble et pour un vieux militaire criblé de coups, après s'être ruiné dans le service, de voir revenir chez lui une fille bien élevée, sans qu'il lui en ait rien coûté pendant treize années qu'elle a pu demeurer à Saint-Cyr. apportant même encore un millier d'écus qui contribuent à la marier ou à la faire vivre en province ? Mais ce n'est là que le moindre objet de cet

Digitized by Google

établissement ; celui de l'éducation que cette demoiselle a reçue et qu'elle répand ensuite dans une famille nombreuse, est vraiment digne des vues, des sentiments et de l'esprit de Mme de Maintenon[1] ».

Les demoiselles de Boussans avaient grand besoin de cette éducation car, si l'on en croit d'Argenson, leur mère ne valait pas cher. Elle a, dit un rapport du 22 octobre 1700, « favorisé sans ménagements leurs mauvaises mœurs. C'est une des plus indignes mères qu'il y ait au monde et il faudrait la renfermer elle-même, si les lois permettaient de débarrasser les maris des méchantes femmes qui leur tombent en partage ».

D'Argenson s'était même, pendant quelque temps, persuadé que le père était d'accord avec sa femme pour favoriser l'inconduite de ses filles et il l'accusait d'avoir participé à leur évasion du couvent de Sainte-Magdeleine, où elles étaient renfermées par ordre du roi ; mais il reconnut son erreur et il notait en septembre et octobre 1700 que « le père, qui paroist sage », lui « a toujours paru blasmer le dérèglement de ses filles et la complaisance de sa femme à leur esgard ». Il semble donc résulter de ces indications que M. de Boussans était simplement un homme de peu d'énergie, mais un brave homme.

Qu'on ne s'étonne pas de ces désordres. Mme de Maintenon disait brutalement au roi : « Une partie de la noblesse est dans une telle pauvreté qu'on voit tous les jours des filles issues des plus anciennes maisons réduites à la mendicité, errantes dans les provinces, sujettes à mille dangers, en proie aux plus humiliantes tentations, parce qu'il ne reste à leurs pères que le souvenir de leurs services ou les marques des exploits de leurs aïeux[2] ».

Sans doute M. de Boussans avait-il servi (car la Bourgogne était récemment annexée) dans les troupes étrangères

1 *Souvenirs de Mme de Caylus*. Édit. Techener (Ch. Asselineau), 1860, p. 148 et 149.

2. *La Beaumelle. Mémoires pour servir à l'Histoire de Mme de Maintenon*. 2e édit. (1756), t. III, p. 106.

Digitized by Google

au service de la France. Cela nous explique à la fois sa pension et ses fréquentations. En effet, c'est dans la société de militaires et d'officiers des troupes étrangères, particulièrement d'Irlandais et de Suisses, que les demoiselles de Boussans semblent avoir vécu.

Dans ce milieu, où la bravoure compensait le plus souvent la fortune, la galanterie revêtait des formes assez brutales et la morale était passablement outragée. Aussi, si l'on en croit les confidences à d'Argenson d'une amie des demoiselles de Boussans, M^me^ de Berneville (rapport du 2 février 1707), l'aînée des enfants ne tarda-t-elle pas à devenir enceinte.

Cela se passait, autant qu'on le puisse présumer, les rapports de police ne donnant pas de date précise, vers 1686. Quel était l'auteur de ce méfait ? On n'en savait trop rien. En tous cas ce fut un étranger d'une bravoure héroïque, le Colonel Dillon, qui en endossa la paternité et, comme c'était un loyal soldat, il épousa M^lle^ de Boussans.

Ici se posent plusieurs petits problèmes. Et d'abord qu'est-ce que ce Dillon ?

La réponse n'est pas douteuse ; il s'agit de « Honorable Arthur Dillon, premier Colonel propriétaire du régiment de Dillon au service de la France, Lieutenant-général, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, mort le 5 février 1733 », qui fut le père du futur Archevêque de Toulouse, Arthur-Richard Dillon, de somptueuse et licencieuse mémoire.

La marquise de la Tour du Pin-Gouvernet, qui était elle-même l'arrière petite-fille du Colonel Dillon[1], donne au début de son *Journal d'une femme de cinquante ans*, une généalogie de laquelle il résulte qu'Arthur était le second fils de Théobald VII, Lord Viscount Dillon, mort en 1691, et, par

1. Elle était, comme on le sait, la fille d'Arthur Dillon, le général français mort sur l'échafaud en 1794, qui, lui-même, était le petit-fils du précédent; la comtesse Bertrand était sa sœur. Mais cette branche des Dillon n'a aucun lien de parenté avec les Dillon de Bordeaux, desquels viennent en particulier le beau Dillon (Édouard), et, par sa mère, M^me^ de Boigne.

Digitized by Google

sa mère, Mary Talbot, qui périt la même année au siège de Limerick, le petit-neveu de Richard Talbot, duc de Tyrconnel et vice-roi d'Irlande.

Il était venu en France, comme cadet de famille, avec un régiment formé sur ses terres, et il se conduisit si bien qu'il contribua plus que tout autre à donner sa réputation sans égale à la brigade irlandaise; mais il avait une autre réputation aussi solidement établie, celle d'un vert-galant. Aussi les anecdotiers et les mémorialistes lui ont prêté des aventures et des conquêtes sans nombre.

Si même on en croit Saint-Simon, Boisjourdain et particulièrement Maurepas, il aurait eu pour maîtresse, à cette époque, la fameuse Alexandrine-Claudine de Tencin, encore à son couvent de Montfleury, près de Grenoble, et il aurait eu d'elle deux enfants, d'aucuns disent deux jumeaux.

C'est là, comme le dit très bien M. de Coynart[1], une méchanceté, et Arsène Houssaye, bien qu'un doute ne l'effleure pas, écrit : « On se demande comment la Chanoinesse pouvait recevoir son Colonel irlandais. Se déguisait-il en sœur grise? L'homme d'épée se faisait-il homme de robe? Et comment faisait la belle Chanoinesse pour cacher ses premiers enfants[2]? ». Voici l'explication.

Quand Dillon revint en Bourgogne, de 1707 à 1712, comme lieutenant du Maréchal de Médavy et à l'époque des bruyantes aventures de Madame de Tencin, il était déjà lui-même Lieutenant-général. Mais il y était déjà venu comme Colonel, probablement à l'occasion de quelque quartier d'hiver du régiment de Dillon, et il y avait connu M^lle^ de Boussans qui lui avait donné plusieurs enfants[3]; Or, comme personne

1. Ch. de Coynart. *Les Guerin de Tencin*, Paris. Hachette, 1910, p. 98.

2. Arsène Houssaye. *La régence*. Edit. Charpentier, p. 61.

3. Il semble bien que le général Dillon (Théobald, chevalier de Dillon), qui commanda souvent, à la place d'Arthur, le régiment de Dillon et qui fut massacré par ses soldats à Baisieux, le 29 avril 1792, soit le petit-fils d'un de ces enfants. Voir sur Théobald Dillon, *J. Charavay. Les généraux morts pour la patrie*. On comprendra, d'après cela, combien est touffue la généalogie des Dillon; ni

Digitized by Google

n'ignorait qu'il avait eu pour maîtresse dans le pays une demoiselle de qualité, il est vraisemblable qu'on confondit plus tard celle-ci avec Mme de Tencin. Il faut donc, avec M. de Coynart, rendre cette fois hommage à la vertu, pourtant si éprouvée, de la Chanoinesse et rendre à Mlle de Boussans la conquête du brillant colonel.

Cette conquête, que d'Argenson dit sanctionnée par le mariage, était-elle de bon aloi ? Hélas, non, et pour une excellente raison, c'est que Dillon était, sinon marié, du moins en pourparlers pour un autre mariage. Il épousa en effet, peu après, Christina, fille de Ralph Sheldon, premier écuyer de Jacques II, et il en eut dix enfants, au nombre desquels Henri (le père d'Arthur, guillotiné en 1794), et Arthur-Richard, Évêque d'Évreux, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, président du Clergé de France et Cordon bleu, le fastueux châtelain de Hautefontaine. Christina lui survécut même 24 ans, car elle ne mourut qu'à 77 ans, en 1757, dans la maison des Dames Anglaises de Paris.

Si donc la bénédicton nuptiale a couvert les amours d'Arthur Dillon et de Mlle de Boussans, c'était sans doute une bénédiction de complaisance, sinon de contrebande; et cela il est bien difficile que d'Argenson l'ignorât. Dillon était bigame. C'est un détail de mœurs qu'il faut ajouter à l'indulgence du pouvoir pour les Irlandais de cette époque[1].

Ce demi-mariage, comme on le pense, ne fut pas heureux. Retenu par ses devoirs militaires aux armées ou hors de France, Arthur Dillon parvenait au grade de lieutenant-général[2], mais pendant ce temps, sa femme donnait le spectacle d'un véritable dévergondage. « Sa débauche est publique » dit Mme de Berneville. Si bien même qu'en 1705

Mme de la Tour du Pin, ni Mme de Boigne, ni Fréd. Masson, n'ont pu la débrouiller.

1. Il se peut cependant, si Mlle de Boussans était protestante, que le mariage n'ait pas été considéré comme valable. Mais alors quel ecclésiastique se serait prêté à cette union ?

2. Il est cité avec éloges dans les *Mémoires de Noailles et de Duclos*.

Digitized by Google

et en 1707, pendant que son mari guerroyait en Espagne, Mme Dillon seconde donnait le jour à deux enfants qui n'avaient rien à réclamer comme paternité au Lieutenant-général. « J'ai sceu par Mme de Berneville, écrit le Lieutenant de police, que cette femme, depuis trois semaines ou un mois, a fait courir le bruit qu'elle allait en Suisse et s'est absentée. On la croit néantmoings cachée dans la maison de quelque sage-femme ou de quelque chirurgien pour y faire ses couches et l'on peut s'assurer qu'à son retour elle protestera hautement de son innocence, comme elle le fit il y a un an ou deux, après un semblable événement. » (Rapport du 2 février 1707),

C'est ainsi que la France se peuplait et préparait la Révolution.

Dillon ne semble pas avoir pris cette situation au tragique. Il se montra au contraire d'une patience merveilleuse, et ce n'est que lorsque la conduite de sa seconde épouse fit véritablement scandale, au point que Pontchartrain avait dû en écrire à d'Argenson [1], qu'il se décida à intervenir. Il fit enfermer Mlle de Boussans dans un couvent de Corbeil, où il paya très exactement sa pension, mais il continua à entretenir avec le vieux Boussans de très cordiales relations. C'est ainsi que lorsque celui-ci demanda, pour inconduite, l'emprisonnement de ses filles cadettes, l'officier-général appuya chaudement cette requête [2]. Il avait pour cela, outre des raisons morales et sa sympathie pour le vétéran, des motifs tout particuliers.

En effet, en 1699, se trouvait aussi au régiment de Dillon un jeune officier frais émoulu de la verte Erin. C'était un neveu du Colonel ; il portait ce même nom de Dillon et était chaudement protégé par sa grand'tante, la duchesse de Tyrconnel. Quoique âgé de moins de vingt ans, il avait déjà le grade de capitaine et portait avec désinvolture l'élégant

1. Elle est « devenue grosse, écrivait-il, en l'absence de son mari ».

2. D'Argenson s'est trompé (rapport du 14 juin 1700) en attribuant cette intervention au *Capitaine Dillon*. Celui-ci protesta au contraire contre l'emprisonnement et réclama l'élargissement de sa maîtresse.

Digitized by Google

uniforme irlandais. On pense s'il fut accueilli à bras ouverts par les demoiselles de Boussans[1].

Ces demoiselles sortaient alors de Saint-Cyr où, grâce à la vigilance de Mme de Maintenon, elles avaient reçu, pendant une dizaine d'années, la brillante éducation des filles nobles de la maison[2]. Peut-être avaient-elles été redevables à leur beauté de cette éducation. Mme de Maintenon aimait, en effet, à « ravir à la séduction du monde les filles que des attraits naissans exposaient à tous les pièges ». Nous savons d'ailleurs que ces demoiselles subissaient, avant leur admission, une sorte de conseil de revision « avec ordre de rejeter celles qui auraient quelque défaut considérable dans le corps ou dans l'esprit[3]. »

Mme de Lafayette l'avait du reste prévu : « De songer, dit-elle dans ses Mémoires, que trois cents jeunes filles qui y demeurent jusqu'à vingt ans et qui ont à leur porte une Cour remplie de gens éveillés, surtout quand l'autorité du roi n'y sera plus mêlée, de croire, dis-je, que de jeunes filles et de jeunes hommes sont si près les uns des autres sans sauter les murailles, cela n'est presque pas raisonnable[4]. » Nous savons aussi que l'austérité de leur directrice n'avait pu réfréner les instincts, le besoin inné de galanterie de ces pensionnaires qu'affolait le voisinage de Versailles.

1. Il semble bien que le jeune officier qui épousa de la main gauche la seconde des demoiselles de Boussans ne soit autre qu'un frère cadet de Richard IX, Lord Viscount Dillon, fils de Henri VIII, comte de Roscommon, mort en 1714, et de Frances Hamilton. Henri VIII était le fils aîné de Théobald VII et par conséquent le frère aîné d'Arthur Dillon ; il succéda à son père comme vicomte Dillon, mais n'eut, de la fille du comte de Clarincarde, qu'une fille, Frances, qui épousa plus tard son cousin, Charles Dillon, l'aîné des dix enfants d'Arthur. Charles étant mort sans enfants, les titres et la fortune des Dillon passèrent dès lors à la descendance d'Arthur.

2. Il y avait, en effet, avant 1686, à Saint-Cyr, des filles de bourgeois et même de paysans, qui logeaient dans un pavillon séparé. Or, les demoiselles de Boussans semblent avoir été admises sous ce régime, c'est-à-dire avant l'édification du Saint-Cyr de Mansard (1786).

3. *La Beaumelle, loc cit.*, pp. 106 et 125.

4. Mémoires. Édit. Jouaust (Eug. Asse), 1890, p. 213.

Digitized by Google

Mlles de Boussans en donnèrent une preuve immédiate. A peine échappées de Saint-Cyr elles ouvrirent un salon où se précipitèrent tous les galants et les libertins de la ville.

La réclame en faveur de ces demoiselles fut prodigieuse. « Après avoir oublié la bonne éducation qu'elles ont reçue à Saint-Cyr, dit le Lieutenant de police, elles se sont livrées aux derniers excès » (rapport du 30 mai 1700). Il faut croire qu'elles montraient à leurs amants la fameuse médaille, CCC PUELLÆ NOBILES SANCYRIANÆ, car le bon renom de la maison royale se trouva cruellement atteint; et c'est ce que l'autorité, ni surtout Mme de Maintenon, ne pouvaient souffrir. D'Argenson intervint et, sur une double plainte de leur père et de leur beau-frère, le lieutenant-général Dillon, Mlles de Boussans cadettes furent mises en prison.

Elles n'y restèrent point longtemps, car un ordre du roi leur fixa pour résidence la maison du Refuge ou de Sainte-Magdeleine (Les Madelonnettes), en mai 1700. Or, en entrant dans cette prison, la seconde des demoiselles de Boussans se dit mariée et, pour preuve de cette allégation, déclara qu'elle était grosse.

C'est qu'en effet un roman s'était rapidement noué entre le jeune Dillon et la Saint-Cyrienne et, malgré l'opposition formelle du Colonel, malgré les protestations de Mme de Tyrconnel et de M. de Boussans, les jeunes gens l'avaient rapidement poussé jusqu'à son dénouement.

Évidemment ils n'étaient point mariés devant la loi, non plus sans doute que devant l'église. Mais, chose grave, l'officier se disait lié par sa parole et, en sa qualité de « sujet né du roi d'Angleterre », il énonçait le dessein de se retirer dans ce pays, « et il fait assez entendre que la religion catholique, qui est celle de sa naissance et dont il a toujours fait profession, ne luy tient guère au cœur. Ainsy l'on peut justement présumer qu'à peine sera-t-il à Londres, il y embrassera la religion du pays et il est à craindre que sa femme, sy on luy permet de l'amener, ne suive bientost son exemple, le dérèglement de ses mœurs faisant douter avec raison de la fermeté de sa foy. Cette dernière idée (ajoute d'Argen-

Digitized by Google

son) m'a rendu encore plus difficile sur sa liberté, car je regarderais comme un grand scandale qu'une demoiselle, eslevée dans la maison de Saint-Cyr, après avoir déshonoré son éducation et sa naissance par une conduite honteuse, déshonorât la religion par une abjuration publique, à la vue même de nos fugitifs qui s'en feroient une fausse gloire » (Rapport du 14 juin 1700).

Ces craintes du Lieutenant de police étaient d'autant plus légitimes que ces événements se passaient à l'époque où les protestants persécutés émigraient en foule à l'étranger et, malgré le réseau de gardes établis sur toutes nos frontières, narguaient l'autorité royale en prétendant conserver leur liberté de conscience. Le capitaine Dillon réclamait la liberté de sa maîtresse et, non seulement avait porté ses plaintes à l'ambassadeur d'Angleterre, mais encore avait gagné à sa cause M. de Boussans, qui avait consenti à signer avec lui une demande d'élargissement de ses enfants.

D'Argenson cependant tenait bon et demandait au roi « d'empescher un mariage aussi mal assorty » et d'ordonner « la correction du mary, qui n'est âgé que de vingt ans, et celle de la femme dont le désordre est aussi seur que son estat est incertain », quand, le 3 septembre, M^lles^ de Boussans s'évadèrent de la Magdeleine.

Les circonstances de cette évasion, qu'on crut d'abord avoir été organisée par le père des fugitives, sont contées avec quelque amertume par le Lieutenant de police.

L'amie du jeune Dillon s'était liée dans le couvent avec une dame Ulrich, qui sollicitait son élargissement et qui, sur le point de l'obtenir, bénéficiait d'une assez grande liberté; elle même, grâce à son état de grossesse, jouissait de certaines faveurs; une correspondance fut facilement établie et il fut décidé que les prisonnières s'échapperaient ensemble. Elles réussirent dans ce projet, mais non pas avec le même bonheur, car, tandis que M^lle^ de Boussans, quoique grosse de cinq mois, franchissait sans dommage le mur d'enceinte, M^me^ Ulrich se luxait le pied et devait assister impotente à la fuite de ses compagnes, qu'un carrosse

Digitized by Google

conduit par Dillon attendait à quelques pas. Heureusement l'ordre d'élargissement de Mme Ulrich arrivait le lendemain.

« Je dois avoir l'honneur de vous dire à ce sujet, écrit d'Argenson, que la supérieure, préférant sa convenance particulière à l'ordre public, voudroit que cette communauté (destinée par son institution à corriger les personnes de quelque naissance qui déshonorent leur famille) devint un monastère libre et paisible : dans cet esprit elle laisse voir les pénitentes qui luy sont le plus à charge à tous ceux qui se présentent pour leur parler, favorise leur impatience et entre dans tous les expédients qui peuvent l'en débarrasser. C'est même le jardinier de la maison qui, après avoir laissé la première porte du jardin ouverte, a fourny aux demoiselles de Boussans l'occasion dont elles se sont servi pour franchir les murs de clôture et, quoique cette évasion soit arrivée avant-hier au soir, sur les huit heures, je n'en fus informé qu'hier au soir entre huit et neuf; et la supérieure, à quy j'envoyai dès hier matin l'ordre du Roy qui regarde Mme Ulrich, n'en dit rien à mon secrétaire, qui me rapporta seulement que cette femme (Mme Ulrich) avait la fièvre et qu'il ne croyait pas qu'elle put sortir de quelques jours. J'apprens néantmoins qu'à la venue de l'ordre qui la rend libre, elle a repris ses forces et que la supérieure, à qui elle n'est pas moins insupportable que le couvent lui est odieux, l'a renvoyée dès hier... etc. » (Rapport du 5 septembre 1700).

J'ignore si la fugitive, après laquelle le Lieutenant de police lança aussitôt ses limiers, put être arrêtée. Les rapports se taisent sur son compte jusqu'en 1707, époque où elle était de nouveau enfermée aux Madelonnettes et où nous allons la retrouver; elle portait alors régulièrement le nom de Dillon; mais c'est tout. Son mari avait disparu.

Voici ce qui, pendant ce temps, advenait de sa plus jeune sœur.

La dernière des demoiselles de Boussans n'avait pas attendu pour suivre ses aînées dans la carrière galante. Elle était,

Digitized by Google

en 1703, entretenue par un Suisse du nom de Stouppe, personnage assez riche, et, cette année même, elle accouchait d'un enfant « dont le sieur Stouppe se croit le père ».

Plusieurs prétendants, dont quatre ou cinq Suisses, se présentaient néanmoins pour l'épouser et lui faisaient une cour ardente; elle leur préféra un pauvre diable de Toulousain, sans sol ni maille, le sieur Dumont de Blaignac, et le recteur de l'hôpital où elle était allée faire ses couches les maria sans désemparer.

De la part de la demoiselle, ce mariage n'était qu'un moyen de sortir de l'hôpital où, sans cela, elle allait être retenue; de la part de Dumont, il témoigne d'une rare inconscience et même de quelque chose de plus, si les renseignements fournis par la police sont exacts.

Écoutons d'Argenson :

« J'ay sceu depuis quelques jours que le sieur Stouppe, son intime amy, après avoir fourny tous les frais de ce mariage, disposé et meublé l'appartement des nouveaux mariés, se faisoit une espèce de gloire d'avoir trouvé un Français encore plus facile et moins délicat en amour que les Suisses ne le sont ordinairement... » (11 janvier 1704.)

« Toute sa fortune (de Dumont) roulle sur le secours de M. Stouppe, l'amant de sa femme, qui, après bien des aventures, est actuellement dans les remèdes... Cependant il lui continue ses soins, et, charmé de l'absence officieuse du mary, il achève de se ruiner avec elle... » (7 août 1704.)

Aussi avec son scepticisme coutumier, le Lieutenant de police conclut-il : « Il y a beaucoup d'apparence qu'en mari complaisant dont la fortune n'est pas bonne, il (Dumont) ne se rendra pas scrupuleux sur sa conduite pourvu qu'elle veuille bien le souffrir dans ses parties de plaisir et partager avec luy l'argent de ses duppes. » Il est vrai que, comme atténuation, il ajoutera plus tard : « Je pense que le pauvre mari n'a consulté que sa mauvaise fortune et a conclud qu'il valoit mieux avoir du pain avec une femme infidelle que de manquer de toutes choses ».

Digitized by Google

Qu'était-ce donc que cet étrange mari?

Nous ne le connaissons que par d'Argenson, qui n'est pas tendre pour lui.

« Le sieur Dumont de Blaignac qui a espousé la demoiselle de Boussans, dit-il, a pris la qualité d'Enseigne de vaisseau dans plusieurs procès qu'il a perdus, à mon rapport. Son père, qui est un grand chicaneur et qui a esté *Grand-Maitre des Eaux et Forests* de Languedoc[1], mourut à Paris, il y a quelques mois, et ce digne fils partit aussitôt pour l'armée, où il a quelque Lieutenance d'infanterie »... « Il n'a pour tout bien, dit-il encore, qu'un procès contre son beau-frère et contre son père, dont il a perdu, à mon rapport, les principaux chefs et je doutte fort que les suites de cette affaire lui soient heureuses » (1703 et 1704).

Gabriel Dumont, enseigne de vaisseau, était, en effet, le plus jeune des fils de Charles Dumont, seigneur et baron de Blagnac, conseiller du roi, inspecteur et commissaire général de la marine et, de 1692 à 1700, Grand-Maître, Enquêteur et Général réformateur des Eaux et Forêts de France au département de Guyenne.

Les provisions de Charles Dumont pour la charge de Grand-Maître nous ont été conservées dans les registres du Parlement[2], elles sont datées de Paris, 6 juin 1692, signées « par le roy, Segonzac » et spécifient que le département de Guyenne se compose des maîtrises particulières de Lisle-Jourdain, Pamiers, Comminges, Pays de Soule, Labour, Bigorre, Béarn et Basse-Navarre ».

C'était, on le voit, un vrai royaume forestier créé par l'Édit de février 1689 et dont avait été d'abord investi un sieur Pierre Bernard; mais celui-ci n'en sollicita pas les provisions et en fit démission en faveur de Charles Dumont. Comme c'était à l'époque où Colbert faisait enlever, pour sa marine, les hêtres et les sapins centenaires des Pyrénées, il est vraisemblable que le titre de commissaire général de la

1. C'est de *Guyenne* que d'Argenson devrait dire.
2. Arch. départ. Haute-Garonne. *Édits*, vol. 27. f° 83.

Digitized by Google

marine fut, auprès de M. de Froidour et du Ministre, une recommandation pour M. de Blagnac.

Mais si la Grand-Maîtrise des Eaux et Forêts conférait à son titulaire d'innombrables droits de justice, franchises, privilèges, libertés, exemptions et honneurs, elle était pécuniairement fort lourde, ne comportant par département que 4.800 livres de gages effectifs, dont 4.000 pour le Grand-Maître, 300 pour son chauffage et 500 pour son secrétaire. Or, déjà à cette époque, la situation de fortune de Charles Dumont était fort embarassée et il est vraisemblable que la finance de sa charge acheva de le ruiner[1].

Il avait au moins quatre fils : Noël-Antoine, l'aîné, que nous voyons en 1694-95 porter les titres d'Ecuyer, seigneur de la Ferrane, Conseiller du roi, Prévôt général et Chevalier du guet de Toulouse[2]. Ce Noël-Antoine a fait souche à Toulouse jusqu'en ces dernières années; François et Louis, que nous voyons émancipés le 13 novembre 1688[3]; enfin Gabriel, enseigne de vaisseau, dont l'acte d'émancipation est du 12 octobre 1698[4].

Mais, si obérée est la situation de Charles Dumont, qu'en 1691, il ne peut allouer pour sa légitime à son fils François, qui est d'Église et alors âgé de vingt-cinq ans, qu'une pension annuelle de 300 livres, y compris son titre clérical et encore avec de singulières restrictions[5].

En 1695, c'est pire encore. Son fils Gabriel est mineur,

1. Cette finance augmenta d'ailleurs rapidement. M. Hervé-Bazin, à propos de la Grand-Maîtrise des Eaux et Forêts poursuivie par Beaumarchais, nous apprend que « les charges de Grand-Maître étaient très recherchées, à la veille de la Révolution. Il y en avait dix-huit en France; elles étaient considérables et coûtaient 500.000 livres. » (*Mémoires et Récits* de François Chéron, p. 23.)

2. Arch. départ. Haute-Garonne. Maîtrise des Eaux et forêts. Lisle-Jourdain. Sac de procès 9B ; 9C, no 16.

3. Arch. départ. Haute-Garonne. Insinuations au Sénéchal. Vol. 32, fo 409 (Édits).

4. Arch. départ. Haute-Garonne. Insinuations au Sénéchal. Vol. 33, fo 362 (Édits).

5. Arch. départ. Haute Garonne. Insinuations au Sénéchal. Vol. 32, fo 524 (Édits).

Digitized by Google

mais a des droits sur une métairie noble. Charles se fait autoriser par ce mineur à vendre *La Verdialle* au prix de 12.000 livres (4 août), et, de nouveau, le 23 décembre 1695, il fait reconnaître et approuver cette vente à son fils. Ce qu'il y a de plus grave en cette affaire, c'est que l'acquéreur du domaine n'est autre que le notaire André Boyer qui a rédigé les actes. Aussi dans l'acte d'émancipation du 12 octobre 1698, Boyer a-t-il bien soin de stipuler la renonciation de Gabriel à ses droits et que « le dit Boyer ne pourra jamais être inquiété en sa position et jouissance ». Évidemment, c'est là la source du procès entre Gabriel et son père, auquel d'Argenson fait allusion en 1704.

Si on ajoute à ces préoccupations de nombreux litiges d'affaires, en particulier un long procès contre Charles de Ragueneau, sieur de Lavarenc, adjudicataire de la coupe de la forêt royale de Bouconne, en 1694-95, procès qui durait encore en 1703[1], à la mort de Charles Dumont, on comprendra que sa vie ait été abrégée par les soucis. Au bout de quelques années, il avait d'ailleurs été obligé de renoncer à sa maîtrise; un inventaire du 7 juin 1701 le qualifie, en effet de « Messire Charles Dumont, cy-devant Grand-Maistre des Eaux et Forests de Guienne, Seigneur et baron de Blagnac ». Il eut pour collègue, à partir de 1695, ce Dunoyer dont la femme devait dater de Toulouse des *Lettres galantes* si précieuses pour notre histoire et dont la fille Pimpette fut le premier amour de Voltaire[2].

1. Arch départ. Haute-Garonne. Procès de la table de marbre, *loc. cit.*, 9B, 9C, nº 16.

2. Toulouse. en effet, ne faisait pas partie de la Grand-Maîtrise de Guyenne, mais bien de celle de Languedoc, qui comprenait les maîtrises particulières de Montpellier, Villeneuve-de-Berc, Quillan, Saint-Pons, Rodez, Castelnaudary, Villemur, Toulouse, et les grueries d'Albi et de Mende. Guillaume Dunoyer fut pourvu de ce département le 16 avril 1695 (Arch. dép., *Édits*, vol. 27, fº 349), en remplacement de Timoléon Legras, sieur de Maisoncelle, décédé le 16 octobre 1694 et qui, lui-même, en avait été investi le 2 août 1689, en exécution de l'Édit de février précédent (*Ibid. Edits*, vol. 26, fº 2[illegible]5). Dunoyer avait payé sa charge 90.000 livres et il la revendit 110,000, en 1799, à Claude

Digitized by Google

C'est d'ailleurs par la peinture originale qu'en donne Mme Dunoyer dans ses *Mémoires*[1], que nous connaissons l'existence fastueuse d'un Grand-Maître des Eaux et Forêts à cette époque. Nous pouvons donc nous faire une idée à peu près exacte du genre de vie des Dumont.

Voilà donc Gabriel Dumont jeté sans ressources sur le pavé de Paris et, pour comble, époux de Mlle de Boussans. La misère, comme l'avait prévu d'Argenson, ne tarda pas à s'asseoir à ce triste foyer et, en 1707, après une existence mêlée de basses aventures et de cruelles expériences, Mme Dumont de Blagnac s'éteignait entre les bras de son mari... et de son amant, un personnage passablement suspect, du nom de *Cynthio*.

Sa sœur, Mme Dillon jeune, était à cette époque renfermée sur ordre du roi aux Madelonnettes, et les rapports de la supérieure parlaient d'elle en termes excellents; on louait sa douceur et sa docilité. Dumont, en allant la voir, fut de nouveau tenté du diable; il s'était, si l'on en croit la police, mollement habitué à être entretenu par les amis de sa femme et il jugea que sa belle sœur pourrait bien remplacer celle-ci.

Obtenir de son beau-père et de sa belle-mère une demande de sortie des Madelonnettes pour transférer la recluse au couvent de Beaune, fut pour l'ingénieux Toulousain un jeu d'enfant. Il avait conté à tout le monde qu'une riche dévote, Mme Poullet, « dont il avait pris soin de supposer plusieurs lettres », voulait par charité se charger de sa belle-sœur et

d'Anceau, de Lavelanet, fils d'un Conseiller au Parlement. Les provisions de Claude d'Anceau, comme successeur de Guillaume Dunoyer, sont datées de Versailles, 30 mars 1699; elles ont été enregistrées à Toulouse, le 14 mai 1699 (*Ibid.*, *Édits*, vol. 28, fo 118b).

Je signale en passant que Pimpette Dunoyer, après avoir manqué Voltaire et Jean Cavalier, épousa en Hollande un certain baron allemand, du nom de Winterfeld, lequel pourrait bien être l'ancêtre de l'espion qui, à la suite d'un accident de manœuvres, résida à Grisolles et à Toulouse, à la veille de la guerre actuelle.

1. *Mémoires de Mme du Noyer*, édit. Londres (Trévoux), 1729, in-16, pp. 340 et suiv.

Digitized by Google

devait payer sa pension dans un couvent; mais, au lieu de la conduire dans cet asile imaginaire, il ne fit que traverser Beaune et c'est à Paris qu'il la ramena. « On l'accuse, avec beaucoup d'apparence, de la prostituer au premier venu... On la voit tous les jours en carrosse avec le sieur de Blaignac, son beau-frère, qui l'a vendue dit-on au nommé Cynthio (l'amant de sa femme), en attendant meilleure aventure... On adjoute qu'après qu'elle aura passé l'hyver à Paris, elle a dessein de passer en Angleterre pour y chercher son mari, qui a renoncé à la religion catholique pour embrasser celle du gouvernement; en quoy elle n'aura pas beaucoup de peine à l'imiter, puisque le désordre de ses mœurs luy rend touttes les relligions presque égales. » (Rapport du 6 janvier 1708.)

Le trait final de ce rapport trahit la main du Lieutenant de police désireux d'arracher un nouvel ordre d'internement; il se souvenait encore du scandale des demoiselles de Lancé[1]; mais il est certain que ce nouvel éclat devenait intolérable. On obtint facilement les pouvoirs nécessaires du malheureux M. de Boussans, mais il fut plus malaisé de découvrir la coupable, que son beau-frère faisait changer à tout moment de domicile. Enfin, elle fut arrêtée et replacée aux Madelonnettes.

Voici les deux dernières notes qui la concernent : Dillon est, à l'époque où elles ont été écrites, devenu un person-

1. « On s'amusait chez la marquise de Lancé, presque la seule maison ouverte; gros jeu, conversations libres et pourtant bonne compagnie, ou ce qui croyait l'être. On y était attiré par deux demoiselles qui avaient tout le jeu de la coquetterie pour se faire une cour et toutes les rigueurs de la vertu pour la conserver. Mme de Lancé, respectée comme si elle l'avoit mérité, estimée comme si elle n'eut pas vécu du lansquenet, aimée quoiqu'elle exigeât autant d'égards que si elle eut été princesse, excita la jalousie de toutes ces femmes qui trouvent étrange qu'on ne veuille pas s'ennuyer et perdre son argent avec elles. On découvrit qu'elle n'étoit point veuve du marquis de Lancé, et ensuite que le marquis de Lancé n'avoit jamais existé... On fit agir les dévots; ils dirent qu'il s'y commettoit des crimes. La piété de Mme de Maintenon fut alarmée. L'aventurière eut ordre de sortir de Paris; ses deux demoiselles furent enfermées dans un couvent. » (*La Beaumelle.*)

Digitized by Google

nage considérable, et l'on sent sa protection mystérieuse y couvrir la pécheresse.

21 juillet 1709. — « La demoiselle Dillon, dont la supérieure de la Magdeleine se plaint si fort par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer, est celle dont le mary est retourné en Angleterre depuis très longtemps et qui, après estre sortie du Refuge, a été ramenée dans le couvent pour la continuation de ses désordres, d'autant plus scandaleux qu'elle a estée eslevée dans la maison de Saint-Cyr et qu'elle affectoit de le publier : au reste, on ne luy connoist aucuns biens et son père, qui est un vieil gentilhomme retiré dans quelque canton de la Bourgogne, n'est pas en estat de l'ayder. Il est vray qu'une de ses sœurs a espousé un officier général du mesme nom, qui a obtenu un ordre du Roy pour la mettre dans un couvent de Corbeil, où il paie sa pension très exactement; mais il ne serait pas juste qu'il payât encore la pension de sa belle-sœur. »

A ce rapport, Pontchartrain a mis en marge ces simples mots : « Voir s'il en faut ? » — Sans doute, une pension, car le ministre eût été désolé qu'un lieutenant-général, très apprécié à la cour, se désargentât en cette affaire.

26 février 1710. — « Je communiqueray à la supérieure du couvent de la Madeleine[1] ce que vous me faites l'honneur de m'écrire touchant la demoiselle Dillon et je l'obligeray,

1. Il s'agit ici de la supérieure des Madelonnettes et non de la supérieure de la Madeleine du Traisnel, qui passait pour la maîtresse de d'Argenson.

Les filles de la Madeleine ou Madelonnettes étaient un couvent de la Visitation de Saint-Antoine, fondé en 1620 par la marquise de Maignelay, à côté de l'église Saint-Martin-des-Champs. Il était situé rue des Fontaines, entre les nos 14 et 16 (emplacement actuel de la rue de Turbigo). C'était une maison de réclusion pour les filles débauchées; les parents y faisaient renfermer leurs filles portées au libertinage. On y enferma, en 1793, les Girondins proscrits.

Au contraire, le couvent de Sainte-Madeleine du Traisnel était situé faubourg Saint-Honoré. C'est là que d'Argenson, après avoir perdu es Sceaux, se retira. (Il avait été quelque temps chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine.) Les histoires de Mme Husson et de la supérieure du Traisnel sont très suspectes.

Digitized by Google

s'il est possible, d'avoir pour cette malheureuse demoiselle plus de ménagements et plus d'esgards, en sorte qu'elle ne soit plus exposée aux reproches injustes qui lui ont attiré ses plaintes. » (*sic.*)

Pontchartrain a ajouté : « Bon. Mander comment il aura terminé tout cela. »

Et c'est tout. Mais réellement le Paris de la Régence et de Louis XV était-il pire que le Paris de Louis XIV, et l'honorable profession, qui fit la fortune de Du Barry, n'était-elle déjà pas, sous le régime austère du Grand Roi et de Mme de Maintenon, exercée par ce Dumont de Blagnac, aussi cyniquement que par le Roué?

Il eut été bien surprenant que ce scandale n'eut pas d'écho à Saint-Cyr, surtout dans le cercle si scrupuleux de Mme de Maintenon.

Non seulement elle y fait allusion dans quelques-unes de ses *Conversations*, comme celles sur l'*Ajustement* et sur le *Danger des occasions*[1], mais encore c'est certainement aux demoiselles de Boussans qu'elle songe quand elle écrit, dans une « *Instruction aux demoiselles de la classe bleue* » (Th. Lavallée, *Conseils et instructions*, I, 111) :

« Je puis vous assurer que ma longue expérience m'a

1. On sait que Mme de Maintenon, fidèle au système d'éducation des Jésuites, *instruire en amusant*, avait composé, pour les demoiselles de Saint-Cyr, des saynettes, *Conversations* (c'est-à-dire Dialogues) et *Proverbes*, qui ont été réunis en 1857, par les soins de *Th. Lavallée : « Conseils et Instructions aux demoiselles de Saint-Cyr* (2 vol.). »

Les Conversations — une cinquantaine — lui avaient été inspirées par le fastidieux recueil des *Conversations* de Mlle Scudéry (1680-1790, 10 vol.); elles eurent un grand succès, furent goûtées par la duchesse de Bourgogne et par le Roi lui-même, prônées par Longuet de Gergy et par Godet-Desmarets et ne manquent pas de mérite. Il n'en est pas de même des *Proverbes*, une quarantaine, adaptés aux différentes classes de Saint-Cyr, bleue, jaune, verte et rouge; la moralité en est des plus faibles et on peut se demander s'ils sont bien de Mme de Maintenon; ils roulent à peu près exclusivement, en effet, sur la nécessité pour les jeunes filles qui sortent de Saint-Cyr, de se procurer un mari et sur les conditions des filles en service. C'est presque, croirait-on, un manuel de la chasse aux maris ou un guide à l'usage des domestiques.

Digitized by Google

appris que quantité de jeunes personnes, très bien élevées et qui paraissoient toutes vertueuses, ont fait de terribles chutes qui ont scandalisé le monde et les ont perdues devant Dieu et devant les hommes, et cela pour avoir eu trop de confiance en elles-mêmes, pour ne s'être pas assez défiées de leur faiblesse, pour s'être exposées aux occasions, pour n'avoir pas évité les mauvaises compagnies, ni pris toutes les précautions nécessaires pour se préserver », et elle cite à l'appui de son argument : « Mme...., qu'on a été obligé d'enfermer par trois différentes fois. »

Th. Lavallée estimait que cette Mme...., pouvait être Mme de Lyonne, dont les désordres étaient publics. C'est bien invraisemblable, car Mme de Maintenon n'eut pas osé flétrir de la sorte le Ministre des Affaires étrangères. Un peu plus loin, elle conte le cas d'une « fille d'honneur de la reine mère, de première qualité », qui est bien certainement Mlle de Guerchy ; mais c'est, sans contestation possible, l'une des Dillon qu'elle vise quand elle dit : « Il y en a eu une, depuis peu, dont le nom vous est connu..... (p. 448)..... qui n'ose rompre les chaînes qui la lient de peur du scandale, qui est exposée à la jalousie et à la fureur de celui qui la flattait le jour d'auparavant, qui la renferme plus que le plus austère mari, qui la méprise par ce qu'elle a fait pour lui et qui lui fait faire une vie plus retirée en se déshonorant qu'elle ne l'aurait pu faire pour établir sa réputation » (p. 447). Et elle ajoute, ce qui pour nous est caractéristique : « Elle se livre à un autre pour sortir de la tyrannie du premier, elle va de désordre en désordre, et si grand, que l'autorité, qui doit réprimer le scandale, la renferme. »

On voit, d'après cela, que d'Argenson avait quelque raison de s'inquiéter de l'éclat provoqué à Saint-Cyr par le scandale des demoiselles de Boussans, et que ce scandale avait, en effet, frappé au cœur Mme de Maintenon.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CRIMES DES ARMÉES ALLEMANDES

L'AFFAIRE DU VAL DE VILLÉ, EN ALSACE

(17 et 18 août 1870)

PAR LE Dr GESCHWIND.

Dans un travail précédent[1], j'ai essayé de montrer que la mentalité de brigand des Allemands n'avait pas varié depuis que l'Histoire parle d'eux et qu'en particulier, dans leurs invasions antérieures en France, en 1870 surtout, ils avaient été aussi fourbes, aussi voleurs, aussi froidement cruels, qu'ils le sont dans la guerre imposée, par eux, au Monde depuis plus de trois ans.

Je vais aujourd'hui parler d'un épisode peu connu de cette barbarie. Il a eu lieu, en Alsace, dès le début de cette guerre de 1870, et il montre, d'une façon tragique, jusqu'à quel point s'est exercée la férocité des Germains vis-à-vis de ces Alsaciens qu'ils revendiquaient comme des frères.

Bien plus, les Allemands qui commirent ces forfaits contre ces derniers, c'étaient des Badois, leurs plus proches voisins, des gens dont seule les séparait la largeur du Rhin et dont un grand nombre travaillaient en Alsace avant la guerre, parfois chez ceux même qu'ils sont venus voler, incendier et assassiner!

Cet épisode, l'affaire du Val de Villé, a eu pour théâtre

1. *La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France*, par le Dr Geschwind. *Mémoires*, t. V de la XIe Série, 1917.

Digitized by Google

les environs directs de mon village natal[1]. Tous ces détails ont été authentiqués par les enquêtes les plus minutieuses et les plus impartiales faites immédiatement, sur les lieux mêmes, par les renseignements que j'ai pu recueillir personnellement au cours de mes séjours ultérieurs en Alsace, par ceux qui m'ont été donnés depuis lors[2] et enfin par les documents publiés sur ces faits, autant par les Allemands[3] que par les Français[4], surtout par un article très documenté de la *Revue alsacienne* de 1883-1884 (l'affaire du Val de Villé), auquel j'ai emprunté une grande partie de cette relation.

Après la bataille de Frœschwiller (6 août), où la victoire leur avait coûté si cher, les Allemands ne se répandirent que bien lentement en Alsace. Ils commencent par investir Strasbourg, et ce n'est qu'avec la plus grande circonspection qu'ils descendent le long des Vosges.

Molsheim et Obernai, chefs-lieux de canton, sont frappés d'une contribution de guerre énorme sans qu'un semblant de lutte ait pu motiver cet acte de brigandage. A Barr, autre chef-lieu de canton, ils exigent, en argent et en nature, 100.000 francs et 80.000 du reste du canton, toujours sous les mêmes menaces de pillage général, d'incendie et d'exécution des otages dont ils avaient soin de se munir dès leur irruption dans chaque localité.

Le 15 août, les premiers Allemands, arrivés à Barr, des cavaliers du 1er régiment de dragons badois (régiment du Corps), y passent la nuit.

Les habitants reconnaissent parmi eux des ouvriers cou-

1. Andlau à 11 kilomètres de Villé et à 14 kilomètres de Schlestadt.

2. Spécialement par mon vieil ami, le préfet honoraire Vatin, qui se trouvait, en ce moment-là, à Schlestadt, en qualité de lieutenant d'artillerie de la garde mobile.

3. *Histoire de la guerre franco-allemande de 1870-1871*, par le grand état-major prussien, 1875. (Première partie, volume 2, traduction Costa de Serda.)

4 Rapport du capitaine Stouvenot (lieutenant Vatin). — *Notice sur le siège de Schlestadt*, par le comte de Cambolas. Toulouse, 1871. — *Schlestadt pendant la guerre de 1870*, par Kling et Iehl. Paris, Chapelot, 1901. — *Revue alsacienne*.

Digitized by Google

vreurs, maçons, tailleurs de pierre qui avaient travaillé quelques semaines auparavant à Barr et aux environs, et qui connaissaient ainsi parfaitement le pays et ses habitants.

Le 17 août, deux escadrons de ces dragons, environ 230 sabres, sous le commandement du major von Kleiser, partent pour le Val de Villé, éloigné de 12 kilomètres de Barr, dans le but d'y faire des réquisitions.

Le Val de Villé s'ouvre du côté de la plaine alsacienne, vers la station dite du « Val de Villé », à la bifurcation des chemins de fer de Villé et de Sainte-Marie-aux-Mines, à 6 kilomètres de Schlestadt. Il comprend, pour la plus grande partie, la vallée du Giessen, rivière qui se jette dans l'Ill, près de Schlestadt. Dans son fond, il communique avec le département des Vosges par plusieurs cols, dont le plus direct est celui d'Urbeis, allant vers Provenchères et, avec la vallée de la Bruche, par Steige, Saales et Saint-Blaise[1].

Le détachement badois s'arrête à l'entrée du Val, entre Thanvillé et Saint-Maurice, en face du château du vicomte de Castex, et somme la commune de Saint-Maurice de lui fournir, dans les deux heures, 36 quintaux d'avoine, 206 miches de pain et 86 livres de viande. Pendant que les habitants cherchent, de tous côtés, les denrées destinées à satisfaire cette troupe, celle-ci s'installe en hâte, sans prendre aucune précaution que d'envoyer quelques cavaliers en patrouille vers Schlestadt et vers Villé. Les officiers vont tous

1. Au début de la présente guerre, le 14 août 1914, le col et la ville de Saales furent pris par nos troupes ainsi que le massif du Donon, après un vif combat qui nous donna 300 prisonniers. Le 15, à Saint-Blaise, dans une autre affaire très chaude, notre 1er bataillon de chasseurs s'empara du drapeau de 132e régiment d'infanterie allemande; le 17, nous occupons Schirmeck, dans la vallée de la Bruche, où notre cavalerie pénètre jusqu'à Muhlbach et Lutzelhausen, du côté de Molsheim et de Mutzig et nous nous emparons de Villé, ainsi que du Champ-du-Feu, près du Hohwald, où notre 11e bataillon de chasseurs alpins met le feu à la maison forestière que les Allemands avaient fortifiée. Mais le 23, l'avance des armées allemandes sur la Meuse et vers l'Aisne et la Marne nous oblige à évacuer ces positions avancées sur le versant alsacien des Vosges pour concourir à la défense du cœur de notre pays.

Digitized by Google

à Saint-Maurice, dans l'auberge Held, où ils font bombance.

Soudain, vers deux heures du soir, éclate une vive fusillade. C'était un détachement de 48 gardes mobiles, sous le capitaine Stouvenot et le lieutenant Minicus, sorti en reconnaissance de la petite place de Schlestadt[1], distante de 10 kilomètres environ, qui surprenait les deux escadrons badois.

Voici ce qui s'était passé :

Ce même jour, 17 août, au matin, le commandant de la place, en vue de s'éclairer, avait envoyé en reconnaissance deux détachements; le premier, composé d'un peloton de 30 lanciers et d'une compagnie d'infanterie de la garde mobile sous le capitaine Schmitt, le second fourni par une autre compagnie (3e du 2e bataillon du Bas-Rhin), sous le capitaine Stouvenot. Cette reconnaissance, après s'être portée jusqu'à 6 kilomètres de la place, sur la route de Strasbourg, c'est-à-dire vers le Nord parallèlement au Rhin, à l'Ill et aux Vosges, était rentrée sans avoir vu d'ennemi.

1. Schlestadt n'avait qu'une faible garnison d'environ 2.150 hommes, composée, en majeure partie, de gardes mobiles, appelés seulement depuis le 1er août : un bataillon d'infanterie (1.100 hommes) et 4 batteries d'artillerie (280 hommes). Le reste comprenait quelques artilleurs du 6e régiment venus de Grenoble et deux petits dépôts des 2e et 6e lanciers. 400 gardes nationaux sédentaires furent organisés dans la place même, à partir du 12 août, pour le service intérieur. Le commandant de la place était le chef d'escadron de cavalerie comte de Reinach-Foussemagne, passé dans l'état-major des places. Fortifiée par Vauban, au dix-septième siècle, Schlesdadt avait pour défense principale la possibilité de tendre une inondation d'environ 2 kilomètres de large sur une moitié de son enceinte.

Mais la portée, le calibre et la précision de l'artillerie nouvelle des Allemands rendaient illusoires toutes ces vieilles modes de défense. L'artillerie de la place ne comportait, de son côté, que des pièces du modèle de 1859 et même de modèles bien plus anciens, employant des boulets pleins. Schlestadt fut attaqué, le 10 octobre, par la 4e division de réserve allemande von Schmeling, augmentée de 12 compagnies d'artillerie de place, de 4 de pionniers de forteresse et de 56 pièces de siège de fort calibre. La place, bombardée à courte distance, incendiée et dont l'artillerie était presque entièrement détruite, fut obligée de capituler le 24, en dépit de l'énergie et de la vaillance de la petite garnison et de la résistance courageuse des habitants.

Digitized by Google

Vers une heure, le capitaine Stouvenot, ayant eu vent, probablement par les gens qui venaient quotidiennement approvisionner la ville, de la présence de cavaliers ennemis du côté du Val de Villé, à l'Ouest, quitta la place avec 1 officier et 48 hommes de sa compagnie dans l'espoir de les surprendre.

Il semble bien qu'il monta sa sortie de sa propre initiative et sans connaître exactement le chiffre des ennemis qu'il allait attaquer. Cette façon d'agir était conforme, d'ailleurs, à l'esprit d'offensive audacieuse qui animait alors nos jeunes soldats alsaciens.

Le capitaine Stouvenot était un ancien sous-officier d'infanterie, et son second, le sous-lieutenant Minicus, était un gros boulanger de Villé. Quant aux gardes mobiles, à part peut-être quelques gradés, ils étaient tous conscrits, ayant un peu moins de trois semaines de service et la plupart d'entre eux n'ayant jamais tiré un coup de fusil auparavant. Ils appartenaient à ce deuxième bataillon du Bas-Rhin, recruté dans l'arrondissement même de Schlestadt et étaient armés du fusil transformé, dit « à tabatière », arme lourde, crachant quelque peu, dont ils surent tirer convenablement parti.

Arrivé à la station de chemin de fer du Val de Villé, à 6 kilomètres environ de Schlestadt. Stouvenot vit s'avancer trois dragons dont il essaya de s'emparer, mais ils purent rebrousser chemin, perdant l'un d'eux blessé et tombé de cheval, Stouvenot les suivit rapidement et installa une barricade au pont de Thanvillé, à l'intersection des trois routes de Barr, Scherviller et Schlestadt, fermant ainsi l'issue de la vallée et coupant la ligne de retraite directe des Badois.

Ceux-ci, surpris par les coups de feu, affolés, sautent en selle, et, après un essai infructueux de trois charges successives contre un ennemi pourtant si inférieur en force, ils se sauvent à toute bride, isolément ou par petits groupes, vers le fond de la vallée qui seul leur restait ouvert. Un certain nombre d'entre eux, absolument débandés, ne rejoignirent leur corps que deux, trois ou même quatre jours plus tard.

Digitized by Google

Le gros de la troupe se sauva par des chemins de montagne presque impraticables et, traversant Reichsfeld le soir, arriva à la tombée de la nuit à Eichofen, où ils avaient passé le matin en venant de Barr.

Dans les villages qu'ils ont ainsi traversés, dans cette fuite éperdue, ils fusillent, sabrent hommes, femmes et enfants, tout ce qu'ils trouvent sur leur passage.

Indiquons sobrement une partie des crimes que la cruauté, fille de leur lâcheté, leur fit commettre dans cette affreuse journée, ceux dûment constatés par des enquêtes irréfutables.

A Trimbach, ils emmènent, attaché à un cheval, le maire, Nussbaum, âgé de soixante-six ans; ils blessent grièvement un jeune homme de vingt-cinq ans, le nommé Claude, et ouvrent d'un coup de sabre le crâne d'une femme de quarante ans, qui revenait de laver son linge à la rivière.

A Neuve-Église, le nommé Sieffer, père de six enfants, rentrait des prés, la houe sur l'épaule et fumant sa pipe. Les dragons le poursuivent à coups de pistolet; le pauvre diable, qui les supplie de lui faire grâce, est littéralement haché à coups de sabre. La veuve, voyant son cadavre ainsi mutilé, devient folle et meurt peu de temps après.

Dans ce même village, apercevant un pauvre idiot, affublé d'un képi français, ils se mettent à sa poursuite. Le malheureux pénètre dans une maison, jette son képi, saute par une fenêtre de derrière et gagne les champs. Les dragons se saisissent du propriétaire de la maison, le nommé Muhr, marié depuis dix-huit mois et père d'un enfant; ils le traînent dehors et lui brûlent la cervelle en présence de sa femme.

Dans une maison voisine, demeure un conseiller municipal, président du Conseil de fabrique, Auguste Pierrot, père de cinq enfants en bas âge. On l'arrache de son habitation à coups de crosse et on l'assassine de même à coups de sabre et de pistolet.

Au presbytère, dont les portes sont ouvertes, la bande, ne trouvant pas le vicaire qui était absent, brise la porte de sa chambre et enlève au curé une petite somme de 34 francs

Digitized by Google

et divers objets qu'ils trouvent à leur gré, et, à sa vieille sœur, 15 francs, non sans lui donner un coup de sabre qui lui tranche à moitié le pouce.

Un pauvre tisserand du même village, Fluck, chemine tranquillement sur la route de Villé où il était allé chercher du pain. Il est grièvement blessé; transporté à Villé, il y reste quelques jours entre la vie et la mort et ce n'est que plusieurs mois après qu'il arrive à se remettre.

Le domestique d'un commissionnaire de Sainte-Marie-aux-Mines, le nommé Marschall, voulant éviter les dragons, s'engage dans un chemin de traverse avec sa voiture. Rejoint par eux, il se réfugie au milieu de ses chevaux, où il reçoit trois balles de pistolet dans le corps et cinq coups de sabre sur la tête et sur le bras droit qui en resta paralysé. Finalement, on le jette dans la rivière, sans oublier toutefois de piller sa voiture chargée d'étoffes.

Sur cette même route de Villé, les dragons rencontrent Kubler, de Villé, qui se rendait à Saint-Maurice; ils le hachent à coups de sabre, il meurt dans la nuit. Un père de onze enfants, Vonderscher, qui se trouvait avec lui, reçoit aussi des coups de sabre ainsi que trois balles dans le corps, dont l'une lui traverse le poumon. Il en réchappe, pourtant, mais avec une main restée infirme.

Dans Villé même où arrivent ensuite nos badois, les mêmes scènes se renouvellent. Les rues sont désertes, les maisons fermées : les habitants prévenus se sont sauvés. Les dragons brisent les fenêtres à coups de pistolet et de sabre. Devant la brasserie Vonderscher, ils assassinent un pauvre voiturier de Colroy-la-Grande, père de famille. Plus loin, le nommé Meyer est arrêté, lié et jeté dans la rivière, au pont d'Erlenbach. Pendant qu'il s'y débat, les dragons s'amusent à le canarder. Il a la présence d'esprit de faire le mort et, après le départ des meurtriers, il se traîne tout couvert de sang à Villé, où une femme charitable coupe les cordes qui le liaient et panse ses blessures.

La journée est terminée : les dragons ont disparu. Mais tout est dans la consternation, et, quoique la matinée du 18

Digitized by Google

soit tranquille, instinctivement on regarde ce calme comme précurseur d'un nouvel orage. On ne se trompait pas.

Mais cette fois-ci, les Allemands prendront leurs précautions pour avancer.

Du fond de la vallée, du côté des Vosges, par la route de Steige, arrivent tout à coup deux voitures portant le drapeau à la Croix de Genève[1]. Elles s'arrêtent à l'entrée de Villé : deux médecins badois en descendent pour recueillir les blessés allemands. Les dragons, disent-ils, avaient perdu quarante-six hommes et c'étaient les paysans soulevés qui les avaient attaqués traîtreusement[2]. Ces médecins parcourent Trimbach et Saint-Maurice sans trouver de blessés. Dans ce dernier village, ils font déterrer le seul dragon signalé comme tué. L'autopsie leur prouve que c'est par la balle d'un garde mobile. « Si c'eut été une balle de fusil de chasse, disent-ils, on aurait impitoyablement brûlé la moitié des villages de la vallée. »

Abrités ainsi sous le drapeau de la convention internationale, ces médecins ont pu constater que la vallée était tranquille, les paysans terrifiés et les mobiles repartis.

Après cette reconnaissance en règle, dont la duplicité ger-

1. D'après la relation, aussi imprécise que tendancieuse, que fait de cette affaire l'*Histoire de la guerre*, par le grand état-major prussien, les dragons, dès le début de leur arrivée au Val de Villé, auraient envoyé des patrouilles vers Saales, au fond de la vallée ainsi qne vers Schlestadt. Après leur surprise à Thanvillé, une partie des fuyards se serait rabattue, par Saales, sur d'autres escadrons envoyés en reconnaissance dans la vallée de la Bruche. Il est probable que ces voitures d'ambulance, arrivant de Steige, appartenaient à ce détachement, à moins que ce ne fussent celle des escadrons débandés qui auraient pris la fuite en même temps qu'eux.

2. Le rapport du capitaine Stouvenot dit que l'ennemi doit avoir une dizaine de tués et de nombreux blessés et que 5 prisonniers ont été ramenés à Schlestadt. Un dragon, dans une lettre insérée dans un journal badois, le *Journal de Schopfheim*, accuse 2 tués et 4 à 6 blessés. L'historique du régiment de dragons badois porte 1 tué, 1 blessé et 7 prisonniers : les mêmes chiffres existent dans l'*Histoire de la guerre franco-allemande*, par le grand état-major prussien. Ce sont eux qui doivent se rapprocher le plus de la vérité. Il y eut probablement 2 ou 3 tués, quelques blessés et les 5 prisonniers emmenés à Schlestadt.

Digitized by Google

manique a donné, depuis lors, tant d'exemples, les soldats chargés de couvrir la lâcheté des dragons et de venger leur déroute sur de pauvres gens aussi innocents qu'inoffensifs, pouvaient avancer sans crainte.

A deux heures du soir, un bataillon du 5e régiment d'infanterie badoise arrive à Eichofen. Le maire Meyer et le curé Zopfman sont arrêtés et conduits hors du village. « A Gunstett, dit le major[1], commandant le bataillon, nous avons fusillé le curé, le maire, l'instituteur et les notables. Ici, se sont passées des choses atroces qui demandent une répression sévère. » Le curé veut lui faire observer que les habitants d'Eichofen n'ont rien de commun avec ce qui a pu se passer à Gunstett[2] ou dans le Val de Villé. Le major lui répond par des injures.

Pendant ce temps, on arrête le curé Guth et l'adjoint Mergenthaler, de Mittelhergheim, le village voisin, et on les amène à Eichofen. » Nous prenons ces otages, dit un jeune officier, pour avoir des garanties de sûreté dans notre avance d'un village à l'autre. »

Les réquisitions faites à Eichofen, la colonne se mit en marche. « Pas de quartier pour personne, dit le major à ses soldats », et s'adressant, au maire et au curé : « Vous êtes responsables de tout ce qui pourra arriver. A la moindre affaire, vous serez fusillés. Partez. »

A peine le détachement est il parti, qu'on entend des coups de feu. En passant, les soldats avaient tiré sur un vieillard à grande barbe blanche, le tonnelier Sirlinger, d'Andlau, qui travaillait dans les champs avec son fils, non loin de la route. Une balle lui entra dans la poitrine et sortit par le dos. Il mourut trois jours après[3].

1. C'était le major badois, baron von Rœder, qui avait été arrêté le 12 juillet, à Strasbourg, comme espion, et qui fut relâché par ordre du Gouvernement impérial (Kling et Iehl, p. 50).

2. Gunstett se trouve près de Frœschwiller, à plus de 70 kilomètres, à vol d'oiseau, d'Eichofen.

3. Il fut soigné par mon beau-frère, le Dr Mengus, d'Andlau, qui se trouvait non loin et qui spécifia que Sirlinger continuait à travailler, ne se doutant de rien, quand les Badois tirèrent sur lui.

Digitized by Google

Un peu plus loin, Célestin Wagner, de Reichsfeld, regarde de son champ défiler la colonne. « Gare, on nous vise, baisse-toi », lui crie un camarade qui se trouvait près de lui. » « Mais c'est impossible », répond-il. Au même moment, il tombe mort, frappé d'une balle.

Sur la même route, aux Neuematten, s'élèvent deux fermes isolées. Elles sont fouillées; on n'y trouve personne. Les deux fermiers rentrent. on les arrête. L'un d'eux, Houtmann, quarante-cinq ans, père de cinq enfants, demande ce qu'on lui veut et cherche à s'échapper. Il est fusillé sur le champ. Son frère parvint à gagner la forêt; on tire sur lui au hasard, il disparaît. Deux jours après, on le trouve mort criblé de balles. Il laisse quatre enfants en bas âge. Les deux veuves restent sans ressources. L'une d'elle meurt peu de temps après, minée par le chagrin.

De là, les soldats descendent dans le val de Villé, se répandent dans les villages, les occupent et y font des réquisitions, des arrestations et des exécutions.

A Saint-Pierre-Bois, Zimmermann, un homme de 59 ans, avait passé la nuit du 17 au 18 dans la forêt. Pressé par la faim, il rentre chez lui : Une sentinelle l'aperçoit et lui envoie une balle dans le ventre, il meurt quelques heures après.

Le curé Fettig et le maire Marschal sont arrêtés et gardés à vue. Il en est de même de beaucoup d'habitants jetés pêle-mêle dans un champ où ils passent la nuit.

A Saint-Maurice, où a eu lieu l'attaque des mobiles, il faut des exécutions. Glock, 45 ans, avait conduit sa femme et ses quatre enfants dans la forêt. Il retourne au village: les Badois l'arrêtent, le collent contre un mur et le fusillent sans autre forme de procès.

Duffner, 57 ans, père de quatre enfants, sortant de sa cave, remonte l'escalier de sa maison. Un soldat l'aperçoit et lui envoie une balle qui lui fracasse le coude. Pendant toute l'occupation du village, on empêche sa famille de chercher un médecin à Villé et il meurt dans la huitaine.

Chez l'aubergiste Held, où les officiers s'étaient régalés la

Digitized by Google

veille, les soldats trouvent un jeune homme de vingt-cinq ans, Koblott ; ils tombent sur lui ; il se sauve dans la cour où il est fusillé.

Scheer passe dans la rue : un coup de fusil lui traverse la joue. Malgré cette horrible blessure, il est arrêté avec l'aubergiste Held auquel on coupe une partie du nez.

Scheer, Held et le curé Elbel sont dirigés le lendemain, avec le curé et le maire de Saint-Pierre-Bois sur le quartier général de Mundolsheim (au Nord-Ouest de Strasbourg) où se trouvait le grand-duc de Bade. Celui-ci les renvoie à Schœffolsheim, à une quinzaine de kilomètres, où ils passèrent 8 jours, couchés sur la paille, gardés par des soldats prussiens qui les insultaient sans cesse et leur déclaraient, suivant une pratique barbare, de règle dans l'armée allemande : « Vous serez fusillés demain matin ». On finit par reconnaître qu'ils n'étaient pour rien dans la sortie des mobiles de Schlestadt et on les relâcha.

Ce même 18 août, des prisonniers sont ramassés de tous côtés et amenés à Thanvillé. Le lendemain matin, on en prend quatre au hasard et on les fusille froidement en présence des autres ; Ce sont : Fœrber, père de trois enfants et Olzemberger, de Neuf-Bois, Senens, père de cinq enfants et Schœffer, père de quatre enfants, tous deux de Diefenbach. D'après les témoins, les supplications de ces malheureux innocents furent navrantes avant leur exécution, mais rien ne pouvait émouvoir ces bourreaux.

Après ces massacres, l'on ne peut plus s'étonner de rien. Aussi ce qui reste à relater n'a plus l'air que d'un jeu d'enfant.

Comme nous l'avons dit, c'est devant le château du vicomte de Castex, chambellan de Napoléon III, que les quarante huit mobiles du capitaine Stouvenot surprirent, le 17, les dragons badois. Le château allait payer cette audace.

Dans la cave, les tonneaux furent défoncés ; dans les appartements les meubles brisés, les rideaux, les lits lacérés, le linge, les effets d'habillement volés, des vases de Sèvres d'une valeur considérable cassés, les portraits de famille,

Digitized by Google

l'uniforme du père du vicomte, général du premier empire, mis en lambeaux. Les voitures de luxe, après avoir été promenées à travers Barr et Gertviller, furent dirigées sur Strasbourg. Dans l'une d'elle se prélassait une Badoise ivre, affublée de la plus belle robe de Mme de Castex[1].

M. de Castex qui, bien qu'absent, fut considéré comme le chef du mouvement, fut condamné à mort par contumace (Kling et Jehl, p. 50)[2]. Ses enfants avaient heureusement pu gagner la forêt.

Pendant qu'une bande est occupée au pillage du château, une autre s'avance jusqu'à Villé et Erlenbach. La débandade des dragons le 17, s'étant faite en grande partie, par Erlenbach, Erlenbach devait être coupable. On y arrête le curé Sittler et l'adjoint, à la place du maire malade. Villé est rançonné sans pitié. On somme l'adjoint Mathern de fournir immédiatement 30 pièces de bétail, 30 sacs de farine, 25 hectolitres de vin, tout le tabac, le café, le sucre existants, et, en sus, le dîner pour 150 hommes. L'adjoint ayant présenté quelques objections à ces exigences, on menace de le fusiller.

Il s'agit alors de dîner tranquillement et, pour cela, il faut des otages. Comme toujours on débute par le curé. Le curé de Villé, Holtzmann, se trouvait à Urbeis, à 6 kilomètres de là, « Villé restera occupé, prononce le major, jusqu'à ce que j'aie le curé. Il me le faut », A la place du curé, on arrête le bedeau, Hierholtz. Le curé, averti de ce qui se passe, retourne en hâte à Villé, où il est arrêté ainsi que Herrbach, Duhamel, médecin, Nicklès, pharmacien, Wenachter, Mathern, adjoints. Malgré l'arrivée du curé, le pauvre bedeau reste maintenu en arrestation. Tous ces

1. Le pillage avait d'ailleurs débuté dès l'arrivée des dragons à Thanvillé, avant l'attaque des mobiles : l'un des dragons ramenés prisonniers par ceux-ci à Schlestadt portait en effet, sous sa tunique, une chemise brodée de Mme de Castex. (Lieutenant Vatin)

2. Dans la lettre d'un cavalier badois au *Journal de Schopfheim*, déjà cité, il est dit : « A la suite d'une attaque de notre cavalerie par des paysans armés, sous la conduite du comte de Castex, au cours d'une reconnaissance où il fut tiré sur elle des maisons... »

Digitized by Google

otages sont conduits au grand trot au camp de Thanvillé (à 7 kilomètres environ) entre deux haies de soldats, n'entendant que les mots de « feu », « fusiller ». Le major leur avait annoncé qu'au premier coup de feu qui partirait, ils seraient fusillés. Après des parodies d'interrogatoire et de longues heures d'angoisse, on finit par les relâcher à minuit.

Comme on l'a vu, les Badois en arrivant à Eichofen, où ils se figuraient être déjà dans le val de Villé, y avaient pris des otages pour se garantir de toute surprise. Ils occupèrent fortement le village et l'entourèrent de barricades. Le maire, déjà arrêté précédemment, reçoit la visite d'officiers badois, qui, après s'être fait servir ses meilleurs vins, lui annoncent qu'il est arrêté de nouveau. Sa fille tombe évanouie, mais, malgré cela, il est jeté sur une charrette et emmené à Goxwiller, à 10 kilomètres de là, où on finit par le relâcher.

En même temps, à Andlau, à la place du maire absent, on arrête les conseillers municipaux Roth et Gresser. Ils sont emmenés au camp d'Eichofen, où on leur fait connaître qu'on va les fusiller parce que, dans la nuit, on aurait tiré, dans la banlieue d'Andlau, sur une sentinelle avancée. Roth ayant demandé où était postée cette sentinelle, le major[1] indique la direction de Stozheim, juste opposée à celle d'Andlau. Sur cette remarque et après une arrestation d'une heure, on les relâche.

Le même soir, on arrête le maire d'Andlau, Dangeltzer et de nouveau le conseiller Roth. Conduits à Eichofen entre quatre cavaliers, le pistolet braqué sur l'oreille, ils furent présentés au même major, lequel leur fit les mêmes menaces que le matin sous un autre prétexte tout aussi spécieux. Ce n'est qu'à minuit qu'il les relâcha, en les faisant accompagner, avec le même cérémonial, jusqu'à la dernière sentinelle.

1. C'était le major von Kleiser qui commandait les deux escadrons de dragons badois mis en fuite par le capitaine Stouvenot à Thanvillé, le 17.

Digitized by Google

Dans la même nuit on emmena à Eichofen le baron de Cœhorn, ancien député au Corps législatif, maire de Saint Pierre ainsi que le curé Ruhlman de cette commune. On veut les enfermer dans une étable, puis on finit par les autoriser à accepter la chambre d'un habitant d'Eichofen où ils passèrent trois jours[1]. Dans cette même nuit on voulut arrêter une seconde fois le curé d'Eichofen qui put s'éloigner à temps.

Et tout cela parce que, disait le major, un coup de feu aurait été tiré dans les environs de ce village.

Ce coup de feu, s'il y en a eu un, a été plus que probablement le fait d'un soldat allemand apeuré, ou ivre, comme il est arrivé si fréquemment en 1870 de même que dans la guerre actuelle.

Et les chefs allemands tiraient un double avantage de leur accusation mensongère contre la population civile, celui d'innocenter leur soldat qui, parfois, avait blessé ou tué un camarade et celui de pouvoir motiver de nouvelles arrestations, de nouvelles exécutions et surtout de nouvelles contributions qui bien souvent passait dans leur poche personnelle[2].

L'histoire officielle de la guerre franco-allemande par la section historique du Grand État-Major prussien, est peu claire et parfois nettement inexacte, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, à propos de la déroute des deux escadrons badois surpris le 17 à Thanvillé et sur les crimes qui en résultèrent.

D'après ce compte rendu, les gardes mobiles de Schlestadt, dont l'effectif n'est pas indiqué d'ailleurs, auraient été

1. Ce n'est que le 2 septembre, sur l'intervention de l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'ils furent relâchés ainsi que d'autres otages. (Kling et Jehl. p. 59.)

2. Les exemples de cette barbare duplicité abondent dans les rapports des commissions officielles d'enquête ainsi que dans les relations des Allemands eux-mêmes. Nous en avons cité un certain nombre dans notre travail précédent sur « La mentalité allemande ».

Digitized by Google

renforcés par des paysans armés. Cette affirmation mensongère n'était qu'une tentative de justification du « châtiment des communes soulevées », selon les termes mêmes du document, c'est-à-dire des épouvantables cruautés commises à l'encontre de gens, non seulement innocents mais qui ne se doutaient même pas de ce dont on les accusait.

C'était déjà l'application de la fameuse théorie du Schreckenskrieg, la guerre par la terreur, en honneur dans le peuple comme dans l'armée allemande et qui, depuis les premiers jours de la guerre actuelle, a été, de même qu'en 1870, une des règles les mieux observées, dans la conduite de cette armée.

Qu'on me permette d'ajouter à tous les documents recueillis à ce sujets par les enquêtes officielles des Gouvernements belges et français la relation encore inédite d'un crime de même nature, commis quarante-quatre ans plus tard, dans ce même mois d'août et sensiblement aux mêmes lieux qui avaient vu les forfaits consécutifs à l'affaire du val de Villé de 1870 que nous venons de raconter.

J'en tiens le récit de Mme Blaise, ma sœur[1], laquelle avait été surprise par la déclaration de guerre à Andlau, dans notre maison paternelle où elle se trouvait avec sa fille et d'où elle n'a réussi à partir pour se rendre en Suisse et puis en France, que cinq mois plus tard, après mille vexations de toute nature. Je lui laisse la parole :

« C'était au milieu du mois d'août 1914; il faisait une chaleur torride, lorsque les bonnes sont accourues nous dire qu'elles venaient de voir passer devant la maison trois hommes enchaînés entourés de soldats, l'arme au poing. L'un d'eux avait été jadis ouvrier boulanger à Andlau, chez Wach ; les deux autres étaient des garçons de ferme.

Ils travaillaient tous les trois dans une ferme au delà du Hohwald, vers le Champ-du-Feu. Renseignements pris, voilà ce qui s'était passé. Ils avaient l'habitude, comme tous les

1. Veuve du médecin principal Blaise, directeur du Service de Santé du 4e Corps d'armée.

Digitized by Google

gens de la montagne, de faire rentrer leurs bêtes à l'étable, le soir, en les hélant à grands cris et avec de grands gestes.

Les Allemands, qui les ont aperçus, ont-ils cru qu'ils faisaient des signaux aux Français? Quoi qu'il en soit, sans explications ou enquête d'aucune sorte, on s'empare de ces malheureux dont l'un avait dans les soixante ans et on les amène à Barr, leur faisant faire ce long trajet d'environ dix-sept kilomètres, nu-tête, des sabots aux pieds, sous un soleil brûlant.

A Barr, le maire devait les interroger; car les deux les plus âgés ne comprenaient que le patois vosgien du Ban-de-la-Roche. Mais ce maire, nommé par les Allemands, n'avait pas terminé son déjeuner : alors l'escorte, pressée d'en finir, conduisit ces pauvres gens hors de Barr, du côté de Gertwiller. Ils ont passé devant les fenêtres de nos vieilles amies, les demoiselles Lantz, qui se sont couvert les yeux en voyant ce lamentable cortège. Arrivés sur un terrain avoisinant les jardins, les bourreaux ont fait creuser leur tombe à ces martyrs et, quand les trois fosses leur ont paru assez profondes, ils les ont fait placer devant elles et les ont fusillés.

Les personnes qui ont vu passer ces trois pauvres ouvriers et assisté à ce massacre ont été terrifiées. Le vieux surtout était lamentable : la chaleur, la fatigue, l'angoisse faisaient ruisseler son visage et on n'ose imaginer les pensées de ces trois malheureux innocents pendant leur lugubre travail. Quelle haine s'est amassée chez nous pour de pareils crimes ! »

Ma sœur m'a raconté d'autres faits moins tragiques mais qui dévoilent encore, s'il est nécessaire, l'abominable mentalité allemande.

J'en citerai deux, plus personnels :

« C'était à la même époque (août 1914), dit-elle, après les combats livrés autour du Donon. On tambourina, à Andlau, que tout le monde devait préparer devant les maisons, des rafraîchissements, fruits, boissons, sirops de fruits surtout, rien

Digitized by Google

d'alcoolique puisque c'était pour des blessés. On s'exécuta. J'avais vu, depuis deux jours, une file interminable de voitures de paysans remplies de paille et qu'on avait réquisitionnées, se diriger vers le Hohwald.

« Enfin, les voilà qui redescendent lentement avec leur chargement de blessés. Ma fille, Marie, pensant voir des nôtres sur le nombre avait accompagné les bonnes à la porte de la maison et fouillait des yeux la paille sanglante où l'on ne voyait guère que des Allemands entassés.

« Enfin, elle découvre deux chasseurs alpins et, après avoir distribué quelques fruits aux blessés allemands, elle va vers les nôtres et leur adresse quelques mots qui, m'a-t-elle dit plus tard, étaient : « Avons-nous de l'espoir? » — « Oh ! oui, Mademoiselle, cela va bien pour vous », fut la réponse.

« Au moment où, de la fenêtre, j'observais cette petite scène, j'entends un galop de cheval et vois un sous-officier bavarois furibond, le pistolet braqué, bondir sur Marie en criant je ne sais quoi d'un ton guttural. Le cheval se dresse et, toute ma vie, je reverrai cette énorme bête les pieds de devant touchant presque la tête de ma pauvre enfant.

« Ma vieille bonne voyant cela, saisit ma chérie au bras et la lance contre le mur de la maison. Les quelques blessés allemands qui étaient proches ne purent retenir un « oh ! » d'indignation. »

Un détail encore :

« Quand j'offrais des fruits à ces Français, m'a raconté Marie, ils les refusaient délicatement et, désignant du regard les Boches avides « donnez-leur » disaient-ils. Et ceux-ci les engloutissaient : un d'eux surtout, la figure toute couverte de bandages, sauf les yeux et la bouche, tendait les deux mains pour recevoir de ces reines-Claude et de ces mirabelles qu'ils ne connaissent pas en Allemagne. Quelle différence de race. L'estomac toujours en éveil, c'est l'aboutissant principal de leur kultur. »

« Quelques jours plus tard, avisées que des Français passent à Andlau, nous nous mettons aux fenêtres et nous voyons deux chasseurs alpins, les poignets enchaînés, marchant

Digitized by Google

l'allure dégagée au milieu d'Allemands en armes. La foule suivait avec le calme nécessaire dans ces moments tragiques.

« Et, dans leur infernale duplicité, pour l'ameuter contre leurs prisonniers, les bandits répandent le bruit que ceux-ci avaient coupé la tête à la fermière qui habite non loin du château d'Andlau. Ce n'est pas possible, nous disons-nous de suite; ces deux alpins avaient un regard si franc, une physionomie si ouverte, dans leur crâne jeunesse.

« Le coup-d'œil digne et un peu malicieux qu'ils nous ont lancé en passant sous nos fenêtres semblait dire : « Vous « êtes Françaises, cela se voit, on s'entend. » Aussi avons-nous protesté quand on nous a raconté ce dont on les accusait et n'avons-nous pas été étonnées d'apprendre, un peu plus tard, que la fermière en question avait toujours sa tête sur les épaules et se portait parfaitement bien[1].

Nos amis Dangeltzer, avertis du passage de ces prisonniers, eurent la bonne idée d'offrir à boire à toute la bande, ne pouvant faire d'exception. Pendant que le groupe était ainsi arrêté devant la porte de la maison, des troupes allemandes y débouchent par l'ancienne route de Barr : un soldat s'en détache et fonce, l'air furibond et le fusil en arrêt sur les deux chasseurs. On l'empêche de poursuivre son geste meurtrier, mais l'attitude des deux Français fut admirable : ils ne reculèrent pas d'un centimètre et froidement, dédaigneusement, ils toisèrent la brute allemande. Nous n'avons pu savoir ce qu'ils étaient devenus. »

Qu'avons-nous à ajouter au simple exposé des faits que nous venons d'indiquer. Ils sont la honte d'une nation qui

1. Ces calomnies de têtes coupées ainsi que celles d'yeux crevés aux blessés ont été de règle dans les propos et les publications des Allemands aussi bien au début de la guerre de 1870 qu'à celui de la présente guerre. Elles étaient destinées à servir de prétexte ou de justification à leurs cruautés ainsi qu'à agir sur l'opinion publique des neutres et sur celle de la petite partie de la population allemande dont la kultur n'était pas encore suffisamment acquise à la « Guerre par la terreur. »

Digitized by Google

prétend imposer sa civilisation, sa culture, en même temps que sa domination, à l'Univers entier.

Devant une mentalité pareille, il n'y a pas de paix à traiter, il n'y a qu'à être le plus fort pour imposer les règles du Droit et de la Justice à ceux qui, toute leur histoire en fait foi, n'ont jamais songé qu'à les violer à leur profit.

Septembre 1917.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LA NON RÉVERSIBILITÉ DES PHÉNOMÈNES

PAR M. LECLERC DU SABLON.

Qu'est-ce qu'un phénomène réversible ? — On a admis, et jusqu'à un certain point vérifié, que, dans la suite des phénomènes naturels, la cause qui précède est reliée d'une façon invariable à l'effet qui suit. La cause étant donnée, l'effet en résulte; inversement l'apparition de l'effet est une garantie que la cause a existé. Le chemin qui relie les deux états extrêmes est déterminé dans son parcours; l'est-il également dans sa direction? En d'autres termes, si A est la cause de B, est-il possible que B devienne la cause de A? S'il en était ainsi, on dirait qu'il y a réversibilité entre le phénomène où A est cause et B effet, et celui où B est cause et A effet. Pour que la réversibilité soit complète, il faut : 1° que l'état initial et l'état final de l'un des phénomènes soient respectivement identiques à l'état final et à l'état initial de l'autre; 2° que la série des états intermédiaires qui relie l'état initial à l'état final, soit la même pour les deux phénomènes, mais dans un ordre inverse.

Si l'on s'en rapportait à un examen superficiel, on pourrait croire qu'il y a beaucoup de phénomènes réversibles. Les changements d'état des corps sont réversibles puisque la même eau, par exemple, peut passer un nombre indéfini de fois de l'état liquide à l'état solide ou de l'état solide à l'état liquide; les transformations d'énergie sont réversibles puisque la chaleur peut être transformée en mouvement, et le mouvement en chaleur; la formation de l'éther acétique est réversible, puisqu'un mélange d'acide acétique et d'alcool peut donner de l'éther acétique et de l'eau, et qu'inversement un mélange d'éther acétique et d'eau peut donner de

Digitized by Google

l'acide acétique et de l'alcool; la maltase est une diastase à propriétés réversibles puisqu'elle peut, tantôt transformer le glucose en maltose, tantôt transformer le maltose en glucose.

Nous allons examiner de plus près ces divers phénomènes, ainsi que quelques autres tirés de l'histoire des animaux et des végétaux, et nous verrons dans quelle mesure sont réalisées les conditions requises pour la réversibilité complète.

Phénomènes physiques. — Les changements d'état des corps sont, de tous les phénomènes physiques, ceux où la réversibilité semble le plus évidente. Duhem a cependant montré que, dans aucun cas, il n'y a vraiment réversibilité. Voyons, par exemple, ce qui se passe dans le cas de la solidification et de la fusion de l'eau.

Un kilogramme d'eau, en se refroidissant spontanément passe à l'état solide. Dans ce phénomène, l'état initial considéré comme cause, est un kilogramme d'eau liquide que je suppose à 0° et une température ambiante inférieure, si peu que ce soit, à 0°. L'état final, considéré comme effet, est un kilogramme de glace à 0° et 79 calories qui ont été dégagées par la congélation; de plus, aussi longtemps qu'a duré le changement d'état, la température ambiante a dû se main tenir au-dessous de 0°.

Pendant la fusion, au contraire, l'état initial est bien un kilogramme de glace à 0° et 79 calories qui doivent être fournies par le milieu extérieur, et l'état final un kilogramme d'eau liquide à 0°. Mais, aussi longtemps que se poursuit le phénomène, la température du milieu extérieur qui fournit les calories doit être supérieure, si peu que ce soit, à 0°.

Il n'y a donc pas vraiment réversibilité, puisque, si l'on considère une phase intermédiaire quelconque de l'un des phénomènes, elle diffère de la phase correspondante de l'autre phénomène par une circonstance essentielle qui est la température ambiante. De plus, il n'y a pas vraiment identité entre l'état initial de la fusion et l'état final de la congéla-

Digitized by Google

tion; dans les deux cas, il y a bien un kilogramme d'eau à 0°, mais dans le premier cas, les 79 calories libres doivent être à une température supérieure à 0°, tandis que, dans le second cas, elles sont à une température inférieure à 0°.

On sait que les différentes formes d'énergie sont, dans une certaine mesure, équivalentes. Ainsi, par exemple, une calorie, c'est-à-dire la quantité de chaleur nécessaire pour porter un kilogramme d'eau de 0° à 1°, équivaut à 425 kilogrammètres, c'est-à-dire au travail nécessaire pour élever d'un mètre un poids de 425 kilogrammes.

La transformation du travail en chaleur s'effectue spontanément dans un grand nombre de circonstances. Le frein qui frotte contre les roues d'un wagon, le projectile qui frappe un obstacle produisent de la chaleur; il y a transformation intégrale du travail en chaleur et, pour 425 kilogrammètres perdus, il y a une calorie gagnée. Mais le phénomène inverse est impossible, si l'on rend au projectile la chaleur qu'il a dégagée en s'arrêtant il ne reprendra pas la vitesse primitive, le train ne se remettra pas en marche par la seule action de la chaleur produite par le frottement du frein.

La transformation de la chaleur en travail n'est possible que dans des circonstances toutautres. Dans une machine à vapeur, il y a transformation de chaleur en travail et, à une calorie perdue, correspondent bien 425 kilogrammètres. Mais une minime partie seulement de la chaleur fournie à la machine peut donner du travail, le reste est inutilisé et se dissipe à l'état de chaleur rayonnante. Si la transformation du travail en chaleur est complète, la transformation inverse ne peut être que partielle ; il n'y a donc pas reversibilité.

On voit là, beaucoup plus nettement que dans les changements d'état des corps, la différence entre les deux directions suivant lesquelles les changements s'effectuent. La transformation du travail en chaleur est spontanée et peut s'effectuer intégralement. La transformation inverse au contraire exige des conditions très spéciales et n'est jamais

Digitized by Google

complète ; elle n'est possible qu'au prix d'une certaine déperdition de chaleur qui reste inutilisable.

Réactions chimiques. — Les réactions chimiques ne se produisent en général que dans un certain sens. Ainsi, par exemple, lorsqu'on verse de l'acide sulfurique sur du carbonate de calcium, on obtient du sulfate de calcium et du gaz carbonique; mais, si l'on met en présence du sulfate de calcium et du gaz carbonique, le carbonate de calcium et l'acide sulfurique ne sont pas reconstitués, il n'y a pas de réaction. Le sens spontané du phénomène est celui qui correspond au plus grand dégagement de chaleur. Il y a cependant des cas où deux réactions inverses se produisent dans des conditions telles qu'il semble qu'il y ait réversibilité. La formation et la décomposition de l'éther acétique en sont un exemple classique.

L'alcool éthylique et l'acide acétique, mélangés, molécule à molécule, réagissent lentement l'un sur l'autre et donnent de l'éther acétique et de l'eau. Inversement, et dans les mêmes conditions de température et de pression, l'éther acétique et l'eau, mélangés molécule à molécule, réagissent pour donner de l'alcool éthylique et de l'acide acétique. Il semble donc que la réaction soit réversible. Mais, dans aucun cas, elle n'est complète. La formation de l'éther aux dépens de l'alcool et de l'acide acétique s'arrête lorsque 33 % de l'acide acétique total est encore libre ; de même la décomposition de l'éther s'arrête lorsque 33 % de l'acide combiné a été mis en liberté. Les deux réactions aboutissent à un même état d'équilibre où toute transformation s'arrête.

Il n'y a pas là de phénomène réversible car, dans aucun cas, le point d'aboutissement d'une transformation ne peut être pris comme point de départ de la transformation inverse. Les deux réactions convergent vers un même état d'équilibre caractérisé par le fait que 33 % de l'acide total est libre. Le sens de la décomposition est rigoureusement déterminé par les conditions de milieu : il y a formation d'éther lorsque plus de 33 % de l'acide est libre,

Digitized by Google

il y a décomposition d'éther lorsque moins de 33 °/₀ de l'acide est libre.

Il en est de même des réactions diastasiques dites réversibles. La maltase, produite pendant la germination de l'orge, transforme normalement le maltose en glucose. Cependant, si l'on ajoute de la maltase à une dissolution de glucose à 40 °/₀, on observe la réaction inverse, le glucose est transformé en maltose.

Comme dans le cas de l'éther acétique, le sens de la réaction dépend des conditions de milieu. Lorsque le milieu est relativement pauvre en glucose, comme cela a lieu dans la cellule vivante, c'est toujours le maltose qui est transformé en glucose. Le glucose passe au contraire à l'état de maltose lorsqu'on réalise artificiellement un milieu très riche en glucose.

L'état d'équilibre vers lequel convergent les deux réactions est caractérisé parce que 15 °/₀ du sucre total est du maltose et le reste du glucose. Le sens de la réaction est déterminé par les conditions de milieu : si plus de 15 °/₀ du sucre total est du maltose, le maltose passe à l'état de glucose, dans le cas contraire, la transformation inverse se produit.

Formation et destruction des matières grasses. — Les matières grasses sont une des formes les plus ordinaires des réserves nutritives. Chez les végétaux, c'est presque exclusivement dans la graine qu'elles s'accumulent. Pendant la maturation, les sucres élaborés dans les feuilles vertes arrivent dans la graine, s'y transforment en huile et restent à l'état de réserve pendant que dure la vie ralentie. Lorsque la germination commence, les huiles repassent à l'état de sucre, se répandent dans toute la plante et sont ainsi utilisées comme aliment. Il se produit donc successivement deux réactions inverses : la transformation du sucre en huile et celle de l'huile en sucre : nous allons rechercher dans quelle mesure on y retrouve les caractères de la réversibilité.

Autant qu'il est possible de schématiser, sans trop les

Digitized by Google

dénaturer, les réactions qui ont lieu dans une cellule vivante, on peut représenter la transformation du sucre en huile dans une graine qui mûrit par la formule :

$$(1)\qquad \underset{\text{Sucre.}}{14\,C^6H^{12}O^6} + 40^2 = \underset{\text{Huile.}}{C^{57}H^{104}O^6} + 32\,H^2O + 27\,CO^2.$$

et la transformation inverse qui s'effectue pendant la germination par la formule :

$$(2)\qquad \underset{\text{Huile.}}{C^{57}H^{104}O^6} + 56\,O^2 = 4\,\underset{\text{Sucre.}}{C^6H^{12}O^6} + 28\,H^2O + 33\,CO^2.$$

On constate tout de suite qu'il n'y a pas réversibilité puisque le second membre de l'équation (1) est très différent du premier membre de l'équation (2). Même au point de vue spécial de l'huile et du sucre, les réactions ne sont pas inverses, puisqu'une molécule d'huile, formée au prix de 14 molécules de sucre ne produit en se décomposant que 4 molécules du même sucre.

La transformation du sucre en huile est une synthèse possible seulement grâce au concours de l'énergie fournie par la combustion d'une partie du sucre; la transformation inverse au contraire est spontanée.

Régénération des albuminoïdes. — Comme les huiles, les albuminoïdes se forment et se détruisent dans les plantes; mais les réactions sont, dans ce cas, plus complexes et plus difficiles à suivre. Il est cependant une circonstance où on a pu isoler deux transformations inverses comparables à celles des matières grasses. Les graines de légumineuses renferment d'abondantes réserves albuminoïdes ; lorsqu'elles germent à l'obscurité, les albuminoïdes se transforment en asparagine, se répandent sous cette forme dans toute la plantule, puis reviennent à leur premier état pour former le protoplasma des jeunes cellules. C'est ce qu'on appelle la régénération des albuminoïdes. Il y a donc deux réactions inverses : transformation des albuminoïdes en

Digitized by Google

asparagine et retour de l'asparagine à l'état albuminoïde. On comprend l'utilité de cette double transformation : les albuminoïdes étant des colloïdes ne peuvent circuler d'une cellule à l'autre qu'en passant par une forme cristalloïde telle que l'asparagine.

Les formules généralement admises pour exprimer la régénération des albuminoïdes sont :

$$(1)\quad \underset{\text{Albuminoïde.}}{C^{72}H^{112}Az^{18}O^{22}} + 97O = 9\,\underset{\text{Asparagine.}}{C^{4}H^{8}Az^{2}O^{3}} + 36\,CO^{2} + 20\,H^{2}O.$$

$$(2)\quad 9\,\underset{\text{Asparagine.}}{C^{4}H^{8}Az^{2}O^{3}} + 12\,\underset{\text{Sucre.}}{C^{6}H^{12}O^{6}} + 47O = \underset{\text{Albuminoïde.}}{C^{72}H^{112}Az^{18}O^{22}} + 36\,CO^{2} + 52\,H^{2}O.$$

La formule (1) exprime une décomposition, une réaction dans le sens spontané s'effectuant avec dégagement d'une quantité considérable de chaleur. Le retour de l'asparagine à la forme albuminoïde est, au contraire, une synthèse qui n'est possible qu'avec le concours d'une énergie extérieure fournie par la décomposition du sucre. Grâce à l'intervention du sucre jouant le rôle de combustible, 1.188 grammes d'asparagine peuvent régénérer les 1.580 grammes d'albuminoïde, il n'y a donc pas perte de matière azotée.

Si l'on ne considérait que les matières azotées, la régénération des albuminoïdes constituerait une réaction réversible. Mais l'énergie dégagée sous forme de chaleur rayonnante dans la réaction (1) ne saurait provoquer la réaction (2) ; il faut rendre cette énergie sous une autre forme, sous la forme d'énergie chimique contenue dans le sucre, et c'est ce qui exclue la réversibilité.

La régénération des albuminoïdes est une opération coûteuse pour la plante à cause de l'énergie qui se dissipe sous forme de chaleur rayonnante et du carbone qui se dégage à l'état de gaz carbonique ; mais la dépense en azote est rigoureusement nulle. Lorsque la graine germe à l'obscurité dans un milieu dépourvu de composés azotés, on constate l'invariabilité de la quantité d'azote renfermée

Digitized by Google

dans la plante en même temps que la diminution rapide du carbone et du poids total de la matière sèche. C'est là une différence physiologique remarquable entre les animaux et les végétaux; tandis que les animaux gaspillent l'azote et ont par conséquent besoin d'une alimentation azotée abondante, les végétaux l'économisent autant qu'il est possible et peuvent, par conséquent, se développer en n'absorbant qu'une quantité infime d'aliments azotés. En revanche, les végétaux, surtout les végétaux verts, sont prodigues en hydrates de carbone qu'ils peuvent fabriquer en quantité indéfinie avec l'eau du sol et le gaz carbonique de l'atmosphère.

La régénération des albuminoïdes n'est qu'un épisode de la transformation de la matière azotée dans les êtres vivants. En suivant l'évolution complète, ce qu'on appelle quelquefois le cycle de l'azote, nous allons trouver une série plus complexe de réactions inverses, mais non réversibles.

Cycle de l'azote. — L'azote est très abondant dans la nature, mais sous forme de corps simple inutilisable pour l'immense majorité des êtres vivants; presque tous les composés azotés font partie d'un organisme vivant ou en proviennent. On peut admettre, à la rigueur, qu'une quantité limitée d'azote combiné suffit pour entretenir indéfiniment le monde organisé en passant, sous des formes variées, d'un organisme dans un autre suivant un cycle fermé. Examinons la série des transformations qui peut être considérée comme la plus caractéristique.

Les nitrates du sol, absorbés par les racines des plantes, arrivent dans les feuilles vertes et y sont transformés en albuminoïdes; les animaux se nourrissent des albuminoïdes élaborés par les feuilles vertes et les rejettent à l'état d'urée. Dans le sol, l'urée est transformée en carbonate d'ammoniaque par un microcoque et le carbonate d'ammoniaque en acide nitrique par les bactéries nitrifiantes. L'acide nitrique peut de nouveau être absorbé par les racines et le même cycle peut recommencer indéfiniment.

Digitized by Google

Pour mieux se représenter le mécanisme de ces transformations on peut les exprimer par des formules :

(1) $72\,AzO^3H + 36C^6H^{12}O^6 + 74O = C^{72}H^{112}Az^{18}O^{22} + 144Co^2 + 196H^2O.$
Ac. nitrique. Sucre. Albuminoïde.

(2) $C^{72}H^{112}Az^{18}O^{22} + 151O = 9\,Co\,Az^2H^4 + 63Co^2 + 38H^2O.$
Albuminoïde. Urée.

(3) $CO\,Az^2H^4 + 2H^2O = Co^3(AzH^4)^2.$
Urée. Carb. d'ammoniaque.

(4) $Co^3(AzH^4)^2 + 6O = 2\,AzO^3H + Co^2 + 3H^2O.$
Carb. d'ammoniaque. Ac. nitrique.

Il va sans dire que ces formules, surtout les deux premières, ne représentent le phénomène que d'une façon approximative. La transformation de l'acide azotique en albuminoïdes (1) est une réaction endothermique qui n'est possible que grâce à la décomposition d'une quantité considérable de sucre. C'est pour cela que les albuminoïdes ne se forment, en général, que dans les feuilles vertes capables d'élaborer du sucre. Dans la série des transformations de la matière azotée, c'est la seule réaction qui ne se fasse pas dans le sens spontané et qui ait besoin de l'intervention d'une énergie extérieure.

Les albuminoïdes des végétaux, absorbés puis assimilés par les animaux, subissent diverses modifications dont la plus importante et la plus caractéristique est la transformation en urée (2); c'est une combustion incomplète qui dégage une grande quantité de chaleur. Mais l'énergie potentielle accumulée dans les albuminoïdes n'est pas entièrement libérée par la réaction (2); l'urée en renferme encore une notable partie.

La fermentation ammoniacale de l'urine, pendant laquelle l'urée est transformée en carbonate d'ammoniaque (3), en libère une certaine quantité. L'ammoniaque qui se trouve dans tous les sols provient en presque totalité de la décomposition des albuminoïdes soit par les réactions 2 et 3, soit par des réactions exothermiques analogues.

Digitized by Google

Mais on sait que l'azote reste, en général, peu de temps dans le sol sous la forme ammoniacale. Les bactéries de la nitrification provoquent une nouvelle oxydation exothermique et font passer l'azote ammoniacal à l'état d'azote nitrique. C'est là le dernier terme de la simplification de la matière azotée. L'acide nitrique, absorbé par une plante à l'état de nitrate, peut ensuite subir de nouveau la série des transformations que nous venons de suivre.

Dans le cycle qui vient d'être décrit, il n'y a jamais ni perte ni gain d'azote. La même molécule peut servir indéfiniment aux mêmes réactions, comme un mobile qui parcourt indéfiniment une roue verticale repasse par les mêmes positions. Dans le cas de l'azote, la force qui donne l'impulsion nécessaire à la série des réactions, c'est l'énergie chimique accumulée dans le sucre. La synthèse des albuminoïdes, à partir de l'acide nitrique, correspond à la partie montante du parcours de la roue; les autres réactions correspondent à la partie descendante.

Dans ce cycle fermé, on voit indéfiniment l'acide nitrique se transformer en albuminoïdes et les albuminoïdes revenir à l'état d'acide nitrique. Si, dans ces transformations inverses, on ne considérait que l'azote, on pourrait à la rigueur admettre qu'il y a réversibilité puisque le cycle peut se poursuivre avec une quantité d'azote rigoureusement invariable. Mais les états intermédiaires et les autres circonstances sont loin d'être inverses dans les deux réactions. Le passage de l'acide nitrique à l'état d'azote albuminoïde, corrélatif d'une décomposition de sucre, ne comporte pas d'états intermédiaires apparents; le passage inverse, au contraire, se fait en plusieurs temps, l'urée et l'ammoniaque étant les intermédiaires les plus constants. Il n'y a donc pas plus réversibilité que dans la régénération des albuminoïdes; les choses sont seulement plus compliquées.

On peut comparer les transformations inverses et non réversibles aux mouvements d'un ascenseur qui monte et descend indéfiniment. Il n'y a pas réversibilité parce que le mouvement de descente s'effectue spontanément, comme la

Digitized by Google

transformation des albuminoïdes en acide nitrique, tandis que la montée n'est possible que si on laisse descendre un certain poids d'eau qui ne remontera plus.

On peut étendre ce qui vient d'être dit des transformations de la matière azotée à l'évolution de l'ensemble des substances organiques. Toutes les substances organiques, qu'elles soient d'origine animale ou végétale, tendent à se décomposer spontanément et à revenir plus ou moins directement à l'état minéral en donnant de l'eau, du gaz carbonique, de l'ammoniaque. Puis, ces mêmes éléments minéraux, absorbés par les plantes vertes, reviennent à l'état organique grâce au concours de l'énergie solaire captée par la chlorophylle.

La matière peut ainsi indéfiniment passer de l'état minéral à l'état organique et de l'état organique à l'état minéral. Si dans ce cycle fermé il n'y a pas usure de matière, il y a dégradation d'énergie. La chlorophylle capte l'énergie solaire sous la forme relativement élevée de radiations colorées, elle en transforme une minime partie en énergie chimique tandis que le reste se dissipe sous la forme dégradée de chaleur obscure. Puis l'énergie chimique emmagasinée dans les composés chimiques se dégrade à son tour dans les décompositions successives que subit la matière organique et passe entièrement à l'état de chaleur rayonnante. Il y a donc en somme dégradation et dégradation irrévocable de l'énergie solaire qui passe de l'état de radiations lumineuses à l'état de radiations obscures. C'est à cette perte continue d'énergie utilisable qu'est due la possibilité de la formation indéfinie de matière organique.

Dans toutes les transformations inverses formant plus ou moins nettement un cycle fermé, on doit distinguer une période descendante et une période montante. Pendant la première, les transformations sont spontanées, et marquent une tendance vers un état plus simple, plus homogène; pendant la seconde, elles ne sont possibles que grâce à l'intervention d'une énergie étrangère et tendent vers un état plus

Digitized by Google

différencié, plus hétérogène. La nécessité, pendant la période montante, d'une dépense d'énergie qu'on ne peut plus récupérer, exclut la réversibilité. Nous allons retrouver ces mêmes caractères dans l'évolution des êtres vivants.

Évolution de l'individu. — Au début de son existence, un être vivant a une structure très simple et, à peu de chose près, la même pour tous; puis, pendant le développement, la différenciation a lieu, et dans des directions différentes; arrivés à l'état adulte, les animaux et les végétaux ont une organisation plus ou moins complexe et diffèrent beaucoup les uns des autres. La période de croissance a les caractères d'une synthèse; en partant d'éléments simples et peu variés on arrive à un tout complexe et pouvant affecter les formes les plus différentes.

L'accroissement et la différenciation semblent des conditions essentielles de la vie; lorsqu'un organisme a atteint le maximum de différenciation compatible avec sa nature, il peut, au moins en apparence, rester stationnaire pendant un certain temps; mais la décadence le menace, il ne peut y échapper. La mort, suivie de la décomposition des tissus et de leur retour à l'état de composés minéraux, est imminente. La période de destruction, symétrique de la période de croissance, n'en reproduit jamais les diverses phases. La formation représente une ascension lente; la destruction correspond à une chute brusque.

On retrouve les mêmes caractères dans l'évolution des éléments cellulaires dont l'ensemble constitue un individu. Un embryon très jeune se compose de cellules toutes semblables, et qui ne sont encore adaptées à aucune fonction spéciale. Elles se spécialisent ensuite dans des directions diverses; les unes deviennent cellules nerveuses, les autres fibres musculaires, d'autres cellules conjonctives. Mais, une fois la différenciation acquise, elle est irrévocable; une cellule différenciée et remplissant une fonction spéciale ne peut revenir à l'état de cellule embryonnaire; elle est condamnée à mourir et à disparaître lorsque le vieillissement

Digitized by Google

et l'usure ne lui permettront plus de remplir sa fonction.

Si l'animal ne meurt pas tout entier, et peut avant de disparaître léguer la vie à ses descendants, c'est que ses cellules ne sont pas toutes différenciées; quelques-unes restent à l'état embryonnaire et, pendant toute la vie de l'animal, conservent le pouvoir de se spécialiser dans une direction encore indéterminée; ce sont les cellules reproductrices. En se détachant de l'organisme qui les a produites, elles acquièrent une vie indépendante et sont le point de départ d'un être nouveau où la spécialisation va se produire, sauf dans les cellules restées reproductrices qui conserveront la faculté de vivre indéfiniment en se multipliant et passeront d'un individu à ses descendants.

Chez les animaux supérieurs, la mort est donc la conséquence de la spécialisation des tissus; mais il existe des êtres très simples où la spécialisation n'a pas lieu; tel est l'amibe. L'animal tout entier se compose d'une seule cellule formée d'un noyau entouré de protoplasma. Il n'y a pas division du travail entre les parties du corps; chacune, semblable aux autres, remplit les mêmes fonctions. Lorsque les conditions de nutrition sont favorables, la cellule s'accroît, puis se divise en deux cellules semblables qui s'accroissent à leur tour et ainsi de suite.

Une cellule d'amibe peut ainsi s'accroître et se diviser indéfiniment; elle ne porte pas, en elle-même, de raison de mourir. A ce point de vue, elle ressemble à une cellule reproductrice d'un animal supérieur. C'est ainsi qu'on a pu dire que les amibes étaient immortels; pour eux, la mort est toujours un accident.

Dans la vie d'une cellule, comme dans celle d'un individu, il y a donc deux périodes très inégales. Pendant la première, l'évolution va du simple au composé, de l'homogène vers l'hétérogène, il y a construction, différenciation. Les réactions chimiques les plus apparentes, corrélatives bien entendu d'autres en sens inverse, ont le caractère de synthèses. La seconde période, beaucoup plus courte, ne reproduit jamais les mêmes phases que la première; il y a

Digitized by Google

un brusque retour du composé au simple et de l'hétérogène vers l'homogène; les réactions chimiques sont des décompositions qui s'accomplissent toutes dans le sens de la dégradation de l'énergie. La destruction est spontanée tandis que la formation n'est possible que grâce au concours d'une énergie extérieure. On va voir que l'évolution des espèces se fait suivant les mêmes lois que celle des individus.

Évolution de l'espèce. — On admet généralement que les espèces évoluent comme les individus. En étudiant les faunes qui se sont succédées à la surface du globe, on a pu suivre les phases de cette évolution et en déterminer les lois. La loi de la spécialisation non réversible est une des plus générales.

Lorsqu'une espèce animale se transforme, un organe, correspondant à une certaine fonction, s'accroît plus que les autres. Dans le type primitif, toutes les fonctions, moyennement développées, se font équilibre; dans le type évolué, une fonction a pris le dessus sur les autres; l'animal s'est spécialisé dans cette fonction, en même temps que l'organe correspondant s'est développé. Voyons, par exemple, ce qui s'est passé relativement aux organes de locomotion des Mammifères.

On a des raisons de penser que les Mammifères primitifs marchaient sur quatre pattes munies chacune de cinq doigts. Les pattes s'appliquaient sur le sol de toute leur longueur, comme cela a lieu maintenant encore chez les plantigrades tels que l'Ours, dont tout le monde connaît la démarche lourde. A partir de ce type initial, la spécialisation s'est faite dans plusieurs directions.

Une première série d'espèces s'est spécialisée en vue de la course rapide; pour cela, les doigts se sont redressés de façon à n'appuyer sur le sol que leur dernière phalange; leur nombre s'est réduit; l'un d'eux s'est développé aux dépens des autres et s'est entouré d'un sabot qui lui donne une grande solidité. C'est grâce à ces transformations que le Cheval présente le type le plus accompli de l'adaptation à la course.

D'autres modifications ont abouti à la spécialisation en vue

Digitized by Google

du vol, telle que nous la voyons réalisée chez la Chauve-Souris. Les pattes de devant sont devenues plus fortes que celles de derrière; certains doigts, très allongés, sont réunis par une membrane qui joue le même rôle que l'aile des Oiseaux. On sait, d'ailleurs, que la faculté de voler est rachetée par une inaptitude presque complète à la marche; les Chauves-Souris, si rapides dans les airs, se traînent misérablement sur le sol.

Les Siréniens, tels que le Dugong qui vit près de l'embouchure du fleuve des Amazones, sont spécialisés en vue de la nage. On admet que les ancêtres de ces animaux étaient des ongulés terrestres marchant sur quatre pattes. Sous l'influence d'habitudes aquatiques, les pattes de devant se sont transformées en nageoires; il y a bien toujours des doigts, mais ils sont réunis sur toute leur longueur en une large palette. Les pattes de derrière, inutilisées, se sont atrophiées et ont fini par disparaître ainsi que les os du bassin, dont il ne reste plus que des vestiges rudimentaires. Le corps se termine, comme celui d'un Poisson, par une puissante nageoire caudale. Si les Dugongs sont devenus bons nageurs, en revanche, ils peuvent à peine marcher; sur la terre ferme, où ils vont quelquefois brouter l'herbe, ils rampent péniblement et ne peuvent échapper à leurs ennemis qu'en regagnant précipitamment leur élément ordinaire.

Les espèces évoluent donc en se spécialisant; mais une fois spécialisées, et c'est par là que la question se rattache au sujet traité dans ce chapitre, il leur est impossible de revenir à l'état primitif par une série de transformations inverses. Lorsqu'une espèce s'est engagée dans une voie, elle ne peut plus reculer; s'il lui est impossible d'avancer ou tout au moins de rester stationnaire, elle disparaît; l'évolution est irréversible.

La spécialisation est donc pour les espèces une cause d'extinction, comme la différenciation est pour les cellules une cause de mort. Mais alors on peut se demander pourquoi toutes les espèces ne disparaissent pas et par quel moyen la vie se maintient à la surface du globe. C'est que certaines

Digitized by Google

espèces résistent à la spécialisation ou du moins n'y obéissent que très lentement, tout en conservant la faculté d'entrer, à un moment donné, dans une phase d'évolution plus rapide. Du tronc non spécialisé peuvent se détacher des rameaux orientés dans diverses directions.

C'est ainsi que l'on voit, à tous les âges de la terre et en particulier à l'époque actuelle, des espèces plus ou moins évoluées. Les unes, encore peu spécialisées, ont les caractères des espèces jeunes; elles ont devant elles une longue carrière et pourront, suivant les circonstances, s'orienter dans des voies diverses. Les autres, déjà spécialisées, ont le caractère d'espèces vieilles; elles subsisteront tant que les conditions leurs seront favorables, mais elles ont perdu leur pouvoir d'adaptation et sont condamnées à disparaître lorsque leur organisation ne sera plus en harmonie avec le milieu extérieur.

Les espèces jeunes sont comme le réservoir où la nature puise pour remplacer les espèces qui s'éteignent; elles entretiennent le monde organisé à la surface du globe comme les cellules reproductrices assurent la continuité de la vie d'une génération à l'autre. Dans tous les cas, l'évolution se fait dans une certaine direction et jamais dans la direction inverse.

Il n'y a pas de phénomènes réversibles — Nous avons examiné les phénomènes les plus divers, les transformations d'énergie, les réactions chimiques, l'évolution des êtres vivants et celle des espèces. Partout nous avons vu les causes et les effets s'enchaîner dans un ordre déterminé, jamais en sens inverse.

Si on observe parfois des phénomènes qui paraissent réversibles, une analyse quelque peu attentive montre que la réversibilité n'est qu'apparente et ne s'applique qu'à certains éléments du phénomène ; c'est comme un remous partiel qui, se produisant sur les bords d'un fleuve, ne modifie en rien la direction générale du courant.

L'impossibilité d'une réversibilité complète pouvait être prévue. On sait en effet que les phénomènes peuvent se pro-

Digitized by Google

duire dans deux sens; l'un qui est le sens spontané descendant et qui correspond à la dégradation de l'énergie, l'autre qui est le sens ascendant inverse du précédent. Si la réversibilité était réalisée, la première transformation se faisant, par exemple, dans le sens descendant, la seconde devrait se faire dans le sens ascendant. Mais on a vu que la seconde transformation n'est possible qu'avec le concours d'une énergie extérieure, ce qui exclut la réversibilité.

Dans tous les phénomènes d'apparence réversible que nous avons examinés, nous avons toujours vu la réversibilité impossible à cause de la nécessité d'une impulsion étrangère pour remonter un courant une fois descendu spontanément.

Nous avons été conduits à admettre les principes de causalité et de causalité inverse comme des postulats nécessaires; en est-il de même pour ce qu'on pourrait appeler le principe de la non réversibilité? La non réversibilité résulte des lois établies, mais ne leur sert pas de fondement comme de causalité. Il n'y a donc pas lieu de l'admettre comme un postulat nécessaire, mais seulement comme une conséquence logique conforme à l'expérience.

La non réversibilité venant s'ajouter à la causalité et à la causalité inverse complète l'idée que l'on peut se faire de la marche des phénomènes. Si A est la cause de B, il en résulte que A aura toujours B comme effet, que B aura toujours A comme cause et que B ne pourra jamais être la cause de A pas plus que A l'effet de B.

Il n'y a pas équivalence entre la cause et l'effet, il y a transformation, et cette transformation nécessaire est irrévocable. Le passage de l'un à l'autre se fait toujours dans le même sens et comme avec une certaine chute. Il est impossible de revenir sur le passé. Le périodicité des formes et des phénomènes n'est qu'une apparence; en réalité, tout ce que nous voyons se produit pour la première et la dernière fois.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR

LES MESURES PROPOSÉES COMME REMÈDES

A LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

PAR M. H. DUMÉRIL.

Je n'ai pas la prétention d'examiner ici les nombreuses solutions qui ont été proposées au problème de la dépopulation. Je me contente d'appeler l'attention sur quelques points trop souvent laissés dans l'ombre.

Parmi les victimes les plus intéressantes de la terrible crise que traverse le monde, il faut assurément compter la liberté individuelle. C'est elle qui, avec l'esprit chevaleresque[1], court les plus grands risques. Bien rares sont ses défenseurs, qu'il s'agisse de questions morales ou économiques. Sur le terrain où nous nous plaçons en ce moment, on en parle peu. Et il n'est guère de pénalité ou de flétrissure qu'on n'imagine pour punir les célibataires ou les ménages sans enfants.

Protestons. Assurément l'intérêt national demande que la population ne diminue pas et même qu'elle suive une certaine progression. Il demande également, songeons-y, qu'elle soit saine de corps, de cœur et d'esprit. — Que les

1. « War has lost its old-time chivalry. It is now a dirty and an ungentlemanly business..., » constate l'auteur d'un roman sur la guerre maritime actuelle qui a eu beaucoup de succès en Angleterre, *Pincher Martin, O. D.* by « Taffrail », p. 367.

Digitized by Google

institutions facilitent et favorisent les mariages et la fécondité, accordent aux époux et aux parents des avantages appréciables, c'est chose juste : le suffrage plural, une répartition plus équitable des impôts, l'allégement de certaines charges, militaires ou autres, des préférences, à égalité de titres, dans les fonctions publiques, des avantages pécuniaires sous forme de bourses, allocations, des habitations salubres à bon marché, etc., voilà, avec la pension familiale, préconisée par notre distingué confrère, M. le docteur Édouard Maurel, des moyens divers d'encourager la famille. Mais, de grâce, pas de coercition. C'est parfois un devoir de ne pas se marier; ce doit rester le droit de chacun de ne pas le faire, c'est affaire à la conscience individuelle[1]. Je respecte infiniment les médecins; les ferons-nous les arbitres souverains de la fondation et de la fécondité des ménages? Ne s'est on pas assez plaint de l'intrusion des directeurs religieux de conscience dans les familles? Dans une courte note, comme celle-ci, je n'ai pas à indiquer les raisons sérieuses, pressantes, d'ordre physique ou moral qui peuvent décider un homme ou une femme à garder le célibat ou des époux à limiter le nombre de leurs enfants. Il en est qui sautent aux yeux. Et puis, pour se marier, il faut trouver quelqu'un qui vous recherche ou tout au moins vous accepte. Punirons-nous l'infortuné ou l'infortunée qui n'aura pu remplir cette condition? Le mariage n'est pas un simple accouplement; la reproduction n'est pas son but unique. Je laisse de côté le point de vue religieux qui, pour beaucoup, a encore son importance; je me borne à rappeler les définitions données par les *Institutes*[2] et par Portalis[3]. — Inutile de multiplier les

1. Il y a même des gens auxquels toute procréation devrait être interdite: certaines classes de criminels et de malades. Il est des pays américains qui se sont engagés dans la voie de la ***stérilisation*** de ceux qui se sont rendus coupables de certains forfaits ou qui ne seraient capables de faire souche que de dégénérés.

2. Nuptiae, sive matrimonium, est viri et mulieris conjunctio, *individuam vitae consuetudinem continens. Inst.*, L. I, IX, § 1.

3. Le mariage est « la société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels,

Digitized by Google

unions mal assorties que le caractère provisoire du mariage, tel que tend à le constituer l'excessive facilité des divorces, ne favorise déjà que trop. — Chose remarquable, dans l'antiquité grecque, c'est le peuple le plus exclusivement organisé en vue de la guerre, celui qui avait cherché à supprimer presque complètement la vie privée pour faire de l'État l'universel régulateur, qui confisquait l'enfant au profit de la République — c'est Sparte qui périt faute d'hommes [1].

Autre observation qu'appellent certaines théories en vogue, même certaines mesures législatives récentes. — Un des problèmes les plus délicats qui s'imposent à l'attention du législateur est celui de la situation des enfants nés hors mariage. L'équité veut qu'ils ne souffrent pas ou qu'ils souffrent le moins possible de la faute de leurs parents; l'intérêt de la société est que la famille naturelle ne soit pas traitée aussi favorablement que la famille légitime, que les situations irrégulières soient découragées, qu'il y ait tout intérêt à les régulariser. L'union libre ou, pour l'appeler par son nom sans euphémisme, le concubinage, si funeste à la dignité et à la sécurité de la femme et à l'avenir des enfants, à plus forte raison le simple rapprochement temporaire fût-il fécond, ne doivent pas jouir des avantages dont j'ai parlé plus haut toutes les fois que ceux-ci seront autre chose et mieux que de simples moyens de pourvoir aux premières nécessités de la vie.

Enfin, ne l'oublions pas, la question de la dépopulation en général et celle de la dépopulation des campagnes sont distinctes quoique connexes et toute deux importantes. Je ne

à porter le poids de la vie et pour partager leur commune destinée. » Meilleure encore à certains égards est la définition que donnait un manuel de Code civil bien connu de tous les étudiants en droit de ma génération : « Le mariage est le contrat solennel par lequel deux personnes de sexe différent se promettent mutuellement la fidélité dans l'amour, la communion dans le bonheur, l'assistance dans l'infortune. » Mourlon, *Répétitions écrites de Code Napoléon*, 8e éd., t. I, p. 267.

1. Aristote, *Polit.*, l. II, ch. VI, § 13; Plutarque, *Agis*.

Digitized by Google

sais même pas si la seconde n'est pas la plus importante[1]. Nous avons vu trop souvent dans les dernières années la population totale de tel ou tel département diminuer, tandis que celle du chef-lieu augmentait. Ne nous arrêtons pas à des mesures qui auraient pour effet le plus certain de favoriser au détriment des campagnes les populations urbaines. Par exemple, la suppression des octrois est chose en elle-même souhaitable; c'est sur les familles nombreuses qu'ils pèsent le plus lourdement, mais il ne faudrait pas les remplacer en donnant aux communes qui en tirent une partie de leurs recettes, des ressources provenant de contributions payées par la France entière.

1. ... « A bold peasantry, their country's pride, When once destroy'd, can never be supplied. » Goldsmith, *The Deserted Village*, v. 55-56.

Digitized by Google

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

DANS

LES MILLE ET UNE NUITS

PAR LE Dr GESCHWIND.

Stendhal rêvait d'oublier deux choses : *Don Quichotte* et *Les Mille et une Nuits*, pour, chaque année, éprouver à les relire, une volupté nouvelle. Sans aller aussi loin que l'auteur de la *Chartreuse de Parme*, dans son admiration pour les féeries des *Mille et une Nuits*, il est certain que leur lecture nous transporte dans un milieu de rêveries, de mollesse, de luxe où, parfois, les têtes coupées, roulant sanglantes à travers la douceur des parfums, le chatoiement des soies, le scintillement des pierreries, viennent rappeler violemment la férocité des mœurs avec l'ardeur des passions.

Dans toutes ces visions d'Orient que la littérature, surtout au siècle dernier, a tant fait passer devant nos yeux, le médecin trouve aussi matière à son observation, à son instruction. C'est ce côté spécial des *Mille et une Nuits* que je vais essayer aujourd'hui de rechercher avec vous.

Voyons d'abord à quelle époque correspondent à peu près tous les contes prêtés à Scharhazade pour faire patienter la cruelle jalousie de son époux.

Ainsi que l'indiquent les éditeurs de la traduction de Mardrus, il est à croire que les conteurs arabes ont brodé sur un fond primitif, probablement d'origine persane, et ajouté peu à peu à ce fond un répertoire de leur crû, produisant ainsi l'œuvre que nous connaissons aujourd'hui.

Digitized by Google

Ce fond primitif remonterait au dixième ou même au neuvième siècle, tandis qne la grande masse des contes se situerait après le dixième, allant même, pour certains, jusqu'au seizième siècle.

Nous voyons, par conséquent, que les doctrines médicales qu'ils renferment, correspondent à la période florissante de la médecine arabe, celle qui a retrouvé, conservé et appliqué le trésor médical laissé par les Grecs, par Hippocrate, et surtout par Galien, à une époque où, dans le reste du monde, on avait d'autres soucis.

Le mouvement commença en Perse et en Asie Mineure pour s'étendre, avec les conquêtes arabes, à l'Égypte, au Maroc, et surtout à l'Espagne.

Dès le huitième siècle, la médecine était en honneur en Perse, et les disciples de Nestorius, patriarche de Constantinople, sont les médecins des Kalifes. A Bagdad, centre du mouvement intellectuel, une grande Académie est instituée. C'est dans ce milieu que furent traduits du grec, en syriaque, en langue hébraïque, et en arabe, les principaux monuments de la science hellénique et c'est dans les *Pandectes de Médecine*, d'Aaron, prêtre chrétien d'Alexandrie, que les Arabes puisèrent leurs premières connaissances de la médecine grecque. C'était un recueil d'extraits de Galien, traduits en syriaque par Aaron et, plus tard, en arabe, par Maserjawatt, un médecin juif de Bassora.

Sérapion, au neuvième siècle, est l'auteur du plus ancien traité de médecine écrit en arabe, parvenu jusqu'à nous : il fut traduit en latin, par Torino, en 1550.

Puis, nous trouvons Rhazès, né dans le Korrhassan, l'auteur de deux encyclopédies médicales qui servirent longtemps à l'enseignement, même en Europe; c'est dans son traité de la petite vérole et de la rougeole qu'on trouve la première description exacte de la variole. Il eut aussi des notions assez précises sur les affections cardiaques et sur la pleurésie purulente et son traitement par l'empyème.

Avicenne (Abdallah-Ibn-Sina), est aussi un Persan dont le principal ouvrage : *Le Canon de la Médecine*, traduit en

Digitized by Google

latin, devint rapidement populaire en Europe. C'est une compilation de Galien et des médecins grecs, en cinq livres, qui traitent de l'anatomie, la physiologie, la matière médicale, les maladies et les fièvres, les remèdes et les antidotes.

C'est à cette même époque, neuvième et dixième siècles, que florissait la fameuse école de Salerne[1] :

Nous arrivons ensuite aux grands médecins arabes d'Espagne : Mainmonide (Mouza ben Mainmoun), juif converti à l'islamisme, dont Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin furent les disciples. On possède de lui un abrégé des livres de Galien, une traduction hébraïque d'Avicenne, un commentaire des aphorismes d'Hippocrate, un traité de la conservation ou du régime de la santé, véritable traité d'hygiène. Albucassis (Aboul-Kaçim), qui vécut, comme lui à Cordoue, est connu par son *Al-Tassrif* ou « Exposition des matières », dont la partie chirurgicale est très curieuse.

Avenzoar (Abou-Ibn-Zohr), qui vécut surtout à Séville, fut longtemps au service des Almoravides, puis du premier kalife des Almohades, qui le nomma vizir. Son principal ouvrage contient des observations curieuses, sous le titre de *Théisis*. Il suivit Rhazès dans l'étude des affections cardiaques, révélées par certains symptômes, tels que les palpitations et par des observations anatomo-pathologiques assez précises.

Son fils, médecin des Almohades, comme lui, est connu

1. C'est à cette école que nous devons un certain nombre d'aphorismes versifiés, souvent répétés, par exemple :

« *Sex horas dormire sat est juvenique senique,*
Septem vix pigro : nulli concedimus octo.
Sit brevis aut nullus tibi somnus meridianus.
Post cœnam stabis aut passus mille meabis.
Ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis.
Disce parvum bibere, sis procul a Venere,
Pone gulæ metas, ut sit tibi longior ætas. »

La plupart de ces vers sont rimés à l'hémistiche, excellent moyen mnémotechnique pour des préceptes de santé.

Digitized by Google

par un petit traité d'hygiène, traduit en latin, sous le titre: *De Regimine sanitatis.*

Enfin, Averrhoes fut, au douzième siècle, le grand justicier de Cordoue où il était né. Élève d'Avenzoar, il étudia, en même temps que la médecine, la physique, l'astrologie, la philosophie et les mathématiques. Il est surtout connu par ses Commentaires sur Aristote.

En résumé, la caractéristique de tous ces médecins arabes ou arabistes, fut de donner une allure scientifique à la médecine qui régnait avant eux, mélange d'un grossier empirisme et de pratiques superstitieuses où l'illuminisme et les songes jouaient leur rôle habituel.

Ils surent retrouver et mettre en œuvre les remarquables travaux des anciens médecins grecs, spécialement ceux de Galien, dont l'influence devint prépondérante et, malheureusement, exclusive.

Leur anatomie et leur physiologie ne dépassèrent guère celles enseignées par ce dernier, qui ne connaissait pas l'anatomie humaine et fut surtout un théoricien, étageant des déductions et tirant sa pratique des produits de l'imagination, au lieu de la trouver dans l'observation rigoureuse des faits telle que la concevait Hippocrate.

Il en est de même de la pathologie, où, comme Galien, par un respect outré des traditions, ils méconnurent les saines doctrines du grand médecin de Cos. Toutefois, sans renouveler la médecine galénique, ils firent personnellement de nouvelles observations, de nouvelles descriptions, et enrichirent considérablement la pharmacie : ils accomplirent principalement l'immense progrès de faire sortir la médecine de la grande torpeur scientifique du Moyen âge.

Essayons maintenant de retrouver leur influence efficace dans nos *Mille et une Nuits*. Nous userons, à cet effet, de la traduction du Dr Mardrus : bien qu'elle ait donné lieu à quelques critiques, elle ne souffre pas comparaison avec la vieille traduction de Galland, si incomplète, si surannée, où les personnages agissent et parlent comme les mahométans des tragédies de Racine ou de Voltaire, ou même comme les

Digitized by Google

grands seigneurs et les grandes dames de la cour de Louis XIV. D'ailleurs, étant donné notre sujet et la compétence toute spéciale du Dr Mardrus, l'emploi de sa traduction nous était tout indiqué.

C'est dans l'histoire de la docte Sympathie que nous trouvons surtout l'exposition des doctrines médicales de l'époque. Cette esclave, prônée comme possédant toutes les connaissances humaines et réunissant tous les talents, avait été offerte pour 10.000 dinars (100.000 francs) au kalife Haroun al Raschid. Celui-ci fit appel aux gens compétents dans tous les arts et toutes les sciences pour examiner Sympathie. Quand arrive le tour de la médecine, c'est un médecin réputé pour l'étendue de ses connaissances et qui avait composé des livres fort estimés, qui est chargé de cette partie de l'interrogatoire. Celui-ci est fort long : nous n'en citerons que les points principaux.

A la demande qui lui est faite d'expliquer le corps de l'homme et sa formation, Sympathie répond : « Allah composa le corps de l'homme en réunissant en lui les quatre éléments, l'eau, la terre, le feu et l'air. Sur les quatre tempéraments : le bilieux eut la nature du feu qui est chaud et sec, le nerveux la nature de la terre, qui est sèche, le lymphatique la nature de l'eau qui est froide et humide et le sanguin celle de l'air qui est chaud et sec ».

C'est la doctrine même de Galien et des arabistes qui ajoutent, d'ordinaire à ces quatre éléments solides quatre éléments liquides, le sang, la pituite, la bile et l'atrabile. « Après quoi, continue Sympathie, Allah acheva de constituer le corps humain, il lui mit trois cent-soixante conduits et deux cent-quarante os (dont quarante-huit dans la tête), un cœur, une rate, des poumons, six tripes, un foie, deux reins, une cervelle, deux œufs, un nerf et une peau. Il posa le cœur à gauche dans la poitrine et au-dessous de lui l'estomac, les poumons pour servir d'éventails au cœur, le foie à droite pour lui servir de garde et l'entrelacement des intestins et l'articulation des côtes. Il en donna vingt-quatre à l'homme et vingt-cinq à la femme. Cette côte supplémentaire se trouve

Digitized by Google

à droite, elle sert à soutenir l'enfant dans le ventre de la mère ».

Nous retrouvons encore là les doctrines hypothétiques de Galien n'ayant pas la dissection du corps de l'homme pour base ; je ne parle pas des trois cent-soixante conduits qui peuvent être des vaisseaux aussi bien que des canaux de toute nature, mais l'homme n'a que cent-quatre-vingt-dix-huit pièces osseuses dont seize seulement pour la tête. Quant à la côte supplémentaire de la femme elle a été probablement déduite, par hypothèse et sans le contrôle pourtant si facile d'nn examen physique, de l'histoire de la création de la femme au moyen d'une côte prise à l'homme.

Interrogée sur les signes des maladies, Sympathie répond que ces signes sont extérieurs et intérieurs : que l'homme habile dans son art sait deviner le mal, rien qu'en prenant le pouls du malade et il constate ainsi le degré de sècheresse, de chaleur, de raideur, de froid, et d'humidité ; il sait également que les yeux jaunes indiquent un foie malade et qu'un dos courbé annonce des poumons gravement atteints d'inflammation. Quant aux signes intérieurs qui guident le médecin ce sont les vomissements, les douleurs, les œdèmes, les excréments et les urines. »

Nous constatons ici une heureuse tendance à l'observation directe des symptômes se dégageant du fatras des théories galéniques.

Sympathie ajoute que « le mal de tête est dû principalement à un excès de nourriture, que la gourmandise est la cause de toutes les maladies qui ravagent la terre et que celui qui veut prolonger sa vie doit donc pratiquer la sobriété et de plus, se lever de bonne heure, éviter les veilles, ne pas faire d'excès de femmes, ne pas abuser de la saignée ou des scarifications et enfin surveiller son ventre ».

Tous ces préceptes d'hygiène sont rationnels, mais Sympathie y ajoute fâcheusement que l'homme doit diviser son ventre en trois parties qu'il remplira l'une de nourriture, l'autre d'eau et la troisième de rien du tout afin de la laisser libre pour la respiration et que l'âme puisse s'y loger.

Digitized by Google

A propos de l'ictère, Sympathie indique que c'est la jaunisse fébrile caractérisée par le teint jaune, l'amertume de la bouche, les vertiges, la fréquence du pouls, les vomissements et le dégoût des femmes. Celui qui en est atteint est sous le coup d'accidents graves tels que les ulcères de l'intestin, la pleurésie, l'hydropisie et les œdèmes ainsi que la mélancolie grave qui, en affaiblissant le corps, peut provoquer le cancer et la lèpre.

Il est évident qu'elle confond ensemble l'ictère tenant à une affection du foie avec celui qui est un symptôme d'altérations générales graves de l'organisme.

Elle dit ensuite que la meilleure eau est l'eau pure et fraîche, contenue dans nn vase poreux, frotté de quelque excellent parfum ou simplement parfumé aux vapeurs d'encens. On ne doit boire que bien après le repas. Quant au vin, malgré ses nombreuses vertus, il est défendu au croyant parce qu'il trouble la raison et échauffe les humeurs.

Nous retrouvons encore là d'excellents préceptes d'hygiène au point de vue de la recherche d'une eau pure et de la nécessité de la rendre d'autant plus agréable que le mahométan ne peut boire de vin : les vapeurs d'encens, par l'acide benzoïque qu'elles renferment, sont d'ailleurs un bon antiseptique.

Il en est de même quand est soulevée la question des ablutions rituelles : elles consistent dans l'ablution d'abord du visage, puis des mains jusqu'au coude, de la tête et des pieds y compris les talons jusqu'aux chevilles. On débute par se laver la paume des mains avant de les plonger dans le vase, on se rince la bouche, on se lave les narines en prenant l'eau dans le creux de la main et en la reniflant, on se frotte la tête et spécialement les oreilles à l'extérieur et à l'intérieur avec une nouvelle eau, on se peigne la barbe avec les doigts. Il est obligatoire pour l'homme de faire couler l'eau sur tout son corps, sur tous ses poils apparents ou secrets et sur ses parties sexuelles et de ne se laver les pieds qu'en dernier lieu. Ces ablutions doivent être répétées trois fois avant la prière.

Digitized by Google

Il est aussi recommandé de se laver toujours les mains avant de manger.

Tous ces détails sont conformes à la plus stricte hygiène, surtout dans un pays de poussière où les pieds et les jambes sont nus.

Quel est le meilleur mets, est-il encore demandé; et Sympathie répond que c'est celui qui est préparé par la main d'une femme, qui n'a pas coûté trop de préparatifs et qui est mangé avec un cœur content.

Et la docte esclave ajoute que l'on évitera ainsi toutes sortes de malaises et qu'on mettra en pratique cette parole du Prophète (sur lui soient la prière et la paix), lequel a dit « l'estomac est le réceptacle de toutes les maladies, la constipation la cause de tous les malaises et l'hygiène le principe de tous les remèdes ».

Cet aphorisme prophétique de Mahomet sur la surveillance de l'alimentation, sur les méfaits de l'encombrement de notre égout intestinal, sur l'hygiène préventive remplaçant peu à peu une thérapeutique surannée, n'est-il pas devenu actuellement une conséquence du progrès des sciences médicales ?

Nous arrivons à la saignée qui, après avoir eu une influence si exagérée dans notre pratique médicale, paraît peut-être y être trop négligée maintenant, mais qui, avec les scarifications, est encore d'un usage fréquent chez les orientaux. Sympathie dit qu'elle est nécessaire aux personnes qui ont trop de sang, qu'elle doit être pratiquée à jeun, dans une journée de printemps, sans nuages, ni vent, ni pluie. Rien n'est aussi bon pour la tête, les yeux et le sang. Mais rien n'est pire que la saignée, si on la pratique pendant les grandes chaleurs ou pendant les grands froids et si, en même temps, on mange des choses salées ou acides. A ces prescriptions assez rationnelles, Sympathie ajoute des recommandations purement imaginaires sur les jours de la semaine et du mois où la saignée est bonne ou fâcheuse.

Nous arrivons maintenant à une question qui, chez les orientaux, occupe une grande place dans leur existence,

Digitized by Google

celle des relations sexuelles. A l'interrogation qui lui est posée là-dessus la jeune esclave commence par rougir et reste silencieuse, Mais, encouragée par le kalife et pour ne pas paraître ignorante sur un point quelconque, elle entre dans le vif de la question. Nous savons d'ailleurs que les femmes orientales n'ont pas la pruderie de nos européennes sur ce sujet, qu'entre elles, dans leurs visites, elles abordent sans arrière-pensée, d'une façon toute naturelle comme tout autre sujet de conversation. Sympathie résume les idées de ses compatriotes sur cette fonction : « Nombreux sont ses bienfaits, dit-elle, et ses vertus. Elle allège le corps et soulage l'esprit, éloigne la mélancolie, tempère la chaleur de la passion, attire l'amour, contente le cœur, console de l'absence et fait recouvrer le sommeil, à condition toutefois que la femme soit jeune et de préférence experte. » Laissons de côté d'autres détails plus intimes, mais qui devaient satisfaire les auditeurs orientaux des contes de Scharhazade.

Voici maintenant, dans les récits de celle-ci, une cure de lèpre, celle d'un roi du pays des Roumann, nommé Jounane (les Roumann étaient les Romains de Byzance et, par extension tous les chrétiens, spécialement les grecs). Ni drogues, ni pilules, ni pommades n'avaient réussi à le guérir. Arrive dans la ville un vieux médecin célèbre, nommé Rouiane. Il était versé dans les livres grecs, persans, romains, arabes et syriens, c'est-à-dire dans tous ceux que nous avons vus servir à la renaissance médicale des Arabes. Il avait étudié la médecine et l'astronomie et possédait les vertus des plantes, des herbes grasses et sèches et leurs bons et leurs mauvais effets ; il avait enfin étudié la philosophie et toutes les sciences médicales et d'autres sciences encore. Il offrit au roi de le traiter sans lui faire boire de médicaments et sans l'enduire de pommades. Il fit des extraits de ses médicaments et de ses simples et en confectionna un maillet court et recourbé dont il creusa l'extrémité pour y adapter une canne; il fit de même une boule. Il prescrivit alors au roi d'aller au meïdane (place consacrée au jeu) à cheval et de jouer avec les autres cavaliers à la boule et au maillet;

Digitized by Google

c'était un véritable polo. Il lui remit le maillet en disant : « Empoigne ce maillet de cette façon-ci, frappes-en le sol et la balle de toute ta force et fais en sorte de transpirer de la paume et de tout le corps. De cette façon le remède pénétrera dans ta paume et circulera par tout ton corps. Quand tu auras bien transpiré et que le remède aura eu le temps d'agir, retourne au palais et va ensuite au hammam prendre un bain. Et alors tu seras guéri. »

Le roi exécuta toutes ces prescriptions et, au sortir du bain, son corps était devenu pur, exempt de toute lèpre.

Il combla le médecin d'honneurs et de richesses, mais, quelque temps après, écoutant les calomnies d'un vizir jaloux qui lui fit craindre pour sa vie, il résolut de faire couper la tête au médecin. Ce dernier, voyant toutes ses instances vaines, apporta un vieux livre au roi en lui disant :

« Ce livre contient des choses inestimables. Après qu'on m'aura coupé la tête, mets-la sur un plateau contenant la poudre que voici destinée à étancher le sang, tu ouvriras le livre en le feuilletant de telle et telle façon et la tête coupée répondra à toutes les questions que tu lui poseras. »

Le roi, pressé d'ouvrir le livre et trouvant les feuillets collés ensemble, les mouilla de sa salive pour les décoller successivement. Les feuillets étaient empoisonnés et le roi mourut dans de terribles convulsions.

Dans cette histoire où le merveilleux joue un grand rôle, nous voyons une lèpre (et alors on appelait lèpres la plupart des maladies de peau un peu sérieuses) traitée d'abord par les médicaments internes et les pommades comme il est fait actuellement (arsenicaux, sulfureux, pommades variées). Elle guérit par l'absorption, favorisée par une sudation énergique, d'une composition tenue dans le creux de la main : Nous savons qu'un résultat pareil a été recherché parfois par des frictions mercurielles, favorisées par la sudation, dans certaines affections spécifiques à symptômes cutanés.

Il y a là un rapprochement à faire.

Nous trouvons encore dans ce récit l'action rapide d'un poison imprégnant les feuillets d'un livre et faisant périr

Digitized by Google

dans les convulsions; n'est-ce pas le cas de la strychnine?

J'en ai vu des effets semblables jadis à la cour d'assises d'Oran : une jeune femme d'Aïn-Fezza, convaincue d'avoir empoisonné plusieurs personnes, au moment où était prononcée sa condamnation à mort, porta à la bouche un mouchoir dans l'ourlet duquel elle avait renfermé de la strychnine, défit l'ourlet avec ses dents, avala le poison et mourut en quelques instants dans les convulsions tétaniques de l'intoxication strychnique.

D'autres empoisonnements sont cités dans les contes et on y revient souvent aussi sur l'emploi des narcotiques. Celui qui surtout a la faveur est le bang ou banj, lequel paraît être de l'extrait de jusquiame ou bien un autre somnifère à base de cannabis. Il s'emploie en poudre soufflée par les narines ou bien en solution ou en suspension dans un liquide, ou même en inhalation comme le chloroforme.

Dans un des contes, celui de Baïbars, les médecins font respirer du bang narcotique à un jeune homme pendant son sommeil et, dans l'assoupissement profond qui en résulte, ils frappent sur son corps « comme on frapperait sur des jarres, dit le texte, afin de reconnaître s'il ne renfermait pas un corps étranger qu'ils supposaient s'y trouver. »

Cette percussion ayant fait découvrir ce corps dans la poitrine, ils lui font une incision, retirent l'objet, suturent la plaie qu'ils arrosent de vinaigre héroïque sans que le jeune homme se réveillât.

En plus de la percussion hippocratique que réinventa Piorry quelques siècles plus tard, nous trouvons, dans ce récit, tous les caractères d'une opération moderne : anesthésie, incision, suture et antisepsie. Ce vinaigre héroïque ne pouvait être qu'un antiseptique énergique et peut-être, en outre, un hémostatique.

Les hémostatiques sont d'ailleurs fréquemment signalés dans les *Mille et une Nuits*.

Dans l'histoire du Bossu et du Tailleur, on coupe les pouces des mains et des pieds, on saupoudre les plaies avec une racine aromatique et le sang cesse de couler.

Digitized by Google

Dans cette même histoire du Bossu, une négresse remplit de sel des plaies causées par un sabre. Cette application, faite surtout en vue de faire souffrir davantage, arrêta le sang; le sel, dit la narratrice, empêchant le sang de se corrompre.

Dans l'Histoire du roi Omar, pour une blessure du front où le sang gicle avec force, on fait un pansement hémostatique et aseptique avec de l'amadou brûlé.

Dans une castration complète, faite par la vengeance d'une femme, celle-ci fit faire, au préalable, une ligature avec une corde cirée à la racine de l'organe et, après l'enlèvement de ce dernier, au moyen du rasoir, appliqua sur la blessure du fromage mou fondu dans l'huile bouillante, application qui ne tarda pas à arrêter l'écoulement sanguin.

Toutes ces hémostases, malgré une certaine exagération, sont rationnelles; les astringents hémostatiques ayant été employés pendant longtemps avec un certain succès soit en poudre végétale (tannin, écorce de chêne, noix de galle, sang-dragon résineux), soit en sel (alun) ou en solution minérale.

Et le fromage mou fondu dans l'huile bouillante rappelle bien les cautérisations à l'huile bouillante usitées jadis à la suite des amputations.

Dans un milieu oriental comme celui où se déroulent les *Mille et une Nuits*, les recettes aphrodisiaques ne devaient pas faire défaut.

Voici l'une d'elles qui paraît réunir toutes les conditions indiquées encore actuellement pour les produits de ce genre, avec cette polypharmacie chère aux disciples de Galien. Elle figure dans l'histoire de Grain de Beauté. « Il prit deux onces de rob de cubèbe chinois, une once d'extrait gras de chanvre indien, une once de caryophille frais, une once de cinnamome rouge de Serendeb, dix drachmes de cardamome blanc de Malabar, cinq de gingembre indien, cinq de poivre blanc, cinq de piment des îles, une once de baies étoilées de badiane de l'Inde et une demi-once de thym des montagnes. Il mêla le tout avec dextérité,

Digitized by Google

après avoir pilé et passé au tamis, y versa du miel pur et fit ainsi une pâte bien liée à laquelle il ajouta cinq grains de musc et une once d'œufs de poisson pilés. Il y ajouta encore un peu de julep léger à l'eau de roses et mit le tout dans un bol de porcelaine.

Cette préparation était absorbée deux heures avant le moment où elle devait produire son effet. Mais, au préalable, il fallait, pendant trois jours, prendre pour toute nourriture des pigeons grillés extrêmement épicés, des poissons mâles avec leur laitance et des testicules de béliers grillés légèrement. Cette opothérapie préparatoire ne manque pas de saveur et rappelle, à s'y méprendre, des thérapeutiques récentes qu'on a prônées comme des nouveautés.

Aux aphrodisiaques, qui leur étaient personnnels, des maris orientaux jaloux devaient ajouter les antiaphrodisiaques à l'usage de leurs multiples épouses. Ils n'y manquèrent pas et nous trouvons dans l'Histoire de Wardar le Boucher une formule de ce genre où figure avec les graines de lupin d'Égypte, les feuilles de digitale et le vinaigre vierge, deux onces de ce houblon encore prescrit, au moins sous forme de lupulin, pour ce même objet; le tout était employé en fumigations.

Les épilatoires, comme on le sait, sont très employés par les femmes musulmanes. Aussi trouvons-nous, dans les *Mille et une Nuits*, bien des mentions de ces cosmétiques. Nous en citerons une recette qui est encore appliquée actuellement : arsenic jaune et chaux vive pétris ensemble avec un peu d'huile : on ajoute un peu de musc pour masquer l'odeur désagréable et on conserve dans un pot de terre cuite (Histoire d'Abou-Kir).

Nous avons déjà signalé plusieurs applications judicieuses des règles de cette hygiène que Mahomet qualifiait de principe de tous les remèdes. Aux ablutions rituelles dont nous avons parlé, les orientaux joignent les bains fréquents dans les piscines ou dans les salles des Hammam. Riches et pauvres fréquentent ceux ci, et les bains réguliers sont une des grandes occupations et des distractions les plus fréquentes

Digitized by Google

des femmes musulmanes dans les *Mille et une Nuits*, de même que dans tous les temps jusqu'à nos jours :

Le massage est des plus employé, surtout après les bains de vapeur, et les masseurs sont d'une grande dextérité. Ils se servent souvent du gant de crin, comme on le voit dans l'histoire d'Abou-Kir, et arrivent ainsi à décaper à fond les peaux les plus rebelles, au grand bénéfice de la propreté et par conséquent de la santé.

Nous ferons encore rentrer parmi les mesures d'ordre hygiénique l'habitude d'avoir la tête rasée. En principe, on se faisait raser la tête tous les vendredis, comme il est dit dans l'histoire d'Ali-Baba.

L'air de la mer, si prôné dans le dernier siècle, pour revivifier les tempéraments torpides et pour fortifier les lymphatiques et les anémiés était déjà recommandé par les médecins des *Mille et une Nuits*. Dans l'Histoire de Baïbars nous voyons que le sultan avait épousé la belle Yasmine, fille d'un cheik arabe de la campagne, qui battait son blé lui-même. Yasmine, dans les palais de la capitale, commença « à descendre vers la maigreur et à dépérir de langueur. Elle n'est pas habituée au séjour des villes, dit le médecin consulté par le sultan, elle est une fille de la campagne et sa poitrine se rétrécit par manque d'air. Fais-lui bâtir un palais sur la mer où elle respirera le bon air et elle deviendra plus belle qu'elle n'était. » Cela fut fait et, lorsque Yasmine eut demeuré quelque temps dans ce palais, elle cessa de languir et redevint grasse, offrant ainsi le genre de beauté si prisé par les Orientaux.

Il est aussi question, dans l'Histoire du roi Omar, d'une chaise de parturition, et il est certain qu'un siège de ce genre, bien conditionné, est préférable à nos lits de misère où les femmes couchées n'ont pas la position la plus favorable ni les points d'appui les plus propices à l'œuvre qu'elles ont à accomplir.

Dans le même ordre d'idées, nous voyons dans l'Histoire du Barbier émasculé, que le grand médecin des Arabes, Abou-Ali el Hossein-Ibn-Sina, celui que nous appelons Avi-

Digitized by Google

cenne, a dit : « Nul n'est comparable pour l'enfant au lait de la mère. » Comme Avicenne, l'auteur fameux du *Canon de la médecine* vivait à la fin du dixième et au commencement du onzième siècle, ce conte est donc postérieur à cette époque.

Avicenne est encore mentionné dans l'Histoire de la Rose Marine où il est dit que le roi Moulour convoqua, dans son palais, les plus grands médecins du siècle et ceux qui, pour le savoir, dépassaient Ibn-Sina, et les consulta sur les moyens de guérir sa cécité.

Quand le cas ne paraissait pas assez sérieux pour faire appel au médecin, on s'adressait, comme chez nous, aux remèdes de bonne femme, et c'étaient à peu près les mêmes.

Dans l'Histoire de Kamaralmazan, la belle Boudour dit à son mari qui se plaignait d'avoir mal dormi : « Si tu as mal au ventre, je vais te faire de la tisane d'anis et de fenouil; si tu as mal à la tête, je vais te faire mettre sur le front des compresses de vinaigre. Si tu as trop mangé hier au soir, je te mettrai sur l'estomac un pain chaud enveloppé dans une serviette et je te ferai boire un peu d'eau de rose mêlée à de l'eau de fleur d'oranger. »

Ne voit-on pas là la bonne tisane de tilleul, l'eau de fleur d'oranger, la fameuse eau sédative sur le front et le cataplasme chaud sur l'estomac?

Les gens des *Mille et une nuit* avaient même ces remèdes qu'on donne au pétit bonheur *in extremis,* sans grande confiance, pour faire quelque chose.

Lorsque Morgiane, la fidèle et rusée servante d'Ali-Baba, veut faire prendre pour naturelle la mort de Kassim, coupé en morceaux par les quarante voleurs, elle commence par demander au marchand de drogues une sorte de thériaque[1],

1. Cette thériaque, dont il question et qui figure toujours sur les vieux bocaux des pharmacies, est le produit le plus complexe que nous ait laissé l'antiquité. Elle renferme, dans sa formule primitive, jusqu'à soixante-dix substances, dont la chair de vipère. Galien fit sur elle de longues dissertations, car elle rentrait dans ses théories de polypharmacie. Plus près de nous, Bordeu en faisait une espèce de panacée. Elle doit ses propriétés, si tant est qu'elle en ait, à l'opium qui s'y trouve en quantité assez sérieuse.

Digitized by Google

spécifique pour tenter la guérison des maladies dites mortelles, puis elle y retourne réclamer un certain électuaire que l'on ne donnait qu'aux moribonds sans espoir. Elle arriva ainsi à pouvoir enterrer Kassim sans faire soupçonner sa mort violente.

Ces remèdes *in extremis* ont existé de tout temps : Rappelons-nous que, sous Louis XIV, quand tout espoir était perdu, surtout si le malade était un prince de sang, « il faut donner l'émétique » s'empressaient d'opiner toutes les bonnes âmes, et on donnait l'émétique, lequel tuait ordinairement le malade un peu plus vite.

Et de nos jours, les inhalations d'oxygène, les injections d'éther, l'électrisation du cœur et tant d'autres médications spécieuses instituées, *ut aliquid fecisse videamur,* comme l'écrivait Pettenkofer.

Arrivons maintenant à la pratique des médecins des *Mille et une nuits,* à leurs relations avec la clientèle, à leur façon d'exercer leur art, qui, souvent, n'était qu'un métier.

Laissons de côté les vulgaires charlatans, et ne parlons que des praticiens considérés, des médecins en renom.

Comme nous l'avons dit, la plupart des médecins arabes ou arabisants cultivaient, en même temps que la médecine, d'autres sciences, les mathématiques, la physique, la chimie, l'astronomie ou plutôt l'astrologie, la philosophie, parfois même la jurisprudence et la poésie.

Leur pratique médicale se ressentait naturellement de ce fatras de connaissances, lequel ne fut certainement pas étranger à la direction qu'ils donnèrent, à la suite de Galien, aux saines doctrines d'Hippocrate, basées sur l'observation et l'expérience.

Nous voyons souvent l'astrolabe intervenir dans un diagnostic de maladie, les interventions être réglées par des jours fastes ou néfastes, un traitement énergique être constitué par une chimie encore en enfance ou par des doctrines philosophiques hors de saison.

Fréquemment, ces connaissances variées et un grand air de dignité, que nous retrouvons chez les médecins de Molière,

Digitized by Google

ne servaient qu'à masquer le peu d'efficacité ou parfois même les fâcheux résultats de leur intervention.

Les Contes de Scharhazade nous les montrent à l'œuvre.

« Tu l'examineras comme si son mal t'était complètement inconnu, puis tu prendras des airs penchés et pensifs pour en imposer à l'entourage », est-il conseillé dans l'Histoire des rencontres d'Al Raschid sur le pont de Bagdad.

Puis, dans l'Histoire de Bel Heureux : « Le médecin regardait dans le blanc des yeux pendant quelques moments le malade, puis il lui présentait un grand verre de cristal en lui disant : Urine. Et le malade urinait dans le verre, et le médecin, mettant le verre à la hauteur de son œil, l'examinait et disait : Tu as telle et telle chose. »

Parfois, surtout quand il s'agissait des affections plutôt psychiques que physiques, le flair du médecin ne se trouvait pas en défaut.

Dans l'Histoire du Livre magique à propos du vizir Giaffar, follement épris d'une favorite du sultan au point d'en être affecté dans sa santé, nous lisons :

« Et le médecin, un grand Hakim, le meilleur médecin de Damas, s'approcha de Giaffar, qui était étendu sur le lit, et le regarda au visage et lui dit : « Ne te trouble pas « à ma vue et que le don de la santé soit sur toi. » Et il lui prit la main et tâta son pouls et vit que toute chose était à sa place, sans aucun dérangement, ni souffrance, ni douleur, et que les pulsations étaient solides et que les intermittences étaient régulièrement intermittentes. Et ayant constaté tout cela, il comprit la cause du mal et que le malade était malade d'amour. »

Parfois, pour mieux se faire valoir, le médecin se spécialisait en dénigrant les autres traitements usuels.

« Je fais dévier les maladies vers les émonctoires, est-il dit dans l'Histoire de Kamaralmazan; je ne me sers ni d'inflammatoires, ni de vomitoires, ni de sternutatoires, ni d'infusions, ni de vésicatoires. »

Ne croit-on pas entendre certains spécialistes de la quatrième page des journaux?

Digitized by Google

Une installation aussi luxueuse que possible et une certaine recherche d'originalité dans le costume, dans la coiffure surtout tendaient à attirer l'attention sur le praticien.

Nous lisons dans l'Histoire de Bel Heureux : « Le savant de Perse loua une boutique à Damas, et il fit faire des étagères élégantes, tendues de velours, où il rangea en bon ordre ses flacons précieux, ses dictames, ses baumes, ses poudres, ses sirops, ses thériaques fines conservées dans l'or pur, ses pots en faïence persane aux reflets métalliques, où mûrissaient les vieilles pommades composées du suc de trois cents herbes rares, et, entre les flacons, les cornues et les alambics, il plaça l'astrolabe d'or.

« Après quoi, il se vêtit de sa robe de médecin et se coiffa de son grand turban à sept tours. Puis, il songea à habiller Bel Heureux, qui devait lui servir d'assistant, exécuter les prescriptions, piler dans le mortier, faire les sachets et écrire les remèdes sous sa dictée. A cet effet, il le vêtit d'une chemise de soie bleue et d'un gilet de cachemire, lui passa autour des hanches un tablier de soie rose où couraient des filets d'or. »

Ce n'est pas seulement à Damas, au douzième siècle, qu'on a pu voir des boutiques reluisantes de médecins-pharmaciens et le grand turban à sept tours, ne trouve-t-il pas ses congénères dans les bonnets des Purgons et des Diafoirus et même dans les grands bords plats des vieux élèves de Trousseau?

Au point de vue des honoraires, la profession avait bien des aléas.

Parfois, des souverains irascibles mettaient tout simplement à mort ceux qui n'avaient pas su guérir, comme on le voit dans l'Histoire de Kamaralmazan.

D'autre fois, comme dans l'Histoire de Baïbars, le roi se borne à dire à ses médecins : « Si votre science est en défaut et si votre assistance se montre à moi sans vertu, je vous chasserai de mon palais et de ma ville ».

Mais à côté de ces honoraires plus que négatifs, les médecins, surtout ceux qui arrivaient à plaire aux souverains, avaient de bonnes aubaines. Comme on l'a vu le médecin

Digitized by Google

Rouiane, avant sa disgrâce, avait reçu de belles robes et un don immédiat de trois mille dinars, plus un traitement mensuel de mille dinars (dix mille francs).

D'autre part, l'histoire nous apprend que les médecins en renom surtout ceux qui exerçaient dans les grandes villes arabes, soit en Asie comme Avicenne, soit en Espagne comme Avenzoar et Averrhoës, étaient comblés de richesses et d'honneurs.

Quant aux praticiens ordinaires, ils arrivaient en général à acquérir de beaux revenus quand ils possédaient un certain savoir-faire. Le vulgaire médecin de quartier était même au moins aussi bien rétribué que ses confrères actuels. Dans l'Histoire du Bossu, le médecin juif était couché quand sa servante négresse lui dit qu'on avait apporté un malade et donné un quart de dinar pour les soins éventuels. Lorsqu'il vit ce quart de dinar, il se réjouit et se hâta de se lever.

Et ce quart de dinar (2 fr. 50), étant donné la modicité de la vie dans ce pays et à cette époque, est certainement supérieur à la rétribution actuelle, même pour une visite de nuit, dans les mêmes conditions.

De tout ce qui précède nous pourrons conclure qu'il y a eu et qu'il y aura toujours des médecins. Car l'homme qui est ou qui se croit malade, l'homme qui souffre, l'homme qui a peur de mourir a toujours eu et aura toujours besoin de trouver quelqu'un qui pourra le guérir ou au moins le soulager.

Selon son tempérament, son instruction, son éducation, il choisit celui qui lui paraît pouvoir satisfaire à ce besoin, que ce soit au fond d'un cabinet sévère ou du haut d'une voiture étincelante de cuivreries. Et il a alors la médecine et le médecin qu'il mérite.

Aussi, le choix d'un médecin est-il une chose délicate. Il ne faut pas, en effet, demander à la médecine ce qu'elle ne peut donner : le médecin guérit quelquefois, a-t-on dit, il soulage souvent, mais doit consoler toujours. Et c'est bien vrai. Le médecin n'est guère que l'assistant de la bonne nature dans ce qu'on appelait dans le temps, la lutte du

Digitized by Google

principe vital contre la maladie et que maintenant, en attendant mieux, on qualifie de réaction de nos cellules contre les agressions extérieures.

Nous ne jugulons pas les maladies et rares sont les cas où le médecin peut se dire, en toute conscience, que, sans son intervention, le malade était perdu ou ne guérissait pas. Nous le soulageons plus fréquemment, ce qui est bien quelque chose, mais toujours, dans la marche fatale de l'existence, nous devons, en faisant luire l'espérance, rendre la vie, sinon plus agréable, du moins supportable pour le malade et pour son entourage.

Permettez à mon demi-siècle de doctorat de terminer ce bien long bavardage par un conseil sur le choix de ce médecin.

Que celui-ci ne soit ni trop jeune ni trop vieux : trop jeune, il est exposé à se faire la main sur le dos de ses premiers clients et, parfois, à chercher un renom rapide par des cures retentissantes mais hasardeuses ; trop vieux, il peut avoir perdu une partie de l'acuité intellectuelle et de la force physique nécessaires à la bonne exécution de ses devoirs professionnels.

Il est inutile que votre médecin soit un prince de la science : il suffit qu'il ait déjà une clientèle assez étendue pour lui avoir donné de l'expérience et pour témoigner de la confiance qu'il inspire.

Mais, avant tout, il faut qu'il soit *honnête*. C'est la qualité principale à rechercher dans cet homme que vous introduisez dans votre intérieur et auquel vous confiez votre santé, votre vie et celles de votre famille.

Et quand vous l'aurez choisi, ce médecin, n'en changez pas sans motif grave. Comme vous le savez, nous soignons des gens malades et non pas des maladies. Et le malade a tout avantage à ce que son médecin soit au courant de ses antécédents héréditaires ou morbides, du milieu où se passe son existence, de son tempérament et même de son caractère.

Digitized by Google

EMPLOI ACTUEL DES RAYONS X

POUR LE

DIAGNOSTIC DES MALADIES DU TUBE DIGESTIF ET DE SES ANNEXES

PAR M. LE Dr T. MARIE.

INTRODUCTION. — L'extension de l'emploi des rayons X à l'examen du tube digestif et de ses annexes est une conquête relativement récente. En effet, avant 1908, il n'y a guère à signaler que quelques essais promptement arrêtés par les accidents graves, et même quelquefois mortels, qui les avaient accompagnés. Le premier travail d'ensemble qui mérite d'être indiqué est celui de Cerné et Delaforge, paru à cette date et continué en 1910 et 1912 par des mémoires particuliers sur les ulcères de l'estomac et l'estomac biloculaire. Sans faire un historique détaillé, qui m'entraînerait beaucoup trop loin, je dois signaler cependant : le travail de Clairmont et Haudeck (Iéna, 1911), le rapport du professeur Rieder, de Munich, au Congrès allemand de Médecine interne en 1912, le rapport du Dr Béclère, au 25e Congrès de Chirurgie française, sur l'exploration radiologique dans les affections chirurgicales de l'estomac et de l'intestin, et enfin les travaux plus récents des radiologistes américains, en particulier de Case, de Lester (Léonard), mort à la peine, Cole-Grégory, etc., sur des points spécialement difficiles à élucider, tels que : lésions diverses du duodénum, rapports des lésions des canaux biliaires avec les lésions du duodé-

Digitized by Google

num, lésions de l'appendice, pour ne signaler que les plus importants.

Technique. — La découverte des rayons X est de la fin de l'année 1896 et, si leur emploi à l'examen du tube digestif ne s'est généralisé que plus de dix ans après, c'est parce que les parois de toutes les parties du tube digestif sont trop minces, trop peu opaques pour pouvoir être perçues directement, soit sur l'écran fluorescent, soit sur la plaque photographique. Il faut recourir à un artifice, qui consiste dans l'emploi d'une substance opaque appropriée qui, en pénétrant dans l'intérieur du tube digestif en moule la surface interne. Quand on examine une portion du tube digestif ainsi préparée, ce n'est pas le tube digestif que l'on voit, mais son moulage intérieur. C'est un fait capital que l'on ne doit jamais oublier au cours des examens. Au début, on s'est servi, comme substance opaque, du sous-nitrate de bismuth (médicament couramment employé à petites doses pour le traitement de certaines affections du tube digestif), sans trop de soucis pour sa pureté parfaite. Mais pour les examens aux rayons X, il en faut de 50 à 100 grammes pour l'estomac ou l'intestin, et les traces d'arsenic, qui représentaient jusqu'alors une impureté négligeable, devinrent un véritable poison dans la nouvelle forme d'emploi du sous-nitrate de bismuth. Ce sel est actuellement abandonné, comme d'ailleurs beaucoup d'autres substances opaques qui ont été essayées, et on ne se sert plus que de deux substances, le sous carbonate de bismuth et le sulfate de baryum, ce dernier, soit à l'état de poudre fine, soit à l'état de précipité colloïdal. Ces deux sels nous sont fournis maintenant à l'état de pureté parfaite et leur ingestion n'entraîne plus aucun inconvénient, quelle que soit la dose employée. Au contraire, dans les maladies ulcéreuses de l'estomac et de l'intestin, et dans les maladies inflammatoires de l'intestin, leur introduction procure un vrai soulagement de durée souvent assez longue. J'en ai observé personnellement de nombreux cas. Ces deux sels, surtout le sous-carbonate de bismuth, réalisent d'une ma-

Digitized by Google

nière parfaite la méthode des pansements internes déjà connue, mais employée jusqu'à maintenant d'une manière beaucoup plus timide[1].

La technique d'examen est assez complexe et je me contenterai de vous en donner un aperçu général. La méthode la plus employée est la *radioscopie*, c'est-à-dire la projection sur l'écran fluorescent des diverses parties du tube digestif. C'est par elle qu'on doit toujours commencer, car elle permet de suivre le fonctionnement des organes, depuis le moment ou la substance opaque a été introduite dans une portion déterminée du tube digestif jusqu'au moment où elle quitte définitivement cette portion pour gagner les parties plus éloignées. Elle peut être améliorée encore en la combinant à la *stéréoscopie*. La radioscopie stéréoscopique du tube digestif a été surtout employée en Amérique dans ces dernières années. Personnellement, j'ai dû toujours me limiter à la radiographie stéréoscopique, par suite de *l'insuffisance de mon matériel*. Il ne faut pas se dissimuler cependant qu'ici la supériorité de la radioscopie stéréoscopique sur la radioscopie simple est plus apparente que réelle, car la condition essentielle d'une bonne reconstitution stéréoscopique est l'hétérogénéité complète de l'objet examiné, tandis que le bon remplissage du tube digestif moulant parfaitement sa surface intérieure exige l'homogénéité parfaite du produit ingéré. Ce sont deux conditions opposées qui limiteront toujours, autant qu'on peut le supposer actuellement, les

1. Les sels opaques sont administrés sous diverses formes, suivant les besoins de l'examen : pilules, cachets, en suspension dans des liquides gommeux, mélangés à des préparations alimentaires plus ou moins épaisses. Le choix de l'excipient a souvent un gros intérêt pour les résultats de l'examen.

A la méthode par augmentation d'opacité que je viens de décrire, on combine quelquefois la méthode contraire, qui consiste à produire des gaz ou à les insuffler dans certaines portions du tube digestif (potion de Rivière pour l'estomac et le duodénum, insufflation directe de l'air pour le gros intestin). Cette deuxième méthode est bien inférieure à la première, elle n'en est que le complément et son utilité se limite à quelques cas particuliers où il y a intérêt à exagérer les contrastes.

Digitized by Google

avantages de la radioscopie stéréoscopique à certains cas particuliers, examen de l'appendice, de l'intestin grêle, du duodénum, etc.

La radiographie simple est surtout employée pour fixer l'état de l'intestin, du tube digestif à un moment déterminé, et en garder un souvenir durable. Elle est précieuse pour cela, mais seulement pour cela, car elle est bien inférieure à la radioscopie pour l'étude d'un organe. Elle peut être complétée aussi par la stéréoscopie, mais sous cette réserve que la radiographie stéréoscopique mérite les critiques que j'ai indiquées pour la radioscopie stéréoscopique avec cette aggravation que, comme il faut faire deux clichés d'un organe dont la forme change constamment, le matériel doit être particulièrement puissant et doublé d'une partie mécanique fonctionnant avec une grande rapidité.

Les Américains emploient couramment la radiographie stéréoscopique pour le tube digestif, et Case a publié récemment une remarquable collection de planches qui occupent une place honorable dans un ensemble de volumes d'atlas stéréoscopiques publiés sous la direction d'Heward Kelly, chirurgien à Baltimore.

Les Américains, dont les ressources matérielles sont particulièrement grandes, emploient couramment les radiographies en série (15 à 20 en 5 minutes). Ils peuvent ainsi suivre de près le fonctionnement d'un organe avec ce double avantage que chaque radiographie est un document et que chaque document représente une image beaucoup plus fine, beaucoup plus détaillée que ne le seraient les images radioscopiques correspondantes. D'une manière générale, les Américains préfèrent les radiographies en série aux radiographies cinématographiques plus particulièrement employées par les Allemands (même nombre de radiographies en quelques secondes) et dont le but est le même, pouvoir suivre le fonctionnement d'un organe et en garder un souvenir durable. Je ne connais pas de laboratoire ou de service hospitalier en France où les méthodes précédentes aient pu être employées, par suite de la moins grande puissance de notre

Digitized by Google

matériel. Je dois donc me contenter de vous indiquer leurs avantages théoriques et, dans le reste de ma communication, il ne sera question que de radioscopie et de radiographie simples. Les résultats obtenus présentent d'ailleurs un sérieux intérêt, ainsi que vous pourrez en juger.

Œsophage. — C'est un conduit musculo-membraneux qui, normalement, ne donne aucune ombre radioscopique ou radiographique, bien qu'il soit placé dans le thorax, c'est-à-dire dans une région du corps trés favorable à l'examen aux rayons X. Les lésions qu'il peut présenter et qui sont intéressantes, au point de vue radiologique, sont :

Les sténoses qui sont caractérisées par l'arrêt du bismuth au-dessus du rétrécissement. Elles peuvent être plus ou moins serrées et avoir une origine intrinsèque ou une origine extrinsèque. Dans les sténoses d'origine intrinsèque, deux causes principales peuvent intervenir, les rétrécissements cicatriciels provenant des brûlures et les tumeurs cancéreuses de la paroi. Ces deux causes peuvent être distinguées par l'aspect du rétrécissement pendant la traversée du lait de bismuth. Les deux catégories de sténoses intrinsèques présentent une dilatation souvent considérable du conduit au-dessus du rétrécissement et des mouvements antipéristaltiques. Il est en général très facile de diagnostiquer les sténoses de l'œsophage, et même le degré du rétrécissement, en employant des préparations bismuthées de fluidité convenable. L'examen doit être cependant pratiqué avec prudence, surtout dans les sténoses cancéreuses, qui peuvent s'accompagner de perforation de la paroi par où le bismuth pourrait pénétrer dans les bronches et envahir les poumons. Les sténoses par cause extrinsèque sont surtout liées aux dilatations aortiques, aussi la recherche d'une sténose de l'œsophage doit-elle être toujours précédée d'un examen de la crosse de l'aorte.

Les autres lésions de l'œsophage sont beaucoup moins importantes et je me contenterai de les énumérer : troubles fonctionnels et atonie, diverticules, déviations, dilatation dite

Digitized by Google

idiopathique. Enfin, je signalerai les corps étrangers dont la recherche est toujours facile, même quand ils ne sont pas assez opaques pour être directement visibles aux rayons X. Dans ce dernier cas, on les dévoile indirectement par l'introduction d'une préparation bismuthée de fluidité convenable qui vient s'arrêter au dessus d'eux.

Observations de malades examinés et dont les résultats sont présentés à l'Académie.

Estomac. — L'examen de l'estomac se fait par les méthodes générales que j'ai indiquées au début de ma communication, mais ici les préparations de substances opaques doivent être particulièrement bien émulsionnées car la poche est grande, même quand il n'y a plus de dilatation pathologique, et la sédimentation plus facile que dans toute autre partie du tube digestif.

La différenciation des ombres dans la région de l'abdomen est moins facile que dans toute autre partie du corps, aussi le malade doit-il se présenter à l'examen avec tout son tube digestif soigneusement nettoyé (malade à jeun, purgé la veille et lavementé le matin même de l'examen). On peut alors, grâce à une technique assez complexe que je crois inutile de vous décrire, procéder à l'examen méthodique de l'estomac et connaître : son mode de remplissage, sa situation, sa forme, ses mouvements péristaltiques, sa sensibilité à la palpation, sa mobilité, et enfin la manière dont l'évacuation se fait. Par comparaison avec l'estomac normal, on met en évidence l'agrandissement de la chambre à air chez les aérophagiques, l'agrandissement de l'ensemble de l'estomac chez les dilatés, les anomalies de forme et de contour liées aux ulcères de l'estomac et aux tumeurs cancéreuses, la syphilis, les adhérences avec les organes voisins. Les troubles de la tonicité et de la motricité sont reconnus par l'étude du péristaltisme et de l'évacuation. La durée d'évacuation de l'estomac est extrêmement variable. Déjà, à l'état physiologique, il existe des différences appréciables qui ont fait classer les estomacs en trois catégories : hypertoniques, toniques, hypo-

Digitized by Google

toniques. La durée moyenne de l'évacuation complète d'un estomac normal est de six heures ; c'est elle qui a été prise comme base de comparaison. Les retards d'évacuation s'accentuent lorsqu'il existe des lésions pathologiques et il n'est pas rare de rencontrer des estomacs qui, au bout de plusieurs jours, ne sont pas encore complètement vides. Ces retards excessifs d'évacuation se produisent ordinairement lorsqu'il existe un obstacle au pylore : spasme ou sténose. L'estomac lutte pendant un certain temps contre cet obstacle, puis, fatigué par ces efforts exagérés, il se relâche et passe à l'état de sac inerte contenant, dans son bas fond, la préparation bismuthée non évacuée. D'autres causes peuvent d'ailleurs intervenir pour accentuer encore ce retard, en particulier la réaction plus ou moins alcaline du liquide du bulbe duodénal, la position du malade, la direction du canal pylorique, la sédimentation du sel lourd, etc.

La radiologie permet encore d'étudier le fonctionnement de l'estomac après une opération chirurgicale, en particulier la gastro-entérostomie, après l'emploi d'un médicament (bicarbonate, purgatif), et d'en apprécier l'action.

Duodénum. — L'examen radiologique du duodénum est beaucoup plus difficile que pour les autres parties du tube digestif. Il est facile d'en donner les raisons. En effet, le duodénum est masqué par la partie prépylorique de l'estomac et par le foie. Il est en relation étroite avec le pancréas et les voies d'excrétion biliaires. Son fonctionnement est directement influencé par l'état de ces deux derniers organes, ainsi que par l'état de l'estomac et du foie. Aussi la technique d'examen doit-elle être particulièrement sévère et l'emploi des plus récentes méthodes (radiocinématographie, radiographies en série) spécialement indiquées. Nos connaissances sur ce sujet datent à peine de quelques années et sont dues aux Allemands et surtout aux Américains, en particulier à Case qui, depuis trois ans, a publié un ensemble de planches admirables sur les lésions du duodénum, des voies biliaires et le diagnostic des calculs biliaires, même quand ils sont formés

Digitized by Google

de cholestérine pure, ce que nous considérions, il y a peu de temps encore, comme un résultat impossible à obtenir. J'ai fait personnellement un certain nombre d'examens du duodénum, de la vésicule biliaire et les résultats que j'ai obtenus sont très encourageants. Ils sont malheureusement encore trop incomplets pour que je puisse vous les soumettre en détail. Je ne dispose pas de la puissance de matériel des Allemands et des Américains et cette insuffisance se fait spécialement sentir ici. Le Ministère de l'Instruction publique fait actuellement des efforts pour améliorer les ressources des Universités et j'espère que cette lacune pourra être comblée avant peu pour le plus grand bien des malades.

Les lésions qui peuvent être démontrées sont : le carcinome, l'ulcère, très fréquent dans la première portion, beaucoup moins dans les trois autres, le diagnostic différentiel entre une tumeur cholécystique et une tumeur pancréatique, les diverticules, dont Case donne des exemples remarquables, la dilatation de l'ampoule de Vater. Les diagnostics ne sont pas toujours faciles, mais comme ils sont ordinairement impossibles par les seuls moyens cliniques, les résultats obtenus ont une grande importance.

L'examen radiologique du reste de l'intestin grêle est actuellement à l'étude.

Observations de malades présentant des lésions de l'estomac et du duodénum et dont les résultats sont présentés à l'Académie.

Gros Intestin. — En dehors du gros intestin, les rayons X ont permis un très grand nombre de recherches sur la stase dans les dernières portions de l'iléon, sur le fonctionnement de la valvule iléo-cæcale, sur l'état de l'appendice. Ce dernier a été particulièrement étudié. Son remplissage par le repas bismuthé se réalise d'une manière régulière et, lorsqu'il se remplit rapidement et se vide de même par de vrais mouvements péristaltiques, on peut admettre que l'organe est sain. Les altérations pathologiques se laissent suspecter quand il y a des coudures, des adhérences que la

Digitized by Google

palpation sous le contrôle de l'écran permet de mettre en évidence. La persistance du bismuth au delà de vingt-quatre heures, quand le cæcum et le colon sont vides, doit être tenu pour suspecte d'appendicite. Le symptôme le plus important est la localisation à l'appendice de la douleur provoquée. Il permet d'éliminer les affections ayant leur siège dans des organes voisins : uretère et appareil génital.

Le remplissage de l'appendice paraît lié aux mouvements antipéristaltiques qui existent dans la partie droite du gros intestin. On a montré, en effet, que la partie droite du gros intestin (cæcum, colon ascendant, partie droite du colon transverse) possède, en plus des mouvements péristaltiques et des grands mouvements de déplacements qui existent dans la partie gauche, des mouvements antipéristaltiques qui partent d'un anneau de contraction tonique situé à droite de la ligne médiane. Ils doivent faciliter l'absorption dans la partie droite du gros intestin où les matières alimentaires sont encore demi-liquides. Ils facilitent en même temps le remplissage de l'appendice et la pénétration des débris plus ou moins grossiers qu'on y rencontre fréquemment.

L'examen du gros intestin permet de mettre en évidence les anomalies de position, de forme, de mobilité, de fonctionnement. Il est inutile que je vous les décrive en détail car les observations de malades, dont je vais vous faire passer les dessins, vous montreront beaucoup mieux ces anomalies que les descriptions les plus complètes que je pourrais vous en faire.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

RAVITAILLEMENT DE TOULOUSE

SOUS

LA CONVENTION

PAR M. GROS.

Parmi les innombrables répercussions de la guerre actuelle, celles qui concernent la vie matérielle ne sont pas les moins importantes. Tout le monde en est affecté. Les difficultés que l'on éprouve pour assurer à la population le vêtement, le chauffage et la nourriture sont une source de graves préoccupations pour l'État et pour les administrations locales.

Interdire la consommation de certaines denrées non indispensables, réquisitionner, taxer et répartir les autres, enfin imposer des restrictions, tels sont les moyens employés afin que personne ne soit privé du strict nécessaire.

Ils le sont à Toulouse comme dans les autres grandes cités. L'idée vient naturellement à l'esprit de rechercher ce qui a été fait dans notre ville lors de crises semblables à celle que nous traversons. Les rapprochements que nous pourrons établir entre les mesures prises alors et aujourd'hui nous permettront peut-être de dégager quelques conclusions pratiques [1].

1. Dans la Collection de Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution, M. J. Adher a publié une magistrale étude sur le *Comité des subsistances de Toulouse* d'août 1793 à mars 1795. (Toulouse, Privat, éditeur, 1912.) J'ai fait de nombreux emprunts à cet important travail.

Digitized by Google

Remontons à la Révolution. Alors aussi, il y eut une longue guerre, dont la phase essentielle dura trois ans et demi, d'avril 1792 à octobre 1795. Notre pays connut de durs moments. L'héroïsme de ses défenseurs le sauva, et peut-être aussi les mesures exceptionnelles auxquelles on eut recours.

* * *

Toulouse était à cette époque une des principales villes du royaume, — la première après Paris, disaient ses habitants. Sa population, qui était de 55.000 âmes en 1789, s'éleva sous la Convention, par suite de l'afflux des ouvriers de guerre et des étrangers, à 65.000 et même 70.000 âmes.

Dès les débuts de la Révolution, l'angoissante question du pain s'y posa. L'arrêt partiel du travail amena la disette. Il fallut établir des ateliers de charité et solliciter l'aide pécuniaire de l'État.

La guerre avec l'Autriche et la Prusse aggrava la situation. En prévision de l'entrée de l'Espagne dans la lutte, on créa les deux armées des Pyrénées. Toulouse centralisa les ressources qui leur étaient nécessaires. Leur entretien eut pour conséquence de raréfier les denrées, dont les prix renchérirent fortement. Le blé se cacha. La municipalité chargea des commissionnaires en grains d'en acheter, pour qu'elle pût ensuite les faire revendre sur les marchés de la ville.

Le 4 mai 1793, la loi fixant le maximum du prix de vente des grains fut votée; elle fut complétée par le décret du 11 septembre suivant qui s'étendait à toutes les subsistances et aux salaires. Aux achats directs de gré à gré allaient se substituer les réquisitions avec payement au prix maximum fixé par la loi. Un Bureau des subsistances, établi par la municipalité et relevant des autorités du district et du département et de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, s'occupa désormais de ce vaste service qui avait pour but d'alimenter Toulouse.

Tâche absorbante, à laquelle se vouèrent de bons citoyens !

Digitized by Google

Deux noms surtout méritent d'être retenus : ceux de Mandement et de Groussac. Le premier était un officier municipal modeste, mais dévoué, qui fut la cheville ouvrière du Bureau et régla la plupart des questions de détail.

Jean Groussac eut un rôle prépondérant. C'était un négociant en grains, devenu à trente ans à peine maire de Toulouse après le triomphe des Montagnards ; ardent, actif, intelligent et d'esprit pratique, il inspira la plupart des mesures importantes qu'eut à prendre le Bureau pour le ravitaillement de la ville et parfois même du district.

Son concours est d'autant plus précieux qu'il peut compter sur l'appui des représentants en mission qui se succèdent dans la Haute-Garonne. Il est en bons termes avec la plupart d'entre eux : Chaudron-Roussau, Baudot, Paganel, Dartigoeyte.

Celui-ci, représentant du Gers, a laissé la réputation d'un homme violent, ne reculant pas devant l'emploi de procédés extrêmes ; mais on est obligé de reconnaître qu'il a fait le possible pour préserver Toulouse de la famine.

C'est par l'intermédiaire de ses puissants amis que Groussac put faire entendre ses doléances à la Commission du commerce et des approvisionnements, à la Convention et au Comité de salut public.

Le 10 août 1793, un emprunt fut ouvert pour l'achat de grains destinés à fournir aux boulangers le moyen de continuer la fabrication du pain. Cet emprunt produisit 263.000 livres. La somme ainsi obtenue étant insuffisante, on eut recours à un emprunt municipal forcé de 1.500.000 livres, à répartir sur les riches reconnus pour être « aristocrates, égoïstes, feuillants ou fédéralistes[1] ». Etaient réputés riches les citoyens mariés ayant plus de 10.000 livres de revenus. Les célibataires dont les revenus dépassaient 3.000 livres y étaient aussi assujettis. Le but essentiel de l'emprunt, qui rapporta 1.300.000 livres, était de fournir aux

1. 23 septembre et 10 octobre 1793. Arrêtés des représentants Baudot, Chaudron-Roussau et Mouquet, agent du Comité de salut public.

Digitized by Google

sans-culottes indigents, aux femmes, veuves et enfants des défenseurs de la patrie le pain à 3 sols la livre dans la ville de Toulouse.

Le Bureau des subsistances a des agents dans les principales agglomérations où l'on peut se procurer du blé. Il leur prescrit d'en acheter à n'importe quel prix. Parmi ces agents, un des plus actifs est Gilibert, ami personnel du maire; il opère dans l'Aude.

Dans le même département, un de ses collègues est chargé de débrouiller une affaire de blé vendu et non livré par le régisseur de Martin Dauch. (Martin Dauch est ce constituant, député de Castelnaudary, qui refusa, seul, de s'associer au serment du Jeu de Paume.)

Un autre agent a dû voir, à Caragoudes, l'homme d'affaires de la ci-devant comtesse de Villèle, afin d'obtenir qu'il livre le blé disponible; « ensuite nous nous arrangerons avec elle, écrit le Bureau[1] ».

Le citoyen Mauriès, de Saint-Félix, offre 100 setiers de blé; ordre est donné de les faire enlever immédiatement, « crainte de quelque contre-ordre[2] ».

Le Bureau envoie à son agent à Villefranche 20.000 livres pour acquérir tout ce qu'il lui sera possible en fèves, maïs, haricots, vesces, — ce que nous appelons aujourd'hui des succédanés[3]. On achète également 50 setiers de fèves et 100 setiers de maïs à Montgiscard, du seigle aux environs de Gaillac, des pommes de terre à Lavelanet (Ariège), des haricots à Bagnères-de-Bigorre, des noix, châtaignes et prunes dans la région de Caussade, des figues à Marseille et pour 600 francs de cacao à Bayonne.

Les grains achetés, il faut les faire transporter à Toulouse. Ceux de l'Aude y arrivent par le canal du Midi. Pour ceux des autres régions, mille difficultés se présentaient. Voitures et chevaux avaient été réquisitionnés pour les besoins de

1. 18 décembre 1793.
2. 19 janvier 1794.
3. 12 décembre 1793.

Digitized by Google

l'armée. Faute de fer et de bois, on ne pouvait réparer les véhicules qui restaient, et la présence de gros rochers dans l'Ariège gênait le transport par eau. On manquait même de sacs.

Lorsque les grains étaient en route, les habitants des villages traversés les arrêtaient parfois. Ce qui parvenait à destination était entassé dans quatre magasins : le couvent de Sainte-Catherine, la chapelle des ci-devant Pénitents bleus et deux greniers neufs au bord du canal, auxquels s'ajoutera plus tard, pour recevoir le maïs, l'ancien chapitre de Saint-Sernin.

Ordre avait été donné aux propriétaires d'amener leur blé sur le marché de Toulouse[1]. Ils n'en firent rien. N'arrivèrent au marché que les grains que la municipalité y faisait porter. La foule s'y précipitait, et l'on avait à déplorer des désordres et des accidents ; quelques personnes même furent étouffées.

Au lieu de faire porter le blé au marché, la municipalité décida alors de le fournir directement aux boulangers. Ce blé provenait, d'une part, des achats directs et des réquisitions ; d'autre part des versements que les propriétaires du district devaient faire de leurs grains et farines dans des entrepôts publics situés dans chaque lieu de marché[2].

On espérait ainsi éviter l'accaparement et pouvoir faire une répartition plus équitable des subsistances.

Mais le blé ne sortait pas. On le dissimulait autant que possible, surtout dans des futailles. Le Comité de salut public ordonna un recensement général des grains existant dans l'Aude et la Haute-Garonne. Cette opération devait être

1. Arrêté du 28 octobre 1793.

2. Arrêté des représentants Paganel et Chaudron-Roussau, 21 janvier 1794. — Chaque citoyen pourra conserver pour sa consommation familiale les subsistances nécessaires pour un mois, s'il habite une localité pourvue d'un magasin public, et pour deux mois dans les autres communes, à raison de 50 litres par personne et par mois.

Digitized by Google

dirigée par des commissaires désignés par les représentants en mission et qui, accompagnés de la force armée, contrôleraient les déclarations, feraient des visites domiciliaires et pourraient même ordonner l'arrestation des coupables[1].

Sur quelques points, notamment à Saint-Sulpice-sur-Lèze et à Montgazin, ce recensement provoqua des troubles.

On insulta et on menaça les commissaires. Le représentant Dartigoeyte somma ces communes d'obéir à la loi, faute de quoi il s'y transporterait avec la force armée et le tribunal révolutionnaire.

Le village de Gardouch ayant refusé de laisser embarquer du blé destiné à Toulouse, il suspend la municipalité et met le maire en état d'arrestation[2].

En regard de ces actes d'égoïsme, on est heureux de placer des marques touchantes d'aide fraternelle. Apprenant la gêne dans laquelle on vit à Toulouse, la commune de Caraman envoie, à titre gracieux, 2.276 œufs, 33 poules, 47 pigeons et 2 lapins[3] !

Dans ces temps difficiles, que devenaient les parents des défenseurs de la patrie? Leurs terres étaient cultivées par les habitants de la commune et un décret du 9 février 1794 leur accordait des secours trimestriels qui avaient beaucoup d'analogie avec les allocations de la présente guerre.

La pénurie se faisait sentir, non seulement pour les subsistances, mais, comme aujourd'hui, pour le papier. N'en trouvant chez aucun marchand de la ville, on décida de s'en procurer chez le citoyen Nestier, important papetier de Montréjeau, sinon le Bureau des subsistances allait être obligé de suspendre ses travaux « faute de pouvoir écrire[4] ».

1. Arrêté du 3 mars 1794. — Un recensement analogue avait été ordonné le 27 août 1793 par le directoire du département. Mais, malgré la menace de dix ans de fers, on ne s'y était pas conformé. L'autorité du département était insuffisante dans des cas de ce genre.

2. 17 mars 1794.

3. avril 1794.

4. 22 mars 1794. Mais en juillet 1794, les secours au parents des défenseurs de la patrie furent suspendus, faute de papier pour établir les états.

Digitized by Google

* * *

Au milieu d'avril 1794, l'inquiétude augmente au sujet des subsistances. La prochaine récolte s'annonce bien. Mais pour y arriver, il faudrait 80.000 quintaux de grains, et il n'en rentrera par les réquisitions que 36.000. Le déficit est inquiétant, surtout si l'on songe que, à la population habituelle, viennent s'ajouter « les prisonniers et les étrangers, qui abondent dans cette ville », dit le Bureau[1].

Cette récolte éventuelle, il faut la sauvegarder. Or, certains cultivateurs coupent l'orge et le seigle pour les donner aux bestiaux. Dartigoeyte arrête que tout citoyen qui coupera « de l'orge, du seigle et tout autre grain ou légume avant son entière maturité » sera puni de 3.000 livres d'amende (dont les deux tiers au profit du dénonciateur) et considéré « comme complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République[2] ».

Les agriculteurs laissent envahir leurs blés par les mauvaises herbes et les négligent sous le prétexte que la réquisition s'en emparera : Dartigoeyte rend le travail agricole obligatoire tous les jours, sauf le décadi, sous peine d'être inscrit sur la « liste des fainéants et des suspects de la commune[3] ».

Dans les instructions qu'il donne aux agents nationaux, le représentant en mission rend « responsables les officiers municipaux de la non culture des terres[4] ».

En outre, poussé par Groussac, il arrête que les citoyens et citoyennes qui demanderont un salaire au-dessus du maximum ou qui refuseront de couper les foins, de moissonner ou de dépiquer, seront condamnés à trois mois de prison et 100 livres d'amende ; s'ils se coalisent pour

1. 28 avril 1794.
2. 12 avril 1794.
3. 10 mai 1794.
4. 14 mai 1794.

Digitized by Google

abandonner le travail ou négliger les récoltes, ils seront considérés comme royalistes et conspirateurs[1].

A mesure qu'on approchait de la moisson, la pénurie des subsistances s'aggravait. Réquisitions militaires et réquisitions civiles s'entre-croisaient. Rien que pour l'armée des Pyrénées-Orientales, le district de Toulouse eut à fournir en moins de quatre mois (décembre 1793-10 mars 1794) 25.000 quintaux de froment, seigle, haricots, pois, lentilles. Certains départements, tels que la Gironde et le Gard, venaient faire des achats dans la Haute-Garonne, qui était ainsi épuisée.

Il fallait cependant approvisionner Toulouse. Une réquisition de 20.000 quintaux de grains (trois quarts froment et un quart seigle) fut ordonnée sur le district de Revel[2]. Des réquisitions analogues frappèrent les districts de Muret et de Rieux.

En vain Dartigoeyte donna dix jours aux administrateurs de ces districts pour s'exécuter sous peine d'être destitués et jugés révolutionnairement[3] ; en vain le Bureau des subsistances les dénonça à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Toulouse[4]. On n'obtint presque rien. Pour faire la soudure, on dut demander au citoyen Roze, agent des vivres de l'armée, de prêter le maïs qui se trouvait dans les magasins militaires ; et à l'hospice de la Grave d'avancer le froment dont il disposait. On décida aussi d'en faire acheter, à n'importe quel prix, 10.000 quintaux à un négociant de Cette. Enfin, on supplia le district de Muret d'envoyer le seigle dés qu'il serait coupé.

On était embarrassé pour amener les grains à Toulouse. Le magasin des vivres de l'armée possédait vingt voitures qui auraient été fort utiles. « Un citoyen d'une solvabilité reconnue, écrit le Bureau des subsistances, offre de faire le même service avec six charrettes seulement », ce qui aurait

1. 6 juin 1794.
2. 7 mars 1794.
3. 24 mai 1794.
4. 6 et 13 juin 1794.

Digitized by Google

permis d'utiliser les autres pour le transport des grains destinés à la population civile.

Comme on le voit, l'armée avait déjà la réputation de ne pas savoir tirer parti des ressources qu'on lui accordait.

Les grains, avons-nous dit, étaient centralisés dans les magasins communaux. Des bureaux situés dans les divers quartiers de la ville distribuaient aux citoyens qui voulaient faire eux-mêmes leur pain, ainsi qu'aux boulangers, la provision d'une ou plusieurs décades selon la quantité dont on disposait (en principe il y avait deux distributions par mois).

Pour transformer les grains en farine, il existait de nombreux moulins à vent sur les hauteurs voisines, d'autres sur les rivières, deux sur le canal, sans compter ceux du Bazacle et du Château. C'est à ce dernier surtout que s'adressait la municipalité.

Pour ne pas être à la merci des boulangers, elle avait décidé, en octobre 1793, la création, dans l'ancien couvent de la rue Saint-Antoine-du-T, d'une grande boulangerie communale qui commença à fonctionner en mars 1794. Avec ses sept fours, elle arriva à fournir le pain à 30.000 habitants. C'est à peu près la population qu'une grande société d'alimentation de notre ville s'engageait à pourvoir de pain au début de la guerre actuelle.

* * *

La pénurie de blé entrainait non-seulement la taxe du pain — elle existait déjà avant la Révolution — mais son rationnement.

Lorsque la disette s'accentua, le district de Toulouse prescrivit de ne faire qu'une seule qualité de pain[1]. Puis, le Bureau des subsistances, avec l'approbation des représentants en mission, fixa la ration de pain à une livre par jour à partir du 9 mai 1794 : deux tiers blé et un tiers maïs.

1. 11 février 1794.

Digitized by Google

— « Vous voyez par là que nous sommes réduits à la dernière misère », écrivait-il.

On n'allait pas tarder à descendre au-dessous de cette quantité. Un arrêté de Dartigoeyte imposait de nouvelles restrictions : « Attendu, disait-il, que la prudence conseille une sévère économie, la distribution sera fixée à une livre par jour pour les ouvriers et à trois quarts de livre au plus pour ceux qui ne travaillent pas » (à peu près moitié blé et moitié maïs). On veillera à ce que les citoyens qui ont chez eux des farines et des grains ne participent pas à la distribution du pain et, ce qui était moins facile à obtenir, qu'ils ne consomment que les quantités fixées ; des visites domiciliaires auront lieu à cet effet[1].

Les citoyens qui font leur pain eux-mêmes recevront 11 livres de grains par mois (6 de maïs et 5 de froment) s'ils ne sont pas ouvriers ; 15 livres (8 de maïs et 7 de blé) s'ils sont ouvriers.

La distinction n'était pas toujours facile à établir : les couturières ne purent obtenir qu'une carte de pain de trois quarts de livre ; plus heureux, les artistes des deux théâtres en eurent une d'une livre ; ils étaient donc assimilés à des ouvriers[2].

Comme le froment était en quantité insuffisante et qu'il fallait y ajouter d'autres grains, Dartigoeyte prescrivit que le même mélange fût donné à tous les citoyens, afin que « celui-ci ne consomme pas du froment pur tandis que celui-là ne consomme que du seigle, du millet (maïs) ou de l'orge », et il revint sur la nécessité de n'avoir qu'un seul pain et d'apporter les grains et farines au grenier commun[3].

Ainsi, tandis que les soldats du front ont un pain de froment pesant 1 livre et demie, poids de marc, soit 733 gr. (la livre de marc valant 489 grammes), les travailleurs civils n'avaient qu'une livre, poids de table (391 grammes

1. 12 mai 1794.
2. 26 mai 1794.
3. 14 mai 1794.

Digitized by Google

à Toulouse), les oisifs trois quarts de livre (293 grammes); à certains jours on n'avait même touché qu'une demilivre, soit un peu moins de 200 grammes.

A une époque où la consommation des pommes de terre et de la viande était moindre qu'aujourd'hui et où le pain était plus exclusivement la base de la nourriture, on trouvait que c'était insuffisant.

S'adressant à la Commission d'approvisionnement de la République, Groussac déplore que l'agriculteur et l'ouvrier soient réduits à une quantité aussi minime d'un pain dans lequel il entre plus de la moitié de maïs et beauconp de son, puisque, d'après un décret de la Convention[1] et un arrêté du Comité de salut public[2], le blutage se fait à 85 %. Les Toulousains y sont d'autant plus sensibles qu'ils étaient habitués « à manger à discrétion du très bon pain[3] ».

Or, au printemps de 1794, la farine de blé renfermait 15 % de son et la ration de pain était jugée dérisoire. Un maire des environs estimait même qu'un homme qui travaille a besoin de quatre livres de pain par jour[4].

Enfin la pâtisserie était interdite, comme le prouve l'autorisation donnée à titre exceptionnel à un citoyen, par le Bureau des subsistances, de faire des gâteaux[5].

Les analogies avec l'époque présente sont donc nombreuses.

A partir du 1er juin 1794, la ration de pain tombe à une demi-livre, renfermant non plus la moitié, mais les deux tiers de maïs. C'est bien peu, fait remarquer Groussac; mais sans le versement général des grains, c'eût été la famine. « Heureusement, écrit-il à Paganel, nous pouvons manger des fèves et des pois[6]. »

Les tailleurs et les cordonniers travaillant pour l'armée,

1. Du 15 novembre 1793.
2. Du 11 février 1794.
3. 26 mai 1794.
4. Lettre du maire d'Auzielle, 2 février 1794.
5. 22 août 1794.
6. 5 juin 1794.

Digitized by Google

ainsi que les infirmiers des hôpitaux reçoivent du pain de munition, ce qui n'empêche pas certains d'entre eux de se faire encore accorder le pain de la boulangerie municipale.

Dartigoeyte décide que ce personnel sera pourvu uniquement par cette boulangerie, qui recevra du magasin des vivres de l'armée l'équivalent en blé et seigle. De cette façon, le pain de la boulangerie municipale contiendra un peu plus de froment ; le « pain de munition et le pain des citoyens » différeront moins l'un de l'autre, et on pourra facilement surveiller les citoyens assez égoïstes pour prendre l'un et l'autre[1].

Malheureusement, à mesure qu'on approche de la moisson, le pain n'est presque composé que de maïs et de fèves ; à partir du 10 juillet, on ne peut plus distribuer aux familles, en attendant la dépiquaison du blé, que du seigle et des fèves.

Dartigoeyte, estimant que ce mélange « donne un pain dont on ne peut faire la soupe, ce qui préjudicie surtout les nombreuses familles de sans-culottes », arrête que 224 quintaux de blé prêtés à la ville de Gaillac par les magasins militaires et qui viennent d'être rendus, n'étant pas absolument nécessaires, seront mis à la disposition de la municipalité de Toulouse, qui les restituera avant le 15 thermidor[2].

Trois jours après cette provision est épuisée.

Le Bureau supplie Dartigoeyte : « Nous sommes réduits à ne pouvoir faire demain aucune distribution de grain aux habitants... Si tu ne prends une détermination prompte et rigoureuse, nous allons être réduits à n'avoir absolument rien. Préviens ce moment désastreux dont on ne peut calculer les suites... Sous tes yeux, la commune de Toulouse sera-t-elle réduite à la famine?[3] »

Dartigoeyte donne des ordres impérieux pour hâter la

1. 13 juin 1794.
2. 10 juillet 1794.
3. 13 juillet 1794.

Digitized by Google

dépiquaison, le transport des grains, le versement des réquisitions en retard. Par ses soins, l'agent national Descombels envoie d'urgence des commissaires pour accélérer dans chaque canton le battage du seigle et son transport à Toulouse, avec pouvoir de faire mettre les récalcitrants en arrestation, pour être punis « comme assassins du peuple ».

La moisson du blé s'effectue, moins abondante qu'on ne l'avait espéré. Il est possible d'améliorer le pain, où le froment et le seigle remplacent le maïs et les fèves[1]. Puis la ration remonte à une livre[2], poids de marc (489 grammes). Avis en est donné aux quatorze sections de la ville et aux boulangers distributeurs. Les commissaires renouvelleront les bons de pain et dresseront la liste de ceux qu'ils livreront pour que les boulangers sachent la quantité de pain qu'ils doivent fabriquer, et qu'on ne leur délivre que la farine strictement nécessaire.

Rappelons qu'il y avait des bureaux de distribution de pain et de grain dans chacune des quatorze sections de la ville. Personne ne peut s'y présenter sans être muni d'une carte donnée « à chaque citoyen domicilié et connu. Quant aux étrangers, ils sont tenus de faire viser leurs passeports au Bureau des subsistances, et il leur est délivré une carte pour prendre leur pain chez le distributeur *ad hoc* ».

« Sans efforts, sans baïonnettes, seulement avec du zèle et de l'exactitude, nous sommes parvenus à ne plus dépendre des boulangers qui nous faisaient la loi et à ne plus voir leurs portes obstruées d'habitants qui compromettaient la tranquillité publique... L'ouvrier, l'agriculteur, ne perdent plus leur temps, du matin au soir, parfois inutilement, à attendre leur subsistance, et personne, dans la commune, ne peut dire avec raison manquer de pain[3] ».

1. 26 juillet 1794.
2. A partir du 29 juillet 1794.
3. Lettre du Bureau des subsistances (probablement rédigée par Groussac), aux représentants Dartigoeyte et Chaudron-Roussau, 31 juillet 1794.

Digitized by Google

* * *

Après la chute de Robespierre commence une phase nouvelle caractérisée, dans l'ordre économique, par une réaction contre le système suivi pour se procurer des subsistances.

La récolte avait été médiocre pour le blé, de même que pour le vin et les légumes. Faute de bras, la dépiquaison se fit lentement, bien que, pour l'activer, on eût mis en liberté une soixantaine d'agriculteurs ou d'artisans prisonniers.

Malgré ces circonstances défavorables, la Commission du commerce et des approvisionnements de la République décida de revenir au système des achats de grains sur les marchés de gré à gré[1]. Or, au début de septembre 1794, le marché de Toulouse n'était même pas encore rouvert. La municipalité demandait le maintien du système des réquisitions.

Sur sa proposition, Dartigoeyte décide que les districts de Revel, Muret et Villefranche fourniront les 21.000 quintaux de froment, seigle ou orge pour lesquels ils sont en retard[2]. La Commission des approvisionnements accorda, à son tour, une réquisition de 20.000 quintaux à fournir par les districts de Castelsarrasin et Rieux.

En attendant que tous ces grains fussent livrés, on devait en lever immédiatement 2.500 quintaux dans les dix cantons du district de Toulouse, et en emprunter 1.000 quintaux aux magasins militaires.

Mais que tirer d'un pays appauvri par d'incessantes réquisitions, où, en une seule fois, le général Dugommier réclame le versement de 200.000 quintaux de grains pour l'armée des Pyrénées-Orientales qu'il commande[3]?

Peu de temps auparavant, on avait ordonné pour cette

1. Arrêté du 29 juillet 1794.
2. 9 août 1794.
3. 5 septembre 1794.

Digitized by Google

même armée une réquisition sur la Haute-Garonne de 70.000 quintaux de blé, 96.000 quintaux de foin, 48.000 quintaux de paille, 42.000 quintaux d'avoine[1].

La population fut indisposée par l'interdiction aux citoyens de s'approvisionner pour plus d'une décade : l'intention d'éviter l'accaparement était louable, mais on faisait perdre aux particuliers beaucoup de temps à courir les marchés et les moulins[2].

Le maire Groussac se plaint que la ville soit obligée à « vivre au jour le jour », tandis qu'il faudrait qu'elle eût des provisions pour un mois d'avance.

On met à sa charge les membres des administrations et des ateliers militaires, ainsi que les troupes de passage, ce qui, avec la population ordinaire et « les étrangers qui y affluent de toutes parts », dit l'agent national Descombels, forme un total qu'il évalue à 70.000 âmes.

« On y éprouve en ce moment la plus grande disette, ajoute-t-il. Tous les possesseurs des objets de première nécessité, déjà punis ou craignant de l'être à raison des infractions à la loi du maximum », vont porter leurs marchandises dans les villes voisines ou à la suite des armées, « en un mot, dans tous les lieux où ils peuvent espérer de vendre au-dessus du prix fixé, sans crainte d'être atteints par la loi[3]. »

A un moment donné, il ne reste plus une livre de blé dans les magasins de la ville, si bien qu'il a fallu « renvoyer les meuniers qui venaient charger le grain pour fournir de la farine à la boulangerie[4]. »

Il rentre cependant quelques sacs de grains. La Société populaire désignera deux de ses membres pour les vérifier, car « certains sont de très mauvaise qualité[5] ». Il n'est pas rare qu'ils renferment de la terre et des *purges*.

Après avoir donné, pour faire le pain, trois quarts de blé

1. 29 et 30 juin 1794.
2. Arrêté du Comité de Salut public du 31 juillet 1794.
3. 12 octobre 1794.
4. 6 octobre 1794.
5. 13 octobre 1794.

Digitized by Google

et un quart de fèves[1], on ne donne bientôt plus que la moitié de blé, un quart de seigle et un quart de fèves, ce dernier séparément[2].

Au milieu de cette gêne, il se rencontre des citoyens et des citoyennes qui réclament du pain blanc; le Bureau des subsistances leur répond sèchement qu'il n'a pas d'autre pain que celui de la boulangerie[3].

Force est même de diminuer la ration des ouvriers de la fonderie de canons, qui descend de une livre et demie à une livre (26 octobre 1794).

On recense les quantités de maïs et de pommes de terre dont disposent les propriétaires du district[4]. Et comme, malgré tout, il faut du blé pour le four communal, on se fait autoriser à en prendre jusqu'à concurrence de 300 quintaux métriques dans les magasins des fermages des domaines nationaux[5].

L'arrivée de 4.500 prisonniers espagnols menaçait d'affamer davantage la ville : le représentant Mallarmé les disémine dans les communes pour les besoins de l'agriculture[6]. Ils mangeront la même qualité de pain que les habitants des endroits où ils travailleront[7]. Peut-être eurent-ils leur part des quatre cents barils de sardines et de saumon que le négociant Destrem fut autorisé à vendre dans le district « s'il ne trouve pas à les débiter à Toulouse, où l'on goûte peu cette espèce de poisson salé[8], »

* * *

La disette contribua à faire entrer la pomme de terre dans l'alimentation. Sa place y était bien restreinte; le dé-

1. 26 octobre 1794
2. 11 novembre 1794.
3. 16-19 octobre 1794.
4. octobre 1794.
5. 15 novembre 1794.
6. 4 décembre 1794.
7. 29 décembre 1794.
8. 6 novembre 1794.

Digitized by Google

cret du 11 septembre 1793 fixant le « maximum du prix des denrées et marchandises de première nécessité » n'y comprenait pas ce tubercule.

Le représentant Paganel décida, dès le début de novembre 1793, que les vastes jardins des ci-devant monastères et des maisons nationales situés dans la commune de Toulouse seraient affectés à la culture des pommes de terre.

Son collègue Dartigoeyte, estimant qu'il « importe à l'intérêt public de détruire les préjugés locaux qui font méconnaître au cultivateur la grande utilité » de cette culture, arrête que « tous les jardins des maisons nationales et d'émigrés » de la Haute-Garonne et du Gers seront plantés de pommes de terre, dût-on, pour cela, arracher les arbres fruitiers ou autres qui ne seraient d'aucun produit[1].

Le village de Saint-Hilaire, près de Muret, refusa d'en vendre à un agent chargé d'approvisionner Toulouse[2]. Mais le Mas-d'Azil en céda 20 quintaux[3]. On en acheta aussi à Montesquieu-Volvestre. Le district fit imprimer et répandre « à profusion » une instruction relative aux moyens de conserver les pommes de terre. L'agent national Descombels ayant demandé deux cents sacs de semences de pommes de terre à la Commission des subsistances de Paris, ne les avait pas encore reçus au début d'avril 1794, et il s'en plaignait[4].

Au début de l'année suivante (février 1795), on répandit une instruction, imprimée par ordre du Comité de salut public, sur la fabrication d'un pain mélangé de pommes de terre. On conseillait les proportions suivantes : deux tiers de froment et un tiers de pommes de terre; — ou un tiers de froment, un tiers de seigle et un tiers de pommes de terre, — ou encore moitié orge et moitié pommes de terre.

L'élan était donné. Cette culture allait désormais se faire sur une échelle de plus en plus large.

1. 23 février 1794.
2. 21 février 1794.
3. 30 mai 1794.
4. 4 avril 1794.

Digitized by Google

Le maïs était très répandu. C'est par 15.000 quintaux à la fois que les représentants Paganel et Dartigoeyte réquisitionnent en faveur de Toulouse celui des districts de Revel et de Villefranche[1]. Le maire de Pompertuzat, qui en a livré à un département voisin 180 setiers achetés pour le compte de Toulouse et depuis longtemps payés, est sommé de rembourser, sous peine d'être traduit en justice[2].

Le Bureau des subsistances finit par trouver qu'il reçoit trop de maïs et pas assez de blé. Il demande le remboursement en seigle des 64 quintaux de maïs avancés à Montesquieu-Volvestre et des 80 quintaux avancés à Rieux. L'abondance de cette céréale offre du moins un avantage : entrant dans la proportion des deux tiers dans la fabrication du pain de la ville, elle éloigne la famine.

Pendant longtemps, on ne l'utilisa pas pour le pain de munition; mais à partir de janvier 1795, l'armée, n'ayant pas assez de blé, la réquisitionna, — ce qui contribua à augmenter la pénurie de pain dans la population civile.

Bien entendu, les articles d'épicerie manquaient, et il était fort difficile de s'en procurer. Les gros commerçants toulousains de ce temps, Courtois, Daubert, Destrem, Marie l'aîné, Sauné, Pourquier, Saint-Clair, Duffé, pour venir en aide à leurs concitoyens, chargent deux d'entre eux de faire l'achat, à Bordeaux, aux risques et périls du groupe, de « sucre, café, huile de poisson, morue, drogues pour la teinture, cassonnade, riz, indigo ».

L'affaire ne réussit pas. On se tourna du côté de Marseille, où le négociant Daubert fut chargé de se procurer 40 quintaux de poivre, 25 quintaux d'alun, 25 balles de coton, 200 caisses de jalap, de la gomme arabique, de la noix de galle, de la cochenille, etc[3].

Notons, en passant, que le sucre, si prisé par nos contem-

1. 21 février 1794.
2. 17 mars 1794.
3. 29 septembre 1794.

Digitized by Google

porains, laisse nos aïeux de l'an II assez froids; ils ont ignoré la carte de sucre.

Ils ne dédaignaient pas les fruits : la réquisition de prunes sèches à Toulouse, en mai 1794, en fournit environ 100 quintaux. La récolte suivante ayant été abondante, le Bureau des subsistances fit prendre des renseignements sur la manière de faire sécher ce fruit et engagea les citoyens à ne pas le laisser perdre[1].

On décida également de se procurer du fromage d'Auvergne « pour les troupes et les habitants[2]. »

Tout habitant de Toulouse doit déclarer la quantité de vin qu'il possède; tout propriétaire qui en voudra vendre en gros sera tenu, sous peine d'être traité comme suspect, d'en faire au préalable la déclaration[3]. En février 1795, le vin de Plaisance-du-Touch se vend 0 fr. 95 le litre, le vin rouge de Fonsorbes 1 fr. 20, et le vin du ci-devant Languedoc 1 fr. 40 environ. Ces prix ne s'éloignent pas sensiblement de ceux d'aujourd'hui.

Les œufs, qu'on allait chercher dans les environs, notamment à Saint-Lys, coûtaient de 50 à 55 sols la douzaine.

On taxa le lait : sur la demande des *vachers* (laitiers), faisant valoir la rareté du fourrage et la cherté, devenue excessive, du bétail, le prix en fut fixé à 0 fr. 62 le litre[4]. On peut rapprocher ce prix de celui actuellement demandé.

On use peu de beurre. Nous voyons cependant le Bureau des subsistances solliciter la protection du district de Saint-Gaudens en faveur d'une citoyenne qui va y acheter 150 livres de cette denrée, dont Toulouse est dépourvue depuis quelque temps.

Vers la même époque, la viande de bœuf se vendait 12 sols la livre et celle de mouton 14 sols.

Toutes les viandes de boucherie devaient être achetées à

1. 16 juillet 1794.
2. 18 septembre 1794.
3. 13 juin 1794.
4. 31 décembre 1794.

Digitized by Google

la halle de la Pierre, et le poisson, ainsi que le « marécage » (huîtres, coquillages, etc.), à la halle au poisson. Il ne serait tué de bétail « que dans les tueries publiques ».

La ville s'était chargée d'une boucherie destinée à donner de la viande aux malades. Les bons ne devaient être délivrés par les officiers de santé qu'aux citoyens « vraiment indigents ».

Cette boucherie, en septembre 1794, était en déficit de 32.000 francs. Comme il s'agit d'une œuvre d'humanité, Dartigoeyte décide qu'elle sera maintenue; la perte éprouvée par la caisse municipale sera comblée au moyen de fonds provenant de la taxe sur les riches.

La municipalité décida que les bons de viande seraient signés par un officier de santé et par un membre de la Société populaire; ils porteraient le numéro de la maison du malade et seraient valables pendant cinq jours. Cette boucherie devait rendre compte de la viande qu'elle avait reçue[1]. On veillerait à ce que les officiers de santé, sur les attestations de qui la viande était délivrée aux malades, ne lui donnent pas une autre destination[2].

Le bois de chauffage était rare et cher, et surtout le transport en était difficile. On le fait venir des environs de Toulouse, des forêts ariégeoises, de la forêt de Bouconne, des bois de la Ramée, de Cornebarieu et de Fontbeauzard. Il en faut pour la population et aussi pour le four communal qui, en une année, consomme 16.000 fagots.

On ne connaît guère d'autre combustible. Seuls, quelques industriels (fabricants de savon, blanchisseurs, brasseurs, etc.), et les établissements militaires employaient la houille. Le parc d'artillerie de Toulouse, qui comptait une centaine de forges, était alimenté par les mines de Carmaux, dont la production était encore très restreinte[3].

1. 21 août 1794.
2. 10 sept. 1794.
3. V. Adher, le *Comité des subsistances*, 256-257.

Digitized by Google

Le Comité de salut public recherchant les ressources minières du pays, l'agent national Descombels l'informe qu'il existait dans le département, à Fronton et à Balma, des mines de charbon de terre et il lui demande d'ordonner des mesures pour leur exploitation[1]. Mais rien n'indique que le Comité s'en soit occupé.

La nécessité de se procurer d'autres denrées, telles que le savon et l'huile, causa beaucoup de tracas. Or, en savon seulement, Toulouse avait besoin, avant la Révolution, de 20.000 quintaux, dont les deux tiers s'écoulaient dans la ville et dans le département.

Pour en avoir, on s'adresse à Toulon (50 caisses de savon), à Marseille (100 caisses, en même temps que 10 barriques d'huile, 20 balles de coton, 200 quintaux de figues et raisins, « fruits de Carême »); à Grasse (20 caisses de savon et 20 barriques d'huile d'olive). On obtient de Cahors 4 barriques seulement d'huile de noix[2].

En mars 1794, 355 quintaux de savon sont arrivés : quinze détaillants les répartiront entre les familles, proportionnellement au nombre des membres qui les composent. — « Le peuple a besoin de savon », dit le Bureau des subsistances.

Les demandes supplémentaires abondent : il en faut à l'un 10 livres « pour faire un remède pour le soulagement du public »; un autre réclame de l'huile et du savon pour fabriquer un onguent destiné à guérir de la gale les chevaux du dépôt de cavalerie; il faut également de l'huile pour les remèdes nécessaires aux malades de l'hospice de l'Humanité. Fonfrède en veut 25 livres pour huiler les machines de sa fabrique. On en accorde 25 livres à un cardeur de laine, 10 livres aux sœurs du Bouillon des pauvres, 10 à un pharmacien, 50 à la Société populaire, etc.

Un fabricant de cribles demande du savon : il devra justifier de la nécessité d'employer ce produit pour son industrie.

1. Juillet-août 1794.
2. Février 1794.

Digitized by Google

Les plus exigeants en fait de savon étaient naturellement les perruquiers.

Il existe une carte de savon et une carte d'huile.

En mai 1794, Destrem est chargé de la distribution de l'huile : on en délivre un quart par mois, à 23 sols, à chaque citoyen. En juin, il est chargé aussi de la distribution de 15.000 livres environ de savon venu en partie de Marseille et qui est vendu au public, sur le vu de la carte, à raison de 16 sols la livre.

Un peu plus tard, il n'y en a que 115 quintaux, quantité insuffisante pour une distribution; on demande au département d'y ajouter 30 quintaux et on le distribuera au public à raison de 21 sols la livre.

En juillet, Destrem annonce qu'on doit envoyer de Grasse 1.700 quintaux d'huile qu'il a achetée; environ 1.000 quintaux ont été expédiés sur trois tartanes; pour le reste, on manque de futailles, et les tonneliers sont presque tous requis pour le service de la République; on ne pourra avoir cette huile avant deux mois.

Le représentant en mission Mallarmé est prié d'intervenir auprès de son collègue Jeanbon Saint-André, qui était en quelque sorte ministre de la marine, pour qu'il charge huit ou dix ouvriers de marine de faire les barriques destinées au transport de cette denrée.

Enfin, les 153 barriques, réduites à 140, qu'on attend depuis trois mois, arrivent après une odyssée dont il serait trop long de narrer les péripéties. On dispose donc de 49.000 livres d'huile, soit pour près de quatre distributions. Elle revient à 36 sols 7 deniers à Destrem, mais on la cédera à la population à raison de 30 sols la livre[1].

L'huile comestible ne suffit pas. On a besoin d'huile de baleine (600 quintaux) pour préparer le cuir des chaussures des soldats. Il en faut aussi pour l'éclairage. Le citoyen chargé d'allumer les réverbères de la ville ne trouve pas à Tou-

1. 13 novembre 1794.

Digitized by Google

louse l'huile de poisson nécessaire. On sollicite l'autorisation d'en acheter à l'étranger[1]. C'est à Bordeaux qu'on s'adresse à cet effet. N'est-il pas indispensable de surveiller les malintentionnés qui pourraient bien profiter de l'obscurité pour occasionner du trouble ou commettre des vols?[2]

L'éclairage des maisons se fait surtout au moyen de chandelles. Les « chandeliers » n'en peuvent fabriquer faute de suif. Ordre est donné aux bouchers de Toulouse de leur livrer tous leurs suifs[3]. Un peu plus tard, les préposés pour la fourniture de la viande à l'armée des Pyrénées-Orientales sont invités à faciliter l'achat et le transport des suifs en faveur des fabricants toulousains de chandelles[4]. Ces suifs étaient versés au magasin central de la rue Maletache[5].

La distribution des chandelles est réglementée. On donnera:

Pour 1 personne,	1 chandelle	pour 2 distributions[6].	
— 2 —	1	—	par distribution
— 3 ou 4 pers.	2	—	—
— 5 ou 6 —	3	—	—
— 8 et au-des.	4	—	—

La liste des bénéficiaires avait été dressée d'après celles de l'huile et du savon; la distribution devait être faite, pour chacune des quatorze sections de la ville, par un commissaire pris dans la Société populaire[7].

Des demandes isolées de chandelles se produisent. Il en est accordé à la Société populaire et aux deux théâtres; on en donne aussi 20 livres au tribunal criminel, après lui en avoir refusé, et 5 livres à l'imprimeur Douladoure; mais on en refuse à la citoyenne Daumont parce qu'on en consomme trop chez elle. Et, comme l'accusateur public Capelle se

1. 9 septembre 1794.
2. avril 1794.
3. 26 mai 1794.
4. 19 juillet 1794.
5. 15 novembre 1794.
6. 22 novenbre 1794.
7. 2 octobre 1794.

Digitized by Google

plaint de n'avoir ni bois ni charbon, on lui répond de s'en procurer « où il en trouvera[1] ! » Il est vrai que l'astre du Fouquier-Tinville toulousain a beaucoup pâli.

Le système des bons ou cartes donne lieu à des abus que le Bureau des subsistances s'efforce de réprimer : « Pour éviter les doubles emplois de bons et s'assurer que chaque individu a sa part, il sera remis à chaque chef de famille un billet imprimé, signé du commissaire distributeur de sa section ; le savon et l'huile ne seront remis à l'avenir que sur la représentation du dit billet[2] ».

Les citoyens qui auront perdu leur billet s'adresseront aux agents chargés de la répartition aux étrangers; ils devront justifier de la perte des bons de pain pour en obtenir le remplacement[3].

Les bons de pain seront accordés individuellement, d'après les listes dressées par chaque dizenier des habitants de son *moulon ;* on espère ainsi remédier aux abus qui se glissent journellement dans la répartition du pain et du grain[4].

Enfin, comme il importe de peser les grains et le pain, le district affecte 70 quintaux de métal de cloche à la fabrication des poids nécessaires[5].

En somme, jusque vers la fin de 1794, on avait tenu. Presque chaque soir, il est vrai, on se demandait si le lendemain on pourrait manger. Mais on s'ingéniait, on trouvait des expédients et si la quantité des subsistances allait en diminuant, on vivait quand même. Le prix du pain restait abordable, puisque, le 2 décembre 1794, il était encore à 5 sols la livre.

Quelques jours auparavant, le maire Groussac, dont on oubliait l'intelligente activité pour ne songer qu'à ses opinions jacobines, avait été destitué puis incarcéré[6]. Son

1. 1er novembre 1794.
2. 12 juin 1794.
3. 2 octobre 1794 et 29 décembre 1794.
4. 9 novembre 1794 et 5 décembre 1794.
5. 3 novembre 1794.
6. 15 novembre 1794.

Digitized by Google

successeur Cames, personnalité très effacée, commença par reconnaître que, dans la question des subsistances, il ne lui était guère possible de procéder autrement que son prédécesseur.

Mais la loi du 4 nivôse an III (26 décembre 1794) destinée à assurer le triomphe du principe de la liberté commerciale, ne tarda pas à produire des conséquences néfastes, dont la principale fut la hausse considérable du prix des denrées.

La levée du maximum aurait fait passer brusquement la livre de pain à 11 sols. En le maintenant à 5 sols, la ville perdait 1.500 livres par jour. Pour diminuer cette perte, la municipalité réduisit de moitié la ration de pain, qui tomba à une demi-livre[1].

Il y eut des attroupements à la porte des boulangers distributeurs; la foule se répandit en récriminations et en menaces; à la fin de février, le pain atteignait le prix de 20 sols la livre.

La ville se fit délivrer 190 setiers de blé par l'hôpital de la Bienfaisance[2]. Elle négocia l'achat de 1.000 quintaux de riz et un citoyen de Toulouse devant se rendre à Bordeaux pour ses affaires, le Bureau des subsistances lui remit une somme de 30.000 livres pour payer le riz acheté ou à acheter[3].

La ration remonte à une livre le 9 février 1795, pour redescendre à une demi-livre en août. « Aujourd'hui, dit l'*Anti-Terroriste*, les boulangers n'ont pu donner que demi-livre de pain mélangé par individu et ceux qui se sont présentés un peu tard à leur porte n'en ont eu d'aucune espèce ». (n° du 17 août 1795.)

En novembre 1795, la municipalité supprime toute distribution de pain et de grain et ferme la boulangerie communale. Le pain atteint sept francs la livre. Le prix des autres denrées s'accroît dans les mêmes proportions. *L'Anti-Ter-*

1. 17 janvier 1795.
2. 4 janvier 1795.
3. Février 1795.

Digitized by Google

roriste nous apprend que, dès le mois suivant, un setier de blé, qui valait jadis un louis, monte jusqu'à 4.400 livres en assignats, et un péga de vin (environ 3 litres) « qu'on avait autrefois pour 12 sols, coûtait maintenant 150 livres ».

Le général Pelet, alors jeune homme de 18 ans, raconte dans ses *Mémoires inédits*[1] que, lorsqu'il allait dîner dans une famille toulousaine amie de sa famille, « la rareté du pain était telle que chacun apportait dans sa poche ce qu'il fallait ».

Le peuple souffrait. C'est aux cris de « *Du pain!* et *la Constitution de 1793!* qu'il faisait des émeutes à Paris. Il était aussi très agité à Toulouse. Il s'en prenait aux malveillants et surtout aux agioteurs, parmi lesquels se trouvaient les nouveaux riches de l'époque. Peut-être aurait-il pu accuser également la précipitation avec laquelle, sans souci de ménager la transition, on avait jeté par dessus bord la loi du maximum.

* * *

A cent vingt-cinq ans d'intervalle, ce vieux passé renaît. L'histoire se répète. Comme en l'an II, il faut, en 1918, étaler ce que l'on possède, le déclarer sous des peines sévères, le céder à des prix arbitrairement fixés; se priver de certains produits; n'user de quelques autres qu'à certains jours (la viande), ou en quantité limitée (le nombre des plats au restaurant, le pain, le sucre, le charbon, l'électricité, le pétrole, l'essence).

Le principe du « laissez-faire, laissez-passer » et la loi naturelle de « l'offre et de la demande », qui réglaient en grande partie les échanges relatifs à la vie matérielle, font place à la constante intervention de l'État.

Il est indiscutable que la réquisition des denrées, les taxes et le rationnement violent le droit de propriété et la liberté. Tant que la Révolution seule s'était rendue coupable de

1. Voir le *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, année 1907.

Digitized by Google

ce méfait, on avait beau jeu d'incriminer l'esprit jacobin et terroriste, ignorant des véritables principes sur lesquels reposent les sociétés.

Mais il y a récidive. La France actuelle, éclairée par l'expérience et assagie, procède comme la France violente de la Convention. Et non seulement notre pays, mais l'univers presque entier, les neutres aussi bien que les belligérants.

Partout on réquisitionne, on taxe, on rationne les produits de première nécessité et on interdit ceux dont l'usage n'est pas indispensable : ainsi la pâtisserie est prohibée aujourd'hui en France comme elle le fut à Toulouse pendant la Terreur.

Ces taxes et ces réglementations qui rappellent la loi du maximum, blessent, outre la liberté individuelle, l'instinct de propriété, l'esprit de prévoyance et d'égoïsme inhérent à la nature humaine. Il serait puéril de croire qu'on ne cherche pas à les enfreindre ; mais, dans l'ensemble, le résultat espéré est obtenu.

Ainsi, partout l'État règle souverainement la vie matérielle de la nation. Pour le blé, par exemple, on va même plus loin que la Révolution, puisque l'État français s'est déclaré l'unique acheteur de la totalité de la prochaine récolte.

Le pain est rationné dans une grande partie de l'Europe. La France l'est à 300 grammes, l'Italie à 250 ; l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Suisse à 200, la Suède à 195 ; et lorsque la carte de pain a été établie chez nous, elle fonctionnait depuis deux ans dans le Danemark, État neutre. Beaucoup d'autres pays possèdent, comme la France, des cartes de sucre, de charbon, d'essence ou d'autres denrées.

Une organisation d'un caractère aussi général a donc forcément des causes profondes.

Certes, la liberté est un bien précieux, et l'homme multiplie les efforts pour la conquérir ou la conserver. Mais on n'en peut jouir pleinement dans un pays asservi. L'indépendance nationale en est donc la condition nécessaire, et la guerre est parfois indispensable pour la maintenir.

Mais la guerre, si elle se prolonge, entraîne une limitation

Digitized by Google

de la liberté : de la liberté politique par la dictature apparente ou déguisée ; de la liberté d'opinion par les entraves mises à l'expression de la pensée ; de la liberté économique par la mainmise de l'État sur les productions du pays et leur répartition entre les habitants.

Depuis près de quatre ans, 25 ou 30 millions d'hommes se battent au lieu de produire, ce qui amène l'épuisement du stock des subsistances : de là la nécessité de se restreindre.

Cependant il est indispensable d'approvisionner largement les combattants du front. D'autre part, pour que leur moral ne fléchisse pas, ils ont besoin de savoir que la femme, les enfants, les vieux parents, dont ils étaient souvent les uniques soutiens, ne verront pas s'ajouter, aux angoisses de la séparation, les tortures de la faim. L'État intervient pour assurer à ceux de l'arrière, par une répartition équitable, le minimum d'existence que ne réaliserait pas le simple jeu de ces forces aveugles que sont les lois économiques.

En temps normal, les nations s'accommodent d'un régime qui, si on persistait à l'appliquer dans les crises terribles comme celles que nous traversons, les tuerait. Or, elles veulent vivre. Les mesures qui assurent leur existence, même en entraînant une restriction passagère de la liberté, sont donc légitimes, puisque, selon le vieil adage romain, le salut public est la suprême loi.

Digitized by Google

LES

JEUX FLORAUX PENDANT LA RENAISSANCE

ET

LES GUERRES DE RELIGION

Quelques renseignements inédits sur Jean-Étienne Duranti

PAR M. DE GÉLIS.

Le *Livre Rouge* a servi de base à cette étude. C'est un vieux manuscrit, conservé à la bibliothèque des Jeux floraux, qui comprend dans son ensemble :

1° Les procès-verbaux des séances tenues au *Collège de Rhétorique* pendant une grande partie des seizième et dix-septième siècles ;

2° Les poésies couronnées au concours annuel du 3 mai, pendant la même période.

Ces matières remplissent deux volumes in-folio. Le premier va de l'année 1513 à l'année 1583, le second commence à 1584 pour se terminer en 1641.

Pendant cette période de près d'un siècle et demi se déroule, sauf quelques lacunes, l'histoire complète de nos *Jeux*, avec les noms des Chanceliers, des Mainteneurs, des Maîtres et des Capitouls qui les ont présidés. Ces souvenirs ne sont-ils pas précieux ?

Malheureusement, l'intérêt de l'ouvrage se concentre sur un objectif restreint. Si l'on y trouve des usages, des coutumes, des détails d'organisation et de procédure curieux, en revanche rien, ou presque rien, n'y transpire des grandes questions politiques, sociales, religieuses, artistiques et

Digitized by Google.

même littéraires, qui s'agitaient en France à la même époque. Des hommes qui ont joué un rôle prépondérant dans les événements de leur temps, comme Jean de Boysson, Michel du Faur, Coras, Daffis, Duranti, défilent devant nous avec un masque impassible, et nous sommes déçus de ne les trouver occupés que de questions de préséance, de banalités protocolaires, de discussions futiles, à l'heure tragique où l'on se massacrait dans la rue.

La rivalité légendaire des Mainteneurs et des Capitouls tient une grande place dans les préoccupations de ces avocats bavards et de ces magistrats en apparence désœuvrés ; des chapitres entiers du Livre Rouge en font foi.

Cependant, l'histoire de Toulouse, évoquée à propos, apporte, dans l'histoire des Jeux floraux, beaucoup de lumière et quelque peu d'intérêt. On apprend à lire entre les lignes ; on devine que sous les réticences prudentes et les omissions volontaires du greffier, des questions de vie ou de mort sont en jeu ; on sait que tel Mainteneur, tel Maître, porté au procès-verbal comme n'ayant pas répondu à l'appel de son nom, marchait, à ce moment même, au dernier supplice.

* * *

La doctrine de Luther avait commencé à se répandre à Toulouse vers 1525 et c'est chez les intellectuels, les membres de l'Université, le Parlement, les étudiants, qu'elle eut d'abord le plus de crédit. Tandis que le peuple, élevé dans le respect de la religion catholique, restait instinctivement fidèle à ses croyances et à sa foi, le monde des lettres, épris d'un idéal nouveau, séduit par les exemples, un peu illusoires peut-être, de la libre antiquité, osait, après avoir renversé les dernières barrières de la vieille scolastique, s'attaquer au dogme lui-même et à ses imprescriptibles lois.

Humanisme et Réforme se tiennent par la main, et cependant beaucoup d'hommes acquis aux idées de réforme se soucièrent peu d'abjurer leur ancienne religion pour se plier aux exigences d'un culte nouveau. Parmi eux, Jean de

Digitized by Google

Boysson[1], qui fut Mainteneur des Jeux floraux de 1535 à 1559. Dans les encyclopédies, on le qualifie de *protestant,* sans qu'il ait jamais fait aucune profession de foi autorisant ce titre, pas plus d'ailleurs que Michel du Faur, Jean Voulté, Arnaud de Ferrier, Mathieu du Pac et la plupart des humanistes ses contemporains.

En 1528, accusé d'avoir soutenu, dans la chaire de droit qu'il occupait à Toulouse, des propositions peu canoniques, il fut condamné, par l'officialité diocésaine, à l'abjuration publique de ses erreurs, à la confiscation d'une partie de ses biens, et forcé de s'expatrier en Italie[2].

Les Capitouls, par peur, plus encore que par conviction, avaient pris une part active à cette répression. Après Boysson, ils poursuivirent les amis de Boysson, notamment Etienne Dolet, qu'ils accusaient de pervertir la jeunesse. Ce dernier, s'étant présenté au conçours des Jeux floraux de 1532, ils réussirent à le faire éliminer et s'attirèrent cette verte réplique de celui qui, du fond de son exil, suivait avec passion toutes les phases de la lutte:

Quand j'ay pensé, je trouve bien estrange
Vouloir juger des couleurs sans y veoir;
Cellui qui a toujours manyé fange
Veuille de l'or le jugement avoir;
Qu'un ignorant cognoisse du sçavoir
Ou qu'un marchand juge de l'esglantine,
Qui ne sçait rien de la langue latine
Juge des faictz de Virgile ou d'Ovide,
Cellui ressemble à l'homme qui chemine
En lieu non seur et l'aveugle le guide[3].

Jean de Boysson fait ici allusion à la manie qu'eurent les Capitouls de son temps de s'ériger en docteurs du Gai Savoir

1. Dans le Livre Rouge, on l'appelle plus souvent *Boyssonne* ou *Boyssonné*. La prononciation méridionale est cause de cette déformation infligée à son nom.

2. Pour tout ce qui concerne la vie de Boysson, lire *Un Humaniste toulousain*, la très intéressante étude que M. R. de Boysson a consacrée à son arrière grand oncle, chez Alphonse Picard, Paris, 1913.

3. Première Centurie, dixain 26.

Digitized by Google

et de se mêler au jugement des Fleurs, bien que pour la plupart inhabiles aux choses de l'esprit.

Jean Voulté renchérissait encore sur les récriminations de son ami, déplorait l'injustice commise et déclarait le prestige de Clémence Isaure atteint par l'absurdité d'un pareil jugement :

O Clementia, te quænam dementia cepit
Heredem ingratam constituisse domum ?
Recta fuit forsan, sed non facta tua voluntas ;
Munera ni demens hæc tua nullus habet.
Ut quondam victa est cæco sub judice Pallas,
Sic minor est ludis docta Minerva tuis ![1]

Les esprits étaient passionnés à tel point par la doctrine humaniste que, dès la première moitié du seizième siècle, une scission s'opérait déjà dans tous les corps constitués. Au Collège de Rhétorique, quelques-uns se laissèrent entraîner à l'idée d'une humanité rénovée par la science et devenue par elle plus glorieuse qu'elle n'avait jamais été; les autres s'effrayèrent d'une réforme trop audacieuse, qui s'attaquait à toutes les croyances et menaçait les plus vieilles institutions.

Ainsi pensait Gratien du Pont, sieur de Drusac. Ce personnage, bien oublié aujourd'hui, eut jadis, dans les mondes judiciaire et littéraire, une assez fâcheuse célébrité. Comme lieutenant civil du Sénéchal, il s'était montré dur et sévère jusqu'à la brutalité. Comme écrivain, il était l'auteur d'un libelle grossier, intitulé *Controverse des sexes masculin et féminin*, où il maltraitait les femmes, et de quelques productions médiocres, qui ne justifient en rien ses prétentions à l'éloquence et surtout au bon goût.

Les humanistes l'accablaient de sarcasmes et Dolet, le plus agressif de tous, ne manquait pas une occasion de relever ses fautes de grammaire et de style. Cette âpre lutte prit fin le jour où l'étudiant orléanais, inculpé de rébellion et d'hérésie, fut traduit devant le tribunal où siégeait son ennemi. Le

1. *Vultéi Epigrammata, Lib. II.*

Digitized by Google

Sénéchal de Rochechouart, habilement circonvenu par son lieutenant, traita Dolet sans pitié et l'expulsa de Toulouse, avec défense de jamais remettre les pieds dans les établissements qui dépendaient de son Université.

Boysson s'indigna, réclama, multiplia les épigrammes, mais rien n'y fit. Lui-même était encore tenu pour suspect, bien que gracié et rentré d'exil depuis deux ans. C'est à l'occasion du passage de François Ier à Toulouse, en 1533, qu'il avait obtenu ses lettres de rémission. Il avait retrouvé avec bonheur sa ville natale et son bel hôtel de la rue Malcousinat, mais sa joie fut gâtée par les honneurs rendus à Blaise d'Auriol, recteur de l'Université. Ce d'Auriol était l'*alter ego* de du Pont, son collègue au Collège de Rhétorique. Le Père des Lettres, pour se faire bien voir du monde enseignant, l'avait créé chevalier. Un régent de l'école de droit, Pierre Daffis[1], fut chargé de lui donner l'accolade. La cérémonie fut solennelle, un peu grotesque, et le clan humaniste trop heureux de se divertir aux dépens d'un rival qu'il détestait. Du Ferrier, écrivant à Boysson, lui disait:

« Tu m'apprends le grand, le très grand honneur que le roi nous a fait en nous permettant d'armer chevaliers des gens qui n'ont jamais appris à monter à cheval... Auriol en est bien digne, car il est facile à un homme, depuis longtemps versé dans l'art des batailles navales, de s'initier rapidement à l'art des batailles sur terre. Si tu doutes de ses titres, rappelle-toi quand se répandit la frayeur d'un nouveau déluge: Auriol, doutant de la parole de Dieu, se fit construire un navire et je me souviens d'avoir vu moi-même dans son jardin cette arche, solidement construite et bien gréée pour résister aux tempêtes... »[2]

1. En 1535, Pierre Daffis fut nommé membre du Collège de Rhétorique par les Capitouls ; aussitôt les Mainteneurs intervinrent et cassèrent l'élection comme entachée d'illégalité. Cette querelle apparaît comme la conséquence des dissentiments qui existaient alors entre les Classiques et les Humanistes.

2. Lettre d'Arnaud du Ferrier à J. de Boysson. Sur Blaise d'Auriol, lire l'intéressante étude de M. de Santi dans les *Mém. de l'Ac. des*

Digitized by Google

Ces railleries, échangées entre les maîtres, firent la joie des disciples. Les étudiants, qui avaient applaudi aux discours enflammés de Boysson, manifestèrent bien plus vivement encore en faveur de Dolet. Il y eut des émeutes suivies de répressions sanglantes et de batailles avec les archers. Les Capitouls, bafoués, insultés, frappés, se montrèrent sans ménagement comme sans pitié : on sait la triste aventure de Jean de Caturce condamné au bûcher. C'est à propos de ces troubles que Rabelais nous dit : « Pantagruel vint à Thoulouse où apprint fort bien à dancer et jouer de l'espée à deux mains, comme est l'usance des escholiers de ladite Université, mais il n'y demoura guères quand il veid qu'ils fesoyent brusler leurs régents tous vifs comme harengs sorets. »[1]

Jean de Coras, que nous nommions tout à l'heure, était bien jeune encore quand ceci se passait. A peine avait-il eu le temps d'entendre les premières leçons de Boysson qu'il partait pour Angers, Orléans, Paris, Valence, l'Italie, toute une longue et laborieuse série d'étapes à chacune desquelles il se perfectionnait un peu plus dans la science du droit. Quand il revint à Toulouse, vers 1549, son ancien maître avait été nommé au parlement de Chambéry, et quand celui-ci mourut, dix ans plus tard, en Dauphiné, sa vie publique ne faisait que commencer. Ces deux hommes, quoique liés par des idées communes et une très vive sympathie, se rencontrèrent donc fort peu. Les Jeux floraux ne leur furent même pas une occasion de rapprochement, puisqu'en 1550, époque où Coras y entra, Boysson avait à peu près cessé de les fréquenter. Si nous citons à cette place un homme dont le nom n'atteindra que beaucoup plus tard sa vraie valeur et sa signification, c'est qu'il est la transition vivante entre l'humanisme littéraire et l'humanisme reli

Sciences de Toulouse, 1906, p. 27. On y verra que cet anti-humaniste, coupable de certains méfaits littéraires et notamment d'un fort plagiat, n'était, pas plus que son collègue du Pont, digne d'estime et de sympathie.

1. *Pantagruel*, Liv. II, Chap. V.

Digitized by Google

gieux, ou, si l'on veut, entre la Renaissance et les Guerres de religion.

Pour la première fois, nous nous trouvons en face d'un protestant déclaré. Il ne s'agit plus ici, de tendances plus ou moins vagues et d'aspirations mal définies, mais d'un culte précis, dont Calvin a déterminé les formes et donné la pratique. Cette franchise — même dans l'erreur — nous plaît. Coras a quelque mérite à son attitude qui l'isole et le met en opposition avec ses collègues de la très catholique confrérie des Jeux floraux, et cependant, il n'hésite pas, ne faiblit pas un instant, tient son drapeau d'une main ferme, jusqu'à l'heure de la mort inclusivement.

Son geste, à l'époque où nous sommes, n'est d'ailleurs pas une exception. L'évolution des idées est générale, l'humanisme, d'intellectuel est devenu psychique. il atteint le fond des consciences, après n'avoir effleuré que l'esprit. Ce changement est gros de conséquences, et ce n'est plus à coups d'épigrammes mais à coups d'arquebuse que les adversaires soutiendront désormais leurs opinions.

* * *

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 1562 débute par ces mots : « *L'an mil cinq cens soixante deux et le jeudi tretzième jour du mois d'avril, ayant différé jusques audit jour et pour rayson de quelques empeschemens*, etc. » Ces « empeschemens » ne sont rien moins que les préliminaires de la bataille la plus meurtrière qui ait encore ensanglanté Toulouse depuis le commencement des guerres de religion. Un mois plus tard[1], les protestants s'empareront de l'Hôtel-de-Ville, les catholiques essayeront de les déloger en mettant le feu au quartier voisin ; tout le cœur de la cité sera envahi par les flammes, le massacre sera général, le sang coulera à flots dans les rues.

Au Collège de Rhétorique, on est, comme partout, séparé

1. Exactement le 10 mai.

Digitized by Google

en deux camps : Jean de Coras, Michel du Faur, Mathieu de Chalvet, Pierre Potier de la Terrasse, François de Lagarde, Pierre de Papus, Pierre du Cèdre, sont protestants ou ralliés aux protestants ; Jean de Coignard, Jean de Cardonne, Jean Caseneuve, Charles de Benoist, Samson de Lacroix, appartiennent au parti catholique exalté.

Coras est de tous le plus convaincu. Sa science de juriste, l'habileté de sa parole, la franchise et l'ardeur de ses convictions, le désignent comme chef des réformés. C'est lui qu'on emploie aux missions difficiles, lui qu'on envoie à la Cour, après la défaite des huguenots, pour implorer la clémence royale et plaider la cause des vaincus. Il réussit à merveille dans ses négociations, l'édit de pacification d'Amboise semble en partie rédigé sous son inspiration.

Mais si l'homme politique s'affirme, l'humaniste ne désarme pas. La satire, que maniaient si bien les Boysson, les du Ferrier, les Dolet, est restée son arme favorite et son *Miscellanea juris* n'est, sous un titre juridique qu'une violente diatribe contre les Capitouls :

« ...Qui fieri potest ut hi jus dicant qui juris elementa nonquam cognoverunt ? Creantur ad id munus quotannis octo viri, ex quibus vix unum et alterum reperias qui non imperitus, expers, rudisque sit ; nullam juris scientiam, vel rerum experientiam habens. Provehuntur siquidem ad eum magistratum plerique indignissimi, et in honestis artibus, quicquid est corruptela miscentes ignari, nec litterarum nec naudi periti, et quod omnium perniciosissimum est, sorduli quidam mercatores, qui non ipsi modo vicia concipiunt, sed ea infundunt civitatem... »

Ne nous étonnons plus de l'acharnement des Capitouls à poursuivre Coras après la journée du 15 mai, qui marque la défaite des protestants. S'il eut la vie sauve, c'est en quittant précipitamment Toulouse et grâce à la protection du baron de Fourquevaux, son ami, mais longtemps il dut fuir la colère de ceux qu'il avait si cruellement blessés.

Cet ostracisme fut étendu à Michel du Faur, président au Parlement et Chancelier des Jeux floraux. Celui-ci n'avait

Digitized by Google

insulté personne, mais il était indépendant et modéré, crimes qui se payaient en ce temps-là presque aussi cher que celui d'hérésie.

Jean de Coignard, qui préside les Jeux à sa place le 1er avril 1563, est l'ennemi juré des huguenots. Il est assisté de MM. Nogerolles, Caseneuve, Samson de Lacroix, qui partagent ses idées et de M. de Papus qui les combat. Si la discussion ne tourna pas à l'aigre, c'est qu'on tomba d'accord pour abréger la séance et renvoyer les Jeux à des temps moins troublés :

« A esté remonstré par ledict seigneur Coignard la calamité du temps que se présentait, tant de mort cruelle et hostille que de peste et famyne, et mesmes que aux envyrons ou bien près de lad. ville y avoit plusieurs assemblées au moien de quoy se faisoient plusieurs incursions hostilles, que debvoit esmouvoir les assistans, faire cesser toutes assemblées et lettures (sic) publiques.

« Sur quoy, après long traicté et discours, a esté conclud et arresté de voix unanyme que l'on différeroit faire la crie[1] et publication acoustumée jusques à demy avril prochain, attendant si la miséricorde de Dieu aura donné repoz ausd. troubles et que audict temps lesd. empeschemens n'auront cessé, il sera faicte intermition pour ceste année de dicter et faire assemblée ne jugement desd. fleurs, lesquelles pour appaiser l'ire de Dieu, seront vouées aux benoitz corps sainctz qui repposent en l'église abbatiale de Sainct Sernin, aud. Thse, et la somme de cent livres acoustumée estre despendue ausd. Jeuz floraulx, sera convertie en aulmosnes qui seront desparties tant aux religieux des couventz de ceste ville que aux pauvres de Dieu et faictes prières pour l'estat du Roy et prospérité publique, le tout sans préjudice de la disposition et volunté de lad. dame Clémence et sans conséquences, »[2]

Les « incursions hostilles », que le greffier mentionne dans

1. La criée qui annonçait l'ouverture des Jeux.
2. Livre Rouge, Fo 183 ro, 1er vol.

Digitized by Google

son grimoire, sont celles dont Lafaille nous dit qu'elles provoquèrent souvent le trouble et la panique dans le peuple, bien qu'elles ne fussent parfois qu'un produit de son imagination.

« On faisait garde nuit et jour aux portes et sur les murailles de la ville et l'on donna de nouveaux ordres pour sa seureté, tant contre les Huguenots du dehors que ceux du dedans... Les fréquens mouvemens et les grands combats qui s'estoient faits l'année auparavant, avoient rendu le peuple plus féroce et plus prompt à se soulever que d'ordinaire; aussi le vit-on s'attrouper, courir en armes aux fortifications et ruiner tout ce qui avait été bâti sans que ny les Officiers du Parlement ni les Capitouls se donnassent un mouvement pour l'en empêcher... »[1]

Le voyage de Catherine de Médicis et de Charles IX, au début de 1564, n'apaisa pas les colères et n'arrêta pas les complots, mais il y eut une courte trêve pendant laquelle les arcs de triomphe remplacèrent les barricades, et les belles harangues les injures et les cris. Les Mainteneurs furent au premier rang des complimenteurs et, parmi eux, Guy de Pibrac, neveu de Michel. Deux ans auparavant, il avait représenté la France au concile de Trente et sa science, son éloquence, ses talents d'homme d'Etat le désignaient déjà pour les plus hautes fonctions publiques.

En dépit des chants d'allégresse entonnés sur le passage du roi, l'ordre était précaire et la tranquillité factice. Nous n'en voulons pour preuve que la recommandation faite aux écoliers de venir sans armes à la fête des Fleurs et de se garder soigneusement de toute atteinte à la morale et à la religion :

« De par messieurs les Chancellier et cappitoulz-bailles[2] pour ceste année, les Maincteneurs et Maistres des Jeulx floraulx, instituez par feue Clémence de bonne mémoire, est faict à sçavoir que ceulx qui vouldront réciter, preuver et

1. Lafaille, *Annales* de 1562-63.

2. Trois Capitouls, désignés annuellement pour participer avec les Mainteneurs au jugement et à la distribution des fleurs, prenaient le nom de *Capitouls-bayles*.

Digitized by Google

dicter à la Maison de Ville pour obtenir priz, les premier et tiers jours de may prochain, seront tenus faire visiter leurs œuvres par les commissaires à ce dépputez, et pour ce faire les mettront ez mains du greffier de ladicte faculté ; faisant inhibition et défence prononcer aulcunes œuvres lascives ou autres tendantz au scandalle, ne prononcer autres œuvres que celles qui auront esté visitées par lesd. commissaires, à peine de prison et d'estre déclairés indignes d'obtenir priz et autre arbitraire.

« Semblablement, est inhibé à toute qualité de gens de porter arnoiz à ladicte assemblée, contre les édictz du Roy, ne faire tumultes, noises ne insolances, à peine de prison et autre exemplaire. »[1]

Les mêmes craintes reparaissent en 1548 :

« Par monsieur Coignard, conseiller du roy en sa Cour du parlement à Th^se, tenant lieu de Chancellier du Collège des Jeuz floraulx... feust dict et remonstré publiquement que, attendu la calamité du temps, advenue pour raison de troubles qui sont en France, et mesmes en environs de ceste ville, au moien desquelz et que l'assemblée qui communément se faict de toute qualité de gens, le premier et tiers de May, ordonnés pour ouyr prononcer les pohesmes et faire le jugement des fleurs, suivant l'institution de dame Clémence et coustume antienne. se pourroit en suivre quelque escandalle, par quoy avant faire la semonce[2] accoustumée estre faicte semblable jour, seroit expédient de traiter coment conviendra en user pour céder au temps. »

Le résultat de la délibération fut qu'il était opportun de suspendre les Jeux. Depuis l'exécution de Rapin, une grande effervescence régnait à Toulouse : les huguenots avaient repris les armes et les catholiques s'exaspéraient de cette hydre du protestantisme dont les têtes renaissaient au fur et à mesure qu'on les coupait.

1. Livre Rouge, 1^er vol., f° 187 v°.

2. La *semonce* était l'avertissement donné aux Capitouls de préparer la Fête des fleurs. Cette formalité s'accomplissait habituellement le 1^er avril.

Digitized by Google

En 1569, le Collège de Rhétorique, où ne régnait plus qu'une petite majorité catholique, s'avisa de déclarer déchus de leurs droits et privilèges tous ceux que l'exil réduisait à l'impuissance et retenait loin de l'assemblée. Le 1er avril l'occasion parut bonne pour ce petit coup d'état. M. de Benoist, Mainteneur, se trouvait seul en séance avec les Maîtres Jean de Cardonne, Jean Caseneuve[1] et Samson de Lacroix. Le premier était un timoré; les trois autres des intrigants sans scrupules, prêts à tout. Les Capitouls furent affiliés au complot. Leur syndic, dûment stylé, déclara « qu'il estoit question de demander adviz sur l'élection des Chancellier, Vicechancellier[2] et autres Mainteneurs en ladite science, absans, fugitifs, mortz ou autrement condamnés[3], par quoy et que c'estoit à messieurs les Cappitoulz bailles pour l'année courante et autres à faire lad. élection, tout ainsin que par les régistres de lad. Maison de Ville est pourté[4]. »

M. de Benoist protesta pour la forme et n'obtint qu'un sursis. Après avoir remis l'affaire au 15 avril, puis au 17 du même mois, on aborda enfin l'objet de la délibération. Au dernier moment, la rivalité persistante des Mainteneurs et des Capitouls faillit tout gâter. On faisait des objections, de part et d'autre, sur le droit au vote et l'application du règlement; il fallut retarder de vingt-quatre heures la conclusion des débats. Beaucoup de membres cédaient évidemment à des scrupules de conscience et voulaient s'éviter la responsabilité d'une mauvaise action, mais l'égoïsme, la rancune et l'injustice finirent par triompher. On destitua un Chancelier et cinq Mainteneurs, pour le seul crime d'être absents et proscrits. MM. de Latomi, d'Alzon, de Rochon, de Bordéria, de Mazade, Duranti, furent nommés en remplacement de Michel du Faur, Jean de Coras, Mathieu de Chalvet, Pierre

1. Jean Caseneuve, chanoine de Saint-Sernin, fut plus tard remplacé par Guillaume de Cayret.

2. Le Mainteneur le plus ancien prenait le titre de Vice-Chancelier. En l'espèce, cette fonctien revenait à Jean de Coras.

3. Impossible d'avouer plus explicitement l'illégalité commise.

4. Livre Rouge, 1er vol., fo 226-ro.

Digitized by Google

de Papus, Étienne Potier de la Terrasse, François de Lagarde, et installés hâtivement[1].

Nicolas de Latomi, président au Parlement, arrivait précédé d'une assez fâcheuse réputation : en 1565, il avait été accusé de concussion, traduit devant le Grand Conseil et renvoyé par celui-ci à la Cour de Bordeaux. Absous par ce dernier tribunal, il lui restait d'être vindicatif, autoritaire, partial et sévère à l'excès. On le nomma Chancelier sans qu'il eût fait aucun stage préalable de Mainteneur, ce qui était contraire à tous les précédents.

Guérin d'Alzon, après avoir rendu la justice à Paris et à Turin, siégeait au Parlement de Toulouse en qualité de conseiller. On lui donna le titre et les fonctions de Vice-Chancelier.

Jean de Rochon était juge criminel du Sénéchal; Jean de Bordéria avocat à la Cour; Étienne de Mazade, Capitoul. C'est lui, très probablement, qui, par ambition personnelle, avait entraîné ses collègues de l'Hôtel de Ville dans le complot.

Mais, de tous les Mainteneurs nouveaux, le plus intéressant pour nous est Jean-Étienne Duranti. En 1569, on le connaît par une année de capitoulat, sa harangue obséquieuse à Charles IX[2], la charge d'avocat général qu'il occupe à la Cour de Toulouse. Il siège parmi les catholiques ultras et doit, à cette circonstance, d'entrer aux Jeux floraux, car les Jeux floraux ne sont plus, depuis longtemps, qu'une succursale du Parlement. Il nous sera utile de connaître, par le rôle qu'il a joué dans cette compagnie, le caractère, encore mal défini, d'un homme qu'on ne peut s'empêcher de plaindre, encore que l'on ait beaucoup à lui reprocher.

Son triomphe et celui de ses indiscrets amis fut, d'ailleurs,

1. Parmi les destitués, Jean de Coras est seul nominativement désigné; cependant il ne peut y avoir de doute pour Michel du Faur, Chancelier, puisque M. de Latomi prend son titre et sa fonction. Les autres Mainteneurs suspects sont Mathieu de Chalvet, Pierre de Papus, Étienne Potier de La Terrasse et François de Lagarde, c'est de leurs sièges, évidemment, qu'on dispose en faveur des intrus.

2. Rapportée par Lafaille, dans les *Preuves* de l'année 1569.

Digitized by Google

de courte durée. Michel du Faur, peu disposé à se laisser dépouiller sans protester, en avait appelé au roi. Soutenu dans son instance par son neveu, Guy de Pibrac, conseiller intime de la reine Catherine, il eut vite fait de gagner son procès. Dès l'année suivante, il était, par arrêt du Grand Conseil, replacé sur son fauteuil de Mainteneur et son siège de magistrat.

La première de ces réhabilitations figure sur le Livre Rouge, au folio 226. A côté de la délibération illégale de 1569, on lit :

« Rayé en ce qui concerne led. S^r président du Faur, suivant l'arrêt du conseil privé du Roy, du XXVIII^e octobre, mil V^cLXX et XIII^e mars mil V^cLXXI, à Th^se. — DE BELOT. *signé.* »

Quelques pages plus loin, le même de Belot, commissaire royal, a écrit en marge du paragraphe qui relate l'élection de M. de Latomi aux fonctions de Chancelier :

« Rayé et biffé à la requête du S^r président du Faur, suivant l'arrest donné par le Roy en son conseil privé, le XXVIII^e octobre, mil V^cLXX. — DE BELOT. »

Grâce à ces mesures de justice, dès 1571, les anciens Mainteneurs peuvent reparaître à côté des nouveaux, mais les difficultés d'une situation singulièrement anormale apparaissent aussitôt. Comme on ne pouvait délibérer à seize dans une assemblée qui ne comportait que huit places[1], on convint que les membres anciens conserveraient leurs charges et que les nouveaux, considérés provisoirement comme surnuméraires, seraient titularisés au fur et à mesure des extinctions.

Ce compromis reçut une application immédiate par le décès de M. Charles de Benoist, qui permit à Nicolas de Latomi de se faire nommer Mainteneur. S'il n'était plus Chancelier, il gardait du moins son droit d'entrée au Collège et descendait seulement d'un échelon.

Seul, de tous les Mainteneurs rétrogradés, Duranti manifesta hautement son dépit. Il déclara qu'il se tenait pour

1. Sept de Mainteneurs et une de Chancelier.

Digitized by Google

régulièrement élu par le vote librement exprimé de ses collègues, mais qu'obligé de s'incliner devant les ordres venus de Paris, il quittait la place.

Cette grimace d'enfant boudeur caractérise le personnage qui, d'ailleurs, ainsi que nous le verrons plus loïn, ne faisait qu'une fausse sortie.

1572 est l'année de la Saint-Barthélemy; le massacre, ordonné le 24 août à Paris, eut sa répercussion à Toulouse le 4 octobre. Ce jour-là, Coras, Latgé, Ferrières et deux cents de leurs coréligionnaires, retenus depuis cinq semaines sous les verrous, furent extraits de leurs cellules et tués à coups de hache dans la cour de la Conciergerie.

Duranti était chargé de la surveillance des prisons[1], sa responsabilité est effrayante, quel jugement faut-il porter sur lui? Donna-t-il, ainsi qu'on l'a prétendu, l'ordre d'ouvrir les portes aux assassins? Ou bien, comme Ponce-Pilate, fit-il le geste de détourner la tête et de se laver les mains? La cause est trop grave, trop tragique, trop triste, pour qu'on puisse l'instruire sur de simples soupçons; laissons les bénéfices du doute à celui qui, plus tard, paya de sa vie les fautes dont on l'accusait.

Quelques mois avant le massacre, la Fête des fleurs a été célébrée comme d'habitude, le procès-verbal du 3 mai 1572 le constate et relate que, pendant la messe du Saint-Esprit, qui précédait le concours littéraire, Coras, seul de tous les Mainteneurs présents, est resté à la porte. C'est l'unique incident — bien caractéristique, d'ailleurs, — de cette journée :

« Le sabmedi, troiziesme du mois de May, furent assemblés dans lad. Maison de Ville, messieurs le Chancelier, Papus, de Coras, de Chalvet, Maincteneurs; de Sainct-Aignan, Lacroix et Cardonne, Maistres en lad. pohésie françoise, où estantz, après avoir ouy la messe du Sainct Esprit accoustumée y estre dicte, sçavoir est par lesd. Chanc^er, Papus, de Chalvet, Maincteneurs; et lesd. Maistres et Cappitoulz, *led.*

1. Comme avocat général en l'absence du procureur général de Saint-Félix.

Digitized by Google

de Coras absent et retiré, entrarent après lad. messe dicte dans le Grand Concistoire de lad. Maison de Ville, assistés aussi dud. Coras, où feust vaqué à ouyr les œuvres des dictantz, jusques à l'heure de dix heures[1]. »

La mort de Coras créait une vacance de Mainteneur et permettait à Duranti, son remplaçant, de régulariser sa situation. Il n'eut garde de manquer l'occasion qui s'offrait, mais la façon dont il posa sa candidature est faite pour nous étonner et même nous indigner :

« A esté remonstré par ledict Sr Durand, advocat-général du Roy, que, en l'année mil cinq cens soixante-neuf, il auroit esté esleu ung desd. Maincteneurs par l'absence de Me Jehan de Coras, conser à la Cour,... et que, à présent, seroit advenu que ledit Coras seroit décédé, en conséquence a supplié la Compaignie vouloir faire adviser et pourvoir selon qu'elle trouvera expédient, remectant ez mains d'icelle sond. estat de Maincteneur, pour d'icelluy en estre faict ce qu'elle trœuvera bon[2]. »

Si Duranti avait pu prévoir le sort qui l'attendait, peut-être eût-il été moins empressé à recueillir l'héritage d'un collègue qui ne le précédait, que de bien peu, sur la liste des martyrs de la guerre civile et dont il ne trouvait à saluer la mémoire que par cette froide constatation « à présent décédé » !

Sur les procès-verbaux de 1574, ne nous étonnons pas que le nouveau Mainteneur soit porté comme absent, une importante mission politique le tient éloigné de Toulouse et des Jeux floraux : « L'avocat-général Duranti, nous dit Lafaille[3], et le président Latomy avoient esté députez à la Cour par leur Compagnie. . ce dernier fut bientôt de retour, mais le Roy ayant retenu quelque temps Duranti, pour des affaires importantes, à son service, comme il s'en retournoit par l'Auvergne, il fut fait prisonnier de guerre et conduit à Seillac, en Périgord, par une troupe de soixante huguenots

1. Livre Rouge, 1er vol., fo 263-ro.
2. Livre Rouge, 1er vol. Procès-verbal de 1573.
3. *Annales* de 1574, édition de 1701, p. 326.

Digitized by Google

qui l'avoient suivy depuis Paris. Le Roy ne l'eut pas si tôt appris, qu'il dépêcha des ordres à tous les Gouverneurs afin qu'ils s'employassent à lui procurer la liberté. Il y a lieu de croire que ce fut en conséquence d'un de ces ordres que La Valette, qui commandoit dans la Guienne, le fit mettre en liberté, moyennant une rançon dont le prix n'est pas spécifié dans nos Annales. Il y est dit seulement que ce lieutenant en fit l'avance sur ses deniers, et il y est remarqué aussi que ceux de La Rochelle et de Montauban avoient fortement écrit à ceux de leurs Frères qui retenaient Duranti, de ne le relâcher pour quelque prix que ce fût, disant que la *Cause* n'avoit point de plus grand ennemy que cet officier. »

En cette même année, la mort de Charles IX fut une nouvelle cause de troubles et de désordres. Le *Livre Rouge* nous dit qu'on suspendit les Jeux « à raison de la cherté des vivres, invasion des villes et autres lieux proches de Toulouse, faictes et attantées par les huguenots, ennemis de Dieu, rebelles et désobéissans à Sa Majesté. »

Les protestants avaient, en effet, surpris les petites places de Verdun-sur-Garonne et de Finhan, qui commandaient les routes de Gascogne, il avait fallu beaucoup d'efforts et de grandes pertes d'hommes pour les en déloger, et le capitoul Supersanctis vint exposer aux Mainteneurs à quelles précautions on était tenu : « A esté remonstré par ledict de Supersanctis, Cappitoul et l'un des trois bailles, la calamité du temps estre si grande et que en ceste ville il y a si grande quantité de pouvres mendians et autres personnaiges nécessiteuz qu'il y eust longtemps; mesmement pouvres soldatz et pioniers armés estre blessés au camp devant Finhan et autres lieux, ces jours passés reprins sur les enemys par le sieur de Lavalette, lieutenant pour Sa Majesté en Guiene et par le sieur de Cornusson, sénéchal de Th^se^ et gouverneur en la ville et sénéchaussée de Th^se^ en l'absence du sieur de Joyeuse, et d'autres soldatz ou pioniers que y ont esté tués, les femmes et les enfans desquelz sont en grand pouvreté, ausquelz seroit besoing donner d'alimens, veu que leurs

Digitized by Google

maris se sont emploiés pour le service de Dieu, du Roy et défence de ceste ville et du pays, et à ce s'expouser à la mort, à cause de quoy et veu aussi la charté des vivres, a supplié la Compaignie vouloir adviser sur l'intermission desd. Jeuz floraulx et banquet acoustumé pour ceste année. »

Malgré ces bonnes raisons, le banquet et le concours furent maintenus. On ne voulait pas laisser perdre une tradition à laquelle les Jeux floraux devaient une bonne part de leur prestige et de leur popularité. Et, d'ailleurs, il suffisait que les Capitouls émissent une proposition, pour que les Mainteneurs votassent la résolution contraire immédiatement.

En cette circonstance, l'influence de Nicolas de Latomi fut considérable : toujours à l'affût des honneurs littéraires, il s'était, à peine le président du Faur descendu dans le tombeau, fait nommer à sa place, et maintenant il brûlait de se montrer à la Fête des fleurs dans toute sa gloire de Chancelier.

Les années 1576 à 1579 sont des années de misère, mais de calme relatif, pendant lesquelles on se soumet, vaille que vaille, aux derniers édits de pacification. Aussi les Mainteneurs n'ont-ils souci ni des supplications de M. de la Calmontie, exposant « la calamité en laquelle la pauvre France est plongée à raison des guerres et des infinis fraiz que la présente ville de Thoulouse est contraincte supporter », ni des remontrances de quelques autres Capitouls, inquiets d'ouvrir les portes de l'Hôtel de Ville à la foule bruyante et turbulente du 3 mai.

En 1580, cependant, ils sont forcés de se rendre à l'évidence et d'écouter ce même Supersanctis qu'ils ont éconduit quelques années auparavant. Celui-ci leur annonce, d'après les derniers avis parvenus du dehors, « que les enemis ont plusieurs intelligences et entreprinses sur ceste ville, laquelle ils doibvent surprendre par trois lieux et endroitz, c'est assavoir par Saint Sernin, Sainct-Estienne et la Maison de ville, et pour ce faire il y a deux mil hommes pour exécuter la surprinse desd. lieux, pour à quoy obvier et empescher led. dessaing, les Capitoulz ont mis en deslibé-

Digitized by Google

ration avec le conseil de la ville s'ilz debvoient permetre lesd. Jeuz floraulx et arresté que pour ceste année les Jeux seroient intermis. »

On trouve dans Gaches tous les détails de ce coup de main. Lafaille les rapporte à son tour, mais les donne comme une simple invention de l'historien protestant. S'il avait lu le *Livre Rouge*, il y aurait vu la confirmation d'un récit qu'on ne peut plus — quoi qu'on pense de Gaches — tenir pour inauthentique et dénué de fondement.

Presque tous les ans, à partir de cette époque, se renouvelle entre Capitouls et Mainteneurs une querelle dont la célébration des Jeux est le prétexte. Les écoliers, renchérissant sur leurs juges, s'arment d'anathèmes qu'ils empruntent, les uns à la *Bible*, les autres aux prédicateurs de la Ligue. En 1581, Jean de Puymisson, lauréat de la Violette et futur grand avocat, présente au concours un poème où la Tour de Babel, Sodome, Gomorrhe, la mer Asphaltite, la torche divine, et toutes les punitions célestes, sont tour à tour invoquées contre les maudits huguenots :

« J'entends par ce flambeau le grand Dieu tout puissant,
« Babel sera Genève, et l'onde punissante
« Les meschans, est l'Enfer où l'hérésie habite ;
« Pour laquelle monstrer j'ay descrit en ce chant
« Le bitume engendré dessoubz l'onde asphaltite. »[1]

Non contents de se battre dans la rue, les adversaires se livrent dans les prétoires, les temples et les boutiques des libraires, de furieux assauts. Il se débite une infinité de paroles, il se publie une profusion de libelles, qui nous prouvent qne le seizième siècle est resté le siècle de l'huma nisme tout en devenant celui des coups de pistolet.

Si les haines redoublent, la manie des honneurs ne dimi nue pas. En 1582, Duranti envoie sa démission de Mainteneur mû, non par un sentiment de modestie, mais par un préjugé de caste qui lui fait croire que ses fonctions anciennes sont incompatibles avec sa dignité nouvelle de premier

1. *Livre Rouge*, 1er vol., fo 348.

Digitized by Google

Président[1]. Aux Jeux floraux, il serait le subordonné du président de Latomi et cet accroc à la hiérarchie parlementaire lui paraît monstrueux !

D'ailleurs, nous avons tort de parler de *démission*, c'est de *résignation* qu'il s'agit. Duranti *résigne* en faveur de son fils et transmet à son héritier direct l'honneur d'appartenir à un corps illustre[2].

Comme la fatalité s'en mêle et que le fils Duranti meurt dans l'année, le père revient à la charge, plaide une fois de plus *pro domo suâ* et obtient — car on ne refuse rien à un premier Président — que le titre de Mainteneur passe à son gendre, M. Simon de Garaud.

Ne nous indignons pas plus qu'il ne convient, le népotisme est passé des mœurs parlementaires dans les mœurs *florales*, et son règne n'est pas près de prendre fin.

Pendant bien des années encore, tant que la Ligue ne sera pas abattue et le pouvoir royal affermi par les successeurs des Valois, durera cet état de malaise et d'instabilité que le *Livre Rouge* nous décèle. Nous y voyons des Capitouls hantés par la terreur des émeutes et des Mainteneurs préoccupés avant tout de mise en scène et de représentation. Le grand souci des uns est d'économiser le budget communal, et le grand désir des autres de se montrer fastueux et magnifiques. De là ces querelles incessantes qu'attisent encore les haines politiques et les dissentiments religieux.

Enfin, nous arrivons à l'année 1589, la dernière qui nous

1. Il a été nommé le 4 septembre 1581, en remplacement de son beau-père, Jean Daffis.

2. Nous avons vainement cherché des renseignements sur le fils Duranti aux archives de l'Hôtel de Ville, à celles du Parlement et dans les différentes biographies ou généalogies toulousaines. Jean Étienne Duranti avait épousé Catherine Daffis, le 20 avril 1563, et s'était remarié avec Rose de Caulet, le 14 octobre 1572. Du premier mariage, on ne signale qu'une fille appelée Marie-Anne; il faut admettre, cependant, qu'il en eut le fils mentionné au Livre Rouge, puisqu'un enfant du second lit n'aurait pu avoir plus de neuf ans en 1582.

Digitized by Google

intéresse. L'affreux drame du 10 février ne transparaît dans le *Livre Rouge* que par cette décision que le greffier enregistre avec une indifférence calculée : « A esté arresté qu'il sera procédé à la nomination et ellection de Chancellier vaccant par le décès dud. feu sieur président Latomy, ensemble des deux places de Maincteneurs, vaccans par le décès de MM. d'Affis, advocat général, et de Chappuis, juge-mage. »

On sait comment Daffis était mort : poursuivi par une bande de forcenés jusqu'à sa maison de campagne de Rangueil, il avait été pris, ligoté, traîné à la Conciergerie, égorgé enfin dans sa cellule pendant la nuit.

Quant à Duranti, dont le *Livre Rouge* ne nous parle pas parce qu'il n'appartient déjà plus aux Jeux floraux, après avoir été traqué du Palais de Justice à l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Ville aux Jacobins, il se présenta de lui-même à ses bourreaux quand il les vit prêts à forcer les portes du couvent. Une courte prière, quelques paroles indignées qu'on ne lui laissa même pas le temps d'achever, précédèrent de peu le coup de feu qui l'abattit.

Devant cette mort expiatoire, devons-nous regretter les quelques paroles de blâme que nous avons laissé échapper ! Le passé des hommes publics appartient au public, il a le droit de les juger. Mais, après avoir pesé le bien et le mal, l'historien consciencieux signale avec joie le geste grand, noble et définitif par lequel s'épure une mémoire et s'illumine une vie.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite*).

147. — RUE DE LA PLEAU.

La rue de la Pleau doit son nom, un peu défiguré, à la maison de la famille *Lapleau*, qui dresse encore, à l'angle de la rue Perchepinte, sa haute muraille couronnée de mâchicoulis aveugles, et jadis de créneaux. Au XV^e^ s., c'était la *rue de Belcastel* ou *rue de Malbec;* le registre de pagellation de 1458, du capitoulat de Saint-Barthélemy, porte : *car. de Belcastel alias de Malbec, als affachadors; car. en Belcastel; al cantou de Malbec, en la car^e^ del pots dos.* On trouve des documents du XIV^e^ s. qui mentionnent la *car. de Malbec* (1326), ou *car. Malo bequo* (1332), mais ces désignations peuvent s'appliquer également à la rue Malbec du quartier de la Daurade. Les cadastres de 1550 et 1571, portent : *car. de Belcastel dit de Malbec;* on trouve aussi les altérations *Biel-Castel* et *Viel-Castel.* Ces deux désignations venaient, comme l'indique la particule (de), qui les précède, des familles Belcastel et Malbec, qui jadis habitaient cette rue.

Au début du XVII^e^ s., la rue prit le nom de *rue de Lapleau,* alors que les derniers membres de cette famille venaient de disparaître. Elle le prit sans doute à cause de l'importance de leur ancienne demeure, mais ce qui dut y contribuer le plus,

Digitized by Google

c'est le souvenir de la ténébreuse affaire du docteur en droit, *Antoine de La Pleau*, qui s'y attachait.

Antoine de La Pleau, avocat à la Cour, fut, à la suite de délations, accusé d'être l'auteur d'un libelle diffamatoire et condamné à mort. L'arrêt du Parlement du 24 septembre 1568[1], signé *de Tornoer*, son proche voisin, porte que la question lui a été donnée, après avoir fait la vérification de son écriture; qu'il est condamné à être pendu sur la place Saint-Georges, et que le libelle diffamatoire dont il a été saisi, sera brûlé en sa présence, sur la dite place. Ses biens saisis, furent dans la suite restitués à sa famille en 1571[2].

Le nom de cette rue fut altéré dès le début; le plan de Tavernier, de 1631, donne *rue de la Place;* celui de Jouvin de Rochefort, *rue de Labla*, et l'inscription gravée sur pierre, à la fin du XVIII[e] s., à l'angle de la rue du Vieux-Raisin, porte RUE DE LA PLEAU. Sur le tableau du 6 floréal, elle est baptisée *rue Libéralité*.

Le percement de la rue Ozenne a coupé cette rue en deux tronçons, et lui a enlevé les maisons n[os] 5, 7, 9 — 4 et 6. Au n° 6, se trouvait la chapelle des *sœurs de l'Espérance*, construite en 1860, dans le style gothique. Parmi les immeubles restant on remarque : au n° 11, une petite porte du XVIII[e] siècle; au n° 13, la flamboyante façade de la maison du *Musée Dupuy*; au n° 15, dans la cour, une fenêtre Renaissance, murée, et au n° 17, la maison gothique du procureur *Jean Lapleau*.

Presque tous les immeubles avaient façades ou issues sur les rues d'Aussargues, du Vieux-Raisin et Nazareth, et, comme dans ces dernières, la population était presque exclusivement formée de gens de lois.

Dans les maisons ayant principale façade sur la rue de la Pleau, on trouvait comme propriétaires notables :

Sur le côté nord[3], au n° 7 (emporté par la rue Ozenne), en 1550,

---

1. A. M. — AA. 18, n° 214.
2. A. M. — AA. 15, n° 124.
3. N[os] 1 à 17. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 9[e] m., 1550 et 1571. — 10[e] m., 1679.

Digitized by Google

Maître *Pierre Cathelany*, marié à *Dlle Claire de Fleyres;* en 1571, *Jean Cathelany*, conseiller au Sénéchal, puis, son fils, *Jean-Louis Cathelany*, avocat; en 1611, *Jacques Dabatia*, docteur et avocat à la Cour; en 1725, l'avocat *Jean-Baptiste de Lespinasse*, sr de Champeau, co-seigneur de Colomiers, capitoul en 1733 et chef du Consistoire en 1735; et, en 1777, le greffier du Parlement *Jean-Antoine-Bonaventure Labroue.*

Au nº 15, vers 1575, l'avocat *Lucas de Urbes*, capitoul en 1551-52, 1563-64, 1570-71, 1576-77 et 1581-82, qui possédait de nombreux immeubles dans ce capitoulat, et, vers 1670, *Jean-Louis de Boisset*, conseiller au Parlement (1671-1704).

Sur le côté sud[1], au nº 10, en 1586, *Flory Dupuy*, docteur et avocat à la Cour; en 1642, *Jean Coustaux*, garde de la Monnaie; en 1765, *Jean Vassat*, président trésorier de France, et, en 1782, *André Campistron*, médecin chirurgien.

Les deux conseillers suivants habitèrent cette rue comme locataires (d'après les rôles du Parlement).

De 1693 à 1696, *François-Gabriel de Thésan*, abbé d'Olargues, cons. Parl. (1676-1704).

De 1723 à 1728, *François de Faure Saint-Maurice*, cons. Parl. (1679-1728).

148. — La Maison du Musée Dupuy.

(Rue de la Pleau, nº 13).

Au nº 13 de la rue de la Pleau, se dresse une haute façade de briques rouges, récemment restaurée dans le goût de l'époque. De la vieille demeure sordide et délabrée, le nouveau propriétaire a su faire renaître, dans son élégante simplicité, l'hôtel du capitoul *Pierre Martin*, avec sa tourelle jadis inachevée, qui s'élève aujourd'hui gracieusement au-dessus des nouveaux créneaux de la tour. A l'intérieur, les plafonds à poutrelles ont été conservés et deux belles cheminées monumentales, cachées derrière des cloisons modernes,

1. Nos 2 à 12. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 8e m., 1550 et 1571. — 9e m., 1679.

Digitized by Google

ont été dégagées; l'une style Henri IV, au premier étage, l'autre au rez-de-chaussée, de l'époque de Louis XVI, avec un majestueux monogramme aux délicates courbes entrelacées.

Pour la façade, le difficile problème de faire concilier avec le style de l'édifice les exigences de l'installation intérieure, a été résolu au mieux; il fallait, en effet, donner par de grandes baies, un éclairage suffisant aux vastes salles qui allaient bientôt renfermer tous les trésors d'archéologie du vieux Toulouse que M. Dupuy y a entassé dans un ordre parfait, avec un classement méthodique qui permet d'y étudier toutes les évolutions de l'art, des coutumes et de la mode de notre région toulousaine. Les souvenirs historiques de notre ville, affiches, portraits toulousains, vues de monuments disparus, anciens plans de la cité, tout y abonde, tout est à sa place.

Au commencement du XVI^e^ s., l'immeuble appartenait au procureur au Parlement *Pierre Martin*[1], capitoul en 1511-12, qui dut sans doute faire construire l'hôtel; en 1532, il en était encore propriétaire, et, en 1546, il appartenait à ses héritiers. Vers 1570, il passa à *Jean de Vaur*, procureur au Parlement, puis au riche marchand *François de Urbes*, père du capitoul *Lucas de Urbes*, et, en 1596 (achat du 9 décembre 1595), à *Jean Salinier*, docteur et avocat à la cour, marié à *D^lle^ Gabrielle de Nupces*, qui fut capitoul en 1594-95, et que les Annalistes dénomment « Salanié. »

En décembre 1632, par décret de la cour du 24 juillet 1612, poursuivi contre les héritiers du dit Salinier, expédition du 9 décembre 1615, confirmé par arrêt du 28 août 1618, *Pierre Besson*, procureur à la cour, prenait possession de l'hôtel qui resta dans sa famille jusqu'à la Révolution. En 1749, *D^lle^ Thérèse de Besson*, par son contrat de mariage du 30 décembre (Vital, notaire), apportait l'hôtel en constitution de

1. A. M. — Registres des tailles Saint-Barthélemy, 9^e^ dizaine, et cad. Saint-Barthélemy, 9^e^ m., 1550, art. 6. — 1571, art. 15. — 10^e^ m., 1679, art. 6.

Digitized by Google

dot, à son mari, noble *Jean-Joseph Vignes*, seigneur de Colomiers, écuyer et avocat au Parlement.

C'est sans doute aux Besson que l'on doit le beau monogramme qui décore la cheminée du rez-de-chaussée.

149. — La Maison du procureur Jean Lapleau.

(Rue de la Pleau, nº 17).

La maison du procureur Jean Lapleau[1], qui dresse à l'angle de la rue qui a retenu son nom et de la place Perchepinte, sa haute muraille couronnée de faux mâchicoulis, jadis surmontés de créneaux, présente un type bien caractérisé de nos constructions de la fin du XV^e^ s., début du XVI^e^, style gothique avec quelques tentatives de la Renaissance. On remarque, en effet, que, tandis que les fenêtres ont encore leurs filetages de pur gothique, ainsi que les modillons de droite des larmiers avec leurs animaux contournés, les modillons de gauche sont ornés de bustes de personnages penchés en avant, style dit de François I^er^.

La façade sur la rue est restée intacte, sauf les créneaux, qui ont disparu pour permettre la surcharge d'un étage supérieur. Il y a aussi à regretter qu'on ait recouvert d'un badigeonnage à la céruse l'ancien appareillage de brique rouge, qui faisait si bien ressortir les sculptures des encadrements des fenêtres.

Dans la cour, une seule fenêtre à meneau, a été conservée, les autres ont été transformées, et l'ancien escalier de bois, aux rampes droites, a fait place à un escalier à la moderne. La façade, sur la place, a été complètement remaniée.

Au commencement du XVI^e^ s., l'immeuble appartenait à *Jean Lapleau*, procureur au Sénéchal, qui dut faire construire l'hôtel; on le trouve encore figurant aux registres des tailles de 1513 à 1532; en

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 9^e^ m., art. 13. — 1679, 10^e^ m., art. 10.

Digitized by Google

1546, la maison appartenait à ses héritiers, sous la tutelle de sa veuve, *Dlle Jeanne Tabardi*, et passa, vers 1570, à son fils, le docteur *Jean Lapleau*.

A la mort de ce dernier, l'hôtel tomba en la possession de Dame *Jeanne Tabardi*, seule héritière, qui le légua par testament, en 1589, à son neveu, noble *Antoine Despie* (ou *Espie*), capitoul en 1585-86; en 1599, il passa à *Guillaume de Benoit*, docteur et avocat à la Cour, par accord avec ses co-héritiers; puis, en 1605, à *Jean de Laferrière*, procureur au Parlement, capitoul en 1615-16; en 1642, à *Dlle de Laferrière*, femme de noble *Pierre de Bourrassol*, écuyer; en 1731, à *Antoine Figard*, payeur des gages de MM. les trésoriers de France, par achat aux héritiers Bourrassol; en 1738, à *Jean-Pierre Figard*, avocat au Parlement, fils d'Antoine; en 1754, à un marchand faïencier, *Jacques Pons*, et, en 1787, à *Joseph Rodier*, négociant. Au moment de la Révolution, l'hôtel fut saisi et vendu, comme bien national, 23.400 livres aux sieurs Flèches et Sarrat.

150. — Le Quartier Nazareth.

Après avoir exploré le Salin et les deux grandes artères longitudinales du Capitoulat de Saint-Barthélemy avec leurs rues transversales, nous allons parcourir le quartier Nazareth, le faubourg Saint-Germain de Toulouse, quartier tranquille où l'on n'entend ni le marteau de l'artisan, ni le charroi du commerce; rues silencieuses où presque chaque hôtel a sa porte cochère; maisons aux volets clos pendant la moitié de l'année, les habitants n'y séjournant guère que durant la mauvaise saison. Ce fut jadis le quartier des parlementaires, c'est resté le quartier de la noblesse toulousaine, en général issue du Parlement ou du Capitoulat.

151. — Rue Nazareth.

La rue Nazareth, qu'on appelait au siècle dernier la *Grand'rue Nazareth*, pour la distinguer de la rue de Caraman ou de Carmaing, qui était devenue la Petite rue Nazareth, portait autrefois, et dès le XIVe s., le nom de *rue de*

Digitized by Google

la Souque d'Albigés. Nous trouvons sur les anciens manuscrits latins : *car. Soque Albigessi* (1315); *apud Socam Nalbiges* (1326); *prope Socam Albigessii* (1391); un titre du XIII^e^ s. nous révèle aussi le nom *rue Bernard d'Albiges; car. Bernardi de Albigessio* (1241). On lit sur les manuscrits en roman *car. Soque Albiges* (1381) ou, *car. Soque d'Albiges* (1458); *car. Na Soqua Nalbiges* (c. 1458), et sur les anciens cadastres en français et les plans de Toulouse du XVIII^e^ s., *rue de la Souque d'Albiges*, ou *Grand'Rue appelée la Souque d'Albiges*.

Dans la partie proche des églises de Saint-Barthélemy et de Nazareth, elle était aussi désignée du nom de ces deux églises, conjointement avec celui de Souque d'Albigés; *car. Sancti-Bartholomei* (1263-1388); *car. San Barthomieu* (roman, 1458); *rue Saint-Barthélemy* (1490); *car. Nazarani* (1458); *car. Nazareto* (1513); *Grand'Rue Nazareth*, dite communément *Souque d'Albiges* (1570-1770); et *rue Nazareth*, sur le plan de Jouvin de Rochefort (XVIII^e^ s.). Le tableau du 6 floréal la dénomme *rue Carmagnole*.

Cette rue, créée sans doute sur le tracé de la première enceinte de Toulouse, était au Moyen âge une des plus larges voies de la cité; elle avait son four comtal, le *Four de Souque Nalbigès*. Depuis le XV^e^ s., elle fut toujours habitée par des parlementaires, des avocats et des gens de lois; les procureurs au Parlement surtout y foisonnaient.

Dans ces dernières années, entamée d'abord vers le Salin, par la rue de Languedoc, qui lui prit les maisons n^os^ 2 et 4, et fit disparaître les n^os^ 1, 3, 5 et 7, elle a encore été coupée par la nouvelle rue Ozenne, qui lui a enlevé les n^os^ 30, 32, 39 et 41, et partie des n^os^ 28 et 37. Là, trois portes monumentales du XVII^e^ s., ont malheureusement été détruites (n^os^ 32, 37 et 39).

Presque toutes les façades datent du XVIII^e^ s., quelques-unes du XVII^e^ ont été en général remaniées. On retrouve encore des oculus style Henri IV, aux n^os^ 13 et 17; des impostes en ferronnerie aux n^os^ 12 et 21, le premier avec une marque de marchand tapissier; des balcons en fer forgé,

Digitized by Google

aux nos 23, 24 et 34; des niches d'angle aux nos 25 et 26; des maisons en corondage, aux nos 27 et 43; une maison datée 1758, au no 6; une tour construite entre 1606 et 1624, au no 37 (aujourd'hui, rue Ozenne, no 8). Au no 19, une tour rectangulaire à mirande avec escalier à rampes droites aux volumineux balustres de bois, et dans la cour un puits avec sa margelle en ferronnerie carrée, aux angles rabattus; et au no 21, dans le corridor, une porte en fer forgé, du premier Empire.

Parmi les propriétaires notables, on trouvait sur le côté nord, après l'église Saint-Barthélemy : Au no 1 (disparu)[1], en 1550, *Jean Ginestou*, solliciteur; en 1612, le notaire *Jean Lalbye;* en 1749, *Guillaume-François Bosquet*, avocat au Parlement, et, en 1776, *Étienne Dufourc*, inspecteur des ouvrages de la Province.

Au no 3 (disparu), en 1679, *Jean Couderc*, capitoul en 1667-68.

Au no 11[2], en 1550, le docteur *Gaspard d'Olmyères*, sr de Saint-Sernin, en Albigeois; en 1571, *Nicolas d'Ispania* ou *d'Espagne*, docteur et avocat, capitoul en 1558-59, 1564-65 et 1568-69, puis, *Pierre d'Ispania*, conseiller au Présidial, et, en 1612, *Georges d'Ispania* ou *d'Espaigne*, docteur et avocat, capitoul en 1586-87 et 1593-94; en 1635, *François de Griffolet*, écuyer, capitoul en 1686-87; en 1743, *Jean-Paul de Griffoulet*, qui légua l'hôtel par testament à *N. du Fossé*, écuyer (1756), et en 1770, *François-Joseph de Marquier de Fajac*, président à la deuxième chambre du Parlement, marié à *Dlle N. de Fossé. Marquier de Fajac*, fut du nombre des vingt-cinq parlementaires jetés à la prison de la Visitation; peu après il était exécuté à Paris (1794).

Au no 13 (deux immeubles réunis au siècle dernier), en 1550, *Pierre de Vignault*, docteur et avocat, capitoul en 1542-43 et 1553-54, dont le portrait, par Cerves Cornouailles, se trouve sur les miniatures des Annales manuscrites de 1542 et 1553; puis, toute une série de procureurs au Parlement, *Michel de Cosse*, en 1560, *Paul Gallan*, en 1584, *Antoine Cayral*, en 1599, *Pierre Arribot*, en 1643, et *Bertrand Decamps*, en 1694; en 1644, le notaire *François Ricard*, et, en 1760, *Jean-Baptiste Pons*, avocat au Parlement.

Au no 15, en 1550, Michel Moilhet, docteur et référendaire à la chancellerie, marié à *Dlle Claire de Bourrassol;* en 1577, l'avocat *Jacques Ferrières;* en 1614, *Antoine Dayot*, procureur au Parlement, puis le

1. Nos 1 à 25. A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 7e m., 1550 et 1571. 8e m., 1679.

2. Pour les nos 7 et 9, voir rue du Vieux-Raisin, no 12 et 14.

Digitized by Google

notaire *François d'Ajalbert*, et, en 1688, *Salvy Candeil*, avocat à la Cour.

Au nº 17, en 1571, *Pierre Pitoys*, huissier à la Cour; en 1604, *Jacques d'Anglade*, procureur au Parlement; en 1614, *Antoine Daustard*, huissier; en 1632, son gendre, *Bernard de Tissendier*, avocat, capitoul en 1647-48, marié à *Dlle Jeanne Daustard*, et, en 1749, *Jean Froidefont*, marchand parfumeur.

Au nº 19 (portail Louis XVI), en 1550, *Thomas Sabatier*, procureur au Parlement, capitoul en 1543-44, 1549-50 et 1550-51, dont le portrait, par Jean Faguelin, dit Le Page, se trouve sur la miniature des Annales de 1550-51, puis, *Jean Sabatier*, procureur au Parlement, et, en 1601, son fils, *Gilles Sabatier*, aussi procureur; en 1624, *Antoine Calas*, mtre cordonnier; en 1679, *Giraud Carrié*, huissier; vers 1770, *Mathieu Doazan*, procureur; en 1775, son neveu, *Louis-Ostende Doazan*, avocat au Parlement, et, en 1787, *N. Roucolle*, avocat.

Au nº 21, les procureurs au Parlement, *Georges de May*, en 1550; *Vital Tarret*, en 1605, et *Jean-Joseph Lalanne*, en 1679; en 1712, *Louis de Guillemin de Bonnal*, écuyer.

Au nº 23, en 1679, le notaire *François de Fontes*.

Au nº 27[1] (maison en corondage), en 1550, *Étienne Potier*, seigneur de la Terrasse, notaire, secrétaire du roi, greffier des présentations en 1548, président et maître des requêtes au Présidial (1550-1603), et, en 1623, *Jean Borrelly*, notaire royal.

Au nº 29, en 1550, *Étienne Capelle*, docteur en droit; en 1583, le peintre de l'Hôtel-de-Ville *Arnaud Arnaud*, dont il nous reste deux miniatures aux Annales manuscrites (années 1562 et 1584), et sa signature au cadastre; en 1591, le notaire *François Bessier*; en 1603, le peintre de l'Hôtel-de-Ville *Jacques Boulvène* (*Bolbène* ou *Laboulvène*), qui signe *Boulvène*, et dont il nous reste quelques tableaux au Musée, et, en 1608, *Gabriel Rivet*, peintre, qui avait épousé, en 1601, *Jeanne Arnaud*, fille de *Arnaud Arnaud*.

Au nº 33, en 1605, *Marianne Olivier*, procureur; puis, en 1661, son fils, *Jean Olivier*, avocat au Parlement, et, en 1704, *Pierre Poirson*, autre procureur.

Au nº 33*bis* (ancien nº 35), les procureurs au Parlement *Pierre Molinier*, en 1550; *Pierre Mignard*, en 1679, et *Jean Revel*, en 1695; ce dernier, capitoul en 1714, dont nous avons le portrait sur la miniature des Annales de 1714.

Au nº 35, en 1550, le notaire *Vidal Cambefort*, et, en 1571, ses héritiers qui vendirent la maison, en 1624, au propriétaire voisin (nº 37), Baderon de Maussac.

---

1. Nos 26 à 47. — A. M. — Cadastre Saint-Barthélemy, 8e m., 1550, 1571. — 9e m., 1679.

Digitized by Google

Pour les nos 37 et 39, voir plus loin notices, nos 154 et 155.

Au no 41 (reconstruit depuis le percement de la rue Ozenne), en 1550, le notaire *Jean Mazade*, marié à *Dlle Jeanne d'Olmière :* puis, les procureurs au Parlement, *Julien Carrière*, en 1597; *Jean Galan*, vers 1630; *Jacques Grenier*, en 1647; *Étienne Alibert*, en 1679, et *Jean de Roays*, en 1701; ce dernier, capitoul en 1701, dont nous avons le portrait par Jean Michel, sur la miniature des Annales de 1701; en 1728, *Vidal Daumezan*, et, en 1769, son fils, le chevalier *Daumezan*, garde du corps du roi, compagnie de Beauveau.

Au no 45, en 1550, le docteur et avocat à la Cour *Pierre Fontaugier*, marié à *Dlle Catherine de La Roque;* en 1570, *Michel Garrigues*, avocat, capitoul en 1591-92; en 1581, *Charles Bonnefons*, aussi avocat; puis, les procureurs au Parlement *Bernard Peronnet*, marié à *Dlle Jeanne de Bonnefons*, vers 1600; *Jacques Barragachier*, en 1647, et *Pierre Pic*, en 1689.

Au no 47, en 1550, *Antoine Layssac*, procureur au Parlement; en 1584, son gendre, *Jean-Louis Cathelany*. docteur et avocat, marié à *Dlle Marguerite de Layssac*, et, en 1620, *Pierre de Varès*, conseiller du roi et juge présidial.

Sur le côté sud, au no 6[1] (maison datée 1758), en 1533, *Guillaume Gayraudy* (ou *Garaud*), conseiller au Sénéchal, marié, en 1569, à *Dlle Jeanne de Rudelle;* en 1571, son gendre, *Sanson de Lacroix*, docteur et avocat, marié à *Dlle Françoise de Garaud;* en 1679, *Louis Brolle*, procureur au Parlement; en 1758, *François Petit*, qui fit construire la maison, et, en 1770, *Raymond-Hyacinthe Labouille*, avocat au Parlement.

Au no 8, en 1728, l'apothicaire *Jean Carbonel;* en 1749, *Jean-Baptiste Vignoles*, écuyer, et, en 1755, *Raymond Cazeaux*, secrétaire au Parquet de MM. les gens du roi, au Parlement.

Au no 10[2], en 1602, noble *Jean de La Pierre*, écuyer; puis, les procureurs au Parlement, *François Desbaldit*, en 1606, et *Guillaume Desbaldit*, en 1679, et les imprimeurs *N. Auridan*, en 1736, et *Jean Fournoly-Auridan*, en 1755.

Au no 12, qui, jusqu'en 1641 réunissait les immeubles nos 5 et 7 de la rue Darquier et 4, 6 et 8 de la rue des Coffres, en 1550, *Pierre Michaelis*, bachelier en droit; en 1571, *Germain Hélie de La Cassaigne*, juge d'appeaux de 1549 à 1551 et président aux requêtes du Parlement de 1558 à 1576; vers 1630, *François-Paul de Garaud Hélie de Lacassaigne*, sieur de Grunier et Montesquieu, chevalier

1. Nos 6 et 8. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 20e m., 1550 et 1571. — 19e m., 1679.

2. Nos 10 et 16. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 19e m., 1550 et 1571. — 18e m., 1679.

Digitized by Google

et trésorier général de France; en 1641, *Pierre de Voisin de Saint-Bauzille*, marié à *Dlle Catherine de Paul de Garaud;* en 1672, *François Molinier*, procureur à la Cour; en 1727, noble *Bernard Lautier*, conseiller du roi, payeur des gages de MM. les Trésoriers généraux de France au bureau de Toulouse, écuyer et capitoul en 1727, qui possédait la maison à côté (n° 14); en 1733, dame *Catherine de Griffolet*, veuve de *Guillaume-Augustin Gauran*, conseiller au Parlement, 1695-1727, son second mari; et, en 1787, le maître tapissier *Robert Malafosse*, qui fit reconstruire la façade de la maison et mettre dans la ferronnerie de l'imposte de la porte deux petits marteaux de tapissier, sa marque de marchand, en attendant d'avoir un blason.

Au n° 14, qui avait grande façade rue des Coffres, n° 2, en 1533, le docteur *Noguiroles* (ou *Nogerolles*); en 1550, *Pierre de Nogerolles*, conseiller au sénéchal, capitoul en 1544-45; en 1574, *Bernard Agullier*, procureur au Parlement, capitoul en 1573, nommé en mars, en remplacement de *Jean Maureli*, décédé; en 1582, sa veuve, *Catherine de Rigord;* en 1598, *Jean Lafont*, procureur au Parlement; en 1609, *Jean Bouchères*, garde sac au greffe criminel du Parlement; en 1615, *François Bouchères*, procureur, et, en 1679, *Jean de Guibert*, avocat.

Au n° 16, en 1533, le procureur au Parlement *Antoine Bernardi;* en 1679, *Guy Rochas*, surnommé Grenoble, maître seiller; en 1779, dame *Anne Rochas*, veuve de maître *Esparceil*, ancien procureur, et, en 1784, *Michel Hébroy*, avocat au Parlement, marié à *Dlle Bertrande Esparceil.*

Au n° 18[1], *Géraud Rigail*, procureur à la Cour, et, en 1574, le notaire *Jean Massiot.*

Au n° 20 (vaste immeuble ayant grande façade sur la rue des Coffres, n° 1), en 1550, *Jean Bertrandi*, président au Parlement en 1533, premier président en 1536, président à Paris en 1538, premier président en 1550, garde des sceaux, 1550-1557, marié, avant d'entrer dans les ordres, à *Dlle Jeanne de Baras-Mirebeau*, puis, après la mort de cette dernière, évêque de Comminges en 1555, archevêque de Sens en 1557, cardinal en 1558, mort à Venise en 1560; en 1599, *Jean Guibert*, procureur au Parlement[2], capitoul en 1606-7, puis, son fils, *Jean Guibert*, avocat, seigneur de Quint, marié à *Dlle Magdeleine de Robert;* en 1685 (une partie de l'immeuble), noble *Antoine Davizard*,

1. Nos 18 à 24. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 15e m., 1550 et 1771. — 16e m., 1679.

2. Le blason de ce capitoul était autrefois dans la cour Henri IV, côté est, série horizontale, mais, lors de la restauration de 1873, on lui a substitué les armoiries de *Michel Cantuer*, en conservant l'inscription « Jean Guibert, procureur au Parlement ».

Digitized by Google

écuyer, seigneur de Cumies, marié à *Dlle Marie de Guibert*; en 1718, *Pierre de Comère*, seigneur et baron de La Bastide, conseiller au Parlement (1698-1742), marié à autre *Dlle Marie de Guibert*; en 1739, *Adrien-Joseph de Comère*, seigneur et baron de La Bastide, conseiller au Parlement (1739), conseiller d'honneur en 1752; en 1775, *Isidore de Poulhariès*, baron de La Réole, conseiller au Parlement (1761-1794), marié à dame *Marie-Thérèse-Guilhermine Dabent*, et son fils, *Louis-Isidore de Poulhariés de La Réole*, conseiller au Parlement (1782-1794), l'un et l'autre jetés à la prison de la Visitation en 1794, condamnés à mort et exécutés à Paris, sur la place de la Révolution, le 26 prairial an II (15 juin 1794).

Au nº 22 (immeuble ayant issue rue Sesquières, nº 10), en 1550, *Jean de Ruppe* (ou de La Roche), conseiller au Parlement (1559-1599), qui fut proscrit à la suite des troubles de 1562, réintégré le 23 août 1563, et qui avait épousé *Dlle Catherine de Reynier*; vers 1650, messire *d'Olivier*, dit *Lacourdière*, trésorier; en 1679, *Me d'Olivier*, premier capitaine au régiment du roi; en 1692, son héritier, *Jean Daspe*, qui acquit, en 1708, l'immeuble nº 28 (voir hôtel Potier-Laterrasse); en 1704, *Jacques Jacob*, écuyer, seigneur de Saint-Élix, capitoul en 1696 (charge achetée 5.500 livres); en 1765, *Géraud Cousin*, de la Capelle, et, en 1783, noble *Henri Desolle*, avocat au Parlement.

Au nº 26[1], en 1550, *Anisan Ambélot*, marchand chaussatier; en 1571, son fils, *Jean Ambélot*, marchand, et, en 1605, son petit-fils, noble *Michel Ambélot*, bourgeois, capitoul en 1595-96, qui vend à *Simon Bouquillon*, marchand; en 1624, le fils de ce dernier, *Pierre Bouquillon*, docteur et avocat à la Cour, et, en 1738, *Jean-Joseph Hadancour*, procureur au Parlement.

Au nº 30 (deux petites maisons, emportées, en 1908, par la rue Ozenne), vers 1530, *Guy Fabry*, licencié; en 1550 (comme locataire), le docteur *Antoine Védrine*; en 1591, *Hector Potier-Laterrasse*, propriétaire du nº 28; en 1629, le notaire *Jean Borrely*, marié à *Dlle Marguerite de Jacquemer*; en 1635, *Antoine Lagrange*, praticien au Palais; puis, *Jean-François Lagrange*, avocat, et, en 1693, son fils, *Me Armand de Lagrange*; en 1755, *Bernard-Thomas-Henri Ginesty*, avocat au Parlement, marié à *Dlle Jeanne de Morasse*, capitoul en 1778, 1779 et 1780, dont le portrait, par le chevalier Rivalz, se trouve sur la miniature des Annales de 1771, propriétaire comme héritier de feu *Gruvel*, son grand-père; en 1779, *Dominique Dufaur*, avocat au Parlement.

Au nº 32 (hôtel emporté par le percement de la rue Ozenne), en 1550, *Hugues Azalbert*, professeur de droit, capitoul en 1534-35, président

1. Nos 26 à 38. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 13e m., 1550 et 1571. — 14e m., 1679.

Digitized by Google

aux enquêtes du Parlement (1453-1589); vers 1672, noble *François de Ricard*, sieur de Villeneuvette, écuyer, capitoul en 1672-73, qui fit construire l'hôtel au portail monumental[1], sur le cintre duquel se trouvait un blason « d'argent à la croix de Lorraine d'azur », ajouté après la Révolution.

Au nº 34, en 1550, *Dlle Jeanne Chandon des Audats*, dont les scribes féminisaient le nom « Chandonne », veuve du conseiller au Parlement *Étienne de Paulo*; en 1571, *Antoine de Paulo*, marié en premières noces à *Dlle Jacquette de Beaulac*, et, en secondes noces, à *Dlle Marie de Binet*, conseiller au Parlement et deuxième président à mortier (1554-1573), dont nous avons le portrait sur le Manuscrit des parlementaires du musée Saint-Raymond (fº 84 vº); en 1617, *Jean de Latgier*, avocat au Parlement; en 1634, noble *Louis Deschamps*, avocat à la Cour; puis, *Jean-Mathieu Ladoux*, avocat, capitoul en 1731, et chef du Consistoire en 1753; en 1750, *Jean-Joseph Terrède*, receveur général des finances.

Les conseillers suivants sont portés sur les rôles du Parlement, comme habitant la rue Nazareth, mais ne figurent pas sur les cadastres comme propriétaires :

De 1678 à 1682, *Jacques Paul*, cons. Parl., 1678-1700.

De 1682 à 1688, *Jacquet Lacger*, cons. Parl., 1653-1694.

De 1717 à 1719, *Salomon de Faure*, cons. Parl., 1706-1727.

De 1743 à 1759, *Guillaume-Ignace Le Blanc de Saint-Fleurian*, cons. Parl., 1743-1763.

De 1757 à 1759, *Simon de Cazalès*, cons. Parl., 1757-1777.

De 1745 à 1756, *Th.-Alexandre Huleau*, seig. de Vigoulet, baron de Francon, cons. Parl., 1736-1756.

De 1656 à 1658, *André Dupuy-Montaut*, cons. Parl., 1654-1681.

De 1699 à 1711, *Jean-Marc Duclos*, seig. de Saint-Avenin, cons. Parl., 1700-1725.

152. — L'Hôtel Davisard.

(Rue Nazareth, nº 24.)

L'hôtel nº 24 de la rue Nazareth, qui fait angle sur la rue Caminade (ancienne rue Montgaillard), présente une façade régulière, assez banale dans ses ouvertures, agrémentée

1. Ce portail a été réédifié dans le jardin de la Préfecture.— M. Couzi en a donné une bonne photographie dans *Bull. Soc. arch.*, 1908, p. 206.

Digitized by Google

seulement par deux balcons aux ferronneries ouvragées, supportés chacun par deux volumineuses consoles.

Le portail monumental, orné d'une tête sur sa clef d'arc, s'ouvre sur un large et haut passage voûté de trois travées, qui donne accès à la cour et au jardin. Les panneaux de la porte et le tympan présentent une luxueuse ornementation de sculptures de la fin du XVII^e^ s., et un heurtoir admirablement ciselé, qui accuse une date un peu postérieure.

En somme, tout l'hôtel semble avoir été conservé à peu près intact, sans remaniements, depuis l'époque de sa construction, 1686, par *Claude d'Advizar* (ou *Davisard* ou *Davizard*). Dans l'aile gauche de la cour s'ouvre un large escalier à rampes droites, comme il en reste fort peu à Toulouse, et qui dessert, avec ses larges marches de pierre, les trois étages supérieurs. Sur la façade du jardin, une méridienne, une des dernières qui restaient dans notre ville après la destruction de celle de la cour du Capitole, a été malheureusement badigeonnée; il n'en subsiste plus que le style qui projette encore, sur le mur, son ombre désormais inutile.

En 1550, l'immeuble appartenait à *Jean Robert*[1] ou *Roberti*, seigneur de Bruguières, Douzins et Durfort, conseiller au Parlement (1519-1562), doyen, en 1559, dont nous avons le portrait sur le Manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (f° 17), puis, il passa à son fils *Pierre Robert*, conseiller clerc (1543-1566), qui fut proscrit comme religionnaire, à la suite des troubles de 1562, et réintégré un an après. En 1580 il fut acheté par *Jean de Maslaurens*, conseiller du roi, qui le légua en 1582, à son fils *Jean de Maslaurens*, trésorier général de France, lequel signa sur le registre *Laurens*.

En 1598, il fut acquis pas *Guillaume d'Advizard*, chevalier, conseiller du roi, et trésorier général de France (qui signe « Advizard »), et passa en 1625 à *Claude Davizard*, docteur et avocat à la Cour, puis conseiller aux requêtes du Parlement en 1632 et plus tard président à la première chambre des enquêtes, qui épousa, en 1635 (10 août), *Dlle Marie Garaud-Duranti*, fille du président François-Étienne de Garaud-Duranti, seigneur de Donneville.

Claude Davizard réunit au grand immeuble que possédait Guil-

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 15^e^ m., art. 3, 2 et 1. — 1679, 16^e^ m., art. 1.

Digitized by Google

laume, deux petites maisons contiguës, et comme l'indique une demande d'alignement, fit construire l'hôtel par le maître maçon Barthélemy-Dominique Varranda, après le 27 avril 1686.

Entre temps l'immeuble eut comme locataires[1] : De 1661 à 1694, *Joseph Davizard*, marié à *Dlle Marie de Noël*, conseiller au Parlement en 1661, et président de 1691 à 1694; de 1698 à 1738, autre *Claude Davisard*, avocat général en 1698-1735, et conseiller d'honneur (1737-1738); de 1722 à 1760, *Pierre-Marie Davizard*, conseiller de 1722 à 1760; de 1730 à 1772, *Pons-Thomas-Joseph Davizard*, marquis de Talairan et baron de Grazac, conseiller à la deuxième chambre des enquêtes en 1730 et président à mortier (1738-1772).

En 1769 nous y trouvons, comme propriétaire : *Alexandre-Claude-Georges-Hippolyte Davisard*, conseiller aux requêtes en 1767 et président à mortier en 1769, à l'âge de 21 ans, en fonction seulement à 24 ans.

L'immeuble appartient, aujourd'hui, à M. Maurice Bellet, avocat.

153. — L'Hôtel Potier-Laterrasse.

(Rue Nazareth, nº 28.)

L'hôtel des Potier-Laterrasse, formé par la réunion de deux immeubles séparés en 1591, réunis en 1709 par l'ancien maire *Jean Daspe*, puis divisés encore en 1776, et réunis de nouveau au siècle dernier, a été éventré en 1908 par la nouvelle rue Ozenne. Il reste encore la façade avec son portail Louis XVI, sur la rue Nazareth, et une partie de la cour; là, deux galeries de quatre arcades superposées (aujourd'hui aveuglées), étalent leurs assises de pierres et de briques avec leurs pilastres cannelés d'ordres dorique et ionique, selon l'ordonnance classique, et une frise aux élégantes ornementations du style Henri IV. Diverses sculptures, sauvées des autres parties de l'édifice, ont été encastrées dans les cloisons qui bouchent les anciens arceaux.

Les deux immeubles appartenaient[2] : en 1550, à *Etienne*

1. Département des Chambres (rôles du Parlement). Manuscrit de la bibliothèque.

2. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550, 13e m., art. 7. — 1571, 13e m., art. 6. — 1679, 14e m., art. 8 et 7.

Digitized by Google

Potier, seigneur de La Terrasse, greffier des présentations au Parlement en 1548, président en 1550, marié à *Dlle Marie de Raymond* en 1578, et mort en 1603; en 1571, à *Jean Potier*, seigneur de La Terrasse, son fils, président au Parlement en 1596, marié à *Dlle Françoise Sabatier de la Bourgade* en 1577 et mort en 1611.

Le premier de ces immeubles, celui dont il nous reste le portail monumental et la cour, passa en partage, en 1591, à *François de Potier de La Terrasse*, prieur et seigneur de Pomeriès, qui le vendit, en 1658 (acte du 1er avril 1650), à *Bertrand de Michaellis*, conseiller du roi, receveur général des décimes, co-seigneur de Roques et capitoul en 1659-60, dont nous avons le portrait, par Antoine Durand, sur la miniature des Annales manuscrites de 1660. Il passa dans la suite, vers 1679, à *Jean de Grasalery*, trésorier de France à Montauban; en 1708, au président à mortier *Jean Daspe*, et, en 1791, à *Charles Blanquet de Rouville*, seigneur de Trébons, conseiller au Parlement en 1782, charge qu'il acheta 45.000 livres et 1.000 livres d'épingles.

Le second immeuble, presque entièrement absorbé par la nouvelle voie, passa : en 1591, à *Hector Potier Laterrasse*, sieur de Castelnouvel, fils d'Étienne, marié à *Dlle Marie d'Ouvrier*, capitoul en 1599-1600, chef du consistoire en 1612-13 et 1629-30, dont le portrait, par Jean Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1630; en 1627, à son fils *Jean de Potier*, sieur de Castelnouvel, avocat à la Cour, capitoul en 1639-40, chef du consistoire en 1646-47, qui épousa *Dlle Bourguine de Bourrassol*, et vendit l'hôtel à *Jean de Boussac*, garde-sacs au greffe des requêtes du Palais; en 1709, à Jean Daspe, déjà cité; en 1776, à Dame *Judith-Anne de Bruet d'Arzens*, veuve de *Jean-Louis de Guilhermin*, conseiller au Parlement (1724-1741), puis à son fils, *Joseph-Marie Gabriel-Étienne-Louis de Guilhermin*, baron d'Arzens et seigneur de Seysses, conseiller au Parlement en 1758; enfin, en 1789, à Messire *Marie-Benjamin de Gennes de la Chancellières*.

L'hôtel appartient aujourd'hui à la famille Courtois.

Digitized by Google

Jean Daspe. — Le registre du cadastre porte Jean Daspe comme propriétaire du n° 22, de 1692 à 1704, et du n° 28, de 1708 à 1791, mais ne mentionne pas ses fils et petits-fils qui figurent sur les rôles du Parlement comme habitant l'un ou l'autre de ces immeubles.

Jean Daspe, baron de Meilhan, seigneur de Castin, Lasserre, Néboutin, et autres places, marié à *Dlle Thérèse d'Astarac*, conseiller au Parlement en 1665, maire de Toulouse en 1693 (charge acquise au prix de 110.000 livres), président à mortier en 1700, et président honoraire en 1708, changea fréquemment de gîte, et quoique propriétaire de ces deux immeubles et d'un autre situé rue des Coffres (n° 5), attenant au n° 22, ne les habita pas. Sur les rôles du Parlement il figure : en 1665, près de Saint-Barthélemy; en 1666, à Montoulieu; en 1667, près la place Roaix; en 1670, à la Croix-Baragnon; en 1677, à la Pergepinte; en 1679, près Saint-Antoine du Salin; en 1686, près le cloître Saint-Étienne; en 1688, à Saintes-Carbes; en 1690, devant Nazareth; en 1693, à l'Hôtel-de-Ville (comme maire); en 1700, devant Nazareth, et de 1704 à 1708, près les Augustins.

Son fils *Bernard Daspe*, baron de Meilhan, conseiller au Parlement en 1695, président à mortier de 1708 à 1740, figure en 1695 comme habitant à l'Hôtel-de-Ville; en 1700, rue Nazareth; en 1708, près les Augustins, et de 1708 à 1740, rue Nazareth.

Jean-François Daspe (fils de Bernard), baron de Meilhan, marié à *Dlle N. de Belloc*, conseiller au Parlement en 1726, président à mortier de 1730 à 1770, habita toujours rue Nazareth, ainsi que son fils *Augustin-Jean-Charles-Louis Daspe*, marié à *D Adelaïde de Caulet Gramont*, conseiller au Parlement en 1775, président à mortier en 1776, mort en 1794.

Ce dernier, ancien officier de cavalerie et colonel de la 1re légion de la milice patriotique de Saint-Barthélemy en 1789, fut du nombre des trente-cinq membres du Parlement qui furent jetés à la prison de la Visitation en 1794; conduit à Paris, il fut traduitdevant le tribunal révolutionnaire,

Digitized by Google

condamné à mort et exécuté sur la place de la Révolution le 18 messidor an II (7 juillet 1794), avec trente-deux de ses collègues de Toulouse et quarante-cinq du Parlement de Paris.

154. — L'Hôtel Baderon-Maussac.

(Rue Nazareth, n° 37 et rue Ozenne, n° 8.)

Le corps de logis de cet hôtel, en façade sur la rue Nazareth, n° 37, et sa porte monumentale[1] ont été enlevés par le percement de la rue Ozenne; sa cour, clôturée aujourd'hui par une grille, porte le n° 8 de cette dernière rue.

En arrière de cette grille se dresse une belle tour pentagonale, du style Henri IV le plus pur, couronnée par un toit d'ardoises et flanquée d'une élégante tourelle. Une porte basse et sept étages de fenêtres jumelles, percées sur l'arête saillante d'un des angles, éclairaient jadis la vis d'escalier, aujourd'hui disparue, et les deux salles supérieures auxquelles on accédait par la tourelle.

La construction de l'hôtel et de la tour a été attribuée à tort à « Guillermy, conseiller au Parlement, 1683-1692 », comme le porte la plaque indicatrice du Syndicat d'initiative. En réalité, *Louis de Guilhermin*, conseiller au Parlement, père de *Jean de Guilhermin* (et non Guilhermy), conseiller en 1653 (et non en 1683), acheta l'immeuble en 1654 à *Dlle Louise de Maussac*, mais l'hôtel et la tour existaient déjà; on en doit la construction à *Jacques de Baderon-Maussac*, plus connu sous le nom de *Jacques de Maussac*, conseiller au Parlement (1593-1643), qui acheta, en 1603, le grand immeuble contigu (n° 39), aujourd'hui disparu; en 1606, l'immeuble (n° 37) où se trouve la tour; en 1607, un autre immeuble en arrière donnant sur la rue de la Pleau (n° 4) et rue Philippe-Féral (n° 5), et enfin, en 1624, la

1. La photographie de ce portail se trouve dans le *Bulletin de la Société archéologique, 1908*, p. 204.

Digitized by Google

petite maison du notaire *Cambefort*, qui masque la tour sur la rue Nazareth (n° 35).

On remarque que cette tour a été construite avant que *Jacques de Maussac* ait été propriétaire du n° 35; il a été obligé d'adosser la tourelle à cette maison, de percer les ouvertures qui éclairaient la vis d'escalier sur l'angle saillant, pour obtenir plus de lumière, et d'établir, contre la muraille mitoyenne de la maison Cambefort, une galerie découverte sur les grandes consoles de pierre qui existent encore, pour faire communiquer l'avant-corps de son hôtel avec l'escalier de la tour. C'est donc, entre 1606 et 1624, que nous devons resserrer la date de sa construction.

Auparavant, l'immeuble appartenait[1] en 1550, à *Pierre Cathelany*, conseiller au Sénéchal, marié à *Dlle Claire de Plyeux*, et, en 1571 à son fils *Jean Catheleny*, également conseiller au sénéchal.

Jacques de Baderon-Maussac, né à Corneillan en 1562, qui acheta l'immeuble en 1606, était fils de *Guillaume Baderon* et de *Madelaine de Bermond-Caylar*. Il épousa en 1598, *Dlle Diane de Sarret-Fabrègues*, fut conseiller au Parlement en 1593, résigna en faveur de son petit-fils du même prénom, *Jacques de Baderon-Maussac*[2], en 1643, et mourut en 1648. Les portraits de l'un et de l'autre se trouvent dans le manuscrit des parlementaires du musée Saint-Raymond (fos 175 et 176).

Après sa mort, ses biens passèrent à sa fille, la veuve de *François de Melet*, conseiller au Parlement (1626-1645), Dame *Louise de Maussac*, qui les vendit, en 165[illegible] (sauf le ne 39), à *Louis de Guilhermin*, conseiller au Parlement vers 1648, marié à *Dlle Catherine de Caumels*. L'hôtel passa peu après au fils de ce dernier, *Jean de Guilhermin*, conseiller au Parlement (1653-1692), puis, à *Joseph de Guilhermin*, seigneur et baron de Seysses, conseiller au Parlement (1690-1728). A l'époque de la Révolution il appartenait encore à cette famille, et fut saisi et vendu à *Jean Fleury Rolland*, acquéreur national.

---

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 8e m., art. 12; 1679, 9e m., art. 4.

2. Jacques Baderon fils, le conseiller de 1643, eut une existence un peu errante. D'après les rôles du Parlement, nous le trouvons habitant, en 1654, près de Saint-Antoine; en 1656, à l'arc des Carmes; en 1661, à la Perge-Pinte; en 1666, au coin des Carmes; en 1670, à Saint-Étienne; en 1671, à Castelnaudary, et de 1673 à 1674, à Saint-Étienne.

Digitized by Google

155. — L'Hôtel de Paulo.

(Rue Nazareth n° 39. — Disparu.)

L'hôtel de Paulo à été emporté par le percement de la rue Ozenne en 1908. Sur sa porte monumentale[1] se voyait le blason, en partie martelé, d'*Antoine de Paulo Granval*, capitoul en 1646-47. « *De gueules à la gerbe d'or surmontée d'un paon rouant, miraillé de sinople, d'azur et de pourpre; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or, abaissé sous le chef de la religion, qui est de gueules à la croix d'argent* ».

En 1550, l'immeuble appartenait déjà à un membre de la famille Paulo[2]; *Antoine de Paulo*, seigneur de Grandval, Cépet, La Fittes, Roys, Vigord, Roques et La Faurie, conseiller au Parlement en 1537, président à mortier (1554-1572), marié en premières noces à *Dlle Jacquette de Beaulac-Saint-Géry*, et, en secondes noces, à *Dlle Marie de Binet*, veuve de *Guillaume de Bernuy*, greffier des présentations au Parlement, dont il eut *Antoine de Paulo*, grand maître de l'ordre de Malte (1623-1646), qui avait jadis son buste à la salle des Illustres.

Vers 1570, l'immeuble passa à *Dlle Guilhalme de Drulhet*, veuve de *Antoine du Mazel*, procureur à la Cour, puis à *Jean de Senaux*, secrétaire du roi et contrôleur de la sénéchaussée, et, peu de temps après, à la veuve de ce dernier, *Dlle Anne de Pourtal*, qui le vendit, par acte du 9 décembre 1602, à *Jacques de Baderon-Maussac*, conseiller au Parlement (1593-1643), et le racheta quelques années plus tard.

Dans la suite, il passa à *Antoine de Paulo-Grandval*, vicomte de Calmont, neveu du Grand-Maître de Malte, capi-

1. Une bonne photographie de ce portail a été donnée par M. Couzi, dans le *Bulletin de la Société archéologique*, *1908*, p. 203.

2. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 8e m., art. 11. — 1679, 9e m., art. 5.

Digitized by Google

toul en 1646-47, qui fit construire l'hôtel et sculpter, sur l'arc de la porte, son blason surmonté des armes de la religion.

On sait que le conseil de l'ordre de Malte, avait accordé, en 1635 au Grand-Maître *Antoine de Paulo,* pour son neveu, le vicomte de Grandval, et pour tous les aînés de sa maison, le privilège de porter ces armes.

Par acte du 29 mai 1742, la famille de Paulo vendit l'hôtel à *Jean Vassal*, trésorier de France, et, en 1795, il devint la propriété de *Bernard J. Cames*[1], maire de Toulouse, qui l'avait acheté par acte privé du 27 juillet 1780.

J. Cames, nommé maire en 1794, ne resta pas un an en fonction, mais il fut plus heureux que ses trois prédécesseurs immédiats. *Derrey,* nommé maire en octobre 1792, fut destitué le 24 juin 1793 et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 29 juin 1794; *Ferrand,* nommé le 24 juin 1793, fut destitué le 13 octobre de la même année, puis, jeté en prison; et *Groussac*, nommé le 16 octobre 1793, fut destitué le 13 novembre 1794, mis en état d'arrestation et assassiné deux ans après, aux portes de Bordeaux.

Depuis 1845, l'hôtel était occupé par les *Religieuses de l'Espérance,* dont la chapelle, construite en 1860 dans le style gothique, se trouvait sur la rue de la Pleau.

156. — Rue Philippe-Féral.

L'ancienne *Petite rue Nazareth* a reçu, en 1890, le nom de l'illustre avocat Philippe-Féral, qui acheta, en 1832, le grand hôtel, n° 1, qui fait angle avec la rue de Languedoc. Dès le XV^e^ s, ce fut la *rue de Carmaing*, ou *de Caraman*, désignation qui lui venait de la famille de ce nom qui l'habitait. On trouve sur les textes latins, *car^a^ en Caraman* (1366); *car. en Caramanti* (1372); *car. Caramain, retro ecclesiam*

1. Bernard J. Cames, dont on a fait dans une note parue sur cet hôtel (*Bulletin de la Société archéologique 1908*, p. 205), Bernard James, qui n'a jamais été maire de Toulouse.

Digitized by Google

de Nazareto; et sur les cadastres, *car. de Caramans*, (1458); *car. d'en Carmanh* (1458); *car. de Caramaing* (1478); *car. de Nazareth, dit de Carmaing; car de Carmaing*, près l'église Nazareth (1550-1571); *rue de Carman*, et *rue de Caraman* (1679). On ajoutait ordinairement « près de l'église Nazareth » pour distinguer cette rue, d'une autre rue de Carmaing ou de Caramaing, qui se trouvait entre la place des Augustines (place Lucas) et la Porte-Neuve.

Dès 1673, on voit figurer sur divers actes, *Petite car de Nazareth;* sur le tableau du 6 floréal, c'est la *rue Prospérité*, et au XIX^e^ s., la *Petite rue Nazareth.*

On remarque dans cette rue, l'église ou chapelle de Nazareth, et en face de son petit portail gothique, la porte monumentale de l'hôtel Féral (n° 1), ancien hôtel Aurioly, remanié sous Louis XVI, sous le second Empire, et à la fin du siècle dernier. De l'époque gothique (*Blaise Aurioly*), il ne reste qu'une belle vis d'escalier, dans le corps de logis donnant sur la rue de Languedoc (n° 26); de l'époque Louis XVI (restauration du capitoul *Pierre-Alexandre Gary*), un joli bas relief dans la cour, et du second Empire (restauration Féral), un grand escalier à rampes droites et son vestibule.

Les autres maisons appartenaient aux propriétaires voisins des rues du Vieux-Raisin et Nazareth, il n'y a à retenir que les n^os^ 5 et 7.

Au n° 5[1], en 1550, le docteur *François Balade*, capitoul en 1571-72; en 1606, *Jacques Baderon de Maussac*, le conseiller au Parlement qui possédait l'hôtel attenant, rue Nazareth, n° 37; en 1688, *Pierre Resplandy*, procureur au Parlement, et, en 1710, *Barthélemy Gravier*, autre procureur.

Au n° 7, en 1550, *Étienne Potier*, seigneur de Laterrasse, greffier des présentations en 1548, président au Présidial (1551-1558), qui possédait les trois maisons à côté, n^os^ 27 et 29 de la rue Nazareth; en 1621, *Jacques Baderon de Maussac*, ci-dessus; en 1731, *Louis Néret*, avocat à la Cour; et, en 1752, *Philippe-Joseph-Marie Cucsac*, conseiller à la

1. N^os^ 1 à 7. — A. M. — Cad. Saint-Barthélémy, 8^e^ m., 1550 et 1571. — 9^e^ m., 1679.

Digitized by Google

1re chambre des enquêtes du Parlement (1748-1794), qui fut du nombre des 35 conseillers, jetés à la prison de la Visitation en 1794. Plus heureux que la plupart de ses collègues, il réussit cependant à sauver sa tête. On voit encore, sur la ferronnerie du portail de sa maison, ses initiales J. C. entrelacées.

157. — La Chapelle de Nazareth.

(Rue Philippe-Féral.)

La chapelle ou église de Nazareth, enserrée dans les constructions voisines, n'offre à l'extérieur aucun aspect monumental. Son existence n'est révélée au dehors que par deux fenêtres en ogive, aux vitraux défendus par d'épais grillages, et par une large porte basse à l'arc en plein cintre entouré d'une volumineuse accolade gothique, au tympan renfermant jadis une niche aujourd'hui disparue, dont il ne reste que le culot présentant, dans les branches contournées d'un cep de vigne, un colimaçon et un oiseau becquetant une grappe de raisins.

A l'intérieur, la chapelle se compose d'un sanctuaire et de deux larges travées voûtées, l'une en arc d'ogive, l'autre irrégulière, avec liernes et tiercerons, qui semble avoir été juxtaposée après coup à la première. De chaque côté s'ouvraient, autrefois, deux chapelles, mais celles du côté sud ont été supprimées au siècle dernier, et absorbées par les immeubles voisins.

La construction est dans son ensemble d'un pur style gothique, sans remaniement de la Renaissance, et les ornements des chapelles de l'époque de Louis XIII. Les tombeaux des bienfaiteurs qui y avaient été inhumés, ont disparu depuis la Révolution, entre autres, celui de *Michel de Vabres* (1546), dont on voit encore les armoiries sur l'un des vitraux du sanctuaire « D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent », et celui du premier président *Jacques de Minut*, qui a été confondu avec *Gabriel de Minut*[1],

1. Lahondès : *Express du Midi*, 5 décembre 1912.

Digitized by Google

l'auteur de la *Pauligraphie*, et dont Lafaille nous a conservé l'épitaphe[1].

Il ne reste plus que le mausolée du savant jurisconsulte *Antoine Dadin de Hauteserre* (1632), dont on voit le buste, l'épitaphe et les armes, contre le pilier de gauche, entre les deux chapelles.

Au-dessus du maître-autel, le beau vitrail aux couleurs flamboyantes, qui fut donné par l'avocat *Jacques de Cazeneuve*, fils du capitoul de 1593, a conservé les armes de ce bienfaiteur, « *D'or au griffon grimpant de gueules.* »

D'après Catel, « une image de la vierge, avec une représentation du soleil » (c'est-à-dire, une statue de la vierge, sans doute, avec la tête nimbée de l'enfant Jésus), ayant été trouvée dans les fossés de la ville, vers la Porte-Montgaillard, les habitants du lieu, pour l'abriter, firent transformer une maison en oratoire, qu'on appela Notre-Dame de Nazareth, *Ecclesia beate Marie de Nasaret* (1292) et qui fut pourvu par Bertrand de l'Isle, évêque de Toulouse, par testament de l'an 1282, d'une rente au capital de 300 livres. Le faubourg prit dès lors le nom de cette chapelle *Barrium beate Marie de Nazareno* (1318).

Dans la première moitié du XIV^e^ s., à l'époque de la guerre des Anglais, tous les édifices hors la ville ayant été démolis, la chapelle fut abattue et plus tard transférée dans la Cité.

En 1525, le président au Parlement *Georges d'Olmières*[2],

1. Jacques de Minut, premier Président au Parlement (1525-1536). — L'épitaphe rapportée par Lafaille (T. II, p. 103), porte que sa femme s'appelait *Catherine de Souhaut;* les documents manuscrits des archives de Paris, donnent sa veuve *Catherine Gouault*, vivante le 28 mars 1543 (Fleury-Vindrey, T. II, p. 140), et le Registre du cadastre de Saint-Barthélemy (A. M. — Cad. 1550, f° 237), porte « *Marguerite Doulce.* veuve de M^r^ M^e^ Jacques Minut, premier président.

2. Georges d'Olmières, juge de Comminges en 1497, conseiller au Parlement en 1505, président (1521-1529), magistrat intègre et de la plus haute honorabilité, que l'auteur de la Biographie de Blaise d'Auriol (Mémoires de l'Académie des sciences, 1906, p. 27), a accusé d'avoir été dégradé et emprisonné pour malversations, le confondant avec son successeur Jean Ulmo, qui fut condamné en 1537, pour concussions et pendu à Saint-Malo, en 1547.

Digitized by Google

qui avait été, avec le conseiller *Michel de Vabres*[1], un des bienfaiteurs de cette chapelle, voulut l'ériger en église collégiale, et ayant obtenu du pape Clément VII (29 mars 1525), une bulle qui fut fulminée par l'évêque de Rieux, Jean de Pins, et l'archidiacre d'Avignon, Barthélemy de Catelan, il s'empressa d'y installer six chanoines avec le docteur-régent de l'Université *Blaize d'Auriol*, comme doyen, mais le chapitre de Saint-Étienne mit opposition à cette fulmination et obtint gain de cause, par deux arrêts du Grand Conseil (16 juillet 1527 et 30 décembre 1529), grâce à l'appui de l'archevêque de Toulouse, Jean d'Orléans.

A l'époque de la Révolution, la chapelle Nazareth fut vendue comme bien national, à l'avocat *Pierre Bruneau Roucoules*, qui la rendit au culte. En 1832, les *Pénitents noirs*, reconstitués, s'y établirent jusqu'en 1843; ils furent alors remplacés par les *Missionnaires diocèsains* (*Pères du Calvaire*). En 1912, elle fut de nouveau saisie et vendue comme bien des Congrégations, puis rachetée par le culte catholique.

158. — Rue des Fleurs.

La rue des Fleurs, ou *rue de las Flours*, ou *rue de las Fleurs*, a toujours porté ce nom, dont l'origine est incertaine. Par extension on l'appelait aussi : *rue des Azes, rue de la Sénéchaussée* et *rue de la Monnaie*. Sur diverses pièces du dossier de l'Observatoire, on trouve « *rue de las Francimandes* ou *rue des Fleurs* », ou « *rue de las Francimanes* », dénomination qui lui venait de la propriétaire de la maison n° 18, Anthoinette Pauline, dite « *las francimandes*[2] » (en 1571), et que les plans de Toulouse du XVIII^e^ s. portent, par erreur, à la rue Darquier. Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue Véhémence*.

1. Michel de Vabres, conseiller au Parlement (1515-1546) qui avait son hôtel, rue du Vieux-Raisin (= rue de Languedoc, n° 30).

2. A. M. — (Cad. Saint-Barthélemy, 1571, 22^e^ m., art. 8, f° 109 v°).

Digitized by Google

De nombreux souvenirs se rattachent à cette rue : à droite, à l'entrée, au devant de la fameuse tour de l'Aigle, entre la Cour d'appel et la Cour d'assises, se trouvait le siège de la Viguerie, qui fut transféré à Viviers (= port de la Daurade), en 1551, et remplacé par la chambre d'audience de la *Table de Marbre*.

Au n° 16, l'astronome et ingénieur Garipuy installa son observatoire astronomique, qui fut plus tard acheté par la Province.

C'est au n° 18, que l'érudit *François Astre*, membre de l'Académie des Sciences, rédigea ses nombreux traités sur les Institutions de la Ville et de la Province de Languedoc, et que son neveu, le moliériste *Eugène Lapierre*, qui fut l'instigateur de cette Histoire des rues de Toulouse, écrivit l'*Histoire de l'Académie*, dont il est aujourd'hui un des plus anciens membres.

En arrière de ces maisons, entre l'ancienne enceinte romaine et celle du Moyen âge, s'étendaient les jardins de la Sénéchaussée qui devinrent, en 1751, la propriété de l'Académie des Sciences, et son jardin botanique.

A main gauche, sur l'emplacement de l'immeuble n° 1, se trouvait l'entrée de l'*Hôtel de la Monnaie*, qui avait une autre issue au n° 5 *bis*.

Presque toutes les anciennes constructions ont disparu, il ne reste plus que les façades du XVIII^e^ s. des n^os^ 16 et 18, un oculus de la Renaissance au n° 3, une porte du XVII^e^ s. avec un écusson martelé au n° 7, et au n° 13 le bel hôtel Louis XV du conseiller Fajole.

Dans la cour du n° 11 se trouve un ancien puits, de 11 mètres de profondeur, qui communique avec le vieil aqueduc romain qui amenait les eaux du Sauzat et de Saint-Agne, dans le grand réseau des égouts de la cité, pour en assurer le nettoiement naturel.

La population de cette rue fut toujours très mélangée; des marchands, des changeurs, des boutonniers, chandeliers, serruriers, et autres artisans, y coudoyaient de nombreux procureurs ou attachés à la cour, et quelques parlementaires.

Digitized by Google

Parmi les propriétaires notables, ou ayant fonctions publiques, on trouvait :

Sur le côté nord[1] ; aux nos 3 et 5, hôtellerie où pendait l'enseigne de *La Ville de Lyon*, tenue en 1658, par Bernard Daure ; en 1766, *Joseph Bosviel*, et, en 1770, *Honoré Salvetat*, l'un et l'autre procureur au Parlement.

Au no 7 (deux maisons réunies). Dans la première, en 1579, *Jean Thomas*, changeur, et, en 1679, *Guillaume Lalière*, avocat. Dans la seconde, en 1571, *Jean Vitalis*, procureur ; en 1576, noble *Nicolas Bertrandi*, docteur, écuyer et seigneur de Molleville, capitoul en 1575-76 ; en 1590, *Pierre Roquette*, concierge de la Conciergerie du Palais, puis, son gendre, *Jean Lacourt*, praticien au Palais, marié à *Martres de Roquette*, et en 1679, *François Lacourt*, procureur au Parlement.

Au no 9, en 1582, *Jean Cathalan*, changeur ; en 1679, *Antoine Caussé*, procureur, et, en 1737, *Gabriel Monthilhet*, doyen des procureurs au Parlement.

Au no 11, les procureurs *Pierre Ricard* en 1571, *Pierre Soubeyron* en 1710, *Antoine Veyre* en 1746, et *Jean-Joseph Courrège* en 1782.

Sur le côté sud[2], les immeubles nos 2 à 12, appuyés çà et là contre les constructions du Parlement, ou disparu depuis l'édification du nouveau Palais de justice. Le no 12 fut acheté, en 1828, pour la construction du grand escalier de la Cour d'assises.

Les nos 12 à 20 appartenaient, en 1650, à Dame *Marguerite Doulce*, veuve du premier président *Jacques Minuti*, et à son fils. Vers 1571, il y eut division de ces immeubles.

On trouvait au no 14, en 1767, le docteur en théologie, *Joseph Descuret*, prieur et curé de Bondigous.

Au no 16, en 1666, l'huissier à la Cour *Philippe Garipuy*, et, au siècle suivant, son petit-fils *François-Philippe-Antoine Garipuy*, qui y installa, en 1751, son observatoire astronomique.

Au no 18, en 1571, *Antoinette-Pauline dite las francimandes*, dont la rue emprunta le surnom ; en 1750, *Jean Astre*, procureur au Parlement, marié à *Dlle Martre de Martin* (31 janvier 1750, Boyer notaire), puis son fils, *François Astre*, membre de l'Académie des sciences. Aujourd'hui M. Lapierre.

Au no 20, en 1571, *François de Nozières*, juge criminel en la sénéchaussée ; en 1619, *Pierre Bosquet*, changeur, et, vers 1679, les PP. Carmes du grand couvent.

Sur le sol du no 22 (ancien établissement des Jésuites), il y avait

1. No 1 à 11. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 21e m., 1550-1571. — 20e m., 1679.

2. Nos 2 à 22. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 22e m., 1550-1571. — 23e m., 1679.

Digitized by Google

autrefois de petites maisons, des étables et des granges, en tout six immeubles, appartenant : Le premier, en 1550, à *Rigail Ouvrier*, docteur et avocat, marié à *Dlle Jeanne de Nupces ;* en 1571, à son fils, *Jean d'Ouvrier*, conseiller au Parlement (1554-1580), marié à *Dlle Jeanne de Catel*, fille du conseiller *Pierre de Catel* et d'*Antoinette de Nupces*; en 1751, au greffier au Parlement *Jean-Arnaud Barrau*, et en 1769, *Pierre Ramondou*, procureur. Le second, en 1550, à *François Bertrandi*, conseiller au Parlement en 1533, président de 1543 à 1555, marié en premières noces, à *Dlle Jeanne de Séguier*, et en secondes noces, à *Dlle Marie de Carmain-Foix;* et, en 1571, au peintre *Jean Agret*. Le quatrième, en 1550, à *Benoît Ouvrier*, marchand, et, vers 1660, à *Gabriel Ouvrier*, avocat. Le cinquième, vers 1600, à noble *François d'Ouvrier*, maître des ports et passages. Le sixième, vers 1540, à *Jean Amadou*, procureur; en 1550, à *Jean Amadou*, conseiller au Sénéchal, et, en 1596, à noble *Jean Fraxine*, bourgeois.

Après la révolution, ces immeubles appartenaient à *Jean-François-Marie Fajole*, qui avait son hôtel en face, au n° 13, et à *Alexandre-Auguste Jammes*, avocat, membre de l'Académie des Sciences. Vers 1855, ils furent achetés par les Jésuites pour l'établissement de leur pensionnat, qui fut transféré, en 1872, au Caousou.

A la veille de la Révolution on trouvait aussi comme habitant dans cette rue[1] :

Jean-François de Pérès, conseiller au Parlement en 1748.

Pierre de Guiringaud, conseiller au Parlement en 1783 (office acheté 30.000 livres).

L'abbé *Pierre de Rey*, conseiller au Parlement en 1764, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

Jean Doat, greffier en chef des affirmations au Parlement en 1765

M. de Mondran, membre de l'Académie des Sciences.

159. — L'Observatoire Garipuy.

(Rue des Fleurs, n° 16).

C'est à l'Académie des Sciences de Toulouse que l'on doit l'installation du premier observatoire astronomique de notre ville.

Dès le début de sa nouvelle organisation, sous le nom de *Société des Sciences*, elle songea à la création d'un obser-

1. D'après le calendrier Robert, 1788.

Digitized by Google

vatoire, et obtint de la ville, en 1733, la jouissance d'une ancienne tour des remparts, celle de la *Porte-Neuve*, qui se trouvait à l'angle du boulevard Carnot et de la rue Dutemps. La Société vota, en 1736, 300 livres pour les réparations nécessaires, et la ville accorda 500 écus. En 1737, la Société dépensa encore 500 livres pour finir et couvrir la troisième voûte de la tour, et, en 1741, le comte de Caraman donna 100 louis d'or pour continuer les travaux[1].

En 1751, la Société, érigée en Académie, ayant acquis l'hôtel de la Sénéchaussée, l'observatoire y fut transféré; en 1756, la tour des remparts était rendue à la ville et, trois ans après (1759), son observatoire était démoli pour cause d'insolidité.

En 1751[2], *François-Philippe-Antoine Garipuy*, astronome et ingénieur, directeur des travaux de la Province et membre de l'Académie des Sciences, né à Toulouse, en 1711, fit construire un observatoire particulier dans la maison qu'il possédait, rue des Fleurs (n° 16), joignant les jardins de la Sénéchaussée, nouvellement acquis par l'Académie. Après sa mort, 2 avril 1782, par délibération du 28 décembre de la même année, la Province acheta sa maison et son observatoire, et en confia les soins à l'Académie en 1787; enfin, par décret impérial du 25 juillet 1808, l'Empereur en fit don à la ville.

Par délibération du 18 mai 1839, la Municipalité décida la construction d'un nouvel observatoire sur le plateau de Calvinet, mais les travaux, commencés seulement en 1841, ne furent terminés qu'en 1847, et, jusqu'à cette époque, celui de Garipuy, de la rue des Fleurs, continua à fonctionner sous la direction de M. A. Petit, qui en avait été chargé depuis 1838.

1. E. Lapierre. *Histoire de l'Académie.*

2. La plaque du Syndicat d'initiative porte 1774, qui est la date de la contestation entre l'Académie et Garipuy, au sujet de fenêtres de l'Observatoire percées sur le mur mitoyen, et non la date de construction.

Digitized by Google

160. — L'Hôtel Fajole.

(Rue des Fleurs, n° 13).

L'imposant hôtel Louis XV, qui dresse sa sévère façade sur la rue des Fleurs[1], entre la ruelle des Azes et la rue Darquier, a été construit apparemment, vers 1744, par le conseiller au Parlement *Jean-Claude-Anselme Fajole*, qui réunit trois immeubles, deux en façade sur la rue des Fleurs, et un en arrière, qui porte le n° 12 de la rue Darquier, et avait issue sur la ruelle des Azes.

On remarque encore, à l'angle de la rue Darquier, un vestige gothique de l'ancienne demeure, et à côté sur la même rue, une petite fenêtre avec le biseau et la petite accolade du même style. Au n° 12, dans l'étroite cour extérieure et sur la rue, de hautes fenêtres ont conservé leurs croisillons de bois sculpté de l'époque de Louis XIII.

La vaste cour de l'hôtel, dans laquelle les carrosses pouvaient largement décrire leurs courbes, a gardé son aspect magistral, mais a malheureusement été encombrée, au siècle dernier, par une large galerie, qui masque l'avant-corps.

En 1550, les deux immeubles, en façade sur la rue des Fleurs, appartenaient à *Bertrand Bernard*, huissier au Parlement, marié à dame *Ramonde Ramondi*, et passèrent, vers 1570, à *François Moreau*. Peu après, ils furent acquis par l'avocat *Charles Benoist*, marié à *D^lle Cérilhe de Tassy*, et passèrent par héritage, en 1621, au fils de ce dernier, le conseiller *Aymable de Benoist*, marié en premières noces, en 1603, à *D^lle Cérilhe de Belhoine*, et en secondes noces, vers 1621, à *D^lle Gabrielle de Jullet*.

En 1642, le marchand *Pierre Olivier*, acheta l'immeuble formant l'angle de la rue Darquier et celui en arrière (n° 12 de la même rue), lesquels passèrent dans la suite à *Mathurin*

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 20e m., 1550 et 1571. — 19e m., 1679.

Digitized by Google

Tidaud-Dutally, qui les possédait en 1679, tandis que la maison formant l'angle de la ruelle des Azes, appartenait à *M^me^ de Marcillac*.

En 1744, *Jean-Claude-Anselme Fajole*, seigneur et baron d'Aurelle et Puylausic, conseiller au Parlement en 1725, marié à *D^lle^ J.-F. de Pérès*, et mort en 1770, acquit ces divers immeubles et dut faire construire l'hôtel. Les rôles des chambres du Parlement nous indiquent qu'il demeura auparavant : A l'arc des Carmes, de 1725 à 1726; dans la rue Tolosane, de 1726 à 1734, et rue Saint-Antoine-du-Salin, de 1734 à 1744.

Après sa mort, l'hôtel passa à son fils, *Jean-François-Marie Fajole de Pardéac*, qui acheta, en 1788, la charge de conseiller au Parlement de *F.-M. Delherm de Novital*, au prix de 31.000 livres. C'est aujourd'hui l'hôtel de *M. le baron Desazars de Montgaillard*, membre de l'Académie des Sciences.

161. — Ruelle des Azes.

Cette ruelle qui reliait la place du Salin à la rue des Fleurs, en contournant l'hôtel de la Monnaie, apparaît, dès le XIII^e^ s., sous le nom de *rue des Azes*, c'est-à-dire *rue des Anes*; *car. Asinorum* (1251), *car. Azinorum prope sorum Bartholomeum* (1287), *car. Asinorum prope Palatium Castri Narbonensis et Sancti Bartholomei* (1318), et *rue des Azes*, sur tous les cadastres. Ce nom lui venait de ce que les habitants du gardiage qui se rendaient au Salin ou aux Moulins, y remisaient leurs ânes. Il y avait plusieurs autres rues qui portaient ce même nom pour le même motif, la rue du Castel, la rue du Puits-Vert et une ruelle près de la place Saint-Loup (= place Lucas).

Elle est aussi nommée, sur quelques actes, rue des Fleurs, *car. Florum, sive asinorum* (1418), *rue dels Azes ou des Fleurs* (1671), et le tableau du 6 floréal la désigne *rue de la Tour* et la baptise *rue de l'Indivisibilité*. Cette désignation,

Digitized by Google

rue de la Tour, lui venait de la Tour ou Observatoire astronomique de Darquier, qui donnait dans cette ruelle. Enfin, sur plusieurs plans de Toulouse du XVIII^e^ s., on trouve *rue Fermée;* à cette époque on avait, en effet, mis à ses deux extrémités des portes qui existaient encore en ces dernières années. Il ne reste plus que les gonds de celle de la rue des Fleurs; celle de la place du Salin s'ouvrait sous le porche d'une maison qui a été démolie.

Il n'y a avait dans cette rue que les issues des immeubles des rues voisines. En 1734, par ordonnance capitulaire du 1^er^ juin, elle fut pavée aux frais des propriétaires.

162. — Rue Darquier.

La rue Darquier doit son nom à l'astronome *Antoine Darquier*, né à Toulouse le 23 novembre 1718, mort le 18 janvier 1802, dans l'hôtel qu'il possédait au n° 8 de cette rue, où il avait son observatoire. Receveur général du clergé avant la Révolution, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, et ensuite de la 1^re^ classe de l'Institut, il a laissé plusieurs ouvrages sur l'astronomie. C'est en 1806 que son nom fut donnée à l'ancienne rue Latomie, sur l'initiative du *Journal de la Haute-Garonne* (26 mars 1806), ordonnance du 15 avril.

Jusque vers la fin du XVI^e^ s., cette rue n'eut pas de nom, c'était « la rue qui va de la Sénéchaussée à la rue de la Souque-d'Albigès ». Le cadastre de 1571 porte « rue tirant à la Sénéchaussée, dite *rue Dumas* », à cette époque un certain Dumas était propriétaire d'un des immeubles qui forma plus tard le n° 6[1].

Au commencement du XVII^e^ s., on l'appela le *Coin du*

1. Nous ne pouvons préciser quel était ce Dumas, les feuilles des registres des cadastres de 1550 et 1571, concernant cet immeuble et celui de Latomy, ayant été arrachés à une époque indéterminée, probablement intentionnellement.

Digitized by Google

Soleil (1624), ou *rue du Soleil*, probablement du nom d'une auberge, et, à la fin de ce même siècle, elle prit le nom du président Latomy qui y avait son hôtel, et que les scribes du cadastre écrivent : *rue Latomy*, *Lathomy*, *La Tomy*, *La Thomy;* elle conserva cependant encore celui de rue du Soleil jusqu'à la Révolution. Le tableau du 6 floréal la baptisa *rue de la Divinité*.

Sur les anciens plan de Toulouse elle est désignée : rue des Fleurs (plan Tavernier, 1631), rue Franchimande (grand plan manuscrit de Jouvin de Rochefort, 1677), rue Franchimane (plan imprimé du même auteur); dénominations qui s'appliquaient à la rue des Fleurs. Sur les autres plans du XVIII^e^ s., on trouve *rue Latomy*, *rue de la Tomie*, *rue de la Tomi*.

On remarque dans cette rue, au n° 3, en arrière d'un portail Louis XVI, dans la cour, sur la clef d'arc du passage, la date de la reconstruction de l'immeuble (1772) par le procureur Clergues. Au n° 11, la tour rectangulaire du XVIII^e^ s. du capitoul *Quinquiry*, sommée d'une mirande, et deux fenêtres à meneaux Renaissance Henri II, dans la cour. Au n° 10, une façade Renaissance Henri II, reconstituée, avec l'étage supérieur à mirandes, et au n° 12, sur la rue et dans l'étroite cour extérieure, de hautes fenêtres à double croisillons en boiserie sculptée, de l'époque de Louis XIII.

Parmi les principaux propriétaires, on trouvait : sur le côté est[1], au n° 1, vers 1560, *Jean du Pleu*, avocat; en 1593, son fils, *Jean du Pleu*, gendarme de la compagnie de M^r^ de Chalabre, et, en 1615, *Jean Dupleu*, marchand.

Au n° 3, en 1602, noble *Jean de La Pierre*, écuyer; en 1616, *Hector Relongue*, docteur et avocat à la Cour; puis les procureurs *Pierre Courdurier*, en 1619, et *Gabriel Pujol*, en 1621. En 1751, *N. Clergues*, procureur au Parlement, qui fit reconstruire l'hôtel (daté 1772), après avoir acheté, en 1771, une petite maison qui avait été séparée de l'immeuble principal.

Aux n^os^ 5 et 7 (réunis), en 1679, messire *Jean-Octavien de Garaud de Montesquieu*, baron de Prat, et, en 1728, sa sœur, *Jeanne-Phili-*

1. N^os^ 1 à 11. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 19^e^ m., 1550 et 1571. — 18^e^ m., 1679.

Digitized by Google

berte de Garaud, veuve de noble *Jean-Jacques Verdier de Monteille*, juge criminel de Montauban.

Au n° 9, vers 1700, noble *François de Gaillard*, m^tre particulier des eaux et forêts de Languedoc, capitoul en 1700, chef du Consistoire en 1713, marié à Dame *Élisabeth de Melet*; en 1726, noble *Jean de Rochefort*, écuyer, puis son fils ou petit-fils, *Jean-François de Rochefort*, conseiller au Parlement en 1770, qui fut incarcéré en novembre 1793, avec trente-cinq de ses collègues à la prison de la Visitation, mis en liberté et incarcéré de nouveau le 23 floréal an II, traduit à Paris devant le tribunal révolutionnaire, et exécuté sur la place de la Révolution le 26 prairial (14 janvier 1794), ses biens furent restitués dans la suite à sa veuve, Dame *N. de Gauran*, qui possédait encore l'immeuble après la Révolution.

Au n° 11, en 1550, *Nicolas du Boysset*, trésorier du Domaine; en 1570, *Jean Dormat*, receveur; puis, *Pierre La Lauze*, receveur de la Foraine; en 1599, *Paul Galan*, procureur, marié à *D^lle Claire d'Ayraille*; en 1618, son fils, *Pierre Galan*, avocat à la Cour; en 1623, *Gabriel de Boisset*, conseiller du roi au Parlement et commissaire des registres du Palais; vers 1679, les héritiers de *Claude Davizard*, le président aux enquêtes (voir : rue Nazareth n° 24), et, en 1728, *Jean de Quinquiry*, avocat, capitoul en 1724, et chef du Consistoire en 1741.

Sur le côté ouest[1] : au n° 2, après la Révolution, vers 1808, le libraire *Douladour*.

Au n° 4, en 1550, *Jean Daffre*, bachelier en droit, et son locataire, *Jean Cathalamy*, avocat au Parlement; en 1571, *Nicolas Latomy* (*ou Lathomie*), secrétaire du roi; en 1720, *Bertrand Labroquère*, docteur en médecine, capitoul en 1754, et, en 1788, *N. Labroquère*, professeur de droit, membre de l'Académie des sciences.

Au n° 6, en 1550, *Nicolas Lathomie*, (ci-dessus) secrétaire du roi; en 1671, *Nicolas Lathomy*, président au Parlement (1557-1587), marié à *D^lle Anne de Galdo*; vers 1587, *François Du Meynial*, (*ou de Mayniah*), sieur de Francil, marié à *D^lle Marie de Lathomy*, capitoul en 1588-89, conseiller au Parlement (1596-1609); en 1615, sa veuve; en 1716, *Paul de Cazes*, marié à Dame *Thérèse de Gache*, conseiller au Parlement en 1690, et président de 1710 à 1737, qui habitait auparavant, en 1690, derrière Nazareth, en 1692, rue Ninau, en 1700, à Montgaillard, et 1710, rue de la Sénéchaussée; en 1716, également, son fils, *Clément-Joseph de Cazes*, conseiller aux enquêtes (1716-1743); en 1744, *Clement-Jean de Cazes*, conseiller aux enquêtes (1747-1752), puis, *Jean-Paul de Cazes*, conseiller aux requêtes (1776-1794), office acheté

1. N^os 2 à 12. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 20^e m., 1550 et 1571. — 19^e m., 1679.

Digitized by Google

30.000 livres. Au siècle dernier l'hôtel appartenait à *Flavin d'Aldéguier* et *Gaston d'Aldéguier*.

Le sieur *Dumas*, dont la rue a retenu le nom pendant quelques temps, possédait, vers 1571, une petite maison qui fut réunie plus tard au nº 6.

Au nº 10, façade Renaissance, restaurée; en 1550, *Nicolas du Boysset* (voir au nº 11), et son locataire, *François d'Anticamareta*, juge ordinaire de Toulouse; en 1648, *Louis de Guilhermin*, conseiller, 1653-1692; en 1694, *Dominique de Montlong*, procureur du roi au bureau des finances et Domaine, et, vers 1780, l'avocat au Parlement *N. Jammes*, membre de l'Académie des sciences.

Au nº 12, en 1550, *Ramond Ysard*, marié à *Dlle Marie de Cazevielle;* vers 1577, le capitoul *Jean de Textor*, propriétaire du nº 10 de la rue des Coffres, et, en 1634, ses deux fils *Jean* et *Jean-Jacques de Textor*, écoliers. En 1642, l'immeuble fut réuni par *Pierre Olivier*, marchand, au nº 13 de la rue des Fleurs.

On trouvait encore comme habitant cette rue, d'après les rôles du Parlement :

De 1688 à 1701, *Pierre-Antoine de Madron*, conseiller au Parlement, 1662 à 1710.

De 1712 à 1722, *Guillaume d'Auriol*, conseiller au Parlement, 1695 à 1723.

De 1728 à 1732, *Jean Drulhet de Montlaur*, président, 1720 à 1733.

De 1728 à 1743, *Francois-Jérôme de Vignes*, conseiller au Parlement, 1706 à 1745.

De 1753 à 1755, *Jean-Louis, baron de Montbel*, conseiller au Parlement, 1753, avocat du roi, 1777 à 1793.

163. — L'Hôtel Darquier.

(Rue Darquier, nº 8).

L'hôtel Darquier n'offre rien de remarquable comme construction; seul, le souvenir d'une sommité toulousaine s'y rattache : *Antoine Darquier*, né à Toulouse le 23 novembre 1718, mort le 18 janvier 1802, célèbre astronome, membre de l'Institut et de l'Académie des Sciences de Toulouse. Adonné aux mathématiques dès sa jeunesse, il fit construire un observatoire astronomique qui existe encore dans son hôtel, acheta des instruments, paya des collaborateurs, étu-

Digitized by Google

dia pendant plus de soixante ans les phénomènes célestes, forma des élèves, et publia de nombreux travaux[1].

Deux immeubles réunis dans la seconde moitié du XVIIIe s., formèrent l'hôtel actuel[2]. Le premier, de 6m50 de façade et de 100 m.c. de superficie, appartenait, en 1533, au notaire *Annet Valhaume;* en 1670, au procureur *Pierre Loze*, et, en 1750, à noble *Jean-Pierre Darquier*, écuyer, seigneur de Beaumont, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Lomagne, et père de l'astronome.

Le second de 10m80 de façade et 534m.c. de superficie, appartenait, en 1550, à *Michel Tassin*, procureur au Parlement; en 1571, à *Guillaume Bellot*, premier huissier à la Cour; en 1610, à noble *Étienne Dupuy*, procureur à la Cour, capitoul en 1609-10, qui avait jadis son blason dans la cour Henri IV, au Capitole (non restitué en 1873); en 1630, à *Anne Jully*, autre procureur; en 1632, à *Jean Bellot*, aussi procureur, puis, à *André Bellot*, avocat, et, en 1693, à *Ennemond Darquier*, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Lomagne, capitoul en 1715, grand-père de l'astronome.

Antoine Darquier, réunit les deux immeubles[3], et l'hôtel passa, après sa mort, à son neveu *J.-P. de Marcassus de Puymaurin*, directeur de la Monnaie royale des médailles, et à sa mère. Dans le milieu du siècle dernier, il appartenait à *M. G. du Bourg*.

164. — Rue des Coffres.

La rue des Coffres doit son nom à la déformation de son ancienne dénomination *rue de Hugon Scaffre* ou *Escaffre;* on trouve dans les textes latins du Fonds de Malte et autres: *Car. Hugonis Escaffredi* (1282), *C. Scaffredi* (1312), *C. Hugonis Escaffre* (1326), *C. Hugon Escaffredy* (1318), *C. Squafre*, *C. d'Esquafredi* (1418), et sur les livres de pagellation et cadastres des XVe et XVIe s., *Carᵉ de Na Coffre*, *C. de Nescoffre*, *C. descoffre*, *R. de Nau Coffres*, *R. de Nescoffres*, *R. des Coffres*. Au XVIIe s., *R. des Coffres* (1679). Le tableau du 6 floréal la dénomme *R. l'Étonnement*.

---

1. *Journal de la Haute-Garonne*, 27 mars 1806.

2. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550, 20e m., art. 21 et 20. — 1571, 20e m., art. 19 et 18. — 1679, 19e m., art. 20 et 19.

3. On a confondu l'hôtel Darquier avec le nº 6, qui appartenait au siècle dernier aux d'Aldéguier.

Digitized by Google

Son premier nom lui venait de la famille *Scaffres*, qui y possédait encore des immeubles au XIVe s.; *Ramundus Scaffredi, de Carreria Scaffredi* (1371)[1].

On remarque dans cette rue : au n° 4, trois bases de fenêtres gothiques servant de bornes; au n° 6, une fenêtre basse à meneau vertical; au n° 8, une imposte en fer forgé; au n° 10, une façade en corondage; au n° 15, de très beaux balcons en ferronnerie et tôle repoussée; et au n° 11, hôtel construit probablement en 1709 par le capitoul *Charles de Bousquet*, des balcons en fer forgé, un escalier à rampes droites avec balustres et beau pignon en bois, et sur les arcades du fond de la cour, des moulages en céramique, fait sur des motifs François Ier, qui ont été ajoutés probablement au siècle dernier.

Parmi les principaux propriétaires, on trouvait : Sur le côté Ouest[2], au n° 3, en 1571, *Jean Goudoniel*, juge de Montgiscard, et, en 1578, sire *Rolland de Fraus*, marchand, marié à *Dlle Germaine de Balaguier* (maison réunie, en 1729, au n° 20 de la rue Nazareth).

Au n° 5, vers 1600, *Antoine Calas*, maître cordonnier; en 1624, *Jean du Masbon*, procureur à la Cour (maison réunie vers 1650 au n° 22 de la rue Nazareth, par N. d'Olivier de Lacourdière), *Jean Daspe* en 1692, puis, *Jean-François Daspe*, qui la vendit en 1743 à *Dlle Françoise Saccareau*.

Au n° 9 (trois maisons réunies vers 1650), en 1550, *La Table du Montament* de Saint-Étienne; en 1571, l'huissier *Jean Bousquet;* en 1587, *Philippe Capelle*, procureur à la Cour; en 1621, son fils *Philippe Capelle*, secrétaire du roi et avocat au Parlement; vers 1645, *Philippe Tolosany de Lassesquière*, plus connu sous le nom de *M. de Lassesquière*, ou *de la Sesquière*, capitoul en 1645-46; vers 1650, *Olivier de Tolosany de Lassesquière*, capitoul en 1653-54, chef du Consistoire en 1662-63, dont nous avons le portrait, par Antoine Durand, sur la miniature des Annales manuscrites de 1654; et, en 1723, *Jean-Jacques de Reymond Lassesquière*, conseiller au Parlement en 1723, dont la petite rue des Bordes a depuis retenu le nom.

Au n° 11, en 1550 *Bernard Pégoziers*, procureur, et en 1570 son fils *Armand Pégouzier*, docteur; en 1620, *Jean Rigail*, apothicaire; en 1622, *Louis Gaussinel*, procureur; en 1644, *Mathieu Dedugis*, autre

1. A. D. — Saint-Étienne; Reconnaissances n° 93, f° 32.

2. Nos 1 à 17. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 15e m., 1550 et 1571. — 16e m., 1679.

Digitized by Google

procureur ; en 1679, son fils *Pierre Dedugis*, avocat au Parlement ; en 1709, *Charles de Bousquet*, procureur au Parlement, capitoul en 1690, et en 1717 *Charles-Géraud de Bousquet*, seigneur de Savères et Colomiers, conseiller au Parlement (1717-1763), qui publia, en 1750, une étude sur les Remparts de Toulouse.

Au nº 13, les procureurs *Cerisse Besson* en 1571, *Pierre Pezan* en 1582, et *Mathieu Bosinac* en 1618 ; en 1621, *Antoine Barada*, docteur et avocat à la Cour ; en 1679, noble *Armand Lacary*, écuyer, sieur de Beaucru ; en 1692, *Joseph Manen*, capitoul en 1692, dont le portrait par J.-P. Rivalz, se trouve sur la miniature des Annales de 1692 ; et, en 1754, *Joseph Serres*, avocat au Parlement.

Sur le côté Est[1] ; au nº 6, vers 1640, *Louis de Michaelis*, receveur général des finances du Languedoc ; en 1646, *François Aussaguel*, mesureur à la Chambre du sel, et, vers 1679, *Jean Aussaguel*, huissier.

Au nº 8, en 1571, *Guillaume Molinier*, procureur à la Cour ; en 1602, *Pierre Vinier*, huissier, puis, son fils, *Jean Vinier*, avocat, et, en 1656, *Guillaume Plaignes*, procureur.

Au nº 10, vers 1577, *Jean de Textor*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1577-78, 1584-85 et 1589-90, dont le portrait, par Arnaud Arnaud, se trouve sur la miniature de 1585, arrachée aux Annales (musée Saint-Raymond).

Au nº 14, en 1550, le notaire *Claude Sérignol* ; en 1571, *Guy Sérignol*, docteur et avocat ; en 1600, *Henri Dubes*, procureur, et en 1666, *Denis Lézèque*, maître de bureau de l'ordinaire des carrosses du Languedoc.

Les rôles du Parlement nous donnent les conseillers suivants comme habitant cette rue :

De 1696 à 1725, *Jean de Raymond*, seigneur de Saint-Rustice, conseiller au Parlement, 1691-1725.

De 1705 à 1728, *Louis de Juge* de Brassac, conseiller au Parlement, 1705-1728.

De 1744 à 1751, *François-Louis Astruc*, baron de Fenouillet, conseiller au Parlement, 1742-1751.

De 1750 à 1758, *Pierre de Lassus-Picayne*, seigneur de Bigous et Saint-Aroman, conseiller au Parlement, 1739-1758.

De 1758 à 1794, *Marc-Bernard-François Lassus de Nestrier* (fils du précédent), conseiller au Parlement, 1764-1794, condamné par le tribunal révolutionnaire et exécuté à Paris le 18 messidor, an II.

---

1. Nos 2 à 14. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 19e m., 1550 et 1571. — 18e m., 1679.

Digitized by Google

165. — Rue Furgole.

La rue Furgole doit son nom au savant jurisconsulte *Jean-Baptiste Furgole*, né le 24 octobre 1690 à Castelferrus (diocèse de Montauban), qui fut avocat au Parlement, professeur de droit à l'Université, capitoul en 1754 et publia divers ouvrages juridiques, entre autres, en 1747, un traité sur les testaments en quatre volumes. Il mourut en 1761 et eut son buste à la salle des Illustres.

Son fils, *Pierre-François Furgole*, juge au tribunal, professeur à la Faculté de droit en 1804, qui possédait la maison n° 1 de cette rue (angle de la rue des Coffres), mourut en 1818, et son petit-fils *Casimir Furgole*, fut conseiller à la Cour royale en 1823.

Cette rue, qui n'était jadis que la continuation de la rue de la Sénéchaussée (aujourd'hui, rue Laviguerie), a pris le nom de rue Furgole, depuis qu'elle s'est confondue avec la place des Hauts-Murats, créée au dépens d'un grand immeuble, appartenant aux Furgole, qui en occupait le sol, et qu'on a rasé dans la première moitié du siècle dernier.

Deux maisons seulement en forment le côté nord[1]. Le n° 11 de la rue Darquier, et le n° 1, *Hôtel Furgole*, où l'on remarque encore un oculus de la Renaissance (n° 14 de la rue des Coffres). Sur le côté sud, il ne reste plus que *l'église du Jésus*, construite sur le sol de l'ancien *Hôtel de la Sénéchaussée*, acquis en 1751 par l'Académie des Sciences.

166. — L'Église du Jésus. (Rue Furgole).

L'église du Jésus, ou chapelle des Jésuites, d'un très beau style du XIII^e^ s., a été construite en 1855, sur le sol de l'ancien

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 19^e^ m., 1550 et 1571. — 18^e^ m., 1679.

Digitized by Google

hôtel de la Sénéchaussée, par l'architecte Henri Bach. Les peintures qui ornent la voûte et les bas-côtés, sont l'œuvre du frère de l'architecte, le père-jésuite Bach, et les verrières, œuvre du peintre Benezet, sont sorties des ateliers de Gesta.

Cette église a été fermée au culte depuis l'exécution du décret de Constant sur les Congrégations.

167. — La Sénéchaussée.

(Rue Furgole).

L'Hôtel de la Sénéchaussée, *Ostal de la Sénescalsia*, occupait autrefois en partie le sol de l'église du Jésus; en arrière se trouvait la grande cour de l'hôtel, qui s'ouvrait là où a été percée la porte latérale de l'église, et les jardins s'étendaient entre l'ancien rempart romain et celui du Moyen âge, depuis l'enclos des Hauts-Murats jusqu'à celui du Palais, c'est-à-dire, jusqu'à la Cour d'assises actuelle.

En 1550 (31 juillet), on acheta à noble *Jacques Dayra Boysson*, seigneur de Montmaur[1], et à son frère *Estienne Dayra Boysson*, une maison dite « Tour de Montmaur » qu'ils possédaient à la rue de Mirabel (aujourd'hui ancienne Faculté des lettres, rue Rémusat), pour y transférer le tribunal, le greffe et les prisons de la Sénéchaussée. Le sénéchal conserva cependant l'ancienne Sénéchaussée pour sa résidence particulière.

Deux cents ans plus tard, en 1751, l'hôtel et les jardins étaient cédés à l'Académie des Sciences, moyennant le remboursement de la somme de 21.000 livres, à M. de Chalvet, alors sénéchal, en représentation des dépenses faites par celui-ci pour les réparations et l'installation de l'hôtel.

A l'époque de la Révolution, les propriétés de toutes les

1. Cité par nos historiens sous la simple désignation de « seigneur de Montmaur » ou Monlaur, et achat daté de 1551. — L'acte que nous avons découvert est du 31 juillet 1550. — (A. M. — BB. 97, Consistoire 1549-50, f° 245-249.

Digitized by Google

sociétés ayant été saisies, au profit de la Nation, l'immeuble de l'Académie des Sciences devint propriété nationale, et le 19 messidor an IV (7 juillet 1796), l'hôtel fut vendu à Casimir Marcassus de Puymaurin, au prix de 58.500 livres[1].

168. — Place des Hauts-Murats.

La place des Hauts-Murats a été créée seulement au siècle dernier, aux dépens d'un grand immeuble qui appartenait à la famille Furgole, pour dégager les abords de l'église du Jésus que l'on construisait.

Autrefois, il n'y avait que l'impasse en cul-de-sac des Hauts-Murats, qui occupait le côté est de la place actuelle, et n'était que la continuation de la rue des Coffres, aboutissant à la *prison militaire*, jadis *prison des Hauts-Murats*.

Son nom, qui lui vient de cette prison, a une origine discutée. D'après Catel, Hauts-Murats, venait de ce que les murailles de cette prison étaient fort hautes; Dumège, y voit « la corruption des mots romans *en murats*, en latin *inmurati*, que l'on donnait à ceux qui étaient renfermés dans ces prisons pour cause d'hérésie, parce que ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, étaient réellement *enmurés* dans leurs cachots ». Les deux versions peuvent être admises. On trouve sur les anciens actes en latin du XV^e^ et XVI^e^ s., « *immuratorum* » et « *armuratorum* »; sur les textes romans du XV^e^, *car. des Aumurats*, *Les Aumurats*, qu'on peut lire si l'on veut *Anmurats*, mais nous n'avons jamais trouvé *en murats*. Sur les textes français du XVI^e^ et XVII^e^ s., nous avons *Hauts-murats*, *Aumurats*, et *Armurats*.

Du milieu de la place on aperçoit la toiture circulaire de la tour de cette prison, *Tour des Hauts-Murats*, dont nous avons déjà parlé (notice 75), et contre l'église du Jésus, il reste encore une partie de la *Tour de la sénéchaussée*, assise

1. Arch. Dép. — Note communiquée par M. Martin.

Digitized by Google

sur l'ancienne muraille romaine qui sert de clôture à la prison (notice 73).

169. — Rue Laviguerie.

L'ancienne rue de la Sénéchaussée a reçu, vers 1850, le nom de rue de Laviguerie, en commémoration du savant jurisconsulte *Bernard Lapomarède de Laviguerie*, avocat, capitoul en 1741, chef du Consistoire en 1752, et professeur de droit en 1773, plus connu sous le nom de *M. de Laviguerie*[1], qui possédait l'hôtel n° 9 *bis* de cette rue, détruit en grande partie par le percement de la rue Ozenne, et l'immeuble presque en face, n° 10, où l'on a édifié la salle Belcastel.

Jean-Baptiste Lapomarède de Laviguerie, jurisconsulte, mort le 23 décembre 1829, non moins illustre que son père, possédait encore ces immeubles après la Révolution.

Dès le XIV^e^ s., ce fut la *rue de la Sénéchaussée* ou *rue du Sénéchal;* on trouve sur les titres en latin, *car. Senescalli* (1339), et sur les textes en roman : *A la Senescalguia*; *car. del Senescal,* ou *car. del Seneschal* (1458); sur les cadastres du XVI^e^ s. : *car. qui va aux Hauts-Murats et à la Sénéchaussée*, et, sur celui de 1679, *rue de la Sénéchaussée*. Au XVII^e^ et XVIII^e^ s., on l'appelait aussi *rue du Casque*, parce qu'il y avait là une auberge où pendait pour enseigne un casque; un arrêt du Parlement du 9 septembre 1648, relate que des malfaiteurs essayèrent de mettre le feu à cette auberge. Par extension on l'appelait aussi *rue des Hauts-Murats*, et la rue des Fleurs était désignée également rue de la

1. Lahondès a donné comme origine du nom de cette rue, d'abord le voisinage de la Viguerie, ancien siège du viguier (*Express du Midi*, 15 novembre 1908), et, plus tard, Charles Lapomarède de Laviguerie, capitoul en 1778 (*Express du Midi*, 18 avril 1909). Or, il n'y a jamais eu qu'un seul capitoul de ce nom, Bernard Laviguerie, capitoul en 1741 et 1752.

Digitized by Google

Sénéchaussée. Le tableau du 6 floréal la baptisa *rue Affranchie*.

On remarque dans cette rue, aux nos 3, 5 et 7 *bis*, des maisons en corondage dont les saillies des étages ont été supprimées selon les ordonnances capitulaires; des fenêtres en boiserie, aux meneaux sculptés de la Renaissance, au n° 3; des fenêtres à meneaux vertical en pierre sculptés aux nos 9 et 10, et au n° 4, un portail daté 1856—S×D.

Au n° 2, maison démolie en 1914. se trouvait un grand escalier à rampes droites et balustres de bois, et, dans les appartements, de belles appliques en stuc de l'époque de Louis XVI.

Au n° 12, démolie en 1914, se tenait au XVIe s. l'*hostellerie du Faucon*, c'est probablement dans cette maison que devait être, au XVIIe s., l'*Auberge du Casque*.

Au n° 10, se trouve la *Salle Belcastel*, appelée aussi *Salle du Jardin-des-Plantes*, ou *Salle du Jardin-Royal*, construction de l'architecte Gazagne. C'est dans le milieu de cette salle, avant sa construction, que se prolongeait la muraille romaine, et sur le côté est, dans les dépendances de l'immeuble, on peut voir encore une partie d'une des tours de l'enceinte.

Parmi les principaux propriétaires, on trouvait : sur le côté nord[1], au n° 3, en 1676, *Pierre Maynial*, chirurgien; en 1701, *Jean-Étienne Belly*, avocat, et, en 1788, *César Bru*, bourgeois.

Au n° 5, en 1533, *Guillaume Gayraudi*, conseiller au sénéchal; en 1583, *Pierre Bossat*, procureur à la Cour; en 160?, noble *Nicolas Barthès*, bourgeois, capitoul en 1594-95; en 1621, *Pierre Capriol*, procureur, et, en 1658, *François Roussel*, secrétaire évangéliste au Parlement[2].

Au n° 7, en 1679, *Géraud Archer* (ou *Arché*), procureur à la Cour, capitoul en 1659-60 et 1669-70, marié à *Dlle Antoinette de Peyras*, et dont le portrait, par Antoine Durand, se trouve sur la miniature de 1660, arrachée aux Annales (musée Saint-Raymond); en 1689, son

1. Nos 3 à 7. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 15e m., 1550 et 1571. — 16e m., 1679.

2. Le secrétaire évangéliste était celui qui avait la garde des Évangiles, sur lequel on prêtait serment.

Digitized by Google

gendre, *Jacques de Sanchely*, conseiller au Sénéchal, capitoul en 1680-81, marié à *Dlle Marie d'Arché*, et, en 1756, *Philippe Causse*, procureur.

Au nº 7 *ter*, petite maison sans numéro, qui forme l'angle de la rue Sesquières[1]; en 1717, *Jean-François Huléau*, baron de Francon, seigneur de Vigoulet, avocat et capitoul en 1720.

Au nº 9, maison en partie démolie pour le percement de la rue Ozenne; en 1694, *Jean-Pierre Méja*, avocat, capitoul en 1693 et chef du Consistoire en 1715; en 1743, noble *Bernard Lapomarède de Laviguerie*, le capitoul déjà cité, et, après la Révolution, *Jean-Baptiste Lapomarède de Laviguerie*.

Sur le côté sud[2], au nº 2 (maison démolie en 1914), en 1550, *Antoine de Maignan*, procureur à la Cour, marié à Donne *Adrienne de Meyronne*; vers 1580, *Anne de Maignan*, référendaire en la chancellerie, et, en 1621, *Pierre de Maignan*, docteur et avocat à la cour, et référendaire en la chancellerie; en 1672, *Géraud Arché*, et, en 1689, *Jacques Sanchely*, l'un et l'autre déjà cités au nº 7; en 1756, *Jean-Jacques Blavy*, procureur à la cour, et, en 1770, *Louis-Antoine Foulquier*, autre procureur, qui dut faire décorer les diverses pièces du logis, des belles appliques en stuc, qui ont été détruites lors de la démolition.

Au nº 4, en 1714, *Pierre Baron*, sieur de Montbel, bourgeois, mort à Caraman, le 26 octobre 1752, et, en 1731, son fils, *Jean Baron de Montbel*, grand-père du ministre de la Restauration.

Aux nos 6 et 8 (le nº 8, construit au XVIIe siècle, sur une petite ruelle qui conduisait à la muraille de la ville), les procureurs, *Garrigue de Cosse*, vers 1560; *Antoine Montal*, vers 1660, et *Martial Frégeville*, en 1645.

Au nº 10 (aujourd'hui salle Belcastel)[3], en 1550, *Antoine Bernardi*, procureur; en 1671, nobles *Bertrand* et *Ramond de la Sudria*, frères, seigneurs de Calveyrac; en 1695, le capitoul *Jean-Pierre Méja*, déjà cité au nº 9, et, après la Révolution, les *Lapomarède de Laviguerie*.

Au nº 12, hôtellerie où pendait l'enseigne du Faucon, en 1544, *Jean Martel*, hoste de la dite hôtellerie: vers 1645, noble seigneur *de Cassand*[4], sieur de Jottes, bourgeois; en 1672, *Bernard du Bourg*, ancien

---

1. Nos 7 *ter* et 9. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 16e m., 1550 et 1571. — 17e m., 1679.

2. Nos 2 à 8. — A. M. — Cad Saint-Barthélemy, 18e m., 1550 et 1571. — 22e m., 1679.

3. Nos 10 et 12. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 17e m., 1550 et 1551. — 22e m., 1679.

4. Une délibération du Conseil du 20 juillet 1645, relate que le dit Cassand, avait pris à fief, du syndic de la ville, le vacant situé entre

Digitized by Google

procureur, et, vers 1759, *Guilhem Cortade Bétou*, avocat, lieutenant principal de la ville et viguerie, procureur du roi au sénéchal en 1720, capitoul en 1707, et chef du Consistoire en 1709, 1720 et 1744.

170. — Rue Sesquieres.

La rue Sesquières, qui devrait s'appeler comme autrefois *rue Lasesquières*, doit son nom à la famille capitulaire des *Tolosany de Lasesquières*, qui possédaient là, deux immeubles, nos 14 et 16, ayant façade sur la rue des Coffres (voir rue des Coffres, n° 9). *Guillaume Tolosany*, sieur de Lasesquières, docteur et avocat, fut capitoul en 1630-31, et mourut en cours d'exercice; *Philippe-Tolosany de Lasesquières*, fut capitoul en 1645-46; *Olivier de Tolosany*[1], capitoul en 1653-54 et chef du Consistoire en 1662 63, et *Antoine de Tolosany*, capitoul en 1656-57.

Au xve s., c'était la *rue des Brassiers*, c'est-à-dire, des cultivateurs, « *hostal situa devant lo pots de Moutgaillard, a la crre des Brassiers* » (c. 1458). La *Confrerie des Brassiers*, se réunissait dans une chapelle particulière[2], à l'église Saint-Étienne. Au xvie s., elle prit le nom de *rue des Bordes*, (c. 1550-1571), c'est à-dire, des métairies, et au xviiie, *rue Lasesquière*, ou *rue de la Sesquière*.

Les plans de Toulouse de Jouvin de Rochefort et de Saget, portent, rue des Asnes et rue des Anes, par confusion avec

cette maison et la muraille de la ville, et qu'il y avait fait construire une grande maison, où pendait l'enseigne du Faucon, ce qui avait grandement amélioré l'entrée de la ville. — Cette maison, n° 20 de la place Montgaillard, joignait jadis la *Porte Montgaillard*, et va être démolie pour l'alignement.

1. Olivier de Tolosany présenta, le 4 mars 1655, une requête aux États de Languedoc, en faveur du Pastel, contre l'introduction de l'indigo dans le royaume.

2. Cette chapelle vient d'être démolie (mai 1916), pour la nouvelle restauration de l'Église. La petite fenêtre qui la surmontait au dehors, et portait les dates 1615-1664, avec les attributs de la corporation, a été sur nos instances reédifiée derrière l'abside.

Digitized by Google

la ruelle de ce nom, et les autres plans du XVIII^e s.: *rue de la Sesquier*, *rue Sesquier*, et *rue Sesquières*.

Avant le XVII^e s., plusieurs rues avaient déjà porté le nom de rue Sesquières; la rue du Coq-d'Inde = rue Sesquières-vieilles; la rue Maltache = rue Sesquières; et la rue des 4 Billards = rue Sesquières-nove.

Sur le côté ouest de cette rue, presque toutes les maisons avaient façades principales sur les rues des Coffres et Nazareth. Au n° 6, on remarque quatre modillons de la Renaissance, encastrés dans la muraille. Dès le XVI^e s., la rue fut habitée principalement par des gens de loi.

Sur le côté est, les principaux propriétaires étaient :

Au n° 1 (maison en partie absorbée par la rue Ozenne[1]), en 1571, *Simon de May*, procureur du roi à la Forraine; en 1609 ses fils, *Pierre Demay*, procureur au Parlement, et *Jean Du May*, marchand, marié à *D^lle Marie La Saincte*; en 1628, *Guillaume Belly*, garde-sacs et registres secrets au greffe civil; en 1672, son fils *Jean Belly*, prêtre et docteur en droit, et, en 1679, *Bernard de Sapte-Villelisse*, conseiller au Parlement en 1692, et conseiller d'honneur en 1723, marié à *D^lle Antoinette de Belly*, fille de l'avocat *Jean-Étienne de Belly*.

Au n° 3, vers 1700, *Louis-Élisabeth-Laforcade de Castel*, écuyer, et, en 1808, le baron *Guillaume-Joseph J.-F. Desazars de Montgaillard*, premier président à la Cour d'appel et mainteneur de l'Académie des Jeux-floraux.

Au n° 3 *bis* (ancien n° 5), en 1550, *Guillaume Gayraudi*, conseiller au sénéchal (comme locataire); en 1662, *Laurens Peitevin*, procureur à la Cour, et, en 1767, *Jean-Antoine Duffour*, ingénieur de la province et professeur de mathématiques à l'Académie des Beaux-Arts.

Au n° 7, les procureurs au Parlement, *Thomas Sabatier* et *Antoine Tournier* en 1550; *Antoine Albaret* en 1571; *Jean Redoch* en 1727; *Jacques Verges* en 1695 et *N. Amat* en 1727; en 1732, *Pierre Amat*, greffier en chef des affirmations au Parlement.

Au n° 9, vers 1600, *François de Bertrand*, conseiller au Parlement (1599-1600), marié à *D^lle Antoinette de Blanchard*.

---

1. N^os 1 à 9. — A. M. — Cad. Saint-Barthélémy, 16^e m., 1550 et 1571. — 17^e m., 1679.

Digitized by Google

171. — Place Montgaillard.

La place Montgaillard ne date que du siècle dernier, elle a été créée sur l'emplacement d'un terre-plein qui se trouvait entre la porte de l'enceinte de la ville et la tour avancée qui commandait le ponceau jeté sur les fossés des fortifications. Ce terre-plein s'appelait alors, par extension, l'*Esplanade*. Sur le côté ouest, où se sont élevées les nouvelles constructions, se trouvait le *Manège*.

172. — Le Manège.

Académie d'équitation de Toulouse.

En 1616, les capitouls délibérèrent de créer une *École d'Équitation*, pour les exercices militaires des jeunes gens de la ville; ils établirent à cet effet un manège sur le terrain appartenant à la ville, entre les deux portes Montgaillard, et instituèrent, pour le diriger, un écuyer aux appointements de 300 livres[1].

La première année les exercices se firent en plein air, mais en 1617 on fit construire, par le charpentier Alègre[2], un manège couvert de 13 cannes (= 23m 40) de longueur, et 6 cannes (= 10m 80) de largeur, au prix de 640 l. 14 s. 6 d., et on accorda à la nouvelle institution deux tours des remparts, pour mettre le fourrage des chevaux.

Ce fut le premier établissement de ce genre créé en France. En 1618, l'écuyer Pluvinel[3] proposait d'en créer à Paris, Poitiers, Bordeaux et Lyon; cependant, ce ne fut qu'en 1640, que les États de Languedoc en établirent un à Montpellier,

1. Dans la suite, cette allocation fut portée à 400, 500 et 1000 livres.
2. A. M. — CC. 881. — Comptes du trésorier, fo LIX.
3. Antoine de Pluvinel, écuyer principal du jeune roi Louis XIII.

Digitized by Google

sous le titre d'Académie de Province, et avec monopole exclusif[1]. Malgré ce privilège, l'*Académie d'Équitation de Toulouse* n'en persista pas moins à fonctionner.

En 1684, la ville fit refaire la toiture du manège et placer une plaque de marbre commémorative, où le sculpteur Antoine Guépin grava une inscription et les noms des huit capitouls de l'année[2].

Les jeunes gens n'y apprenaient pas seulement à monter à cheval, on leur enseignait également les armes, la musique et les mathématiques, et chaque année on distribuait comme prix « aux mieux faisant des armes », deux épées[3], l'une en argent et l'autre damasquinée.

Le 12 avril 1784, le directeur inaugura dans le manège une *Course de Chevaux*, donnée au public; ce spectacle attira une foule si nombreuse, qu'une tribune s'écroula[4]. Déjà, en 1765, sur initiative privée, le 25 juin, une course de chevaux, probablement la première qui ait été faite en France, avait été donnée au public[5], au Pré des Sept-Deniers, où elle avait attiré plus de 30.000 spectateurs, si nous en croyons le scrupuleux chroniqueur Barthès[6] qui y assistait.

L'institution de cette Académie eut bien des hauts et des bas; elle fut suspendue et rétablie, selon les caprices des capitouls en fonction, mais traversa la période de la Révolution sans cesser de fonctionner.

En 1809, par décret impérial du 17 mai, elle était reconstituée sous le nom d'*École d'Équitation*, et désignée dans la troisième classe des Écoles impériales.

Le plan de Toulouse de Tavernier de 1631, représente le

1. De Chanal. — *Mémoires Société archéologique*, T. IX, p. 191-196.

2. A. M. — CC. 908. — Comptes du trésorier, f° 229.

3. A. M. — CC. 586. — Comptes du trésorier, f° 209. — Coût des deux épées, 36 livres, et 7 livres pour les rubans.

4. A. M. — BB. 170. — Ordonnances capitulaires; Affiche n° 119.

5. Les courses furent reprises à Toulouse, le 29 juin 1833, autour du Grand-Rond, et depuis il y en eut tous les ans.

6. Barthès : *Heures perdues*, juillet 1765. — Manuscrit de la Bibliothèque.

Digitized by Google

bâtiment du manège, et un petit cavalier, pour indiquer sa destination; le plan de Jouvin de Rochefort représente le bâtiment et une des deux tours.

173. — La Porte Montgaillard.

La porte Montgaillard, anciennement *Porte du Trencal*[1] *Montgaillard*, « *porte antique trancalis montis Gallhardi* »; en roman « *Porte de Trencalier á Montgaillart* » (1413), était assise sur l'ancienne muraille romaine, entre la maison qui porte le n° 20 de la rue Montgaillard, qui va être sous peu démolie et portée à l'alignement de la nouvelle rue Ozenne, et les premières maisons de la rue Escoussières-Montgaillard.

Entre le n° 20 et la porte latérale de la salle Belcastel, on voit encore l'ancienne muraille de l'enceinte.

Cette porte s'ouvrait sur les lices, et, au-devant, une tour défendait un ponceau jeté sur le fossé de la ville. Au dehors s'étendait une plaine, jadis marécageuse sur une grande étendue, et qui ne fut asséchée que par le creusement du fossé des fortifications. L'origine du nom de cette porte, qui nous est inconnue, ne peut donc venir d'un Mont Gaillard.

La « *Porta Montgailhard* » existait déjà au commencement du XIII[e] s., et probablement à l'époque romaine. Elle reçut le choc des soldats de Montfort, et on la trouve citée dans la « *Canso des Eretges* », mais elle dut être reconstruite vers 1346, et au début du XVI[e] s.

En 1745, l'ancienne porte gothique, avec ses créneaux et ses mâchicoulis saillants, parut aux capitouls, un monument d'un aspect désagréable dans le voisinage des nouvelles promenades, et comme elle était, disait-on, en danger de s'écrouler, on décida d'abattre sa partie supérieure et d'employer les matériaux à la clôture du cimetière Saint-Sauveur[2].

1. Du Trencal, c'est-à-dire : Du Fossé.
2. A. M. — Délibérations XLII, 29 avril et 20 juillet 1745, pp. 151 et 167.

Digitized by Google

En 1747, elle fut démolie et reconstruite dans le goût du style Louis XV, par le maçonnier Foulquier[1], ce qui coûta 6.820 livres; en 1748, on procéda à de nouveaux embellissements dont la dépense s'éleva à 2.801 liv. 6 s.[2], et Jean-Marc Arcis, fils de Marc Arcis, l'auteur du bas-relief de l'Athénée, y sculpta les huit blasons des capitouls de l'année. C'est cette porte que nous avons vu démolir en 1867.

En 1749, la tour qui défendait le pont sur le fossé, fut démolie, et les matériaux portés au logis de l'Écu, pour être employé aux réparations[3].

174. — Rue Montgaillard.

(Disparue).

La rue Montgaillard, *car. Montis Gaillardi* (1325), ou *rue de la Porte Montgaillard*, « *car. de Porta Montis Gaillardi* » (1282), ou *rue de la vielle Porte Montgaillard*, « *car. Porte antique montis Gailhardi* » (1352), était ainsi appelée parce qu'elle aboutissait à la Porte Montgaillard. On trouve encore sur quelques actes, *rue droite de Montgaillard*, « *car. Recto Montis Gailardi* » (1476), et *rue du Trancal* ou *Trencal*, *rue de Montgaillard*, *aultrement de Trancal* (1516). En réalité le *Trancal* ou *Trencal*, était le fossé hors la porte, Sur le tableau du 6 floréal, elle est portée *rue du Jardin public.*

Cette rue a disparu en 1908, absorbée par la nouvelle rue Ozenne; sur la dernière maison, n° 20, dont on a démoli une partie, on voyait encore, en ces dernières années, l'inscription gravée sur pierre au XVIII^e^ s. : RUE MONTGAILLARD.

Autrefois la rue Montgaillard s'étendait depuis la Porte jusqu'à la rue Nazareth, mais dans le milieu du siècle dernier

1. A. M. — CC, 1050. — Comptes du trésorier, f° 44 v°.
2. A. M. — CC, 1051. — Comptes du trésorier, f° 25 v°.
3. A. M. — CC, 1526, — Pièces à l'appui des Comptes, 1749.

Digitized by Google

on donna à la partie qui s'étend de la rue Nazareth à la rue Sesquières, le nom de rue Caminade, et à l'ancienne rue Caminade le nom de rue Espinasse.

Aux XVI[e] et XVII[e] s., on ne trouvait guère dans cette rue que des écuries, des granges et des auberges, qui attendaient au passage les voyageurs entrant en ville; à l'angle de la rue du Puits-Montgaillard était l'*Hôtellerie Saint-Pierre*, et à l'autre extrémité de la rue, une annexe de l'*Hôtellerie du Faucon*, les autres auberges n'avaient pas d'enseignes spéciales. C'est seulement au XVIII[e] s. que s'élevèrent les constructions qui ont toutes disparu dans le percement de la nouvelle rue, sauf les deux petites maisons des *d'Albis de Belbèze*, aujourd'hui réunies sous le n° 21, qui ont survécu aux démolitions.

Les quelques propriétaires marquants qu'on y trouvait étaient :

Sur le côté Est[1], au n° 1, en 1571, *Barthélemy Coder*, « hoste de l'hostellerie à l'Image de Saint-Pierre »; en 1598, *Bernard Mesplé*, procureur à la Cour; en 1684, *Bernard Carrendie*, doyen des procureurs, et en 1789, *Pierre d'Albaret*, avocat, capitoul en 1770, marié à *D[lle] Marie-Anne de Barsy*.

Au n° 3, en 1550, *Étienne Potier*, seigneur de La Terrasse, notaire et greffier des présentations; en 1679, noble *Jacques Beauvoir de Buisson*, sieur d'Ayrours, écuyer, et, vers 1750, *Antoine de Bar*, seigneur et marquis de Castelnau d'Estrefonds.

Au n° 5, en 1571, *Lucas de Urbes*, docteur et avocat, capitoul en 1551-52, 1563-64, 1570-71, 1576-77 et 1581-82, qui avait son hôtel rue Perchepinte, et en 1664 noble *Claude de Saint-Félix*, sieur de Couladère, capitoul en 1646-47.

Au n° 9 (maison et jardin, aujourd'hui n° 21 rue Ozenne), en 1558, *François de Montrouzier*, avocat à la Cour, et *Jacques Tartanac*, escolier; en 1679 *Jean Magesté*, et *Jacques Tartanac*, bachelier; en 1783, *Jean-François-Denis d'Albis de Belbèze*, qui possédait l'hôtel en face, n° 16, immeuble vendu en 1793, comme bien d'émigré 3.300 livres, au sieur *Gravier*, de la place des Pénitents Blancs.

Au n° 11, (grand immeuble reconstruit sous le n° 23 de la rue Ozenne), en 1550, *Jean Martel*, « hoste à l'enseigne où pend le Faucon »; en 1656, *Guillaume Plaigne*, procureur.

---

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 14[e] m., 1550 et 1571. — 15[e] m., 1679.

Digitized by Google

Sur le côté ouest[1]; au n° 2, en 1614, le notaire *Pons Bourret*; en 1640, *Jean Fornier*, autre notaire, marié à *Antoinette de Gilibert*.

Au n° 4, en 1749, le notaire *Guillaume Maignac*.

Au n° 8, vers 1730, *Nicolas Calvet*, procureur au sénéchal, capitoul en 1728, marié à *Dlle Antoinette Lafargue*.

Au n° 10, en 1571, *Pierre Rajol*, procureur, et, en 1766, *Arnaud Boy*, chirurgien.

Au n° 12, en 1550, *Michel Tassin*, procureur, et, en 1586, *Pierre de la Fontanne*, chanoine et archiprêtre de la cathédrale de Pamiers. (Maison réunie, en 1615, au n° 1 de la rue Sesquières).

Au n° 14, en 1615, *Bernard Merles*, procureur, et, en 1672, noble *Arnaud de Montfaucon*, sieur de Labarthe.

Au n° 16, en 1571, *Antoine Cambonis* (ou *Cambon*), docteur et avocat; en 1628, son gendre, *Paul de Montcougut*, docteur et avocat, marié à *Dlle Jeanne de Cambon*; vers 1670, *Antoine d'Albis* ou *Dalbis*, conseiller, secrétaire du roi, puis, son fils *Pierre-Thomas d'Albis*, marié à *Dlle Marguerite de Cassaignau*, la fille du capitoul de 1667; en 1727, *Denis d'Albis*, fils du précédent, conseiller aux requêtes du Parlement en 1727, conseiller honoraire en 1768, marié à *Dlle Bernarde de Thoulouze de Razengues*; en 1751, son fils *Jean-François-Denis d'Albis de Belbèze*, seigeur de Thil, Bretx et autres lieux, conseiller aux requêtes en 1751, conseiller à la Grand'Chambre en 1770, conseiller honoraire en 1788, membre de l'Académie des Jeux-Floraux en 1779, marié à *Dlle Thérèse Lecomte de Latresne*. En 1793, l'hôtel fut vendu comme bien d'émigré, 28.100 livres, aux sieurs *Vergnes* et *Sieurac*, marchands.

Au n° 18, en 1624, *Bertrand Lacary*, procureur, marié à *Dlle Anne Maynard*; en 1679, noble *Jean-Bernard Dalbernis*, écuyer; en 1684, *Jean Massoc*, avocat au Parlement, capitoul en 1664-65; et, en 1795, les *Lapomarède de Laviguerie*.

175. — Rue Caminade.

Au XVIIe s., le bon sens populaire avait fait donner à l'ancienne rue Done-Corailh, le nom de rue Caminade, parce que le président de ce nom, et, plus tard, son fils « *lo grand Caminade, la flou des brabes mondis* », possédaient là, une des plus belles demeures de l'époque, l'ancien hôtel Mansencal, dont

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 15e m., 1550 et 1571. — 17e m., 1679.

Digitized by Google

la haute tour domine toute la ville, mais, dans le milieu du dernier siècle, vers 1844, un non-sens administratif a fait donner à cette rue le nom de rue Espinasse, et celui de rue Caminade, à la *rue du Puits-Montgaillard* et à la moitié de la *rue Montgaillard*.

Le *Puits-Montgaillard* se trouvait au carrefour de ces deux rues; il existe encore, quoique rasé et en partie comblé; une plaque de fonte avec inscription le recouvre et a été conservée dans la nouvelle rue Ozenne.

A l'angle de la rue Espinasse (n° 12), on voyait encore en ces dernières années, l'inscription gravée sur pierre au XVIII[e] s., RUE DU PUIS MONTGAILLARD[1].

Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue Jemmappes*.

D'après un de nos historiens toulousains[2], cette rue s'appelait autrefois la *rue de Lèdre*, mais c'est une erreur, cette dernière se trouvait hors ville, hors la Porte-Montgaillard.

Presque tous les immeubles de l'ancienne rue Montgaillard étaient des dépendances des n[os] 24 et 26 de la rue Nazareth, d'un côté, l'hôtel Davisard, de l'autre, celui des Potier Laterrasse.

Dans l'ancienne rue du Puits-Montgaillard on trouvait des artisans, des gens de lois, et des auberges, parmi lesquelles, l'*hostellerie de Saint-Pierre*, une des seize enseignes privilégiées, au n° 3 et en face au n° 10, et l'*auberge du Cheval-Rouge*, au n° 6, qui avait issues dans la rue Sesquières (n[os] 4 et 6).

Les quelques propriétaires marquants qui possédaient des immeubles, étaient :

Sur le côté nord[3] : au n° 3, les procureurs *François Mesuyer* en 1586, et *Gérauld d'Azémar* vers 1600, et, en 1770, l'apothicaire *François-Auguste Baron*.

Au n° 5, qui avait grande façade sur la rue Done-Corailh, en

1. Cette pierre se trouve aujourd'hui au musée Dupuy.
2. Lahondès. — *Express du Midi*, 25 avril 1909.
3. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 13[e] m., 1550 et 1571. — 14[e] m., 1679.

Digitized by Google

1601, *Pierre Lacarry* procureur au Parlement, capitoul en 1628-29, et, en 1679, *Pierre de Réguy*, avocat à la Cour, capitoul en 1656-57, qui avait son hôtel rue Saint-Rémésy, (n° 29.)

Sur le côté sud[1], au n° 4, en 1747, *Louis Pérez*, docteur et avocat, et, en 1754, *François Laurent*, docteur en médecine.

Au n° 6, en 1702 *Jean de Raymond*, seigneur de Saint-Rustice, conseiller au Parlement (1691-1725), et, en 1734, *Jean Lartigue*, procureur à la Cour.

Au n° 12 (entre la rue Ozenne et la rue Espinasse), en 1550, *Jean Decuria*, procureur au sénéchal, et, en 1626, *Barthélemy Couderc*, docteur et avocat, fils de l'aubergiste de l'*Hôtellerie de Saint-Pierre*.

176. — Rue Espinasse.

Pour se conformer au désir du colonel Espinasse, qui légua 150.000 francs à la ville pour les Écoles d'enseignement mutuel, la Municipalité, en 1876, donna à cette rue le nom de son père, le chevalier Espinasse, ancien membre de la Convention, du Conseil des Cinq Cents, du Corps Législatif et de l'Académie des Sciences de Toulouse, qui, avant la Révolution, habitait dans cette rue[2], au n° 5, croyons-nous.

Dès le XIII^e^ s., ce fut la *rue de Donne-Coraille*, dont les scribes ont écrit le nom de toutes manières : *car. Coralle* (1273); *car. Na-corala prope putheum dulcum* (1357); *car. dona Coralha* (c-1458); *carrierot de Na-Courailha* (1477); *r. de la Corailhe*, *r. de done Corailhe*, *c. de Nacorailhe* (c-1550); *r. du Coural* (c-1571); *r. donne Courailhe*, *r. de la Courailhe* (c-1679). A l'angle de cette rue et de la nouvelle rue Caminade, on voit encore l'inscription sur pierre, placée au XVIII^e^ s. : RVE DE DONE CORAILLE.

Cette dénomination devait lui venir d'une femme possédant là quelques grands immeubles; on trouve encore, en 1550, sur le cadastre, « donne Jehanne de Corail », femme d'An-

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 15^e^ m., 1550 et 1571. — 16^e^ m., 1679.

2. Calendrier de Toulouse de 1783.

Digitized by Google

toine Requéran, bachelier ès droits, comme locataire dans la maison d'Aurioly (r. Philippe-Féral, n° 1).

Au XVII s., tout en conservant son ancien nom, cette rue fut plus généralement désignée *rue Caminade*, du nom du Président au Parlement, « lo grand Caminade », qui possédait l'hôtel Mansencal, dont la haute tour domine toutes les constructions environnantes. Sur le tableau du 6 floréal, ce fut la *rue l'Émulation*.

Il y a à remarquer, dans cette rue, l'hôtel Mansencal, au n° 1, l'hôtel Gach, au n° 5, dans la cour de la petite maison, n° 4, que possédait le fameux ligueur Étienne Tournier, un linteau de porte avec inscription et le blason de cette famille (Voir notices n^os^ 177, 178 et 179), des balcons en fer forgé aux n^os^ 5^bis^ et 7 et un imposte en ferronnerie au n° 10.

La rue Espinasse dépendait de deux capitoulats; le côté Ouest, du capitoulat de Saint-Barthélemy, et le côté Est, de celui de la Pierre. Presque toutes les maisons avaient issues sur les rues voisines.

Sur le sol du n° 3 [1], il y avait au XVI^e^ s. quatre immeubles, qui furent réunis seulement au siècle dernier. Le premier, qui appartenait, en 1550, à *Pierre de Lachapelle*, clerc du conseiller au Parlement Jean Daffis, fut acheté peu après par *Mansencal* pour agrandir les dépendances de son hôtel; le second, appartenait, dans la première moitié du XVI^e^ s., à *Gratien Dutil*, docteur, capitoul en 1541-42, et fut acquis par échange avec son arrière petit-fils, *Vital Dutil*, avocat, par *Philippe de Caminade*, en 1648; les deux suivants, réunis dans la seconde moitié du XVII^e^ s. par le procureur au Parlement *Jacques Bélot*, capitoul en 1661-62 et 1684-85, marié à *D^lle^ Jeanne de Fournayron*, furent achetés à cette dernière, en 1734, par Dame *Jeanne de Cassaigne*, épouse de *François-Clément Pujos*, avocat, capitoul en 1748, qui les vendit, en 1764, à *Pierre-Jean Pratviel*, receveur et greffier de MM. du Parlement, lequel les possédait encore après la Révolution.

Le n° 9, jadis réuni au grand immeuble des Riquet, de la rue Vélane, passa, vers 1670, à noble *Pierre Dutil*, écuyer, et *Raymond Dutil* (ou *Dutilh*), avocat, qui le vendit, en 1693, à *Louis-Alexandre de Pins*, seigneur du dit lieu, Justaret, La Palme et autres places, capitaine garde-côte de la province de Languedoc, beau-frère du conseiller Clé-

1. N^os^ 1 à 11. — A. M. — Cad. La Pierre, 13^e^ m., 1550 et 1571; 12^e^ m., 1679.

Digitized by Google

ment de Gach. En 1728, *François de Pins*, marquis du dit lieu, le vendit à *Louis Daurier*, avocat au Parlement, expéditionnaire en cour de Rome, et capitoul en 1755 et 1760. En 1791, l'immeuble était de nouveau réuni à celui des Riquet.

177. — L'Hôtel Mansencal.

(Rue Espinasse, nº 1.)

Parmi nos vieux hôtels toulousains du XVIe s., celui de Mansencal est un de ceux les moins connus, malgré sa haute tour que l'on découvre de tous les points de l'horizon. C'est un monument presque ignoré, qui, cependant, date une des premières étapes de l'art de la Renaissance à Toulouse, et, à ce titre, nos archéologues toulousains auraient pu l'étudier et le décrire avec un peu plus de soins.

Dumège l'a attribué à Philippe de Caminade, et a placé l'hôtel Mansencal à l'angle de la rue Espinasse et de la place Perchepinte; or, l'hôtel Caminade et l'hôtel Mansencal ne font qu'un, et les Caminade n'ont fait que succéder à Mansencal comme propriétaires de l'immeuble, sans y apporter aucun changement appréciable.

César Daly a classé cet hôtel style Henri III, et Malafosse, qui l'a qualifié, avec raison, « édifice d'âge douteux », hésitant devant la classification de Daly, l'a d'abord classé style Henri II, puis style François Ier, remanié sous Henri III; mais le remaniement n'existe pas, et l'hôtel a été édifié pendant la vie parlementaire de Mansencal (1521-1562), ou plus exactement entre 1527 et 1547.

Enfin, Lahondès (*Express du Midi*, 3 octobre 1909), a décrit, sous le nom d'hôtel Caminade, l'immeuble qui porte le nº 5 de la même rue, et qui fut l'hôtel du président Jean Gach.

Si l'on recherche dans les archives l'historique de l'hôtel Mansencal, ce que nos archéologues ont négligé de faire, si l'on étudie avec soin l'imposante demeure, et surtout la façade de sa cour intérieure, jadis de cinq travées, dont il ne reste

Digitized by Google

malheureusement plus que deux, on reconnaît qu'elle a précédé la construction Burnet (1547), de l'hôtel Bérenguier-Maynier et l'hôtel d'Assézat (1555), et qu'elle a été inspirée par l'élégance des arcades superposées de l'hôtel Lamamye[1].

La haute tour qui se dresse dans la rue Espinasse, emprunte la forme d'un carré irrégulier, pour mieux s'harmoniser avec les façades de la rue et de la cour, et renferme la vis d'escalier aux parois circulaires ; c'est la seule tour de notre ville présentant cette disposition. Haute de 30 mètres, elle est flanqué d'une tourelle ronde, sur trompe, qui la surpasse de 2 mètres et donne accès à la salle supérieure et à la terrasse formant mirande, couverte d'un toit en auvent.

La vis se termine par un pilier corinthien, d'où s'élancent huit nervures soutenant une voûte cylindrique avec liernes et tiercerons ; sur l'axe se déroule une torsade qu'on retrouve indifféremment dans les tours gothiques ou de la Renaissance, et, au niveau des dalles, serpente une gouttière en forme de gaîne, pour recevoir la corde servant de rampe ; disposition qu'on ne rencontre guère que dans quelques tours appartenant à la première Renaissance[2].

Les fenêtres étroites qui éclairent la vis d'escalier, se superposent presque immédiatement les unes aux autres, et présentent dans leurs encadrements des ouvertures à plein cintre soutenus par de fausses colonnettes dans les styles suivant l'ordre classique.

La salle supérieure, rectangulaire, présente une voûte avec la croisée d'ogive, décorée de peintures ornementales en grisaille, formant des rinceaux à feuilles d'acanthes, où gambadent des enfants nus traités avec beaucoup de vie. Les arcs reposent sur des culots en forme d'urnes.

1. Voir étude détaillée dans : J. Chalande, *Bulletin de la Société archéologique*, 1916, pp. 270 à 275.

2. Tour del Fossat (époque douteuse), rue de la Trinité n° 19 ; Hôtel Bérenguier-Maynier (1515) rue du Languedoc 36, surélévation de l'ancienne vis gothique ; Tour Aurioly (1504-1540), rue de Languedoc, 26 ; Tour Molinier (1550-1556), rue de la Dalbade, 22.

Digitized by Google

La tour est reliée à l'aile droite par une coursière sur arcades en anse de panier, portées sur des consoles de pierre, première ébauche de la belle coursière qui s'étala plus tard dans le cadre plus grandiose de l'hôtel d'Assézat.

Sur les diverses faces du monument, court une corniche supérieure soutenue par de petites arcatures de briques comme on en retrouve à l'hôtel Hébrard, à la construction Burnet et à la Tour des Ursulines, mais les consoles qui soutiennent ces arcatures, au lieu d'être trilobées, sont du type classique plus primitif.

La façade sur le jardin présente trois étages d'arcades encadrant les fenêtres ; ordonnance que nous voyons imitée et perfectionnée dans la suite, dans l'importante cour d'Assézat, à l'exception des fenêtres géminées de l'étage supérieur ; mais dans cette dernière construction, cet essai de la Renaissance a été mieux compris, les arcades reposent sur des montants de pierre, au lieu d'épouser la courbe supérieure des fenêtres, qu'elles semblent écraser, Malafosse supposant que ces arcades étaient jadis évidées comme à l'hôtel Lamamye, en a conjecturé que les fenêtres avaient été ajoutées plus tard ; ce serait là, selon lui, le remaniement sous Henri III, mais il n'en est rien; la construction a été faite d'un seul jet, sans raccordements ni reprises. Ce fut une conception originale qui devança l'apparition du style dit Henri III, et qui fut plus heureuse que celle des cadres des fenêtres qui présentent, sur la façade du jardin et dans la petite cour de la rue Espinasse, des crossettes au développement exagéré, qu'on retrouve dans quatre fenêtres de la construction Burnet et qui furent remplacées par de simples brisures de moulures, dans cinq autres fenêtres de cette même construction, comme dans celles de l'hôtel d'Assézat et des hôtels de la fin du XVI^e^ s.

* * *

Jean de Mansencal, conseiller au Parlement en 1521, premier président en 1537, marié en premières noces à

Digitized by Google

Dlle Antoinette d'Olmières, fille du président, et en secondes noces à *Jeanne de Vidal-Miremont*, veuve de *Jean de Ruppé*, apparaît comme propriétaire de l'immeuble, sur les registres des tailles de 1527 à 1549[1], et sur le cadastre de 1550. A cette date, la maison formant l'angle de la place Perchepinte, appartenait encore au dizenier *Arnaud Marinhal ;* elle ne fut incorporée au grand immeuble qu'entre 1550 et 1571[2]. Mansencal mourut le 29 octobre 1562, ayant eu, d'après Lafaille, dix enfants, cinq garçons et cinq filles; après sa mort l'hôtel passa à ses héritiers et, en 1577, à sa veuve.

Ce n'est qu'en 1621 que « Mr de Caminade, président. » apparaît, mais il dut sans doute acquérir l'hôtel entre le 25 décembre 1595, date de la mort de la veuve *Jeanne de Vidal*, et 1598, époque où il entra au Parlement.

Jean Gaubert (ou *Guibert*) *de Caminade*, procureur général au Parlement en 1598, marié à *Dlle Jeanne de Saint-Félix*, fille du président Claude de Saint-Félix, le 14 février 1599, président en 1611, dont le portrait se trouve sur le manuscrit des Parlementaires (f° 242), conseiller d'Etat en 1623, mourut le 7 mai 1637, laissant l'hôtel à son fils *Philippe Gaubert de Caminade*, que Doujat appelait « *lo grand Caminade, la flou des brabes mondis* ».

Philippe de Caminade, conseiller aux requêtes en 1632, président en 1637, dont le portrait se trouve aussi sur le manuscrit des Parlementaires (f° 243), mourut victime de la peste le 30 octobre 1653. Ce fut un savant légiste, un diplomate distingué et un lettré qui a sa place marquée parmi les troubadours du XVIIe s. ; il remporta aux Jeux floraux, l'Églantine en 1622, le Souci en 1625, la Violette en 1627 ; obtint ses lettres de maîtrise la même année, et, en 1638, Goudouly lui dédia sa troisième fleurette, en l'appelant « *judge dé flous et flous dé judges* ».

En 1656, *Jean-Georges de Garaud-Duranti*, seigneur de

1. Les registres des tailles entre 1521 et 1527 ont disparu.

2. A. M. — Cad. La Pierre, 13 m., 1550, art. 1 et 2 ; 1571 et 1679, art. 1.

Digitized by Google

Donneville, que les scribes de l'époque désignent « *Mr de Donneville* » et qui avait habité jusqu'alors avec son père, rue Tolosane (n° 8), devint propriétaire de l'hôtel, par son mariage avec *Dlle Marthe de Caminade*. Conseiller aux Requêtes en 1649, à la Chambre criminelle en 1654, président en 1667, marié en secondes noces le 14 juillet 1668 à *Delphine de Coulongier*, dame de Sénac, veuve d'*Antoine de Grelle*, président de la Cour des Aydes de Montpellier, il mourut le 31 août 1684, léguant 1.000 livres à l'hospice de la Grave, et sa bibliothèque avec 152 livres de rente pour son entretien, au couvent des Cordeliers, où il avait son mausolée. C'est dans son hôtel de la rue Donne-Corail, qui avait alors son entrée place Perchepinte, qu'il donna asile aux Lanternistes reconstitués en 1667.

L'immeuble passa après la Révolution au sieur *Vignes-Cailas*, puis au *marquis de Tauriac*, qui le possédait en 1844; à cette époque il abritait dans ses dépendances la pension des dames Berryes, où la future impératrice Eugénie de Montijo, passa quelques années de sa jeunesse. Sous le second Empire l'hôtel fut occupé par la pension Henri IV, et, dans la suite, par les Dominicains qui détruisirent le bel ensemble architectural de la façade sur le jardin, pour construire leur église qu'ils auraient pu édifier quelques mètres plus loin, pour respecter le monument aujourd'hui mutilé.

178. — L'Hôtel du Président Jean Gach

(Rue Espinasse, n° 5.)

L'hôtel Louis XIII de la rue Espinasse, n° 5, dont la grande porte cochère s'ouvre en face de l'ancienne rue du Puits-Montgaillard, aujourd'hui rue Caminade, a été attribué au président du Parlement Philippe de Caminade[1], qui ne l'a jamais fait construire, ni possédé, ni habité.

Le style est sobre et sévère; le toit, largement en saillie,

1. Lahondès : *Express du Midi*, 3 octobre 1904.

Digitized by Google

assombrit la cour et lui donne un aspect de tristesse, surtout en hiver; la brique nue, sans ornementation, sans saillies de pierre, sans sculptures, donne à l'ensemble une monotonie qui n'est rompue que par les assises de pierres et de briques de la porte cintrée, porte relativement basse, qui sert d'entrée principale au logis. On se croirait plutôt dans la cour d'un château de banlieue que dans la demeure d'un parlementaire. La seconde porte à droite, donne accès à un magistral escalier en boiserie et rampes à balustres, de trois étages de quatre travées.

Sur le sol de cet hôtel il y avait jadis cinq maisons; *Jean de Gach*, seigneur de Villegly, nommé président aux Enquêtes, le 19 avril 1633, acheta les deux premières au Nord, par acte du 30 avril 1637 (Bessier, notaire), et la maison suivante par acte du 28 juin 1638 (même notaire), ce qui lui permit de construire alors son hôtel, sauf l'aile sud qui ne fut édifiée que plus tard, après l'achat de deux autres immeubles[1].

La première de ces maisons, au Nord, appartenait au commencement du XVI^e^ siècle à *Étienne de Paulo*, professeur à l'Université, capitoul en 1512-13, porté sur les listes capitulaires sous le nom de *Étienne de Saint-Paul* ou *Saint-Pol*, et conseiller au Parlement de 1524 à 1536. Elle passa dans la suite à sa veuve Dame *Jeanne de Chandon des Audats*, dame de Grandval, qui la possédait en 1550, et, peu avant 1571, à *Jean Du Maynial*, baron de Frousens, conseiller au Parlement en 1571, président en 1586, mort en 1590, qui avait épousé *D^lle^ Jacqueline de Gargas*, et dont nous avons le portrait dans le manuscrit des Parlementaires (f° 178).

En 1581, par acte du 23 avril, elle fut achetée par noble *Gérauld d'Agret*, co-seigneur d'Escalquens, capitoul en 1600-1, qui ne prit l'immeuble en charge que l'année de son capitoulat. On peut voir le portrait de ce capitoul, peint par Charles Galery, sur la miniature des Annales de 1601, et son blason, sculpté par Antoine Bachelier, sur l'armorial de l'ancienne École de médecine, réédifié en 1914 à la Faculté de médecine.

En 1637, cette maison fut vendue à Jean Gach par le conseiller au Parlement *Pierre d'Agret*.

---

1. A. M. — Cad. La Pierre : 1550, 13 m., art. 7, 8, 9, 10, 11. — 1571, 13 m., art. 5, 6, 7, 8, 9, 10. — 1689, 12 m., art. 3, 4, 5.

Digitized by Google

La deuxième maison qui appartenait, en 1550, au docteur *Raymond Favarelle*, fut achetée, en 1616 (acte du 30 avril, Bessier, notaire), par *Dlle Françoise de Rech*, femme du conseiller *Pierre d'Agret*, et revendue par elle, en 1637, à Jean Gach.

La troisième appartenait, en 1571, à *François de Nozières*, juge criminel; passa dans la suite à *Dlle Catherine de Castagnier*, femme de *Bernard Baron*, praticien au Palais, et à Jean Gach, en 1638.

La quatrième appartenait, en 1550, à *Guillaume Jerlandi*, licencié; en 1571, à *Pierre Theverand*, solliciteur, et, en 1624, à *Jacques Maurelly*, docteur et avocat à la Cour. Elle fut vendue à Jean Gach, à une date indéterminée.

En 1784, l'hôtel de Gach fut acquis par *Dlle Hélène de Mazade Percin*, qui acheta et réunit à l'hôtel deux petites maisons au Sud; la première appartenant, en 1679, à *Clément Taffanel de la Jonquières*, lieutenant général des armées navales, et la seconde à *Jacques Mercadier*, secrétaire, de M. Gach.

L'hôtel appartient aujourd'hui à M. des Essars.

179. — La Maison du ligueur Étienne Tournier.

(Rue Espinasse, nº 4).

La petite maison, nº 4, de la rue Espinasse, a conservé, dans sa sordide cour, un élégant linteau de porte de la Renaissance, présentant le blason du capitoul *Antoine Tournier*, soutenu par deux anges, ou deux amours, et accompagné, selon le goût de la seconde moitié du XVIe s., des devises socratiques VIVIT POST FVNERA VIRTUS (La vertu survit à la mort) et NOSCE TE (connaît-toi, toi-même).

Le blason « d'or à l'étourneau de sable posé sur une demi-roue; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or », composition due sans doute à la burlesque imagination du peintre de l'Hôtel-de-Ville, contient, en guise d'armes parlantes, un double calembour : un étourneau et une demi-roue (tour n'y est), spécimen bien typique de la décadence de l'art héraldique au XVIe s.

La maison avait façade sur la rue Nazareth (nº 38) et appartenait, en 1550, à *Antoine Tournier*[1], procureur au

1. A. M. — Cap. Saint-Barthélemy, 13e m., 1550, 1571; 14 m., 1679, art. 2.

Digitized by Google

Parlement, capitoul en 1553-54, 1554-55 et 1557-58, dont nous avons le portrait sur la miniature des Annales de 1553-54. Vers 1571 elle passa à ses héritiers, et, peu après, à *Étienne Tournier*, probablement son neveu.

Étienne Tournier, arrière petit-fils du conseiller au Parlement *Guillaume Tournier*, et grand-père de l'*abbé Tournier*, prieur de Clairvaux, le fondateur de la communauté des Filles du Bon-Pasteur, dont le couvent, à Saint-Cyprien, fut détruit par l'inondation de 1727, eut une existence fort agitée; nommé capitoul en 1586, en remplacement de Samson de Lacroix, décédé; député aux États généraux de Blois en 1588, avec l'évêque de Comminges, et, en 1589, aux États de Paris; nommé juge-mage le 20 mars de la même année, sur la demande des capitouls; il entrait, comme conseiller au Parlement, le 20 décembre, en remplacement de Dufférier.

Ardent ligueur, partisan du fougueux évêque de Comminges, Urbain de Saint-Gelais, le gouverneur de Toulouse qui, revêtu d'une cuirasse et portant un crucifix d'une main et une épée de l'autre, marcha à la tête d'une légion de 3.000 religieux armés, faire le siège de l'archevêché, pour en déloger le maréchal de Joyeuse (1589), Tournier, aussi entreprenant que hardi, fut le fomentateur et le principal héros de la conspiration de 1590, qui avait pour objectif le massacre des membres du Parlement et qui faillit révolutionner la ville, mais qui échoua complètement.

La conspiration ayant été découverte à temps par la délation d'un des conjurés, Tournier se réfugia dans l'île de Tounis, son camp retranché, après s'être saisi de deux membres du Parlement comme otages; mais quelques coups de coulevrines, braquées sur la barricade du Pont-de-Tounis, suffirent pour décourager les émeutiers. Les principaux, meneurs s'enfuirent, soit à la nage, soit en bateau, sur la rive gauche de la Garonne, et les habitants de l'île vinrent, la corde au cou, implorer le pardon.

Quelques comparses payèrent de leur vie leur entraînement, mais Tournier, qui avait quitté la ville et n'y revint

Digitized by Google

plus, ne fut pas inquiété; ses fils continuèrent à habiter Toulouse et à y jouir de leurs biens.

En 1622, l'un d'eux, *Loys Tournier*, docteur et avocat à la Cour, hérita de sa maison par testament du 12 janvier 1615, et la vendit le 25 novembre 1675 à *Denis de Seguy*, écuyer, seigneur de Chaussas et Beauzelle, capitoul en 1674-75, marié à *D^lle^ Jeanne de Carrière*.

180. — Rue Ozenne.

La rue Ozenne, qui a reçu le nom du généreux bienfaiteur de notre ville, le banquier T. Ozenne, a bouleversé le paisible quartier Nazareth, et éventré obliquement les vieux hôtels historiques qui se trouvaient sur son parcours.

Percée en 1908, sur 20 m. de largeur et 390 m. de longueur, c'est aujourd'hui la plus large rue de notre cité.

Digitized by Google

III

CAPITOULAT DU PONT-VIEUX

Le Capitoulat du Pont-Vieux « 3me en ordre », *Partita Pontis Veteris,* a été créé dès l'origine de la division de Toulouse en 12 capitoulats, c'est-à dire, en 1222; constitution ratifiée par le comte Raymond VII, le 24 janvier 1247 (= 1248 n. st.). Il prit le nom de Capitoulat du Pont-Vieux, parce qu'il était en quelque sorte assis à la tête de l'ancien pont construit sur les ruines d'origine romaine du Pont ou Aqueduc dit de Régine Pédauque, dont on voit encore une pile en amont du Pont-Neuf.

Pendant longtemps, ce pont n'eut aucune désignation spéciale, étant le seul dans notre ville; c'était « le Pont », mais lorsque, entre 1153-1179, le Pont de la Daurade fut construit, on le désigna « Pont-Vieux », pour le distinguer du nouveau.

En 1389, le 17 décembre, le roi Charles VI, pendant son séjour à Toulouse, ayant réduit à 4 le nombre des Capitouls, le Capitoulat du Pont-Vieux fut réuni à ceux de la Daurade et de Saint-Pierre-Saint-Martin, mais il en fut séparé douze ans après, dans le remaniement résultant des lettres patentes de Jean de France, duc de Berry, du 8 octobre 1401, qui fixa de nouveau à 12 le nombre des Capitouls et des Capitoulats.

Les limites du Capitoulat du Pont-Vieux étaient : A l'Ouest, le franc-bord de la Garonne; au Nord, les rues du Tabac, Peyrolières (en partie), Cujas, de la Bourse et Malcousinat, qui le séparaient du Capitoulat de la Daurade; à l'Est, une partie de la rue des Changes, qui le séparait du Capitoulat de la Pierre, et au Sud, les rues du Coq-d'Inde et de la Madelaine, qui le séparaient de celui de la Dalbade. La séparation avec ce dernier Capitoulat se continuait en face de la

Digitized by Google

rue la Madelaine, entre les immeubles nos 37 et 39 de la rue des Couteliers, jusqu'à la Garonne.

Jusqu'au XIXe siècle, il y eut dans ce Capitoulat peu de fluctuations dans la division de la propriété; nous avons trouvé 165 immeubles en 1550; 158 en 1571 et 1679, et 177 en 1808.

Ce quartier étant essentiellement commerçant, la propriété y fut toujours très morcelée et les seuls changements appréciables apportés dans le nombre des immeubles, furent le résultat de la création de la place du Pont, et le morcellement de la maison professe des Jésuites.

En 1794, par ordonnance du 6 floréal, les Capitoulats de la Daurade et du Pont-Vieux, rive droite, formèrent la 1re section « *La Nature* » et ces deux mêmes Capitoulats, rive gauche, formèrent la 2me section « *La Loi* ». Cette nouvelle organisation ne survécut pas à la période révolutionnaire.

Nous avons donné dans les dernières pages de l'histoire du Capitoulat de la Dalbade, quelques courtes notices sur les ponts atterrissant sur le sol de l'Ile de Tounis, entre autres sur le Pont-Vieux, le Pont de Régine-Pédauque, le Pont de Pigasse et le Pont suspendu de Tounis[1]. Ces notes auraient mieux trouvé leur place dans le Capitoulat du Pont-Vieux, mais leur histoire était liée à celle des autres ponts dépendant du Capitoulat de la Dalbade, nous n'y reviendrons donc pas.

Nous rappellerons seulement que le pont ou aqueduc d'origine romaine, dit de Régine Pédauque, devait exister dans les premiers siècles de notre ère, et que sur ses ruines on construisit le Pont-Vieux, dont les quelques vestiges qui nous restent révèlent la première époque gothique. Jusqu'en 1152, ce pont, qui aboutissait dans la rue de la descente de la Halle, à 20m environ de la rue des Couteliers, fut le seul reliant les deux rives du fleuve, et ce n'est qu'entre 1153 et 1179 qu'on construisit le Pont de la Daurade.

1. Voir *Supra*, notices 64, 65, 68 et 69.

Digitized by Google

Sans cesse emporté par les inondations et reconstruit en bois sur ses piles de briques, il disparut complètement au milieu du XVI^e^ siècle, au moment où l'on allait tenter la construction du grand pont de brique et de pierre, qui est encore aujourd'hui le « *Pont-Neuf* » après trois siècles et demi d'existence.

Avant de parcourir les rues de ce Capitoulat, nous allons rappeler l'existence d'un des plus vastes monuments romain de notre ville, l'Amphithéâtre du Pont-Vieux, aujourd'hui complètement disparu, et nous donnerons, dans la suite, des notices succinctes sur la Halle au Poisson, la maison professe, la création de la Place de Pont et la construction du Pont-Neuf, l'œuvre la plus considérable du Languedoc des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, autant de sujets qui, à part quelques notes éparses, n'ont pas eu d'historiens.

181. — L'Amphithéatre romain du Pont-Vieux.

Tous les monuments romains de l'antique Tolosa ont disparu ; il ne nous reste plus que quelques ruines des arènes de Saint-Michel-du-Touch, qu'on n'a pas pu parvenir à détruire complètement, et cependant, sur tous les points de notre ville, lorsqu'on bouleverse le sous-sol on rencontre des vestiges de constructions qui attestent l'opulence de la vieille cité des premiers siècles.

En 1869 et 1870, lorsqu'on procéda à l'élargissement de 10 mètres, sur le côté Nord, de l'ancienne rue du Pont, aujourd'hui rue de Metz, et à la construction de l'aqueduc, l'architecte Esquié découvrit les substructions d'un vaste monument demi-circulaire, avec gradins concentriques formant amphithéâtre, comme dans les théâtres antiques, édifice dont l'existence avait été jusqu'alors insoupçonnée.

Cet amphithéâtre, qui occupait le sol des maisons n^os^ 2 et 4 de la rue de Metz; s'étendait, dans cette rue, au devant du n^o^ 2, et, dans la rue Peyrolières, au-devant des n^os^ 2, 4, 6, 8, 10, et 12. D'après les courbes des gradins il devait pro-

Digitized by Google

longer sa demi-circonférence sous les immeubles en face, nos 1 et 3 de cette dernière rue, et présenter une largeur d'environ 56 mètres de l'Est à l'Ouest, et une superficie de 1.230 mètres carrés; mais le monument se prolongeait bien au delà[1]; des substructions ont été trouvées dans l'immeuble qui fait l'angle de la place d'Assézat et tout le long de la tranchée de l'aqueduc, depuis cette place jusqu'à la rue Lanternières; là, les travaux mirent à découvert une série de murs convergents vers le centre de l'amphithéâtre demi-circulaire.

D'après la position de ces murs, l'édifice devait s'étendre au Sud, jusqu'à la rue de la Descente-de-la-Halle et sur le sol de la maison faisant l'angle de la rue des Couteliers, sur une superficie de plus de 4.000 mètres carrés. Du côté de la rue de l'Écharpe nous ne pouvons fixer quelles étaient ses limites.

Le sol et tous les parements des gradins concentriques de l'amphithéâtre, jusqu'à la cinquième assise, étaient enduits d'une couche de mortier rouge de 0 m. 06 à 0 m. 07 d'épaisseur, composé de chaux et de briques pilées, enduit que nous retrouvons dans tous les aqueducs romains destinés à la conduite des eaux potables.

Il n'y avait que cinq étages de gradins donnant une hauteur total de 2 m. 04; les assises supérieures avaient été détruites à 1 m. 52 au-dessous du sol actuel de la rue.

Sur un point, les gradins étaient interrompus par un plan incliné de 1 m. 12 de largeur, d'une disposition semblable à celle adoptée pour les passages dans les amphithéâtres romains, mais là, l'usage en était différent; la surface était recouverte d'une couche unie de mortier rouge. Ce plan, ou plutôt ces plans inclinés, car il devait y en avoir probablement trois ou quatre, ne pouvaient servir que pour le déversement des eaux venant d'un réservoir supérieur.

1. Relevé d'après le plan des substructions découvertes en 1870, donné par l'architecte Esquié, qui nous a laissé aussi des dessins et de nombreuses observations pleines de précisions dans : *Mém. de l'Académie des Sciences*, 1871, p. 303.

Digitized by Google

Au-dessous du premier gradin se trouvait un égout circulaire, suivant la courbe en demi cercle des assises. Cet égout de 1 m. 45 de hauteur et 0 m. 90 de largeur, dépourvu de l'enduit de mortier rouge et à voûte en plein cintre, avait son radier à 2 m. 09 au-dessous du parement supérieur du premier gradin ; à 1 m. 67 au-dessous du sol de l'amphithéâtre et à 5 m. 23 en contre bas du pavé de la rue[1]. Sa pente de l'Ouest à l'Est était de 0 m. 01, par mètre.

Les travaux, exécutés sur la place du Pont, amenèrent aussi la découverte d'une rigole dont le radier était à 1 m. 50 au-dessous du sol, c'est-à-dire à peu près au même niveau que le cinquième gradin de l'amphithéâtre, et d'un bassin dont le radier était à 0 m. 76 en contre-bas. L'un et l'autre était également tapissés d'une couche de mortier rouge.

Toutes ces constructions portaient, par leur appareillage le cachet indéniable des constructions romaines, et plusieurs briques retirées intactes portaient l'inscription : SABINVS. O.

Quelle pouvait être la destination de ce monument, aussi remarquable par le vaste emplacement qu'il occupait, que par les soins apportés à sa construction, et dont notre histoire et les anciennes chroniques toulousaines n'ont jamais fait mention ? Pourquoi cette couche de mortier rouge, composée de chaux et de briques pilées, revêtant toutes les parois de l'amphithéâtre ? Enduit employé spécialement et exclusivement dans les constructions romaines pour la conduite des eaux potables.

Une commission, nommée par la Société archéologique et « composée de MM. Malafosse, Bunel et Chambert rapporteur, émit l'avis que ces constructions avait été un cirque ou un théâtre, opinion qui fut partagée par la Compagnie[2] ». Cependant, l'architecte Esquié, qui était un mathématicien et non un archéologue ne partagea pas cet avis, et résuma son rapport en disant : « Ces données me portent à supposer que

1. L'égout de l'époque romaine, trouvé non loin de là, à l'entrée de la rue de la Bourse, avait son radier à 10 m. 70 au dessous du sol actuel.

2. *Bull. Société archéologique*, séance du 26 avril 1870.

Digitized by Google

les constructions découvertes appartenaient à un *castellum* (réservoir), dans lequel on emmagasinait, pour les distribuer dans la ville, les eaux fournies par les sources des côteaux de la Cypière[1] ».

Le rapprochement des observations consignées dans le mémoire d'Esquié, avec les documents que nous avons rassemblés sur l'aqueduc, dit de Régine-Pédauque, qui conduisait en ville les eaux des sources des Ardennes hautes, permet de préciser : 1° que l'amphithéâtre du Pont-Vieux était le point terminus de cet aqueduc, et qu'il devait servir à des bains publics ou peut-être à des Naumachies ; 2° qu'il devait être utilisé en même temps comme réservoir pour fournir de l'eau d'alimentation sur place, mais non pour être distribuée en ville.

Le mur de soutènement qui continuait sur la rive gauche les arceaux de l'aqueduc de Régine-Pédauque, dans l'ancien château de Peyrolade, à l'angle de la rue des Teinturiers et de celle du Chayredon, et qui fut démoli par la Ville en 1866, sur une longueur de 28 mètres, avait 8 mètres de hauteur entre le niveau du sol de la rue et le radier de l'aqueduc. L'altitude du sol en ce point là étant de 137 mètres, celui du radier se trouvait à 137 + 8 = 145 mètres.

D'autre part, le plancher de la cuvette de l'amphithéâtre du Pont-Vieux étant à 3 m. 56 au-dessous du sol de la rue, dont l'altitude est de 144 m. 50 ; l'altitude de ce plancher était donc de 144,50 — 3.56 = 140 m. 94, ce qui donne une différence de niveau de 4 m. 06 avec l'aqueduc de la rive gauche.

En admettant le remplissage d'eau de ce vaste bassin jusqu'au cinquième gradin (2 m. 04 de hauteur), la surface de la nappe d'eau se trouvait à 140,94 + 2,04 = 142,98, ce qui donne encore une différence de niveau de 2 m. 02. La distance entre l'aqueduc de la rive gauche et l'amphithéâtre étant de 530 mètres environ, la pente entre le point de départ et le point d'arrivée se trouvait au début du remplissage du bas-

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 30 mars 1871, pp. 320-321.

Digitized by Google

sin de 0 m. 008 par mètre, et à la fin de 0 m. 004. Nous avons là une belle concordance qui ne peut être fortuite.

Ce réservoir devait fournir les eaux d'alimentation sur place ; le bassin découvert sur la place du Pont semble l'indiquer, mais il ne pouvait en distribuer en ville, étant en contre-bas du sol de la cité.

Le règlement des consuls de novembre 1180, pour l'écoulement des eaux ménagères et pluviales, montre qu'au XII^e^ s., époque où les diverses altitudes du sol de la ville ne pouvaient pas avoir bien changé, le Salin, les Carmes, Rouaix et Saint-Rome, étaient les points les plus élevés et formaient en quelque sorte l'arête d'où les eaux se déversaient à l'Ouest vers le Pont-Vieux ; à l'Est vers le Cloître Saint-Etienne et au Nord, à la Porterie[1].

D'après nos calculs, l'amphithéâtre rempli jusqu'à la hauteur du cinquième gradin, pouvait contenir plus de 10.000 hectolitres.

Les archives du XIV^e^ s. nous fournissent aussi des documents précieux ; le carrefour qui existait alors entre les rues des Couteliers et Peyrolières et la rue de Metz actuelle, s'appelait la place d'Aigremont, « *Platea de Acromonte* », et les actes désignant cette place portent : Place d'Aigremont, près du Réservoir du Pont-Vieux « Platea de Acromonte prope servam pontis veteris[2] ». Cet amphithéâtre existait donc encore au XIV^e^ s., du moins en partie, comme réservoir mais sans doute alimenté seulement par les eaux pluviales, car depuis longtemps déjà, l'aqueduc de Régine-Pedauque avait été détruit.

182. — Rue de la Descente-de-la-Halle.

La rue de la Descente-de-la-Halle prit d'abord à la fin du XII^e^ s. le nom de *Rue du Pont-Vieux*, dès que le pont de la Daurade fut construit. Le registre de pagellation du XV^e^ s. la

1. A. M. — Cartulaire du Bourg. XIX.
2. A. Dép. — E. Toulouse, 474 (mai 1397).

Digitized by Google

désigne « *La descente du Pont-Vieux* », « *La dévalade del Pon Vielh* ». Elle ne devint la *rue de la Halle* ou rue de la Descente-de-la-Halle, qu'au XVIII^e^ s., quoique cette Halle eut été construite en 1552. Le tableau du 6 floréal la dénomma *R. Bon Secours*.

Ce mot roman, « *dévalade* ou *débalade* » (descente), a été mal compris par nos historiens du vieux Toulouse, c'est ainsi qu'ils ont fait dériver le nom de la rue Valade, anciennement « rue des Valades », de *valats*, fossés, alors que les fossés de la Ville passaient dans la rue Pargaminières, et que la rue Valade était la descente « *la dévalade* » venant du Peyrou; comme la rue du Pont-de-Tounis, avant la construction du pont, était *la dévalade de Tounis*.

Le nom de rue du Pont-Vieux lui venait de ce que jadis son sol était occupé par le Pont-Vieux[1] dont la dernière arche, qui existe encore à 3 mètres en contre-bas du pavé[2], arrivait à 20 mètres environ de la rue des Couteliers.

Cette rue se continuait, au-devant de la place du Pont actuelle et dans la rue Peyrolières, jusqu'à la rue Clémence-Isaure, sous le nom de rue du Pont-Vieux; la création, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, de la place du Pont, isola le tronçon de rue qui prit dans la suite le nom de rue de la Descente-de-la-Halle.

Les immeubles, qui formaient le côté Sud de la rue, n'étaient que les issues des maisons en façade sur la rue des Couteliers, n^os^ 51, 53 et 55. Vers 1550-1551 la Ville acheta au conseiller au Parlement *Jean de Cavaigne*, ancien capitoul, 4 cannes 4 pans (= 14 mq. 60) de sa maison formant l'angle de la rue (rue des Couteliers, 55), pour en dégager l'entrée.

Sur le côté Nord se trouvait, au XV^e^ siècle, le vaste immeuble de *Guillaume Chalon*, capitoul en 1516-17, qui fut acheté par la Ville, en 1551, à *Jean Chalon*, marchand, au prix de 2.500 livres, pour l'édification de la Halle au poisson.

1. — Voir *supra* : notice 64.

2. — J. Chalande : La première arche du Pont-Vieux. (*Bull. Soc. archéologique*, 7 juillet 1914.

Digitized by Google

183. — La Halle au Poisson du Pont-Vieux.

La Halle au poisson, ou *Poissonnerie*, n'existe plus depuis vingt ans; elle fut désaffectée le 1er juin 1892, lorsque l'on ouvrit au public la Halle Victor-Hugo. Elle avait vécu près de trois siècles et demi.

Autrefois, le marché au poisson se tenait à la *Halle des Bancs-Majous* ou *Halle vieille*, qui fut établie en 1350, dans la rue des Bancs-Majous, ou des Grands-Bancs (rue Saint-Rome), sur l'emplacement de l'immeuble qui porte aujourd'hui le n° 14. Par délibération du 4 juin 1493, en considération des plaintes des habitants du quartier, les Capitouls décidèrent de la transférer « près de la rivière, joignant le Pont-Vieil ». mais cette délibération resta longtemps sans effet, et ce n'est que soixante ans après que la nouvelle *Halle du Pont-Vieux* ouvrit ses portes. Lahondès (*Express*, 12 juillet 1908) a donné cette date, 1493, pour celle de la construction.

La Halle des Bancs-Majous avait eu deux cents ans d'existence. Entre temps, cependant, en 1533, on fit construire, par *Pierre de Naves*, à l'entrée du Pont-Vieux, des « *badorques à merlus*[1] » c'est-à-dire des boutiques pour la vente de la morue.

En 1551, les Capitouls achetèrent pour le prix de 2.500 livres, la maison de *Jean Chalon*, sise au Pont-Vieux[2] et firent construire la nouvelle Halle de la Poissonnerie, qui fut terminée en 1552, on entreprit aussitôt après, à côté, la construction du *Logis de la Halle*.

En 1609, la Halle du Pont-Vieux fut complètement réédifiée à neuf et sur un plan symétrique, sur l'emplacement qu'elle occupait auparavant, joignant le Logis de la Halle.

La besogne, donnée à bail le 17 octobre au charpentier

1. A. M. — CC. 1141, Pièces à l'appui des comptes, f° 105-106.
2. A. M. — CC. 740, Comptes, f° 45.

Digitized by Google

Georges Alègre, pour le prix de 4.000 livres, fut achevée le 13 décembre 1610, comme le portait le contrat[1]. On profita de la circonstance pour placer sur la muraille, regardant le fleuve, le buste d'Henri IV et les trophées, œuvre de Pierre Souffron, qui avaient été destinés à la culée du pont.

En 1651, la muraille du Logis de la Halle s'écroula, mais on attendit pour la faire reconstruire, de connaître les intentions des commissaires de l'œuvre du pont, qui devaient prendre une partie de la Halle pour l'édification des maisons de la place du Pont[2]; en 1659, en effet, une partie fut démolie, et, en 1662, le buste d'Henri IV et ses trophées furent transportés sur la façade de la maison joignant le pont[3].

En 1680, la réédification de la Halle n'était pas encore terminée.

En 1758, le 28 février, la toiture s'effondra ; en attendant les réparations, le marché au poisson fut transféré provisoirement à la place de la Daurade, dans la salle d'audience de la cour du Viguier, dont la fonction avait été supprimée en 1749. Le 18 mars 1759 les travaux étaient terminés et la poissonnerie rétablie au Pont-Vieux. En relatant ce fait, le chroniqueur Pierre Barthès, dit que « la magnifique Halle au Poisson vient d'être rétablie telle qu'on n'en voit pas de pareille en France », et que c'est un « monument digne de la curiosité des étrangers et de l'admiration de tout le monde[4]. »

C'est à cette époque qu'on construisit à l'entrée du passage couvert qui conduisait au bord de l'eau, le portail monumental qui fut détruit, sans raison, en 1896.

Le Logis de la Halle et la Halle au poisson étaient affermés par périodes de trois ou six ans ; le fermier percevait

1. A. M. — DD. 42, Contrats, f° 166.
2. A. M. — Délibérations, 1651, f° 433 v°.
3. A. M. — CC. 1419, Pièces à l'appui des comptes, 18 novembre 1662.
4. Pierre Barthès : *Heures perdues* (manuscrit de la Bibliothèque, mars 1759.

Digitized by Google

les droits sur la vente, et le Logis était affranchi du droit de quart de vin[1].

C'est dans cette halle qu'on déposa, en 1660, la fameuse « *cage de fer* », dans laquelle on plongeait, trois fois, dans la rivière, les blasphémateurs et plus spécialement les entremetteuses, et qui était auparavant accrochée au premier pilier du Pont-Vieux, du côté de la ville. En 1731, au moment de procéder à une exécution, on s'aperçut que la cage avait été volée; les Capitouls en firent faire une autre en bois, mais ce fut toujours « la cage de fer[2]. »

184. Le Pont-Neuf.

Le Pont-Neuf, quoique le plus vieux de nos ponts sur la Garonne[3], est toujours « le Pont-Neuf ». Sa construction, commencée en 1543, ne fut terminée que 118 ans plus tard; cependant, un pont de bois établi sur ses piliers de briques, avant la construction des arches, permit de le livrer à la circulation dès 1606, et depuis plus de trois siècles sa masse imposante a résisté à toutes les inondations du fleuve.

La première idée de construire ce pont remonte à 1308; à ce moment, il y avait déjà trois ponts sur la Garonne : le Pont-Vieux, le pont de la Daurade et le pont du Bazacle, et, sur le canal de fuite des moulins, le pont de Comminges; mais tous ces ponts étant sans cesse rompus par les inondations et sans cesse reconstruits en bois sur leurs piliers de briques, en 1308, le pape Clément V, en passant à Toulouse, venant de Poitiers pour se rendre à Lyon, offrit de faire construire à ses dépens un nouveau pont de pierre[4], si on lui donnait une pierre précieuse du trésor de Saint-Sernin,

1. A. M. — CC. 781, Comptes, 1676, f° 7-7 v° (le registre porte 1678).
2. Voir *suprà* : notice 62.
3. Le pont de Tounis, de la Dalbade, sur le canal de fuite, est antérieur au Pont-Neuf, mais il ne franchissait pas la Garonne. Il fut construit en 1515. — Voir *suprà* : notice 67.
4. Lafaille. *Annales*, t. II, p. 90, et Durasay, t. II, p. 37.

Digitized by Google

connue sous le nom de « *Camayeul*[1] », mais l'offre ne fut pas acceptée.

En 1481, en 1505 et en 1511, le Conseil capitulaire délibéra de faire construire un grand pont de pierre ou de briques pouvant résister aux inondations, mais ces délibérations n'eurent pas de suite. Les Capitouls de 1541 reprirent le projet élaboré sans succès depuis soixante ans, et, heureusement secondés par leurs successeurs immédiats, les Capitouls de 1542, 1543 et 1544, la construction de la première pile fut menée à bonne fin.

En 1541, ils obtinrent les subsides nécessaires pour l'entreprise; en 1542, ils firent venir, de diverses localités, des experts[2] pour pratiquer des sondages dans la rivière et chercher l'endroit le plus convenable pour édifier le nouveau pont. Le 28 mars, les experts déposèrent leur rapport avec « *trois pourtraicts* » et le devis rédigé par *Jehan Leloup*[3], maître maçon d'Agen. Le 3 avril, le projet était adopté par le Conseil.

Avec une activité fiévreuse, on fit venir quantité de pierres par radeaux des lieux de Belbèze, Auzas, Saint-Martory et Roquefort; on fit ample provision de briques, de chaux et de bois, et, en 1543, *Adam Meny* dressait dans la rivière la caisse de la première pile, ou culée de la rive gauche.

1. Ce camayeul, actuellement au musée de Vienne (Autriche), et dont nous avons un moulage au musée Saint-Raymond, a une histoire un peu obscure. On sait, d'après les recherches de M. de Mély (*Mém. Soc. arch.*, t. XV, p. 67-98), qu'il fut, selon toutes probabilités, apporté, en 1094, par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui le donna à l'église Saint-Sernin, et que, confié, en 1533, à François Ier, il ne revint jamais à Toulouse et passa au cabinet du roi, à Fontainebleau, où il fut volé, en 1590, probablement. En 1619, il fut remarqué à Venise, et, de là, le produit du vol passa mystérisusement au musée de Vienne.

2. Ces experts étaient : les maîtres maçons *Jehan Leloup*, d'Agen; *Nicolas Colas*, de Moissac, et *Jean Poitevin*, de Cahors; et les maîtres charpentiers *Adam Meny*, d'Agen; *Astorg Massabuon*, de Montauban, et *Jehan Lebret*, de Corbarieu (Tarn-et-Garonne). — A. M. — BB. 9, fos 339, 340.

3. A. M. — DD. 92, fo 349.

Digitized by Google

Le 1er septembre de la même année, le bail à besogne de la construction de cette première pile était donné aux maîtres maçons : *Nicolas Bachelier*, *Jehan Rancy dit Feulhette*, *Loys Privat* et *Guillaume Blanc*[1], mais on ne put encore commencer les travaux à cause du débordement de la Garonne[2].

Les derniers jours de décembre, les eaux ne donnant plus aucune crainte, on décida d'entreprendre l'ouvrage, dont la première pierre fut posée le 8 janvier 1544, par le premier Président Jean de Mansencal[3], et, vingt jours après, la pile était élevée hors de l'eau. Les entrepreneurs demandèrent alors qu'on appellât des experts pour fixer à quelle hauteur devaient commencer les arcs, les devis de Jehan Leloup ne le précisant pas.

Jehan Leloup, d'Agen, et *Gilet Broquin*, charpentier de Cazères, « *les deux plus fameux par de ça en ce païs* », ayant été appelés, on s'aperçut que la pile avait été construite à 4 cannes (= 7m20) environ en amont du point fixé, et dans une direction autre que celle ordonnée[4]. Il fallait recommencer l'ouvrage ou faire un nouveau plan pour utiliser la pile déjà construite, mais dans la nouvelle direction donnée, le pont aurait une arche de plus et aboutirait à la boucherie du Pont-Vieux (direction du pont actuel) au lieu d'atterrir en face de la maison d'Olmières[5], qu'on devait démolir.

Les experts, ayant jugé que la construction d'une arche de plus ne coûterait pas davantage que la démolition de cet immeuble, dressèrent un nouveau plan; les quatre entrepreneurs présentèrent le leur, et, après entente avec deux autres experts, *Laurens Clary* et *Guiraud Melot*, on arrêta, d'un commun accord, un nouveau devis[6].

En 1554, on construisit une autre pile entre la première

1. A. M. — DD. 92, pont, fos 226-230-231.
2. A. M. — Répertoire Balard, 1560, fo 452.
3. A. M. — DD. 92, fos 355 à 263.
4. A. M. — DD. 92, fos 346-347. — Mardi 29 janvier 1544, n. s
5. Hôtel d'Olmières, rue Peyrolières, no 3.
6. A. M. — DD. 92, 12 février 1544, fo 352.

Digitized by Google

et la rive gauche, pour soutenir la rampe d'accès du pont (pile sur laquelle s'appuie la descente vers l'Hôtel-Dieu). Le bail à besogne fut donné à de nouveaux entrepreneurs, *Jehan Nadal, Guirauld de Boet* et *Clamens Rochier*[1], et, malgré les difficultés qu'on rencontra, la construction commencée le 25 février, fut terminée la même année.

L'inondation du 14 mai 1613 détruisit complètement cette pile, mais elle fut reconstruite assez rapidement et à peu de frais, grâce à l'abaissement considérable des eaux, provoquée par la rupture de la chaussée du Bazacle[2].

La seconde pile, dans le lit du fleuve, fut construite en 1555[3].

La troisième, deux fois recommencée, fut édifiée sous la direction de l'architecte *Geoffroy Jarry*, en 1559; le batardeau avait été entrepris en août 1558[4].

La quatrième fut construite en 1560[5].

La cinquième fut bâtie en 1576 sur pilotis à cause de la grande profondeur de la terre ferme, et l'on dut refaire son batardeau en 1623[6].

La sixième, bâtie en 1579 par Dominique Bachelier et Guillaume Chapuis[7], fut reconstruite, en 1614, par *Pierre Souffron*, l'architecte de la cathédrale Sainte-Marie d'Auch[8].

En 1598, M. de Foix, ingénieur du roi, dressa le plan des piles, des arches et des maisons et tours qui devaient être bâties pour l'achèvement du pont[9].

Le premier batardeau de la septième fut commencé en 1597, sous la direction de *Pierre Souffron* et *Dominique Capmartin*[10]. On dut faire successivement quatre batardeaux;

1. A. M. — CC. 744, comptes, f° 73.
2. A. M. — Annales manuscrites, liv. V, chron. 286, f°s 329-330.
3. A. M. — Ponts 3, 28 août 1555.
4. A. M. — CC. 752, f°s 57-58. — CC. 755, f° 233. — CC. 757, f° 231.
5. A. M. — CC. Comptes 1559-50, f° 287.
6. A. M. — DD. 7506, carton Ponts.
7. Document découvert dans les *Annales*, par M. Galabert, archiviste.
8. A. M. — AA. 23, n° 11.
9. A. M. — DD., carton Ponts, 3 mars 1598.
10. A. M. — Ponts 4, f°s 317 à 327.

Digitized by Google

du 17 janvier 1601 au 17 mars, pendant deux mois, on travailla jours et nuits à en retirer l'eau, et la construction commencée le 19 mars fut terminée le 26 mai[1]. Les Capitouls en exercice firent placer à la tête de la pile leurs armoiries, sculptées par *Antoine Bachelier*[2]. Ces armoiries furent détruites lors de la construction des arches.

En 1602 (1er juillet), *Pierre Souffron* déposa le plan de la huitième pile ou culée de la rive droite[3], dont le bail à besogne fut signé le 25 novembre[4]. La première pierre fut posée le 28 mai 1603 et l'ouvrage terminé en 1609[5].

La construction de cette culée nous révèle deux sculpteurs, ignorés jusqu'à ce jour, et connus seulement comme architectes : *Dominique Capmartin,* qui fit les armoiries du roi et des Capitouls, pour être placées « *à l'espaule du huictième pilier du causte de la Daurade*[6] », et *Pierre Souffron,* qui exécuta le buste d'Henri IV et des trophées destinés à la tête de la pile du côté de la Dalbade[7]. Les armoiries furent détruites dans la suite, et le buste et les trophées d'Henri IV, placés en 1610 sur la façade de la Halle, furent transportés en 1662 sur la façade de la maison joignant le pont du côté Sud.

En 1614 (7 mai), *Jacques Lemercier*, architecte du roi, déposa de nouveaux plans et devis pour l'achèvement du pont, comprenant la construction des arches, les modifications apportées à la culée de la rive gauche et l'édification des tours et de l'arc-de-triomphe de cette culée[8]. Le 17 mars 1615, le bail de l'ouvrage était passé à Marcel Leroy

1. A. M. — Carton ponts 3, Mémoire du 26 mai 1601.
2. A. M. — Ponts 3, Mémoire du 28 mai 1601. Ces armoiries furent payés 18 écus, soit 54 livres.
3. A. M. — Ponts 4, fos 370-377.
4. A. M. — DD. Carton pont, non inventorié 25 novembre 1602.
5. A. M. — Inventaire des archives de 1776, fo 632.
6. Payé 240 livres, par contrat du 3 décembre 1604. — A. M. — DD. 41, contrôle, fos 106-108.
7. Payé 1.000 livres, par quittance du 15 juillet 1604. — A. M. — DD. 34, Hôtel-de-Ville 1, fo 589.
8. A. M. — DD. Cartons ponts, 30 septembre 1614.

Digitized by Google

et à ses associés[1]; l'œuvre devait être terminée en six ans. mais la dernière arche ne fut achevée qu'en 1627, et ce n'est qu'en 1632 qu'on entreprit le pavage de la chaussée et que le pont fut livré à la circulation, quoique non achevé. En 1637, on travaillá à l'avenue du côté de Saint-Cyprien, et en 1661 seulement, le pont était livré à la ville, par les commissaires royaux[2].

Sur la rive droite, le dégagement de la place, pour l'entrée du pont, fut entrepris en 1603 et terminé en 1632, mais ce n'est qu'en 1657 qu'on commença les constructions des maisons de la place qui ne furent achevées qu'en 1688. Sur les dernières maisons, joignant le pont, s'étalèrent à profusion les ornementations sculpturales : buste de Henri IV, de Louis XIV et autres, entourés de trophées et d'armoiries, et aux angles les statues du Christ et de la Vierge. La construction des quais, en 1777, emporta ces maisons et leurs décorations.

Sur l'arc-de-triomphe de la culée de la rive gauche, dont le bail d'achèvement fut donné, en 1632, à *Jean Cailhon*, qui termina la maçonnerie en 1643[3], on voyait, du côté de la ville, la statue équestre de Louis XIII, œuvre du sculpteur *Pierre Affre*[4]; du côté du faubourg, deux statues tenant la couronne de France, du même artiste, avec une inscription au-dessous, placée en 1668[5], et sur les deux faces les armoiries des neuf commissaires royaux de l'œuvre du pont. En 1735, on plaça une autre inscription à l'occasion des grandes réparations entreprises en 1732[6], et, en 1747, les Capitouls en exercice firent mettre leurs armoiries sur l'une des tours[7].

1. Remy Collin, Jacques Boullet et François Moutet. — AA. 22, nº 76.
2. A. M. — Carton pont, Mémoire sur le pont de 1776.
3. A. M. — Ponts 1, requête du 12 janvier 1644.
4. A. M. — Ponts 4, 2 juillet 1643, fos 443-444.
5. A. M. — Annales manuscrites, liv. IX, fº 111.
6. A. M. — Annales manuscrites, liv. IX, fº 357.
7. A. M. — Délibération du 6 septembre 1748.

Digitized by Google

A l'époque de la Révolution, la statue de Louis XIII fut brisée, mais elle fut rétablie, en 1817, par les soins de la 2e division du 1er bataillon de la garde nationale, qui fit placer une nouvelle inscription relatant ce rétablissement.

Vers 1860, l'arc-de-triomphe fut abattu sous prétexte de faciliter la circulation et, en 1868, les deux tours furent démolies. Cette même année, le tablier du pont fut abaissé de un mètre dans sa partie la plus haute, ainsi que les parapets.

L'œuvre de Jacques Lemercier était défigurée.

Les Ouvriers du Pont. — Nos anciens historiens de Toulouse ont négligé de rechercher quels avaient été les ouvriers du Pont-Neuf. Raynal, en 1759, a indiqué Souffron comme en ayant fait les plans et posé la première pierre, et François Mansard, comme ayant donné les dessins de l'arc-de-triomphe.

P.-G. Berthault, sur son plan graphique du pont de 1783, a réédité les mêmes erreurs.

En 1844 est née une nouvelle version, qui n'est pas plus exacte que la première, mais qui a été depuis acceptée sans contrôle par tous les auteurs. « Le pont fut entrepris sur les plans de Nicolas Bachelier et terminé par son fils et Souffron, et l'arc-de-triomphe aurait été élevé sur les dessins de Mansard. »

Malafosse et Lahondès, sans infirmer cette nouvelle légende toulousaine, ont ajouté une note exacte : « Le pont fut terminé sur les plans de Lemercier », mais Lahondès a ajouté une précision plutôt malheureuse : « L'arc-de-triomphe construit par Lemercier, en 1620. »

Enfin, la statue de Louis XIII et les autres sculptures de l'arc-de-triomphe seraient, d'après la *Biographie toulousaine*, l'œuvre de Joseph Guépin.

De ces diverses versions, on ne peut retenir que deux faits : Souffron dirigea les travaux pendant quelques années, et Lemercier fit les plans d'achèvement du pont. Tout le reste est du domaine de l'imagination et du roman.

Le pont n'a été construit, ni sur les plans de Souffron, ni

Digitized by Google

sur les plans de *Nicolas Bachelier;* ce dernier a apporté seulement, avec sept autres experts, sa collaboration aux modifications apportées au 1er devis de *Jehan Leloup;* modifications nécessitées par l'erreur commise dans la construction de la première pile, dont il avait été un des quatre entrepreneurs[1].

Son fils, *Dominique Bachelier*, n'a contribué qu'à la sixième pile du pont qui fut reconstruite, en 1614, par Souffron; les documents cités par l'historien de Bachelier[2], et attribués à la construction du Pont-Neuf, concernent des visites faites au pont de la Daurade.

Souffron n'a pas posé la première pierre de l'édifice; ce n'est que cinquante-huit ans après la pose de cette première pierre, qu'il fit le devis de la culée de la rive droite.

Enfin, l'arc-de-triomphe n'a pas été élevé sur les plans ou dessins de *François Mansard*, ni construit par Lemercier en 1620, et les sculptures ne furent pas l'œuvre de Joseph Guépin. *Jacques Lemercier*, fit les plans en 1614-1615, la construction fut commencée par *Marcel Leroy* et ses associés, et terminée par *Jean Cailhon*, selon bail de 1632 : La statue de Louis XIII et les autres sculptures furent exécutées au prix de 3.500 livres par le sculpteur *Pierre Affre*, six ans après la mort de Guépiu.

La fausse légende de Mansard provient assurément de la mauvaise lecture d'un document; en 1610, le 20 août, une requête fut présentée aux commissaires royaux de l'œuvre du pont, par Jacques Boullet et *François Mansard, procureur des entrepreneurs des arches du pont,* qui avaient été obligés de suspendre leurs travaux à cause d'une fissure qui s'était produite à la cinquième pile[3]. Et voilà comment *le procureur François Mansard* est devenu l'architecte du Val-de-Grâce.

1. A. M. — DD 92, fos 348 à 357. — 11 février 1544.

2. Graillot : Nicolas Bachelier, p. 357 et note 5, — (A. M. DD. 2, Expertises et devis, 1548 et suivants. fs 19 et 21, avril et sept. 1574.

3. A. M. — Ponts, 4. — 29 août 1620. Pièces intercalées entre 1602 et 1603.

Digitized by Google

LES PLANS ET DEVIS. — *1er Devis :* Le plan initial fut l'œuvre de *Jehan Leloup*[1].

2me Devis : La première pile construite par Nicolas Bachelier et ses trois associés, n'ayant pas été édifiée à l'endroit et dans la direction ordonnée, il fallut modifier le premier plan. Le second devis fut l'œuvre collective de *Jehan Leloup*, *Gilet Broquin*, *Laurent Clary* et *Guiraud Melot*, et des quatre entrepreneurs de la première pile parmi lesquels *N. Bachelier*[2]. La continuation des travaux fut donnée à de nouveaux entrepreneurs : *Jehan Nadal*, *Guiraud de Boet* et *Clément Rochier*.

3me Devis : En 1598, M. de Foix, ingénieur du roy, « faict un portraict sur parchemin, contenant le dessaing et modèle des pilliers, arceaux et tours qui doivent estre bastis pour la perfection du Pont[3]. »

4me Devis : En 1602, *Pierre Souffron*, architecte de l'église Sainte-Marie-d'Auch, qui dirigeait les travaux depuis 1579, fait un plan de la culée de la rive droite[4].

5me Devis : Enfin, en 1614, *Jacques Lemercier*, architecte du Roi, dresse son second devis et plan de l'achèvement du pont, constructions des arches et de l'arc-de-triomphe[5], et, en 1615, il donne un troisième devis de l'arc-de-triomphe et des poternes des tours[6].

LES SCULPTEURS. — En dehors de l'arc-de-triomphe, dont les sculptures attribuées à Joseph Guépin furent l'œuvre de *Pierre Affres*, les devis du Pont ne prévoyaient, comme ornementation sculpturales, que des mufles et dépouilles de lions qui devaient entourer les ouvertures pratiquées dans les reins des arches, et qui sont encore à exécuter. Il n'y eut donc pas de sculpteurs attachés à l'œuvre du Pont.

1. A. M. — Pont 4 — 4e mémoire.
2. A. M. — DD 92. — Proc.-verb. des 25 janvier et 11 février 1544, fos 346, 347, 350, 351.
3. A. M. — DD. Carton Pont. — 3 mars 1598.
4. A. M. — Pont 4, fos 370-377, 1er juillet 1602.
5. A. M. — DD. Carton Ponts. — Affiche 30 septembre 1614.
6. A. M. — AA. 22, no 76.

Digitized by Google

185. — Le Pont de bois construit sur les piliers du Pont-Neuf.

Ce pont, qui n'a jamais été signalé par nos historiens du vieux Toulouse, et dont l'existence nous est révélée par de nombreux actes de nos archives, fut construit en 1606, aux dépens des deniers de la Commutation, affectés à l'œuvre du Pont-Neuf, le pont de la Daurade étant devenu impraticable pour le gros charroi, malgré ses réparations annuelles.

Toutes les piles du Pont-Neuf étant sorties hors de l'eau, jusqu'au niveau de la naissance des voûtes, on décida, en attendant la construction des arches, d'établir sur les piliers de briques, un pont de bois « pour la commodité du public » et « pour le transport des marchandises par charrettes[1] », mais établi à une trop faible hauteur, il ne résista pas longtemps aux inondations; rompu en partie en août 1607[2], octobre 1608[3] et mars 1609[4], il fut complètement emporté par le grand débordement du 14 mai 1613[5]. C'est alors qu'on fit construire le pont de bois, dit Pont-de-Clary, en face de la Dalbade.

186. — Place du Pont.

La place du Pont ne date que de la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Commencée en 1657, elle ne fut terminée qu'en 1688, et, un siècle après, en 1777, elle était défigurée par la démolition des maisons joignant immédiatement le pont. Démolition nécessitée par la construction des quais.

Avant sa création, le sol de cette place était occupé par un

1. A. M. — B B. 23. — Délibérations, f° 922.
2. A. M. — CC. 1340. Rien à l'appui des comptes, f° 257.
3. A. M. — Pont 3, octobre et novembre 1608.
4. A. M. — Carton Ponts, mars 1609.
5. A. M. — Annales manuscrites, liv. V. chron. 286, f° 328.

Digitized by Google

moulon de maisons et de jardins, limité, au Sud, par la rue de la Descente-de-la-Halle; à l'Est, par la continuation de cette rue qui s'appelait alors la rue du Pont-Vieux, et la rue Lanternières; au Nord, par les possessions des Bénédictins de la Daurade qui en étaient séparées par la rue Giponières, aujourd'hui rue du Tabac. A l'Ouest il s'étendait en pente douce jusqu'aux berges du fleuve[1].

En 1603, on commença le dégagement de la place, pour faire l'avenue du nouveau pont commencé depuis soixante ans, et dont on venait de poser la première pierre de la culée de la rive droite; mais les travaux de surélévation du sol et de nivellement subirent les mêmes lenteurs que la construction du pont et ne furent terminés qu'en 1632.

Les démolitions emportèrent une partie de la Halle de la poissonnerie[2] qui avait été édifiée en 1551 sur l'emplacement des immeubles de *Guillaume Chalon,* le capitoul de 1515-16, et, le long de la rue de la Descente-de-la-Halle, une rangée de « huit badorques[3] » et une maison du sieur Guillaume Raché, marchand, qu'on commença à démolir en 1603; plus loin, entre la rue des Couteliers et la rue Lanternières, quatre grands immeubles furent abattus; le premier (en 1604), dont les briques servirent à la construction de la culée du pont, appartenait aux héritiers de *Pierre de Coustous,* capitoul en 1535-36, omis par les Annalistes dans les listes capitulaires annuelles; le second, à *Étienne Forcatel,* le régent de l'Université dont on a voulu faire le rival de Cujas; le troisième, à *Jean Dumesne;* et le quatrième, à *Gaillard de Cornac,* conseiller au Sénéchal[4].

En 1632, le dégagement de la place et le rehaussement du sol étant terminés, on procéda au pavage.

En 1657, on commença la construction des maisons du

1. A. M. — Cad. Pont-Vieux, 5e m., 1571.

2. A. M. — Délibérations, 7 octobre 1658.

3. Ces huit badorques lui furent payées en 1618, après expertise, 963 livres 10 sous (A. M. Comptes CC, 881, f° 50, 51).

4. A. M. — Carton Ponts, liasse 3; 8 mai 1603, 8 janvier et 12 septembre 1604.

Digitized by Google

côté Sud; celle qui porte le n° 12 était terminée en 1658, et appartenait à *Gilles de Juillard*, capitoul en 1657-58. On voit ces dates gravées sur le fronton de la porte : C. L. 1657 — F. L. 1658, et dans la cour de l'immeuble l'inscription :

GILES · DE ·
IVLIARD · SIEVR DE ·
LESCOVT · ET · DE ·
MOVRONCASAV ·

Dans le sous-sol de cette maison, jadis rez de-chaussée de l'ancienne demeure gothique qui fut conservée en partie dans la nouvelle réédification, on voit, en lisière de la rue de la Descente-de-la-Halle, le mur qui clôture de ce côté la première arche du Pont-Vieux enterrée sous le pavé de la rue.

En 1659, on démolit une partie de la Halle pour l'édification de quatre autres maisons, que la Ville prenait à sa charge, entre celle de Juillard et la tête du pont; ces maisons ne furent achevées qu'en 1661-1662. On procéda alors à la construction de celles formant le côté Nord de la place, qui ne furent terminées qu'en 1688.

Toutes ces maisons furent construites sur un même plan, par les soins et aux frais de la ville, qui en conserva l'entière propriété jusqu'en 1721; à cette époque, les capitouls ayant jugé que les frais de réparations de ces immeubles étaient trop onéreux, décidèrent de les inféoder, ce qui procura une recette annuelle de 6.000 livres.

Les deux alignements de maisons se prolongeaient jusqu'à la tête du pont et des décorations sculpturales ornèrent les façades. L'entrée du jeune roi Louis XIV à Toulouse, le 14 octobre 1659, fut d'abord un prétexte pour l'étalage, sur le côté Sud, des blasons des huit capitouls de l'année, œuvre de *Pierre Mercier*[1], avec une inscription commémorative qui a été conservée, mais peut-être changée de place. En

1. A. M. — C C. 1425. Pièces à l'appui des comptes, 26 novembre 1659.

Digitized by Google

1660-1661, le sculpteur *Antoine Guépin* fit aussi « des figures de pierre pour être mises dans des niches[1]. »

En 1662, on fit enlever de la façade de la Halle, regardant la Garonne, un buste de Henri IV et des Victoires, avec toutes les ornementations qui les accompagnaient, œuvre de *Pierre Souffron*[2], de 1604, pour les placer sur la dernière maison joignant le pont du côté Sud. Les sculpteurs *Jacques* et *François Mercier*[3], père et fils, furent chargés de faire ce travail et de restaurer toutes ces sculptures qui avaient été placées à la Halle en 1610.

La même année, à l'occasion de la célébration du centenaire de la défaite des protestants du 17 mai 1562, on plaça dans une niche à l'angle de cette maison, vers l'entrée du pont, une statue de la Vierge foulant aux pieds le démon de l'hérésie, œuvre de *Gervais Drouet*[4], l'auteur du groupe de la lapidation de l'église Saint-Étienne. Cette statue de grandeur naturelle, qui existe encore dans notre Musée, a été attribuée à tort par Dumège[5], Lahondès[6] et le catalogue Rachou[7] à Claude Pacot, et, par la *Biographie Toulousaine* et M. Lamauzelle[8], à Joseph Guépin.

Au-dessous, les capitouls firent graver une inscription dont les Annales manuscrites nous ont conservé le texte[9].

En 1663, sans attendre l'achèvement des maisons du côté nord, les Capitouls firent décorer la première de ces maisons joignant le pont, d'un grand motif de sculptures, fai-

1. A. M. — Délibérations, 18 juillet 1682.
2. A. M. — D D. 94, Hôtel de Ville, I, f° 589. — Payé 1.000 livres.
3. A. M. — C C. 1429. Pièces à l'appui des comptes, 5 décembre 1662. — Payé 300 livres.
4. Statue payée 135 livres. — A. M. — CC 1429. Pièce à l'appui des comptes, 18 novembre 1662.
5. Dumège : Catalogue du Musée de 1835.
6. *Express du Midi*, 12 juillet 1908.
7. Catalogue du Musée 1912, n° 867. (Roschach, dans Catalogue 1865, n° 848, s'était prudemment abstenu de donner le nom de l'artiste.)
8. Lamauzelle : Édition P. Barthès, juin 1777; commentaires.
9. A. M. — Annales manuscrites. Liv. IX, f° 45.

Digitized by Google

sant face aux trophées d'Henri IV. Là, ce fut le buste de Louis XIV (que Dumège, la *Biographie Toulousaine* et Lahondès ont attribué à Louis XIII), avec les armoiries de France et de Navarre, accompagnées de captifs et de trophées en bas-reliefs, et, comme complément inévitable, les blasons des huit capitouls de l'année et les armoiries de la ville.

Ces sculptures, l'œuvre de *Léonard Duchesne*[1], qui s'associa pour ce travail le « tailleur de pierre » *Jean Ayries*[2], ont été réédifiées, en 1780, à l'extrémité du quai de Brienne, et viennent d'être détruites en grande partie. Elles ont été attribuées à Joseph Guépin, mort vingt-six ans avant leur exécution.

En 1668, on fit graver au-dessous de ces trophées une autre inscription dont le texte a été inséré aux Annales[3], et, en 1682, pour terminer la décoration on plaça, à l'angle de cette maison joignant la tête du pont, un christ, œuvre d'*Antoine Guépin*, copie du christ de Michel-Ange de l'église de la Minerve de Rome. Cette statue, qui est aujourd'hui dans notre Musée, avait été commandée à Guépin en 1660, mais comme la ville ne l'avait pas complètement payé pour les autres travaux qu'il avait exécutés, il la garda dans son atelier et ne consentit à s'en dessaisir qu'après complet payement[4].

Tout ce magnifique décor d'entrée de ville, qui se complétait par l'arc de triomphe à l'autre bout du pont du côté de Saint-Cyprien, et la belle grille de Champaigne, de la place Roguet, a complètement disparu.

La plaque commémorative qui reste sur la façade de la maison n° 10, porte en tête : « ANN. RESTAUR. SALUT.

1. Le bail fut passé pour 1.200 livres, mais il ne toucha de son vivant que 500 livres, et, en 1676, sa veuve réclamait encore vainement la solde du payement. (A. M. — CC 1429, 3 décembre 1663.)

2. Jean Ayries, qui construisit, en 1680, le grand escalier de la salle des Illustres.

3. A. M. — Annales. Liv. IX, f° 111.

4. A. M. — Délibérations, 18 juillet 1682, f° 349 v°.

Digitized by Google

M. DC. LXX. » (1670). Une autre plaque placée au-dessus, en 1906, par les soins de la municipalité et la commission du Vieux Toulouse, porte une traduction française, un peu fantaisiste, de l'inscription latine de la première, et la date : « *Année de la Rédemption 1660.* » Or, ces deux dates sont fausses; Louis XIV fit son entrée le 14 octobre 1659, et fut reçu par les Capitouls en exercice du 13 décembre 1658 au 12 décembre 1659, et l'inscription porte « les huit Capitouls dont on voit ici les armoiries, le reçurent....., etc. » L'année qui devrait figurer sur les deux plaques est donc M.DC.LIX — (1659).

Si la date de 1660 est due à une fausse lecture, on a une interprétation arbitraire, pour tâcher de faire cadrer la date de l'inscription avec les événements, celle de M.DC.LXX (1670) de la plaque originale est le fait d'une erreur du graveur. En voici l'explication :

Lorsque les Capitouls ordonnèrent la plaque commémorative, les façades des maisons n'étaient pas achevées, et le contrat passé avec Pierre Mercier, le 24 novembre 1659, portait : « Une grande pierre de marbre, à laquelle sera aussi inscript en lettres d'or les vers et chiffres qui luy seront baillés. » Après l'achèvement des facades, le graveur mit par mégarde l'année courante 1660, mais l'erreur ayant été reconnue, il fit disparaître l'X de 1660 par un remplissage de mastic, grava un I contre les deux jambages externes de cette X disparu, et mit un nouvel X à la suite, le millésime se trouva ainsi rectifié M.DC.LIX; mais, avec le temps, les pluies ont fait tomber le masticage de l'X qui a reparu, et l'I qui le joint et qui n'a pas été profondément gravé a été encrassé par la poussière. C'est ainsi qu'on lit aujourd'hui M.DC.LXX date qui est en contradiction formelle, comme celle de 1660, avec les événements que relate l'inscription.

Avant la création de la place du Pont, au croisement de la rue du Pont (aujourd'hui rue de Metz, élargie), et des rues des Couteliers et de la Descente-de-la-Halle, qui, sous le nom de rue du Pont-Vieux, se continuait dans la rue Peyrolières, il y avait un carrefour appelé, sur les actes du XIV^e^ s., *Place*

Digitized by Google

du Pont-Vieux, « *platea pontis veteris* » (1388) ou *Place de Gautier d'Agromonte* ou *d'Aigremont* « *platea Gautery de Agromonte, prope pontem veterem* » (1395); « *platea d'Acromonte prope servam pontis veteris* » (1397). Ce nom lui venait d'un propriétaire du lieu qui avait fait, sans doute, édifier une chapelle non loin de là, car la rue du Pont figure sur les anciens actes sous la désignation de « *Rue dicte à la Chapelle d'Aigremont, près la croix du Pont-Vieux* (1354-1385)[1].

A l'époque de la Révolution, la nouvelle place fut baptisée *Place Lepelletier* et, le Pont-Neuf, Pont Lepelletier (tableau du 6 floréal).

Au XII^e^ s., on tenait sur l'ancienne place un marché aux fruits, et sur la nouvelle, on tint, au XVIII^e^ s., jusqu'en 1797, le « *Marché des proxénètes* », c'est-à-dire des revendeurs de friperies.

187. — Rue Lanternières.

La rue Lanternières, « *car. Lanterneriorum* » (1359), *car. des Lanterniers* (c. 1458), *rue Lanternières* (c. 1550-1571), apparaît dès l'origine sous ce nom, qu'elle devait à la corporation des fabricants de lanternes, dont l'industrie avait pris une grande extension dès le XIV^e^ s. Au XVII^e^, ce fut aussi le *Coin du Pont-Vieux*, la *rue du Pont de la Daurade*, la *rue de la Daurade* (c. 1679) et la *rue du Cimetière de la Daurade* (1693). Elle passait, en effet, devant le cimetière de la Daurade, en se prolongeant jusqu'à cette église, et conduisait au vieux pont de la Daurade, qui venait de disparaître et dont la première arche, qui resta encore longtemps debout,

1. *Raymond d'Aigremont* fit, le 25 avril 1272, aux consuls de la ville, une vente d'oublies assises sur des immeubles contigus à la Maison commune (A. M. — Cartulaire de Bourg, AA. I. — 104); et *Hugues d'Aigremont*, seigneur dudit lieu, avait, en 1321, une vigne au terroir dit « du Puy-Saint-Germain » (A. D.; E, 474.)

Digitized by Google

ne fut démolie qu'au XVIII[e] s. Sur le tableau du 6 floréal ce fut la *Rue Franciade.*

Le côté est de la rue était formé par l'Hôtel d'Olmières, qui aurait été emporté par la construction du Pont-Neuf, si le premier projet n'avait pas été abandonné après la construction de la première pile. Sur le côté ouest[1], toutes les maisons avaient des jardins qui s'étendaient jusqu'au bord du fleuve. Lors de la création de la place du Pont, la moitié de ces immeubles fut acheté pour l'édification des nouvelles maisons que la ville fit construire sur le côté nord, et qui eurent toujours issues dans cette rue; plus tard, lorsqu'on construisit le quai de la Daurade (1777), on édifia sur l'autre moitié de ces immeubles les maisons en façade sur le quai.

La première maison à l'angle de la place du Pont appartenait de moitié, avant sa réédification, en 1570, à *Jehan Landes*, le grand père maternel de *Pierre Goudouly*, et la dernière emportée, par le percement de la prolongation de la rue du Tabac vers le quai, fut acquise, le 7 août 1591, par sa veuve *Jeannette de Gellonne*, grand'mère maternelle de notre poète.

Les principaux propriétaires des autres maisons sur le côté ouest, étaient : Au n° 5, en 1610, *Pierre Litre*, marchand bonnetier; en 1634, son gendre *Jean Olivier*, marchand bonnetier, marié à *Jeanne Litre*, et, en 1655, leur fils noble *Jean Olivier*, capitoul en 1654-55.

Au n° 7, en 1550, *Étienne Maynard*, marchand; en 1571, *André Maynard*, marchand, et, en 1609, son fils, *Hugues Maynard*, docteur et avocat.

Au n° 9, en 1550, *Yves-Jean Boyer*, licencié; vers 1565, *Annet Boyer*, docteur et avocat, capitoul en 1566-67; vers 1575, *Hélie Astorg*, docteur et avocat, capitoul en 1575-76, 1588-89 et 1596-97; et, en 1662, noble *Jacques de Fabas*, seigneur de Rostrin.

188. — Les Lanternistes.

Selon toutes probabilités, c'est à la rue Lanternières que la Société qui devint plus tard notre *Académie des Sciences*,

1. Cad. Pont-Vieux : côté ouest, 5[m] m.; côté est, 6[m] m.

Digitized by Google

dût son nom de « *Lanternistes* ». Lorsqu'en 1680, la jeune Société se reconstitua sous l'impulsion de l'abbé Maury, comme elle n'avait pas encore de domicile, elle obtint des Capitouls un local dans une des maisons nouvellement édifiées par la ville sur la place du Pont. Nous ne savons pas quelle était cette maison, mais nous savons que toutes celles du côté nord, sauf les deux joignant le pont, avaient leurs entrées dans la rue Lanternières. Il est probable que, se réunissant dans la rue des fabricants de lanternes, nos savants reçurent de ce fait l'épithète de *Lanternistes*, qu'ils acceptèrent.

Toute autre, est la légende qui nous est venue, non de Toulouse, mais de Normandie, si nous en croyons le journal *Le Mercure Galant*, de juin 1698 (p. 24). « A ces assemblées, on ne se faisait point porter de flambeaux; pour y aller, on se contentait de s'éclairer soi-même avec une petite lanterne. — A cause de ces petites lanternes, quelques sçavants enjoués leur donnèrent le nom de *Lanternistes*. »

Malheureusement pour la légende, elle ne s'accorde guère avec l'*étoile* qui accompagne la devise « *Lucerna in nocte* », qu'on trouve sur le registre des Lanternistes, daté de 1693, conservé à la Bibliothèque de la Ville, et sur les médailles qu'ils distribuaient; si la légende était vraie, ils auraient accompagné leur devise d'une lanterne et non d'une étoile.

En se rappelant que les Lanternistes furent les premiers à organiser à Toulouse des conférences publiques littéraires et scientifiques, on peut rétablir la vraie signification de leur devise accompagnée d'une étoile et non d'une lanterne: *Lucerna in nocte*, une lampe dans la nuit, c'est-à-dire, une clarté dissipant les ténèbres de l'ignorance.

189. — Rue du Tabac.

La rue du Tabac ne s'étendait autrefois que de la rue Peyrolières à la rue Lanternières; ce n'est que depuis la

Digitized by Google

construction du quai (1777), qu'elle a été prolongée jusqu'à la Garonne.

Elle fut presque toujours, par extension, désignée du même nom que la rue de l'Écharpe, dont elle n'était que la continuation; *rue des Giponiers*, « *car. Juponeriorum* » (1359); *car. dels Giponiers* (c. 1471); *rue Giponières* (P. c. 1679); cependant, au XIVe siècle, elle était plus spécialement appelée, *rue des Moliniers* (1389); *car. dels Moliniers* (c. 1478), c'est-à-dire, rue des Meuniers, parce qu'elle conduisait au moulin que les Bénédictins de la Daurade avaient établi au bord de l'eau, contre leur monastère. Au XVIe siècle, c'était la *ruelle dicte des Olmières* (c. 1550), nom qui lui venait de l'Hôtel d'Olmières qu'elle longeait, ou, la *rue tirant au cimetière devers la Garonne* (c. 1571); elle conduisait, en effet, au cimetière de la Daurade.

Après la construction des quais, ce fut la *rue du Quai de la Daurade* (1793), que le tableau du 6 floréal changea en *rue de l'Attachement*. Depuis la construction de la Manufacture des Tabacs, sur les anciennes possessions des Bénédictins (1812), elle prit le nom de la rue du Tabac.

190. — Rue Peyrolières.

La rue Peyrolières, « *car. Payroleriorum* » (1282), *car. des Payrolieras* (c. 1458), *car. Peyrolié* (1478), *Grand'rue Peyrolières* (1549), doit son nom aux « *payroliers* », fabricant de chaudrons « *payroles* », qui l'habitaient et qui l'habitent encore[1].

Si ce nom s'appliquait d'une manière générale à toute l'étendue de la rue, certaines parties de son parcours, qui

1. L'archiviste Baudoin (*Mém. Académie des Sciences*, 1875, p. 156), par une fausse attribution de documents, a donné à la rue Peyrolières l'ancien nom de rue Secourieu, « *car securrionis* », qui s'appliquait à la rue des Marchands, et le faisant dériver de « *secus rivum* ». près du ruisseau (p. 151), en déduit qu'une dérivation de la Garonne passait autrefois dans la rue Peyrolières!!

Digitized by Google

n'avaient pas de limites bien fixes, recevaient des désignations plus particulières qui n'excluaient pas la première.

Entre la rue de la Trilhe, aujourd'hui rue de Metz, et la rue Clémence-Isaure, ce fut la *rue du Pont-Vieux*, « *car. Pontis Veteris* » (1282-1770), la *rue du Puits de la roue*, « *car. Putheum-rothe* » (1371), « *car. Putei roderii* » (1439); le puits de la roue se trouvait au carrefour de la rue Giponières (rue de l'Écharpe), et de la rue Peyrolières « *Putheum rothe in car. juponierorum* » (1417); puis la *rue des Arbalestriers* (1631), ou *rue Balestrières* (1679-1808), parce qu'elle était habitée par des fabricants d'arbalètes.

De la rue de la Trilhe à la rue Cujas, ce fut également du XV^e^ au XVIII^e^ siècles, la *Grand'rue de la Daurade* (1442), la *rue Giponières* (c. 1550, 1571, 1679), comme la rue de l'Écharpe, la *rue du Pont-Neuf de la Daurade* (c. 1679), et la *rue Patriotique*, sur le tableau du 6 floréal.

De la rue Cujas à la rue Malbec, ce fut toujours plus particulièrement la *rue du Bourguet-nau*, « *car. burgueto-novo* » (1230), *rue du Bourguet-nau* (1446), *rue Naubourguet* (1572), *rue du Bourguet-Neuf* (1679), et sur le tableau du 6 floréal, *rue Révolutionnaire*.

Enfin, de la rue Malbec à la rue des Gestes, la rue Gambetta actuelle, empruntait autrefois les noms de Grand'rue de la Daurade, rue du Bourguet-nau et rue Peyrolières, et le carrefour des rues Peyrolières, Jean-Suau et Malbec, s'appelait la *Place Peyrolières*, et fut baptisé, le 6 floréal, *Place Nationale*.

Sur le côté est de cette rue, les maisons n^os^ 2 à 38, entre la rue de Metz et la rue Cujas, appartenait au Capitoulat du Pont-Vieux, et les immeubles suivants, n^os^ 40 à 54, firent partie au XV^e^ siècle de l'ancien Capitoulat de Saint-Pierre-Saint-Martin, qui fut réuni plus tard à celui de la Daurade. Toutes les maisons du côté ouest dépendaient aussi de ce Capitoulat.

La rue Peyrolières fut toujours habitée, presque exclusivement, par une population d'artisans, et plus particulièrement par des chaudronniers, des arbalétriers et des gipon-

Digitized by Google

niers; au XVIII^e siècle, les arbalétriers avaient disparu et étaient remplacés par des potiers d'étain et des marchands de fer. Les potiers d'étain et les chaudronniers, surtout ces derniers, ont persisté jusqu'à nos jours, mais on n'entend plus comme il y a une quarantaine d'années, le bruit infernal dont leurs marteaux faisait retentir les échos de la rue; aujourd'hui le martelage du cuivre ne se fait plus que dans la vallée du petit village de Durfort, près de Sorèze, et en Auvergne.

Beaucoup de maisons, en corondage, la plupart du XVI^e siècle, ont subsisté; on les trouve sous les n^os 9, 11, 15, 17, 21, 23, 25, 45 — 22, 24, 26, 28, 30, 36 et 38; presque toutes les autres datent, ou ont eu leurs façades reconstruites au XVIII^e siècle et au siècle dernier. Le XVIII^e siècle n'a pas laissé un seul balcon en fer forgé.

Dans les cours de trois maisons de cette rue, des tours gothiques ont été conservées; au n° 3, la tour de l'ancien hôtel d'Olmières; au n° 18, celle des Izalguier, et au n° 39, la tour du Capitoul Belbèze; ces trois immeubles feront l'objet de notices séparées, ainsi que le n° 34.

Au n° 34, on remarque encore un portail Renaissance, qui a été doublé, et au n° 29, le portail du tortueux couloir de l'Église de la Daurade, qui fut percé en 1842-43, à la suite d'une délibération du Conseil municipal, qui accorda pour cela une subvention de 4.000 francs.

L'immeuble n° 35, entre les rues de la Daurade et Boyer-Fonfrède, fut acheté et reconstruit par la Province, vers la fin du XVIII^e s., et tous les immeubles du n° 5 au n° 27, devinrent, entre 1679 et 1738, la propriété des Bénédictins de la Daurade.

C'est au n° 54 qu'est né le compositeur *Louis Deffès*, auteur de « La Toulousaine »; une plaque de marbre apposée sur la façade de la maison, contient l'inscription suivante, absolument illisible : LOUIS DÉFFÈS | COMPOSITEUR | MEMBRE | DE L'INSTITUT | AUTEUR | DE LA | TOULOUSAINE | EST NÉ ICI | LE 25 JUILLET 1819.

Au n° 43 nous retrouvons le célèbre peintre *Serves Cor-*

Digitized by Google

noaille, et, au n° 45, le fameux ferronnier *Bernard Ortet*.

Au devant de l'Hôtel d'Olmières et des maisons nos 8, 10 et 12, le sol de la rue présentait, jadis, une surélévation anormale, qui a été presque nivelée, il y a une quarantaine d'années; on peut s'en rendre compte encore par le seuil des maisons. Cette surélévation provenait des substructions de l'amphithéâtre romain, sur lesquelles la rue s'était ouvert une voie au Moyen âge, en passant sur l'obstacle, au lieu de le déblayer. Les travaux de 1870 ont mis à découvert en cet endroit une partie de ces anciennes constructions.

Comme propriètaires notables, on trouvait sur le côté ouest :

Aux nos 5 et 7[1], en 1550, le docteur *François Cornac;* en 1617, *François de Laporte*, conseiller au Parlement (1575-1618), mort en 1621, dont le portrait se trouve sur le Manuscrit des Parlementaires (f° 118); et, en 1623, son neveu le conseiller *François-Antoine-Sanson de La Roche*.

Aux nos 9 et 7, en 1570, le docteur *Pons Ferrand*.

Au n° 13, en 1570, le docteur *Jean Sermenty*, marié à *Dlle Catherine de Couzin*, sa veuve, en 1590.

Aux nos 17 et 19, en 1571, noble *Martin de Custos* (ou *Coustous*) *de Maureville*, probablement fils *d'Arnaud de Coustous*, le capitoul de 1556-57; en 1613, *Sabathier de Nouaille*, docteur et avocat, lieutenant général de la maîtrise des Ports et passages, et son fils *Bertrand de Noaïlle*, avocat à la Cour; en 1647, *François de Nos*, conseiller au Parlement en 1623, marié à *Dlle Hélène de Tapié*.

Aux nos 21 et 23, en 1550, *Gaston Dupin*, marchand, capitoul en 1556-57, 1562 et 1573-74, dont le portrait par Arnaud Arnaud, se trouve sur la miniature des Annales manuscrites de 1562; en 1570, *Étienne de Mazade*, secrétaire du roi, capitoul en 1541-42 et 1562-63, puis son fils, autre *Étienne de Mazade*, capitoul en 1568-1569.

Au n° 27, en 1635, *Jean de Villèle*, conseiller, secrétaire du roi.

Au n° 31, le grand immeuble formant l'angle de la rue de la Daurade, en 1570, noble *Hugues Sermet*, bourgeois, capitoul 1570-71, puis, noble *Hostache Pagès*, comme mari de *Dlle Anne de Sermet;* vers 1679, *Jean Dupont*, capitoul en 1674-75, marchand cotonnier, et, en 1728, *Jean-Baptiste-Pierre Blanc*, commis à l'artillerie de France.

Au n° 41[2], en 1571, *Guillaume Durand*, greffier des présentations

1. Nos 5 à 31. — A. M. — Cad. Daurade, 12e m., 1549 et 1571; 10e m., 1679.

2. N° 41 et suivants. — A. M. — Cad. Daurade, 15e m., 1549, 1571. — 13e m., 1679.

Digitized by Google

au Parlement, capitoul en 1559-60, marié en premières noces à *Jeanne Daffis*, et, en secondes noces, à *Marguerite Benassit;* vers 1670, *Léonard Dubourg de Cavaignes*, sieur de Lapeyrouse, écuyer, capitoul en 1656-57, marié, en 1653, à *Dlle Marthe-Henriette de Barthélemy de Gramont*; et, en 1718, noble *Joseph Lanes*, syndic des pauvres malades de la paroisse de la Daurade.

Au nº 43, en 1528, *Jean Papus*, avec, comme locataire, *François Godoffre*, peintre en vitraux, en 1529, et le célèbre peintre *Serres Cornouille*, en 1540; vers 1650, *Paul-Thomas de Lanes*, conseiller au Parlement, 1645 à 1671 ; vers 1679, *Pierre-Michel de Lanes*, conseiller, 1679 à 1720, doyen 1721 à 1727 ; puis, son fils, *Jean-Michel de Lanes*, seigneur et baron de Lagarde, conseiller en survivance de son père, 1720 à 1754 ; en 1769, *Pierre Dupuis*, bourgeois.

A l'ancien nº 45 (reconstruit à l'alignement), en 1751, le fameux maître serrurier *Bernard Ortet*, à qui l'on doit les grilles en fer forgé du chœur de l'église Saint-Étienne (1765-66) et les blasons capitulaires et ferronneries des balcons du Capitole (1750-1760) ; et, en 1785, sa fille, *Anne Ortet*, marié au maître serrurier *Antoine Dieuzaïde*.

Dans les autres maisons, aujourd'hui disparues pour l'alignement, on trouvait : en 1571, le notaire *François Dubreil;* en 1579, sire *Géraud Agrét*, marchand, capitoul en 1600-1, dont le blason se trouve sur l'armorial de l'ancienne École de médecine ; en 1646, *François Despie*, bourgeois, marié à *Marie de Gout*, capitoul en 1618-19, 1640-41 et 1648-49, qui a encore son blason dans la cour Henri IV, au Capitole, et, en 1679, *Jean de Pérès*, avocat au Parlement, capitoul en 1668-69 et 1685-86.

Sur le côté est, dépendant du capitoulat du Pont-Vieux, les maisons nos 2, 4 et 6, ont disparu lors de la création de la rue de Metz, et le nº 8 a été démoli seulement en 1914, pour cause d'insolidité. Sur ce côté on trouvait comme propriétaires :

Au nº 2[1], vers 1600, *Jean de Maran*, huissier, puis son fils, *Guillaume de Maran*, et, en 1646, son petit fils *Ramond de Maran*, docteur, qui fut conseiller au Parlement de 1657 à 1701, et avait son hôtel place Saintes-Scarbes, nº 5.

Au nº 4, *Jean-Michel de Tournemire*, écuyer, capitoul en 1668-69, qui maria sa fille avec le capitoul *Jean de Martin*, et avait son hôtel rue Croix-Baragnon, nº 9.

Au nº 6, en 1697, *Dominique Bosc*, aubergiste, probablement un ancêtre du célèbre ferronnier *Joseph Bosc*.

Au nº 8, vers 1670, *Louis Pandaries*, bourgeois, capitoul en 1674-75.

Au nº 10, en 1550, *Hélie Astorg*, docteur et avocat, capitoul en 1575-76, 1588-89 et 1596-97; en 1626, la famille Lagorrée, dont *Antoine*

1. Nos 2 à 16. — A. M. — Cad. Pont-Vieux, 7e m., 1550, 1571, 1679.

Digitized by Google

de Lagorrée, conseiller au Présidial ; *Gabriel de Lagorrée*, avocat, capitoul en 1648-49, marié à *Dlle Claire de Boyer*, et noble *Jean de Lagorrée*, écuyer, en 1673.

Au no 14, en 1571, *François de Laporte*, docteur et avocat, capitoul en 1572-73 ; en 1580, l'avocat *Jean Rabonete*, marié à *Dlle Salvye d'Alliès ;* en 1763, *Jean-Dominique Campardon*, marchand, et, en 1808, *François Campardon*, négociant, dont les descendants ont tenu, jusqu'en ces dernières années, une place honorable dans le commerce de gros de notre ville.

Au no 16, en 1550, *Étienne Mazade*, receveur (famille capitulaire); en 1570, *Jean de La Calmontie*, docteur et avocat, capitoul en 1554-55 et 1569-70 ; eo 1610, *François de Bertrand La Calmontie-Moleville*, conseiller au Parlement, 1592 à 1622; en 1627, noble *Daniel Loubayssin*, bourgeois (famille capitulaire); en 1679, *Bernard Bosc*, ferronnier, un ancêtre sans doute du célèbre *Joseph Bosc ;* en 1748, *Étienne de Masbou*, négociant, et son fils, *Étienne Delor de Masbou*, écuyer, capitoul en 1749.

Aux nos 20 et 22[1], en 1533, *Jean-Pierre Coustous*, bourgeois, seigneur de Maureville, capitoul en 1535-36, non cité par les annalistes dans les listes capitulaires annuelles, et qui figure sur la miniature des Annales manuscrites de cette année ; en 1550, *Arnaud de Coustous* (ou Custos), seigneur de Maureville, capitoul en 1556-57, dont le blason, sur la porte de l'Esquile, a été martelé à l'époque de la Révolution, et, en 1640, *Pierre de Fontrouge*, marchand, capitoul en 1636-37.

Au no 28, en 1666, *Jean-Guilhem de Vidal*, conseiller à l'élection de Rivière-de-Verdun.

Au no 38, en 1679, *Joseph de Borista*, commis à la garde des sacs du greffe criminel de la Cour, probablement père du capitoul de 1685-86.

Au no 40[2], vers 1710, *Jean Corbière*, bourgeois, capitoul en 1678-79, marié à *Dlle Françoise Dagut*.

Au no 42, vers 1540, *Jeanne Cornoaille*, décédée avant 1549 (on a vu que le célèbre peintre, Serves Cornoaille, était locataire, à cette époque, dans la maison en face, no 43); en 1571, *Antoine Despie*, marchand, capitoul en 1585-86, marié à *Dlle Marguerite de Laffont ;* en 1592, son fils, *Jean Despie*, docteur et avocat, capitoul en 1605-6, marié en premières noces, en 1597, à *Jeanne d'Aigueplas*, et, en secondes noces, en 1608, à *Catherine de Tiffault ;* en 1679, le notaire *Jean Baqué*.

---

1. Nos 20 à 38. — A. M. — Cad. Pont-Vieux, 9e m., 1550, 1571, 1679.

2. Nos 40 à 54. — Cad. Daurade, 14e m., 1549, 1571. — 16e m., 1679.

Digitized by Google

Aü nº 48, en 1747, noble *Jean-Joseph Du Fas de Vignaux*, écuyer, (famille capitulaire).

Au nº 50, en 1549, *Guirauld Hébrard*, marchand, et, en 1571, son fils, *Arnaud Hébrard*, conseiller au Parlement, 1572 à 1592.

Au nº 52, en 1624, l'avocat au Parlement *Ramond Villas*, et, en 1660, *Jean Bentenac*, essayeur héréditaire de la monnaie.

Au nº 54 (7 immeubles réunis après la Révolution), vers 1515, *Pierre Prohenques*, capitoul en 1514-15; en 1571, *Pierre Rochel*, conseiller au Parlement, 1568 à 1598, marié à *Dlle Isabeau de Daffis*; en 1609, *Paul Pasquerie*, docteur et avocat au Parlement; en 1645, le sculpteur *Guillaume Fontan*; en 1728, *Anne Delpech*, avocat, fils de *Pierre-Bertrand Delpech*, boulanger; et, en 1761, l'imprimeur *Simon Nogarède*.

191. — L'Hôtel d'Olmières.

(Rue Peyrolière, nº 3.)

Dans la cour de cet hôtel, se dresse une haute tour octogonale de la fin de la période gothique, couronnée jadis d'une terrasse et de mâchicoulis aveugles, mais surélevée d'un étage de mirande au XVIIe s. Les fenêtres sont surmontées d'accolades en choux-frisés, dont les modillons sont ornés de têtes et d'animaux fantastiques. La porte, refaite au XVIIIe s., a conservé l'ancienne disposition de ses montants taillés en biais, continuant ainsi la courbe de la vis de pierre de quatre-vingt-trois marches. On retrouve une disposition semblable dans la porte de la Tour de Tournoer, rue de Languedoc. Toutes les fenêtres de l'hôtel ont été remaniées; il n'y a plus que quelques accoudoirs de l'époque gothique.

C'est là, tout ce qui reste de la vieille demeure des Olmières, qui devait être démolie, en 1544, pour le déblayement de l'avenue du Pont-Neuf; mais, une erreur ayant été commise dans la construction de la première pile, entreprise par Nicolas Bachelier, on fut obligé d'abandonner le projet initial, et de donner une autre direction au nouveau pont. L'immeuble fut ainsi épargné.

Est-ce le Président au Parlement *Georges d'Olmières* ou

Digitized by Google

le capitoul *Jean-Étienne d'Olmières*, qui fit construire l'hôtel? Les archives ne nous l'ont pas encore révélé. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce sont les d'Olmières, parmi lesquels on compte deux capitouls et un président au Parlement, qu'il ne faut pas confondre avec les de Ulmo, quoi qu'en ait dit Malafosse[1].

Jean-Étienne d'Olmières, dont les annalistes ont fait « *Blinière* », et Dumège « *Bélinière* », fut capitoul de la partie de la Daurade en 1503-4.

Georges d'Olmières, fils d'Estienne d'Olmières, baron de Saint-Sernin, juge de Comminges le 27 septembre 1497, conseiller au Parlement le 18 février 1505, président le 18 novembre 1521, avait épousé *Dlle Izabeau d'Olive;* c'est lui qui fit construire, comme maison de plaisance, le « *Petit Montrabe* », qui se trouvait sur le sol du Jardin-des-Plantes, vers l'extrémité de la Grande-Allée. Il fut le bienfaiteur de l'église Nazareth, et mourut le 19 juillet 1529. Son portrait se trouve sur le manuscrit des Parlementaires (f° 21 *bis*).

Le Président Georges d'Olmières fut un magistrat intègre et considéré de tous, tandis que le président de Ulmo, avec lequel on l'a confondu[2], fût un concussionnaire et un faussaire qui finit sa vie à la potence.

Les registres des cotisations de l'Hôtel-de-Ville, de 1533 à 1550, portent « Dolmières », sans prénom; le cadastre de 1550 « noble *Jean d'Olmière*, seigneur de Roquette, et celui de 1571, les héritiers de Jean d'Olmière, seigneur de Roquette[3]. Selon toutes probabilités, ce dernier était le capitoul de 1503-4.

Peu après 1571, l'hôtel fut acheté par *Antoine de Garrache*,

1. Malafosse, (*Mém. Soc. archéologique* T. XV, p. 115), dit : Les d'Olmières « sont les vieux de Ulmo qui comptent tant de capitouls et un président au Parlement en 1525. » — La date de 1525, ne répond à rien; Georges d'Olmières fut président en 1521, et Jean de Ulmo en 1529.

2. M. de Santi (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1906, p. 61), dit : « Le président Jean-Georges d'Olmières qui fut plus tard dégradé et emprisonné pour malversations ».

3. A. M. — Cad. Pont-Vieux, 1550, 1571 et 1679, 6m., art. 1.

Digitized by Google

conseiller et trésorier général, qui le légua à son fils, *Valentin de Garrache*, lequel le vendit en 1611 à *Jean de Balanguier*, sieur de Montlaur, conseiller au Parlement, de 1608 à 1632, qui avait épousé, en 1599, *Dlle Jeanne de La Roche*. Vers 1650-1660, il devint la propriété de *Jacques de Druilhet*, conseiller au Parlement en 1654 et président à la deuxième chambre des Enquêtes de 1678 à 1718, qui ne l'habita jamais.

En 1698, il était vendu à deux marchands, *Jean* et *Bernard Castet*.

192. — La Tour des Ysalguier.

(Ancien Hôtel d'Espagne = Rue Peyrolières, 18.)

L'ancien hôtel des Ysalguier, qui rappelait tant de souvenir de notre vieille histoire toulousaine, a complètement disparu sous de nouvelles constructions. Le dernier vestige de l'époque romane, une fenêtre géminée dont la colonnette était surmontée d'un chapiteau couvert d'entrelacs perlés, imités de l'art arabe, a été détruite il y a une vingtaine d'années; ses débris ont reçu asile dans les collections de la Société archéologique. De l'époque gothique, il reste la haute tour octogonale, qui a été plusieurs fois remaniée, au xve s. et plus tard, et quatre fenêtres à croisillons dans la cour.

La tour, de 25 mètres de hauteur, renferme la vis d'escalier de quatre-vingt-douze marches de pierre; les ouvertures, qui jadis l'éclairaient, ont été déplacées au xve s.; on voit encore les arcs de brique de soutien qui surmontaient les anciennes, à côté et un peu au-dessous des nouvelles, dont les encadrements de pierre portent la taille en biseau de l'époque gothique.

Dans un angle de la vis, au-dessus de la onzième marche et à la hauteur du premier étage, un personnage penché en avant, tient une banderole dont l'inscription a disparu; au deuxième étage, dans le même angle, ce sont deux per-

Digitized by Google

sonnages, du même style, qui tiennent un blason fruste. Ces deux motifs de sculpture ont, malheureusement, été badigeonnés d'une épaisse couche de céruse.

De l'ancienne porte gothique de la tour, il ne reste que le montant de droite et le départ du filetage du linteau; la nouvelle entrée a été portée un peu plus à gauche.

Les Ysalguier, dont la sépulture se trouvait dans une des chapelles du Chapitre des Bénédictins de la Daurade, apparaissent dans le Conseil capitulaire en 1295. C'était, alors, le changeur *Raymond Ysalguier*, qui, devenu, en 1306, le liquidateur des biens confisqués aux juifs, lors de leur expulsion par Philippe le Bel, acheta presque toutes les maisons et les terrains provenant de cette confiscation, qui étaient situés entre la rue du Puits-de-la-Roue (rue de l'Écharpe), la rue Malcousinat (rue de la Bourse), et la ruelle sans nom, qui prit, dans la suite, celui de rue des Ysalguier, et devint, plus tard, au XIX^e^ s. la rue Clémence-Isaure. C'est sur ces terrains où se trouvait (?), dit-on[1], le cimetière des juifs, que fut construit l'hôtel.

Parvenus rapidement à la fortune par cette lucrative opération, les Ysalguier figurèrent encore dans le capitoulat, 30 fois durant le XIV^e^ s., 14 fois au XV^e^ et 3 fois dans les premières années du XVI^e^. Après 1428, leur rôle historique s'effaça peu à peu; nous ne trouvons plus dans les listes capitulaires que : *Jacques d'Ysalguier*, seigneur d'Auterive, en 1438-39; *Odet*, en 1480-81; *Jacques*, seigneur de Clermont, en 1503-4 et 1504-5, et *Bertrand*, en 1530-31.

A cette date, plusieurs parties de leurs vastes immeubles, et entre autres l'hôtel de la rue Peyrolières, étaient déjà passées en des mains étrangères, et, en 1606, ils ne possédaient plus rien de l'antique demeure.

Pendant près de deux siècles les Ysalguier possédèrent les seigneuries d'Auterive, de Clermont, Castelnau-d'Estrétefonds, Fourquevaux, Odars, Trébons et Pinsaguel. Cette dernière, dont le château porte encore, sur les clefs de voûte

1. Roschach; *Mém. Acad. des Sciences*, 1892, p 130.

Digitized by Google

de ses tours, les trois branches d'isalgue de leurs armoiries, provenait de l'ancien domaine des comtes de Toulouse; en 1494, au moment du déclin de cette famille, la magnifique résidence fut vendue aux de Bertier, qui la possèdent encore.

En 1442, l'hôtel en façade sur la rue Peyrolières, appartenait à *Jacmes Ysalguier*, chevalier, seigneur d'Auterive, capitoul en 1437, dont le registre des tailles mentionne la protestation et le refus de payer les tailles, comme noble et de noble extraction[1]; les deux autres immeubles, en suivant la rue de l'Écharpe (nos 1 et 3), appartenaient alors encore à des membres de cette famille : noble *Odet Ysalguier*, chevalier, qui fut capitoul en 1481, et moss. *Johan Ysalguier*, chevalier, capitoul en 1412, 1421, 1427 et 1428.

En 1458[2], l'hôtel appartenait encore à Jacmes Ysalguier[3], mais nous ne pouvons préciser, faute de documents, à quelle époque il passa en d'autres mains; en 1521, nous y trouvons M. de Montfort, trésorier, dont le registre des cotisations ne nous donne pas le prénom[4].

En 1541, l'hôtel était possédé par noble *Bernard d'Ornesan* (dénommé aussi Bertrand) seigneur et baron de Saint-Blancard, ou Saint-Planquart, chevalier, capitaine des galères du roi, qui fut chargé par François Ier, en 1523, de venir à Toulouse, pour rechercher sur son passage et dans cette ville, les gens condamnés aux galères, ou qui pouvaient y être condamnés, afin de les conduire à Marseille[5]. Il est

1. « Lo dit moss. Jacmes Ysalguier, ditz, que el es noble et noble linhada estrayct et viu noblament, per so ditz que no es tengut de paguar et ditz que sen deu déffendre per raso dels privilèges dels nobles, et sur asso ditz que vol avet dreyte et raso ». — A. M. — Tailles Pont-Vieux, 1442, fo 5.

2. A. M. — CC. 1747. Cad. Pont-Vieux, 1458, 3e m, art. 1, 4o vo.

3. Si Dumège avait recherché les documents antérieurs au cadastre de 1571, il n'aurait pas affirmé que cet hôtel avait été « à tort, considéré comme l'ancienne demeure des Ysalguier, dont le palais était dans la rue de ce nom ». — (Palais dont il n'indique pas l'emplacement.) — *Institutions* T. IV, p. 251.

4. A. M. — CC. 112 cotisations, Pont-Vieux, fo 25.

5. A. M. — AA. 13, nos 132, 133, 134.

Digitized by Google

probable que c'est en revenant de ce voyage qu'il vint se fixer dans notre ville.

L'immeuble passa, entre 1556 et 1565, à *Rougier de Prat* ou *Rogier del Prat*, puis, en 1566, à *Martin de Garrat*[1], marchand, qui le vendit en 1607 au célèbre président au Parlement *La Roche Flavin* (Pierre Marceillac, notaire, 10 mars).

Bernard[2] *de La-Roche-Flavin*, seigneur du dit lieu, né à Saint-Sernin-en-Rouergue, avait épousé, en premières noces, *Jacqueline Viole*, et, en secondes noces, *Alix de Bégoun*. Docteur en droit à 18 ans, conseiller au Présidial en 1574, il se présenta, en 1581, comme président aux Enquêtes, fut refusé et nommé conseiller au Parlement de Paris, la même année; en 1583, il était reçu président aux Requêtes au Parlement de Toulouse, et mourut le 19 octobre 1627. Son tombeau fut érigé au couvent de l'Observance de Saint-François, aux Minimes.

Après sa mort, ses fils vendirent l'hôtel à *Pierre Dortet* ou *d'Ortet*, écuyer, avocat, seigneur de Ribonnet et co-seigneur de Beaumont-de-Lézat, qui le possédait encore en 1679. Dans la suite il passa à *Jean-Gabriel Durègne*, seigneur de Launaguet, conseiller au Parlement en 1747, qui émigra en Espagne en 1790, et avait épousé, en 1754, *Dlle Marie-Thérèse Bourdeau*, fille du directeur de la Monnaie de Toulouse.

Pendant tout le siècle dernier, jusqu'en 1896, l'immeuble fut connu sous le nom *d'Hôtel d'Espagne;* c'est là, comme à l'hôtel de l'Écharpe, que descendaient les diligences du Gers. Hôtels et diligences disparurent successivement, après la mise en exploitation du chemin de fer de la ligne d'Auch.

1. A. M. — Cad. Pont-Vieux, 1550, 1571, 1679, 8e m. art. 1.
2. Dumège, dit à tort, que le cadastre porte « François ».

Digitized by Google

TOULOUSE LA MORTE

NOUVELLES RECHERCHES SUR SON PASSÉ

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD

(*Suite*[1]).

III

L'Oppidum de Pech-Davy.

Quoiqu'ils aient souvent mentionné Toulouse en leurs récits, ni les historiens grecs, ni les historiens latins ne nous ont fait connaître son emplacement, soit à l'époque barbare, soit à l'époque gallo-romaine. Il en est de même des géographes comme Strabon, pourtant bien informé par Posidonius qui était venu visiter la région toulousaine un demi-siècle auparavant et qui l'avait soigneusement étudiée en vue de continuer l'histoire de Polybe. Nous sommes, par suite, mal renseignés sur la formation urbaine de Toulouse et sur son assiette aux diverses époques de l'Histoire, les uns la plaçant à l'origine sur les côteaux de Pech-Davy où l'on voit un village portant le nom significatif de « Vieille-Toulouse », les autres la voulant de tout temps sur les bords de la Garonne.

Des recherches ont été souvent faites à ce sujet, notamment par l'abbé Audibert vers la fin du dix-huitième siècle ; puis par M. Edward Barry pour la nouvelle édition de *l'His-*

1. Voir les première et deuxième parties de *Toulouse la Morte* dans les *Mémoires* de l'Académie, tomes IV et V de la XI[e] série, années 1916 et 1917.

Digitized by Google

toire générale de Languedoc entreprise par la maison de librairie Edouard Privat (1872-1874) ; enfin, par M. Léon Joulin, en une série d'importantes fouilles commencées en 1900 et continuées pendant plusieurs années, qui concernent toutes les périodes antérieures à la conquête romaine et jettent un grand jour sur le haut passé de la région garonnaise. Ce sont là autant de documents précieux pour se rendre quelque peu compte des premières agglomérations toulousaines.

Quant à leur formation, elles se perdent dans la nuit des temps. Pour arriver à des notices à peu près historiques sur leurs époques sans histoire, il faudrait pouvoir remonter aux populations néolithiques de la région. Et nous sommes sans renseignements précis même sur les établissements qui leur ont succédé tant sur les bords de la Garonne que sur les côteaux de Pech-Davy. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'à la suite de chaque invasion par des populations nouvelles telles que celles des Celtes au sixième siècle avant Jésus-Christ et celle des Volkes-Tectosages trois siècles après[1], les envahisseurs semblent n'y avoir trouvé que des populations paisibles appartenant aux races

1. Cette arrivée est généralement fixée au début du troisième siècle. Mais, si les Volkes Tectosages ont réellement fait partie du siège de Delphes en 278 avant notre ère, il faut tenir compte des nombreuses années qu'ils avaient passées à Toulouse avant de se joindre aux migrations de Ségovèse en Germanie, sur les bords du Danube et dans les Balkans. Cette appréciation est basée sur Justin lorsqu'il parle de leur retour à Toulouse. Il s'exprime, en effet, ainsi : *Tectosagum autem, quum à Delphis in antiquam patriam venissent...* (*Epitome*, XXXII, 3). Il ne se serait pas servi du mot *antiquam*, ni même du mot *patriam*, si leur établissement dans la région garonnaise ne remontait qu'à quinze ou vingt ans auparavant. Il est vrai que Justin parlait d'après Trogue-Pompée, et Trogue-Pompée était gaulois, peut-être d'origine garonnaise, car c'est de cette partie de la Gaule que sont surtout sortis les Gaulois lettrés de l'Empire romain. Par suite, il se pourrait que son patriotisme, aidé par une même appellation des tribus Tectosages du Languedoc et de celles du Danube moyen, les lui ait fait confondre. Mais cette simple suspicion ne saurait suffire pour mettre en doute ses indications généralement acceptées par les historiens latins et confirmées par les historiens grecs.

Digitized by Google

précédentes et formant des agglomérations plus ou moins anciennes, plus ou moins nombreuses, occupées à la culture de leurs terres et au trafic de leur produits, qu'ils les dépossédèrent ou les firent tributaires ou vassales, et que celles-ci se résignèrent à vivre mêlées aux nouveaux venus avec lesquels elles finirent peu à peu par se confondre.

On sait que les Barbares préféraient aux plaines découvertes les hauteurs où ils étaient plus assurés de trouver des abris tutélaires pour leur personne et pour leurs biens ainsi que pour les autels de leurs dieux. Les hauteurs ne manquaient point aux environs de Toulouse actuelle. Il y en avait en particulier sur la grande ligne de côteaux qui va de Montaudran à Guilleméry. Mais aucunes de ces hauteurs ne valaient celles de Pech-Davy, si remarquables par leur situation géographique et par leur conformation topographique avec leurs pentes abruptes vers l'Ouest et leurs paliers successifs descendant vers le Nord et vers l'Est, par leur élévation leur faisant dominer à de grandes distances les trois vallées de la Garonne, de l'Ariège et de l'Hers, enfin par leurs lârges plateaux pouvant contenir une population très nombreuse. Elles constituaient une station naturellement indiquée pour attirer toutes les populations primitives en quête d'établissements définitifs. On y voyait, en outre, des sources d'eau assez nombreuses, ce qui est pour les agglomérations humaines une des conditions de la vie afin d'y désaltérer l'homme et ses bestiaux. Les bois et les prés abondaient sur les pentes, et les glèbes de la vallée promettaient de véritables richesses agricoles. A la chasse dans les forêts voisines, comme celle de Pechbusque, pouvait s'ajouter la pêche, car deux grands cours d'eau, l'Ariège et la Garonne, baignaient les falaises de Pech-Davy, et l'un d'eux arrivait jusqu'à l'Océan, capable de favoriser tous les commerces à l'intérieur comme à l'extérieur. Il y avait donc là des ressources intenses de vie économique en même temps que de vie politique. On y retrouve encore aujourd'hui de nombreux restes d'un vaste camp retranché, ainsi que des vestiges d'habitations permanentes

Digitized by Google

ayant formé un *Oppidum*, c'est-à-dire une ville en même temps qu'une forteresse. Et cet Oppidum était, à n'en pas douter, le centre militaire, politique et religieux de la nation dominante de la région. Aux temps proto-historiques, il était la métropole des Volkes Tectosages. Mais les Volkes y avaient eu des précurseurs, peut-être même les Néolithiques, qui se livraient souvent des combats acharnés et qui aimaient à se grouper sur les lieux élevés où ils établissaient des camps pour se préserver des attaques ennemies; dans tous les cas, des peuples de l'âge du bronze, car M. Joulin a trouvé sur les hauteurs de Pech-Davy des établissements importants qu'il attribue à des populations antérieures aux Celtes venus dans la région dès le sixième siècle et y apportant la connaissance du travail du fer. L'âge du bronze avait donc disparu depuis deux ou trois siècles lorsque les Volkes Tectosages sont arrivés dans la région garonnaise. Il n'est pas toutefois probable que leurs précurseurs y aient formé un ensemble d'habitations et de fortifications aussi important que celui qu'on retrouve sur les hauteurs de Pech-Davy.

D'après les relevés qu'en a faits M. Joulin, le camp des Volkes Tectosages occupait environ deux cents hectares actuellement répartis entre les deux communes de Vieille-Toulouse et de Pechbusque et le terrain de Pouvourville, banlieue de Toulouse. Il s'élève de 100 à 120 mètres au-dessus des vallées qui l'environnent et affecte une forme quadrangulaire allongée dont le côté Est part de Vieille-Toulouse et va vers Pouvourville jusqu'au lieu dit le Cucurel où il s'arrête pour descendre en droite ligne, par le chemin du Cluzel, au Nord, jusqu'au chemin des Étroits, longeant la rive droite de la Garonne et formant le troisième côté du quadrilatère à l'Ouest. Quant au dernier côté du camp, au Midi, il descend perpendiculairement de Vieille-Toulouse sur le chemin des Étroits qu'il rencontre au-dessous d'En Rouane. Le terrain très accidenté, compris dans ce quadrilatère d'une superficie d'environ quatre kilomètres de longueur sur huit cents mètres de profondeur, est

Digitized by Google

traversé par trois grands éperons venant du massif des côteaux qui se détachent, l'un du village de Vieille-Toulouse (269 mètres), l'autre de celui de Pechbusque (248 mètres) et le dernier du plateau dit de Cucurel (231 mètres. Ces éperons ont été barrés par trois énormes cavaliers en partie taillés dans le sol et précédés de larges fossés et de combes. Du côté de l'Ouest, le camp est défendu par les abrupts des côteaux et par des talus naturels très escarpés ou retaillés par la main de l'homme qui les a raidis. Il est dominé au Sud-Est par une énorme butte portant le nom de *Castera*, ayant trente mètres de hauteur à son extrémité septentrionale, où le sol du versant s'abaisse d'une manière très marquée, et mesurant à son couronnement quarante-sept mètres de longueur sur vingt-deux mètres de largeur. Cette butte est en partie taillée dans le sol et en partie formée de terre rapportée. Elle est couronnée au sommet d'un parapet partiellement éboulé d'où le regard embrasse un horizon immense sur les vallées de la Garonne à l'Ouest, de l'Ariège au Sud et de l'Hers au Nord.

C'est sur cet ancien camp ainsi délimité qu'ont été retrouvés de nombreux objets antiques de diverse nature, surtout le long du chemin conduisant des bords de la Garonne à Vieille-Toulouse en suivant la pente qui part de la Tuilerie actuelle, sise au pied du côteau, en face et non loin de la métairie de Lanusse, au lieu appelé le *planhol* (c'est-à-dire le « plateau »).

A). Les conjectures de l'abbé Audibert.

Jusqu'au dix-huitième siècle, les antiquités découvertes sur les côteaux de Pech-Davy étaient restées sans être étudiées d'une façon sérieuse, quoique Nicolas Bertrand (Bertrandi), dans son livre intitulé *De Tolosanorum Gestis*, publié en 1515[1], et Antoine Noguier, dans son *Histoire*

1. Fol. 11.

Digitized by Google

Tolosaine, publiée en 1559[1], y eussent signalé des restes d'édifices importants où ils croyaient voir des ruines d'une cité somptueuse. Leurs dires avaient même été tournés en ridicule par Catel, dans ses *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*[2], lorsqu'en 1764, l'abbé Audibert, en ce moment vicaire à Verfeil, mais qui avait auparavant exercé à Vieille Toulouse pendant plusieurs années, fit paraître une importante étude intitulée *Dissertation sur les origines de Toulouse*[3] qu'il dédia à l'abbé Barthélemy, le célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, alors conservateur des médailles du Cabinet du Roi. Cette étude complétait très utilement le premier volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, publiée par les bénédictins Dom Devic et Dom Vaissète trente-quatre ans auparavant, car elle était basée sur des faits très précis, étudiés avec beaucoup d'intelligence et de pénétration, quoique l'abbé Audibert fût sans connaissances archéologiques.

Dès son arrivée à Vieille-Toulouse, il avait été frappé par « la prodigieuse quantité de débris d'urnes cinéraires de terre cuite » qui jonchaient la surface du sol[4] et de monnaies de bronze et d'argent qu'on trouvait sur le petit plateau dit *planhol*[5]. Il s'était intéressé à leur examen et s'était appliqué à se rendre compte de leurs origine. Il y avait été aidé très obligeamment par un important propriétaire rural de la localité, M. Berdoulat, ancien capitoul, qui avait lui-même collectionné beaucoup d'objets antiques et recueilli de nombreux renseignements à leur sujet. Et il était parvenu, à force de patience et de perspicacité, à déterminer, d'après leur type et leur légende, la provenance et l'âge des monnaies qu'il avait recueillies.

1. Page 47.
2. Pages 390 et 391.
3. 1 vol. in-8° de 71 pages. A Avignon, chez Iean-Lorin Chambeau, libraire-imprimeur et se vend à Toulouse, chez Birosse, libraire, à la Bible d'Or, MDCCLXIV.
4. *Dissertation*, etc., pp. 3 et 4.
6. *Dissertation*, etc., pp. 8 et 9.

Digitized by Google

Il avait remarqué que les monnaies romaines étaient à Vieille-Toulouse beaucoup moins nombreuses que dans la plupart des stations antiques de la province narbonnaise.

Les plus nombreuses appartenaient à l'ère consulaire, finissaient avec la République romaine et consistaient en deniers et quinaires d'argent. Celles de l'époque impériale dataient des règnes d'Auguste et de Tibère. Elles devenaient rares à partir du règne de Claude et s'arrêtaient presque complètement au règne de Néron, en l'an 68 après Jésus-Christ[1].

En revanche, le sol renfermait beaucoup de monnaies barbares et semi-barbares appartenant à tous les peuples connus de l'ancien monde, telles que celles des villes grecques des Bouches-du-Rhône, des villes ibériennes ou phéniciennes de la Péninsule hispanique, des villes de la Narbonnaise et de l'Aquitaine jusqu'à celles des populations inconnues de la Gaule centrale et de la Gaule du Nord.

L'abbé Audibert en concluait que toutes ces monnaies y avaient été apportées par le commerce[2] et que ce commerce y était considérable[3]. Et, comme on ne retrouvait dans la ville basse que très peu de monnaies barbares ou semi-barbares et, au contraire, presque exclusivement des monnaies impériales, il en tirait la conséquence que la ville haute s'était éteinte dès le début de l'Empire, au profit de la ville basse qui lui devait sa prospérité, sinon son origine[4]. Tout en se montrant peu accessible aux « fables » des premiers historiens de Toulouse, aux « vils et poudreux romanciers[5] » qui donnaient à Vieille-Toulouse une existence plusieurs fois millénaire, il lui semblait revoir comme eux tous les caractères d'une ville très ancienne et très nombreuse avec ses places publiques et ses temples et jusqu'au lac sacré qu'avait pillé Cœpion,

1. *Dissertation*, etc., p. 11.
2. *Dissertation*, etc., p. 34.
3. *Dissertation*, etc., p. 11.
4. Pages 13, 59 et 60.
5. Page 24.

Digitized by Google

alimenté par la fontaine avoisinant la ferme de M. Berdoulat [1], dont on pouvait voir encore les tuyaux d'amenée.

L'abbé Audibert rapportait, en outre, qu'on avait trouvé communément dans ces mêmes lieux et qu'on continuait d'y trouver de son temps des fragments informes de différents métaux et des bijoux en or, en argent, en cuivre, en plomb et en fer. On avait surtout découvert de grandes masses de fer et des morceaux de plomb qui pesaient jusqu'à vingt-cinq livres. M. Berdoulat conservait une petite jambe de bronze qui devait avoir fait partie d'une statue assise.

Mais l'abbé Audibert considérait les anciens Gaulois comme un peuple complètement étranger au commerce et aux arts, tandis qu'il retrouvait d'ordinaire à une assez grande profondeur des monnaies Massaliotes, notamment des oboles d'argent paraissant avoir servi de type aux petites monnaies barbares, connues dans le pays sous le nom de « sarrasines » [2]. D'où sa supposition d'une colonie grecque attirée dans la ville gauloise par la fertilité du terroir et par les avantages que le cours de la Garonne offrait à leur commerce et établie en ces lieux quatre ou cinq cents ans avant notre ère [3].

L'abbé Audibert trouvait la justification de ses conjectures jusque dans le nom de « Tolosa », qu'on avait toujours considéré comme étant d'origine celtique et qu'il faisait dériver du « participe féminin et présent (du verbe grec) Θολόω *(cœno inquinare)* qui est Θολόουσα et Θολοῦσα, en sous-entendant πόλις, *urbs*, comme dans Agde Ἀγαθή et dans un grand nombre de villes grecques. On a (ainsi) Θολοῦσα Πόλις, *urbs inquinàns cœno*, ville sale, bourbeuse : les environs de Toulouse sont en effet fort gras et cette ville pendant l'hyver est une des plus sales du royaume [4]. » « Cette épithète, a dit M. Edward Barry [5], ne conviendrait que trop à la capitale

1. Pages 36 et 37.
2. Pages 11 et 22.
3. Page 59.
4. *Dissertation*, etc., p. 51.
5. Note de l'*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 172.

Digitized by Google

des Tectosages, une des villes les plus boueuses de France pendant l'hiver, et quelquefois pendant l'été. » Quand nous rechercherons à notre tour l'origine du nom de « Toulouse », nous aurons l'occasion de montrer qu'on aurait pu trouver dans les mots grecs θόλος et θολές, avec des significations diverses suivant que l'accent se trouve sur le premier omicron ou sur le second, une origine grecque plus plausible, quoique aussi douteuse, du nom de « Toulouse ».

B). Les objections de M. Barry.

Tout en rendant justice au mérite de l'œuvre de l'abbé Audibert, M. Edward Barry a vivement combattu ses conjectures[1]. Son autorité était d'autant plus grande qu'il était professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres de Toulouse et très versé dans la science de la numismatique. Mais ses objections ont été contredites par les découvertes qui se sont produites dans la suite et qui ont, au contraire, confirmé les principales conjectures de l'abbé Audibert.

L'erreur capitale de M. Edward Barry a été de ne pas distinguer suffisamment les deux époques qui caractérisent l'histoire de Toulouse : la période barbare et la période gallo-romaine. Il les a, au contraire, si bien mêlées qu'il les a souvent confondues, et de ces confusions il a tiré des conclusions d'autant plus erronées.

C'est ainsi qu'il a contesté que l'Oppidum des hauteurs de Pech-Davy ait jamais été la principale agglomération toulousaine, parce qu'on n'y avait retrouvé aucun débris de monuments antiques témoignant d'une ancienne grande ville comme on en retrouve dans les anciennes villes du littoral méditerranéen, d'origine grecque ou romaine, et même dans certains villages des Pyrénées centrales, où il n'est pas rare de trouver des fûts de colonne ayant soutenu le fronton d'un temple, des chapiteaux pseudo-corin-

1. *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, renvoi (2) des pages 167 et s. du t. I (1872) et note 117 du t. II, pages 528 et s. (1874).

Digitized by Google

thiens et des autels inscrits qui nous ont conservé le nom du dieu local et ceux de ses *cultores*.

De telles objections ne peuvent s'appliquer qu'à la période gallo-romaine et ne prouvent rien pour la période barbare. La Gaule indépendante n'eut pas d'architecture proprement dite. Les Phéniciens et les Grecs du littoral méditerranéen n'enseignèrent pas à nos ancêtres l'art monumental dont eux-mêmes se souciaient assez peu, absorbés qu'ils étaient par les soins du négoce et de l'industrie. On peut en juger par Marseille. Bien que fille de Phocéens, issus de la brillante Ionie, bien qu'en relations continuelles avec l'Égypte et avec tous les peuples de race hellénique, bien que devenue, dès sa fondation, une sorte de république modèle, elle ne s'occupa guère de s'embellir : on n'a jamais découvert sur son emplacement des substructions ou de débris de sculpture témoignant de l'existence, dans cette ville célèbre, d'un édifice digne d'elle[1]. Il ne faut pas s'étonner s'il en fut de même pour Toulouse barbare. Les Volkes Tectosages, comme tous les peuples de la Gaule, ne construisaient pas de grandes habitations. Ils se contentaient de simples cabanes (*casæ* ou *casulæ*). Il en était encore ainsi au temps de César qui dit, dans ses *Commentaires*, que ses soldats étaient logés *in casas quæ more gallico stramentis tectæ sunt*. Strabon[2] et Vitruve[3] confirment cet usage. Ces cabanes affectaient la forme ronde et étaient construites de poteaux et de claies en dehors et au dedans desquelles on appliquait des cloisons de terre. Une large toiture, composée de bardeaux de chêne et couverte de chaume (*stramentum*) ou de paille hachée et piétinée dans l'argile, recouvrait le tout, ce qui leur avait fait donner, par les Romains, le nom spécial de *tugurium*, littéralement « toit de chaume ». Vitruve ajoute que ce genre de bâtisse était commun à la Gaule, à l'Espagne, au Portugal (*Lusitania*) et à l'Aquitaine. Au-

1. Conf. *Histoire monumentale de la France*, par Anthyme Saint-Paul, p. 27.

2. *Géographie*, IV, IV, 3.

3. *De Architecturâ*, II, 1, 3 et 5.

Digitized by Google

jourd'hui encore, nous le voyons pratiqué à Toulouse et dans toute la région environnante, sinon pour les maisons habitées, du moins pour les constructions secondaires faites en *pisé* ou pour les murs de clôture dits *paillebarts*.

De telles constructions ne pouvaient, par suite, constituer des « cités » comme celles qui faisaient l'orgueil de la Grèce et de l'Italie à l'époque de leur civilisation, ni même des « villes » comme celles dont parle Homère, ces villes aux grands murs (εὐκτίμενα τειχιόεσσαι) que les Germains de Tacite considéraient comme des « prisons mûrées ». Elles ne comportaient ni temples à chapiteaux, ni tous autres monuments de pierre ou de marbre, comme les demandait M. Edward Barry pour croire a l'établissement d'un centre permanent de population sur les hauteurs de Pech-Davy. Mais, en revanche, il y avait tous les éléments d'une ville comme l'étaient les villes gauloises avant leur romanisation.

A leur arrivée sur les bords de la Garonne, les Volkes Tectosages s'étaient surtout préoccupés d'y établir un camp fortifié, entouré d'enceintes défensives, fabriquées le plus souvent avec des abatis d'arbres croisés en tous sens ou de murs de terre élevés à une assez grande hauteur, une espèce de citadelle (*ara*) pouvant contenir, non seulement les guerriers proprement dits, mais aussi leurs femmes, leurs enfants, avec leurs bêtes de somme (*jumenta*), leurs troupeaux (*armenta*, *pecudes*) et tout ce qu'ils possédaient. On y retrouve encore les dispositions indiquées par César pour constituer un *oppidum*. Et cet oppidum était pour eux tout à la fois un lieu de défense, un lieu de refuge et un centre d'habitation, constituant la cité de la nation et la métropole de la région soumise à leur domination.

C). Les « foralia » de l'oppidum.

Un des signes les plus caractéristiques des grandes agglomérations barbares aux temps proto-historiques était les marchés dont elles étaient pourvues. Or, il y avait dans

Digitized by Google

l'Oppidum de Pech-Davy ce que les Romains appelaient un *forum* et les Grecs une ἀγορά, c'est-à-dire une place publique constituant un champ de foire (*forum rerum venalium*). Ce forum occupait le petit plateau qui se trouve au nord de la métairie actuelle de Lanusse, le *planhol* de la surface la moins accidentée; c'est là qu'on a recueilli de nombreuses monnaies indiquant les relations commerciales des Tolosates avec la plupart des peuples de la Gaule et de l'Espagne et avec les comptoirs et les colonies de la côte méditerranéenne. On ne saurait donc douter qu'à l'Oppidum de Pech-Davy se trouvaient des marchés (*foralia*) très achalandés, et, par suite, un centre de population formé par tous ceux qui se livraient au commerce. Il faut y joindre ceux dont la profession profitait de ce commerce. S'il n'y avait pas de boutiques proprement dites, comme il y en avait au forum de Rome et à celui d'Herculanum, pour le trafic des marchands, des banquiers et des usuriers[1], il y avait certainement des édifices pour recevoir les marchandises et pour loger ceux qui les vendaient. Ces édifices, habités d'une façon plus ou moins permanente, étaient d'autant plus nombreux, que les monnaies retrouvées témoignent de relations habituelles et séculaires avec les comptoirs et les colonies les plus commerçantes en Espagne et dans les Gaules. D'après l'essai d'inventaire qu'en a fait Ernest Roschach dans son *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*[2], les monnaies les plus nombreuses seraient, après celles de Rhoda et d'Emporium, celles de Marseille, de Narbonne, des Longostalètes, de Tarragone, de Lérida et d'Huesca. Puis viendraient les monnaies de Minorque (avec leurs effigies monstrueuses du Cabire), de Liria, d'Obulco, de Cesada, d'obscures bourgades de Vasconie, et, parmi les espèces lointaines, celles de Carthage, de Panorme, de Cyzique.

Cette mosaïque de types, d'emblèmes, de figures empreintes sur ces diverses monnaies, montre la rencontre de

1. Vitruve, v, 1.
2. Pages 180-181.

Digitized by Google

races les plus diverses sur le forum de Pech-Davy. Elle en dit long sur l'intensité de la vie, l'activité des rapports et des échanges qui s'y faisaient, et, par suite, sur l'importance de la population qui devait s'y grouper[1].

D). Les ateliers monétaires.

Non seulement on retrouve toutes ces monnaies employées dans l'Oppidum de Pech-Davy, mais encore on en voit certaines imitées, telles que celles de Rhoda et d'Emporium. C'est assez dire l'importance qu'avait pris son commerce, notamment avec les colonies phocéennes du littoral ibérien.

Les plus anciennes monnaies d'argent fabriquées dans les ateliers Tolosates reproduisent servilement les drachmes de Rhoda, au type de la rose retournée et divers spécimens de sa dégénérescence[2].

Puis viennent les monnaies d'argent dites à la croix, complètement anépigraphes, qui rappellent encore, mais de plus loin, le prototype de Rhoda à la rose retournée, et qui empruntent quelquefois les accessoires de leur type aux monnaies d'Emporium ou à celles de Sicile.

D'autres monnaies d'argent procèdent à la fois du type de Rhoda à la rose vue en dessus et, au revers, du type de Rhoda à la rose retournée.

A ces deux derniers groupes se rattachent, par un ou

1. D'après une collection faite dans le dernier quart du dix-neuvième siècle par M. Azéma, et déterminée par M. A. Blanchet, l'éminent auteur du traité des *Monnaies gauloises*, la proportion des diverses monnaies trouvées à l'Oppidum serait la suivante :

Grèce, pays grecs et Marseille	1/8e
Peuples barbares du littoral méditerranéen	1/6e
Volkes Tectosages	1/3
Autres régions gauloises	1/30e

(Communication de M. Joulin à l'*Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*).

2. Voir, à ce sujet, l'étude de M. P.-Charles Robert, qui a fait l'objet de la note 114 de l'*Histoire générale de Languedoc*, (édition Privat, t. II, pp. 457 et s.)

Digitized by Google

plusieurs intermédiaires, des monnaies diverses d'argent, soit anépigraphes, soit à légendes ibériques ou latines.

Lorsque la rose est vue en dessus, le centre est marqué par la gerbe des étamines, et le champ de la pièce est occupé par huit pétales, posés deux à deux et semblant légèrement repliés sur eux-mêmes, ainsi que cela se produit quand la floraison est très avancée. Les extrémités des quatre folioles barbues apparaissent dans les quatre angles rentrants formés par les pétales.

Lorsque la rose est retournée, les sépales barbus découpent le champ de la pièce en quatre parties égales. Peu à peu, les sépales barbus ont été remplacés par une croix à branches lisses, tandis que la tête de la divinité a été maintenue sur l'autre face.

A son tour, l'image pure et si caractéristique du prototype grec a fini par se déformer et même disparaître[1].

Certaines monnaies portent des objets accessoires, tantôt une hache, tantôt un sanglier, tantôt un cheval. D'où les noms particuliers qu'on donne à ces divers drachmes : monnaies à la rose, monnaies à la croix, monnaies à la hache, monnaies au sanglier, monnaies au cheval[2]. Dans son *His-*

1. Les monnaies à la croix rappellent la *swastika* ou croix gammée. Le mot de *swastika*, d'origine hindou, dérive du sanscrit *su* « bien » et *as* « être ». Max Müller prétend (Lettre à Schlieman, *Ilios*, p. 175) qu'il se traduisait en grec par εὐεστικη. C'était une formule de souhait ayant eu d'abord un caractère sacré, plus tard réduit à une valeur symbolique, enfin relégué à un simple motif de décoration. Il était « l'emblème du soleil en mouvement », l'équivalent de la rose dont il est dérivé et le doublet. On le rencontre fréquemment à Chypre, mais sur des monuments postérieurs à l'âge de bronze. Il en est de même en Grèce et en Italie. Il a dû apparaître, tout d'abord, dans les régions égéennes, et de là chez les Ibères, qui l'ont transmis aux Tectosages. Le signe de la croix à branches égales fut un symbole religieux bien avant sa consécration chrétienne; on voit la croix sur des cylindres chaldéens, associée à des images divines; elle est suspendue au cou des rois assyriens, sur des stèles portant d'autres emblèmes solaires. Les découvertes de Conossos ont montré toute l'importance de la croix dans la religion crétoise.

2. L'emblème de la hache est particulièrement fréquent. Il est tout à fait étranger aux monnaies de Rhoda et d'Emporium. L'extrême abon-

Digitized by Google

toire graphique de l'ancienne province du Languedoc[1], Ernest Roschach a rassemblé vingt-neuf types différents de la hache mise sur les monnaies retrouvées à Vieille-Toulouse. Quoique incomplet, ce groupement donne une idée, d'abord de l'importance du monnayage qui a permis un tel luxe de variantes, et aussi de la valeur particulière de cet emblème répété trop souvent pour n'avoir pas une signification particulière.

Quant aux monnaies portant l'image d'animaux, elles se retrouvent chez tous les peuples. Il en est ainsi, notamment, des plus anciennes monnaies romaines, d'où le mot *pecunia* (argent monnayé), venant de *pecus* (troupeau, bétail[2]).

dance des haches dans les dépôts de Bretagne et de Normandie a fait supposer que, tout au moins à la fin de l'âge du bronze, elles auraient servi de monnaies primitives, en même temps que d'outils. A l'appui de cette conjecture du *celt-monnaie*, on a fait valoir la faible épaisseur d'un certain nombre d'exemplaires, vraiment trop minces pour avoir pu servir d'armes ou d'instruments, ou encore les dimensions minuscules de certaines d'entre elles. Dans les Côtes-du-Nord, à Kergrist-Moëlou, on a trouvé 4.000 haches réunies par un fil métallique, d'où l'hypothèse d'une consécration et d'une offrande votive aux divinités. Dans l'Aisne, à Brécy, on a découvert plusieurs kilogrammes de débris de haches avec des brisures paraissant faites intentionnellement pour leur donner un poids sensiblement uniforme, ce qui a fait supposer qu'on s'en servait comme monnaies courantes (A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, I, p. 23). De la monnaie en forme de hache, constatée à la fin de l'âge du bronze, on serait passé, pendant l'âge du fer, à la hache simplement figurée sur la monnaie.

Ce n'est pas seulement dans les Gaules que la hache aurait été employée pour timbrer la monnaie. Le lexicographe Hesychius rapporte qu'à Paphos le poids de dix mines avait la forme d'une double hache (bipenne), et qu'un poids inférieur, de trois à cinq mines, avait (là ou ou ailleurs) la forme d'une hache simple (demi-bipenne) (Hesychius, *Verbis* ἡμιπέλεκον et πέλεος. — Conf. Hultsch, *Métrologie*, p. 560; — Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, 1901, col. 514). On a même retrouvé des lingots-monnaie en forme de bipenne dans l'Europe centrale et occidentale (Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. II, p. 403). Mais c'est la hache simple qui fut en Occident l'objet du même culte que la hache double en Orient.

1. Tome XVI de l'*Histoire générale de Languedoc*, éd. Éd. Privat.

2. Les animaux représentés sur la monnaie étaient, en général, des animaux sacrés.

Digitized by Google

Au début, ces monnaies portaient des légendes grecques. Puis, ces légendes furent ibériques. Enfin, elles devinrent latines. D'autres sont anépigraphes, et ces monnaies muettes sont les plus nombreuses.

Souvent, les monnaies d'argent sont marquées d'entailles et de coups de limes, ce qui indique qu'on ne les acceptait qu'à la suite d'essais. D'autres sont coupées en deux, ou même en quatre, et formaient des subdivisions de la drachme ou de l'obole pour compléter ou parfaire les petits payements, qui s'expliquent par les objets de peu de valeur.

Si, maintenant, on considère ces monnaies au point de vue de leur fabrication, on doit en conclure que les Volkes Tectosages avaient une civilisation avancée prise au monde hellénique en passant par Rhoda et Emporium.

E). Les potiers de terre.

Voici un autre groupe de population dont on ne saurait douter et qui ne se serait pas établi d'une façon permanente sur les hauteurs de Pech-Davy, s'il n'avait pas eu à satisfaire une nombreuse clientèle locale, car il aurait trouvé ailleurs des emplacements autrement commodes, notamment dans la vallée et près de la Garonne. C'est celui des potiers de terre, des *figuli*, comme les appelaient les Romains (en grec κεραμεύς). Ils s'étaient installés à portée des deux ou trois sources qui sourdent sur le plateau, et ils y avaient établi leurs hangars en plein air et leurs fours souterrains. On retrouve encore de nombreux débris de leur industrie, dont la nature et la forme semblent indiquer la « casse » ou le « rebut » des *figlinæ* impropres à la vente. Ces débris indiquent la fabrication de toute espèce de poteries pour les usages domestiques,

On s'est demandé si les potiers de l'Oppidum fabriquaient également ces grands vases à deux anses dits *diota* (διώτη)[1],

1. Littéralement « deux oreilles », expression qui était employée en grec ou en latin comme terme général pour tout vase qui avait deux

Digitized by Google

dont on avait fait une mesure de capacité, ainsi qu'en témoigne le discours de Cicéron *Pro Fonteio*[1], datant du premier siècle avant Jésus-Christ, et qui servaient à transporter les liquides de toute espèce, tels que le vin, l'huile et jusqu'au miel.

M. Edward Barry était tout disposé à l'admettre[2]. Mais il n'attribuait positivement à la fabrication des potiers de l'Oppidum que les vases de terre blanche ou rougeâtre, dont on avait observé d'importants gisements sur les hauteurs de Pech-Davy.

M. Joulin, pense, au contraire, que la plupart des amphores trouvées à Toulouse n'ont pas été fabriquées dans la région. Il les croit toutes venues d'Italie ou des pays hellénisés, et son opinion est basée : 1° sur la forme de ces amphores qui diffère de celles des amphores de fabrication indigène de la province; 2° sur leurs caractères en relief attribuables au premier siècle avant Jésus-Christ; 3° enfin, sur le plaidoyer de Cicéron, *Pro Fonteio*, qui mentionne une grande importation d'amphores vinaires pour le vin venant d'Italie et introduit dans les Gaules. Il semble, en effet, que ces amphores eussent été inutiles pour les produits de la région toulousaine, puisqu'à cette époque la culture de la vigne était prohibée dans les Gaules, au témoignage de Cicéron; et il en fut ainsi jusqu'au règne de l'empereur Probus (276-282 après Jésus-Christ)[3].

Les amphores trouvées dans la région toulousaine présentent deux sortes de pâtes :

1° Des pâtes rouge brique — bien cuites au feu; toutes sont d'importation;

anses, tels que l'*amphora*, la *lagena*, etc., surtout pour tous les vases destinés à garder le vin mis en réserve (Horace, *Odes*, I, 9, 8).

1. C., 5, 9.

2. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. I, p. 181.

3. Nous avons déjà cité le passage du traité *De Republicâ*, où Cicéron dit que les Romains avaient prohibé l'olivier et la vigne dans les pays transalpins pour que leurs produits ne fissent pas concurrence à ceux de l'Italie. Ce n'est qu'à partir de l'empereur Probus que la culture de la vigne fut autorisée dans les Gaules.

Digitized by Google

2° Des pâtes rosées avec engobes — plus imparfaites, en nombre beaucoup moindre que les précédentes, qu'on peut supposer indigènes sans preuves bien certaines[1].

Quant aux poteries de capacité moyenne et petite, elles sont toutes de pâte grise et cuites au feu réducteur. Elles proviennent de fabrication indigène.

Somme toute, on ne saurait douter qu'il n'y ait eu, sur les hauteurs de Pech-Davy et dans l'Oppidum, des fabriques de poteries, et que ces poteries n'aient varié suivant les époques. On peut en juger par les vases qui étaient employés dans les sépultures et qui se comptaient par milliers.

F). Les sépultures.

D'après les fouilles conduites par M. Joulin, toutes les sépultures de l'Oppidum sont des sépultures d'incinération[2]. Les unes sont sans urnes et se trouvent sur la pente au-dessus de la Tuilerie et au Cluzel. D'autres, au Cluzel, sont avec des urnes; mais ces urnes sont d'une technique et d'une forme particulières. Ces sépultures sont de trois sortes : quelques-unes, au Cluzel, ont des urnes de forme

1. Ce genre d'amphores paraît plutôt de provenance italique d'après M. Joulin.

2. On a cru pendant longtemps que le rite de l'incinération funéraire avait été importé en Gaule par les envahisseurs auxquels était due l'introduction du bronze. (G. de Mortillet, *Formation de la nation française* [1900], p. 327.) Mais. s'il est vrai qu'à l'époque néolithique les sépultures à inhumation étaient la règle générale, on a retrouvé, notamment en France, des ossements humains calcinés dans les dolmens et dans les grottes sépulcrales. Dès l'aurore des temps historiques, on constate la coexistence de leurs rites (inhumation et incinération), chez les Étrusques, chez les Grecs et chez les Latins. Les Gaulois inhumaient au temps de la prise de Rome et incinéraient à l'époque de Vercingétorix. La destruction complète du cadavre par le feu peut s'expliquer de deux façons, soit par mesure de précaution, dans l'intérêt hygiénique des vivants, soit plutôt par la notion de la survivance des âmes : l'âme était ainsi dégagée après la mort de son enveloppe corporelle pour faciliter sa migration. (Joseph Déchelette. *Manuel d'Archéologie préhistorique*, etc. [1910], t. II, pp. 159 et s.).

Digitized by Google

lékané[1], avec des couvercles tronconiques; d'autres, dans la combe de Boulaguet et dans la pente au-dessus de la Tuilerie, sont en fosses et en puits; enfin, le troisième état, caractérisé par de nombreuses sépultures à amphores italo-grecques, se trouve dans la pente au-dessus de la Tuilerie, sur la crête qui descend de Cucurel et dans d'autres endroits.

Cependant, il est quelques sépultures qui ne paraissent pas se rapporter à l'une des trois périodes précitées. Telles sont celles du Cluzel, les unes sans urnes, les autres avec des vases qui diffèrent par la technique et par les formes de ceux du premier état, et celles, sans urnes, du groupe inférieur de la pente au-dessus de la Tuilerie. Dans les sépultures sans urnes du Cluzel, les restes humains sont amalgamés avec la marne. Dans les sépultures avec urnes, M. Joulin a trouvé, comme mobilier, des débris de bronze.

Les poteries forment deux séries. Les unes, d'assez grandes dimensions, ont des pâtes grossières recouvertes d'un enduit d'argile fine de couleur gris jaunâtre; ce sont les plus anciennes. La deuxième série se compose de vases de couleur sombre de pâte assez grossière, façonnés à la main et revêtus d'enduits et d'engobes plus ou moins brillants. Ces vases affectent deux formes : celle du bassin surbaissé ou *lékané*, et celle du plat tronconique des plus anciennes sépultures.

En arrière de la crête du Cucurel et au sud-ouest, dans la combe de Boullaguet, deux fosses funéraires, profondément enfoncées dans le sol, renfermaient des poteries d'un âge moins avancé.

Dans la pente qui monte de la Tuilerie au plateau de Lanusse, M. Joulin a constaté deux groupes de sépultures, l'un, le plus nombreux, avec des amphores et un *ustrinum*[2],

1. Λεκάνη, dont la racine est Λέκος, « plat, assiette », écuelle, cuvette. Les Latins l'appelaient *patina* : c'étaient des espèces de bol, un peu moins creux que l'*olla*, mais plus profonds que la *patera*. Ces vases avaient un couvercle (*operculum*, πῶμα).

2. *L'Ustrinum* était un emplacement public, destiné à brûler les

Digitized by Google

l'autre, sans vases, avec des fosses de 0m80 à 1 mètre de diamètre et de 1 mètre de profondeur.

Somme toute, l'Oppidum renferme des sépultures dont les dispositions et le mobilier se rapportent à trois périodes différentes. La première, et la plus ancienne, s'est montrée dans quelques sépultures du Cluzel avec des urnes de forme *lékané* et des couvercles tronconiques; la deuxième a apparu dans les sépultures en fosses et en puits de la combe de Boullaguet et de la pente au-dessus de la Tuilerie; enfin, la troisième existe sur la crête qui descend du Cucurel et dans d'autres endroits : elle était caractérisée par de nombreuses sépultures à amphores italo-grecques.

Le mobilier de ces sépultures témoigne incontestablement des progrès de l'industrie et du commerce pendant ces diverses périodes.

Les objets recueillis appartiennent à trois périodes successives :

1° Au premier âge du fer (VIe et Ve siècles) : ils ne diffèrent pas de ceux de Hallstatt;

2° Au deuxième âge du fer (IVe, IIIe et IIe siècles) par les formes et les décorations; on trouve à la fois des types de la Tène, des produits helléniques et des régions hellénisées et des vases ibéro-grecs de la Péninsule hispanique;

3° Au premier siècle de la conquête romaine : les importations italiques ont fait peu à peu abandonner les produits de la Tène, et ceux imités des types helléniques.

A chacune de ces périodes répondent, nous l'avons dit, des sépultures dont les dispositions et le mobilier funéraire diffèrent suivant les époques auxquelles elles appartiennent.

G). Les substructions.

M. Joulin ne s'est pas borné à l'étude des sépultures. Il a relevé, en outre, un grand nombre de substructions et d'au-

morts, et où étaient incinérés les cadavres de gens de médiocre condition et des indigents.

Digitized by Google

tres vestiges d'habitations disséminées sur les pentes Ouest des côteaux de Pech-Davy. Les principaux sont dans la grande échancrure du plateau comprenant l'éperon de Vieille-Toulouse, l'éperon de Pechbusque, l'éperon de Cucurel et la crête qui en descend. A côté de substructions relativement importantes, il avait rencontré des aires de petites habitations, parfois recouvertes de cendres et de charbon, et quelques substructions maçonnées. Ces diverses constructions formaient deux couches d'habitations parfaitement distinctes. On y constatait des enduits d'argile sur clayonnage, des foyers et des débris de cuisine, parmi lesquels de très nombreux os d'animaux domestiques ou sauvages. Et ces deux couches ont été considérées par M. Joulin en partie antérieures au troisième siècle et à l'arrivée des Tectosages, d'après les poteries trouvées dans la couche qui les surmonte. C'est dans une de ces couches à débris qu'a été trouvée une poterie attique de la fin du cinquième siècle ou du commencement du quatrième.

D'autres substructions d'un genre différent avaient été constatées par un antiquaire toulousain du milieu du dix-neuvième siècle, M. Soulage. Ces substructions ont été confirmées par M. Théodore de Sevin, membre de la Société archéologique du Midi de la France, qui a pu voir et mesurer les fondations qui venaient d'être mises à découvert en 1879, tout près de la villa de M. de Ginisty. On n'avait d'abord en vue que de donner en cet endroit plus de profondeur à la couche arable où ne végétaient jamais que de chétives moissons. Les travaux furent ensuite continués pour utiliser les moellons et les gros cailloux qu'on y trouvait en abondance. Ces matériaux étaient arrachés à des murs d'une grande épaisseur (1^m40) qui devaient probablement supporter une voûte et qui formaient un rectangle de 18 mètres sur 16 mètres hors d'œuvre, les grands côtés orientés de l'Est à l'Ouest[1]. De telles substructions ne peu-

1. *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XII (1880), p. 186.

Digitized by Google

vent être attribuées qu'à l'époque gallo-romaine, et M. Joulin en a relevé une partie. L'Oppidum avait fait place à des villas qui, plus tard, semblent avoir été détruites, comme la villa de Chiragan, par quelque violente invasion telle que celle des Vandales.

Il y avait donc sur les hauteurs de Pech Davy des constructions importantes contrairement à ce que pensait M. Edward Barry; et l'abbé Audibert avait bien raison lorsqu'il répondait à ses contradicteurs que, si l'on ne retrouvait pas plus de substructions anciennes, c'est qu'elles avaient été démolies pour édifier d'autres habitations. Certaines même avaient servi de fondation pour épargner des frais de constructions nouvelles. Et il en était ainsi du temps de Nicolas Bertrand (Bertrandi) et d'Antoine Noguier[1], parce que la région manque complètement de pierre et qu'on avait tout profit à se servir des vieux matériaux qu'on avait sous la main. Le même fait s'est produit pour les constructions en briques. L'abbé Audibert raconte qu'un propriétaire de Vieille-Toulouse, M. Berdoulat, en avait fait charrier une telle quantité que son fils l'évaluait à 3.000 charretées. « D'autres, sans doute, ajoute-t-il, depuis plus de mille ans que les environs des villages sont défrichés, l'avoient fait avant lui[2] ».

Ainsi, nous voyons qu'à toutes les époques, et suivant les degrés de la civilisation, les hauteurs de Pech-Davy ont été habitées aux temps proto historiques comme aux temps historiques. Mais voici une nouvelle preuve, et celle-ci formelle, irrécusable, établissant que l'Oppidum de Pech-Davy était la véritable métropole des Volkes Tectosages et n'a pas cessé de l'être, tout au moins, jusqu'à la « paix Romaine ».

1. *Dissertation*, etc., p. 44.
2. *Dissertation*, etc., p. 43.

Digitized by Google

H). L'organisation municipale.

Nous avons déjà mentionné[1] l'inscription latine, remontant à l'an 707 de Rome (47 avant Jésus-Christ), et découverte accidentellement en 1879[2] à un endroit près duquel M. Joulin a retrouvé la « terrasse » sur laquelle était construit l'édifice réparé dont il est parlé dans cette inscription. Elle établit qu'à la suite des événements qui s'étaient passés lors de l'invasion des Cimbres et des Teutons, les Romains ne s'étaient pas bornés à s'assurer militairement de l'Oppidum; ils l'avaient en outre pourvu d'une organisation municipale que tous les commentateurs ont considérée comme peu commune dans la province Narbonnaise, car c'est la seule qui y ait été découverte. Il faut en tirer cette conséquence que l'Oppidum n'avait pas cessé d'être la métropole des Volkes Tectosages, et ce fait capital éclaire d'un jour certain une autre question qui a fait l'objet de bien des recherches infructueuses. C'est la question du temple et du lac sacré où étaient conservés l'or et l'argent pris par Cœpion en l'an 105 avant Jésus-Christ et qui constituait, ainsi que nous l'avons montré, le trésor public de la Nation[3].

I). Le temple et le lac sacré.

Nous avons à leur sujet trois témoignages qui se complètent mutuellement. Ce sont ceux de Strabon, de Justin et d'Aulu-Gelle.

Pour bien comprendre le texte de Strabon, il faut l'étudier suivant l'ordre des idées qu'il a émises.

Tout d'abord, il commence par raconter que les trésors trouvés à Toulouse par Cœpion s'élevaient à environ

1. Voir page 293 du tome V, année 1917.
2. *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* (t. XII, 1880, pp. 177-186).
3. Voir pages 262 et suiv. du tome V, année 1917.

Digitized by Google

quinze mille talents, lesquels étaient déposés partie dans des lieux clos (ἐν σηκοῖς), partie dans des lacs sacrés (ἐν λιμναῖς ἱεραῖς). Il doute que ces trésors aient pu provenir du temple de Delphes, comme on le disait, parce que le temple de Delphes avait été déjà pillé par les Phocidiens lors de la Guerre Sacrée, et, dans tous les cas, parce que l'or et l'argent qui y avaient été pris avaient été partagés entre tous les membres de la nation Tectosage, lesquels s'étaient ensuite brouillés et s'étaient dispersés un peu partout sans pouvoir rentrer dans leurs foyers en conservant leur part de butin. Nous avons déjà examiné ce point[1]; nous n'avons pas à y revenir.

En second lieu, Strabon expose d'une façon générale que le pays des Tectosages était riche en mines d'or, d'après ce que racontent plusieurs; ses habitants étaient fort superstitieux et très modestes dans leur manière de vivre, et il s'était formé sur beaucoup de points des trésors. Les lacs ou étangs sacrés offraient surtout des asiles sûrs où l'on jetait l'or et l'argent en barres. Les Romains le savaient, et, quand ils se furent rendus maîtres du pays (c'est-à-dire plusieurs années après le pillage de Cœpion) ils vendirent ces lacs ou étangs sacrés au profit du trésor public, et beaucoup de ceux qui les achetèrent y trouvèrent des lingots d'argent battu ayant la forme de pierres meulières. De cet exposé général, qui forme une espèce de parenthèse dans le récit de Strabon, il faut tirer cette conséquence que les Volkes Tectosages étaient divisés en plusieurs tribus ayant chacune son « trésor » et que ces tribus avaient coutume de mettre ces trésors dans des « lacs ou étangs sacrés ». Mais le pays des Volkes Tectosages n'abondait pas en lacs ou étangs naturels. Il s'agit donc de lacs ou étangs factices construits sans doute en même temps que les temples. De plus, les trésors que contenaient ces lacs ou étangs se composaient d'or ou d'argent « en barres » et de lingots d'argent battu ayant la forme de « pierres meulières », ce qui indique que cet or et

1. Voir pp. 262 et suiv. du tome V, année 1917.

Digitized by Google

cet argent devaient avoir un poids déterminé et constituaient le trésor public de la nation, au lieu d'être dus à la simple dévotion des *cultores*, comme semble le dire Strabon.

Après cette digression sur les lacs ou étangs sacrés du pays des Volkes Tectosages, Strabon revient au trésor de Toulouse, et il dit que le temple qui le contenait était « sacrosaint ». C'est pourquoi « il était grandement vénéré par ceux qui l'avoisinaient; aussi abondait-il en trésors dus à de nombreux donateurs, et personne n'osait y toucher[1] ». Strabon ne mentionne que le temple de Toulouse sans ajouter qu'il était accompagné d'un lac. Cependant, il fait de ce troisième paragraphe de son récit une conséquence du second consacré aux lacs ou étangs sacrés où étaient mis les trésors des Volkes Tectosages. Il devait donc en être de même à Toulouse : un lac était annexé au temple.

Justin confirme cette déduction, car il dit qu'à leur retour de Delphes, les Tectosages immergèrent dans le « lac de Toulouse » l'or et l'argent qu'ils avaient acquis à main armée et par des sacrilèges : *aurum argentumque bellis sacrilegiisque quæsitum in Tolosensem lacum mergerent*[2].

Il reste à savoir où ce temple et ce lac étaient situés, et c'est ce que nous indique Aulu-Gelle à propos de « l'Or de Toulouse » passé en proverbe comme ayant porté malheur à ceux qui en avaient pris leur part. « Le consul Q. Cœpion, dit-il dans les *Nuits Attiques*, ayant pillé l'Oppidum de Toulouse, dans les Gaules, trouva beaucoup d'or dans les temples de cet Oppidum ; et on a remarqué que ceux qui, dans le pillage, avaient pris de cet or, périrent tous d'une mort misérable et violente »[3]. Aulu-Gelle écrivait au deuxième siècle après Jésus-Christ, c'est-à-dire à une époque où l'on distinguait l'*Oppidum* des Tectosages sur les hau-

1. *Géographie*, IV, 1, 13.
2. *Epitome*, XXXII, 3.
3. « Quum Oppidum Tolosanum in terrâ Gallicâ Q. Cœpio consul « diripuisset, multumque auri in ejus Oppidi templis fuisset, quis- « quis ex eo direptione aurum attigit misero cruciabilique exitu « periit. » (*Aulu-Gellii Noctium Atticarum, lib.* III, 9.)

Digitized by Google

teurs de Pech-Davy et l'*Urbs* gallo-romaine sur les rives de la Garonne. Son témoignage est donc précieux pour préciser l'emplacement des trésors pillés par Cœpion : ces trésors étaient dans l'*Oppidum*, et non dans l'*Urbs*.

Aulu-Gelle ne parle pas de lacs comme Strabon et comme Justin ; en revanche, il mentionne plusieurs temples dans l'Oppidum, au lieu d'un seul comme Strabon. Il se peut, en effet, qu'il y eût plusieurs édifices sacrés dans l'Oppidum de Pech-Davy ; mais il en était un qui était particulièrement révéré : c'était le Temple de la Nation, et c'est celui qui est resté le plus célèbre parce qu'il dépassait tous les autres par sa notoriété et par ses richesses. Il devait en être de même du lac qui en faisait partie.

Sans doute, il n'y a pas de lac naturel sur les hauteurs de Pech-Davy. Mais il y avait des sources d'eau assez abondantes pour suffire à une population disséminée sur une superficie de quatre cents hectares, et même pour permettre à certaines industries consommant une assez grande quantité d'eau de prospérer, comme celle des potiers de terre. Il était donc facile d'établir, non loin d'une de ces sources, tout au moins un lac factice destiné à recevoir et à conserver dans de meilleures conditions qu'un lac naturel les trésors d'or et d'argent qu'on voulait mettre à l'abri du vol, qne ces trésors fussent ceux du Temple de la Nation, comme à Delphes, ou ceux de l'État, comme à Rome.

C'est ce qu'avait déjà pensé l'abbé Audibert dans sa *Dissertation*, quoiqu'il ne mentionne pas l'indication formelle d'Aulu-Gelle qu'il ignorait sans doute ; et, chose remarquable qui confirme la sûreté de son jugement dans plusieurs de ses conjectures, il avait placé le lac de Toulouse précisément au lieu où a été retrouvée cent ans après sa *Dissertation*, l'inscription de l'an 47-46 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire non loin du temple (*ædem*) que mentionne cette inscription et près de la source qui jaillit le long du chemin montant de la tuilerie actuelle à Vieille-Toulouse[1].

1. *Dissertation*, etc., p. 43.

Digitized by Google

Dans tous les cas, on ne saurait chercher le « lac de Toulouse » dont parle Justin sur l'emplacement actuel de Toulouse, et notamment à Saint-Sernin comme on l'a fait [1], car, à l'époque de Cœpion, il n'y avait là aucun centre de population Tectosage organisé politiquement, ni à plus forte raison de Cité sainte où devaient se trouver le Temple de la Nation et le Trésor de l'État.

J). Le « castellum » de Cœpion.

Cœpion ne s'était pas contenté de ravir aux Tolosates leur trésor sacré : il leur avait imposé un *castellum* pour remplacer le *præsidium* dont ils avaient massacré les gardes.

Cette fois aussi, on a voulu placer ce castellum dans la vallée, sur les bords de la Garonne, c'est-à-dire à *huit* kilomètres de l'Oppidum; mais c'est là une nouvelle conjecture inadmissible.

Pour surveiller et pour dominer un camp retranché aussi fortement situé et aussi puissamment organisé, dont Cœpion n'avait pu s'emparer que par surprise et grâce aux connivences d'un parti intérieur favorable aux Romains, il fallait que cette surveillance et cette domination pussent s'exercer de très près et non de loin. Mais il avait hâte de rejoindre en Provence les Teutons plus menaçants que jamais, et le temps lui manquait pour construire de toutes pièces un *castellum* suivant les règles romaines. D'autre part, la région est dépourvue de pierres, ce qui augmentait la difficulté de le construire. Il devait donc se contenter d'une simple construction en terre, et l'Oppidum était pourvu de buttes de terre considérables qui défendaient son enceinte et valaient des forts. L'une d'elles en particulier s'élevait à l'angle sud est du camp retranché et dominait toutes les autres (269 mètres). Il s'en empara, l'aménagea plus fortement et en fit le castellum qui porte encore aujourd'hui le

1. Voir le compte-rendu de ces recherches, fait par Dumège, dans les *Monuments religieux des Volces Tectosages*, pp. 175-192.

Digitized by Google

nom presque latin de *castera*. Sans doute, telle qu'elle existe actuellement, cette butte est insuffisante pour constituer un véritable *castellum;* mais elle devait en faire partie ou tout au moins constituer un de ses principaux postes d'observation et de surveillance. Après deux mille ans, cette butte de terre a résisté à toutes les intempéries, à toutes les entreprises des hommes. Elle a été faite dans de telles conditions de solidité et de résistance, qu'on y reconnaîtrait volontiers une habile conception romaine plutôt qu'une simple conception gauloise. Ce qui semble, en outre, établir qu'il y avait là, ou dans le voisinage, un poste militaire romain, c'est qu'on retrouve, dans les pentes descendant de Vieille-Toulouse vers la Garonne, une localité appelée encore aujourd'hui *Canabières* venant du mot latin *canabæ*, fréquent dans les inscriptions latines pour désigner des constructions légères, également faciles à élever et à enlever rapidement, particulièrement les baraques des vivandières et des marchands qui venaient s'établir près des camps. Plusieurs inscriptions, parmi celles qui contiennent le nom de *canabæ* ou *canabenses*, c'est-à-dire celles qui mentionnent ces baraquements et ceux qui les habitaient, y ajoutent le mot *legionis* indiquant ainsi expressément que ces agglomérations s'étaient formées autour des légions romaines[1].

Dans tous les cas, on ne saurait admettre que Cœpion fut l'auteur du *Castellum* établi près le Port-Garaud et qui portait le nom de « Château Narbonnais ». En outre qu'il aurait été trop éloigné de l'Oppidum pour le surveiller et pour le maîtriser, ce Castellum paraît avoir été construit suivant les règles pratiquées sous l'Empire, ainsi que nous le montrerons lorsque nous nous occuperons de l'*Urbs* gallo-romaine[2].

En attendant, et pied à pied, nous croyons avoir suffisamment établi par des présomptions graves, et même par

1. *Corpus Inscr. lat.* III, nos 1100, 6166, 4850; L. Rénier, *Bulletin de l'Académie des Inscriptions*, 1865, p. 284 et *Inscr. de Traes mis*, p. 21; Saglio, voir *Canaba*.

2. Voir ci-après, pp. 316 et s.

Digitized by Google

des preuves certaines, qu'il y a lieu de placer exclusivement sur les hauteurs de Pech-Davy la métropole des Volkes Tectosages et qu'on doit la considérer comme ayant conservé sa prépondérance politique et religieuse jusqu'à la veille de l'Empire.

IV

Les premières agglomérations toulousaines des bords de la Garonne.

Aux époques barbares et aux époques troublées, les hommes se sont groupés de préférence sur les hauteurs pour y placer leurs forteresses et leurs temples et y mettre en sécurité leur personne, leurs biens et leurs dieux. Mais, dès que les circonstances le permettaient, ils s'essaimaient dans les plaines et les vallées voisines pour les cultiver et s'établissaient près des sources et des cours d'eau. La faim et la soif les y poussaient, de même que les commodités de la vie et des relations. Aussi, quelle que soit la différence des terrains et des climats, dans les contrées les plus fertiles comme dans les déserts les plus arides, on est certain de trouver près des cours d'eau, des sources jaillissantes ou des simples puits, les résidences les plus fréquentées, les cultures les plus nécessaires à l'existence.

C'est ainsi qu'à leur arrivée dans la région garonnaise les Volkes Tectosages trouvèrent les hauteurs de Pech-Davy à peu près abandonnées et la vallée et les bords du fleuve occupés par des agglomérations plus ou moins voisines, plus ou moins nombreuses.

A). La nécropole de saint-roch.

L'existence de ces agglomérations s'induit surtout des champs de sépulture qu'on y a découverts. L'un de ces

Digitized by Google

champs les plus importants est celui qui a été retrouvé au pied des côteaux de Pech-Davy, non loin de la chapelle actuelle de Saint-Roch, dans le faubourg Saint-Michel.

Un champ de sépultures antiques avait été déjà signalé dans ce quartier par Guillaume de Catel en ses *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, publiés après sa mort en 1633. « Il y a, disait-il[1], vn terroir ioignant la ville du costé du Chasteau Narbonois, où, en labourant la terre on rencontre des vrnes toutes entières en si grand nombre qu'elles empêchent quasi que la terre ne soit fertile. Ce terroir est appellé *le feretra* et y a encore auiourd'huy vne Chapelle de la petite Observance ou Recollects qu'on nõme *Nostre Dame du Feretra*, en laquelle furent logéz les Carmes lorsqu'ils cõmẽcerent d'arriver en Tolose, et auant que le grand monastère qu'ils ont dans la ville ne fust basti. Il est faicte mention de ce terroir dans la donation faicte par Isarnus Evesque de Tolose à son Chapitre des biens de Bracauille, et d'vne terre qu'il auoit *al feretrar* près du Chasteau Narbonois ».

Cet acte, remontant vers l'an 1077, a été rapporté dans l'*Histoire générale de Languedoc*[2]. Il porte notamment cette indication : *Dono etiam extra muros predicte urbis Tolose terras omnes que habeo antè portam civitatis, ubi vocat* al Feretrale.

« On ne doit pas chercher l'étymologie du nom de *Feretra* ailleurs que dans les funérailles qui se faisaient en ce lieu, et dans le mot *feretrum* qui désigne le cercueil dans lequel on portait les morts au bûcher et à la sépulture, a dit le conseiller de Montégut[3]. La quantité d'urnes cinéraires, les inscriptions sépulcrâles, les squelettes entiers, les ossements à demi brûlés, les couches de cendres et de charbon qu'on découvre dans ce lieu, tout démontre que le terroir

1. *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, page 128.
2. Edition Privat, t. V, p. 629.
3. *Recherches sur les antiquités de Toulouse* (Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, t. I, [1782] p. 78)

Digitized by Google

du Feretra était anciennement un cimetière de Toulousains. »

M. de Montégut ne se trompait pas. Mais, la plupart des objets qu'il a mentionnés provenaient du petit cimetière gallo-romain situé près de la chapelle de Saint-Roch et qui avait été bouleversé par les briquetiers au dix-septième et au dix-huitième siècles. Ce cimetière a une étendue d'un hectare environ et est situé derrière la chapelle de Saint-Roch. Il a été utilisé jusqu'en 1840. C'est là qu'ont été trouvées les inscriptions païennes conservées au Musée de Toulouse et décrites par Ernest Roschach [1].

Vers la fin du siècle dernier l'attention de M. Joulin fut, à son tour, attirée non loin de la chapelle de Saint-Roch par des poteries antiques encastrées dans des murs de terre, dits « paillebarts » en langue vulgaire, et paraissant appartenir aux époques proto-historiques. Ses conjectures se confirmèrent lorsqu'on creusa les fondations de la caserne Niel en 1901 [2], car on y trouva de nombreuses cavités remplies d'amphores et de vases. Il résolut alors de procéder à des fouilles méthodiques [3] et il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'agissait d'une importante nécropole, dont les sépultures étaient disséminées sur une surface d'environ 15 à 16 hectares. Mais l'exploitation de ce terrain argilo-sableux par d'anciennes briqueteries a fait disparaître le tiers des tombes. Des constructions ont été élevées sur une autre partie des terrains, de sorte qu'il ne subsiste à l'état apparent du sol que le quart de la surface primitive de la nécropole.

M. Joulin a pu fouiller cent cinquante tombes dont les sépultures sont toutes à incinération. Ces tombes affectaient plusieurs formes.

1. Musée de Toulouse, *Catalogue des Antiquités* (1865), n° 16.

2. La caserne Niel occupe les deux tiers du triangle formé par le chemin de fer de Toulouse à Bayonne, le chemin vicinal n° 5, dit de Saint-Roch, et le chemin d'intérêt commun n° 11, dit des Etroits.

3. Ces fouilles ont été effectuées pendant les années 1901, 1902 et 1903.

Digitized by Google

Elles comprenaient : 1° Des fosses ou petits puits de 1 mètre de largeur sur 0 m. 60 de profondeur ;

2° Des silos creusés dans le gravier de 1 m. 50 de largeur et de profondeur ;

3° Enfin des puits secs, à section carrée ou rectangulaire, dont l'ouverture variait de 0 m. 80 à 3 mètres et la profondeur de 2 à 8 mètres.

Les petits puits, ne contenaient qu'une seule sépulture, tandis que les puits profonds renfermaient chacun un plus ou moins grand nombre de sépultures [1].

Dans les cavités de la première série se trouvaient des vases de couleur sombre de forme lékané et recouverts d'un plat tronconique.

Dans les deux autres séries se voyaient des poteries de couleur sombre ou des amphores. Le plus souvent, ces deux genres de poterie étaient mélangés, les amphores occupant la partie supérieure. En quelques cavités, la céramique faisait complètement défaut. Dans la deuxième série, à côté des vases contenant, au milieu de cendres et de charbons, des débris d'os humains calcinés, gisaient souvent des vases accessoires et des os d'animaux, bœuf, mouton, porc, etc.

1. Les puits de sépulture ne sont pas particuliers à la région toulousaine. En 1849, M. Parenteau en a découvert de semblables près de Pouzaigues (Poitou). M. A. Dureau en a trouvé également aux environs d'Angers. Le vicomte Dufaur de Pibrac a fouillé à Beaugency (Loiret) 22 puits creusés dans le roc à une profondeur de 3 m. 50 sur 1 m. 30 de diamètre. D'autres excavations de ce genre ont été retrouvées à Troussepoil (Vendée), à Thoré (Loir-et-Cher), à Parthenay (Deux-Sèvres), à Bars (Seine-et-Oise), etc. Il en a été découvert en Italie, notamment à Marzabotto. Ces puits sont, du reste indiqués par les auteurs latins, comme Varron (L. L. V. 25), Fœstus (livre 5) et Horace (Sat. I, 8, 10). A Rome, ils étaient creusés en dehors de la ville et on y jetait les corps des esclaves et des gens misérables de la classe pauvre qui ne pouvaient faire la dépense d'une tombe particulière ou d'un bûcher. Cet usage était très ancien, car Varron, qui le rapporte, était né l'an 116 avant Jésus-Christ et il parle d'après Œlius qui fut édile de Rome 200 ans avant l'ère chrétienne. Fœstus dit de même : *Puticuli sunt appellati quod vetutissimum genus sepulturæ in puteis fuerit, et dicti puticuli quia ibi cadavera putescerent.*

Digitized by Google

Les sépultures de la première série, au milieu desquelles les puits ont été creusés, indiquent que ces sépultures sont les plus anciennes. Comme nous l'avons dit plus haut, elles sont faites dans de petites cavités cylindriques au fond desquelles se trouve une urne, recouverte d'un plat tronconique. L'urne est placée sur un lit de cendres et de charbon et renferme elle-même des cendres. Dans ces cendres, comme dans celles qui sont autour du vase, il y a des fragments d'os humains calcinés, de petits lingots de bronze et quelques os non calcinés d'animaux. Les vases sont de pâtes grossières, recouverts d'enduits fins ou d'engobes lissés, généralement de couleur sombre, semblables à ceux déjà décrits pour l'Oppidum.

Les puits de la deuxième et de la troisième série renferment des vases de couleur sombre d'une technique assez perfectionnée et des amphores italo-grecques.

De ces constatations il résulte qu'il faut distinguer trois époques successives de sépulture; et ces époques répondent aux sépultures en petites cavités avec vases lékané, aux sépultures en puits avec vases de couleur sombre et aux sépultures à amphores.

Pendant la première époque (la plus ancienne), l'étendue de la nécropole est assez restreinte; elle n'occupe qu'un quart d'hectare environ. Néanmoins, cette étendue de terrain indique que la nécropole avait une certaine importance. Quant aux sépultures qui s'y trouvent, elles sont simples et diffèrent entièrement des autres tombes, soit par leurs dispositions, soit par la technique, les formes et la décoration des poteries du mobilier funéraire.

Les sépultures de la seconde époque (intermédiaire) contiennent des poteries indigènes différentes de celles de l'état précédent, mélangées ou non avec des poteries importées, campaniennes et ibéro-grecques. Les fosses, silos ou puits renferment plusieurs couches de sépultures dont les différentes parties ont été parfois réunies dans une jarre ou dans une caisse de bois. Nombre de ces cavités avaient été violées à diverses reprises; les autres étaient intactes.

La composition du mobilier de ces dernières sépultures

Digitized by Google

ne varie pas. Ce sont toujours : 1° des parures, dont certaines sont caractéristique de l'époque de la Tène (2e âge du fer) et consistent en torques et fibules de bronze, bracelets et perles de verre; 2° des aliments représentés par des os non calcinés, des coquilles marines et terrestres, des noyaux de fruits ; 3° quelques ossements d'animaux domestiques, restes d'offrandes; 4° des urnes et des vases accessoires dont une partie se composait de poteries indigènes dites celtiques, et une autre partie de poteries campaniennes qui datent les sépultures des troisième et deuxième siècles avant Jésus-Christ : ce qui fait attribuer à une époque antérieure au troisième siècle la couche inférieure des mêmes puits. Dans tous les cas, ces sépultures appartiennent évidemment au deuxième âge du fer (époque de la Tène) et elles indiquent une agglomération importante, car, quoiqu'elles n'aient pu être fouillées que sur une étendue de trois hectares, ce chiffre devrait être triplé pour comprendre toute la nécropole remontant à cette époque.

Quant au troisième et dernier état des sépultures (le plus récent), il est constitué par les sépultures à amphores venues des pays italo-grecs. Les sépultures de cette époque sont beaucoup plus nombreuses et indiquent une population trois fois plus considérable qu'à l'époque précédente. Les rites funéraires sont les mêmes que dans les deux premières périodes ; toutefois les vases accessoires ont disparu et les os d'animaux sont peu nombreux.

D'après ces sépultures, on peut déterminer de la façon suivante les populations qui y ont donné lieu :

1° Une population primitive, assez restreinte, antérieure à l'époque de la Tène (2e âge du fer), et, par suite, antérieure à l'arrivée des Volkes Tectosages (VIe et Ve siècles avant Jésus-Christ) ;

2° Une population devenue huit à neuf fois plus considérable, appartenant à l'époque de la Tène (2e âge du fer), contemporaine des Volkes Tectosages établis à l'Oppidum de Pech-Davy (IIIe et IIe siècles avant Jésus-Christ) ;

3° Enfin, une population devenue très importante pen-

Digitized by Google

dant la pénétration Romaine (1er siècle avant Jésus-Christ), pouvant être considérée comme trois fois plus considérable que pendant la période précédente.

Quelques érudits du dix-huitième siècle, ne voyant sur les hauteurs de Pech-Davy que des sépultures sans habitation, en avaient fait simplement un ancien cimetière des habitants de la vallée. On ne peut plus le dire aujourd'hui. Le cimetière pré-romain de Saint-Roch, qu'il ne faut pas confondre avec le cimetière gallo-romain du Férétra, ne renfermait bien certainement que des sépultures des habitants des bords du fleuve.

Tout indique, néanmoins, que les relations des habitants de l'Oppidum et des habitants des bords du fleuve devaient être fréquentes. Aujourd'hui encore, on peut se rendre compte des communications qui existaient entre l'Oppidum et la vallée aux temps proto-historiques. Elles se faisaient par un véritable chemin gaulois, creusé dans la molasse de huit à dix mètres de profondeur, qui a été modifié il y a une vingtaine d'années, mais qu'on retrouve dans les plans que les agents-voyers ont dressés à cette époque. Il partait de Vieille-Toulouse et arrivait au grand cavalier de Cucurel. Puis, il descendait par la pointe du massif triangulaire des côteaux et se continuait dans la vallée par le chemin devenu la rue des Récollets, parallèle à la Garonne. Aux temps proto-historiques, il n'y avait aucun chemin le long des Étroits, barrés par des éperons et par des marécages.

Les relations des habitants de l'Oppidum et des habitants de la vallée ne se bornaient pas à un simple voisinage. Les marchés importants qui se tenaient sur le Planhol témoignent des transactions nombreuses faites avec eux comme avec des étrangers. Quand on veut se rendre un compte exact des mœurs des Barbares, il faut se rappeler l'histoire de l'Humanité. Les peuples obéissent sinon à des lois, du moins à des nécessités fatales. Il y a pour eux le désir d'un état toujours meilleur à obtenir, de plus de bien-être. Il y a l'expansion de la race. Il y a la lutte pour la vie. Il y a enfin l'intérêt

Digitized by Google

commercial. Aussi le voyons-nous s'exercer à toutes les époques de l'Humanité, et chez tous les peuples, tant barbares que civilisés. A l'époque des invasions proto-historiques, derrière chaque population barbare il y avait des commerçants en quête de profits. Quand les Volkes Tectosages allèrent en Grèce au début du troisième siècle avant Jésus-Christ, Diodore de Sicile nous les montre[1] suivis d'une foule de marchands et de pourvoyeurs de toute espèce. Lorsqu'ils arrivèrent dans la région garonnaise, il dût en être de même. Les Volkes Arécomiques s'étaient mis en relations avec les divers comptoirs grecs et ibères du littoral méditerranéen et s'étaient laissé pénétrer par les négoces de toute espèce. Les Volkes Tectosages firent de même ; mais ce fut surtout avec les comptoirs helléniques de Rhoda et d'Emporium qu'ils trafiquèrent, ainsi que nous l'avons déjà montré. Ces comptoirs étaient évidemment représentés d'une façon permanente dans la région garonnaise, et leurs représentants devaient surtout habiter la vallée dans le voisinage du fleuve pour faciliter leur trafic par terre et par eau.

B). Le gué du Bazacle.

Les Barbares n'ont pas conquis les pays où ils se sont établis pour asservir et exploiter les races inférieures, ainsi que l'ont fait trop souvent les Espagnols lorsqu'ils ont découvert le Nouveau Monde. Ils se sont, au contraire, trouvés en contact avec des races supérieures. Ils les ont maltraitées souvent; mais ils n'ont pas tardé à se laisser séduire par leur civilisation plus avancée et à se laisser pénétrer par leurs mœurs et par leurs usages. Si, comme on le croit, les Volkes Tectosages appartenaient à la race celtique, ils ont dû se mettre d'autant plus facilement d'accord avec les Celtes qui les avaient précédés dans la région garonnaise, car les Barbares tenaient grand compte de leurs parentés ancestrales. Ils paraissent, d'ailleurs, avoir également vécu

1. L. XXII, *Eclog.*, 13.

Digitized by Google

en bonne intelligence avec les Ibères qui se trouvaient mêlés à la population celtique. Ce qui le prouverait, c'est qu'ils ne sont jamais allés leur chercher querelle sur la rive gauche de la Garonne. Ils ont même renoncé en leur faveur à une grande partie de la rive droite, car ils auraient bien pu étendre leur domination tout au moins de ce côté, tandis qu'ils n'ont jamais dépassé en aval le confluent du Tarn et en amont le confluent du Salat. S'ils se sont montrés si tolérants, c'est sans doute qu'ils y avaient un intérêt; et cet intérêt ne peut s'expliquer que par le trafic qui se pratiquait entre les deux rives. Ce trafic était facilité par les bancs rocheux qui forment le gué situé en face le port de Bidou (quai Saint-Pierre), et appelé en latin *Vadaculum*, d'où le nom actuel de « Bazacle ». Les embarquements et les débarquements qui se faisaient le long de la berge pour les transports, venant d'amont et d'aval, avaient dû attirer également une certaine population. De là, les agglomérations qui s'étaient formées auprès de chacun des ports de Saint-Pierre et de la Daurade et les marchés qui devaient s'y tenir, car on y a trouvé fréquemment des monnaies [1]. Le quartier de la Daurade passait pour un des plus anciens de l'Urbs gallo-romaine, et c'est là que se trouvait un temple magnifique indiquant son importance [2]. Aussi le capitoulat de la Dau-

1. M. Edward Barry en avait collectionné un assez grand nombre provenant des quais de Saint-Pierre et de la Daurade. Elles ont été vendues à la ville de Nîmes, et elles doivent se trouver dans son Musée, si elles n'ont pas été dérobées avec les médailles d'or qui lui ont été soustraites par un ouvrier du concierge, il y a quelques années.

2. Les fondations de ce temple, détruit sans doute à l'avènement du christianisme, étaient depuis longtemps dissimulées sous les eaux de la Garonne, surélevées par la chaussée du Bazacle, lorsque la rupture de cette chaussée, en 1609, les révéla à l'attention des Toulousains. Catel, qui a vu ses ruines, mais qui les a décrites insuffisamment (*Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 123), fait pourtant supposer que ce temple était très important. On dût s'en servir pour continuer le quai Saint-Cyprien, et le premier président de Clary, qui faisait bâtir en ce moment l'Hôtel de Pierre, y prit plusieurs charretées de marbres, qui doivent être ceux qu'on voit encore dans la cour.

Digitized by Google

rade, à cause de cette antiquité, tenait-il le premier rang entre tous les autres capitoulats de Toulouse[1].

Les habitants de l'Oppidum, témoins du trafic qui se faisait sur les bords de la Garonne, ne tardèrent pas à faire comme leurs prédécesseurs. Ils descendirent des hauteurs de Pech-Davy pour y participer et grossirent plus ou moins les groupements des bords du fleuve, soit comme traficants eux-mêmes, soit comme *nautes* (bateliers), soit comme *utriculaires* (portefaix).

C). Les « vici » de la vallée.

Il semble qu'ils firent de même pour les agglomérations rurales de la vallée. Ils se mêlèrent, de gré ou de force, aux anciennes populations qui cultivaient les terres et qui formaient de petits groupes agricoles où elles vivaient en famille. On retrouve des traces de ces groupements, sur les pentes des côteaux comme dans la vallée, à Saint-Agne, à Rangueil, sur la place actuelle Saint-Michel, à Saint-Étienne, à Saint-Aubin, plus loin encore à Lalande, à Aucamville, à Fenouillet, où a été trouvé le trésor gaulois en or, dont la forme et la décoration des colliers et des bracelets, rapportent nettement ces parures à la deuxième période du deuxième âge du fer, appelé la Tène dans la Gaule orientale, c'est-à-dire aux troisième et deuxième siècles avant Jésus-Christ. Ces groupements formaient de petites circonscriptions rurales, des φῦλα ou φῦλαι comme disaient les Grecs, des *pagi*, comme devaient dire les Romains; et ceux qui habitaient ces circonscriptions rurales portaient le nom de *pagani*. Cicéron distinguait encore, au dernier siècle de la République, parmi les habitants de Rome, les *pagani* et les *montani*. Par *montani*, il entendait les habitants les plus

1. Le mot « capitoulat » est relativement récent. Il a été précédé par celui de *partida*. Et la cité se divisait en six « parties »: Daurade, Pont-Vieux, Dalbade, Saint-Pierre et Saint-Géraud, Saint-Étienne et Saint-Romain. (Archives municipales. Répertoire analytique. Bastard, 1580, f° 54.)

Digitized by Google

anciens de la ville, tandis que les *pagani* étaient les habitants des quartiers qui s'étaient formés en dehors de l'*Urbs* primitive. Dans le langage de Cicéron, il ne faut pas prendre le mot *pagani* avec le sens du *pagus* organisé plus tard par Auguste et qui était la circonscription moyenne des territoires gaulois, celle qui servait d'intermédiaire entre le *vicus* et la *civitas* prise au sens géographique du mot. Il faut l'entendre dans son sens primitif de famille groupées autour d'une même fontaine (*pagi dicti à fontibus quod eâdem aquâ uterentur*[1], disent certains scoliastes, d'après Paul Diacre[2]). Ces familles étaient détachées du groupe militaire formant l'Oppidum, mais lui restaient soumises politiquement et administrativement. Elles formaient des espèces de « tribus rustiques » à la façon de celles qui se groupaient à Rome d'après Servius et qui finirent par se substituer aux « tribus urbaines » soumises à Albe-la-Longue. Il en fut de même à Toulouse. Il y eut les *montani* de l'Oppidum de Pech-Davy et les *pagani* répandus autour de l'Oppidum, sur les côteaux et dans la vallée. Ces *pagani*, ces « ruraux », absorbés par les cultures agricoles, habitaient des fermes dispersées ou se groupaient dans des hameaux (*vici*) plus ou moins rapprochés, sauf à se réfugier dans le camp retranché en cas de danger imminent, et, dans tous les cas, fréquentant les marchés (*foralia*) de l'Oppidum, où ils allaient vendre leurs produits et acheter les objets qui leur faisaient défaut.

Certains de ces *vici* avaient leur champ de sépultures. C'est ainsi que, dans ses *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, Catel rapporte[3] que, de son temps et sur le chemin allant de Toulouse à Montaudran, près de l'enceinte romaine (aujourd'hui paroisse Saint-Étienne), « on treuva comme

1. Une des fondations de ce genre est devenue particulièrement célèbre : celle établie autour de la fontaine de Nimes.

2. D'autres étymologistes contemporains font dériver le mot *pagus* du mot *pasco* « paître, faire ou mener paître. »

3. Page 128. — Conf. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, t. I, p. 80.

Digitized by Google

des creux en caves rondes, toutes ceinctes et environnées d'anciennes vrnes de terre qui estoient pleines de cendres et de charbons. » Ce champ s'appelait *Terre Cavade*, c'est-à-dire « terre creusée » : c'est le nom qu'on donne aujourd'hui au grand cimetière des hauteurs de Guilleméry : *Terre Cabade*[1].

Non loin de là, lors de la fondation de l'église Saint-Aubin, en 1847, on a rencontré également un cimetière antique dont les poteries furent dispersées sans avoir été étudiées.

Il est probable qu'on a dû en retrouver bien d'autres, car la terrasse où est bâtie actuellement la ville de Toulouse était remplie de ces *vici*; mais on n'a pas pris soin d'en conserver le souvenir.

D). L'abandon de l'oppidum

L'abandon de l'Oppidum s'est surtout produit pendant le dernier siècle de la République romaine. La sécurité étant devenue plus grande, le camp retranché était presque inutile. Le centre de la vie politique et économique se déplaça. La prééminence finit par passer des hauteurs dans la plaine. Le lieu situé dans de meilleures conditions de travail et de relations l'emporta : la vallée prima la montagne. C'est ce qui s'est produit un peu partout dans les Gaules. Ce mouvement rappelle celui où, dix siècles avant l'ère chrétienne, Rome sur le Tibre succéda à l'Albe des Monts Latins. La domination romaine eut pour conséquence, en Gaule, de faire suivre aux peuples et aux lieux les destinées que Rome avait traversées elle-même. Le déplacement des villes maîtresses quittant leurs hauts lieux pour se rapprocher des routes de la plaine et des terres de culture est un fait général commun à toute la Gaule : Aix (au lieu d'Entremont), Clermont (au lieu de Gergovie), Autun (au lieu de Bibracte), Saint-Quentin (au lieu de Vermand), Soissons (au lieu de Pommiers). De l'ancien Ruscino (Château-Roussillon), sur

1. En langue d'Oc, le *v* devient *b*.

Digitized by Google

les hauteurs de Canet, s'est formée dans la plaine la ville de Perpignan, à peu près à la même distance que l'est Toulouse de Vieille-Toulouse. D'autres villes remplacèrent les *oppida* voisins sans changer de nom : Trèves, Limoges, Tours, Angers, Javols, Saint-Paulien[1]. Le même phénomène se produisit pour Toulouse : la ville primitive des *montani* (*oppidum*) fut remplacé par la ville nouvelle des *pagani* (*urbs*), qui lui prit jusqu'à son nom de *Tolosa*, tandis que le village contigu à l'ancien Oppidum porte encore aujourd'hui le nom de *Vieille-Toulouse*.

V

Toulouse Gallo-Romaine.

A). La formation de « l'urbs »

Des diverses constatations que nous venons de faire il résulte qu'aux temps proto-historiques il y avait, sur la rive droite de la Garonne, deux centres de population importants : celui de l'Oppidum, sur les hauteurs de Pech-Davy, et celui qui a donné lieu au cimetière de Saint-Roch, sur les bords de la Garonne. En aval, se trouvaient d'autres stations humaines, notamment en face du gué du Bazaclé; mais ces agglomérations n'avaient pas la même importance que celles que nous avons décrites, car on n'a signalé pour elles aucune nécropole semblable à celle de Saint-Roch ni aucun vestige aussi considérable d'habitations que ceux de l'Oppidum. Il est vrai que ce quartier a été si souvent bouleversé, d'abord par les eaux de la Garonne, puis par les constructions diverses qui y ont été faites, qu'il est presque impossible de se rendre compte de l'état des lieux aux temps proto-historiques.

1. Conf. Camille Jullian, *Aix-en-Provence*, dans le *Journal des Savants*, février 1917, p. 30.

Digitized by Google

Encore au dix-septième siècle, les maisons de la rue des Blanchers étaient si fort « battues par la violence de l'eau de la rivière », au dire de l'Intendant du Languedoc, Robert de Miron, en un rapport daté de 1630, que les tanneurs qui les occupaient étaient « contraints de les quitter et abandonner, pour estre menacées de ruines entières. » La chaussée du Bazacle, en surélevant les eaux, a dû également faire disparaître bien des traces d'habitations anciennes[1]. Enfin, la construction des deux murailles d'enceinte, l'édification de l'église de la Daurade et du couvent des Bénédictins, et surtout l'établissement du quai de Brienne ont complètement transformé l'ancien état des lieux. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, de tout temps, l'espace qui s'étend entre le port de Bidou et le Port-Garaud paraît avoir été habité par une population assez importante, mais non assez dense pour constituer un véritable centre de population. Cette population s'est bornée à border la voie qui continuait la rue dite aujourd'hui des Récollets et qui était parallèle à la rivière comme le sont aujourd'hui les rues de la Fonderie, de la Dalbade et des Couteliers pour aboutir au gué du Bazacle, faisant communiquer les deux rives de la Garonne. Ce n'est que plus tard, et après la sujétion romaine, qu'une seconde voie, à peu près parallèle à la première, mais sans suivre la courbe du fleuve, s'est amorcée à l'ancienne rue de l'Inquisition et a continué par les rues Pharaon, des Filatiers, des Changes, Saint-Rome pour se diriger, par la route du Taur, vers les rives du Tarn et les côteaux du Quercy. Il ne devait y avoir dans ces parages que des *vici* plus ou moins rapprochés, qui finirent par se rejoindre en s'agrandissant et par former une ville nouvelle avec ses divers quartiers. A ses débuts, cette ville nouvelle ne com-

1. Les formules de l'hydraulique indiquent que cette hauteur est de $\sqrt[3]{2^2} = 1{,}58$ fois l'ancienne. C'est dire, qu'aujourd'hui, le plan supérieur des crues, au droit du Bazacle, est approximativement relevé de 50 % par rapport au niveau du dix-septième siècle [*Rapport de la Commission* nommée par l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, rédigé par M. Juppont (1917)].

Digitized by Google

prenait que la partie de la terrasse où se trouvent actuellement le Palais de Justice, le Temple protestant, l'Archevêché (ancienne Inquisition), la place Intérieure-Saint-Michel. Mais elle s'étendit progressivement vers l'Ouest, et finit par rejoindre les agglomérations avoisinant le gué du Bazacle.

L'hégémonie romaine avait transformé toutes les habitudes. Le temps n'était plus aux villes de défense et de refuge sur les hauteurs, car elles étaient devenues plus gênantes qu'utiles. Pour le trafic des céréales comme pour tous les autres commerces exercés par les résidents et intensifiés par les chevaliers romains, c'étaient les plaines qui convenaient. C'étaient aussi les fleuves; et, désormais, les agglomérations se formaient surtout dans leur voisinage. Aussi voyons-nous la nécropole de Saint-Roch s'augmenter de beaucoup de sépultures caractéristiques de cette époque. Mais la place manquait dans ce bas-quartier, en outre sujet aux inondations, pour une extension de population; et une remarque a été faite sans qu'on puisse en établir la raison, c'est que les villes s'accroissent généralement en se continuant vers l'Occident. La nouvelle cité devait se constituer suivant ces traditions, et ce fut ainsi que se forma Toulouse gallo-romaine devenue Toulouse actuelle

L'abandon de l'Oppidum ne put que contribuer à cette formation. Il avait commencé par l'exode des *Montani* s'essaimant dans les plaines environnantes pour les cultures agricoles. Elle s'était accentuée avec la politique d'Auguste dans les Gaules, politique qui avait enlevé son prestige national et sa maîtrise régionale à la vieille métropole des Volkes Tectosages, en en faisant un simple chef-lieu de *civitas*. Enfin, était venue la « paix romaine », donnant à tous la tranquillité et la sécurité, multipliant les habitations dans la vallée et les rendant permanentes.

Désormais, la vie économique et sociale n'est plus à l'Oppidum difficile d'accès et d'étendue limitée sur les hauteurs de Pech-Davy; elle abandonne même la vieille agglomération qui s'était formée dans les bas-fonds du Port-Garaud; elle va surtout à la haute terrasse qui domine le fleuve et où s'est

Digitized by Google

établie une *Urbs* nouvelle pouvant s'étendre indéfiniment en longueur comme en largeur suivant les besoins du jour.

Il est même possible de préciser l'époque à laquelle s'effectua la progression de l'*Urbs*, grâce aux monnaies qu'on y a retrouvées. Tandis qu'à l'Oppidum on voit diminuer sur les monnaies les figurations barbares et ibériennes, s'augmenter les monnaies consulaires et paraître à peine quelques monnaies impériales d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Néron à l'exclusion des autres Césars[1], on a pu voir dans l'Urbs se produire et se multiplier les monnaies à l'effigie des Empereurs. C'est ainsi que Dumège écrivait en 1814[2] : « L'intérieur, l'enceinte et les parties plus reculées de la ville actuelle ne fournissent que des médailles romaines. » Pareille constatation avait été déjà faite au dix-huitième siècle par un numismate compétent, M. de Saint-Amand, à la suite des travaux effectués depuis la porte Saint-Étienne jusqu'au Château-Narbonnais, pour établir la ligne des boulevards. Chargé par l'Académie des Sciences d'examiner les médailles que les Capitouls avaient fait ramasser soigneusement dans les terres remuées, il déclara, dans son rapport, que « le commun de ces médailles était des Antonins : aucune ne se trouvait passer le siècle d'Auguste[3]. » Il en fut de même lors de la réfection de la place Intérieure-Saint-Michel en 1840; les monnaies qu'on y trouva n'étaient pas antérieures au siècle d'Auguste.

L'assemblée de Narbonne, tenue par Auguste en l'an 27 avant Jésus-Christ, et où avaient été convoqués les représentants de toutes les provinces gauloises afin d'y établir définitivement l'ordre et la police, doit donc être considérée

1. « A la réserve d'un Trajan, d'un Constantin et d'un Valérien, je n'ai pu découvrir (à Vieille-Toulouse) aucune autre (monnaie) impériale », dit l'abbé Audibert, en sa *Dissertation*, etc., p. 11. Au dix-neuvième siècle, on y a trouvé plusieurs Constantins, égarés sans doute dans quelques villas du temps de cet empereur ou de ses successeurs.

2. *Monuments des Volkes Tectosages*, p. 54.

3. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.*

Digitized by Google

comme le point de départ de la déchéance définitive de l'Oppidum de Pech-Davy et de la constitution de l'Urbs gallo-romaine.

B). Les écoles de Toulouse.

Mais est-ce à dire que, dès le début du premier siècle de notre ère, la nouvelle Urbs était devenue non seulement un nouveau centre populeux, mais encore un centre intellectuel renommé dans toute la Province narbonnaise? Un fait est certain, c'est que le poète latin Martial, originaire de Bilbilis, dans la province espagnole de Tarragone, a fait son éducation à Toulouse vers l'an 60 après Jésus-Christ[1], et qu'il lui a donné le titre de « Palladienne » dans un de ses épigrammes[2], où il parle de Marcus Antonius Primus, qui avait laissé une grande réputation à Rome[3] comme à Toulouse :

Marcus amat nostras Antonius, attice, musas,
Charta salutatrix si modo vera refert :
Marcus palladiæ non inficianda Tolosæ
Gloria, quam genuit pacis amica quies.

On ne saurait affirmer que Marcus Antonius ait été le professeur de Martial; mais, comme lui, il « aimait les Muses », et il était la « gloire de Toulouse Palladienne », c'est-à-dire de Toulouse « enseignante ». On peut, par suite, voir quelle place tenait, dès cette époque, Toulouse tout à la fois dans les belles-lettres (*Musas*) et dans l'enseignement. Le fait est d'autant plus à remarquer, qu'en ce moment Bordeaux n'était pas encore né à la vie intellectuelle et que Paris était absolument inconnu. Seule, Narbonne possédait des écoles semblables; mais elle ne pouvait citer aucun professeur aussi éminent que Marcus Antonius, ni aucun élève

1. Cette date est approximative, mais basée sur des faits certains : Martial étant né en 42 après Jésus-Christ et ayant connu, pendant qu'il étudiait, à Toulouse, Marcus Antonius Primus, décédé vers l'an 69. Il alla à Rome vers l'âge de vingt ans.
2. Lib., IX, 99.
3. Tacite, *Annal.*, l. 14, c. 4.

Digitized by Google

ayant acquis la notoriété de Martial. La réputation des écoles de Toulouse devait se continuer dans les siècles suivants ainsi qu'en témoignent Ausone[1], Sidoine Apollinaire[2] et le grammairien Virgile[3].

Nul document contemporain n'indique le lieu où se trouvaient les écoles que fréquentait Martial, et ce n'est pas sans étonnement qu'on peut se demander comment un historiographe de Toulouse du seizième siècle, Antoine Noguier, a été amené à en fixer « l'assiette », comme il le dit dans son *Histoire Tolosaine*[4], « en un lieu éminent de la mõtaignette de Piédauid » et « de la rue appelée la Caualerie et Bourgeoisie, demeure des Cheualiers, Nobles et aisés de la Ville (bien qu'elle fut assez loing de Vieille Tolose et de la nouvelle Cité de plusieurs traits d'arbalète), celle part où le chemin fait la descente à la rivière de Garonne, à l'endroit du bout du grand ramier des molins du Château Narbonnois, sur les préries de Saint-Étienne, et sur la plaine appellée des Condamines, qui êt ioignant cette montaignette... » Les précisions faites par Antoine Noguier devaient reposer sur certaines traditions, car il ajoute : « Tant i a qu'en ce lieu (comme lon dit) étoient les Écoles, et la rue étoit de chaque part maisonnée : ou depuis la jeunesse des Chirurgiens de notre âge fit le degré de beciaunage : par lequel étoit défendu aux apprentis d'iceux de faire aucunes barbes en nulle boutique sans paier le droit dudit beciaunage. »

Ainsi, même au seizième siècle, il existait en cet endroit, pourtant bien éloigné du centre de Toulouse de ce temps, une école de chirurgie dont Antoine Noguier fait un der-

1. Ce même titre de « Palladienne » a été donné à deux reprises à Toulouse, où il avait été élevé, par Ausone (309-394), parlant de son oncle le rhéteur Arborius et du rhéteur Exupère, qui furent tous deux ses professeurs (*Parental.* 5, V, 11 et *Professor.* 8, 7).

2. Sidoine Apollinaire (430-480) donne également à Toulouse le titre de « Palladienne » (*Panegyr. Aviti Aug.* V, 436).

3. Voir l'étude du Baron Desazars de Montgailhard, intitulé : *La Légende de Virgile à Toulouse; le Vrai Virgile Toulousain* (*Revue des Pyrénées*, t. XIV, 1902, pp. 1 et s. et 144 et s.).

4. Page 46.

Digitized by Google

nier reste des Écoles gallo-romaines. Dans ce cas, ces Écoles auraient été tout d'abord établies, non point dans la nouvelle Urbs gallo-romaine, mais entre l'Oppidum de Pech-Davy et l'agglomération ayant donné lieu à la nécropole de Saint-Roch; il devait en être ainsi à l'époque de Martial, c'est-à dire au début du dernier tiers du premier siècle de notre ère[1].

C). L'ENCEINTE DE « L'URBS ».

Cette nouvelle Urbs gallo-romaine, avait-elle, dès cette époque, une importance assez considérable, pour avoir l'enceinte de murailles que l'on fait remonter au premier siècle avant Jésus-Christ? Par ce que nous venons de dire, on pourrait en douter.

Nous savons, en outre, par Ausone, qui a été élevé aux Écoles de Toulouse comme Martial et qui a vécu pendant tout le quatrième siècle de l'ère chrétienne (309-394), comment était construite l'enceinte de son temps :

Non unquam altricem nostri reticebo Tolosam,
Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens,
Perque latus pulchro prælabitur amne Garumna[2].

D'après ces vers, la ville proprement dite était entourée de murailles faites de briques cuites (*coctilibus muris*), et cette enceinte était d'une grande étendue (*ambitus ingens*).

La partie Sud de cette enceinte a été conservée jusqu'au milieu du siècle dernier. Elle partait de la Garonne au moulin du Château, longeait le Château Narbonnais et l'allée actuelle Saint-Michel, tournait au Palais du Maréchal pour passer au nord de l'église Saint-Étienne, longeait la rue du Rempart-Saint-Étienne où l'on trouve encore ses

1. Des tranchées complémentaires, faites au delà du chemin de fer vers Pech-Davy (bord Est), n'ont rencontré que des substructions peu importantes que M. Joulin a attribuées à l'une des colonies dont parle Ausone (*Ordo nobilium Urbium*, XII, v., 9.)

2. *Ordo nobilium Urbium*, XII, v. 1, 2 et 3.

Digitized by Google

traces dans les caves de certaines maisons, arrivait vers le milieu du boulevard Carnot (maison Doat), où elle tournait de nouveau pour se diriger vers la rue du Poids-de-l'Huile (caves de la maison Pontnau) et continuait par le square actuel du Capitole, où l'on peut en voir un fragment conservé par les soins de la Société archéologique. Elle traversait la place du Capitole. Là s'ouvrait, à peu près au point où est aujourd'hui le kiosque des omnibus, une porte dite la « Porterie », dont les érudits fantaisistes de la Renaissance ont fait *Porta Arietis* et qui donnait issue à la grande voie romaine venant de la rue Pharaon, des Filatiers, des Changes et Saint-Rome pour rejoindre la rue du Taur où commençait la campagne. La muraille d'enceinte continuait ensuite par le couvent des Jacobins, traversait l'Hôpital militaire, la rue des Blanchers où s'ouvrait une porte dite « Porte peinte ». On l'a enfin retrouvée à l'angle du quai Saint-Pierre et du Port de Bidou où elle s'arrêtait. Elle formait ainsi un grand demi-cercle parallèle à la boucle de la Garonne.

Ce parcours est confirmé en partie par Antoine Noguier, dans son *Histoire Tolosaine*, lorsqu'il dit[1] : « Ces murailles ne sont ores apparoissantes qu'en quelques pars des rues de la ville, et dans les maisons d'icelles, mêmes à la rue des Blanchers iognant le Badacle : à la porterie tout auprès de l'église de saint Quentin ».

Antoine Noguier est plus explicite sur le mode de construction de ces murailles, et ce renseignement est particulièrement précieux, car il nous montre qu'il s'agit d'un ouvrage véritablement romain, quoiqu'il l'attribue à un prétendu roi des Tectosages, Belletus, qu'il a fait vivre au temps de la seconde guerre punique. « Ce roi Belletus, dit-il[2], fit ceindre Tolose des épaisses murailles étant en dehors maçonnées de *petites carrées pierres, farcies par dedans de cailloux cimentés et amoncelés à force de puissants mor-*

1. Page 23 de l'édition de 1559.
2. Page 22 de l'édition de 1559.

Digitized by Google

tiers et endurcis betums : de sorte qu'un journalier pionnier auoit peine d'en démêler vne cane le iour, comme s'est vu de notre temps au démolissement du Palais, de la porte de l'Inquisition, de la porte peinte du Badacle : à la Porterie tout auprès de l'église de saint Quentin ».

Lors de la réfection de certaines rues, on a constaté que, si la partie supérieure des murailles de l'enceinte était exclusivement formée de briques cuites, conformément au dire d'Ausone (*coctilibus muris*), la maçonnerie des soubassements était formée de cailloux roulés, avec parement de petit *opus*, ainsi que l'indique Antoine Noguier, et de chaînes de grandes briques de distance en distance. On peut, notamment, en juger par les vestiges laissés à découvert dans le square du Capitole et ressemblant exactement à ce qui avait été découvert ailleurs, c'est-à-dire cinq assises de petit appareil, un triple rang de briques surmonté de six assises de petit appareil; au-dessous, là où les sondages ont été plus profonds, un lit de blocage débordant et servant de socle a été découvert partout[1]. On a conclu de cette différence de modes de construction que les soubassements de l'enceinte étaient d'une époque antérieure rappelant les constructions des enceintes romaines d'Arles et d'Aoste[2] et qu'ils appartenaient par suite au premier siècle de l'ère chrétienne. Mais il n'est pas probable que l'Urbs gallo-romaine ait acquis dès cette époque une aussi vaste étendue. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la nouvelle ville était en train de

1. Conf. Armieux dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 1885, t. I, p. 76; — Joseph de Malafosse, *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1893, p. 35 et *Études et Notes d'archéologie et d'histoire*, 1898, p. 324.

2. Telle est l'opinion de M. Joulin, qui a relevé la muraille et une tour à la maison Doat, en 1898. Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*. Cette opinion est basée sur ce fait que les parements de la muraille sont faits en calcaire de Boussens, tandis que ce calcaire, situé non loin de Martres-Tolosanes, n'a pas été employé pour la construction de la grande villa de Chiragan, postérieure aux Antonins.

Digitized by Google

remplacer l'Oppidum de Pech-Davy ainsi que l'agglomération qui avait donné lieu à la nécropole de Saint-Roch. Il lui a fallu des siècles pour s'accroître encore du côté de l'Occident et donner lieu à un complément d'enceinte formant un nouvel arc de cercle qui s'ajoutait au premier du côté du Nord-Ouest et qui englobait les quartiers Matabiau, Arnaud-Bernard et Lascrosses pour aboutir à la chaussée du Bazacle. L'église de Saint-Pierre des Cuisines était comprise dans ce second périmètre, mais non l'abbaye de Saint-Sernin.

Cette dernière enceinte ne date, en effet, que du treizième siècle, époque à laquelle la *Cité*, constituée par l'ancienne Urbs gallo-romaine, et le *Bourg*, qui s'était peu à peu établi en dehors de ses fortifications du côté du Nord-Ouest, cessèrent de former deux villes distinctes ayant chacune ses consuls, son trésor et son chartier, et se fondirent en une seule et même ville avec une administration municipale commune, veillant avec un soin jaloux sur l'enceinte de remparts qui les englobait et imposant, comme amendes pour les délits, des milliers de briques destinées à son entretien.

C'est à cette juxtaposition de la Cité et du Bourg qu'est dû l'établissement de la Maison commune sur la limite extrême de leurs confins. De chaque côté du rempart divisionnaire, et non loin de la porte Villeneuve, étaient appuyées des maisons. Aux alentours du douzième siècle[1], les gens de la Cité en achetèrent une; ceux du Bourg, une autre. On perça la muraille qui les séparait, et les deux maisons n'en firent qu'une, où les gens de la Cité et du Bourg se trouvèrent chacun chez soi. On y adjoignit une grosse tour de l'enceinte romaine qui devint le siège de l'administration com-

1. Conf. Lagane (Discours imprimé par délibération du Conseil de ville pour servir à l'instance que la Ville avait arrêté de former devant le Roi, en rapport de l'édit du mois d'août 1773 portant statuts pour l'*Académie des Jeux Floraux*, p. 159) : « La Ville avait la Maison commune avant l'an 1000; les Capitouls firent diverses acquisitions durant les douzième, treizième et quatorzième siècles pour l'agrandir (actes des mois d'octobre 1190 et mai 1193, 7 avril 1202, 22 avril, 12, 18, 19 mai, 11 octobre 1203, 7 novembre 1204, 26 avril 1279, 16 juin 1319) ».

Digitized by Google

mune[1]. Depuis lors, le siège de l'administration urbaine n'a pas changé. Il est devenu l'Hôtel-de-Ville où se réunissait le *Chapitre* ou Conseil communal, appelé en langue d'Oc *Capitol*, ce qui permit aux érudits du seizième siècle, férus de latinité, de l'appeler le *Capitole*, nom qui lui est resté[2]. Seule, a disparu la vieille tour qui rappelait tous ces souvenirs antiques et méridionaux. Elle a été sacrifiée à la dernière restauration du Capitole, en 1879. Sa disparition est d'autant plus regrettable qu'elle était bien conservée et qu'elle constituait un précieux spécimen de l'enceinte gallo-romaine.

Cette enceinte était certainement une des plus vastes de l'époque. D'après les calculs de M. Joulin[3], elle aurait exigé 150.000 mètres cubes de maçonneries diverses.

D). Le chateau narbonnais.

L'entrée de Toulouse au Sud-Est, par la voie romaine qui venait de Narbonne, était commandée par un château-fort qui faisait corps avec la ligne des remparts et qu'on appelait le *Château Narbonnais*.

On a prétendu qu'il n'était autre que le *Castellum* établi par Cœpion pour dominer les Volkes Tectosages après leur rébellion de l'an 105 avant Jésus-Christ. Nous avons déjà fait observer que son éloignement de l'Oppidum de Pech-Davy n'autorisait pas une pareille conjecture, car cet éloi-

1. Conf. Catel (*Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, pp. 400 et 401) disant : « Nous treuuons par les achats qui sont dans la Maison de Ville, comme l'an 1319 les Capitouls achetèrent la Tour de la Maison de Ville, avec les bastiments qui en dépendoient, et depuis ils ont acheté diverses maisons pour agrandir la dite Maison de Ville, ainsi qu'il appert par les achats qui sont dans les dits archifs. »

2. C'est du moins l'avis d'Ernest Roschach. (*Les Archives de Toulouse*, p. 49, et *Comment l'Hôtel-de-Ville de Toulouse a pris le nom de Capitole*, Revue de Toulouse, année 1866, t. I, pp. 446 et s.). — Voir la réponse qui lui fut faite par Léon Clos et intitulée : *Etude historique sur le nom de « Capitole » donné à l'Hôtel-de-Ville de Toulouse*, Revue de Toulouse, année 1866, t. II, pp. 427 et s.

3. *Les découvertes archéologiques de Toulouse*, 1917, p. 72.

Digitized by Google

gnement était de huit kilomètres et ne pouvait, par suite, permettre ni de surveiller leur camp fortifié d'une façon exacte, ni de le dominer utilement en cas de nouvelle rébellion. Le temps aurait d'ailleurs manqué à Cœpion pour construire ce castellum, car il avait hâte de revenir en Provence pour y contenir les Teutons devenus plus menaçants que jamais pour la domination romaine.

On a dit aussi que Cœpion avait pu faire descendre la population de l'Oppidum dans la vallée pour la mettre sous la surveillance et la sujétion d'un castellum appelé plus tard le Château Narbonnais. Cette nouvelle conjecture est contredite par le mode de construction du Château Narbonnais qui appartient à une époque autre que celle de Cœpion. Voici, en effet, comment Antoine Noguier décrit, dans son *Histoire Tolosaine*[1], certaines murailles détruites de son temps : « Entre autres choses, ce château avoit deux grosses tours, l'une regardant le Midi, l'autre le Septentrion, lesquelles, démolissant, ont été trouvées par le dedans fabriquées de *terre ferme*, de *terre cuite*, de cailloux ensemble joints à force de chaux vive (plus durs et plus forts que n'êt le fer tiré du creux des fiers rochers, que l'aimant que le fer à soi captive), et de grosses pierre de taille, aiant plus tôt apparoissances de dépoilles, reliques et vestiges de ruines d'autres batimens que d'avoir été faites à propos. Leur entredeux étoit de mêmes que le demeurant, et tellement rempli que le tout sembloit vne Plateforme de grande forteresse... » Ces précisions indiquant que les tours du Château Narbonnais avaient à leur base des « despoilles, reliques et vestiges de ruines d'autres bâtiments » sont caractéristiques de l'époque de leur construction. On sait, en effet, par les études de M. H. Schuermans, publiées dans le *Bulletin de la Commission royale d'art et d'archéologie de Belgique*[2], que lors de la construction des enceintes de villes, entreprises d'une façon générale dans tout l'Empire

1. Pages 23.
2. T. XVI, pp. 451 et s.; t. XVII, pp. 37 et s.; t. XXIX, pp. 25 et s.

Digitized by Google

au temps de Dioclétien, c'est-à dire à la fin du troisième siècle après Jésus-Christ, tous les monuments religieux et funéraires qui se trouvaient en dehors du périmètre des remparts furent démolis et que ces démolitions furent mises pieusement, comme « choses saintes », dans l'intérieur des murailles nouvellement édifiées, ainsi que les inscriptions et les statues qui en provenaient et qui furent placées, sans ciments, à la base de ces murailles. Dans ces circonstances, on ne saurait douter que le Château Narbonnais datait de cette époque, et non de celle Cœpion[1]. Et il doit en être de même des murs d'enceinte dont il faisait partie intégrante.

Certains ont cru que le Château Narbonnais se prolongeait vers le Sud et s'étendait jusqu'à la Garonne. Mais c'est là une erreur, car, immédiatement après le Château, qui occupait l'emplacement actuel du Tribunal de première instance, le rempart reprenait et s'ouvrait par une grande porte, (la porte Narbonnaise) qui donnait accès à l'extérieur sur la voie romaine et à l'intérieur sur la rue de l'Inquisition. On peut encore voir les traces du rempart dans le mur de l'ancien édifice de l'Inquisition devenu successivement le couvent des *Réparatrices* et le palais de l'Archevêché. Le rempart continuait vers le moulin du Château : on le retrouve au coin de l'escalier qui descend de la rue du Moulin, où il faisait un angle droit pour suivre le cours de la Garonne.

Ce qui a pu faire croire que le Château Narbonnais se continuait vers le sud, c'est que le rempart aboutissait de ce côté au château dit de Comminges; et ce château pouvait bien se trouver soit sur l'emplacement, soit plutôt dans le voisinage d'un *castellum* remontant aux premiers temps de la domination romaine; ce qui l'a fait confondre, vu sa proximité, avec le Château Narbonnais. En effet, cet emplacement répond, plus que tout autre, aux conditions préférées

1. Conf. Joseph de Malafosse, *Études et Notes d'Archéologie et d'Histoire*, pp. 323 et s.

Digitized by Google

par les ingénieurs militaires de cette époque, ainsi qu'il résulte des constatations faites pour divers autres *castellum* et qui ont permis d'établir à leur égard certains principes généraux[1].

Tout d'abord, ils étaient bâtis sur une route traversant le territoire à surveiller ou y conduisant; et la voie romaine qui allait de Narbonne à Toulouse aboutissait aussi bien au château de Comminges qu'au Château Narbonnais.

Les *castellum* étaient le plus souvent accolés au rempart lui-même quand il y en avait, à moins que le rempart ne fût trop éloigné des points d'eau potable, car l'on prenait avant tout les points d'eau potable comme base pour le choix des campements. On se préoccupait aussi des bains pour les soldats et les officiers; et on les voulait soit dans l'enceinte même du *castellum*, soit dans les environs immédiats. On sait le rôle que jouaient les thermes dans l'hygiène antique; et, toutes les fois que cela était possible, on plaçait de préférence le castellum près de l'eau. C'est donc du côté de la Garonne, plutôt que du côté de la vallée qu'il faut chercher le premier *castellum* romain.

Enfin, presque aucuns des *castellum* retrouvés ne s'appuyaient, comme on pourrait s'y attendre, à des rochers ou à des collines. Il semble qu'il s'agissait d'une faute stratégique; mais il n'en était rien. On n'était plus au temps où le *castellum* avait pour but de tenir en échec des ennemis organisés et dangereux. Il servait plutôt de place d'armes pour une région que de forteresse même, et l'on se préoccupait surtout d'y rendre la vie possible.

Généralement, les *castellum* étudiés rappellent la disposition fondamentale des grandes maisons romaines, telles qu'on les connaît par les fouilles de Pompéi et d'ailleurs.

1. Voir, notamment, l'ouvrage de Jacobi, *Das Römerkastell Saalburg*, Homburg (1897), 608 pages et 80 planches; — G. Tocilesko, *Fouilles et recherches archéologiques roumaines*, Bucarest (1900), 287 pages, 54 planches ou figures; — B. Cagnat, *Les frontières militaires de l'Empire romain*, dans le *Journal des Savants*, janvier 1901, pp. 29-40.

Digitized by Google

On y retrouve les deux parties essentielles, les deux cours successives, l'atrium et le péristyle, avec les pièces groupées autour. Certaines de ces pièces passaient pour des chapelles, ce que l'on a appelé le *sacellum*, la chapelle du *castellum*, et l'on peut se demander si la chapelle dite de l'Inquisition n'a pas été établie sur l'emplacement primitif du sanctuaire militaire où l'on mettait des statues d'empereurs ou des autels élevés aux divinités. On sait, d'autre part, que les différentes enseignes, aigles, *signa*, *imagines*, étaient conservées dans ce sanctuaire spécial consacré à leur culte et à celui du prince régnant : on y honorait, comme dit une inscription, le génie de l'empereur et celui des enseignes. Ces chapelles étaient, en même temps, des trésoreries : on y enfermait les épargnes des soldats confiées aux *signiferi* et l'argent du commandement.

Bien que l'État se chargeât de nourrir et de vêtir les soldats, il était bien d'autres objets qu'ils aimaient à se procurer pour améliorer leur ordinaire et pour se donner un peu de superflu. D'où des marchés généralement établis dans le voisinage des *castellum*. Ils donnaient lieu à des boutiques permanentes portant un nom bien connu dans la langue des inscriptions, celui de *Canabae*, que nous trouvons encore aujourd'hui sur la pente extérieure de l'Oppidum du côté du midi (*Canabières*)[1]. Ce nom de *Canabae* aurait pu convenir à la place actuelle Saint-Michel. Là devait, en effet, se grouper ces petits commerçants (*lixæ*), que les casernes et les agglomérations de soldats attirent et font vivre, des cantiniers, des cabaretiers, des gargotiers; on leur doit sans doute les pièces de monnaies qu'on a trouvées, en 1840, lors de la réfection de la place Saint-Michel. Or, toutes ces pièces portent des effigies d'empereurs. Aucune d'elles n'est antérieure à Auguste. Il faut en conclure que ce quartier n'a été peuplé qu'à cette époque et qu'il doit son existence au

1. M. Joulin a fait à Canabières, près de l'Oppidum de Pech-Davy, des fouilles où il a découvert quelques substructions romaines; mais il n'y a pas fait d'autres trouvailles.

Digitized by Google

castellum avoisinant, lequel ne serait pas antérieur à l'institution de l'Empire.

Sans doute, on n'a jamais signalé sur ces emplacements la découverte d'antiquités proprement militaires. Mais il suffit de consulter les diverses publications concernant les fouilles et recherches des anciens camps romains et des *castellum* pour constater que, si on y a retrouvé une quantité considérable d'objets antiques, on y chercherait vainement un casque, un bouclier, même une épée. Il n'est donc pas surprenant qu'il en soit de même à Toulouse, et, en particulier, dans le quartier qui nous occupe et qui a été si souvent remanié et transformé.

Dans tous les cas, qu'il ait été primitivement construit soit sur l'emplacement du Château Narbonnais, soit sur le côté opposé de la voie romaine venant de Narbonne, il ne paraît pas douteux que c'est sur cette terrasse dominant le fleuve et les bas-fonds du Port-Garaud que s'élevait le *Castellum* autour duquel s'est organisée et développée l'*Urbs* gallo-romaine, devenue la ville actuelle de Toulouse. C'est là, en effet, qu'a été, pendant plusieurs siècles, le siège du Gouvernement central, de la Justice s'étendant à toute la Province, et des autorités locales. Et c'est encore le quartier qui, s'il n'est plus aujourd'hui aussi monumental qu'autrefois, rappelle du moins les plus antiques souvenirs de la Cité : il est resté la tête de ligne d'où partent, en éventail, les grandes rues qui traversent la ville de l'est à l'ouest, et où s'amorcent les boulevards extérieurs qui ont remplacé les remparts gallo-romains et médiévaux et leurs larges fossés.

OUVRAGES DE M. LÉON JOULIN.

Les stations antiques des coteaux de Pech-David ; Mém. Acad. de Toulouse, 1902. — *Les Etablissements antiques du bassin supérieur de la Garonne ;* Rev. Arch., 1907. — *Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France ;* Rev. Arch., 1912. — *Les âges protohistoriques dans le Sud de la France et dans la Péninsule hispanique ;* Rev. Arch., 1909-1910 — *Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare ;* Rev. Arch., 1914-1915. — *Les Découvertes archéologiques de Toulouse.* Contributions *à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule Romaine ;* Mém. Acad. de Toulouse, 1917. — *Les Celtes d'après les découvertes archéologiques dans le Sud de la France et dans la Péninsule hispanique* ; Rev. Arch., 1919.

Digitized by Google

LA VIE TOULOUSAINE AU XIV[e] SIÈCLE

UN CAPITOUL FRAUDEUR EN 1354. -- UNE ÉMEUTE EN 1357

PAR M. GALABERT.

Les deux épisodes sur lesquels nous nous proposons d'attirer l'attention, quoique n'étant pas absolument inédits, sont très peu connus. La révolte de 1357 doit prochainement faire l'objet d'un article qui paraîtra dans une revue méridionale, et dont l'auteur, M. Régné, a utilisé un document trouvé dans les archives de Viviers (Ardèche). Mais, sur le même sujet, les Archives de la ville de Toulouse ont conservé des documents qui permettent d'apporter des précisions nouvelles sur la question; ce ne sera donc pas faire double emploi que d'en parler ici. Quant à l'histoire du Capitoul fraudeur, elle a été racontée en quelques lignes seulement dans un livre très spécial[1] où l'auteur n'avait pas à en faire ressortir l'importance, et aussi dans un article non moins spécial, dont le titre rébarbatif[2] aurait seul suffi pour décourager la meilleure volonté de ceux qui auraient été tentés de le lire, et où le fait même de la fraude est complètement

1. Morel. *La grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du quatorzième siècle.*

2. Fr. Galabert. *La mention « Alias sic signata » et les tarifs de chancellerie au quatorzième siècle d'après des documents relatifs au droit de franc-fief à Toulouse et aux origines de la noblesse des Capitouls* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1912, t. LXXIII, pp. 444-469).

Digitized by Google

noyé dans des discussions techniques relatives à un autre sujet.

Il est donc permis de considérer que ces deux épisodes sont à peu près ignorés des Toulousains et qu'ils peuvent offrir un certain intérêt si on les présente à un point de vue tout à fait différent de celui qui avait inspiré les narrateurs précédents.

I

La fraude du capitoul Jean Cougoulier[1] se rattache à une question essentielle de l'histoire de Toulouse, les origines de la noblesse des capitouls[2].

En mai 1324, Charles le Bel avait, par lettres patentes, accordé aux habitants non nobles de Toulouse le droit d'acquérir des biens nobles sans avoir à payer aucune finance, à la condition que ces biens n'auraient pas de droit de juridiction (*nullam tamen jurisdictionem habencia*) et qu'ils ne comporteraient pas l'hommage et le serment de fidélité.

C'est ce privilège qui, savamment commenté par les Toulousains, devait, à la suite d'empiètements successifs opérés à la faveur des troubles de la guerre de Cent ans, permettre de revendiquer la noblesse comme une des prérogatives du capitoulat. Il y avait d'ailleurs, de la même date, un second privilège qui autorisait l'acquisition des biens nobles provenant de confiscations, même s'ils avaient droit de juridiction; mais il n'a pas été, semble-t-il, utilisé par les capitouls pour soutenir leurs prérogatives.

Or, au quatorzième siècle, ces premières lettres patentes de

1. Les listes municipales dressées au dix-septième siècle donnent, en 1351, *Johannes Cugulerii*, les lettres de rémission *J. Cougoulerii*. M. de Santi propose de traduire Cugulière, nom qui existe encore aujourd'hui. C'est évidemment le même mot avec la graphie française, mais la forme romane étant indiquée par les lettres de rémission, il nous paraît préférable de la conserver.

2. On trouvera toutes les références nécessaires dans les deux travaux signalés ci-dessus.

Digitized by Google

1324 sur les fiefs sans juridiction avaient été égarées, les archives n'étant pas, sans doute, mieux tenues alors qu'elles ne l'ont été à des époques moins lointaines. Le procureur de la Sénéchaussée avait profité de cette circonstance pour faire payer aux habitants de Toulouse, qui achetaient des terres nobles, ce droit de franc-fief dont le privilège perdu les dispensait; mais, en 1353, ainsi que nous l'apprend un mandement de Jean, comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, le document avait été retrouvé. Le 24 mai, Jean d'Armagnac avait donc permis aux Toulousains de bénéficier de l'exemption du droit jusqu'à la Toussaint, mais cette faveur provisoire ne pouvait satisfaire les habitants de Toulouse. En outre, depuis l'obtention du privilège, d'autres souverains s'étaient succédés, Philippe VI, Jean le Bon, et, selon les usages de l'époque, le privilège n'ayant pas été confirmé, sa valeur pouvait être contestée, et le procureur du roi, constatant que l'acte n'avait pas été exécuté depuis plus de trente ans, refusait, en effet, d'en tenir compte. On s'explique dès lors que durant l'été de 1354 les capitouls aient envoyé un des leurs, Jean Cougoulier, à Paris, pour obtenir confirmation de ces lettres patentes de 1324 et, en même temps, mener à bien diverses affaires intéressant la ville.

Et, en effet, en juin 1354, le roi Jean le Bon remettait à Cougoulier l'objet de sa demande, sous la forme d'un *vidimus* confirmatif des lettres de Charles IV. A l'exception des biens tenus en alleu, tout le contenu des lettres de 1324 était approuvé et ordre était donné au receveur royal à Toulouse, au sénéchal et à tous autres justiciers ou officiers chargés de lever les finances, de ne rien exiger des Toulousains pour achat de biens nobles. Le 21 juillet un mandement spécial était adressé au sénéchal pour lui renouveler les mêmes prescriptions.

Voilà donc Cougoulier en possession du titre essentiel auquel les Toulousains tiennent à tel point, qu'ils n'ont pas reculé devant les frais d'une députation à Paris.

Mais ce privilège n'avait pas été obtenu gratis. Selon les usages de la chancellerie royale, il avait fallu payer divers

Digitized by Google

droits, droits pour les lettres elles-mêmes, 60 sous généralement (mais les villes payaient plus cher), droit pour l'enregistrement (20 sous de plus), et, en outre, le privilège lui-même se payait à un taux arbitraire qui variait selon la condition des personnes auxquelles il était accordé (les Juifs notamment avaient des prix de faveur en cette matière, c'est-à-dire payaient très cher les faveurs qu'ils obtenaient). Toutes ces sommes étaient d'ailleurs inscrites sous le repli de parchemin auquel était suspendu le sceau, à une place consacrée, généralement à droite.

Cougoulier repart donc pour Toulouse en possession de la charte munie du grand sceau de majesté en cire verte sur lacs de soie, mais estimant sans doute que les intérêts de la ville ne devaient pas lui faire perdre de vue les siens propres, il eut une inspiration de génie : il gratta les mentions de payement que les services de la chancellerie avaient mis sur l'acte et les remplaça par d'autres mentions portant naturellement des sommes beaucoup plus fortes, et ainsi, lorsqu'il arrive à Toulouse, il montre les pièces justificatives de ses dépenses, irréfutables puisque inscrites sur l'acte, et il se fait attribuer en remboursement une indemnité bien plus considérable que celle à laquelle il aurait dû avoir régulièrement droit.

Il avait d'ailleurs bien préjugé de l'ignorance de ses compatriotes. Les études de diplomatique n'existaient pas alors, et aucun étudiant toulousain ne connaissait, comme aujourd'hui, les usages de la chancellerie royale en matière de tarifs. Qui donc pouvait soupçonner la fraude? Et puis, les Toulousains étaient si heureux de recevoir enfin ce privilège dont les officiers royaux les avaient frustrés depuis trente ans, qu'ils ne songèrent certainement qu'à fêter l'heureux capitoul, revenant de sa mission avec un succès complet, et à se féliciter d'avoir envoyé à Paris un ambassadeur si adroit.

Malheureusement un malencontreux personnage vint refroidir l'enthousiasme des bourgeois toulousains. Le procureur du roi était plus royaliste que le roi; c'était, au qua-

Digitized by Google

torzième siècle, on le sait, l'habitude de tous les officiers royaux. Ayant tourné et retourné la lettre royale, il constata qu'elle était irrégulière. En dépit de toutes les mentions qui en établissaient l'authenticité, signature du notaire Potin qui avait rédigé l'acte, mention des membres du Conseil qui avaient été présents lorsque le notaire avait reçu l'ordre de le rédiger, et ce n'étaient pas de petits personnages (le cardinal de Boulogne, les évêques de Beauvais, de Châlons, de Laon, le comte de Montfort), mention du payement des droits, il manquait encore une mention au dos de la pièce : la mention d'enregistrement à la Chambre des Comptes; celle-ci devait, en effet, d'après les ordonnances, vérifier toutes les lettres comportant dépenses ou perte de finances pour le trésor royal, et c'était le cas ici. L'acte était donc nul, suspect du moins, car on pouvait supposer qu'il avait été accordé sans que toutes les conséquences en eussent été complètement examinées par les autorités compétentes, et le procureur refusa de l'exécuter. Ce faisant il défendait scrupuleusement les droits du roi. Rien ne lui garantissait, en effet, que si la Chambre avait vu l'acte, elle ne se serait pas opposée à ce qu'il fût accordé aux solliciteurs ou du moins elle n'aurait pas introduit telle ou telle clause destinée à sauvegarder les intérêts du roi. Et on saisit ici sur le vif les origines des droits de contrôle exercés par les cours souveraines pour éviter au pouvoir royal, circonvenu le plus souvent par une foule de solliciteurs importuns, de prendre des décisions qui vont à l'encontre de ses propres intérêts. C'est toute une série d'organismes locaux ou centraux qui se pénètrent et se contrôlent mutuellement et tempèrent ainsi l'absolutisme du monarque.

On peut juger de la désillusion des capitouls. Il fallait donc tout recommencer, ou bien demander au roi de nouveaux ordres impératifs pour briser la résistance du procureur, ou bien faire enregistrer l'acte par la Chambre des Comptes. En tout cas, il fallait envoyer un nouveau délégué à la cour, et quel meilleur choix pouvait-on faire que celui du capitoul qui venait d'obtenir du Conseil du roi le renou-

Digitized by Google

vellement du privilège, qui connaissait tous les rouages de la chancellerie, les démarches à faire, les grands personnages auxquels il fallait s'adresser et aussi les droits à payer? Cougoulier était tout désigné. On l'expédia donc de nouveau à Paris vers le mois d'octobre.

Mais ici les choses se gâtent. Si, en effet, les Toulousains ignoraient les tarifs de chancellerie, il n'en était pas de même des notaires de la chancellerie. Lorsque Cougoulier revient exposer ses doléances contre le procureur du roi et solliciter la régularisation de l'acte contentieux, les notaires qui examinent cet acte aperçoivent les ratures et surcharges, constatent que les mentions de payement dépassent fortement les droits ordinaires[1], bref, le pot aux roses se découvre, et Cougoulier, obligé d'avouer sa fraude, est arrêté, emprisonné, et le Parlement de Paris est chargé d'instruire son procès.

Les Toulousains envoyèrent sans doute à Paris un autre délégué pour s'occuper de l'affaire, car ils obtinrent gain de cause complet, non sans de multiples complications. Le Conseil du roi, en effet, dans lequel se trouvaient l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, fit d'abord refaire les lettres patentes qui avaient été falsifiées par Cougoulier, et l'acte raturé fut probablement détruit, car nous n'avons conservé que l'acte refait en octobre et scellé seulement le 31 décembre (coût : 60 sous parisis). Quant à l'acte de juin, il n'existe que sous forme de copie dans les registres de la chancellerie. Et, afin de briser définitivement la résistance du procureur de Toulouse, le Conseil fit en outre rédiger un vidimus des lettres de juin (coût : 9 livres parisis) portant injonction expresse au sénéchal et au procureur de cesser leur opposition et de mettre à exécution et le privilège de Charles IV de 1324 et les lettres de juin, bien qu'elles n'eussent pas été enregistrées par la Chambre des Comptes.

1. « Gentes nostre... memores summe pecunie quam pro ratione « sigilli earumdem alias receperant et in margine earumdem litterarum « scripserant, viderunt majorem ibi summan scriptam fuisse quam « receptam, et a tergo earumdem litterarum... erat summa rasa. »

Digitized by Google

Cette fois la volonté du roi était formellement exprimée et les Toulousains purent jouir enfin de leur privilège, non sans l'avoir chèrement payé. Il fut bien, dans la suite, plusieurs fois contesté par les commissaires des nouveaux acquêts, mais ce fut sans succès. Les Toulousains devaient plus tard avoir mieux encore. En 1420, les capitouls, profitant de la présence à Carcassonne du Régent, le futur Charles VII, lui firent supprimer pour eux-mêmes la réserve relative aux fiefs avec justice et hommage, qu'ils purent désormais acquérir dans les mêmes conditions que les fiefs sans juridiction. Ce fut dès lors la noblesse reconnue en fait aux capitouls, mais déjà le privilège des francs-fiefs avait suffi pour leur permettre de se considérer comme nobles. Dans un procès de 1424, un témoin, Pierre-Raimond de Puybusque, raconte en effet que c'est en vertu de ce privilège de Charles le Bel (1324) que les habitants de Toulouse sont réputés nobles (*sunt seu saltim reputantur nobiles*) et que les capitouls dans leurs actes s'intitulent chapitre des nobles (*capitulum nobilium urbis et suburbii Tholose*). C'est seulement en 1547 que, pour la première fois, dans une lettre patente d'Henri II, est mentionné expressément l' « anoblissement des capitouls », et, dans un autre acte de la même date, il est dit qu'il leur est « permis..... encores qu'ilz ne soient extraicts de noble parenté, acquerir, tenir et posseder tous fiefs et arriere fiefs nobles avec jurisdiction et justice... eux et leurs successeurs sans qu'ils soient tenus de nous paier aucun droit de finance. » C'est bien là la noblesse héréditaire. On voit donc l'importance de cette question de l'exemption du droit de franc-fief pour la noblesse des capitouls et, par là même, l'importance de la mission de Cougoulier.

Quant à Cougoulier, après diverses vissicitudes qui paraissent lui avoir été assez pénibles[1] (il se plaint d'avoir dépensé beaucoup d'argent et jure naturellement qu'il est innocent), il subit le sort enviable qui était réservé aux grands

1. « Multos labores et expensas se sustinuisse asserit. »

Digitized by Google

criminels de cette époque : il obtint des lettres de rémission (18 janvier 1355); ou, en d'autres termes, fut soustrait à tout châtiment avant même le jugement[1]. Et il faut nous en féliciter, car, sans cela, nous ne connaîtrions pas un mot de cette histoire pas plus que de tous les crimes dont les auteurs reçurent la même récompense. C'est en effet par les lettres de rémission, dont sont pleins les registres de la chancellerie royale et qui raccontent avec surabondance de détails les faits pour lesquels la rémission est accordée, que nous pouvons nous faire une idée des mœurs de cette époque. Et cette source, qui, jusqu'à ces dernières années, avait été peu exploitée, renouvelle tous les jours l'histoire sociale du quatorzième et du quinzième siècle[2].

En ce qui concerne Toulouse, grâce à ce fait que Cougoulier a échappé au châtiment qu'il méritait, nous avons, d'une part, un exemple du fonctionnement des différents rouages administratifs au quatorzième siècle (conseil du roi, chancellerie, chambre des comptes, représentants du roi en province), et, d'autre part, nous avons aussi un aperçu assez piquant sur les mœurs et usages en honneur parmi les capitouls. Et il est assez curieux de constater que cette question de la noblesse capitulaire, qui est elle-même le résultat d'usurpations successives, se trouve dans ses origines mêlée à une histoire de fraude.

Les deux mentalités, fraude et usurpation, se complètent d'ailleurs. Les capitouls cherchent à obtenir un privilège dont ils exploiteront les termes pour arracher au roi un droit qu'en fait il ne leur a pas donné, l'anoblissement par le capitoulat. De même, Cougoulier a exploité ses collègues

1. « Omnem penam et emendam criminalem et civilem, quam propter hoc erga nos potuisset incurrisse, eidem Johanni remisimus, ... nonobstante quod contra ipsum Johannem..... processus seu inqueste inchoate fuerint in nostra dicti Parlamenti curia, quos et quas nullius esse volumus efficacie vel valoris. »

2. Voir dans les *Mém. de l'Académie* (11e série, t. I), le profit que M. de Santi a tiré d'une de ces lettres à propos d'un crime commis par Antoine Hunaud de Lanta en 1471 (*Un drame passionnel au quinzième siècle*).

Digitized by Google

pour se faire donner un argent qui, en fait, ne lui était pas dû. Les deux se valent. L'acte de Cougoulier, pourrait-on dire, est comme une manifestation du tour d'esprit qu'il fallait apporter dans l'affaire pour être sûr du succès. C'était donc bien le moins que ses collègues, oubliant qu'il avait volé la ville (et d'ailleurs, eux-mêmes, n'étaient-ils pas exposés un jour ou l'autre au même accident), aient fait des démarches pour le tirer du mauvais pas dans lequel il ne s'était mis que pour avoir défendu leurs intérêts.

II

Si ces lettres de rémission, relatives à Cougoulier, nous renseignent sur les mœurs et la mentalité de la bourgeoisie toulousaine au milieu du quatorzième siècle, les lettres de rémission relatives à la révolte de 1357 vont nous renseigner d'une façon tout aussi curieuse sur les mœurs et la mentalité des basses classes de la population que nous allons voir à l'œuvre dans cette révolte, à laquelle d'ailleurs elles furent très probablement poussées par la classe bourgeoise.

L'origine de cette seconde affaire est encore, au moins en apparence, une question d'argent. De même que les capitouls ne se souciaient guère de payer le droit de franc-fief, de même la population toulousaine n'avait aucune sympathie pour le payement des divers subsides de guerre que la royauté et ses agents étaient obligés de lever sur les populations et qui constituent, comme on le sait, les origines des impôts permanents établis à la faveur de la guerre de Cent ans. C'est ainsi que le capage, sorte de capitation établie après la bataille de Poitiers, donna lieu à une très grave émeute.

Cette révolte n'est qu'un épisode, relatif au Midi, du mouvement qui s'est produit en France après la bataille de Poitiers, et, à ce titre, il mériterait d'être mieux connu. Les divers historiens qui s'en sont occupés n'ont vu que l'épisode en lui-même et ne l'ont pas replacé dans son milieu.

Digitized by Google

C'est le 15 octobre 1356, au moment même où le dauphin réunissait à Paris les États de la langue d'oil (17 octobre) que Jean d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, réunit à Toulouse les États du Languedoc pour aviser aux mesures à prendre à l'occasion de la captivité du roi, mettre le pays en état de défense et le conserver sous l'obéissance du roi[1]. Le 21 octobre les États décidèrent, outre la levée et l'entretien de 5.000 hommes d'armes, l'établissement d'un impôt appelé *capage* ou capitation qui devait être payé jusqu'à la paix par tous les chefs de famille sans distinction d'ordre, nobles ou non, à raison de trois petits deniers tournois par semaine, les nobles devant payer le double. Une seconde taxe, dont les nobles étaient exempts, devait servir à l'entretien des troupes, et les États profitèrent d'ailleurs de l'octroi de ces subsides, dont ils se réservaient la levée, pour exiger que le cours des monnaies ne fût pas changé et que divers abus fussent réformés.

Cet impôt du capage devait être supprimé le jour où une trêve aurait été conclue entre le roi d'Angleterre et le roi de France. Cette trêve fut signée à Bordeaux, le 23 mars 1357[2]. Or, dans une réunion tenue à Toulouse (début mai) le comte d'Armagnac avait fait renouveler, par les États, la prolongation du capage.

C'est cette décision qui amène une terrible révolte dans laquelle le comte d'Armagnac faillit perdre la vie[3].

1. *Hist. Lang.* IX, 667; *Ordonnances*, III, 99.

2. *Hist. Lang.* IX, 672.

3. En reprenant ultérieurement la question avec plus de détails, nous étudierons également d'une façon plus complète les différentes sources. Ce sont les lettres de rémission du comte d'Armagnac, 9 mai 1357 (voir la copie des Archives communales de Viviers, publiée par M. Régné dans les *Annales du Midi*; une copie plus exacte se trouve aux Archives de la ville de Toulouse, AA 45, 42); un mandement du même au sénéchal de Beaucaire, 17 juin 1357 (*Hist. Lang.*, X, 1129); les lettres de rémission du comte de Poitiers, mars 1358 (Archives de la ville de Toulouse, AA 45, 49); le livre de comptes du consul boursier de Millau (Archives de Millau, CC 351); une vie d'Innocent VI (Baluze, *Vies des papes d'Avignon*), et Froissart (éd. S. Luce, t. IV, p. 382). Ces sources ont été utilisées à des degrés

Digitized by Google

Le mardi 9 mai 1357, tandis que le comte était au Château narbonnais avec les membres des États, une multitude d'hommes de condition modeste *(simplicis ac modici status)* munis de toutes sortes d'armes, se rend d'abord à l'Hôtel de Ville puis au Château narbonnais, met le feu à la grande porte de la cour neuve, démolit les autres et pénètre dans le palais en criant « à mort les traîtres, au feu, *(moran les traydours, moran; ad ignem, ad ignem.)* » Le comte et ceux qui étaient avec lui se réfugient dans une tour, mais la foule les y poursuit, lance contre eux carreaux d'arbalètes, pierres, torches enflammées, met le feu au palais, détruit l'artillerie royale, brise et jette par les fenêtres tout ce qui lui tombe sous la main, lits, coffres, vases d'argent, joyaux, couvertures, déchire et brûle tous les registres et papiers des archives. Un des défenseurs du comte fut tué, d'autres blessés. Le comte dut signer immédiatement des lettres patentes, faisant remise de tout capage au Languedoc et accordant aux émeutiers pleine et entière rémission pour « totz los crim, malefices, excesses, tot lo dampnatge que s'en es enseguit al hostal del rey. » La nuit enfin lui permit de se sauver. D'après Froissart, il se fit descendre dans une corbeille du haut de la tour avec un de ses écuyers et se réfugia à Verdun.

Mais les émeutiers ne s'arrêtent pas et pendant plusieurs jours la ville est en leur possession. Ils pillent et saccagent les maisons de Germain de Mauriac, capitoul, de Pierre de Montrevel, juge mage, de Bernard Palot, juge des appeaux de la sénéchaussée, de Guillaume d'Escalquens, chevalier, de Jean Garaud, brisent, volent tout ce qu'ils peuvent, renversent le vin et les vivres, coupent les arbres fruitiers, et se livrent à des excès analogues sur les maisons « *ubi meretrices publice degebant* ». Sur les tours et détours de cette maison aujourd'hui célèbre, grâce aux investigations sagaces d'un

divers par Nicolas Bertrand, Baluze, Lafaille, l'*Histoire de Languedoc*, l'abbé Rouquette (*Le Rouergue sous les Anglais*), mais aucun de ces historiens n'a connu les documents essentiels du 9 mai 1357 et de mars 1358.

Digitized by Google

de nos confrères, qui l'a étudiée avec passion, il suffira de renvoyer au tome XI (10e série) de nos Mémoires[1]. Détruire ces établissements choyés par le pouvoir, qui en tirait souvent d'appréciables revenus[2], et mis plus tard expressément sous la sauvegarde royale, c'était pour les émeutiers une circonstance aggravante.

Ce furent les chefs des métiers qui, se substituant aux capitouls inactifs, intervinrent pour apaiser la révolte après quelques exécutions sommaires.

Pendant ce temps, le comte d'Armagnac, réfugié à Verdun, oubliant qu'il avait juré sur les quatre saints Evangiles de ne pas poursuivre les coupables, ne songeait qu'à tirer vengeance de l'affront qu'il avait reçu ; le 9 mai, sous la menace des émeutiers il avait déclaré qu'il ne voulait user que « *de pietat et de misericordia* » ; le 17 juin, au contraire, il se propose « *de tam nefandis maleficiis facere debitam ultionem.* » Il écrit donc aux sénéchaux de Beaucaire, de Rodez, d'Agen et de Verdun pour leur ordonner d'arrêter tous les fugitifs qui ont en grand nombre quitté Toulouse. Toutefois, le 24 juin, il excepte de la mesure les capitouls et leurs assesseurs, les chevaliers, nobles, bourgeois, docteurs, licenciés, bacheliers, avocats, changeurs et gros marchands, en un mot toute la classe noble et la classe moyenne[3].

Il ne put d'ailleurs exécuter tous ses projets de vengeance.

1. Chalande, *La maison publique municipale de Toulouse.* Voir aussi une plaquette de Vignaux, *Fillettes et Capitouls*, qui contient également des détails très savoureux. A noter une légère erreur dans le travail de M. Chalande à propos de cette émeute. M. Chalande, suivant en cela l'analyse inexacte de l'inventaire de Roschach, rapporte à cette maison seule ce qui est dit en réalité de toutes les autres, le texte latin ne laisse aucun doute : « ad domos seu hospitia et virgulta Germani de Mauriaco... et ad domos ubi meretrices.... degebant, accesserunt et dicta hospitia expugnarunt, bona intus existencia dilapidarunt... vina et victualia... consumendo, virgulta depopulando, arbores fructiferas scindendo. » Ce ne sont pas seulement les plantations et les fruits de ces dames qu'ils ont mis au pillage, ce sont ceux de tous les notables.

2. Cf. le travail de M. Chalande.

3. Arch. de la ville de Toulouse, AA 45, 43.

Digitized by Google

Le 8 juillet, les États, réunis à Albi, obtenaient la grâce de nombreux rebelles[1]. Le 18 septembre, le dauphin enjoignait au sénéchal de s'opposer à toute poursuite de la part du comte. Enfin, le 14 décembre, il remplaçait le comte d'Armagnac, comme lieutenant du roi en Languedoc, par son frère Jean, comte de Poitiers, et celui-ci, en mars 1358, accordait aux révoltés une amnistie définitive[2].

Cette indulgence avait des raisons profondes, et elle est un indice qui s'ajoute à bien d'autres de la gravité de la révolte et de ses véritables origines.

C'est, en effet, dans les causes de la révolte que l'on doit chercher l'explication et de la conduite du dauphin et de celle de Bernard d'Armagnac. Parmi ces causes, il faut incontestablement placer au premier rang la colère populaire contre la noblesse, responsable du désastre de Poitiers; on retrouve ce sentiment dans diverses complaintes qui accusent les nobles de « paction » avec l'ennemi ; on le retrouve à Toulouse dans ce cri « als traidours » que poussent les émeutiers.

Mais si ce sentiment patriotique inconscient et l'horreur de la population pour tout nouvel impôt expliquent en partie la révolte, ils ne suffisent pas à expliquer comment c'est contre le comte d'Armagnac qu'elle s'est produite, alors qu'il était précisément le grand ennemi des Anglais, celui contre lequel le Prince Noir avait entrepris son expédition de 1355.

C'est que le comte avait à Toulouse de nombreux ennemis parmi la classe bourgeoise et les documents relatifs à la révolte nous le laissent entrevoir. Le dauphin, dans son mandement du 18 septembre, parle des dissensions qui existent entre les capitouls et le comte d'Armagnac ; pendant la révolte même, les capitouls se montrent d'une négligence telle, qu'il faut l'intervention des chefs de métiers pour apaiser les mutins; puis, c'est de leur part une fuite générale,

1. Abbé Rouquette.
2. AA 45, pièces 48 et 49 ; *Hist. Lang.*, IX, 676.

Digitized by Google

comme s'ils redoutaient non seulement les excès du peuple (qui d'ailleurs ne pille qu'une seule maison de capitoul), mais surtout la vengeance du comte, et c'est encore ce motif qui les pousse à demander au comte de Poitiers une nouvelle amnistie.

Tout cela permet de supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que la révolte n'a pas été le résultat d'un mouvement populaire spontané, dû uniquement à la levée de l'impôt, mais qu'elle a été provoquée par le parti hostile au comte d'Armagnac.

Or, être hostile au comte qui, en l'absence du roi, personnifiait la résistance à l'ennemi, à l'envahisseur du territoire, n'était-ce pas être hostile au roi, n'était-ce pas prendre le parti de l'ennemi ?

Et quoique nous ne soyons pas à l'époque de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, à l'époque où, au quinzième siècle, un parti anglais existera dans la plupart des villes du Midi, nous sommes en droit de nous demander si ces indices suspects que nous avons relevés ne sont pas une manifestation des sentiments hostiles que les anciens sujets des comtes de Toulouse ont gardés pour leur réunion à la couronne, tout comme l'alliance d'Étienne Marcel avec Charles le Mauvais est, d'après M. Coville, une persistance de l'opposition à la nouvelle dynastie.

Et il y a précisément à ce moment-là un grand seigneur féodal dans le Midi qui est l'allié des Anglais et le rival du comte d'Armagnac, c'est Gastón Phébus, comte de Foix[1]. Dès 1355, il se déclare pour le Prince Noir et l'accompagne dans une partie de sa chevauchée; en 1358, à son retour de Prusse, il reprendra la lutte contre le comte d'Armagnac; en 1359, n'ayant pas obtenu la place de Jean de Poitiers, lieutenant du Languedoc, il attaquera celui-ci avec l'appui des troupes anglaises.

1. Sur tous ces faits, que nous développerons ultérieurement, voir, dans les *Mémoires de l'Académie* (Xe série, tome V), le travail de M. de Santi sur l'*Expédition du Prince noir en 1355*.

Digitized by Google

On est donc en droit de se demander si ce ne sont pas ses intrigues[1] qui ont provoqué la révolte par l'intermédiaire d'un parti gagné par lui et qui avait un excellent prétexte dans la levée d'un impôt mal vu des populations et dans les animosités que le comte d'Armagnac s'était attirées.

Cette hypothèse expliquerait la révolte et aussi la mansuétude du régent. Plus habile que le comte d'Armagnac, il comprend qu'il vaut mieux ne pas pousser les choses à l'extrême, afin d'éviter de donner au comte de Foix une occasion d'intervenir, aux sentiments antidynastiques un prétexte pour se faire jour; et, en sacrifiant le comte d'Armagnac impopulaire, il démasque le comte de Foix et l'oblige ainsi à attaquer, en 1359, non plus un rival féodal comme le comte d'Armagnac, mais le roi lui-même dans la personne de son lieutenant, le comte de Poitiers.

Cette habileté du régent a rendu moins grave la révolte du Midi au moment où, pour des causes analogues, Étienne Marcel et Charles le Mauvais, dans le Nord, poussent leur mouvement aux dernières conséquences. Ce parallélisme montre toute l'importance de la révolte toulousaine de 1357 qui n'est point un simple mouvement local provoqué par une question d'impôt, mais bien la manifestation d'un état d'esprit qui a été général à ce moment. Il était donc intéressant de la replacer exactement dans son milieu. Les événements de Paris sont célèbres, ceux de Toulouse, moins graves, sont passés inaperçus, quoique dus aux mêmes causes.

*
* *

C'est ainsi que ces divers épisodes nous laissent entrevoir les sentiments intimes des méridionaux au milieu du quatorzième siècle.

De tout ce qui précède, faut-il conclure que la société toulousaine au quatorzième siècle est un ramassis de capitouls fraudeurs et usurpateurs de noblesse, d'habitants refusant

1. En août 1357 il est encore dans le pays. (*Hist. Lang.*, IX, 661.)

Digitized by Google

de payer les impôts destinés à la défense du territoire, de pillards de maisons publiques et privées?

Ce serait peut-être exagéré. Pourtant tous ces faits nous montrent que l'on songe plus à Toulouse aux intérêts particuliers qu'aux intérêts généraux du pays, et cela n'est pas d'une valeur morale de premier ordre.

Mais, n'oublions pas qu'à côté de cela les bourgeois de Toulouse ont fourni des otages pour la délivrance du roi[1] et une somme d'argent considérable pour le payement de la rançon[2].

Et ceci peut-être pourra excuser cela.

1. *Hist. Lang.*, IX, p. 712; AA 35, 117.
2. *Ibid.*, p. 684, 714, 715 note.

Digitized by Google

LES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

PAR M. SAINT-RAYMOND

III

L'ÉCOLE DU GÉNIE

Les premières institutions fondées par l'Académie des Beaux-Arts n'avaient pas eu seulement pour effet de provoquer de grands progrès dans la production des artistes, l'éducation des élèves et le réveil du goût public. Elles eurent encore l'avantage d'apporter à l'Académie elle-même un surcroît d'influence qui était la plus légitime et la plus précieuse récompense de ses efforts. Ce résultat était dû à l'activité déployée par elle, bien plus qu'aux appuis qui avaient favorisé sa naissance. Sans doute la faveur royale, la bonne volonté de l'administration supérieure, le rang social des personnages qui se trouvaient à sa tête étaient, dans ce temps de monarchie absolue et de société hiérarchisée, des moyens puissants de fixer l'attention et d'imposer le respect; mais ils n'auraient pas suffi pour faire naître la sympathie publique, le concours empressé des individus, et ce grand mouvement des diverses classes de la société vers les jouissances de la culture esthétique que nous avons vu se maintenir à Toulouse pendant

Digitized by Google

toute la seconde moitié du dix-huitième siècle. Un entraînement si général investissait l'Académie d'une haute considération, d'une véritable autorité morale et de tous les avantages qui accompagnent la conscience acquise par l'opinion publique des grands services rendus. Aussi ne tarda-t-elle pas à recevoir de la part des milieux les plus divers les témoignages très significatifs de la popularité qui entourait son œuvre. Ce n'était plus seulement le roi et ses ministres qui lui donnaient des marques de leur intérêt; ni les gouverneurs et les intendants qui, en se succédant, ne modifiaient jamais à son égard leur attitude de bienveillance et leur empressement à satisfaire à toutes ses multiples demandes; c'étaient surtout les vrais représentants de l'opinion publique qui s'accordaient à lui donner les témoignages les plus significatifs du prix qu'ils attachaient à sa protection et au bienfait de son influence. On vit les familles des artisans, frappés des avantages de l'éducation reçue dans ses écoles, y envoyer leurs enfants chaque année plus nombreux; les collèges des villes voisines, où des maîtres de dessin sortis de ces mêmes écoles propageaient sa renommée par leurs leçons, solliciter d'elle le jugement de ses concours, les États de la province, constatant l'importance des services rendus par elle les soutenir par des subventions toujours croissantes; enfin, les artistes de Paris et de l'étranger sollicitèrent de plus en plus nombreux l'honneur d'être admis dans son sein.

L'Académie constatait avec une bien légitime satisfaction tous ces faits qui lui paraissaient autant de marques de la popularité d'excellent aloi qui l'entourait et de garanties de la prospérité définitive de son établissement. Aussi le manuscrit de Mondran ne manque-t-il pas de les relever à mesure qu'ils se produisent et de faire remarquer qu'ils sont avant tout autant d'hommages aux efforts que l'Académie n'a cessé de multiplier pour assurer les progrès de la culture des arts.

Il semblait donc que ce corps, après avoir heureusement surmonté tous les obstacles qui pouvaient retarder son complet épanouissement, n'avait plus rien à désirer et qu'il ne

Digitized by Google

lui restait plus qu'à se laisser vivre et à jouir paisiblement de tous les avantages qui lui avaient été prodigués, lorsqu'un événement très pénible en lui-même et qui paraissait ne rien produire que de fâcheux lui ouvrit tout-à-coup des perspectives nouvelles et devint la cause déterminante d'un agrandissement de son rôle primitif auquel il ne s'était nullement attendu jusque-là. Cependant il n'hésita pas à assumer cette nouvelle charge et c'est ainsi qu'une école, dont le caractère était surtout scientifique, vint se greffer sur l'enseignement artistique dont l'Académie avait fait jusqu'alors l'unique objet de ses soins.

Cet événement est l'épidémie de suette miliaire qui ravagea une partie du Languedoc en 1782 et qui sévit à Toulouse du 15 mai au 1er juin de cette année. Je n'ai pas à m'occuper de son histoire en elle-même car vous la connaissez déjà dans tous ses détails depuis qu'elle vous a été racontée par notre confrère M. Dumas, dans une lecture que vous n'avez pas oubliée (le 22 juin 1911), et qui se trouve dans notre Recueil de 1911. Mais un trait particulier de cette histoire et que je dois relever comme essentiel à mon sujet, c'est que l'Académie des Beaux-Arts y subit des pertes très cruelles. Cet épisode nous a été conservé par M. de Mondran qui avait été plus spécialement frappé dans sa famille, qui avait été lui-même atteint, mais qui en avait heureusement réchappé. Et voici comment il nous le raconte :

« Quelque tems auparavant, la ville de Toulouse et tous ses environs fut affligée d'une maladie épidémique, qu'on nomme la suète : les médecins ne la connurent point et la soignèrent mal. Au lieu de laisser prendre l'air aux malades, ils les suffoquaient a force de les charger de couvertures, de tenir leurs lits et leurs chambres hermetiquement fermés. Je fus attaqué, et, malgré l'avis des médecins, je me tins médiocrement couvert, les rideaux de mon lit ouverts pour respirer à mon aise, quoique j'eusse une fievre ardente qui me suffoquoit. Par cette methode je fus gueri dans peu de jours, tandis qu'il en mourut plus de mille personnes, et entre autres M. de Garipuy père, mon beau-frère,

Digitized by Google

M. de Garipuy fils, mon neveu, et M. de Saget aîné, tous trois ingénieurs en chef de la Province. »

Cet épisode est assurément tout à l'honneur de M. de Mondran et il est aisé d'y reconnaître qu'il n'était pas médiocrement fier d'avoir montré plus de clairvoyance et de résolution que ceux-là même dont le métier est de guérir. C'est ce qu'il nous invite à constater et ce qu'il constate tout le premier. Mais ce n'est pas sur ce petit triomphe d'amour-propre que nous devons insister surtout, quoique ce soit un trait bien caractéristique à ajouter à la physionomie du personnage. Il est bien autrement intéressant de faire ressortir le parti qu'il sut tirer, pour son œuvre préférée, de ce malheur public et du deuil qui avait frappé son entourage et l'Académie elle-même. Il s'agissait, tout en réparant le vide de grandes pertes, de faire tourner l'occasion au profit de cette Académie en augmentant son prestige et son influence sur la direction des études dont elle avait la charge. C'est à quoi il ne devait pas manquer. Il conçut donc le projet de faire confier à l'Académie la mission de continuer l'œuvre des trois ingénieurs qu'elle avait perdus de manière à ne plus se trouver pour l'avenir exposée à de pareilles surprises, et on va voir comment il s'y prit pour réaliser ses intentions, d'après la suite de son récit.

« Par ces trois morts, la Province se trouva si dépourvue d'ingénieurs que je crus rendre un grand service à toute la Province d'établir, dans l'Académie, une école des ponts et chaussées, par le moyen de laquelle je pourrais parvenir à former de bons inspecteurs qui pourraient dans les suites devenir ingénieurs en chef.

« Comme je connaissais parfaitement quels étaient les meilleurs dessinateurs des Écoles de l'Académie, je choisis les quinze qui dessinaient le mieux et je les reçus dans cette nouvelle école pour laquelle j'avais fait faire à mes dépens sept grandes tables pupitre. J'engageai les deux académiciens que je crus être les plus propres à remplir mes vues, à en être les professeurs ; l'un pour les mathématiques et l'autre pour le génie, et leur persuadai le lustre que cet éta-

Digitized by Google

blissement donneroit à l'Académie, l'utilité dont il seroit pour la Ville et pour la Province, qu'il falloit qu'ils consentissent à professer gratuitement pendant quelque tems et que leurs succès engageroient la Ville et la Province à leur assurer des appointemens, que c'étoit ainsi que l'Académie, par les succès de ses professeurs avoit obtenu les pensions qui la soutiennent : à quoi ils consentirent. Je fournis aux élèves les cinq ordres d'architecture gravés en grand et plusieurs livres de ce genre que j'avois dans mon cabinet, et une boussole avec son pied. Je fis des règlemens par lesquels il étoit dit que pour être admis à cette école il falloit avoir étudié au moins en troisième, savoir bien écrire, dessiner passablement la figure et être élève de l'Académie.

« Comme cette école n'étant pas patentée ne pouvoit se soutenir dans l'Académie malgré elle, je l'engageai à l'adopter, en vertu du pouvoir qu'elle avait par les lettres patentes d'ajouter ce qu'elle jugerait nécessaire pour le progrès des arts et de l'Académie.

« Pour nous conformer à notre création, nous décidâmes qu'il y aurait pour le maintien de cette nouvelle école une Commission de l'Académie pour la diriger, composée d'un Capitoul, du Modérateur, du Secrétaire, du Trésorier, du Doyen, du Directeur des Écoles, et des deux professeurs du Génie et des Mathématiques.

« La première année, nos élèves qui étoient tous bons dessinateurs firent de très bons ouvrages, soit pour l'architecture civile et hydraulique, et pour la carte du paysage au lavis. Nous leur donnâmes quatre prix que je fis faire à mes dépens, et nous les leur distribuâmes dans la séance publique dans laquelle l'Académie donne les siens ; et nous exposâmes tous leurs ouvrages dans la même salle et en plus grand nombre par proportion que ceux des élèves de l'Académie, ce qui fit une grande sensation dans le Corps de Ville, qui applaudit beaucoup les progrès des élèves de cette nouvelle école.

« J'appris dans ce tems-là que les États de Languedoc avoient senti que par la mort de ces trois ingénieurs ils crai-

Digitized by Google

gnaient de manquer de sujets pour les remplacer et qu'ils songeoient à envoyer six sujets à l'École des ponts et chaussées de Paris pour les former dans cet état. Je fis un mémoire que je présentai à Mgr l'Archevêque contre ce projet : il eut la bonté de le lire et convint avec moy que j'avois bien vu et que le projet des États ne valoit rien pour les raisons que j'avois déduites, qu'il approuvoit fort et qu'il étoit plus prudent de n'envoyer que des sujets qui auroient été formés pour la théorie dans notre École, à qui il ne manqueroit que la connoissance de la pratique, dont au moyen des certificats que nous leur donnerions, non seulement de leur capacité après avoir remporté des prix, mais même de leurs mœurs, de leur caractère et leur goût pour le travail ; que par ce moyen MM. des États seroient plus assurés de leurs succès à Paris que s'ils y envoyoient des jeunes gens qui n'eussent aucune des connoissances préliminaires pour la théorie : ils risqueroient que ces jeunes gens se libertinassent à Paris et n'y apprissent rien.

« M. de Brienne qui était pour lors archevêque de Toulouse loua mon zèle et à ma prière vint voir ma nouvelle École. Je lui montrai tous les ouvrages de nos élèves ; il les applaudit et nous fit présent du livre gravé de M. Perronet, premier ingénieur des ponts et chaussées de France, en deux volumes grand in-folio. Il eut ensuite la complaisance à ma prière d'assister à un examen général de tous les élèves qui furent questionnés sur les mathématiques, dont il fut si satisfait qu'il me promit qu'il en parlerait aux États et qu'il les engageroit de doter cette École pour fournir aux appointemens des professeurs et aux frais de son entretien.

« La Ville de son côté qui avoit été témoin des progrès rapides que cette École avait faits, et en sentant l'utilité par un mémoire imprimé que je fis remettre à tous les membres qui composent le Corps de Ville, accorda à chacun des deux professeurs qui la dirigeoient une pension de six cens livres. On continua chaque année d'exposer dans la salle des assemblées publiques les ouvrages que les élèves avoient faits dans la même année, et qui avoient remporté les prix, et on

Digitized by Google

les envoya par le Modérateur pour être présentés aux États, afin d'accélérer les libéralités que Mgr l'Archevêque de Toulouse nous avoit fait espérer. Mais malheureusement ce prélat ne vint pas aux États cette année et n'y est plus venu depuis, de sorte qu'on ne parla point de notre nouvelle École. Cela n'empêcha point que nous ne continuassions d'envoyer de même aux États suivants les ouvrages de l'année, et j'exigeois que celui à qui je les remettois me les rapporteroit. Cette précaution était nécessaire, car nous perdîmes ceux du premier envoy, dont je fus trés fâché, parce que mon intention étoit de faire relier tous les trois ans les ouvrages des élèves, afin d'en faire dans les suites un recueil de plusieurs volumes qui serviront non seulement pour l'instruction des élèves, mais encore pour les montrer aux curieux qui viennent voir cette École, afin de leur en donner l'idée avantageuse qu'elle mérite, et pour lui procurer de la célébrité.

« Cette précaution m'a été d'une très grande utilité, car deux ans après, Mgr l'Archevêque de Narbonne étant venu à Toulouse pour visiter les travaux que la Province y fait faire, je l'engageai à venir voir les Écoles de l'Académie, et principalement celle des ponts et chaussées. Il y vint avec M. de Joubert, trésorier de la Province. J'avais fait étaler sur les tables de la salle de nos assemblées ordinaires tous les ouvrages que les élèves de cette École avoient faits pendant les trois années. Il fut surpris de la quantité; il les examina attentivement les uns après les autres, avec M. Joubert qui est un bon connoisseur, membre de l'Académie de peinture de Paris, et lui dit à haute voix : « Savès-vous bien M. Joubert, qu'on ne dessine pas mieux à Paris ? » — Cela est vrai, lui répondit M. Joubert. — Le prélat, nous adressant la parole en présence de M. de Puymaurin, des Capitouls et des officiers de l'Académie, dit : « Je ne connoissois pas, Messieurs, cette École. » A quoi je répondis : « Il y a cependant, Monseigneur, trois ans que nous envoyons aux États les ouvrages que les élèves ont faits dans l'année. » « On ne me les a pas montrés », me répondit-il, « mais je

Digitized by Google

m'en souviendrai aux États prochains et vous aurés lieu d'être contens. » Il nous tint parole. Car il y fut délibéré de nous accorder trois mille livres pour un an, c'est à-dire de pension annuelle, en stile de province pour éviter le droit d'amortissement; et comme la Province exige que le nombre des élèves de cette École du Génie soit en nombre illimité, qui faute de logement n'a été jusqu'à présent que de quinze, je fis imprimer un mémoire que je distribuai à tous les membres qui composent le Conseil de Ville par lequel je leur fis voir la nécessité où nous étions de les prier de distraire du nouveau bail des fermes de la Ville le logement du second étage, qu'occupoit le Commis de la précédente Ferme, afin de pouvoir y placer les écoles qui nous manquoient, soit pour les mathématiques, soit pour les ponts et chaussées, soit pour l'architecture, pour les Concours et autres commodités indispensables, attendu que le nombre des élèves avoit si fort augmenté depuis que le public avoit reconnu l'utilité du dessin, que le nombre des élèves qui n'étoit autrefois que de cent étoit à présent de deux cens cinquante.

« Qui auroit pu croire qu'une demande si juste faite aux Capitouls et aux Corps de la Ville, qui sont fondateurs de l'Académie et qui, à raison de ce, y ont la prééminence peût être refusée par le Conseil de Ville. Cependant, j'appris que, malgré la cabale qui fut contre nous, je n'avois eschoué que de deux voix; ce qui m'apprit que quasi la moitié du Corps de Ville étoit favorable à l'Académie, dont il connoissoit l'utilité et l'avantage pour le bien public, et que l'autre moitié ne lui avoit été contraire, les uns que par un ressentiment particulier contre l'Académie, les autres pour des vues d'intérêt personnel, attendu qu'ils avoient formé entre eux une Société pour prendre sur leur compte les fermes de la Ville, dont le bail étoit à la veille d'être délivré à Montpellier; et que s'ils pouvaient l'obtenir, ils épargneroient les frais du logement des commis qui occupoient les pièces du logement que nous demandions à la Ville. Mais comme je prévoyois ce qui devoit arriver, n'ayant jamais presque rien obtenu de la Ville que par le secours de l'autorité, j'écrivis

Digitized by Google

à Mgr l'Archevêque de Toulouse, qui étoit principal ministre, ce qui se passoit et le priai d'avoir la bonté d'écrire aux Capitouls l'intérêt qu'il prenoit à la demande de l'Académie, dont il connoissoit par lui-même la justice de la demande.

« Ce prélat me fit l'honneur de m'écrire, par le courrier suivant, pour m'apprendre que, par le même courrier, il écrivoit aux Capitouls pour les engager à rétracter leur délibération et à nous accorder le logement du second étage que nous leur avons demandé, dont il connaissoit par lui-même que nous ne pouvions nous passer.

« Je communiquai cette lettre d'avis à M. de Puymaurin, sindic général de la Province, qui se joignit à l'Académie, au nom des États, et demanda de même ce logement qui étoit absolument nécessaire pour les Écoles des ponts et chaussées, dont les États venaient de fixer l'établissement par une délibération imprimée, rapportée dans le volume que la Province foit imprimer chaque année de ses délibérations.

« Les Capitouls rassemblèrent le Conseil de Ville; la lettre de Mgr l'Archevêque de Toulouse y fut rapportée de même que la demande des États. Ce ne fut point M. de Sauveterre, ni les mêmes officiers du Parlement qui y présidèrent; ce fut M. le président de Senaux et d'autres officiers du Parlement; moyennant quoi la précédente délibération fut rétractée; et par celle-ci nous obtinmes le logement que nous demandions, et pour accélérer les réparations en les faisant faire nous-mêmes par des ouvriers plus actifs que ceux de l'Hôtel de Ville, nous avions offert à la Ville de nous en charger par abonnement moyennant douze cens livres, ce que M. l'Intendant autorisa, et cette somme fut comptée, ce qui a fait voir à ceux du Conseil de Ville qui nous étoient favorables la mauvaise foy de ceux qui étoient contraires, puisque pour nous empêcher de réussir ils avoient assuré que les réparations seules qu'il y auroit à faire au logement que nous demandions coûteraient au moins trois ou quatre mille livres, outre celles qu'il y auroit à faire pour loger les commis ailleurs, ce qui monteroit au moins au total à neuf ou dix mille livres, somme que la Ville n'étoit pas en état

Digitized by Google

d'employer à cet objet particulier, vu les grandes dépenses qu'elle étoit obligée de faire pour tant d'autres objets différens.

« Mgr l'Archevêque de Narbonne étant venu à Toulouse pour visiter les travaux que la Province y fait faire, l'Académie des Arts lui envoya six Commissaires pour le complimenter à l'Archevêché, où il était logé. Ce prélat vint le vendredi 17 mars 1786 à l'Académie; il y visita les Écoles du dessin et celle des ponts et chaussées; il examina tous les ouvrages de celle-cy, et il témoigna sa satisfaction tant de l'ordre et de la discipline qu'on y observoit que des talens relatifs des élèves. Il a ajouté qu'il en feroit part à l'assemblée prochaine des États, qu'il l'assureroit que l'Académie répondoit par son zèle et par ses travaux aux intentions de l'administration de la Province.

« Le Bureau chargé de l'administration de l'École du génie s'assembla le mardi suivant, après que Mgr l'Archevêque de Narbonne fut parti, pour examiner les élèves de cette École sur toutes les parties qu'on leur avoit montrées dans l'année, M. de Puymaurin, sindic général de la Province, et Mr Besaucelle, greffier des États, et les Commissaires ont assisté à cet examen. Ils ont témoigné leur satisfaction sur les progrès de cette École; ils ont augmenté l'espérance que Mgr l'Archevêque de Narbonne donna à raison du secours que l'Académie sollicitoit depuis longtemps des États, soit pour l'entretien de l'École du génie, soit pour les besoins des autres Écoles de l'Académie.

« Par cette même délibération, il fut statué que messieurs les adjoints de l'École de la figure recevraient dans leur École messieurs les élèves des ponts et chaussées et autres messieurs, quoiqu'ils ne fussent qu'oculistes ou commençans, jusqu'à ce que l'Académie eût pris des arrangemens ultérieurs sur cet article. La place de professeur de la classe [de dessin] au lavis qu'occupait M. Delaistre fut déclarée vacante par défaut d'assiduité et réunie à l'École des ponts et chaussées, nouvellement établie.

« Sur la proposition de M. de Mondran il fut délibéré par

Digitized by Google

l'Académie de prier M. le Modérateur et M. de Mondran de témoigner à Mgr l'Archevêque de Toulouse sa reconnoissance sur ses bontés et de le prier de ne pas improuver qu'elle peigne son portrait pour être placé dans la salle des assemblées ordinaires de l'Académie.

« M. le Modérateur fit part à l'Assemblée du 28 mars 1784 que Mgr l'Archevêque avait répondu, avec sa politesse et sa bonté ordinaires, à la demande de la Commisssion de l'Académie de faire faire son portrait. Il a assuré les Commissaires qu'il saisirait avec zèle les occasions d'être utile à l'Académie et d'encourager ses travaux. »

Le récit que M. de Mondran nous a conservé de la fondation et des premiers débuts de l'École du génie, est le seul document qui nous est resté sur cette institution si intéressante et si digne d'être rappelée. Assurément il y a lieu de regretter que les éléments dont il se compose ne soient pas plus considérables; toutefois, les faits dont il nous présente le tableau sont assez suggestifs pour qu'il soit utile de s'y arrêter quelques instants pour en déterminer toute la portée.

Nous y signalerons d'abord la confirmation de tout ce que nous avons vu dans toute l'histoire de l'Académie sur le caractère du personnage qui peut en être considéré comme ayant toujours été le principal ressort et pour ainsi dire l'âme. Par la promptitude qu'il met à prendre son parti, par la prévoyance et la fermeté qui dictent toutes ses dispositions, M. de Mondran, dans cette circonstance comme dans toutes les crises que l'Académie avait eu déjà à traverser, se montre le gardien vigilant, clairvoyant et résolu, l'homme d'affaires fécond en ressources, le négociateur expert à la recherche de puissantes protections, le tacticien habile à parer tous les mauvais coups et à trancher heureusement toutes les difficultés. On ne peut s'empêcher d'admirer l'à-propos avec lequel il s'empare de l'occasion qui permettra à l'Académie d'accroître son influence et son action éducatrice; le savoir-faire par lequel il parvient à constituer, de toutes pièces, un enseignement technique compliqué avec les plus modestes ressources; enfin, le zèle vraiment infatigable dont

Digitized by Google

il fait preuve pour obtenir des concours et faire naître des dévouements désintéressés. En ce point, comme en bien d'autres, M. de Mondran fut pour l'Académie une vraie Providence; car on ne voit pas ce qu'elle aurait fait de durable sans lui.

S'il devait se trouver quelque part un esprit d'hostilité aux entreprises de l'Académie des Beaux-Arts, elle ne pouvait partir d'ailleurs que du corps municipal dont la mauvaise volonté et l'antagonisme obstiné s'était précédemment manifesté dans tant d'autres circonstances. Mais cette survivance des vieilles rivalités perdait chaque jour de sa force; elle n'était plus désormais en mesure de lutter contre la jeune popularité de l'Académie, contre son crédit auprès du pouvoir et, dans la circonstance dont il s'agit, elle ne pouvait songer à faire accepter ses mauvaises raisons, alors surtout que ses véritables motifs étaient aussi peu avouables. Aussi cette tentative d'obstruction fut la dernière, et ce qui acheva d'en empêcher le retour, c'est que peu de temps après un changement complet s'opéra dans le personnel du Conseil de Ville. Les amis de l'Académie et plusieurs même de ses membres entrèrent dans son sein. C'est ce qui explique le langage tout différent tenu à partir de cette date par les procès-verbaux du Conseil de Ville dans des assemblées où il consacre complètement les demandes faites au nom de l'Académie et la bonne harmonie qui s'établit désormais d'une manière durable dans les rapports mutuels des deux corps[1].

Si nous examinons quel fut le résultat de cette fondation nous devons d'abord reconnaître que le malheur des temps l'empêcha de donner tout le fruit qu'une époque plus paisible lui aurait certainement permis de produire. La Révolution emporta l'École du génie, comme l'Académie elle-même. Mais, dans le cours de sa brève existence, elle ne manqua pas de donner une idée avantageuse de ce qu'elle était capable de faire. Au moment de la chute de l'ancien régime, de jeunes

1. Voir l'appendice.

Digitized by Google

ingénieurs en assez grand nombre avaient déjà commencé à se produire dans les services publics de la province. La Révolution y trouva des agents très capables des tâches dont on aurait à les charger. Les uns entrèrent dans le génie militaire où, comme Caffarelli, ils acquirent une grande renommée. Les autres furent employés dans le service civil et furent admis dans le corps moderne des ponts et chaussées où ils firent leur carrière au même titre que ceux qui provenaient de l'École polytechnique. Leur présence au corps et leur influence s'y est longtemps conservée, et le mérite de leurs services dans les branches civiles n'a pas été inférieur à ceux qu'ils ont rendus dans le génie militaire[1].

L'École du génie ne doit donc pas être considérée comme une institution sans résultat. Il serait plus juste de dire que c'est une institution dont les résultats n'ont pu être appréciés à toute leur valeur qu'après sa disparition et ont bénéficié surtout à d'autres que ceux qui les avaient préparés. A cet égard on peut la considérer comme un legs que nous devons à la société d'autrefois et qui mérite de notre part un souvenir reconnaissant.

Cette fondation était d'ailleurs motivée pour l'Académie par une nécessité dérivant des traditions constantes auxquelles les autorités gouvernantes de la Province entendaient demeurer fidèles.

Tous les auteurs qui ont étudié l'histoire de l'administration des États de Languedoc ont été frappés de l'importance qu'ils attachaient à leurs travaux publics et de l'esprit d'initiative qui les animait. Le tableau en a été plusieurs fois retracé par des plumes très compétentes[2], et les témoignages

1. On peut en citer, comme l'une des dernières traces, M. Loupies, qui, après avoir commencé sa carrière dans le corps des ingénieurs des États de Languedoc, passa au service du gouvernement central dès le début de la Révolution comme presque tous ses collègues et y resta sous tous les régimes successifs, devint ingénieur en chef des ponts et chaussées et ne mourut que sous le règne de Louis-Philippe.

2. On peut rappeler, entre bien d'autres, les études du baron Trouvé, dans son mémoire sur *les États de Languedoc* et de M. de Tocqueville, dans son livre de *l'Ancien Régime et la Révolution*.

Digitized by Google

en subsistent encore aujourd'hui dans les monuments dispersés sur tous les points de la Province. Mais on nous permettra d'en citer un trait bien caractéristique qui nous a été conservé par une constante tradition encore aujourd'hui populaire.

Au temps où l'ingénieur Perronet se signala par son célèbre pont de Neuilly qui fit une si vive sensation par sa nouveauté et dont la renommée a été consacrée par le bel ouvrage gravé qui en a reproduit tous les détails, les États de Languedoc ne se bornèrent pas à partager l'applaudissement général excité par ce bel ouvrage d'art, ils y puisèrent la pensée d'une mesure qui, en prouvant de leur part une noble émulation, était un hommage bien autrement effectif que celui d'une platonique admiration.

Ils résolurent d'imiter cet exemple et même de le dépasser s'il était possible et, pour en mieux montrer l'intention, ils décidèrent que le premier pont qui serait construit dans la Province serait établi dans le système du pont de Neuilly, sauf à y donner encore au besoin des proportions plus grandes et des combinaisons plus recherchées. Or, le premier pont appelé par l'ordre des travaux publics était celui projeté sur l'Hérault, auprès du petit village de Gignac, dans le voisinage de Lodève. Et ce fut dans ce coin perdu des Cévennes que s'exécuta, sur l'ordre exprès des États, un pont plus important encore que le pont de Neuilly, très bel ouvrage en effet qui existe encore de nos jours et qui n'a pas cessé d'être admiré par les hommes spéciaux de cet art.

C'est ici le lieu de remarquer que, par un semblable établissement, l'Académie des Beaux-Arts abordait résolument un domaine qui n'était pas dans l'esprit de son institution primitive, mais qui se trouvait assez à côté de sa propre compétence. Elle n'hésita pas cependant à s'y aventurer parce qu'elle était mieux en mesure que tout autre corps de satisfaire, en cela, à un besoin urgent et public qui n'aurait pu être servi d'une manière aussi prompte et aussi efficace par aucun des corps enseignants de cette époque. Elle obéissait encore en cela, par une sorte d'instinct, à une tendance

Digitized by Google

qui lui était d'ailleurs commune avec toutes les autres sociétés savantes, qui commençaient dès lors à professer aussi pour leur propre compte. C'était ainsi qu'à côté d'elle, et à à Toulouse même, comme sur d'autres points du royaume, l'Académie des Sciences avait ouvert des cours d'astronomie, de sciences physiques et de sciences naturelles qui furent continués jusqu'à sa dispersion et qui lui survécurent même en attendant l'organisation universitaire moderne. C'était là, d'ailleurs, le résultat naturel de la situation des représentants professionnels de la science et de la mission de propagande et de vulgarisation que les sociétés scientifiques se donnaient très volontiers. Il trouvait son explication et sa justification dans l'état de décadence des corps qui auraient dû en être les interprètes désignés.

On sait en effet combien les universités françaises étaient alors peu en mesure de suivre le mouvement scientifique de leur temps et combien leur organisation surannée, leurs méthodes insuffisantes et les lacunes même de leur enseignement les rendaient impropres à se maintenir dans le rôle de foyers intellectuels qu'elles auraient dû garder. C'est ainsi que le courant scientifique dévia en France de son lit naturel et que, transporté dans les sociétés savantes qui en avaient capté toute la force, il se répandit de préférence dans des canaux de formation nouvelle et prit la direction à part d'où devaient sortir les écoles spéciales, dont le siècle suivant devait donner la forme dernière. Ce qu'on voit ici n'est au fond qu'un cas particulier de cette curieuse genèse.

Une autre remarque que nous avons eu déjà l'occasion de faire et dont nous verrons plus tard d'autres exemples, mais à propos desquels on ne saurait trop insister, c'est la faiblesse des moyens employés à l'édification de cette œuvre et le désintéressement de ses coopérateurs; faits d'autant plus dignes de faire apprécier, en présence des résultats acquis, le zèle et la persévérance des ouvriers; recrutement fait au petit bonheur, parmi des élèves mieux pourvus de bonne volonté que de dispositions reconnues; cours faits, non par des professionnels, mais par des mathématiciens amateurs;

Digitized by Google

locaux et ressources matérielles fournis à grand'peine et d'une manière insuffisante; dédommagements pécuniaires dérisoires ou même nuls; telles sont les conditions imposées à l'entreprise. Quelle indigence, quelles chances d'infériorité au but poursuivi ! Et cependant ces obstacles ne découragèrent personne; l'enseignement grandit et prospéra de manière à étonner ceux qui avaient assisté à ses débuts et arriva à produire les plus honorables résultats, en tous cas les plus à l'abri de toute contestation, puisque les sujets formés sous sa direction ont, plus tard, figuré dignement à côté de ceux qui étaient sortis des milieux les plus autorisés et les plus justement célèbres.

Si nous passons à l'examen du caractère qu'a revêtu l'institution de l'École du génie et de l'esprit qui a animé son enseignement dès la première heure, nous y relèverons un trait essentiel qui est extrêmement remarquable. On a pu voir, dans les renseignements donnés sur le recrutement des élèves et l'organisation des classes, que c'est parmi les meilleurs dessinateurs que les premiers élèves ont été choisis, et que la première chose à laquelle on a songé a été d'obliger ceux qui devaient se présenter à l'avenir, à fréquenter les classes élémentaires, qui étaient destinées à former les futurs artistes. C'est là un indice que l'intention de l'Académie était de joindre étroitement une formation esthétique à la formation scientifique qui devait être spéciale aux futurs ingénieurs. Ainsi, dès le principe, elle prenait une attitude résolue en matière de méthode et prenait les moyens nécessaires pour tenir les esprits de ses élèves ouverts aux moyens de revêtir une forme capable de se réclamer des exigences du beau les conceptions dépendantes des nécessités purement constructives. Elle répudiait le détestable et injustifiable exclusivisme, qui a trop souvent, depuis, dicté le divorce et même l'antagonisme, entre la préoccupation esthétique et la préoccupation scientifique en matière de construction d'édifices. Elle suivait d'ailleurs, en cela, la tradition qui était déjà fortement établie dans la Province en ce qui concernait les travaux publics, et si l'on examine les

Digitized by Google

constructions dans les États de Languedoc depuis les belles ordonnances du Peyrou de Montpellier et de la Fontaine de Nîmes, jusqu'aux moindres ponts jetés sur nos rivières, on ne trouvera jamais la pensée de proportion, d'harmonie et d'élégance des lignes absente dans aucun des travaux de construction destinés à satisfaire aux nécessités d'utilité publique.

Cette large conception devait d'ailleurs recevoir sa récompense, car le fait de joindre et de développer par un contact continuel devait amener une influence mutuelle des deux esprits, et jusqu'à un certain point, une véritable pénétration de l'esprit scientifique dans l'esprit purement esthétique. Ainsi commençait déjà de se réaliser l'organisation qui a, de notre temps, pris des développements si considérables dans l'École des Beaux-Arts actuelle. Ainsi prenait corps ce pressentiment, formulé déjà à Toulouse même, à une époque bien antérieure, par Guillaume Philander, dans son commentaire sur Vitruve, d'une manière malheureusement trop sommaire pour que nous puissions nous rendre compte de toute sa portée, mais qui ne peut avoir été dictée que par une pensée théorique bien arrêtée. Et c'est sans doute, pour l'Académie, une prétention qu'elle a droit de revendiquer comme un de ses meilleurs titres à la reconnaissance des générations futures, que de s'être dès son début, dans une voie où la question s'imposait, rangée dans le parti qui, loin d'atrophier une tendance par l'autre, les féconde toutes deux par l'emploi naturel de chacune d'elles.

Digitized by Google

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

RELATIONS DE L'ACADÉMIE

Avec l'Administration municipale.

Le 9 septembre 1784, le Conseil politique étant assemblé délibéra d'accorder à l'Académie des arts une pension annuelle de douze cents livres pour les deux professeurs de mathémathiques, d'architecture civile et hydraulique relative aux ponts et chaussées. Cette délibération fut rapportée à l'assemblée de l'Académie du 9 janvier 1785 qui délibéra qu'elle serait transcrite sur son registre comme un monument de la bienfaisance du Corps municipal et de son zèle pour la propagation des arts et de la persuasion où il est que le goût qui s'est répandu dans cette ville pour les embellissemens et dans tous les corps de métiers, ce qui a changé totalement la face de cette ville est dû au zèle de l'Académie pour former des artistes et des artisans habiles.

Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Toulouse du 9 septembre 1784.

Par devant Messieurs le marquis de Gramont, marquis de Bélesta, Capitouls gentilshommes, Chauliac, Combes, Sancerre et Dubernard Capitouls, le Conseil politique etant assemblé dans le Petit-Consistoire de l'Hôtel de Ville de Toulouse ou etoient presens et opinans Messire de Senaux, president à mortier du Parlement, MMrs de Cucsac. de Saint-Félix, conseillers et commissaires deputés dudit Parlement, Faure de Montauriol, Chevalier, Dupuy Saint-Amand, Bellegarde, Mascart, Tényer, Bellomaire, Bernadou, Figuières, Bousquet, Pratviel, Depeyre, Biros, Meyran, Caulet, Esquirol, Pin, Lahens, et Dupuy, syndic de la Ville.

Mr Combes, Capitoul, a dit que ce Conseil a été assemblé pour entendre le rapport des Commissaires sur une lettre ecrite au Ministre du departement par l'Academie des arts au sujet d'une éeole du génie, l'Académie demandant que la Ville leur assure des fonds pour cet établissement.

Sur quoy Mr Bellomaire, l'un des commissaires, a dit que l'Academie des arts dont la Ville a fait l'établissement, a toujours recherché les moyens de répondre aux vues de l'administration et, qu'en effet, MMrs les Capitouls peuvent rendre un juste témoignage des progrès

Digitized by Google

des écoles établies dans cette Académie; qu'on lui doit cette foule d'artistes dans tous les genres qui depuis plusieurs années se sont fait connoître dans cette ville d'une manière distinguée, que le succès de cet établissement a porté le Corps academique a etablir en 1782 une école de Génie pour enseigner l'architecture civile et celle qui a rapport aux ponts et chaussées et qu'elle existe depuis par les soins genereux de quelques academiciens et par le zèle des professeurs qui donnent gratuitement leurs leçons.

Que la crainte de perdre les fruits qui résultent déjà de cet établisblissement qui se detruiroit par le defaut de fonds a engagé MMrs de l'Academie d'écrire à ce sujet à Mr le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'État pour le porter à témoigner au Corps de Ville qu'il verra avec plaisir qu'il se decide a donner les fonds nécessaires pour l'entretien de ladite École du Génie et que ce sera une depense dont les fonds rentreront par l'avantage qui en résnltera pour le public; que la lettre adresssée au ministre par l'Academie ayant été communiquee au sindic de la Ville par Mr Ginisty, subdélégué de Mr l'Intendant, à qui elle a été envoyée, ledit sieur sindic en a fait part à la Commission le 11 juin dernier, et après un mûr examen des avantages qui résulteroient de cette nouvelle Ecole, elle a été d'avis que la Ville pour concourir à un établissement si utile, offrira a l'Academie des Arts une somme de douze cens livres qui servira annuellement a l'honoraire des deux professeurs déjà nommés pour la ditte ecole du Génie par le Corps Academique.

Sur quoy, ouï le rapport des commissaires, il a eté deliberé conformément a leur avis, d'accorder a l'Academie des arts une somme de douze cens livres qui lui sera annuellement payée pour fournir à l'honoraire des professeurs déjà nommés par le Corps Academique pour une ecole du Génie pour enseigner les mathematiques, l'architecture civile et celle qui a rapport aux ponts et chaussées.

De Senaux, de Cucsac, de Saint-Félix, de Rességuier, avocat genéral, Faure de Montauriol, Chlier Dupuy Saint-Amand, Bellegarde, Mascart, Tenier. Bellomaire, Bernadou, Figuières, J. Bousquet, Pratviel, Depeyre, Biros, Meyran, Caulet, Esquirol, Pin, Lahens et Dupuy sindic de la Ville, signés au registre.

Collationné : Michel Dieulafoy, greffier.

Autre deliberation du Conseil de ville qui abonne avec l'Academie les depenses locatives pour l'entretien de l'hotel que la Ville lui a assigné pour son logement.

Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Toulouse le 21 may 1784.

Par devant Messieurs le marquis de Gramont, marquis de Belesta

Digitized by Google

Capitouls gentilshommes, Chauliac, Combes, Sancerre, Morel, Dubernard, Capitouls.

Le Conseil politique etant assemblé dans le Petit-Consistoire de l'Hotel de Ville de Toulouse où etoient presents et opinans Messire de Senaux, president à mortier du Parlement de Toulouse, MM. de Saint-Félix et de Cucsac, conseillers et commissaires deputés du Parlement, de Rességuier et de Lecomte avocats generaux audit Parlement, Montauriol, marquis de Gavarret, Daraille, Laburthe, Chavardez, Sudre, Merle, Jammes, Manent, Besaucelle, Bellomaire, Figuières, J. Bousquet, Roques, Pratviel, Arazat et Dupuy, sindic de la Ville.

M. Morel, Capitoul, a dit que ce Conseil a été assemblé pour entendre le rapport des Commissaires au sujet de l'abonnement qu'il paroît convenable de faire avec l'Academie des arts à raison des réparations d'entretien du bâtiment destiné à son usage et à raison de son ameublement.

Sur quoi Mr Bellomaire l'un des Commissaires a dit que rien n'épuise autant les finances de la Ville que les réparations qu'il faut faire continuellement au grand nombre de bâtimens qui lui appartiennent et à tant d'autres dont elle est chargée; que depuis longtems l'administration tâche de se décharger de ce fardeau en s'abonnant pour des sommes fixes avec ceux à l'usage de qui les bâtimens servent, et que rien n'est plus difficile à remplir que cet objet, les uns ne voulant s'en charger à aucun prix, les autres demandant des sommes considérables et bien au-dessus d'un taux raisonnable en sorte que jusques ici la Ville n'a pu traiter pour un pareil objet avec les pères Doctrinaires pour le collège de l'Esquille; qu'ayant été proposé au commencement du mois de Janvier dernier à MMrs de l'Academie des arts de se charger de l'entretien tant du bâtiment que la Ville leur a cédé pour leurs écoles et leur usage que de l'ameublement qu'elle leur a fourni, ils offrirent d'abord de se charger dudit entretien au prix de trois cens livres par année.

Mais que la Commission ayant été d'avis de leur payer annuellement à compter du premier Janvier dernier la somme de deux cens livres pour ledit entretien, MMrs de l'Academie ont accepté la proposition qui leur a été faite en conséquence de laditte délibération de manière qu'au moyen du payement annuel de laditte somme de deux cens livres, laditte Academie fera toutes les réparations d'entretien aux bâtimens et à l'ameublement qui sont à son usage et dont la Ville étoit chargée, laquelle ne le sera plus à l'avenir que des grosses réparations.

Sur quoi, ouï le rapport de MMrs les Commissaires il a été deliberé conformément à leur avis de payer annuellement et à compter du premier Janvier dernier à MMrs de l'Academie des arts une somme de deux cens livres moyennant laquelle cette Academie demeurera chargée de faire toutes les réparations d'entretien aux bâtimens et à

Digitized by Google

l'ameublement qui sont à son usage, la Ville restant seulement chargée des grosses réparations.

De Senaux, de Saint-Félix et de Cucsac, conseillers; de Rességuier, avocat général; marquis de Gramond, marquis de Belesta, Chauliac, Combes, Sancerre, Morel et Dubernard, Capitouls; Montauriol, marquis de Gavarret, Darailh, Laburthe, Chavardez, Sudre, Merle, Jammes, Manent, Besaucelle, Bellomaire, J. Bourguet, signés au registre.

Collationné : Michel DIEULAFOY, greffier.

De son côté l'Académie voulut sceller cette réconciliation par une liberalité qui pût être considérée comme un hommage à la suprématie de l'autorité municipale et une preuve de ses sentiments de gratitude pour les bienfaits qu'elle en avait reçus.

Le grand prix de Sculpture étant de tour cette année, les Commissaires, pour donner le sujet pour le Concours de ce prix, avoient donné il y a quelques mois pour le sujet un buste en marbre blanc de Louis XVI. L'élève l'ayant présenté à l'assemblée de l'Academie du 31 Juillet 1785, il fut jugé digne du grand Prix et se trouva fait par le sieur Vigan qui fut introduit dans la salle, selon l'usage, pour avoir parmi les artistes pendant trois ans avec voix deliberative, et de suite séance l'Academie délibéra que pour témoigner au Corps de Ville la reconnaissance dont elle étoit pénétrée pour tous ses bienfaits, et vu qu'il n'y avoit pas encore aucun portrait du Roy régnant elle prieroit MM^rs^ les Capitouls et le Corps de Ville de vouloir accepter ce buste en présent comme une faible marque de reconnoissance dont elle est pénétrée pour cette administration, et nomma dix de ses principaux membres Commissaires pour aller au Consistoire où étoient Messieurs les Capitouls leur présenter l'extrait de cette deliberation dont voici la copie:

D'après le rapport que M^r^ Mortreuil a fait des ouvrages de sculpture qui ont concouru pour le grand prix de ce genre, l'Academie l'a adjugé, par la voie du scrutin, au buste de Louis XVI, exécuté par le sieur Vigan, en marbre statuaire d'environ 22 pouces de hauteur et monté sur un pied-douche de marbre antique, l'Academie désirant, depuis longtemps, de donner un témoignage public de sa reconnoissance pour le Corps de Ville qui l'a fondée, et de son amour pour le Monarque auguste qui gouverne aujourd'hui la France, a délibéré d'offrir ce même buste à la ville de Toulouse, et de prier MM. les Commissaires d'offrir ce buste à MM^rs^ les Capitouls et de leur remettre un extrait en forme de cette délibération.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PHILOSOPHIE PHYSIQUE

PAR M. P. JUPPONT

I. — LES DONNÉES FONDAMENTALES.

Regarde en toi, quel flot d'idée et de matière
A travers ton esprit et ta chair ont passé.
(J. RICHEPIN, *Mes Paradis* : « Subtilités ».)

Les recherches que j'ai communiquées à l'Académie, depuis 1899, gravitent autour des trois stades de la connaissance : Perception[1], interprétation et représentation des faits. Elles visent cette doctrine que Gatien-Arnoult[2] a si exactement définie « *la Science de tout ce qui est* ». Si loin que je sois resté d'un but qui s'évanouit dès que nous croyons l'atteindre, j'ai cependant la conviction que ce travail contient des hypothèses susceptibles de rapprocher la science et la philosophie, dont les domaines sont trop souvent aux antipodes de la pensée, alors qu'elles devraient réciproquement se pénétrer et se vivifier.

La Dualité : Matière-Esprit. — Malgré les lumières pénétrantes du « Je pense, donc je suis », la dualité[3] « Ma-

1. Je commence par une majuscule les noms auxquels j'attribue une signification unique et qui, par suite, deviennent des noms propres. La Perception est l'acte; ses résultats sont des Percepts; de même pour Abstraction et Abstrect, Conception et Concept.

2. Gatien-Arnoult, *Doctrine philosophique*, Paris, Toulouse, p. 4. Première leçon faite à Toulouse le 17 novembre 1830.

3. Par définition, les doctrines dualistes expliquent « l'Univers, par l'action combinée de deux principes opposés et irréductibles » (Goblot, *Vocabulaire philosophique*); pour la Philosophie physique, l'Esprit est objectivement distinct de l'Esprit, mais elle ne les considère pas comme nécessairement irréductibles.

Digitized by Google

tière-Esprit » demeure le point de départ de la Philosophie. Les deux problèmes non résolus sont toujours : Comment l'action de la Matière sur l'Esprit qui pense, y produit-elle des Idées? Comment l'action ultérieure de l'Esprit sur les Idées engendre-t elle la connaissance rationnelle?

Solutionnées, ces questions constituent les deux certitudes :

Effets des sensations sur les Pensées[1] = Idées; (*a*).
Synthèse des Pensées et des Idées = Connaissance rationnelle. (*b*).

La connaissance est le résultat de nos Perceptions (connaissance empirique), de nos Conceptions et de tous jugements relatifs au rapport ou à l'opposition qui existe entre des Percepts et des Objets sentis ou pensés (connaissance rationnelle).

La nature particulière de la connaissance dépend de l'essence des êtres ou des faits rapprochés, comparés ou opposés : connaissance mathématique, théologique, chimique, historique....., etc.; quelle qu'elle soit, la connaissance construit ses acquisitions de façon à répondre aux questions où, quand, comment, pourquoi..... ou aux affirmations oui et non....., etc.

La relation (*a*) qui exprime la première étape de la connaissance contient les Intuitions et tous les Percepts subis par les sens; la relation (*b*) qui symbolise les limites du savoir enferme toutes les opérations volontaires de l'Esprit : jugements, raisonnements, Conceptions....., etc. La pre-

1. L'activité de l'Esprit produit des Psychènes, comme la Matière en mouvement produit des Phénomènes (chaleur, lumière....., etc.). Par l'intermédiaire des sens, l'action des Phénomènes sur l'Esprit suscite des Idées (chaud, froid, clair, obscur, ... etc.). L'activité propre de l'Esprit engendre des Pensées (Abstrects, Concepts.....), qui, bien que se rattachant aux Phénomènes, en constituent les formes subjectives. La Mémoire conserve les Idées et les Pensées, sans le secours de la volonté; elle collabore puissamment à la formation de la connaissance et à ses liaisons avec le passé objectif. L'imagination, au contraire, est une faculté active de l'esprit; elle nous permet d'envisager le futur et les subjectivités du passé.

Digitized by Google

mière exprime notre passivité au sein de l'Univers qui domine notre existence; la seconde, représente l'activité personnelle de l'individu et ses réactions vitales sur l'ambiance.

Le symbolisme mathématique permet de simplifier ces deux énoncés et d'en faciliter la compréhension.

Posons : Sensations $= x$; Pensées $= y$; Idées $= z$; Connaissance rationnelle $= C_r$. Les définitions (a) et (b) deviennent littéralement :

$$f(x, y) = z \qquad (a')$$
$$\varphi(y, z) = C_r \qquad (b')$$

Si l'on considère les Idées z comme des données complètement connues, fournissant une connaissance C_r exacte des choses, le système de deux équations à deux inconnues x et y qui en résulte est théoriquement soluble. Il fournit les convictions du sentiment, les certitudes de l'imagination, la logique du sens commun et tous les systèmes qui *croient* en la rigueur incontestable de leurs affirmations.

Si, au contraire, on admet que les Idées constituent des représentations incomplètes de l'objet qui les cause, z est une inconnue; on n'a que deux équations pour trois indéterminées; le système est insoluble. Dans cet état, il englobe tous les raisonnements philosophiques qui *savent* l'incertitude fatale des rapports qui unissent les sensations aux Idées et aux Pensées qu'elles ont produites.

Le sens commun et les croyances, quelles qu'en soient les sources, affirment : Synthèse des Sensations x, des Pensées y et des Idées z = Connaissance certaine $= C_c$.

Accepter cette hypothèse, c'est admettre l'équation :

$$f(x, y, z) = C_c \qquad (c)$$

La philosophie écrit, au contraire, plus modestement :

$$f(x, y, z) = \text{Incertitude fatale.} \qquad (c')$$

Le logicien attentif sait que la certitude vulgaire, accepte ce qui n'est pas démontré, ce qui n'est pas démontrable, et

Digitized by Google

que souvent, elle accorde une valeur d'évidence objective à l'imaginé[1] et même à l'irrationnel.

Du fait que la relation $f(x, y, z)$ n'est pas soluble, un système philosophique ou scientifique est un ensemble d'hypothèses, dont le but est de fournir une ou des solutions approchées, par la méthode des approximations successives, c'est-à-dire de trouver les liens probables qui solidarisent les causes de la Sensation aux Pensées correspondantes.

Le système le plus simple, c'est peut-être le plus probable, obtiendra ce résultat à l'aide d'un nombre minimum d'Intuitions, considérées comme exactes *a priori*.

Tout rapport exigeant au moins deux termes, le nombre de grandeurs fondamentales ne peut être inférieur à deux.

Lorsque les vérifications *a posteriori* sont possibles, elles permettent d'apprécier la valeur des hypothèses initiales; cette méthode caractérise les doctrines scientifiques.

Dans le présent essai, qui coordonne et rectifie mes communications antérieures; les données immédiates, leurs représentations et les acquisitions qui en résultent sont groupées comme suit.

Les Notions premières. — Les Pensées nous font connaître directement les actes de l'Esprit, ainsi que leur succession dans la *Durée*[2], mais ne nous apportent aucune clarté sur la nature de l'âme, qui demeure inobjectivable dans l'*Étendue*. L'observation des faits, établit que la prise de possession des Percepts constitue le *Présent*[3]. Le Présent est indécomposable.

1. Lavoisier, dans le *Discours préliminaire* de son *Traité élémentaire de chimie*, p. XI, met les savants en garde contre l'imagination qui nous porte « continuellement au-delà du vrai... » et tire « des conséquences qui ne dérivent pas immédiatement des faits ».

2. Le Temps est la représentation mentale de la Durée réelle; l'Espace est l'image abstraite de l'Étendue réelle, toujours occupée, à des degrés divers, par la Matière, qui est le siège des Phénomènes naturels. (Voir, P. Juppont : *L'Évolution des Hypothèses sur l'Espace et le Temps. Mémoires de l'Acad. des Sciences de Toulouse 1916.*)

3. P. Juppont, *Évolution des Hypothèses, loc. cit.*

Digitized by Google

Les Sensations sont de deux sortes : les unes, qui nous sont fournies par la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher, nous révèlent les Phénomènes extérieurs; les autres, non définies, nous apportent des actions intérieures (douleur, besoins....., etc.).

Le jeu des muscles nous fournit la sensation d'effort musculaire et la notion de travail.

La physiologie, l'anatomie, la chimie, la physique nous permettent de déterminer les conditions du fonctionnement des organes des Sens, dans la Durée et dans l'Étendue.

Les Sensations de l'externe, par l'intermédiaire des Idées, des Concepts qui en résultent, suscitent, dans l'Espace et dans le Temps, la connaissance de nos relativités avec la *Matière*, sans nous fournir de précisions satisfaisantes sur l'essence des corps, qui, comme nous, existent dans l'*Étendue* et dans la *Durée*[1].

La Science constate expérimentalement que les Percepts saisis à un instant quelconque, émanent d'une infinité de Passés distincts qui ont eu lieu dans la Durée, en des points différents de l'Étendue, avant de parvenir à notre sensorium de l'externe, toujours affecté par de la Matière en mouvement, dont l'ensemble forme l'Univers et constitue l'*Objétif*. L'objétif contient les Noumènes de Kant. Je m'excuse de ce mot nouveau, mais il est nécessaire de définir le monde des *Objets en soi*, car, l'Objet, lorsqu'il s'agit de réalités perçues est toujours différent des Objects et de l'Objectif qu'il a suscités dans notre Esprit.

Les Sensations de l'interne, nous donnent certaines indications conscientes dans le *Temps* et dans l'*Espace*, sur l'état de fonctionnement (santé ou maladie) de nos organes. Elles sont susceptibles d'agir sur l'Esprit et de lui fournir des Percepts inconscients (rêves, hallucinations) qui, lorsqu'ils sont confondus avec des faits analogues produits à l'état de

1. D'accord avec l'affirmation de Leibniz : « N'est-il pas vrai que l'idée est l'objet de la pensée. » (*Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, liv. II, ch. I, § 1.)

Digitized by Google

veille, par des Sensations de l'externe, relèvent de la pathologie mentale.

La dualité Matière-Esprit se traduit en nous par ce fait que chacune de nos acquisitions de l'Objétif a deux faces. Celle qui est tournée vers le Phénomène causal, vers la Matière, vers l'Objet réel, nous fournit les Idées et l'Objectif, ou représentation objective des choses; l'autre, qui est en relation directe avec l'Esprit, avec la Pensée, donne aux connaissances leur aspect subjectif. D'après cette convention terminologique, alors que l'Objectif est modelé par la Matière et les Idées qu'elle produit, le Subjectif est façonné par l'Esprit et les Pensées que les Sensations ont suscitées.

Subjectif et Objectif sont donc liés, dans notre Moi, aussi intimement que l'Esprit et la Matière qui forment la personnalité d'où ils résultent. Leur association est si intime, que le plus gros écueil du savoir rationnel est de distinguer clairement, ce qui appartient à l'un ou à l'autre des visages de ce Janus de la connaissance.

Toute confusion constitue une illusion, c'est-à-dire une substitution de notre opinion, à la manière d'être des réalités.

Illusions subjectives, illusions objectives, nous égarent hors du champ de la connaissance rationnelle; ce sont les deux écueils sur lesquels il faut empêcher la pensée de sombrer, lorsqu'elle se dirige vers la rive où brille le phare si lointain de la vérité objective.

Cette dualité n'existe pas seulement dans le domaine scientifique. Quatremère de Quincy, qui a si finement analysé les principes des Beaux-Arts, place cette dualité à la base de sa judicieuse théorie[1] : « Les divers objets imita-« bles, dit-il, se classent évidemment en deux genres prin-« cipaux : il y a ceux qui tiennent à l'ordre moral[2] et ceux « qui dépendent de l'ordre physique. De là, la principale « division des beaux arts ».

Les difficultés du problème sont précisées par la remarque

1, Quatremère de Quincy, *Essai sur la Nature, le But et les Moyens de l'Imitation dans les Beaux-Arts.* Paris, 1823, p. 16.

2. Moral est ici synonyme de psychique.

Digitized by Google

suivante suivante[1] : « Il y a un beau physique dont l'im-
« pression réelle est intraduisible par la parole et un beau
« moral[2], dont la peinture, quelque génie qu'ait le peintre,
« est inhabile à faire même soupçonner l'idée. »

Cette distinction situe nettement les imitations ainsi que les productions littéraires et artistiques, par rapport aux représentations scientifiques, que le langage et les figures graphiques doivent traduire avec le maximum de précision et d'exactitude possible.

Elle permet de comprendre pourquoi la Vérité scientifique est si différente de ce que l'on nomme, bien à tort, la vérité artistique, la vérité religieuse, etc., dans une multitude de circonstances où le mot vérité est mal employé.

La dualité Matière-Esprit est donc bien à l'origine de toutes les routes de la connaissance.

La trilogie objective : « Matière, Étendue, Durée » et l'Expérience. — Si notre réceptivité et notre activité personnelles se meuvent dans la dualité Matière-Esprit, l'universalité des faits qui l'impressionnent, en excitant nos Idées et nos Pensées, se rattachent, hors de nous, à trois notions essentielles : la Matière, l'Étendue, la Durée.

Ces notions sont indissolublement liées dans l'Idée de Mouvement, d'où la Science a fait jaillir la notion d'Énergie qui les groupe en une magnifique synthèse.

La Matière, l'Étendue, la Durée sont fondamentales, parce que chacune d'elles ne peut être exprimée en fonction d'éléments plus simples ou de nature différente. Leur définition est donc impossible.

Pour l'Esprit qui les pense, ce sont des données immédiates, des Intuitions, au sens cartésien de ce terme.

Directement issues de nos Perceptions, elles sont saisies par l'imagination et l'intelligence, qui forment, à l'aide de ces Intuitions, les matériaux avec lesquels l'Esprit édifie les explications et les représentations des réalités.

1. Quatremère de Quincy, *loc. cit.*, p. 70.
2. Moral est ici synonyme de psychique.

Digitized by Google

Ces constructions ne sont possibles qu'à partir du moment où le langage, guidé par l'expérience, a fixé la correspondance nécessaire entre l'Objet réel et les Concepts ou figures subjectives à travers lesquelles nous connaissons la Réalité.

Munie du merveilleux instrument de travail et de recherche qu'est la terminologie, l'intelligence, qui ne connaît et ne peut connaître que des êtres psychiques, projette certains d'entre eux sur les Percepts que les sens lui apportent; mais ce rapprochement psychique, donc interne, ne peut identifier l'Objet extérieur avec les Pensées que son Percept a produites; c'est ce que les philosophes expriment en disant que le retour du subjectif a l'objet[1] est impossible.

Je traduirai cette différence essentielle en disant que les faits produits par la Matière, sur la Matière, sont des Phénomènes, alors que les faits qui ont lieu dans l'Esprit, sont des Psychènes, étant entendu que toute analyse des Psychènes ne peut établir une identification entre le conçu et le réel.

Cette position de l'homme, en face de la nature dont il fait partie, limite l'essence de sa pénétration dans la complexité de l'Univers; elle implique son acquiescement aux harmonies qui régissent le Monde naturel ; elle constitue le lien obscur qui unit l'Esprit et la Matière.

De ce point de vue, le sens commun admet, sans discussion, que l'Étendue perçue et ses modalités caractérisent la Matière et réciproquement.

Il résulte de cette donnée fondamentale, que les positions relatives de la Matière des corps, permettent de définir les êtres matériels, de les distinguer les uns des autres et de caractériser les différents états d'un même corps.

La Science analyse l'Étendue, ses manières d'être, et détermine les repères auxquels elle rapporte toutes les observations et expériences qu'elle interprète.

Le sens commun dit encore, dans les mêmes conditions, l'Étendue est inhérente à la Matière, alors que la Durée est

1. Le langage philosophique courant dit : « Le retour du subjectif à l'objectif est impossible ». Notre distinction entre l'Objectif et l'Objet implique la modification de l'énoncé classique.

Digitized by Google

commune à l'Esprit et à la Matière dont elle marque la simultanéité[1]; mais nous ne savons pas situer l'Esprit dans l'Étendue, parce que l'Esprit et les Psychènes échappent à nos Sens[2] qui canalisent, dans le Moi, certaines Énergies extérieures, alors que l'Esprit tend à s'élancer depuis notre corps jusqu'aux limites de la Nature, pour y projeter ses visions subjectives sur les vibrations et les mouvements que le cerveau lui a transmises par les Sensations.

Malgré sa volonté d'extériorisation, l'Esprit reste prisonnier du corps auquel il appartient; et, durant toute la vie de l'homme, l'Esprit demeure uni au corps dans l'Etendue et dans la Durée. A la mort, on dit souvent qu'il y a séparation de l'Esprit et du Corps, mais c'est là une affirmation symbolique, que nous ne pouvons baser sur aucune observation concrète. Dans cet ordre de faits, les Sciences physiques, faute de moyens d'objectivation, ne peuvent pas venir à l'aide du sens commun et de l'imagination.

La Science. — La dualité Esprit-Matière, place l'homme dans un Présent qui finit aussitôt qu'il est connu, pendant que les sensations, causées par les Phénomènes sur la Matière qui constitue nos sens, lui apportent une multitude de Passés et une infinité de faits qui n'existent plus au moment où nous les percevons et que, grâce à la mémoire, nous supposons rigoureusement coordonnés.

La persistance de la Matière des choses, par sa concomitance avec la conservation de notre corps et de notre Esprit, nous permet de connaître les Êtres naturels, en même temps qu'elle impose la notion de Futur, dès les premiers stades de la connaissance.

Les extrapolations du Passé et du Futur, rapprochées de la vie des êtres animés, conduisent aux notions d'éternité et d'immortalité dont les aspects peuvent être aussi variés que

1. Voir le renvoi p. 4 au sujet des distinctions essentielles entre l'Espace et l'Étendue, entre le Temps et la Durée.

2. Les rayons N, de Blondlot, ont un moment permis de penser que la solution du problème était devenue physiquement possible.

Digitized by Google

les Objets qui les ont fait naître; et, nous l'avons rappelé ailleurs, les Concepts de passé et de futur ont été acquis avant la notion fugitive de Présent[1].

La constatation de l'ordre universel, par la répétition des mêmes effets, dans les mêmes circonstances, sous l'action des mêmes causes, suscite la logique, la raison, la vérité; cet ordre, joint à la continuité de l'existence des êtres, donne un but précis à la Science, dont le rôle est d'analyser et de synthétiser nos sensations, de méthodiser nos connaissance des faits naturels, d'en accroître le nombre, et de découvrir les modalités et les liens des Phénomènes observés.

Par son objet, la Science est donc à la fois le moyen et le but du perfectionnement de la connaissance; elle est le Mentor du sens commun, qui, malgré la raison raisonneuse dont il dispose, est livré aux illusions des Sens, de l'Esprit et du verbe, alors que les hypothèses scientifiques, sans cesse rectifiées par le calcul et par l'expérience, en ce qui concerne les Phénomènes, et leurs explications, forment la raison raisonnable et le Rationnel.

La connaissance des modalités qui unissent les Phénomènes entre eux, conduit à l'énoncé des lois physiques; et, bien que nous ne puissions connaître les choses entièrement et objétivement, cette impossibilité, au lieu de décourager l'Esprit scientifique, excite son désir d'investigation, incite notre intelligence à solidariser logiquement et quantitativement les Phénomènes avec la Matière, dans l'Étendue et dans la Durée.

La trilogie subjective : « la Masse, l'Espace, le Temps » et la Mathématique.— La Matière, l'Étendue, la Durée par lesquelles nos sensations se coordonnent, étant hors de notre portée, notre Esprit raisonne sur la Masse[2], sur l'Espace et sur le Temps qui sont les images continues et, par suite,

1. P. Juppont, *L'Évolution des Hypothèses*, *loc. cit.*

2. Leibniz disait déjà fort justement : « La masse matérielle n'est pas une substance. » (*Système nouveau de la Nature*, § 17, *in fine*).

Digitized by Google

divisibles à l'infini, que, dans notre ignorance fatale, nous substituons aux trois éternelles inconnues dont la nature conserve jalousement le secret.

Le degré de rationnalité des lois physiques et l'ampleur de l'enchaînement des Phénomènes qu'elles supposent, précisent l'état de la connaissance, dont la limite suprême est l'énoncé d'un principe susceptible de contenir toutes les lois spécifiques.

Cette recherche est facilitée par l'usage systématique des Mensurations, dont le résultat, qui est la Mesure des objets, a l'immense avantage de préciser la notion de grandeur et de fournir mathématiquement les relations phénoméniques, aussi bien dans l'Étendue que dans la Durée, dès que l'on sait repérer et comparer numériquement la position des points sur les Longueurs et les Instants successifs.

L'invention des horloges à balancier et les perfectionnements des procédés de mesure de la Durée et de l'Étendue, constituent les causes objectives les plus directes du progrès scientifique.

L'emploi des Mensurations est particulièrement précieux parce que les Mesures, qui en résultent, permettent l'utilisation des nombres et de la Mathématique, dont les méthodes allègent la raison, et lui apportent toutes les ressources des inductions et des déductions automatiques du langage des nombres.

Le calcul a encore un autre avantage, ses résultats sont indépendants du Temps, ils demeurent absolument égaux à eux-mêmes, dans les mêmes conditions de données et d'opération ; le dénombrement une fois fait est valable pour toutes les circonstances où les nombres sont identiques ; et l'on n'a pas besoin de refaire le calcul soi-même, pour être sûr du résultat.

C'est pourquoi les tables d'addition, de multiplication, de carrés, de racines....., etc., de même que les résolutions d'équations, économisent un temps considérable, en supprimant toute cause d'erreur au point de vue du dénombrement des êtres mis en cause dans les Phénomènes.

Digitized by Google

Le concours des mathématiques au point de vue utilitaire est dont infiniment précieux, grâce à l'économie de Temps et de Pensée qu'elles procurent.

Mais, les grandeurs numériques et géométriques sont des entités formées par l'Esprit, dans l'Esprit. Leurs fonctions, leurs résultantes ne sont valables, que si l'Espace et le Temps sont les mêmes, pour la mathématique et pour les représentations numériques des Phénomènes.

Donc, dans le monde subjectif, dans l'ensemble irréel que l'Esprit appelle la connaissance scientifiqne, lorsque le calcul trace des figures mathématiques, il utilise des images d'images que la raison essaie de rapprocher des formes perçues.

Parce qu'ils sont rattachés directement à la sensation, les Percepts et les Idées, pourraient être qualifiés de Phéno-psychènes, alors que les Pensées, les Concepts, les Abstrects sont des Psychènes dont le degré de pureté s'accroît de tout leur éloignement avec les résultats immédiats de la sensation.

La Valeur de la Science. — La raison qui compare entre eux les Concepts, peut également les rapprocher des Percepts, et ce rapprochement lui permet de savoir si les connaissances acquises sont vraies, c'est-à-dire, conformes à la réalité. De cette opération il résulte que la Vérité scientifique est l'accord plus ou moins complet de nos Concepts avec les Phénomènes, ou plus exactement, avec les Percepts que les Sens nous donnent des manifestations de la Matière.

La différence entre les prévisions du Rationnel avec les résultats d'expérience, mesure la valeur de la Science[1]. Cette méthode, en même temps qu'elle fournit les bases d'une réponse à la question de Kant : d'où vient la valeur objective des Concepts ? permet de comprendre le pouvoir merveilleux que nous possédons, de créer des hypothèses que l'expérience vérifiera ou infirmera ; enfin, elle rend possible l'interprétation du désaccord fatal entre le calcul et

1. Ma lecture du 3 décembre 1914 résumait les principes de cette manière de voir.

Digitized by Google

l'observation, en nous rappelant sans cesse que les lois mathématiques se déroulent dans l'Espace et dans le Temps, alors que les Phénomènes évoluent dans l'Étendue et dans la Durée; elle ne laisse jamais oublier que notre logique s'exerce sur des Percepts, des Concepts, des Abstrects, en un mot, sur des Objects qui meublent notre esprit; elle nous dit constamment que les réalités, en elles-mêmes, et l'Objétif nous sont complètement inaccessibles.

En toutes circonstances, le langage doit nécessairement traduire cette Vérité, dont le degré de certitude est celui de notre existence personnelle[1]. La pratique contraire, dont l'usage est cependant si répandu, grâce à la multisignification des mots, excite notre raison à sortir des limites du connaissable et à tomber d'inventions en inventions, de confusions en confusions dans un labyrinthe d'erreurs dont l'Esprit ne peut s'évader que très péniblement, lorsqu'il n'y est pas enfermé pour toujours.

La précision de la terminologie s'impose donc avec autant de nécessité que la précision de l'observation; leur accord caractérise la Science; de sorte, que toute branche du savoir dans laquelle ces deux conditions ne sont pas remplies, ne peut avoir la prétention de faire partie du domaine scientifique, c'est le cas de la philosophie; cette situation se perpétuera jusqu'à ce que les philosophes, à l'exemple des physiciens, harmonisent les faits acquis, dans un vocabulaire précis, universellement adopté.

1. Par extension des significations que les scolastiques ont données au mot substance, la grammaire appelle indifféremment *noms* ou *substantifs* les mots qui servent à représenter les personnes, les choses, les idées..., etc. Il serait préférable de réserver le terme *substantif* pour désigner les êtres formés de substance, Matière, Esprit; et de n'employer, le *nom* que pour les modalités des substantifs et les subjectivités qui s'y rattachent, couleur, grandeur..., etc. Le pouvoir illusionnant des mots subirait une très sérieuse atteinte et le « nominalisme » en tant que doctrine, verrait son domaine se réduire très notablement.

Digitized by Google

II. — L'Unicité des Causes.

> Le mouvement est une grande âme dont l'alliance avec la matière est tout aussi difficile à expliquer que l'est la production de la pensée de l'homme.
>
> H. de Balzac : *Louis Lambert.*

Si les Phénomènes sont caractérisés par l'Étendue et la Durée dans lesquelles ils se produisent, si les mêmes causes engendrent le même dynamisme dans des conditions de fait identiques, les mouvements des corps c'est-à-dire les relations d'Espace et de Temps qui représentent dans notre Esprit les changements de position et de forme des êtres, peuvent ouvrir les voies de la connaissance scientifique, dès que leurs Mesures sont repérées par rapport à des Objects déterminés.

Ce point de départ est admis par les deux pôles de la pensée.

Depuis Anaxagore, le spiritualisme synthétise les causes universelles sous les espèces d'une intelligence créatrice, infinie, dont la terre et les cieux célèbrent la gloire.

Un anthropomorphisme latent, fait de cet Esprit Tout Puissant, le réalisateur de toutes les merveilles de l'Univers. L'admiration reconnaissante qu'inspire l'artisan des frondaisons printanières, a été souvent et magnifiquement exprimée par les poètes les plus philosophes et les savants, de toutes les époques.

Camille Lemonnier l'a brièvement dépeinte dans deux phrases de sa nouvelle *Comme va le Ruisseau*[1] : « Tout le

1. Ch. XI.

Digitized by Google

« monde, au village, malgré ses peines, était heureux. On « ne pensait plus qu'à regarder travailler le Bon Dieu. »

Avec les spiritualistes, regardons s'accomplir les œuvres de Celui, dont la volonté et le pouvoir souverain impriment à la Matière, des mouvements qu'il a réglés pour l'éternité.

Mais, au lieu de contempler les êtres vivants, dont les formes ne sont pas géométriques, avec Pythagore, Copernic, Képler, jetons nos regards vers le ciel.

Les orbes elliptiques des planètes autour du Soleil, sont particulièrement favorables à l'observation scientifique, en raison de l'immensité de l'Énergie qui est en jeu ; et surtout, parce qu'elles sont assez loin de nous, pour que l'examen, même attentif des courbes célestes, ne nous révèle que difficilement les perturbations qu'elles subissent et ne nous laisse apercevoir que la loi principale; alors que, dans tout phénomène terrestre, les actions parasites nous dissimulent trop souvent le principe fondamental, sous leur infinie complexité et leur importance relative.

A l'opposite de la pensée, le matérialisme a unifié les manifestations de la Matière éternelle, en leur donnant une commune mesure, l'Énergie, qu'il considère comme la cause finie, permanente et invariable des Phénomènes, quelles que soient leurs formes. Les mathématiciens, qui lui ont adjoint l'Entropie, ont fait de l'Énergie et de l'Entropie les Dominatrices du monde.

Conservation de l'Énergie, accroissement de l'Entropie[1], sont les bornes modernes de la route ouverte par Démocrite et Épicure ; elle ne peut rejoindre les domaines théologiques

1. La notion mathématique d'entropie $\frac{dQ}{\theta}$ appelle des réserves importantes. La température centésimale θ n'est pas une grandeur, au sens objectif de ce mot ; de plus elle suppose que la chaleur dQ est la seule forme d'Énergie du milieu intermoléculaire, ce qui est contraire aux réalités les plus certaines. L'Entropie constitue un des exemples les mieux caractérisés de la substitution de l'Objectif physique à l'Objectif mathématique.

Digitized by Google

que par des ramifications ou des prolongements qui sortent de la zone cognitive de la Science.

C'est ainsi que pour Cicéron[1] : « Il y a un élément dont « l'action enveloppe et conserve l'univers tout entier..... « qui n'est dépourvu ni de sentiment, ni de raison..... Cet « élément..... est la meilleure de toutes les choses et la plus « digne de commander... N'est-ce pas absurde de prétendre « que le monde n'ait pas le sentiment, lui que nous savons « être pénétré de cet autre feu qui a, dans l'éther, toute sa « pureté, toute sa force, toute sa liberté, toute son activité? « D'autant plus que ce feu[2] est lui-même le principe de « son agitation, et qu'elle ne lui vient nullement d'ailleurs... « Il faut conclure que l'éther est la même chose que l'âme, « par suite que le monde est animé..., Jupiter n'est autre « que l'éther, témoin ce vers d'Ennius : Vois, cette bril- « lante voûte éthérée, que nous invoquons tous sous le nom « de Jupiter... »

De son côté, Virgile chantait : « Le Père Tout-Puissant, l'Éther, qui, par des pluies fécondantes, descend dans le sein de son heureuse épouse (la Terre) et nourrit tous les germes en s'unissant à ce grand corps[3] ».

Les spiritualistes actuels diront plus scientifiquement, avec C. Flammarion[4], « dans la nature, il n'y a qu'une « immense unité. Et cette immense unité est un dynamisme « intelligent, quoique inconnaissable. »

Me plaçant entre ces deux points de vue, je vais prouver que si la cause, l'immense unité, en soi, nous échappe, les lois du dynamisme résultant sont connaissables, et que pour les découvrir, il suffit de soulever plus logiquement que l'a fait Képler, les premiers replis du voile qui dissimu-

1. *De Natura Deorum*, livre II, traduction E. Maillet.

2. Cet exemple suffit à prouver que l'évolution des significations des mots *feu* et *éther* embrasserait l'ensemble de l'histoire du progrès scientifique.

3. Cité par Leibniz, *Nouveaux essais sur l'Entendement humain*, liv. III, ch. VI, § 23.

4. *Bulletin de la Société astronomique de France*, 1912, p. 148.

Digitized by Google

lait les splendeurs d'Uranie aux yeux des anciens astronomes.

Signification physique des Lois de Képler, la Spécivité. — Quelles que soient leurs causes, les trajectoires planétaires et cométaires autour du soleil, intègrent dans les milieux cosmiques, une foule d'harmonies élémentaires, de sorte que les corps célestes écrivent, inlassablement, les lois universelles au sein du Cosmos.

Si, d'autre part, le Soleil, astre central de la parcelle d'univers dont nous faisons partie, est une étoile, peu importe pour la valeur des lois qui en découleront, que notre Soleil fasse partie du cortège de la voie lactée, ou qu'il appartienne à un autre groupe stellaire; puisqu'il est lui-même une étoile, les lois qu'il dicte sont celles de l'Univers.

Cette lueur m'a guidé vers les sphères où la certitude expérimentale se cache à nos yeux.

Contrairement aux usages courants de la philosophie, dans cette exploration, j'ai eu recours à l'appui de la logique géométrique; mais, grâce à la distinction fondamentale établie entre l'objectif mathématique et l'objétif physique, la vision philosophique des réalités finies ne risque pas d'être troublée par le mirage algébrique, que je distingue toujours du réel. Quelles que soient les beautés captivantes du calcul, quelles que soient ses séductions synthétiques ou analytiques sans limites, aussi bien dans l'infiniment grand que dans les infiniments petits successifs, l'admirable travail des équations ne nous apparaîtra jamais que comme « une peinture sublime d'un palais enchanté[1]. »

Les observations astronomiques ont, en outre, l'avantage de relier le présent au passé et au futur avec une précision, pratiquement parfaite; elles nous conduisent dans l'infini-

1. *Recherches philosophiques sur l'Évidence des vérités géométriques.* Amsterdam et Paris, 1773, p. 79. Anonyme attribué à Fr. Quesnay.

Digitized by Google

ment grand, par rapport aux étalons de nos mouvements personnels[1], pendant que la physique et la chimie nous font pénétrer dans l'infiniment petit[2].

La détermination des caractéristiques des mondes atomiques, n'a pas encore atteint la précision des résultats acquis en astronomie, où les éclipses, par exemple, sont déterminées à quelques secondes près, par rapport à des laps de temps qui dépassent une année terrestre sidérale, soit 31.558.150 secondes sexagésimales.

L'interprétation des Phénomènes planétaires offre donc des garanties d'exactitude, qu'il est impossible de nier.

C'est pourquoi j'ai insisté, à diverses reprises, sur la signification physique des lois de Képler[3] dont la rigueur théorique n'est pas contestée, mais que la science classique considère bien à tort comme l'expression de rapports numériques. Dire que les planètes décrivent des ellipses dont le soleil occupe l'un des foyers, c'est considérer le Soleil et les planètes comme des points géométriques; c'est envisager le cinématisme du Phénomène idéal qui aurait lieu, si le monde était réduit au Soleil et à la planète considérée; enfin c'est admettre que toute la matière du corps central et celle de son satellite, sont concentrées en leur centre de figure.

Cette dénaturation des faits, poussée à l'extrême limite, donne satisfaction à notre psychisme qui saisit plus facilement les choses simples que les faits complexes; mais on

1. L'unité de longueur sidérale est l'année de lumière 9.467 milliards de kilomètres $= 9.467 \times 10^{12}$ km. L'Étoile la plus proche, α du Centaure est à 4,3 années de lumière. L'amas d'Hercule est à 100.000 années $= 9,467 \times 10^{17}$ km. alors que les dimensions de notre système stellaire varient entre 1.000 et 8.000 années lumière.

2. Les vibrations lumineuses sont de l'ordre du 1/10.000 de millimètre. Nous savons mesurer le 1/100.000 et le millionième de seconde... etc.

Le rayon de protection des molécules est de l'ordre de 10^{-8} centimètre.

3. Mes communications successives à ce sujet permettent de suivre les tâtonnements de ma pensée.

Digitized by Google

sait depuis longtemps que : « Plus on veut assimiler et simplifier en physique, plus on s'égare[1]. »

La première des lois planétaires est donc une *Survérité*[2] mathématique, qu'il n'est pas permis d'assimiler à une Vérité physique.

La deuxième loi, la loi des aires, traduit ce fait que, dans un temps T quelconque, la surface L^2 du triangle curviligne décrit par le rayon vecteur L qui joint chaque planète au Soleil, est une grandeur constante, mais différente suivant la planète observée.

Le rapport $L^2 T^{-1}$ (constante de la loi des aires), définit une propriété physique dont la valeur est spéciale au satellite considéré. Pour cette raison, je l'appelle *Spécivité*, puisqu'elle caractérise exactement chaque planète, par rapport au corps central autour duquel elle gravite.

Si l'orbite était circulaire, de rayon a, alors que la Durée de la révolution est t, la Spécivité aurait pour expression la formule $S' = \frac{\pi a^2}{t}$. Le facteur $2S' = S = 2\frac{\pi a^2}{t}$ est égal à $\frac{2\pi a}{t} a$. Comme $\frac{2\pi a}{t}$ représente la vitesse v de la planète sur l'orbite, on constate que $S = 2S' = va$ est le moment de la vitesse par rapport au Soleil.

La Spécivité est homogène au facteur de la *moindre action* de Maupertuis. Ce principe si important, énoncé dès le dix-huitième siècle, donne la forme de la trajectoire, notamment dans la réflexion et la réfraction. L'interprétation des lois planétaires en fait un principe, directement issu de l'observation.

La troisième loi de Kléper constate que, dans tout le système solaire, le rapport $\frac{L^3}{L'^3}$ du cube des grands axes L, L'

1. *Recherches philosophiques, loc. cit.*, p. 77.

2. Je réserve le terme *Vérité* à l'interprétation exacte des Phénomènes; le mot *Survérité* s'applique à l'exactitude entre Abstretes et notamment aux Objects mathématiques.

Digitized by Google

de deux planètes quelconques, est égal au rapport $\frac{T^2}{T'^2}$ des carrés, des Durées T, T', des révolutions des planètes considérées.

Cette loi fournit la proportion $\frac{L^3}{L'^3} = \frac{T^2}{T'^2}$, quelles que soient les planètes choisies. Elle est universelle, mais purement numérique, puisque ses deux termes sont le rapport de deux quantités de même nature. Ce nombre, en quelque sorte cabalistique, possède la propriété singulière de se conserver, lorsqu'il est fourni par le rapport de deux Étendues[1] données L^3 et L'^3, ou par le rapport des carrés T^2 et T'^2 des Durées correspondantes.

Le fait que la constante de la troisième loi de Képler est déterminée par le retour du satellite à une position initiale, après un laps de temps qui est le même, quel que soit le point choisi, conduit à considérer cette constante comme l'expression d'une propriété *statique*, ou de position.

Cette interprétation mathématique de la réalité est dangereuse.

Elle suppose, en effet, une immobilité qui n'existe pas et ne peut exister à aucun moment, sans supprimer le dynamisme et les Phénomènes qui en résultent, c'est-à dire sans dénaturer complètement la réalité.

De l'ensemble des énoncés de Képler, tels que l'illustre savant les a fournis, il résulte donc que la première loi est géométrique, que la seconde a un sens physique, alors que la troisième est purement numérique.

Grâce à l'incohérence objective de ces énoncés, ce génial groupe de vérités est un pur chaos philosophique.

La Massivité. — Comment pourra-t-on homogénéiser ces formules en vue de leur application à la physique.

Ce n'est évidemment pas en généralisant leur caractère

1. Puisque L et L' sont des longueurs, les cubes L^3 et L'^3 représentent des volumes, auxquels correspondent dans le ciel, des parties déterminées de l'Étendue sidérale.

Digitized by Google

mathématique, puisque la représentation correspondante nous enfermerait définitivement à la suite de la science classique dans le domaine de l'abstraction pure.

Ce résultat subjectif serait facilement obtenu en écrivant la deuxième loi sous la forme

$$\frac{L^2}{L'^2} = k \frac{T}{T'}$$

La constante k devient un nombre, et la trilogie képlérienne est une source légitime d'exercices géométriques et de calculs, puisque, par convention, la Longueur, le Temps sont des variables, continues, indépendantes, et que leurs composés sont par suite divisibles à l'infini.

Les buts directs de la connaissance scientifique exigent une autre solution ; et la logique du sens commun, autant que le Rationnel, nous demandent de donner un caractère physique à toutes les lois planétaires qui sont l'expression d'un Objet réel, le Dynamisme universel, dont les propriétés énergétiques conditionnent les bases.

Pour cela, il faut et il suffit de rechercher le sens objectif de la troisième loi.

$$\frac{L^3}{L'^3} = \frac{T^2}{T'^2}$$

On le dégage facilement en mettant cette équation sous la forme

$$\frac{L^3}{T^2} = \frac{L'^3}{T'^2} = k'$$

Cette inversion des termes moyens de la proportion képlérienne, permet de dire :

Dans tout le système solaire, le cube du grand axe d'une orbite planétaire, est inversement proportionnel au carré du Temps de la révolution correspondante.

Le chiffre qui représente la grandeur constante est alors l'image quantitative d'une réalité physique.

Cette conséquence s'impose, car si l'on admettait que k de l'équation (a) est un nombre, on reconnaîtrait implicitement

Digitized by Google

que l'Espace est réductible au Temps, ce qui est contraire aux données fondamentales de la connaissance.

La constance du rapport $L^3 T^{-2}$, est l'analogue d'une vitesse constante $L T^{-1}$, ou d'une accélération constante $L T^{-2}$; elle représente une propriété de la Matière, en fonction de l'Étendue et de la Durée, dans lesquelles s'accomplissent les mouvements périodiques observés. Je désigne cette propriété sous le nom de *Massivité*, ce qui veut dire, propriété caractéristique de la Masse.

Dans le système solaire, en effet, les formules : $L^3 T^{-2}$ des diverses planètes mesurent la *Masse* du Soleil. La constance du résultat devient ainsi une nécessité objective, dès que l'on fait les hypothèses nécessaires à l'identification des résultats de la mesure.

La formule de Képler considère, en effet, notre astre central comme suffisamment grand, par rapport à son cortège de satellites, pour négliger jusqu'au symbole représentatif des planètes qui gravitent autour de lui ; la première loi les a en effet réduites à un point géométrique.

J'écris par suite la troisième loi : $M \mp L^3 T^{-2}$, en ne m'inspirant que de l'énoncé classique[1]. Il en résulte que le soleil de Masse M, impose les orbites $L^3 T^{-2}$ à tous ses satellites qui subissent cette loi, comme s'ils étaient inertes ou négligeables au regard de l'activité solaire.

Si l'on appelle a, le demi-grand axe des planètes lorsque la Durée de la révolution est t, la constante solaire est $\frac{4\pi^2 a^3}{t^2}$; la définition exacte de la Massivité devient :

$$M \mp \frac{4\pi^2 a^3}{t^2} \qquad (1)$$

Cette vision mathématique de l'effet *actionnel* du soleil sur les planètes infiniment petites, a des conséquences qui deviennent extrêmement importantes, au point de vue des principes de la mécanique, si on la transpose dans l'ordre

1. C'est la forme exacte en principe, mais incomplète au point de vue objectif que j'ai employée dans mes premières recherches. Le signe $\mp$ est celui que j'ai proposé pour l'équivalence.

Digitized by Google

objétif, et si on la prend pour base des définitions phénoméniques.

La Masse, passe du Subjectif dans l'Objectif; elle cesse d'être une grandeur absolue, constante et irréductible ; elle devient une propriété naturelle qui mesure l'activité de la Matière; elle supprime l'identification classique de la Masse et de la Matière.

Dès lors, on comprend que si la Matière se conserve, comme la chimie l'admet depuis Lavoisier, la Masse peut varier avec les conditions de mouvement, comme l'ont établi les expériences de Kaufmann sur les électrons.

La Masse qui, nous le constaterons bientôt, mesure la capacité de la Matière pour l'Énergie, est une propriété qui change avec les conditions dynamiques des corps, exactement comme la variation de vitesse des molécules d'un gaz fait varier la température et la pression de ce fluide,

La définition de la Massivité convient, non seulement à la Masse gravifique, mais à l'intensité de pôle magnétique, dont elle fait la Masse magnétique ; elle s'applique aussi bien, à la quantité électrostatique d'électricité ou Masse électrique, et à toutes les manifestations de la Matière produisant des attractions qui obéissent à la loi de l'inverse du carré de la distance. L'équation classique, qui représente la quantité électrostatique $Q = M^{\frac{1}{2}} L^{\frac{3}{2}} T^{-1}$, devient, en effet, $Q \mp L^{3} T^{-2}$.

Si les mondes moléculaires sont les images infinitésimales du monde solaire, la Spécivité, qui caractérise les manières d'être des satellites, devrait correspondre aux mouvements des atomes autour du noyau des molécules, et représenter les qualités correspondantes, aux différents corps définis par la chimie.

L'étude des mouvements atomiques n'est pas suffisamment avancée, pour qu'il soit possible de vérifier cette conséquence logique; néanmoins, nous savons que la Spécivité est homogène à la quantité électromagnétique d'électricité; et, comme le rapport de diverses quantités physiques est homogène

Digitized by Google

à L^2T^{-1}, on peut espérer que l'on pourra atteindre expérimentalement la Spécivité dynamique moyenne des diverses sortes de molécules dans les corps, autrement que par le spectre optique.

La Massivité et la Spécivité. — Alors que la Massivité mesure la quantité de Matière active, la Spécivité détermine la qualité de la Matière passive.

Le rapport de ces deux grandeurs est :

$$\frac{M}{S} \neq \frac{4\pi^2 a^3}{t^2} \frac{t}{\pi a^2} \neq \frac{4\pi a}{t}$$

Comme la longueur de l'orbite supposée circulaire est $2\pi a$, la vitesse moyenne du satellite sur sa trajectoire est $\frac{2\pi a}{t} = v$, de sorte que

$$\frac{M}{S} \neq 2v \qquad (2)$$

Le rapport de la Massivité à la Spécivité est égal au double de la vitesse du satellite sur sa trajectoire.

Cette relation se vérifie aisément sur les orbites planétaires[1].

Le mécanicien qui prend les définitions précédentes pour base de la science, n'est pas surpris de constater que le rapport de l'unité de quantité d'électricité électrostatique à l'unité de quantité d'électricité électromagnétique, mesurée par l'action d'un pôle placé au centre d'un feuillet magnétique est proportionnel à une vitesse, alors que la mécanique des postulats classiques ne peut, ni soupçonner ni expliquer cette relation, puisqu'elle a pris pour doctrine l'indépendance et l'invariabilité absolues de la Masse M.

La définition de la Massivité $M \neq 2vS$, tirée de la Relation (2) est remarquable au point de vue expérimental : elle constate que la Masse du corps central est mesurable par le double du produit de deux qualités mesurables, la vitesse v

1. P. Juppont. *Mém. de l'Acad. de Toulouse*, 1910, p. 371.

Digitized by Google

propre au satellite et sa Spécivité S qui, l'une et l'autre, dépendent du milieu, puisque la surface décrite par le rayon vecteur, se développe dans la Matière à travers laquelle l'attraction se transmet.

Cette définition de la Massivité concrétise sa signification; elle nous éloigne singulièrement de la subtilité numérique $\frac{L^3}{L'^3} = \frac{T^2}{T'^2}$; elle pénètre dans le Phénomène qu'elle traduit cinématiquement.

Cette genèse, d'une propriété universelle est d'accord avec la philosophie, lorsqu'elle considère le mouvement comme la manifestation la plus simple de la Matière.

Elle prend la position de l'intuition bergsonnienne, qui se place *a priori* au sein de la mobilité.

Mais la différence entre les hypothèses invérifiables de Bergson et la définition $M \mp L^3 T^{-2}$ est considérable.

Au lieu de dire d'autorité : ceci est la Vérité, la Philosophie physique regarde autour d'elle, et demande, à la nature, comment les Percepts, que les Sens lui apportent, peuvent conduire à l'énoncé de la Vérité.

Moins absolues que l'intuition pure, qui, de Fichte à Schelling et Hégel a faussé la philosophie allemande et créé la mentalité pangermanique, les intuitions a postérioriques, sont des hypothèses métaphysiques, qui gravissent systématiquement les marches du trône de l'erreur la plus grave qu'un philosophe puisse commettre, puisqu'elles confondent le Subjectif scientifique avec l'Objet correspondant, et que, dans le langage du sens commun elles identifient l'image à la réalité.

Les sources de la Vérité physique sont extérieures à l'homme ; seules, les formes que nous pouvons donner à la représentation de la Vérité phénoménique sont sous notre dépendance. Au cas particulier, c'est au langage mathématique que nous demanderons les formules représentatives, puisqu'il s'agit de grandeurs, et que, dans cet ordre d'idées, les expressions algébriques sont incomparablement plus simples et plus précises que celles du langage ordinaire.

Digitized by Google

La Densité. — La Relation $M \fallingdotseq L^3 T^{-2}$, peut recevoir une autre interprétation objective, non moins intéressante.

La physique classique, ne définit pas la Masse, mais postule ses propriétés énergétiques par l'équation à deux inconnues $F = Mj$. Cela ne l'empêche pas de représenter une propriété physique importante, la densité d d'un corps, par le rapport de cette Masse au volume géométrique V, qu'elle occupe, d'où $d = \frac{M}{V}$.

Logiquement, la densité classique est le quotient d'une subjectivité M, par une intuition mesurable, l'Étendue, ramenée à son volume géométrique euclidien.

Mathématiquement, cette définition implique que la Masse conserve ses propriétés dynamiques, quel que soit le volume occupé.

L'expérience élémentaire prouve que, pratiquement, il est loin d'en être ainsi.

Les propriétés énergétiques d'un corps sont différentes dans l'état gazeux et dans l'état solide.

Comme le volume V est proportionnel au cube d'une longueur, $V \fallingdotseq L^3$, nous trouvons qu'en équation de définition, la densité est représentée par la formule $d = M L^{-3}$, d'où

$$M \fallingdotseq L^3 d. \qquad (3)$$

Rapprochons la Relation (3) de la définition fondamentale

$$M \fallingdotseq L^3 T^{-2},$$

nous en déduisons :

$$d \fallingdotseq T^{-2}. \qquad (4)$$

Cet aspect mathématique des choses ne nous autorise pas à dire : « la densité est l'inverse du carré d'un Temps », c'est l'erreur des physico-mathématiciens, qui ne voient que des nombres à travers les symboles des formules algébriques de la physique.

Au cas particulier, admettre cette interprétation des faits, serait oublier le Percept des mouvements planétaires, au point de se plonger au plus profond de l'idéal mathématique, alors que, pour atteindre la Vérité, nous devons nous

Digitized by Google

rapprocher du monde physique et demeurer aussi près que possible de la réalité perçue.

Remarquons que T^{-1} est la représentation d'une vitesse angulaire[1] ω, c'est-à-dire la variation de l'angle décrit dans l'unité de Temps, *par un vecteur tournant* autour d'un de ses points, supposé fixe.

L'aspect purement mathématique, donné par l'algèbre à la rotation d'une droite, provient de ce que dans l'équation de définition $\omega = \frac{l}{LT}$ on supprime le rapport $\frac{l}{L}$, sous prétexte qu'il représente un nombre. Cette simplification est l'un des nombreux méfaits de l'algèbre, car dans la formule $\omega = T^{-1}$, elle ne laisse pas trace de ce fait que les longueurs l et L, sont à angle droit l'une par rapport à l'autre :

La formule T^{-1} ne représente donc plus l'objectivité $\frac{l}{LT}$.

Interprétons la formule (4) à l'aide de la signification physique de T^{-1}. On en conclut aisément, que si la Matière du Soleil était uniformément répartie dans le volume sphérique dont le rayon, compté à partir du centre du Soleil, est limité par le centre de chaque planète; la densité du Soleil ainsi agrandi, serait mesurée par le carré T^{-2} de la vitesse angulaire T^{-1} de ce rayon[2], grandeur qui est elle-même fonction de la vitesse linéaire de la planète sur son orbite.

Cette interprétation des choses, revient à admettre que la planète circule à la surface d'un Soleil sphérique et homogène, ayant pour rayon, la distance du centre du Soleil à cette planète.

Selon l'expression de lord Kelvin[3], la planète devient un « satellite infiniment petit » dont le carré de la vitesse, mesure la densité de la sphère homogène qui paraît le supporter.

1. J'utilise ce terme qui est impropre, et devrait être remplacé par *angularité*, *rotativité* ou tout autre équivalent.

2. Cette objectivité permet de comprendre l'action centrale des couches sphériques homogènes.

3. Lord Kelvin, *Conférences Scientifiques et Allocutions*. — Traduction Lugol, Paris, 1893, pp. 68 à 71.

Digitized by Google

Toutes les sphères matérielles sont définies physiquement, par la vitesse correspondante de leurs satellites superficiels infiniments petits.

La Matérialité d'une sphère homogène se trouve donc caractérisée par le mouvement qu'elle peut imprimer aux points matériels placés à sa surface.

C'est ce que nous dit très directement la définition de la Massivité, si nous la mettons sous la forme

$$M \mp \frac{L^3}{T^2} \mp L \frac{L^2}{T^2} \mp L v^2 \qquad (5)$$

La Masse du Soleil est proportionnelle au moment du carré de la vitesse des satellites, par rapport au centre du soleil, qui devient le repère de toutes les propriétés dynamiques.

La Fréquence. — La mesure cinématique de la densité est en liaison directe avec la Fréquence $T^{-1} = \sqrt{d}$. Nous pouvons même dire que la spécivité $S = \frac{\pi a^2}{t}$, est le produit de la surface πa^2, que décrit le rayon vecteur, par la Fréquence $\frac{1}{t}$ de la rotation de ce vecteur; de même, la Massivité est le produit de $4\pi^2 a^3$, par le carré t^{-2} de la Fréquence.

Ainsi comprise, la Fréquence explique physiquement le rôle que D. Berthelot fait jouer à cette grandeur, qu'il élève au rang de facteur d'Énergie, sans que la mécanique classique puisse objectiver cette hypothèse.

Le quotient de la Masse, par le carré de la Fréquence, est proportionnel au volume V occupé par cette masse M,

$$\frac{M}{d} \mp M T^2 \mp L^3 \mp V$$

cela peut expliquer le rôle que M. Brillouin fait jouer au volume des solides, dans la notion de température absolue.

Les exemples de ces concordances pourraient être facilement multipliés; ils nous rappelleraient tous, que, ni la Fréquence, ni la température, pas plus que les autres gran-

Digitized by Google

deurs physiques, ne peuvent être considérées, *en Soi*, sous peine de conduire à des visions inexactes des choses.

Tous les Concepts scientifiques doivent être rattachés à la Matière sur laquelle nous les appliquons, comme la tunique de Nessus, au corps d'Hercule; mais loin d'être fatale à la connaissance, l'union des Concepts et de la Réalité est la rançon du progrès objectif.

Le Temps lui-même, n'échappe pas à cette sujétion. La rotation de la Terre et la Fréquence des révolutions planétaires, nous en donnent des notions spécifiques; seule la valeur $T^2 = \frac{L^3}{M}$ peut avoir une signification universelle, puisque seule elle convient à toutes les planètes. Mais la complexité représentative de cette formule ne permet pas de lui donner une valeur pratique. On atteint ce résultat important, en faisant du temps T de la loi des aires, préalablement identifié au temps de la rotation terrestre, le facteur composant de T^2 de la Massivité. Le Temps a alors une seule mesure pour tous les Phénomènes célestes.

Le rapport de l'Énergie W, à la fréquence T^{-1} est la grandeur W T. Ce produit, qui est l'Action, a été improprement nommé *Entropie de l'Énergie*. L'emploi de ce terme peut, en effet, créer des confusions, en suscitant des analogies que rien ne justifie physiquement.

En thermodynamique, la loi d'accroissement de la Fréquence $\eta_1 \eta_0 \cdots$ avec les températures absolues correspondantes $\theta_0 \theta_1 \cdots$ s'exprime par l'équation

$$\frac{\eta_0}{\eta_1} = \frac{\theta_0}{\theta_1};$$

et comme

$$\eta_0 = \frac{1}{T_0}, \text{ que } \eta_1 = \frac{1}{T_1}$$

cette formule prend une forme plus concrète, si on l'écrit :

$$\frac{T_1}{T_0} = \frac{\theta_0}{\theta_1}$$

c'est-à-dire que les températures absolues sont inversement

Digitized by Google

proportionnelles à la Durée de la vibration qui les caractérise.

Si l'on admet la similitude entre les mondes atomiques et planétaires, ce rapprochement permet de comparer les états thermiques d'un atome, au dynamisme des diverses planètes, qui sont toutes caractérisées par leur fréquence propre, et par le potentiel qui en est la conséquence.

Le Potentiel. — L'équation (5) fournit directement la Relation

$$\frac{M}{L} \mp v^2 \qquad (6)$$

La mécanique classique donne à la grandeur $\frac{M}{L}$ le nom de potentiel, sans pouvoir objectiver son rôle, bien qu'il soit capital en physique, surtout en électrotechnique.

L'interprétation physique de l'équation (6) nous dicte le principe suivant : « A la distance L, du centre de la Masse M, les satellites infiniment petits qu'elle met en mouvement, ont une vitesse v, dont le carré v^2 est mesuré par le même nombre que le rapport $M L^{-1}$. »

Les conditions de l'équivalence, on peut dire de l'identité du dynamisme d'un satellite, aux propriétés statiques ou de position qui lui correspondent, sont connues grâce à la Massivité, en dehors de tout Concept apriorique; nous savons donc pourquoi la Masse mesurée sur le plateau de la balance est identique à la Masse formée par le postulat $F = Mj$; nous savons pourquoi la Force dite statique, exercée par une Masse suspendue au peson qu'elle déforme, peut-être identifiée à la Force dite dynamique qui met cette masse en mouvement, si on l'abandonne à l'action de la pesanteur.

Au cas particulier, les surfaces équipotentielles sont des sphères concentriques, dont le centre de M, est le centre géométrique; elles sont caractérisées par ce fait, qu'en chacun de leurs points, le satellite infiniment petit est animé de la vitesse v qui détermine à la fois le potentiel et la densité de la Masse active, si elle occupait la sphère de rayon L.

Digitized by Google

On trouve ainsi un lien physique étroit, entre la Densité et cette propriété quasi mystérieuse du potentiel, qui a fait le désespoir de tant de générations d'étudiants, tout en suscitant chez les maîtres, les opinions les plus surprenantes.

Pour Raoul Pictet, « le potentiel représente, d'une façon précise, la vraie signification de la théorie spiritualiste en physique expérimentale[1]... »; il constitue « une *entité logique* qui nous force d'admettre un *réservoir d'énergies inconnues*, lesquelles peuvent agir sur la *matière pondérable* pour provoquer des mouvements *n'ayant pas d'antécédents mécaniques connus, ni observables*[2]. » D'après le célèbre physicien, cette condition caractérise l'Esprit.

Dans le domaine biologique, cette thèse trouve un *potentiel fonctionnel* et un *potentiel intellectuel*[3], ce qui permet aux observateurs mystiques, affirme Raoul Pictet, de concevoir le potentiel de l'homme comme « une image du potentiel divin[4] ».

Les clartés objectives, si facilement déduites de la Massivité, suppriment toutes les explications imaginatives des propriétés potentielles, et en font une grandeur expérimentale.

On donne souvent à $M L^{-1}$ le nom de *potentiel statique*, parce que la mesure correspondante est fournie par la position relative de la Masse active et de son satellite, c'est-à-dire par la distance L, qui sépare la Masse centrale et le mobile de Masse *m* qu'elle met en mouvement, bien que le *symbole représentatif du mobile ne figure pas dans la formule*. Par analogie, nous devrons désigner la grandeur v^2 sous le nom de *potentiel dynamique*.

1. Raoul Pictet, *Étude critique du Matérialisme et du Spiritualisme par la Physique expérimentale*, Genève, 1896, p. 287.
2. *Id.*, p. 445 ; les mots soulignés, le sont dans le texte.
3. *Id.*, p. 447.
4. *Id.*, p. 287,

Digitized by Google

La Loi de Newton.— De la Massivité nous tirons la condition

$$\frac{M}{L^2} \mp \frac{L}{T^2} \mp j \qquad (7)$$

qui est la loi de Newton. Cette formule (7) nous apprend que, lorsqu'une Masse ponctuelle, au lieu de se mouvoir avec une vitesse uniforme sur une orbite circulaire, c'est-à-dire au lieu de rester à une distance fixe L, du centre d'attraction, tend à passer sur une sphère plus grande ou plus petite, le mouvement est retardé ou accéléré.

La formule du Potentiel permettait de le prévoir, mais la loi de Newton a le très grand avantage de fournir la mesure de la variation de mouvement qui correspond à tous les changements de position. Elle précise que l'accélération, quel que soit son signe, est en raison inverse du carré de la distance qui sépare le point satellitaire du centre de la Masse active; elle établit l'équivalence de la force de Galilée $F = mj$ à la force d'attraction $m.\frac{M}{L^2}$ en fonction de la distance lorsque m est infiniment petit.

Le Travail, l'Énergie. — L'équivalence du travail mécanique $F\,L \mp m\,L^2\,T^{-2}$, au produit de la Masse par le potentiel $m.\frac{M}{L} \mp mv^2$, conduit directement à la notion d'Énergie, c'est-à-dire au Concept d'une commune mesure des manifestations de la Matière, en fonction des propriétés dynamiques de sa Masse.

Le principe de la conservation de l'Énergie se trouve contenu dans la définition de la Massivité, pour laquelle l'Énergie statique est identique à l'Énergie dynamique; la Réversibilité des phénomènes qui satisfont à cette condition, s'il en existe, en découle directement. La définition objective de l'Énergie $W = m\frac{M}{L} \mp mv^2$ en fonction de la Masse et de son Potentiel permet, en outre, de considérer la Force comme la dérivée de l'Énergie ou du Travail, par rapport à l'élément de trajectoire sur lequel le Travail et l'Énergie sont dépensés

Digitized by Google

et de rattacher ainsi, la définition du Travail, aux Percepts du Sens musculaire et aux notions qui en découlent; de même la Pression P sera définie, par le rapport de l'Énergie W au volume L^3 de la Masse qui a absorbé cette Énergie,

$$P \ddagger \frac{W}{L^3} \ddagger \frac{M}{LT^2}$$

si la Pression est la même dans tout le volume considéré.

Vérification des données fondamentales. — Avant de pousser plus loin les déductions que l'on peut tirer de la Massivité et de la Spécivité, il est nécessaire de vérifier les premières affirmations que les lois de Képler ont dictées.

Les résultats fournis par les nombres tirés des observations astronomiques, sont seuls capables de nous fournir des arguments et des précisions que la logique ne peut atteindre à travers les méandres du langage courant. Nous constaterons, sans peine, combien la philosophie a tort de ne pas recourir aux ressources de l'arithmétique, chaque fois que la chose est possible, car la rigueur implacable de ses déductions est bien supérieure à celle des syllogismes en Barbara, en Baroco et autres raisonnements, dans lesquels on ne peut pas toujours démêler les conditions d'inclusion ou d'exclusion des termes plus ou moins définis qui y figurent.

Dans le cas de l'orbite circulaire, l'équation fondamentale

$$M \ddagger \frac{4\pi^2 a^3}{t^2} \qquad (1^{bis})$$

donne :

$$\frac{M}{a} \ddagger \frac{4\pi^2 a^2}{t^2} \ddagger \left(\frac{2\pi a}{t}\right)^2 = v^2 \qquad (6^{bis})$$

Le potentiel $\frac{M}{a}$ est numériquement égal au carré de la vitesse v^2, ce qui justifie nos définitions de *potentiel statique* et de *potentiel dynamique*[1], mais avec les réserves que com-

1. Il ne faut pas attacher aux mots *potentiel statique* et *potentiel dynamique* le sens direct que la signification grammaticale leur donne. Le potentiel n'est ni statique, ni dynamique, il est ce qu'il est

Digitized by Google

portent ces définitions solidaires, équivalentes et non distinctes l'une de l'autre.

De la même équation (1) nous tirons, toujours dans le cas de l'orbite circulaire.

$$\frac{M}{a^2} \mp \frac{4\pi^2 a}{t^2} \mp j \mp \left(\frac{2\pi a}{t}\right)^2 \frac{1}{a} \mp \frac{v^2}{a} \qquad (8)$$

Si l'on remarque que $\frac{2\pi}{t} = \omega =$ vitesse angulaire du mouvement circulaire considéré, on en déduit :

$$j \mp \frac{M}{a^2} \mp \omega^2 a \qquad (9)$$

Par homogénéité, on constate encore que

$$j \mp \frac{M}{a^2} \mp \frac{2\pi a}{t} \cdot \frac{2\pi}{t} \mp v\,\omega \qquad (10)$$

Ces trois formules de l'accélération dans le mouvement circulaire, sont bien connues de la mécanique classique.

Si l'on pose $\pi \frac{a}{t^2} = j'$, on a :

$$M \mp 4\pi a^2 . \frac{\pi a}{t^2} \mp 4\pi a^2 . j' \qquad (11)$$

On voit que pour une accélération numériquement donnée j', la formation de la Massivité est liée à la sphère de surface $4\pi a^2$, qui est une sphère équipotentielle; et, qu'en chaque point de cette sphère, pour tout mouvement ayant lieu suivant un grand cercle, l'accélération est normale, ou dirigée vers le centre de M.

Cette constatation indique, que toute expression algébrique ou géométrique d'un degré quelconque, devrait représenter les directions L_x, L_y, L_z des longueurs qui y interviennent.

en Soi; mais, nous pouvons le mesurer statiquement, en fonction des données d'une position quelconque, à un moment quelconque, comme nous pouvons le mesurer en fonction du mouvement, ou dynamiquement. C'est dans ce sens d'une périphrase, qu'il faut interpréter les adjectifs : statique et dynamique, exactement comme pour le satellite superficiel infiniment petit de lord Kelvin.

Digitized by Google

C'est ainsi, que dans l'expression $\frac{M}{a}$, du potentiel, si le vecteur a qui figure au dénominateur est pris pour axe des x, le v^2 correspondant est formé par L_y et L_z.

Numériquement v^2 est un carré, cela ne signifie pas seulement que $v^2 = v \times v$; mais que le *potentiel dynamique* mesuré par v^2 (grandeur du second degré) est une propriété constante dans toutes les directions, sur une surface sphérique, définie par la distance du corps central, au point d'application de v.

Surface et distance[1] sont normales, à chaque instant, dans le cas considéré, ce qui revient à dire que toutes les vitesses possibles, au point de l'observation, sont dans le plan tangent à la sphère, où l'on peut tracer les axes x et y qui correspondront au point occupé par le satellite.

Ces prévisions d'ordre algébrique sont rationnelles; pour vérifier si elles ont une valeur objective, il suffit de remplacer les symboles a et t par les nombres qui correspondent à des observations déterminées, lorsque l'on a choisi des unités de mesure. Si les formules ont un sens physique, si elles expriment la réalité, deux expressions équivalentes doivent fournir le même résultat numérique.

Le centimètre et la seconde étant les unités de Longueur et de Temps, la Masse Ma de la Terre, estimée au moyen de l'orbite lunaire et de la formule (1) nous donne[2] :

$$Ma \ddagger \frac{4\pi^2 a^3}{t^2} = \frac{4\pi^2 \times \overline{3,84 \times 10^{10}}^3}{(2,36 \times 10^6)^2} = 4,025 \times 10^{20}\ U_a$$

1. Dans le cas d'orbites autres que le cercle, la condition a^3 devient $a^3 = r\,l^2$ pour un rayon vecteur de longueur r; il en résulte

$$\frac{M}{r} \ddagger \frac{4\pi^2 l^2}{l^2} \ddagger \left(\frac{4\pi l}{t}\right)^2 = v'^2$$

le carré v'^2 de la vitesse $\frac{l}{t}$ sur l'orbite, est en raison inverse de la longueur r du vecteur considéré.

2. U_a est l'unité astronomique de Masse, lorsque le centimètre et la seconde sont les unités de Longueur et de Temps.

Digitized by Google

La Masse M_t de la Terre estimée au moyen de la chute des corps (11) donne :

$$M_t = g r^2 = 981 \times \overline{6{,}3709 \times 10^8}^2 = 3{,}97 \times 10^{20}\ U_a$$

La concordance est suffisante si l'on tient compte de l'approximation des mesures, et de la nature différente des trajectoires comparées; l'accord est surtout satisfaisant, en raison de la différence du rapport de la Masse de la Lune, à celle d'un corps oscillant à l'extrémité d'un fil pendulaire soumis, non seulement à l'attraction terrestre, mais encore à la force centrifuge due à la rotation de la terre, autour de l'axe de ses pôles.

La formule de la Massivité exprime donc bien une propriété physique, commune à la Lune et aux corps qui tombent à la surface de la terre; les corps pesants sont des satellites de la Terre au même titre que la Lune.

Par extrapolation, il est logique d'étendre la notion de Massivité au dynamisme du Soleil et des planètes, puisque c'est leur mouvement relatif qui nous en a fourni l'expression algébrique générale.

La Densité nous permet une autre vérification non moins intéressante des formules.

Si une Masse donnée, occupe une sphère de rayon a, c'est-à-dire s'étend jusqu'au satellite dont la Durée de la révolution est t, sa densité est :

$$d = \frac{M}{\frac{4}{3}\pi a^3} = \frac{3 \times 4\pi^2 a^3}{4\pi a^3 \times t^2} = \frac{3\pi}{t^2}$$

Au cas particulier de la Terre, répartie jusqu'à l'orbite lunaire, la valeur de la densité astronomique, en fonction du centimètre et de la seconde est :

$$d_a = \frac{3\pi}{(2{,}36 \times 10^6)^3} = \frac{1{,}7}{10^{12}}$$

La distance de la Terre à la Lune est 60,2743 rayons terrestres.

Digitized by Google

De sorte que la Densité moyenne de la Terre, condensée à son volume actuel est astronomiquement :

$$d_t = \frac{1,7}{10^{12}} \times \left(\frac{60.2743}{1}\right)^3 = 3,7 \times 10^{-7}$$

Ce résultat numérique est fourni, indépendamment de toute mesure absolue de la longueur du grand axe de l'orbite lunaire, puisque $d = \frac{3\pi}{t^2}$.

La Masse de la Terre, estimée au moyen de la chute des corps nous a donné $M_t = 3,97 \times 10^{20}$, sans que l'orbite lunaire intervienne dans cette mesure.

Si ces résultats ont une signification physique, le rapport de la Masse à la Densité de la Terre, doit donner le volume de notre planète.

Or, $\frac{M_t}{d_t} = \frac{3,97 \times 10^{27}}{3,7 \times 10^{-7}} = 1,073 \times 10^{27}$, alors que le volume de l'ellipsoïde terrestre, exprimé en centimètres cubes, est $1,0832 \times 10^{27}$.

La concordance est aussi satisfaisante que possible.

D'après Baily, la densité de la Terre par rapport à l'eau est $d = 5,67$; il en résulte que, pour la mécanique classique, la Masse de la Terre en fonction de son volume V est :

$$M_t = Vd = 1,0832 \times 10^{27} \times 5,67 = 6,14 \times 10^{27} \text{ grammes.}$$

Comme la masse astronomique de la Terre est

$$M_a = 3,97 \times 10^{20}\ U_a$$

l'unité de Masse astronomique est : $6,14 \times 10^{27} : 3,97 \times 10^{20} = 1,53 \times 10^7$ fois plus grande que le gramme, unité de masse de la mécanique.

$$U_a = 1,53 \times 10^7\ g. \qquad (a)$$

Pour interpréter ce résultat, la science classique traduit l'équation (*a*) en langage ordinaire et dit : la Masse astronomique unité est $1,53 \times 10^7$ grammes $= 15$ tonnes 3.

Ce résultat implique une contradiction physique intolérable.

Digitized by Google

Il n'existe pas de corps qui, sous le volume de 1 centimètre cube, pèse 15.300 kgs et qui soit, par suite, susceptible d'imprimer une accélération de 1 c. : s^2 à un corps infiniment petit placé à la surface d'une sphère de même matière, et de 1 centimètre de rayon.

Autrement dit, il n'existe pas de matière qui, sous la forme d'un point matériel, placé à 1 centimètre de distance d'un autre point matériel identique, l'attire avec une force d'une dyne, car ce point matériel devrait avoir une masse de

$$\sqrt{1{,}5 \times 10^7} = 3.928 \text{ grammes.}$$

Point matériel de 3.928 grammes, de même que centimètre cube de matière pesant 15.300 kilogs, sont des fictions qui laissent bien loin derrière elles, les inventions de Jules Verne et de Wells.

Le système C. G. S. est donc illogique, au point de vue philosophique, puisque ses unités terrestres sont en discordance physique avec ses unités astronomiques.

Ce résultat est dû à ce que l'unité de longueur et l'unité de Masse, sont arbitrairement reliées entre elles par cette condition, que le centimètre cube d'eau est à la fois unité statique de Densité, en même temps qu'unité dynamique de Masse.

L'erreur de cette hypothèse est de supprimer le rôle du Temps, dans la formation de la Densité, alors que les mouvements de la Matière sont la condition nécessaire de la grandeur de tous les Phénomènes. Cette erreur est devenue une tradition classique, depuis le jour où l'on a extrapolé sans limites la loi de Newton $F_n = \frac{M^2}{L^2}$ après avoir assimilé la Force F_n à la Force de Galilée $F = Mj$.

Cependant, admettre que la formule $M^2 L^{-2}$, d'où le Temps a disparu, peut représenter une Force, lorsque M est un invariant absolu, c'est accepter une contradiction logique, parce que l'on refuse d'admettre la relation physique[1] $M \neq L^3 T^{-2}$

1. Les contemporains de Newton, n'ignoraient pas cette relation. Sigorgne, dans ses *Institutions newtoniennes*, Paris, 1714, p. 217.

Digitized by Google

qui est la condition directe et objective de l'hypothèse $Mj \neq M^2 L^{-2}$.

La même erreur conduit à l'adoption d'une unité de Temps arbitraire, et absolument indépendante des propriétés de la Matière, alors que la Densité d'un liquide est certainement fonction des pulsations des molécules et des atomes qui le constituent.

Il n'est donc pas surprenant de constater un désaccord monstrueux, entre l'unité de Masse statique et l'unité de Masse dynamique, puisque dans la mesure de la Masse et de la Densité statiques, la Mécanique classique ferme les yeux sur le rôle du Temps, alors qu'elle détermine minutieusement les rapports de la Masse et de la Densité avec le Temps, dans l'observation des Phénomènes dynamiques.

La philosophie physique n'est pas victime des illusionnantes simplifications des formules algébriques. Pour elle, partout où la fonction de Masse existe, c'est-à-dire partout où l'on mesure de l'Énergie, à l'aide du Mouvement perçu, la Densité gravifique du corps central est fonction des mouvements qu'il imprime à ses satellites superficiels infiniment petits, et elle est représentée par la formule objective $d = \frac{3\pi}{t^2}$.

La Densité est égale à l'unité lorsque $t^2 = 3\pi = 9{,}42$ et par suite $t = 3{,}07$.

Cette condition exige que la Masse de Densité unité, fasse effectuer un tour au satellite superficiel, en 3,07 unités de temps.

Si l'unité de Temps est la seconde, on constate aisément qu'un pareil système n'existe pas dans le système solaire, donc le concept de Densité unité, basé sur la seconde sexagésimale, est un mythe.

dit : « On aura $m = \frac{d^3}{tt}$; c'est-à-dire que si un corps circule autour d'un autre, la masse du corps attirant est comme le cube de la distance qui est entre les deux corps, divisé par le carré du temps périodique de celui qui circule. »

Digitized by Google

La Densité astronomique de la Terre, occupant la sphère dont le rayon est la distance de la Lune, a pour mesure :

$$d_a = \frac{9,42}{5,56 \times 10^{-12}} = 1,7 \times 10^{-12}$$

En raison du volume que la terre occupe aujourd'hui, son rayon étant le 1/60 environ de la distance de la Terre à la Lune, la densité astronomique de notre planète est

$$d_t = 1,7 \times 10^{-12} \times 60^3 = 3,7 \times 10^{-7}$$

Dans ce système de mesure, la Densité de l'eau, qui est 5,67 fois plus petite que celle de la Terre, sera exprimée par le nombre

$$d_e = \frac{3,7 \times 10^{-7}}{5,67} = 6,53 \times 10^{-8}$$

Comme la Densité C. G. S. : de l'eau est 1, il en résulte que le rapport de la Densité physique de l'eau à sa Densité astronomique est :

$$\frac{1}{6,53 \times 10^{-8}} = 1,543 \times 10^{7}$$

Ce qui veut dire que la Densité physique C. G. S. de l'eau est 15.430.000 fois plus grande que sa Densité astronomique.

C'est là le sens physique et objectif de la différence des unités de Masse du système C. G. S. et du système Longueur-Temps, dont je propose de faire la base de la Science[1].

La Mécanique classique, pour laquelle la Masse est une

1. Aux motifs physiques dont le faisceau est un argument solide en faveur de ma thèse, s'ajoute l'harmonie des raisons philosophiques.

A la dualité Matière-Esprit, correspondent les intuitions empiriques Étendue, Durée, d'où nous déduisons les Concepts : Espace, Temps.

A ces couples de données, s'associent les fonctions sentir, penser qui sont l'acte de la sensibilité passive et de l'activité psychique, d'où nous tirons la physique et la métaphysique.

Ces parallélismes nous conduiront bientôt à d'autres considérations importantes au point de vue moral et social.

Digitized by Google

grandeur intrinsèque, absolue, immuable, sans aucune relation avec l'Étendue et la Durée, ne peut résoudre la difficulté à laquelle elle se heurte, qu'en attribuant, à l'unité astronomique de Masse, des propriétés énergétiques aussi hors nature, que les hypothèses faites sur les propriétés de la Masse.

La Philosophie physique, grâce à un changement d'unités, solutionne aisément la difficulté. Il lui suffit d'écrire $\frac{l'^3}{t'^2} = 1$, au lieu de $\frac{c^3}{s^2} = 15.430.000$.

Si nous prenons le dixième de millimètre pour unité de longueur, $l' = c.10^{-2}$, d'où $l'^3 = (10^{-2}c)^3 = 10^{-6}$ centimètres cubes.

La Densité de l'eau devient :

$$\frac{1}{6{,}53 \times 10^{-2}} = \frac{1}{0{,}0653} = 15{,}43$$

Pour que la Densité soit exprimée par l'unité il suffit que le changement d'unité de Temps fasse la correction et que

$$\frac{1}{t'^2} = \frac{1}{15{,}43}$$

d'où $t' = 3{,}93$ secondes.

Si, par approximation, on prenait $t' = 4$ secondes, le rapport de la Densité dynamique correspondante, à la Densité unité, serait $\frac{16}{15{,}43} = 1{,}037$.

De sorte que, dans le système de mesures : « Dixième de millimètre, 4 secondes, la Densité unité équivaut à l'unité théorique à 3,7 % près; il y a la différence de la Densité de l'eau distillée à celle de l'eau de mer.

Le choix du laps de temps, 4 secondes, pour unité de Durée scientifique, a l'avantage de placer la seconde comme unité, dans la rotation de 100 grades ou $90^o = \frac{\pi}{2}$.

Cette circonstance fortuite offre un intérêt réel pour le raccord des unités géodésiques, cinématiques, mécaniques et physiques, avec les grandeurs trigonométriques.

Digitized by Google

La décimalisation du Temps se trouve homogénéisée avec les grandeurs angulaires et le cercle, ce qui offre des avantages synthétiques précieux, sur lesquels il est inutile d'insister ici[1].

Les vitesses des molécules, la rapidité inconcevable des rotations atomiques, puisque, d'après Perrin[2], « la plus faible vitesse de rotation stable, correspond à plus d'un milliard de tours en un cent millième de seconde » c'est-à-dire à une fréquence $2\pi\,10^{-14}$ secondes, permettent d'apprécier la grandeur de la Densité des noyaux atomiques et la discontinuité de la matière des corps.

Je n'ajouterai qu'une dernière vérification à celles qui précèdent :

La Massivité peut, nous le savons, recevoir la forme

$$M = 2Sv \qquad (2)$$

Dans le cas des mouvements planétaires, la Spécivité $S = \frac{\pi a^2}{t}$ et la vitesse $v = \frac{2\pi a}{t}$ sont mesurées par rapport au centre du Soleil, ce qui explique le rôle du cube du grand axe des orbites dans les lois de Képler.

Dans le cas du pendule de longueur l, oscillant à la surface de la Terre, dont le rayon est r, le centre de la courbe du satellite n'est plus le centre de la Terre, mais le point de suspension du pendule qui en est éloigné d'une distance r; et, la vitesse v du satellite qui oscille dans le temps t, sur le cercle de rayon l, est fonction de $\frac{2\pi l}{t}$.

Si r est le rayon de la Terre, la Spécivité du satellite pendulaire, par rapport au centre de la Terre, n'est égale à $\frac{\pi r^2}{t}$ que lorsque l'expérience est faite à la surface du géoïde.

Si la formule $M = 2Sv$ a un sens physique général, dans

1. P. Juppont, *La Décimalisation du Temps.* — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse, 1902.
2. J. Perrin. *Les Atomes,* Paris, 1913, p. 225.

Digitized by Google

le cas du pendule, nous aurons pour mesure de la Masse de la Terre :

$$M = 2\frac{\pi r^2}{t} \cdot \frac{2\pi l}{t} = \frac{4\pi^2 r^2 l}{t^2} \qquad (12)$$

Nous en tirons :

$$t^2 = 4\pi^2 l \cdot \frac{r^2}{M} \qquad (13)$$

Or, d'après l'équation (7) et la loi de Newton, le rapport $\frac{M}{r^2}$ est l'accélération gravifique g, due à la Masse terrestre, à la distance r; nous avons donc $\frac{r^2}{M} = \frac{1}{g}$, d'où

$$t^2 = \frac{4\pi^2 l}{g} \qquad (14)$$

Cette équation est la formule élémentaire de l'oscillation double du pendule

$$t = 2\pi\sqrt{\frac{l}{g}}$$

Elle exprime le Temps que la Masse oscillante doit mettre pour revenir à son point de départ. Mais, par suite de la disparition du rapport $\frac{r^2}{M}$ et son remplacement par l'accélération mesurée g, la mécanique classique constate la variation de g avec la latitude et l'altitude, sans que rien lui fasse prévoir ce résultat expérimental.

La Philosophie physique nous dit, au contraire, par la formule (13), dont l'équation (14) est une simplification objective : les pendules terrestres sont des satellites qui mesurent la Masse de la terre ; le temps de leur oscillation est en raison du carré r^2 de la distance du pendule au centre de notre planète, exactement comme pour l'oscillation lunaire.

La supériorité objective de cette méthode est double ; elle donne un sens physique et relatif à l'équation (13), en même temps qu'elle fournit une démonstration simple de la formule classique $t = 2\pi\sqrt{\frac{l}{g}}$.

Digitized by Google

Autres conséquences de la Massivité. — Par suite de la relativité de la Masse, l'Énergie cinétique cesse d'être une grandeur absolue dans l'Espace.

Lorsque, comme dans le champ gravifique, la forme d'Énergie se conserve, et que, ni la grandeur, ni le mouvement du satellite n'influent sur le Phénomène, on constate la loi de l'équipartition, par suite de l'identité du statique et du dynamique.

La température, au lieu de demeurer une grandeur indépendante, devient aisément une fonction potentielle, si, conformément à la théorie cinétique des gaz, elle est homogène au carré d'une vitesse.

Il en résulte que la mystérieuse Entropie devient proportionnelle à la Masse, ce qui est en parfaite harmonie avec la conservation de l'Entropie dans les cycles réversibles, et explique physiquement son accroissement dans les cycles thermiques irréversibles, puisque, pour contenir une Énergie déterminée, il faut une Masse d'autant plus grande que le potentiel est faible. C'est là une vérité de bon sens, autrement intéressante que l'entité métaphysique de Clausius.

$$S = \frac{dQ}{T}$$

La constante de Wien, qui est le produit de la longueur d'onde d'une radiation monochromatique par sa température absolue, est un nombre constant, par ce qu'il mesure la Massivité du noyau central de la molécule lumineuse. Le produit $L \cdot L^2 T^{-2} \mp L^3 T^2$ est, en effet, homogène à une Masse.

Le produit M S de la Massivité par la Spécivité est homogène à l'action de Maupertuis et au produit de l'Énergie par le Temps pendant lequel elle a été dépensée ou produite. La variation de ce produit avec les milieux et la vitesse des mouvements moléculaires fournit une explication physique et directe des quanta de Planck, qui demeurent mystérieux pour la mécanique classique, malgré l'introduction du Concept d'Entropie de l'Énergie, dont l'objectivation est tout aussi impossible, que la représentation concrète de l'Entropie ther-

Digitized by Google

mique, parce que l'une et l'autre sont de pures fictions algébriques.

La force électromotrice thermo-électrique est proportionnelle à la différence des potentiels intermoléculaires des métaux en contact, c'est-à-dire à leur différence de température, ce qui signifie que l'attraction matérielle des molécules d'un corps est équilibrée par les réactions du milieu intermoléculaire, et l'on s'explique la notion de chaleur spécifique de l'électricité, introduite par sir William Thomson, notion qui est à l'Énergie thermo-électrique, ce que le pouvoir inducteur spécifique est à l'Énergie électrostatique.

Si on admet que l'affinité chimique est la résultante des deux activités de la molécule, le potentiel moléculaire ou thermique, et le potentiel intermoléculaire ou électro-optique, on comprend le rôle des agents physiques qui produisent des compositions ou des décompositions chimiques, suivant qu'ils accroissent le potentiel moléculaire, plus vite que le potentiel intermoléculaire ou inversement, et suivant qu'ils augmentent ou qu'ils diminuent la Spécivité ou la Massivité atomiques.

Les postulats de la mécanique classique, et, par voie de conséquence, la loi de Newton, négligent systématiquement le rôle des milieux dans les formules algébriques à l'aide desquelles ils représentent les phénomènes physiques; ils ne peuvent donc méthodiser logiquement les actions intermoléculaires; c'est seulement *a posteriori* et empiriquement qu'ils y parviennent; mais, en se contredisant, puisqu'ils accordent, dans les cas particuliers, la réalité, aux faits qu'ils ont supprimés dans les principes généraux.

La mécanique physique, qui résulte de la définition de la Massivité et de la Spécivité a, au contraire, l'avantage philosophique d'incorporer le milieu dans ses équations. Pour elle, le numérateur L^3 de l'expression $M \mp L^3 T^{-2}$ est, non pas l'Espace géométrique correspondant, mais l'Étendue objective sphérique, que le corps central, en se dilatant suivant des sphères concentriques, peut remplir isotropiquement; et sur chacune de ses sphères de rayon L, le dynamisme

Digitized by Google

des satellites infiniment petits, lorsqu'ils obéissent passivement à l'activité qui les meut, est définie par les relations équivalentes $L^3T^{-2} \mp L^2T^{-1} \times L\,T^{-1} \mp L^2T^{-2} \times L \mp L^2 \times \frac{L}{T^2}$.

L'objectivité de la formule, et les significations physiques qui en résultent, remplacent l'harmonie pythagoricienne des nombres de Képler; l'énoncé du dynamisme planétaire se substitue philosophiquement au cinématisme de la loi de Newton, l'activité universelle de la matière fait place à la passivité des formules de la mécanique; en un mot, les éblouissements de la réalité dissipent les ténèbres des postulats.

La Loi d'attraction universelle. — Par analogie avec les lois des mouvements des corps pesants, à la surface de la Terre, et par extension de la définition $F = Mj$, Newton et ses continuateurs ont admis que la force attractive du Soleil sur les planètes est proportionnelle à la Masse du Soleil, qui engendre l'accélération planétaire, et à la Masse de la planète qui subit cette accélération. Puis, ils ont étendu cette même loi à deux particules de matière quelconque.

Cette hypothèse revient à considérer l'équation (8) $\frac{M}{a^2} = j$, non seulement comme affranchie de toute influence de la nature du milieu, mais comme absolument indépendante de la Masse m du satellite. Cette indépendance permet d'écrire :

$$\frac{m\,M}{a^2} = m\,j.$$

Considérer cette équation comme une loi physique c'est, en dehors des hypothèses qu'elle implique sur le milieu et sur le Temps, oublier que la formule (8) n'est vraie que si les surfaces équipotentielles sont des sphères.

Cette condition ne peut rigoureusement exister que si m est nul. Elle devient approchée dès que la masse m du satellite est infiniment petite.

Digitized by Google

Les fantômes magnétiques et électriques ne nous permettent plus d'ignorer que si M et *m* sont du même ordre de grandeur, les lignes de Faraday, dites lignes de force, ne sont pas des droites, et que les surfaces équipotentielles sont très différentes de la sphère.

Cette remarque peut expliquer pourquoi la théorie de la Lune basée sur la loi de Newton est insuffisante, attendu que la Masse de la Lune est de 1/80 environ de la Masse de la Terre, et que ce rapport peut produire des effets dynamiques appréciables, alors que la Terre étant le 1/237.000 seulement du Soleil, la petitesse de cette fraction ne permet pas de mesurer la différence qui existe entre les faits réels et ceux qui sont prévus par la loi de Newton.

Le langage scientifique fait de *l'inertie*, une propriété fondamentale de la matière; il traduit directement l'insuffisance de la mécanique classique qui, sur ce point fondamental, se trouve en opposition avec toutes les autres sciences, dont le but est d'étudier et de rechercher les manifestations de l'Énergie contenue dans les corps.

Les postulats suivent fidèlement Aristote dans ses envolées métaphysiques; ils persistent à faire de la Force, la Cause du mouvement, même depuis la découverte de l'Énergie et de la loi de sa conservation. Il leur est, d'ailleurs, impossible d'agir autrement car, si on supprime le postulat $F = Mj$, l'édifice entier s'écroule sans laisser de matériaux pour le reconstruire. Le résultat n'est pas pour surprendre, puisque la formule est purement subjective.

Cette approximation, ou plutôt, cette dénaturation des faits, a favorisé l'emploi du calcul, le mérite est réel, on ne saurait trop l'apprécier, mais il ne doit pas faire oublier que les résultats auxquels les résolutions d'équation insuffisantes nous conduisent, sont des prévisions approchées.

La mécanique classique ne peut solutionner cette difficulté, puisqu'elle postule simultanément avec Newton l'indépendance de la Masse, et avec Képler l'inertie de la matière, ce qui revient à admettre que le satellite fini, suit exactement la même trajectoire que l'une quelconque de ses molécules

Digitized by Google

constituantes, si elle était seule dans l'Espace; et ce, malgré la différence considérable d'Énergie transmise par le milieu. Cette hypothèse élève une contradiction entre la matière satellitaire du mécanicien, qu'elle déclare inerte, par principe, et la matière de la nature, dont le physicien et le chimiste s'épuisent à découvrir les activités infiniment variées et les manifestations si nettement caractéristiques.

La Philosophie physique permet d'entrevoir une expression plus exacte de la loi d'attraction universelle.

Nous avons vu par l'équation (7) que le potentiel dû à l'activité du corps central est :

$$\frac{M}{a} = \left(\frac{2\pi a}{t}\right)^2 = v^2$$

en tous les points de la surface de la sphère de rayon a.

D'autre part, nous savons, d'après l'équation (8), que :

$$\frac{M}{a^2} = \frac{4\pi^2 a}{t^2} = j$$

Si le Soleil agissait sur une autre masse M égale à la sienne à la distance a; d'après la loi de Newton, il développerait une Force égale à :

$$\frac{M}{a^2} \times M = \frac{M^2}{a^2} = Mj = F_t$$

Or, $\frac{M^2}{a^2}$, force qu'il faudrait appliquer à une masse M pour lui imprimer une accélération j, est égale à $\left(\frac{M}{a}\right)^2 = v^4$; d'où il résulte que la quatrième puissance de la vitesse du satellite infiniment petit est numériquement égale à la Force de translation qu'imprimerait la masse centrale M, à un ensemble de Masses m, placées à la distance a, et dont la somme serait égale à la Masse centrale.

Il est permis de voir, dans cette constatation, l'origine profonde de l'induction électrostatique qui veut qu'une Masse donnée, soit enveloppée par une Masse induite égale et de signe contraire, qui termine les tubes de force auxquels Faraday a donné pour origine, la surface de la Masse inductrice.

Digitized by Google

Le satellite infiniment petit est donc entraîné à une vitesse dont les conditions physiques sont déterminées.

Si la sphère équipotentielle est la limite d'une Masse homogène de densité donnée, elle est aussi l'enveloppe formée par une multitude de trajectoires circulaires, sur lesquelles pourraient se mouvoir des satellites infiniment petits, entraînés à la même vitesse qu'une masse M uniformément répartie, placée à la même distance, et soumise à la force $F = \frac{M^2}{a^2}$.

Les choses se passent, comme si chaque satellite infiniment petit, se mouvant isolément, concentrait en lui, le cinématisme latent à la surface de la sphère équipotentielle, sur laquelle serait répartie une masse M, égale à celle du corps central.

Dans le cas de sphères équipotentielles, les tubes de force sont des cônes, dont l'angle, au sommet, mesure exactement et mathématiquement la portion de Masse uniformément répartie sur la portion de sphère qu'il découpe. Les génératrices du cône, qui sont des rayons de la sphère, sont toutes des lignes de force. Dans ce cas idéal, on peut, par suite, approximativement admettre, que la Force centrale ou Force attractive, est proportionnelle à la surface que ce cône élémentaire découpe sur la sphère équipotentielle, c'est-à-dire à la fraction de M, uniformément répartie, qui mesure la masse du satellite infiniment petit considéré.

On trouve là, l'origine du théorème mathématique du flux de force de Gauss, que l'on confond, trop souvent, avec une expression physique, alors que rien ne justifie cette interprétation[1].

Les calculs issus des lois de Newton et de Coulomb ont une autre conséquence grave, ils négligent l'activité propre du satellite, alors que s'il était seul dans l'Étendue, on n'hé-

1. Si f est la Force, σ la surface sur laquelle elle s'exerce, q la quantité d'électricité inductrice, le théorème de Gauss, énoncé en 1813, est $f\sigma = 4\pi q$. Pour avoir une signification physique, cette formule devrait contenir la quantité d'électricité induite q' qui a disparu, grâce à la condition $q' = 1$.

Digitized by Google

siterait pas à lui attribuer la propriété de développer la Force $F' = \frac{m^2}{a^2} = v'^4$, sur une Masse m uniformément répartie, placée à la distance a.

Si nous examinons le système Soleil Terre-Lune, en considérant la Terre M et son satellite m, comme un tout en Mouvement autour du Soleil, on constate aisément que les lois de la dynamique ne permettent pas de prévoir le dynamisme résultant.

En effet, si on considère le Mouvement de la Terre pendant un Temps assez court pour l'assimiler à une translation de M et m, le lieu de totalisation de leur dynamisme, par rapport à l'activité solaire, est leur centre de gravité, c'est-à-dire, très approximativement, le point qui partage leur distance, en raison inverse de leurs Masses; c'est un cas idéal, une abstraction différente de la réalité.

Mais, la Lune tourne autour de la Terre; le centre instantané de rotation ou centre d'inertie, partage la distance de M à m, en raison inverse du carré des rayons de giration.

Enfin, si la Massivité intervient dans le Phénomène, le point d'équilibre est en raison inverse du cube des rayons de giration.

Lorsque le satellite m est infiniment petit par rapport à M, les trois axes passent sensiblement par le centre de M.

Lorsque m, augmente par rapport à M, les axes se séparent pour se rejoindre à nouveau à la moitié de la distance qui sépare M de m, lorsque leurs Masses sont égales.

Ces remarques permettent d'apprécier l'incertitude de la détermination du mouvement relatif de trois corps. L'équipartition de l'énergie subsiste-t-elle pour l'ensemble des deux satellites, par rapport au corps central? Le contraire paraît certain. Quelle est l'influence du milieu? Comment la rotation de m autour de M se compose-t-elle, avec le mouvement, autour du corps central? Bien des hypothèses sont possibles; l'expérience peut seule se prononcer.

Les théories proposées pour prévoir le Mouvement vrai de la Lune le prouvent.

Le désaccord, entre l'heure des éclipses totales de soleil et

Digitized by Google

l'heure calculée, permet d'apprécier assez exactement l'insuffisance de la loi de Newton, qui, parce qu'elle néglige l'activité propre de la Lune sur le mouvement de la Terre, fournit des prévisions systématiquement en retard.

On peut apprécier l'ordre de grandeur de l'approximation, en fonction du rapport $\frac{M}{m} = n$ du corps central et de son satellite.

Dans le cas de Terre M et de la Lune m, l'activité propre de la Lune imprimerait à un satellite infiniment petit, placé à la distance du centre de la Terre, une vitesse $\frac{m^2}{a^2} \mp v^4$, qui, par rapport à l'activité de la terre, à la même distance $\frac{M^2}{a^2} = V^4$, est n^2 fois plus petite.

Mais, comme l'activité de la Lune s'applique à la Terre, dont la Masse est n fois celle de la Lune, et que l'Énergie résultante se mesure en fonction du carré de la vitesse, qui est proportionnelle au potentiel ma^{-1}, on peut supposer, sans être guidé par des conditions d'intégration, que, la vitesse imprimée à la Terre, par la Lune, est environ n^2 fois plus petite que celle du satellite infiniment petit, soit $\frac{1}{n^4}$ de celle de la Terre.

De sorte que dans un champ de force gravifique donné, lorsqu'un satellite M, entraîne autour de lui un autre satellite m, et que le rapport de leurs masses est $\frac{M}{m} = n$, la loi de l'attraction de ces satellites peut être de la forme

$$F = \frac{Mm}{r^2}\left(1 + \frac{1}{n^4}\right)$$

Nos hypothèses permettent de prévoir, que la force négligée dans la rotation de la Lune autour de la Terre, est environ n^{-4} de la force de Newton.

Le rapport n étant égal à 80, le nombre $n^4 = 80^4 = 40.960.000$. Il en résulte que l'approximation est de l'ordre du $\frac{1}{40.960.000}$.

Digitized by Google

L'année sidérale étant 31.558.150 secondes, l'approximation est de trois quarts de seconde environ par an; c'est-à-dire que chaque année, la lune doit avancer de 3/4 de seconde sur les prévisions de la loi de Newton.

Mais, comme notre raisonnement ne correspond certainement pas à la forme exacte de la répercussion de l'Énergie propre de la Lune, sur le dynamisme Terre-Lune autour du Soleil, on peut penser que la loi d'attraction de deux astres, dans un champ de gravitation, où ils constituent un ensemble satellitaire, est de la forme

$$F = \frac{M m}{r^2}\left(1 + \frac{1}{k n^4}\right)$$

Autant que nous avons pu l'apprécier à l'aide des mesures faites à l'occasion de l'éclipse totale de soleil du 17 avril 1912, par exemple, les rectifications à faire sont bien de l'ordre de la seconde[1].

La forme de la loi, si des considérations moins sommaires la confirment, n'est évidemment valable que pour les milieux inaltérants, c'est-à dire les milieux qui propagent l'Énergie, en totalité, sans faire payer le service rendu.

C'est une loi aussi idéale, que l'interprétation simpliste des mouvements astronomiques qui lui a donné naissance, car les planètes sont loin de décrire une ellipse autour du soleil; mais, cette formule a l'avantage capital, d'offrir une précision mathématique susceptible de recevoir des corrections objectives, puisque l'idéalisme géométrique et numérique correspondant, est lui-même subordonné à des conditions métanaturelles parfaitement précises : conservation intégrale du mode d'Énergie et instantanéité de propagation dans toutes les directions, au sein d'un milieu isotrope.

La loi physique est évidemment plus complexe.

1. Le Professeur Hartmann conclut, des observations faites à Gottingue, que cette éclipse s'est produite 25 secondes (25s,7) plus tôt que le calcul du *Nautical Almanac* ne l'avait annoncé, ce qui conduit à une correction de + 10″,3 pour la position de la Lune au moment de l'éclipse. (*Bulletin de la Société Astronomique de France*, 1912, p. 313.)

Digitized by Google

Les considérations qui précèdent, permettent de penser que la voie ouverte par la loi électrodynamique de Weber[1], reprise sous une forme différente par l'école d'Einstein et la théorie de la Relativité, ne contient pas la solution *physique* d'une mécanique générale.

J'ai essayé de vérifier les déductions précédentes, à l'aide d'attractions de sphères électrisées.

La capacité d'une sphère conductrice étant proportionnelle à son rayon, si la loi de Newton est exacte, toutes choses étant égales d'ailleurs, des sphères, dont les centres sont placés à la même distance, doivent s'attirer avec la même Force si le produit de leur rayon est constant.

C'est ainsi que des couples de sphères de 32 et 0,5 centimètres, 8 et 2 centimètres, 4 et 4 centimètres de diamètre, chargées au même potentiel, et dont les centres sont à une distance donnée, doivent développer la même Force, en raison de la loi $\frac{Mm}{r^2} = F$.

Si, au contraire, mes prévisions sont exactes, la Force qui s'exerce entre les sphères de diamètre égal, doit être plus grande que pour les autres couples de charges électrostatiques.

Le dispositif employé était une grande balance bifilaire, portant deux sphères en bois, équilibrées et recouvertes de papier d'étain.

En faisant agir sur ce système, des sphères fixes de diamètre correspondant, placées dans les conditions de distance voulues : lorsqu'on chargeait l'ensemble au même Potentiel, la balance devait rester sensiblement immobile, si la loi de Coulomb est exacte, et dévier, par un éloignement plus appréciable, des sphères de même rayon si mes hypothèses sont vraies.

1. Si m et m' sont les masses; r leur distance, c la vitesse de propagation de l'action ondulatoire, t le temps, la formule de Weber est

$$F = \frac{mm'}{r^2}\left[1 - \frac{1}{c^2}\left(\frac{dr}{dt}\right)^2 + \frac{2r}{c^2}\left(\frac{d^2r}{dt^2}\right)\right]$$

Digitized by Google

L'imperfection des appareils dont je disposais, ne m'a pas permis de faire d'observations concluantes.

Les expériences de Coulomb ne sont pas opposables, car le désaccord entre l'expérience et la formule, a atteint jusqu'à 12 °/₀; et, malgré toutes les corrections faites, il est resté un résidu de 5 °/₀, qui laisse la place pour une rectification théorique, en dehors des erreurs dites d'expérience.

La revision des expériences de Coulomb offre donc un intérêt assez considérable, pour que les difficultés des mesures et la minutie des corrections à apporter aux résultats, en raison du rapport des charges des systèmes électrisés, n'en fasse pas trop longtemps reculer l'exécution.

La mécanique physique. — Je ne fournirai pas d'autres justifications des définitions de la Massivité et de la Spécivité. Ces deux énoncés aboutissent directement à la *mécanique physique*.

Des trois Intuitions primordiales : Matière, Étendue, Durée, la Philosophie physique n'en conserve que deux, puisque dans ses représentations objectives, elle mesure la Matérialité de la Matière active, en fonction du dynamisme de ses satellites passifs. De cette hypothèse résulte l'identification de l'Étendue et de la Matière active observée, en même temps que la différence irréductible entre l'Étendue et l'Espace[1].

La séparation nette de la notion de Masse, d'avec la notion de Substance, ne perce pas le mystère qui enveloppe la Matière en soi ; elle le recule.

En admettant, conformément à l'observation, que la Matière planétaire produit les mêmes effets dynamiques sur un satellite infiniment petit, ou inerte, lorsque cette Matière occupe un volume sphérique très faible, ou lorsqu'elle remplit uniformément la sphère dont le rayon est égal à la dis-

1. Ainsi se trouve évité le reproche que Leibniz fait aux cartésiens (*Nouvel essai*, liv. IV, ch. VII, § 12) de se servir des mots : étendue, corps et espace, pour signifier une même chose.

Digitized by Google

tance L qui sépare cette matière de son satellite; par des voies objectives, on rejoint empiriquement les conclusions transcendentales de Kant[1] : « il y a deux formes pures de nos « intuitions sensibles, *comme principe* de nos connaissances « *a priori*, savoir : l'espace et le temps..., dans lesquelles « nous trouvons tout ce qui peut être découvert.

« Mais ces jugements ne s'étendent pas au-delà des ob« jets des sens et n'ont de valeur que relativement aux « choses qui sont du ressort de l'expérience... »

Grâce aux définitions de la Massivité et de la Spécivité, toutes les grandeurs complexes de la physique sont représentables en fonction des deux données fondamentales, l'Étendue matérielle et la Durée[2]; il en résulte que les distinctions terminologiques susceptibles de représenter la différence essentielle qui existe entre le subjectif et l'objétif, seront contenues dans les représentations l^3 et t, de ces deux grandeurs L^3 et T; de là, l'importance des distinctions fondamentales Durée-Temps, Étendue-Espace.

Ce que nous construirons avec du Temps et de l'Espace, sera subjectif. Ces constructions pourront prendre dans notre Esprit un aspect objectif; mais l'objectivité résultante demeurera image psychique, quelles que soient ses ressemblances avec la Réalité.

Tout ce qui est sous la dépendance de la Durée et de l'Étendue, appartient aux Phénomènes, aux Réalités, et constitue l'Objétif et les Noumènes dont l'ensemble forme l'Univers.

Grâce à cette distinction, le Temps et l'Espace du physicien qui utilise les mathématiques, sont des grandeurs abstraites, des Abstrects purs, sur lesquels la raison peut logiquement et en toute sécurité exercer ses facultés investigatrices, pour parvenir à la connaissance analogique de tout ce qui est contenu dans la Durée et dans l'Étendue.

1. Kant, *Critique de la Raison Pure*, traduction C.-J. Tissot, sur la 7e édition allemande, Paris, 1835, pp. 69 et 108.
2. P. Juppont, *Température et Énergies*, 1899.

Digitized by Google

Les Objects, ainsi construits, sont rationnels; les conclusions que l'on en tire sont exactes, si, sous aucun prétexte on ne considère comme possibles les identifications Temps = Durée, Espace = Étendue. Ces identités sont absurdes, parce que contraires à la nature humaine et aux possibilités de la connaissance.

La « mécanique physique » heurte la tradition, qui rejette *a priori* les définitions de la Massivité et de la Spécivité, au nom de la certitude mathématique et de l'autorité qui s'attache aux grands noms de Lagrange, Laplace, etc.

Loin de moi la pensée de contester la valeur de la mécanique analytique, issue des formules de Galilée et de Newton ; cette doctrine, qui a été si féconde, n'a pas de plus fervent admirateur.

Les difficultés, les hésitations que j'ai éprouvées pour échapper à son emprise, m'expliquent les objections et les répugnances que soulèvent les deux définitions $M = L^3 T^{-2}$ et $S = L^2 T^{-1}$.

Les méthodes dogmatiques d'enseignement sont la cause directe de cette mentalité.

L'opposition s'atténue rapidement pour les esprits critiques, qui, dans les formules de la mécanique ne se bornent pas à voir les symboles mathématiques, mais perçoivent derrière eux, l'Étendue, la Durée et les Réalités que les lettres L et T, et leurs combinaisons représentent.

Ils reconnaissent bien vite les avantages des définitions tirées des lois de Képler.

En effet, la « mécanique physique » comble une grave lacune, en ajoutant une théorie mathématique de la qualité, à la seule connaissance subjective de la quantité, que la mécanique classique, postule avec l'inertie de la matière, c'est-à-dire avec l'impersonnalité absolue des corps au regard de l'Énergie, impersonnalité qui met les espèces chimiques et les modalités physiques hors du domaine des postulats.

La « Mécanique physique » démontre que la mécanique classique serait une science objective, si la Nature était for-

Digitized by Google

mée par une seule substance, susceptible de satisfaire aux nombreuses conditions irréelles que le postulat $F = Mj$ et la loi de Newton $F = \frac{M\,m}{r^2}$ imposent.

La « Mécanique physique » lève l'opposition que le système C. G. S. élève entre la Masse physique $m = \frac{F}{j} = 1$ gr. et la Masse astronomique $M = r\sqrt{F} = 15.430.000$ grammes, en montrant que la Densité est une propriété dynamique, dont l'unité ne peut être logiquement déterminée, par le rapport de l'unité de Masse classique au volume de cette Masse unité, c'est-à-dire par des conditions dans lesquelles le temps ne joue aucun rôle.

La « Mécanique physique » se différencie de la mécanique classique, parce que, conformément aux résultats d'expérience qui révèlent la perméabilité magnétique, le pouvoir inducteur spécifique, la chaleur spécifique, etc., elle n'admet pas que le dynamisme énergétique des molécules des corps, par rapport à la Terre, soit identique dans l'Étendue et dans la Durée, au dynamisme des molécules, dans les espèces chimiques et dans les divers états (solide, liquide, vapeur, gaz) constatés par l'observation.

Telle est la traduction scientifique, que la Philosophie physique, donne de l'action de l'Énergie sur la Masse matérielle, et des liens qui unissent la Matière à l'Énergie de la Matière, cause unique des Phénomènes naturels.

Le Mouvement et le Changement. — Par suite des différences fondamentales qui séparent le Temps de la Durée, et ne permettent pas d'identifier l'Espace à l'Étendue, les Mouvements de la cinématique sont des Abstrects purs, comme le Temps et l'Espace qui servent à les former.

Ce fait doit être marqué par une précision terminologique.

Nous proposons de dire, conformément au langage usuel et au langage scientifique : La Dynamique est l'étude des *Mouvements* de la Matière. La Cinématique est l'étude des

Digitized by Google

Changements de position, ou de forme, des figures géométriques. Le terme *Déplacement* ne peut être utilisé, Maxwell lui ayant donné un sens précis, en électro-optique.

On éviterait ainsi l'erreur commise par Descartes lorsqu'il disait : Donnez-moi de la Matière et du Mouvement, je ferai le monde.

La Matière sans Mouvement est un non sens, un mythe, une impossibilité absolue, et le Mouvement sans la Matière, est un Abstrect pur qui ne peut être une cause.

Lorsque notre imagination analyse les facteurs algébriques $\frac{L}{T}, \frac{L}{T^2}, \frac{L^2}{T^2}$, etc., dont les sensations visuelles nous permettent d'objectiver la notion, elle ne peut que les concevoir abstraitement, sous peine de commettre une erreur aussi grande que la confusion du Centaure ou des Sirènes avec des êtres naturels.

La vue d'un homme qui marche, d'un oiseau qui vole, nous donnent l'Intuition de Mouvement; mais, si les conditions du Mouvement ne pouvaient être analysées qu'à l'aide de la vue, la notion objective de changement de position qui en résulte, bien que fondamentale, n'aurait aucun contact avec les principes de la dynamique et de l'énergétique.

Le Mouvement n'est qu'une manifestation de l'Énergie, cause universelle, que le génie scientifique a su découvrir par l'expérience, en élevant la connaissance des Phénomènes au-dessus des illusions et de l'insuffisance cognitive des sens.

Logiquement on ne doit donc pas dire que le Mouvement est une forme supérieure d'Énergie; toutes les manifestations de l'Énergie sont dues à de la Matière en Mouvement. Le son, la chaleur, l'électricité, la lumière..., etc., en sont des preuves surabondantes; la partie ne peut être assimilée au tout et en avoir les propriétés, surtout lorsque la composante du tout est une entité abstraite.

Il est intolérable de constater que le temps, l'espace, le nombre, sont couramment considérés comme des causes.

Ces abus de langage simplifient les faits, au point de supprimer tous les éléments de la réalité considérée, autres que

Digitized by Google

la condition dont on parle; ils conduisent aux pires erreurs objectives.

Ce vocabulaire doit être réservé aux poètes et, dans une certaine mesure, aux mathématiciens[1] auxquels toutes les fictions sont permises, dans les mondes irréels où ils placent les œuvres de leur imagination.

Le physicien qui veut déchiffrer le livre de la Nature, et renoncer à décrire des contrées imaginaires, doit éviter ces licences verbales, comme le plus grand des dangers, sinon la tour de Babel et la confusion des langues seront toujours une actualité décevante.

Dans cette situation, la Science et la Philosophie, irrémédiablement séparées, s'entravent réciproquement, au lieu de se prêter le mutuel appui qui est la condition nécessaire du progrès[2].

1. Notamment dans l'étude des géométries non euclidiennes et des métagéométries à n dimensions.

2. Dans les chapitres suivants de ce travail, nous étudierons les conséquences morales et sociales de la Philosophie physique.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Docteur J.-B. NOULET

(1802-1890)

Professeur a l'École de médecine et de pharmacie,

Directeur du Musée d'histoire naturelle,

Membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE INTELLECTUELLE
DE TOULOUSE

LE PROFESSEUR J.-B. NOULET
(1802-1890).

A. — *Sa biographie*, par M. CARTAILHAC.
B. — *Le romaniste*, par M. J. ANGLADE.
C. — *Le botaniste*, par M. LECLERC DU SABLON.
D. — *Le géologue et le préhistorien, le directeur du Musée d'histoire naturelle*, par M. CARTAILHAC.

A. — SA BIOGRAPHIE

Le Docteur Jean-Baptiste Noulet a poursuivi à la fois des études littéraires, en se spécialisant dans le beau domaine des œuvres anciennes de Languedoc — dites romanes ou provençales — et des études scientifiques comprenant l'histoire naturelle du pays que, le premier, il dénomma « le Bassin sous-pyrénéen ». Il professa, avec plein succès, la Botanique et l'Agriculture. Il fut un zoologiste très estimé, une autorité parmi les géologues et les paléontologistes, un des promoteurs de l'Archéologie préhistorique. Les naturalistes lui doivent une vive reconnaissance pour sa grande part dans la fondation et les progrès du Muséum de Toulouse. A l'École de médecine et de pharmacie il fut, trente ans, un maître respecté et affectionné.

Son action, ses ouvrages, ses services se groupent ainsi en diverses sections que nous avons maintenues dans cette Notice. Grâce au savant et gracieux concours de MM. les

Digitized by Google

professeurs J. Anglade et Leclerc du Sablon elle semble assez complète pour être publiée; ils n'ont pas connu le Docteur Noulet, leur hommage en a plus de prix.

Nous l'offrons à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse qui l'attendait depuis un quart de siècle. A cette distance on jugera bien mieux la place du docteur Noulet parmi les érudits et les savants qui, durant le dix-neuvième siècle, ont appartenu à cette compagnie. Il l'a fidèlement servie et lui a donné un pur éclat.

Jean-Baptiste Noulet naquit le 11 floréal an X (1er mai 1802), à Venerque, bourg assez important, sur les hauteurs qui bordent l'Ariège à droite, le suivent jusqu'à son confluent avec la Garonne, et aboutissent à Toulouse. Le village est signalé par une église romane intéressante, mais les maisons ont généralement perdu l'aspect ancien; l'aisance générale a favorisé leur rajeunissement et les constructions. Le site est d'ailleurs charmant : On a sous les yeux, à l'ouest, les lointains horizons de la grande plaine, et, au sud-ouest, la silhouette des Pyrénées; à l'est, les légères collines du plateau, la terre boisée ou cultivée, parsemée de métairies. Les propriétés sont fort soignées par une population excellente. Les principales familles, qui ne sont pas les moins laborieuses, sont demeurées dans la simplicité d'autrefois, n'excluant ni la recherche de l'élégance, ni le goût des choses de l'esprit. Dans l'une d'elles, de fortune modeste, le jeune Jean-Baptiste avait grandi, bien doué, questionnant volontiers, si bien que ses parents l'appelaient « notre curieux ». On le crut né pour le sacerdoce; sa mère en était ravie. On décida de l'envoyer « aux études », à Toulouse. Il vénéra sa mère : cinquante ans plus tard, dans une publication destinée à l'intimité, il écrit : « ... J'étais attendu dans cette solitude où je me complaisais tant avec ma bonne mère, où je vis seul aujourd'hui[1]. » Cette solitude, c'était Venerque. De là il

1. Avant sa mère il avait perdu un frère affectionné. En 1854 il lui avait dédié une de ses publications. L'isolement lui devint insupportable. Il voulut autour de lui des figures amies; il adopta une famille.

Digitized by Google

datera presque tous ses ouvrages. Il y passera toutes les semaines que ses fonctions à Toulouse et ses excursions lui laisseront disponibles. C'est là qu'il repose. Il mourut à Toulouse, à quatre-vingt-huit ans, le 24 mai 1890; Il s'éteignit s'étant brusquement affaibli; la veille il avait reçu des visites et causé paisiblement.

Suivons le cours de sa vie.

Gros chagrin lorsqu'il se vit éloigné des champs, privé de sa liberté, enfermé dans le vaste ancien collège de l'Esquile, petit séminaire sous la direction des prêtres du diocèse. On n'y forçait pas les vocations; Noulet, apprécié chaque jour davantage, au lieu de sortir dans les ordres entrait à l'École de Médecine. A des points de vue bien divers il devait faire honneur aux maîtres de sa jeunesse.

En 1826, il avait été le lauréat de l'École et avait reçu comme prix, les six volumes — aux armes de Toulouse — de la *Flore française* de Lamarck et de Candolle; on peut penser que ses goûts étaient déjà remarqués de son entourage. Il concourut avec succès pour l'Internat, le 10 décembre, débutait à l'Hôtel-Dieu, s'y distinguait et obtenait, en 1832[1], son diplôme de docteur. Dès sa sortie de l'Hôtel-Dieu il cherchait à fixer sa vie dans une situation indépendante et il voulait autre chose que la pratique de la médecine dans laquelle pourtant il réussissait. Il s'était attaché davantage aux sciences naturelles; il avait confiance en lui, il se mit en mesure de parvenir à l'enseignement grâce à elles. Un passage d'un article de la *Revue du Midi* va nous informer; il est de 1834: « Depuis près de dix ans le docteur Noulet vit à peu près isolé de tout ce que la société offre d'attraits à celui qui la recherche. Dédaignant les plaisirs auxquels sa jeunesse lui donnait droit, il a passé le plus beau temps de sa vie entre l'étude de la nature et celle des livres, au milieu des plantes et des ossements fossiles, parmi les coquilles vivantes et les animaux enfouis. »

Cela revient à dire que ce jeune docteur avait solidement

1. A la Faculté de Montpellier.

Digitized by Google

préparé sa vie scientifique et littéraire. Cette *Revue du Midi* qui le loue, nous verrons tout à l'heure dans quelles circonstances, était une des nombreuses productions de la floraison romantique.

Elle avait vu le jour en 1833. Un jeune étudiant de Bergerac qui plus tard, économiste fort distingué, honorera l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Léonce de Lavergne était l'un des promoteurs. Il avait attiré Noulet, dont il devait rester toujours l'ami, dans le cénacle de la *Revue*. Elle vécut six ans, et, suivant notre expression actuelle, ne fit pas ses frais. Mais ses rédacteurs avaient gardé leur idéal ; ils purent continuer leur mission, plus instruits, plus habiles, plus désireux que jamais de populariser nos légendes, nos chroniques, l'histoire et la beauté de nos monuments. Ce sont les termes même d'un second appel au public qui ajoute qu'ils sont « en majorité languedociens, d'autres aquitains, quelques-uns provençaux... qui se distinguent, comme autrefois, par un chaleureux patriotisme ». L'éditeur de la nouvelle revue, put, grâce à eux et à quelques nouveaux venus, publier durant trois ans encore, de 1837 à 1842, les six tomes de *la Mosaïque du Midi*, dont la réputation s'est maintenue [1].

La première livraison de la *Revue du Midi* apportait aux lecteurs et aux familles quelques pages que l'on peut lire encore avec utilité sur « les plantes voyageuses de nos contrées », l'article est signé Noulet. Un autre, non signé, dans la livraison suivante parle « des herborisations et des herbiers ». Or l'auteur dit, à propos d'une plante, « l'Angélique si poétique dans les pages gasconnes de Goudelin ». Ce botaniste, qui connaît son Goudelin, qui l'aime, et orthographie ainsi son nom, ce ne peut être que Noulet. Ses notes, dans l'une et l'autre revue, sont consacrées tantôt à la botanique, par exemple à la Vallisnerie spirale, tantôt à la zoologie, toujours avec préoccupation d'intérêt méridional, « les

1. C'est peut-être le long compte-rendu du procès émouvant et célèbre de Mme Lafarge qui prolongea la recherche et la lecture de ces volumes.

Digitized by Google

oiseaux de proie nocturnes du Midi, le chamois isard des Pyrénées », et d'autres.

Pour signer ses articles littéraires, Noulet avait plusieurs pseudonymes : Sous le titre général de « Souvenirs de mon oncle le docteur », ce sont de jolies nouvelles qui surnagent dans le recueil : « Une consultation après minuit » et « Une mère ». Celle-ci inspira à Vilhemsens, dont J.-P. Laurens épousa la fille, deux dessins qui ont orné, jusqu'à la mort du docteur, le chevet de son lit.

En 1831, le docteur Noulet avait adressé son premier mémoire à l'Académie des sciences de Toulouse. Il était déjà l'ami de quelques-uns des membres, son œuvre fut d'autant mieux accueillie qu'elle avait une valeur évidente. Revue et augmentée elle devint, en 1834, son premier ouvrage imprimé : *Précis analytique de l'histoire naturelle des mollusques qui vivent dans le bassin sous-pyrénéen*. La préface, d'une très bonne allure, d'un ton simple et ferme, exposait le plan des études que l'auteur envisageait et dont il livrait au public un chapitre préliminaire.

Avant la fin de l'année Noulet était élu, à Venerque, correspondant de l'Académie de Toulouse. Le baron Larrey, le célèbre chirurgien de la grande armée, fixé dans cette ville, avait appuyé sa candidature.

Le Jardin des Plantes, créé par les soins de notre Académie au dix-huitième siècle, avait été, pendant et après la tourmente révolutionnaire, l'objet de la sollicitude de Picot de Lapeyrouse, né à Toulouse en 1744, influent parmi les désorganisateurs de l'ancien régime, mais naturaliste aux vues larges, assez informé dans plusieurs branches, par exemple dans les mines et surtout botaniste habile, déjà renommé; la flore des Pyrénées lui doit de luxueuses publications; son herbier des montagnes fut visité par bon nombre d'étrangers. Grâce à son influence, on transféra le Jardin de l'Académie aux terrains des Carmes, devant la porte Montgaillard. Il y fit joindre une salle de démonstration et, par une pente toute naturelle, commencer, en outre, l'aménagement du monastère pour y loger le directeur. Le citoyen

Digitized by Google

Picot put, en qualité de professeur et de directeur, s'installer là, y demeurer jusqu'au passage de l'Empereur, reçu à Toulouse au milieu d'un enthousiasme exubérant, qui eut pour résultat de faire accorder à la Ville une foule de bénéfices, notamment la propriété, sans bourse déliée, du terrain des remparts et du monastère des Carmes. Vers la fin de l'Empire, Picot de Lapeyrouse, membre de l'Institut, alla vivre à Paris, laissant ses fonctions à son fils Isidore. Elles devinrent vacantes vers 1830. Noulet était tout désigné pour les occuper. Il fut d'abord nommé professeur de culture au Jardin, et ce titre figure sur sa première publication, son *Précis analytique*. Diverses notes de la presse toulousaine soulignèrent son succès, et pourtant on ne lui octroyait pas la direction qui lui avait été promise. Un concurrent avait paru. M. Moquin-Tandon arrivait de Montpellier où il avait honorablement conquis ses deux doctorats, de Marseille où il avait débuté dans l'Université. Il s'installait à la Faculté de Toulouse en 1833; très appuyé, il n'eut qu'un mot à dire pour devenir directeur du Jardin. Noulet jugea qu'il ne pouvait rester dans une position subalterne sans manquer à sa dignité, car Moquin avait son même âge. Il donna fort simplement sa démission. La presse locale unanime manifesta ses regrets. Dans un article particulièrement sympathique nous avons puisé le paragraphe cité plus haut.

Noulet prendra dignement sa revanche en préparant la publication de sa *Flore du bassin sous-pyrénéen*, 1837, et, avec la collaboration de son ami le Dr Dassier, le *Traité des champignons comestibles suspects et vénéneux du bassin sous pyrénéen*, 1838, orné de superbes planches en couleur.

Alors sonna l'heure d'une juste réparation: La Ville fonda pour lui une chaire d'agriculture, la première en province, croyons-nous. Il devait professer plus de quarante ans avec des connaissances scientifiques supérieures au niveau ordinaire du savoir des agronomes de ce temps; il apportait à son enseignement l'expérience acquise sur ses propres métairies, dans un contact fréquent, depuis plus de quinze ans, avec les cultivateurs de son cher Venerque.

Digitized by Google

Laissons parler un de ses auditeurs fidèles.

Longtemps après ces débuts, en 1869, parut le très bon et précieux ouvrage de l'un d'eux, M. Théron de Montaugé, membre de notre Académie, l'*Agriculture et les classes rurales dans le pays Toulousain depuis le milieu du XVIII^e^ siècle*, couronné par l'Académie française et la Société centrale d'Agriculture. A plusieurs reprises, le lecteur rencontre le nom du docteur Noulet et l'éloge de son cours d'agriculture (pp. 533, 553, etc.) : « Les élèves de l'École normale d'instituteurs le suivaient régulièrement, des excursions agronomiques le complétaient. J'ai eu quelquefois la bonne fortune de voir le domaine que j'exploite choisi pour but de ces promenades, et je dois dire que j'ai été charmé »; et ailleurs : « En éclairant ses auditeurs sur les secrets de l'art difficile qu'il professe, M. Noulet sait leur en inspirer le goût. J'en parle en connaissance de cause, parce que j'ai eu la bonne fortune de m'instruire à cette école, et bien d'autres avec moi conservent un précieux souvenir de ses leçons[1]. »

Il est aisé de comprendre que ce propriétaire agronome, ce professeur d'agriculture fut accueilli, dès qu'il lui plut, dans la *Société d'agriculture de la Haute-Garonne*, cercle sévère dans le choix de ses membres, où l'on travaillait avec conscience, en toute indépendance, où l'on oubliait la politique; Noulet fut membre actif, collaborant très volontiers aux travaux délicats des jurys; son autorité s'imposait, et sa courtoisie effaçait toujours les difficultés. Le rapport au Ministre, qui lui fut demandé pour l'Exposition universelle de Paris en 1867, fut particulièrement estimé. Plusieurs fois, la Société le fit asseoir au fauteuil présidentiel.

Mais revenons vers 1837. L'École secondaire de médecine

1. En 1860, Noulet avait en train un petit volume dédié aux instituteurs : *Éléments d'agriculture*. J'ai retrouvé, dans les épaves dispersées de son « cabinet », le manuscrit. La première partie seule est achevée, déjà garnie de ses figures. La seconde est ébauchée, et dévoile le travail consciencieux et patient de l'auteur. Trop difficile pour lui-même, sans doute, il renonça à le terminer.

Digitized by Google

et de chirurgie a abandonné les locaux sordides de l'ancienne Faculté, rue des Lois. Elle est aux Carmes déchaussés, dans ces bâtiments qu'avaient choisis les administrateurs de la Ville et Picot de Lapeyrouse. Dès que le calme permit de songer à l'installation de nouveaux établissements scientifiques d'instruction publique, les souvenirs des succès de Lapeyrouse inspirent le Conseil de l'École et les autorités. Une chaire d'histoire naturelle médicale[1] est offerte au docteur Noulet, très enchanté d'avoir de vrais étudiants autour de lui, dont il ne sera que l'aîné et qui aimeront ce qu'il aime. Le 11 mai 1841, dans un local refait partiellement à neuf, par le portail « monumental » qui s'élève de travers, entre le portique élégant du Jardin et la banale façade de l'église Saint-Exupère, l'École *préparatoire* de médecine et de pharmacie fit son entrée solennelle. Là, elle demeurera jusqu'à nos jours.

De cette période voulait parler le docteur Clos, dans son magistral rapport du 31 janvier 1857, *Coup d'œil sur l'état actuel de la botanique :* « Toulouse après Paris était naguère encore, de toutes les villes de France, une des plus richement dotées en fait de chaires de botanique : un cours de botanique médicale à l'École secondaire de médecine, un cours de botanique pure à la Faculté des sciences, et un troisième cours (municipal) élémentaire et entièrement destiné aux dames et aux gens du monde. » (*Rev. de l'Acad. de Toulouse,* t. IV, p. 28.)

A l'un de ces Congrès qui siégeaient au milieu du dix-neuvième siècle dans les centres provinciaux, sous l'influence bienfaisante et décentralisatrice de M. de Caumont, au Congrès méridional de 1858, le rapporteur sur les progrès de la botanique notait que le rang élevé du département, le quatrième en France, était dû d'abord aux publications, aux leçons du docteur Noulet, ensuite à l'entrée en scène d'un autre naturaliste habile, Moquin Tandon.

1. Plus tard, le titre fut modifié et devint « chaire de thérapeutique et de matière médicale ».

Digitized by Google

En 1840, Noulet avait obtenu aisément une autre satisfaction. Une place d'associé résidant de l'Académie était devenue vacante dans la section de médecine. Il posa sa candidature, appuyée par deux communications sur des cas intéressants de guérison obtenue par ses soins. Peu de jours après, il lisait l'éloge du docteur Cabiran, du Gers, engagé volontaire aux armées de la République, célébrité médicale, auteur du Rapport sur le forage du fameux puits artésien de notre École vétérinaire, dont les résultats sont encore précieux pour la géologie régionale. Le 2 avril Noulet fut élu. Presque aussitôt son concurrent heureux à la direction du Jardin des Plantes présenta un mémoire qui faisait, en quelque sorte, suite au *Précis* de Noulet sur les mollusques vivants. On y voit la marque d'une courtoisie fort distinguée. « En 1834, dit M. Moquin-Tandon, M. Noulet était presque seul à s'occuper des mollusques; son excellent ouvrage, rédigé avec beaucoup de précision, était le premier recensement qui ait été publié »; il a continué les investigations « avec une patience et une ardeur qui ne méritent que des éloges »; ce sont surtout « ses élèves » qui ont complété l'inventaire. Noulet remercia d'un sourire, mais il se chargeait de montrer lui-même, en 1857 et 1868, ce que devait être un inventaire à peu près définitif.

Tandis que son rival se dirigeait vers l'anatomie, la biologie, la tératologie, Noulet continuait à s'avancer vers la faune et la flore des mondes disparus. A 32 ans, dans son précis initial, il avait annoncé, comme un fait tout simple, qu'il publierait bientôt la géognosie du « bassin sous-pyrénéen », au centre duquel est placé Toulouse. C'est lui qui a choisi ce terme pour désigner le pays, tous les auteurs l'ont accepté, il est devenu classique.

Le mot « géognosie[1] » était alors fort employé. En 1823, J. de Charpentier, directeur des mines du canton de Vaud, correspondant de l'Académie royale de Toulouse, avait publié son essai sur la *Constitution géognostique des Pyrénées*,

1. De Werner, et visait l'étude directe des couches de la terre.

Digitized by Google

couronné par l'Académie royale des Sciences de Paris, fruit de quatre années d'études dans nos montagnes. Toulouse avait été en quelque sorte le point de départ de ses excursions en 1810 et 1811. Picot de Lapeyrouse l'avait « aidé de ses conseils et de son expérience, ... avait mis entièrement à sa disposition sa bibliothèque, ses collections... Il eut pour moi toutes les bontés qu'un père peut témoigner à son fils. » De Charpentier, comme ses devanciers, n'avait songé qu'aux monts Pyrénées; Noulet voudra se consacrer à l'étude de leur bassin.

Nous n'avons pas sa *géognosie* projetée sous forme d'un livre unique, nous l'avons dans un ensemble d'environ trente publications distinctes, la plupart ayant paru dans les mémoires de l'Académie. Encore longtemps, elles passeront sous les yeux des géologues et des paléontologistes.

Propriétaire, agriculteur, botaniste, il fréquentait les paysans; longuement il leur parlait dans leur langue. Il leur récitait des vers languedociens, les Géorgiques du Rouerguat Peyrot, prieur de Pradinas. Il notait en échange les dictons, les proverbes agricoles de la langue Moundino; sur son conseil, dans son savant ouvrage loué plus haut, Théron de Montaugé n'a pas dédaigné de citer textuellement, à l'occasion, ces mots populaires.

Dans le traité des champignons, qu'en collaboration avec le docteur Dassier, Noulet avait publié en 1838, on remarque le soin qu'il a pris de fournir les dénominations gasconnes et patoises, c'est-à-dire de la droite ou de la gauche de la Garonne. Il avait fait semblable relevé pour les poissons du même pays, la *Revue des Pyrénées* le retrouva et le donna plus tard.

Des causeries campagnardes il passa aux textes des auteurs. Les ouvrages de Champollion, de Raynouard, de Doujat, les grammaires, les dictionnaires, les catéchismes, les cantiques, les Noëls, les recueils, les discours, les chansons, les poésies, toutes les fantaisies dans les divers dialectes de nos régions, les éditions originales et les autres commencent à garnir les rayons de sa bibliothèque; il les lit, les apprécie, les annote, les commente.

Digitized by Google

Un beau jour, en 1843, à propos de la légitimité du nom de Goudelin, appliqué à l'auteur du Ramelet Moundi, il publiera seize pages qui prouveront que sa science spéciale est sérieuse. En 1847, en se délassant du long et pénible travail de l'édition des *Flors del Gay Saber*, il déchiffrera cinq chronogrammes inédits en langue romane, et enfin paraît l'édition susdite, une œuvre de tout premier ordre.

En 1850 il préside l'Académie. Doit-il le fauteuil aux sciences ou aux lettres? Il opte pour celles-ci; son discours est consacré à *l'Influence de la littérature française sur la littérature romane*. Vingt-neuf ans plus tard, un maître illustre de la philologie romane, Camille Chabaneau, jugeant l'œuvre de Noulet, le signalera comme l'un des hommes auxquels l'on doit le plus de reconnaissance. Aujourd'hui c'est un autre savant linguiste qui réédite ce jugement si élogieux dans sa notice sur Noulet publiée plus loin, et le confirme.

De 1850 à 1860, on compte dix publications de Noulet sur la langue romane, neuf sur la géologie, quelques autres sur la botanique. Il partagea ainsi, toute sa vie, ses pensées et ses rédactions.

En 1851, un nouveau fleuron s'ajoutait à sa couronne, un nouvel amour avait pris place dans son cœur. Dans un coin sauvage du voisinage de Venerque, il a vu de ses yeux, recueilli de ses mains, les vestiges de l'homme contemporain des faunes éteintes. Un des premiers, en Europe, il a cette bonne fortune. Il parle de ses découvertes avec sa prudence instinctive, sa confiance raisonnée, sa belle clairvoyance, sa constante exactitude. Ses notices sont classiques; on les avait citées au début, il faut toujours les étudier si l'on s'intéresse à l'archéologie préhistorique, à la paléontologie humaine. Les publications successives ne seront pas moins louables.

Enfin, à un autre titre, la mémoire de Noulet, particulièrement à Toulouse et dans notre Compagnie, mérite les meilleurs souvenirs.

Il réclamait dès 1831, dans son premier petit livre, la

Digitized by Google

fondation d'un muséum d'histoire naturelle à Toulouse. En maintes occasions, et surtout aux séances de l'Académie, il rappelait ce vœu et ses espérances. Il disait un jour que si ce musée était enfin installé, ouvert au grand public, il lui remettrait ses collections. On savait l'importance de celles-ci, fruit de recherches méthodiques et heureuses exécutées pendant beaucoup d'années, dues aussi à mille dons des correspondants généreux. Le procès-verbal de la séance enregistre sa promesse.

Grâce à l'énergie d'un membre de l'Académie, du Dr Filhol, en juillet 1865, ce muséum est fondé et il a très bonne allure. Sa direction passe aux mains de Noulet en 1872. Ses propres trésors s'y accumulent, s'y étalent et aussitôt le mettent, à divers points de vue, hors de pair en province. Une bonne impulsion méthodique en assure les progrès et la prompte renommée récompense le maître, ses collaborateurs, ses disciples, alors groupés dans la Société d'histoire naturelle dont ils étaient les fondateurs bien inspirés.

Cette part des œuvres de Noulet, mérite bien de constituer un des chapitres de notre notice. L'occasion de publier ces faits avec quelques détails est d'ailleurs excellente : notre muséum existe, et a grandi, depuis un demi siècle.

Le 12 mai 1886, on célébrait le centenaire de Parmentier, qui sut comprendre et faire reconnaître l'importance de cette solanée décrite par le français Charles de l'Escluse (1601), mais dont l'Europe négligeait dédaigneusement la culture. La fête nationale qui devait commémorer ces souvenirs eut lieu à Toulouse, sur l'initiative de la Société de Pharmacie du Sud-Ouest, traversant alors une de ses meilleures périodes.

Elle voulut un digne président de cette solennité, songea de suite à Noulet, et elle eut la très heureuse inspiration de profiter de la circonstance pour célébrer, en quelque sorte, le *jubilé* du professeur, pour lui décerner l'honorariat en lui offrant la présidence. Il ne put refuser et, par suite, les adhésions spontanées arrivèrent de tous les côtés plus nombreuses qu'on ne l'avait d'abord espéré.

Digitized by Google

Noulet était au fauteuil et la salle était comble; le président annuel, ouvrant la séance, avait en ces termes souligné les intentions de la Société de pharmacie :

« Vos longues années de professorat à l'École de médecine et de pharmacie de Toulouse ont fait passer sous vos yeux plusieurs générations d'étudiants qui, tous, ont conservé pour vous une profonde sympathie poussée jusqu'à la vénération. Une très grande partie des membres de cette Société a suivi vos cours; ...à l'élévation de votre enseignement se joignait une bienveillance inépuisable... Vos leçons étaient suivies avec intérêt, avec empressement; vous saviez rendre la science si agréable; vous passionniez vos auditeurs!... Ils ont appris à vous aimer à cause de la douceur et de l'attrait de votre langage, comme on aime les fleurs pour leur éclat et la suavité de leur parfum,.. nous admirons aujourd'hui la condescendance et la bonté du maître qui consent à devenir le collègue de ses élèves d'autrefois. »

Chaque orateur offrit son bouquet de compliments. Le secrétaire, M. Tujague, en ces termes : « En vous saluant au milieu de nous, nous croyons revenir à nos années d'autrefois, où notre auditoire d'étudiants acclamait l'arrivée de son cher professeur. Vous êtes le même homme au sourire accueillant, au regard plein de vivacité, reflétant la bonté traditionnelle des grands maîtres,... il nous semble que nous seuls sommes changés ici. Vous n'avez pas oublié vos anciens élèves et vous continuez de leur être attaché, car, chez vous, le professeur était doublé d'un ami... Tout en nous instruisant beaucoup, vous nous inspiriez l'amour de la science, et ce n'est pas seulement en vue des examens qu'on vous écoutait.... vous avez fait beaucoup de botanistes parmi les pharmaciens; cette science leur reste au milieu de leurs occupations professionnelles ; elle leur apporte un intérêt qui charme les loisirs, console les ennuis; ils dirigent de ce côté des études qu'ils tâchent de rendre utiles au progrès, et en même temps pensent au vénéré professeur qui leur en donna le goût... »

M. Noulet répondit par une allocution exquise dans la

Digitized by Google

bouche d'un homme de quatre-vingt-quatre ans, dont on avait bien raison de dire que, seul, il n'avait pas vieilli. Il remercia l'assistance exceptionnelle, les anciens élèves « qui avaient voulu lui donner un nouveau témoignage de leur attachement », et leurs invités « qui avaient doublé la valeur de cette démonstration. »

« Pour les anciens élèves, ajoutait-il, c'était vouloir me rappeler le bon temps où, pendant plus de cinquante ans, je me complus à cet enseignement, que leur assiduité et leurs succès m'avaient rendus plus attrayant. »

Et M. Noulet prit plaisir à préciser la méthode d'enseignement qui avait si bien réussi. Il ajoutait : « c'est ainsi que si je ne fis pas de chacun de mes élèves un naturaliste de profession, je suis sûr qu'en leur inspirant le goût de l'histoire naturelle et les initiant à l'esprit de la méthode qui doit servir de guide dans son étude, je les disposais heureusement à s'approprier, sous ce rapport, toutes les connaissances que leur honorable profession exigerait d'eux à l'avenir. »

De vifs applaudissements, des scènes touchantes clôturèrent les paroles du maître vraiment heureux.

L'auteur de la conférence sur Parmentier, le très érudit H^le^ Marcailhou d'Aymeric, ne manqua pas de lui adresser un solennel hommage, et le soir, au banquet, M. Noulet eut encore une large part dans les toast qui témoignaient, avec une franche vivacité, de sentiments si honorables pour l'assemblée et pour lui.

Ce toulousain géologue, paléontologiste, préhistorien, était contemporain très exactement d'Édouard Lartet, né dans le département voisin, entraîné par hasard vers les mêmes sciences. Agés de trente-cinq ans environ, ils se découvraient, bientôt ils collaboraient quelque peu, plus tard ils devenaient grands amis. Noulet, après son doctorat, travaillait depuis plus de quinze ans avec énergie quand il fut nommé professeur dans l'enseignement supérieur. Il fut uniquement soutenu par les intelligences distinguées de sa province. Il partagea son temps entre Venerque, Toulouse et les excursions dans son bassin sous-pyrénéen. Il ne fit que deux ou

Digitized by Google

trois voyages à Paris, très brefs. L'Académie des sciences de Toulouse eut la primeur de la plupart de ses travaux.

Édouard Lartet, avocat, simple amateur des sciences, d'un esprit curieux et clairvoyant, laborieux, méthodique, fut étudiant à Paris. Il avait découvert le Muséum, ancien Jardin du roi. Il était séduit par le grand intérêt de l'histoire naturelle lorsqu'il regagna sa maison ancestrale au fond du Gers et du Midi. Dans un terrain qui lui appartint, il rencontra d'étonnantes nouveautés paléontologiques, il les comprit, il les signala, il les porta aux maîtres de Paris et, chaque année, il séjourna plusieurs mois dans la capitale.

Cinq ans lui avaient suffi pour conquérir une légitime renommée. Plus tard, son pied à terre à Paris fut le rendez-vous des géologues de tous pays. Ses œuvres ont plus de portée et eurent plus de retentissement que celles de Noulet.

Celui-ci, n'était que chevalier de la Légion d'honneur et il devait ce titre à l'agriculture, lorsque Lartet fut promu officier. Ils ne furent liés à l'Académie des sciences de Paris par aucune des formules convenues. Pourtant le fondateur de la paléontologie humaine avait à son actif trente ans de fidélité à cette Compagnie et, par ses communications, lui avait donné un durable éclat. Noulet l'eut également honorée. D'où vint donc cet ostracisme. On peut répéter le mot de Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, lorsque grandissait et s'arrêta sous la Coupole la discussion sur les conséquences de la découverte des singes fossiles : « L'heure n'a pas encore sonné. » Mais les travaux et les découvertes de Lartet et de Noulet ont singulièrement servi aux progrès de la science française.

Aujourd'hui, devant l'Académie des sciences de Toulouse dont ils étaient, il nous est particulièrement doux de réunir encore leurs deux noms.

Il y a juste cinquante ans, licencié en droit, ayant fréquenté la Faculté des lettres et la Faculté des sciences, j'avais eu de mon père la récompense rêvée de visiter Paris et l'Exposition universelle. Que de belles heures j'ai passées dans la galerie centrale dont LARTET avait été l'un des principaux organisateurs, où s'étalait aux regards du monde

Digitized by Google

étonné l'*Histoire du Travail*. Au Congrès international d'archéologie préhistorique, présidé par M. LARTET, j'avais eu la bonne fortune d'être accepté, avec son fils, au nombre des jeunes secrétaires. Au retour, avec mes souvenirs, j'écrivis un article pour la *Revue de Toulouse*, sur Les Civilisations primitives, il était dédié à M. le docteur NOULET. L'étudiant rapportait au Maître un reconnaissant hommage. Il ne fait pas autre chose aujourd'hui. Il éprouve une satisfaction profonde d'avoir pu remplir avant la fin de sa vie tout son devoir. Il empruntera au bon NOULET les paroles mêmes par lesquelles se terminait son éloge du docteur Ducasse, son vénéré professeur :

« On remue plus que des cendres, on vit au milieu du rayonnement de son âme, avec ce profond respect que la mort imprime en toutes choses; on se trouve si bien de ce commerce mystérieux, qu'on ne le quitte qu'à regret : c'est l'étreinte suprême que l'on voudrait prolonger encore. »

Digitized by Google

B. — LE ROMANISTE

En 1882, l'Université de Toulouse se vit dotée d'une Chaire de langue et littérature méridionales. Cette chaire aurait dû être créée dès 1229, si l'Université d'alors n'avait pas été fondée spécialement pour déraciner nos ancêtres et pour conduire les étudiants méridionaux de cette époque dans les droits sentiers de la saine orthodoxie. Mais enfin tout vient à point, qui sait attendre; M. Antoine Thomas, aujourd'hui Professeur à la Sorbonne et Membre (ou *Manbre*, comme il écrit phonétiquement) de l'Institut, fut le premier occupant de la nouvelle chaire. Par son enseignement et par la fondation des *Annales du Midi* le nouveau maître fit connaître bientôt dans nos milieux méridionaux les bonnes méthodes de la philologie romane; elles y ont prospéré depuis, sous l'impulsion de M. A. Jeanroy, justifiant les espérances du début.

Mais la philologie romane était représentée depuis longtemps à Toulouse par deux esprits éminents : l'un, l'abbé L. Couture, avait organisé à l'Institut Catholique un enseignement dont un maître difficile, M. Paul Meyer, eut souvent l'occasion de faire l'éloge; on doit à l'autre, le docteur J.-B. Noulet, d'importantes publications. Le domaine de son activité professionnelle était l'Histoire naturelle et la Thérapeutique, car il était professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie. Mais de bonne heure Noulet avait eu le goût des études romanes; il s'y distingua par une sûreté de méthode et un sens inné de la philologie, qui lui ont assuré une place honorable dans une science difficile et qui était alors, du moins en France, à ses débuts.

Parmi les travaux qui font encore honneur à Noulet romaniste, il faut citer, en première ligne, son édition des *Joies*

Digitized by Google

du Gai Savoir[1]. Dans un article bibliographique, consacré à la réédition de ce livre par M. Jeanroy[2], nous avons écrit les lignes suivantes qu'on nous permettra de citer : « Les *Joies du Gai Savoir* ont été d'abord éditées par cet érudit si sûr et si dévoué à nos études que fut le docteur Noulet.

Noulet était un de ces excellents autodidactes, à qui il n'avait manqué que d'avoir, au temps de la formation de leur esprit, de bons maîtres et des instruments de travail. Ils n'abondaient pas, ni les uns ni les autres, du moins pour ce qui est de la philologie romane, vers 1820 ou 1830. Aussi y avait-il des lacunes dans l'éducation philologique de notre romaniste ; mais il y suppléa par des lectures nombreuses et des travaux minutieux ; il avait une belle bibliothèque romane[3], qui se dispersa aux quatre coins, sans qu'aucune société, compagnie ou corps méridional essayât de la retenir. Il ne fut jamais de l'Académie... des Jeux Floraux, et pourtant c'est lui qui aurait dû éditer les *Leys d'Amors*, aux lieu et place de Gatien-Arnoult, qui était moins bien préparé que Noulet à cette publication. Un de nos amis, M. F. de Gélis, a acquis l'exemplaire des *Leys d'Amors* qui a appartenu à Noulet : de nombreuses notes et corrections montrent combien ce professeur d'Histoire naturelle avait le sens de la philologie romane. »

Ce qui le montre encore, c'est l'éloge que M. Jeanroy fait de sa traduction des *Joies du Gai Savoir* : « Quant à la traduction, j'ai cru devoir la conserver dans son ensemble ;

1. *Monumens de la littérature romane*... publiés par Gatien-Arnoult. Seconde publication. Paris, Toulouse; s. d. (la préface est de 1849). Il n'y a rien de Gatien-Arnoult, sauf les deux pages d'avertissement qui, à partir de la ligne 15, sont... de Noulet ! Le vrai titre est à la p. VII : *Las Joyas del Gay Saber*... par le docteur J.-B. Noulet. L'ouvrage composé de XVI + 302 pages, fort bien imprimées, était devenu très rare et se payait de 25 à 40 francs dans ces derniers temps.

2. Cf. *Annales du Midi*, 1917, p. 261-273. La réédition de M. Jeanroy a paru dans la *Bibliothèque Méridionale*, 1re série, tome XVI.

3. Cf. le catalogue (rédigé par M. Fouque) intitulé : *Importante collection des œuvres de divers auteurs languedociens*... [1894], avec préface de E. C[artailhac]. In-8° de VIII + 140 pages.

Digitized by Google

elle est d'une littéralité systématique, parfois un peu déconcertante, mais non sans charme, laquelle, au surplus, était seule propre à rendre une pensée si souvent incertaine, confuse et presque inexistante. Je me suis borné à remplacer quelques expressions trop archaïques ou inexactes et à effacer les contresens. » (P. II.) Tel est l'hommage justifié rendu par M. A. Jeanroy à son prédécesseur.

Noulet avait rempli, fort à son honneur, la tâche de déchiffrer le manuscrit des Fleurs, assez difficile à lire. Il s'acquitta avec non moins de bonheur d'une autre tâche peut-être plus ardue : celle de copier et d'éditer les poésies contenues dans le manuscrit de Raimon de Cornet. Gatien-Arnoult le lui avait remis en 1847 ; ce manuscrit avait passé déjà par de nombreuses mains ; mais aucun de ses possesseurs ou de ses détenteurs n'avait eu le courage d'entreprendre la longue et pénible besogne que représente la lecture d'un manuscrit comme celui de Cornet, mal écrit, maltraité par le temps, rendu peu lisible par l'humidité. Noulet étudia avec patience le précieux recueil, mit de l'ordre dans ses cahiers et, grâce à ses indications, le manuscrit fut heureusement restauré. Noulet associa à la publication de ce texte, si important pour le quatorzième siècle toulousain, Camille Chabaneau. Celui-ci était comme Noulet un autodidacte et des meilleurs. Comme il n'appartenait pas, au début de sa carrière, à l'Université (il était contrôleur des postes), sa bonne étoile, *sa bona escarida*, comme disaient les troubadours, l'amena jusque dans une Faculté des lettres, où il put enseigner sa science et former des élèves, tandis que Noulet continua à étudier la philologie romane et à enseigner la matière médicale. *Habent et sua fata professores !*

Il n'est pas facile de déterminer la part de chaque collaborateur dans le volume[1] publié par Noulet et Chabaneau.

1. *Deux manuscrits provençaux du quatorzième siècle...* par le docteur J.-B. Noulet et Camille Chabaneau. Montpellier-Paris, 1888. (Publications spéciales de la Société pour l'Étude des Langues Roma-

Digitized by Google

Noulet, qui avait déjà publié quelques-uns des textes qu'il contient, se chargea de copier et de collationner les textes et il le fit avec soin et conscience. Les notes finales, le glossaire, les remarques grammaticales sont l'œuvre de Chabaneau. Les notices littéraires paraissent être de Noulet; les remarques métriques de Chabaneau.

Noulet n'était pas seulement un bon éditeur de textes, chose rare en province, à son époque. Il s'attaqua à quelques légendes et en démontra la fausseté. Dans ce domaine, une de ses hardiesses les plus grandes, et qui lui valut peut-être de ne pas être appelé aux Jeux Floraux, consista à démolir dextrement la légende de Clémence Isaure. Nous avons vu depuis d'autres hardiesses dans les études historiques; mais à Toulouse, et en 1852, l'acte dut paraître bien osé et Noulet se sent obligé de s'excuser naïvement de son audace. Qu'on y réfléchisse un peu : démontrer dans une Académie toulousaine par le bon sens et l'érudition, l'un guidant l'autre, qu'Isaure était une chimère et que Clémence était une vertu, celle de la Mère du Christ, la « Vierge Clémente », la Clémence par excellence, personnifiée; dire que l'ensemble formait un mythe ou une mystification, à qui des gens naïfs, vaniteux ou rusés, avaient fini par donner la vie, tout cela était un scandale. Il aurait été plus grand encore, le scandale, si Noulet avait démontré, ce qui n'était pas difficile, que le manuscrit de Saint-Savin n'était ni du quinzième ni du seizième siècle, qu'il avait été fabriqué avec des bouts de parchemin jaunis naturellement ou artificiellement par ce maître faussaire qui était le collègue même de Noulet à l'Académie des sciences, c'est-à-dire le chevalier Du Mège !

Mais il ne faut pas démolir d'un seul coup toutes les légendes, comme il ne faut pas dire toute la vérité en temps de guerre; ménageons les âmes, les cœurs et les nerfs sensibles.

Cependant Noulet n'attendit qu'un an pour s'attaquer à une

nes, XIIIe publication). Notons que Chabaneau avait fait tirer trois *cartons*, qui manquent à la plupart des exemplaires, pour les pages XXXIII, 17, 145.

Digitized by Google

autre légende locale, moins répandue que celle de Clémence Isaure, mais aussi difficile à déraciner, car elle touchait à la vanité féminine. C'était la légende de la *Pléiade toulousaine*. Du Mège ayant lu, dans la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier, le nom de sept poétesses soi-disant toulousaines, leur fabriqua très vite un état civil. Ainsi faisait, deux siècles et demi avant lui, Jean de Nostredame, pour la Provence. Il suffit à Noulet de retrouver un petit écrit du seizième siècle, du Toulousain Nogerolles[1], pour démontrer la supercherie. Les noms étaient imaginaires et on en comptait seize au lieu de sept : mais il n'y en avait que sept dans Du Verdier et *seize* ne faisaient pas une *Pléiade*. L'inconscience de Du Mège — qui par ailleurs avait le goût des recherches originales et qui a fourni une grande somme de travail — relève de la pathologie. La hardiesse de Noulet fut grande : il faut presque autant de courage à un démolisseur de petites légendes qu'aux grands iconoclastes.

* * *

Noulet fut aussi un des premiers à étudier un côté peu connu de notre histoire littéraire ; ce sont les ouvrages écrits en patois du Midi de la France depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours. Nos histoires littéraires n'accordent aucune place à ces obscurs monuments des littératures provinciales, quoique certains d'entre eux soient au moins aussi intéressants que ceux de plusieurs auteurs français dont on charge bien inutilement la mémoire des enfants. Noulet n'avait pas trop d'illusions sur la valeur esthétique des ouvrages qu'il étudiait; mais l'histoire littéraire n'a pas le droit d'ignorer ces modestes représentants d'une langue qui n'a pas voulu mourir, malgré une sévère centralisation politique et l'éclat d'une magnifique littérature. La lecture des deux ouvrages de Noulet explique en partie l'origine du

1. *La Requeste faicte et baillée par les Dames de la Ville de Tolose...* Toulouse, 1555. On ne connaissait de cet opuscule, au temps de Noulet, qu'un seul exemplaire.

Digitized by Google

mouvement de rénovation de la langue et de la littérature méridionales au dix-neuvième siècle ; cette Renaissance n'a été un miracle que pour ceux qui ne remontent pas plus loin que les origines mêmes des grands courants littéraires et qui cherchent, par exemple, à expliquer la Pléiade ou le romantisme sans aucune connaissance des littératures étrangères. Le mouvement félibréen, dans sa splendide éclosion, est l'aboutissement d'une longue suite d'efforts et d'essais ; beaucoup d'esprits obscurs ont continué à maintenir le goût de notre langue, que le peuple n'avait pas abandonnée ; la tradition était restée vivante depuis le Moyen âge ; elle s'y rattachait par un fil quelquefois ténu, mais ce fil était le guide invisible, le lien mystique qui relie le présent au passé, à un très grand passé ! Noulet n'a pas fait œuvre de simple bibliographe ; comme l'auteur des *Précurseurs des Felibres*, F. Donnadieu, il a donné un grand exemple en appelant l'attention du monde savant sur cette littérature provinciale qui vit à côté, sinon en marge de l'autre, et qui est intéressante à plus d'un titre parce que, malgré ses maladresses, elle représente une partie de la vie intellectuelle de la nation[1].

* * *

Noulet possédait une sérieuse connaissance de la lexicographie de nos parlers ; elle se montre d'abord dans les observations qu'il présenta au sujet d'un mémoire de M. Paul Meyer. Ce savant venait de publier, dans la *Revue de Gascogne*,[2] une notice sur le roman de *Guillaume de la Barre*, par Arnaut. Vidal, de Castelnaudary. Noulet a étudié avec compétence, dans les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, une trentaine de mots rares du poème. Ses remarques originales et pénétrantes s'appuient

1. Les deux ouvrages de Noulet sont devenus très rares et auraient besoin d'être réédités et complétés.

2. T. IX (1858) ; tirage à part de 47 pages ; Paris, A. Franck.

Digitized by Google

sur une connaissance profonde de notre langue, de ses nuances et de son histoire.

Mais Noulet eut d'autres occasions de montrer ses aptitudes lexicographiques. Il avait amassé pendant de longues années (de 1848 à 1885, si nous en croyons M. E. Cartailhac) de nombreux matériaux en vue d'un *Dictionnaire de la Langue toulousaine*. Le manuscrit a été vendu à sa mort; mais les traces n'en sont pas tout à fait perdues et il ne sera peut-être pas impossible de le retrouver. On peut juger de son importance si on examine les glossaires que Noulet a mis à la fin de ses réimpressions d'ouvrages toulousains du seizième siècle : *Las Ordenansas et Costumas del Libre blanc* (Paris, 1876); *Las Nonpareillas Receptas* (Montpellier-Paris, 1880); *Les Joyeuses Recherches de la Langue tolosaine* (sans date; Toulouse, 1892). La réédition de ces textes si curieux pour l'histoire de la langue et des mœurs de Toulouse est accompagnée de notes lexicologiques fort précieuses. Le texte des *Joyeuses Recherches* du Dauphinois Odde de Triors, qui est la dernière en date des trois réimpressions, est fort doctement éclairci. De même *Les Ordonnances des gaies commères toulousaines du seizième siècle* sont savamment commentées.

Ce n'est pas d'ailleurs sans quelque hésitation que Noulet dut se résoudre à ces travaux; car ce brave homme de professeur de Botanique et d'Agriculture prit naïvement plus d'une précaution pour s'excuser auprès de ses lecteurs : les joyeusetés toulousaines du seizième siècle l'effrayent un peu : que pensait-il de celles d'Armand Sylvestre? Quoi qu'il en soit, la partie lexicologique de ces travaux est d'une grande importance pour l'histoire du dialecte toulousain et même des dialectes méridionaux en général. Il y a là des exemples fort précieux, tirés de livres rares et peu connus, empruntés souvent à des manuscrits : les éléments et le modèle d'un *Dictionnaire moundi* sont là; et ceci nous fait souhaiter davantage que le manuscrit de ce dictionnaire se retrouve et surtout qu'il voie le jour.

Digitized by Google

Préludant de bonne heure (1843) à son édition de l'auteur du *Ramelet moundi*, Noulet insista, dans un article sur le nom de *Goudelin*, sur ce point que la forme officielle était bien *Goudelin* et que l'auteur du *Ramelet* n'en a pas employé d'autre dans ses publications. Cela est parfaitement exact; mais il y a pour les noms propres méridionaux, comme pour les noms de lieux, une double forme : la forme officielle, qui, au dix-septième siècle, dépendait souvent du caprice d'un scribe, et la forme populaire qui est bien *Goudouli*[1] (sans *y*, naturellement, l'*y* n'existant pas à la finale... au moins dans la prononciation).

Le mot paraît se rattacher à une forme germanique; c'est peut-être un diminutif d'un nom comme *Godwin*, qui a donné en français *Godoin*; *Godw* — devenu *Wodo*, — suivi d'un suffixe diminutif germanique, donnerait régulièrement *Godolin* en français, *Goudouli* en languedocien moderne.

L'édition de Goudelin par Noulet nous paraît être un modèle du genre. Les rééditions d'auteurs en langue vulgaire ne sont pas rares de nos jours : peu d'entre elles ont été exécutées avec autant de probité scientifique, de soin et de science. Il s'agissait, en l'espèce, de faire connaître à un public étendu une œuvre intéressante et populaire par endroits, mais où les difficultés ne manquent pas. Le Conseil général de la Haute-Garonne avait décidé de faire de Goudouli une édition populaire; or, si Goudouli a écrit quelquefois pour le peuple, il a surtout écrit pour le « peuple » lettré de son temps; plus d'une réminiscence classique se cache sous les vers du poète « patois »; Noulet, humaniste comme tous les lettrés et savants de sa génération, a retrouvé la plupart des sources. Il n'a pas voulu donner un commentaire trop abondant; il estimait, avec raison, que les poètes portent avec

1. Dans le Narbonnais le nom a subi une déformation populaire et est devenu *Gourdouli*. On attribue d'ailleurs à ce *Gourdouli* des aventures fort plaisantes.

Digitized by Google

eux leur explication et que le commentaire, s'il est quelquefois nécessaire, surtout pour les non contemporains, ne doit pas étouffer de son lourd feuillage la fleur légère de la poésie; aussi n'a-t-il donné que le nécessaire, en expliquant, dans sa préface, que c'était suffisant pour les bons lecteurs, les autres n'attachant guère d'importance ni au commentaire ni au texte. Ainsi a été conçue et réalisée l'édition de Noulet; par le glossaire, abondant et précis, qui la termine, par le commentaire savant et sobre, par les soins de tout ordre dont elle témoigne, elle est digne de l'éditeur des *Flors del Gay Saber*, et elle termine bien sa carrière de romaniste; sous cette forme rajeunie, Noulet a gagné aû *Ramelet Moundi* de nouveaux lecteurs; les œuvres des poètes ne doivent pas servir de thèmes éternels de discussions philologiques — et quelquefois de simples querelles personnelles — aux éditeurs; elles méritent mieux : la sobriété des commentaires, la compréhension du texte sont le meilleur hommage rendu à la poésie par la philologie : les poètes modernes ou anciens ne nous en demandent pas d'autre.

* * *

Ainsi s'est éclairée pour nous, petit à petit, la figure de J.-B. Noulet, romaniste. Nous n'avons pas voulu étudier toutes les menues publications sorties de sa plume féconde; on en trouvera l'énumération dans la *Bibliographie* qu'en a donnée Visner et mieux encore dans le relevé bibliographique que M. E. Cartailhac a dressé avec soin et qui fait suite à cet article. Noulet était un autodidacte; mais il n'avait pas l'orgueil ou au moins la prétention, qui sont les défauts ordinaires de ces savants, qui ne doivent leur science qu'à eux-mêmes. Sous le prétexte qu'ils ont appris sans maîtres, il n'est pas rare qu'ils traitent avec quelque mépris ce qui a été écrit avant eux; pis encore, ils ne cherchent pas à compléter leurs connaissances, laissant aux « pédants » comme ils disent, le soin d'apprendre la science qu'ils appellent quelquefois officielle. Noulet ne fut pas de ceux-là ; comme le

Digitized by Google

montrent ses ouvrages, il eut le bon esprit d'étudier auprès de ceux qui savaient; il avait manifesté de bonne heure du goût pour les études romanes, et il y trouva jusqu'à la fin, comme il le dit, un délassement aux fatigues d'un long professorat et même aux recherches scientifiques. C'est à ces études peut être que son nom devra de survivre plus longtemps dans la mémoire de ses compatriotes. Son édition savante des *Fleurs du Gai Savoir*, son édition populaire de Goudelin font que le romaniste paraît avoir éclipsé le naturaliste; ou plutôt il apparaît bien qu'il a appliqué, dans l'un comme dans l'autre de ces domaines, la même méthode faite de probité scientifique, de patiente observation, guidée par l'imagination et bridée par le bon sens, d'étude minutieuse et objective des faits et des idées, la vraie méthode philologique en un mot, qui n'est qu'une forme de la méthode scientifique ou de la méthode tout court[1].

BIBLIOGRAPHIE DE PHILOLOGIE ROMANE

ŒUVRES LITTÉRAIRES ET DIVERSES

1843. De la légitimité du nom de Goudelin, appliqué à l'auteur du *Ramelet moundi*. (Toulouse, typ. Lavergne, 1843, 16 pp. in-8.)

1847. Cinq chronogrammes inédits en langue romane. Toulouse, 1847, 12 pp. in-8. (Extr. *Mém. Acad. r. des Sc. de Toulouse*, sér. III, t. III, p. 324).

1850. Dissertation sur le mot roman *Mondi*. (*Acad. Sc. Toulouse*, sér. III, t. III (1850), p. 104.) T. à part.

---

1. Voici comment un maître de la philologie romane, Camille Chabaneau, jugeait, en 1879, l'œuvre de Noulet : « M. le docteur Noulet (de Toulouse) [est] l'un des hommes auxquels, après Raynouard, nous devons le plus de reconnaissance. Car c'est grâce à lui seulement, à ses publications de textes, à ses savants et substantiels mémoires, à son histoire littéraire, aussi exacte que judicieuse, de nos patois du Midi, que nous tenons aujourd'hui dans nos mains tous les anneaux de la longue chaîne dont Raynouard n'avait déroulé que la moitié. » (Chabaneau, *La langue et la littérature provençales*; 1879, p. 26; extrait de la *Revue des langues romanes*.)

Digitized by Google

1850. Discours présidentiel à l'Académie des Sciences de Toulouse : « Sur l'influence de la Littérature française sur la Littérature romane », 20 mai 1850, 8 pp. in-8. (Extr. *Mém. Acad. Sc. Toulouse*, sér. III, t. VI ; p. 210.)

1852. Études sur quelques troubadours du XIVe siècle : Bernard de Panassac, damoiseau, seigneur d'Arrouède, l'un des sept fondateurs du Collège de la Gaie Science, 6 p. in-8. (Extr. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. IV, t. II (1852), p. 85.)

1852. Études sur quelques troubadours du XIVe siècle : Guillaume d'Alaman, chevalier, pp. 404-408. (Extr. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. IV, t. II (1852), p. 104.)

La maison où naquit Pierre Goudelin (à Toulouse), 8 pp. in-8.

1852. Dissertation sur une chanson attribuée à Gui du Faur de Pibrac, 8 pp. in-8. (Extr. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. IV, t. III (1852), p. 113.)

1852. De Dame Clémence Isaure, substituée à Notre-Dame la Vierge Marie, comme patronne des Jeux littéraires de Toulouse, 40 pp. in-8. (Extr. *Mém. Acad. nat. des Sc., Inscr. B.-Lett.*, sér. IV, t. II (1852), pp. 191-225.)

1853. De la prétendue Pléiade Toulousaine, ou réfutation de ce qui a été récemment imaginé dans le but d'établir l'existence d'une Société littéraire de Dames à Toulouse, au XVIe siècle, 1853. (Extr. *Mém. Acad. imp. des Sc. Inscr. T.*, sér. IV, t. III (1853), pp. 297-322.)

1855-1858 Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France. (*Rev. de l'Acad. de Toulouse* : II, pp. 282; III, 1 et 279; IV, 34, 161 et 253; V, 233; VI, 22, 369; c.-à.-d., de 1855 à 1858, inclus.)

1859. Deuxième édition du même : Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France aux XVIe et XVIIe siècles. (Paris. Techener, 1859, VIII-257 pp. in-8, tiré à cent exemplaires.)

1860. Recherches sur l'état des Lettres romanes dans le Midi de la France au XIVe siècle (lecture faite le 14 avril 1859), suivies d'un choix de poésies inédites de cette époque. (Extr. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. V, t. IV, pp. 1-48.)

1872. Étude sur : Guillaume de la Barre, roman d'aventure, composé en 1318, par Arnaud Vidal, de Castelnaudary, notice accompagnée d'un glossaire, par M. Paul Meyer, 29 pp. in-8. (Extr. *Mém. Soc. arch. du Midi*, 1872, t. X, p. 121.)

1874. Un prône en langue vulgaire. (*Bull. Soc. arch. du Midi*, Toulouse, n° 14, 1874.)

1875. Vie de Sainte Marguerite, en vers romans, 1875, 31 pp. in-8. (Extr. *Mém. Acad. Sc., Inscrip. et B.-Lett. T.*, sér. VII, t. VIII, p. 348.)

1876. *Las Ordenansas et Coustumas del libre blanc*, publiées avec une introduction, des notes et un glossaire, par le Dr J.-B. Noulet, Paris, 1876, in-8 de 200 pp. (*Publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes*, n° III.)

[Las Ordenansas et Coustumas del libre blanc, observadas de tota

Digitized by Google

ancianetat, compausadas per las sabias femnas de Tolosa et regidas en forma deguda per lor secretary..., 1555, réimpression de 1846, 36 pp. in-8, par G. Brunet, de Bordeaux ; 80 ex., rare.]

1877. Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France au XVIIIe siècle, 1877. (Paris, Maisonneuve et Cie, 234 pp. in-8, extr. de la *Revue des langues romanes*, 1874-1877.) Tiré à 100 exemplaires.

Un texte roman de la légende *L'Ange et l'Ermite*, *Rev. lang. rom.*, XVIII, 261-264.

1880. Las nonpareilhas receptas per far las femnas tindentas, risentas, plasentas, polidas et bellas, et mais per las far pla cantar et caminar honestamen et per compas, publiées avec une introduction, des notes et un glossaire, 1880, VIII-104 pp. (*Publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes*, n° VI, Montpellier.)

1882. Pierre Goudelin, extrait de l'*Essai sur l'hist. litt.* (ci-dessus), reproduit dans le *Journal de Toulouse*, 21 juin 1882, et tiré à part. Toulouse, Éd. Privat, 40 pp. in-8.

1884. Notice sur le *Passotens moundi* (le passe-temps toulousain). (*Rev. des langues romanes*, Montpellier, 1884, 16 pp. in-8.)

1885. Dictiounari de la lengo moundino, commencé en 1848, revisé complètement en 1885. Le manuscrit écrit de sa main, prêt pour l'impression, fut vendu aux enchères 72 francs, acquis par inconnu, par suite du dédain inconscient des administrateurs de la Ville et de ses établissements d'instruction publique supérieure.

1887. Œuvres de Pierre Goudelin, collationnées sur les éditions originales, accompagnées d'une étude biographique et bibliographique, de notes et d'un glossaire, publiées sous les auspices du Conseil général de la Haute-Garonne. (Toulouse, Éd. Privat, 1887, LVIII + XX + 508 pp., portrait gravé par Saint-Raymond, d'après le tableau de N. de Troy, du Musée de Toulouse.)

1888. Noulet et Camille Chabaneau : Deux manuscrits provençaux du XIVe siècle. (Montpellier-Paris, 1888. *Publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes*, n° XIII.)

1891. Professions exercées à Toulouse aux XIVe et XVe siècles (d'après un manuscrit inédit : *Del Balhadge de la Bilo de Toloso*). Publication posthume dans la *Revue des Pyrénées*, III, pp. 759-769, 11 pp. in-8. Tiré à part, Toulouse, 1891.

1892. *Les Joyeuses Recherches de la langue tolosaine*, par Claude Odde de Triors, annotées et augmentées d'un glossaire. Toulouse, s. d. [1892], de XVI-86 pp. in-8 ; 4 fasc., pp. 107 et 126. (Tirage à part, *Revue des Pyrénées*.)

Digitized by Google

C. — LE BOTANISTE

En botanique, l'ouvrage capital de Noulet est la *Flore du Bassin sous-pyrénéen*, gros volume de 750 pages paru en 1837. Par bassin sous-pyrénéen, il faut entendre la région géologique correspondant aux dépôts miocènes désignés souvent sous le nom de mollasse et s'étendant du pied septentrional des Pyrénées, jusqu'aux terrains secondaires des Landes, du Lot-et-Garonne, du Lot et du Tarn; les limites passant à peu près par Pamiers, Martres, l'Isle en-Dodon, Mirande, Condom, Agen, Caussade, Albi, Gaillac, Revel et Mazères. Au point de vue botanique, comme au point de vue géologique, c'est une région homogène, ne présentant pas de caractère propre bien tranché. On y trouve la flore ordinaire des plaines de France, sans les espèces spéciales qui caractérisent les montagnes, les bords de la mer ou la région méditerranéenne. L'intérêt et la raison d'être d'une pareille circonscription est donc son homogénéité plutôt que son originalité.

La partie essentielle de l'ouvrage est une description des espèces classées suivant l'ordre adopté dans le Prodrome de de Candolle. Pour chacune d'elles, on trouve, après une synonymie succincte et comprenant le nom gascon, une énumération des principaux caractères tirés de l'appareil végétatif aussi bien que des organes reproducteurs, puis des indications sur l'habitat et la fréquence relative.

Les descriptions sont moins détaillées que dans la plupart des ouvrages similaires; cela tient à ce que le but poursuivi est moins de faire une étude des espèces considérées en elles-mêmes, que de dresser l'inventaire des plantes croissant dans une région. Ce sont plutôt des « signalements » destinés simplement à identifier sûrement chaque espèce.

Digitized by Google

On n'y trouve pas de discussions sur les espèces dites litigieuses; la plupart du temps l'auteur s'en tient aux espèces linnéennes, ce dont il y a lieu de le féliciter. Les localités indiquées sont peu nombreuses et se rapportent presque toutes à la région Toulousaine; les noms de Bouconne, Larramet, Pech-David, reviennent fréquemment. C'est à dessein que Noulet a restreint ces indications, ayant surtout en vue de faciliter les débuts des jeunes botanistes Toulousains.

C'est qu'en effet, la *Flore du Bassin sous-pyrénéen* est un livre d'enseignement aussi bien qu'un ouvrage scientifique. L'énumération des caractères généraux des familles et des genres en fait un traité de botanique descriptive à peu près complet. On pourrait peut-être faire quelques réserves au sujet des facilités données pour les déterminations. Au début de l'ouvrage se trouve exposé le système de Linné, qui, en principe, doit conduire au nom de genre. Il est douteux que, réduit à ce seul guide, un débutant puisse se tirer d'affaire.

Le grand mérite de la *Flore* de Noulet est d'être un ouvrage de première main. L'auteur a parcouru la région dont il s'occupe, il a récolté lui-même les plantes qu'il décrit; il ne s'est pas contenté d'un travail purement bibliographique consistant à puiser dans les publications antérieures ce qui a rapport à son sujet; il a fait œuvre originale et, à une époque ou les études régionales étaient encore rares, il a apporté une importante contribution à la géographie botanique de notre région.

La *Flore analytique de Toulouse et de ses environs*, dont la première édition est de 1855, et la seconde de 1861, est un ouvrage d'un tout autre caractère que la *Flore du Bassin sous-pyrénéen*. C'est simplement un guide pour les herborisations aux environs de Toulouse. On arrive à la détermination des familles, genres et espèces, au moyen de clefs dichotomiques d'un usage facile et qui occupent la seconde moitié de l'ouvrage. Une fois la détermination faite, on se reporte à la première partie qui renferme l'énumération systématique des espèces, avec de très nombreuses

Digitized by Google

indications de localités. Les débutants éprouvent une certaine satisfaction, après avoir déterminé une plante, de voir mentionnée la localité même où ils l'ont trouvée. La *Flore* de Noulet a facilité le travail de nombreuses générations de botanistes Toulousains. Des livres comme celui-là, sans grandes prétentions scientifiques, sont bien faits pour donner le goût des sciences et susciter les vocations de naturalistes.

Le *Traité des Champignons comestibles, suspects et vénéneux, qui croissent dans le Bassin sous-pyrénéen*, publié en 1838, en collaboration avec A. Dassier, n'a pas la prétention d'être un ouvrage didactique destiné à l'enseignement de la mycologie, mais simplement un guide devant servir aux personnes qui récoltent les champignons en vue de la consommation. Et cependant le format in-8°, les 260 pages de texte, les 42 planches coloriées, suggèrent l'idée d'un livre de luxe plutôt que celle d'un manuel de vulgarisation.

Les auteurs n'ont voulu s'occuper que des Champignons comestibles, ou qu'on est tenté de considérer comme tels; ils ont établi un tableau analytique permettant la détermination des genres tels qu'on les admettait alors, c'est-à-dire en nombre très-réduit; pour la détermination des espèces, il n'y a pas de clef, on doit confronter le champignon trouvé successivement avec les diverses espèces décrites. Les descriptions, claires et sans mots techniques, peuvent être comprises de tout le monde; la simplicité n'est d'ailleurs pas obtenue au détriment de l'exactitude, et les espèces étudiées peuvent être d'autant plus facilement reconnues, que la plupart d'entre elles sont représentées en grandeur naturelle par des figures en couleur très bien faites. Sept planches sont consacrées aux Bolets, une aux Polypores, une aux Fistulines, une aux Hydnes, une aux Chanterelles, vingt-sept aux Agarics, une aux Clavaires, une aux Helvelles, une aux Morilles et une aux Truffes.

Ce que le public cherche surtout dans un livre sur les Champignons, c'est un criterium sûr et facile pour recon-

Digitized by Google

naître les espèces comestibles et les vénéneuses. Les auteurs du *Traité sur les Champignons* déclarent avec raison qu'il n'existe, « pour distinguer sûrement une bonne d'une mauvaise espèce, que les caractères assignés à chacune d'elles par les botanistes ; de là la nécessité de rendre complètes les descriptions consacrées à les faire distinguer les unes des autres, et de les représenter fidèlement par des figures faites d'après nature, avec les proportions et les couleurs qui leur appartiennent. » C'est ce qu'ils ont cherché à réaliser dans leur livre où, à côté des espèces comestibles, tous les Champignons indigènes réellement très vénéneux sont décrits et figurés de façon à pouvoir être reconnus.

Pour apprécier la valeur de l'ouvrage de Noulet et Dassier, il faut se reporter à l'époque où il a été publié. On savait très peu de chose sur l'organisation et le développement des Champignons; la nomenclature des genres et des espèces n'était pas ce qu'elle est maintenant. On ne doit donc pas s'étonner si un ouvrage qui représentait en 1837 l'état actuel de la science, et faisait le plus grand honneur à ses auteurs, paraît aujourd'hui un peu vieilli. Tandis que les publications de Noulet sur les Phanérogames, ont conservé toute leur valeur et sont encore consultées, le *Traité des Champignons*, malgré tous ses mérites, est peu connu.

Si cette notice avait été faite plus tôt, peu de temps après la mort de Noulet, il eut été convenable d'y mentionner divers mémoires ou notes relatifs à la botanique. Maintenant, il paraît préférable de ne parler que des œuvres qui ont résisté à l'épreuve du temps; et il est très remarquable qu'un homme qui n'était pas spécialisé, et pour qui la botanique n'était pas la préoccupation dominante, ait laissé des livres qui ont de l'intérêt plus de soixante ans après leur publication. De combien de savants ayant occupé des situations plus élevées que Noulet on ne pourrait en dire autant?

Comme botaniste, Noulet a surtout été l'homme d'une région; le bassin sous-pyrénéen, dont Toulouse est la capitale, était son domaine; mais là rien ne lui était étranger,

Digitized by Google

et les diverses parties de cette notice montrent que la variété et l'étendue de ses connaissances n'en excluaient pas la profondeur. C'est à ce titre que notre Académie lui devait un témoignage spécial d'admiration et de reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE DE BOTANIQUE

1837. *Flore du bassin sous-pyrénéen.* Toulouse, 754 pp. in-8.

1838. J.-B. NOULET et A. DASSIER. *Traité des Champignons comestibles, suspects et vénéneux, qui croissent dans le bassin sous-pyrénéen*, orné de fig. coloriées de grandeur naturelle (chez Paya, lib.-édit.; Toulouse, XXXII-262 p. in-8, 42 planches lithographiées chez Raynaud fr., coloriées à la main très finement).

1854-1855. *Catalogue des plantes phanérogames qui croissent dans la portion sous-pyrénéenne du département de la Haute-Garonne, Flore analytique de Toulouse et de ses environs.*

1861. *Flore analytique de Toulouse et de ses environs.* Toulouse, 368 pp. (2e édition.)

1872. *De l'Altise bleue ou des potagers dans les vignes de la Haute-Garonne*, 11 pp. (*Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale*, janv. 1872.)

1854. *Rapport sur un Mémoire de M. Timbal-Lagrave intitulé : « Hybrides d'orchis et hybrides d'orchis et de serapias »* (*Mém. Acad. des Sc. de Toulouse*, s. IV, t. IV, p. 276).

1871. *Note sur le Polypore cinabarin*, lue à l'Acad., le 9 mars 1871 ; *Note sur des semis spontanés du platane d'Orient dans les alluvions de l'Ariège*, lue à l'Acad., 16 mars 1871 (*Mém. Acad. Sc. de T.*, s. VII, t. III, pp. 163 et 184.)

Notes répandues en nombre dans le *Bulletin de la Société d'agriculture*, le *Journal de Toulouse*, et autres périodiques locaux.

Digitized by Google

D. — LE GÉOLOGUE

Un ouvrage semble avoir fait sur l'esprit du jeune docteur Noulet une impression profonde et avoir fixé la direction de ses études, celui de Brongniart, qui « par sa connaissance approfondie des *mollusques terrestres et fluviatiles* a amené un des plus beaux résultats de la géognosie moderne. C'est à la précision apportée dans la distinction des genres de ces groupes que ce savant doit d'être parvenu à distinguer, le premier, ces formations d'eau douce qui ont entièrement changé l'état de la géognosie des terrains tertiaires : résultat immense que l'on peut opposer avec orgueil aux raisons de ceux qui ne comprennent point l'intérêt qui s'attache à l'étude de toutes ces productions naturelles que l'œil du vulgaire voit avec dédain ou avec mépris. »

Ces lignes terminent l'introduction du premier ouvrage imprimé du docteur Noulet et justement c'est un *Précis analytique de l'histoire naturelle des mollusques qui vivent dans le bassin pyrénéen.* Sur la première page une note expliquant ce mot de « bassin pyrénéen » par lequel il désigne une vaste partie du Midi toulousain porte aussi à la connaissance du lecteur qu'il « publiera bientôt sa géognosie, si riche en faits nouveaux. La flore du Bassin sous-pyrénéen est sous presse[1]. »

Ce précis analytique est de 1834. Il avait un double but : d'abord et surtout énumérer, décrire, distinguer, classer toutes les espèces, préciser leur habitat.

« Dans l'état actuel de la science, on rattache ainsi ses propres recherches à celles des savants qui ont embrassé l'ensemble de l'étude des mêmes êtres. » Il ajoutera qu'il a fréquemment mis à profit les ouvrages de Cuvier, de MM. de

1. Annoncée pour 1834 elle ne parut qu'en 1837.

Digitized by Google

Blainville, de Lamarck, de Perussac, Rang, Muller et Draparnaud. Le cadre général qu'il a adopté lui est personnel, il le croit plus rationnel que les autres, etc. En second lieu, l'auteur écrit pour que son « opuscule, fruit de plusieurs années de recherches, parvienne à répandre parmi ses compatriotes le goût si négligé des études *malacologiques*. » C'est un ouvrage d'enseignement; l'auteur a un autre but :

Un Mémoire (de 1846) *Sur quelques coquilles fossiles nouvelles de la région aquitanique du bassin sous-pyrénéen*, paru dans les volumes de notre Académie comme la plupart des autres, débute en faisant observer que, depuis quelques années, le bassin sous-pyrénéen est devenu un vaste champ de recherches paléontologiques; mais jusqu'à ce jour les savants se sont beaucoup plus préoccupés des animaux vertébrés qui y ont été découverts que des coquilles fossiles que l'on y rencontre et qui y forment, au point de vue géologique, une des sections les plus intéressantes de la faune. L'Académie des sciences de Toulouse l'ayant ainsi compris a proposé leur étude pour sujet de concours cette année; « le mémoire qu'il publie a pour but de montrer aux naturalistes, par quelques exemples choisis dans une portion du bassin, le Gers, l'intérêt de la question et la méthode qu'ils pourraient suivre. Il s'agit dans ce travail uniquement de quelques coquilles des genres *Mélanie* et *Mulette*. MM. Brongniard et de Perussac avaient été surpris de ne pas avoir rencontré des genres bivalves dans les terrains d'eau douce supérieurs à la craie, Noulet révèle que le bassin sous-pyrénéen renferme neuf espèces nouvelles, et il se plaît à montrer les rapports de son groupe des eaux douces de l'Europe miocène avec ceux des rivières et des grands lacs de l'Amérique du Nord. D'excellentes planches lithographiées — c'était alors le bel âge des dessinateurs lithographes — accompagnent son texte; que n'en fut-il toujours ainsi!

Huit ans plus tard paraît son ouvrage général, groupe de trois *mémoires sur les coquilles fossiles des terrains d'eau douce du Sud-Ouest de la France*. Quelque étendu qu'il soit,

Digitized by Google

« résultat de plus de vingt années de recherches, ce n'est que le prodrome d'un livre conçu sur un plus vaste plan qui devra être accompagné de figures : « En attendant, il espère que son travail sera utilisé par les géologues qui, jusqu'à ce jour, faute de documents n'avaient pu faire usage dans les classifications de nos terrains tertiaires d'eau douce, des caractères tirés des coquilles qu'ils fournissent. » Ces trois mémoires, en effet, sont pour chacun des étages :

a). Inférieur au terrain nummulitique, soit éocène inférieur;

b). Terrain éocène supérieur;

c). Miocène.

Les gisements étaient tous inconnus avant lui et très dispersés. Il avait découvert les uns, il devait la connaissance des autres à ses élèves et correspondants, exceptionnellement fidèles et zélés; plusieurs s'attachèrent si bien à ces fossiles qu'ils devinrent eux-mêmes d'excellents auteurs.

Il s'était plu à les nommer, à les prier d'agréer le témoignage public de sa vive gratitude. Pour chacun d'eux (la liste a quarante noms), quelques lignes précisent les localités et les trouvailles. Pour un seul, il y a quelque chose de plus, un hommage en quatre mots : Édouard Lartet « le paléontologiste si justement renommé qui a obligeamment adressé toutes les espèces de Sansan. des exemplaires de diverses localités du département du Gers et de la Haute-Garonne et d'excellentes observations. »

Cet ouvrage fut suivi de suppléments. Presque tous les ans des groupes de coquilles fossiles nouvelles étaient signalées pour chacun des trois groupes géognostiques, tantôt par des additions spéciales, comme en 1857, tantôt au cours des études distinctes des gisements paléontologiques, ou de tel ou tel mammifère. En 1868 parut la seconde édition, conservant le même plan. Les conclusions auxquelles M. Noulet arrivait depuis quatorze ans avaient été confirmées.

Il avait pu déterminer dans le Sud-Ouest de la France le terme le plus ancien de l'éocène; puis au-dessus du terrain

Digitized by Google

nummulitique une formation constituée par des dépôts fluvio-lacustres très puissants qui est l'étage supérieur de l'éocène.

Les dépôts également fluvio-lacustres qui succèdent aux précédents en stratification discordante, très apparente sur de grands espaces, appartiennent au tertiaire moyen ou miocène d'eau douce très largement développé. Au-dessus, il n'y a que les couches meubles rapportables au « nouveau pliocène » dans toutes les vallées sous-pyrénéennes. Une magistrale introduction précédera chacun des trois mémoires, résumant l'histoire des découvertes du progrès de la géologie. Ce sont aussi des pages de géographie descriptive du pays aux âges tertiaires fort attrayantes, où l'auteur, avec sa prudence ordinaire, touchait à de grands problèmes.

L'ouvrage paraissait sans les planches annoncées en 1843. La province eut toujours peu de ressources et d'appui financier. Un auteur allemand, professeur à l'Université de Wurzbourg, Bavière, avait grâce à la bienveillance du Dr Noulet reçu par voie d'échange des duplicata de ces coquilles. Il en publia les dessins, et ce fut grand dommage pour la science française.

La première publication du docteur sur les mammifères fossiles date de cette même année et concerne une dent de mastodonte, presque une nouveauté pour l'époque. Il est singulier que le même fossile provoqua l'attention de Lartet et lui inspira sa première note imprimée.

Tous deux avaient été séduits par l'intérêt du même ouvrage, celui de Draparnaud sur les mollusques. Noulet suivit dans ses études le chemin lent et classique. Il embrassa un plus vaste horizon que Lartet, il eut moins de hardiesse, plus de difficultés, moins de chance et d'appui, il parut rarement à Paris. Mais on se souvient des visites que les naturalistes de tous pays lui faisaient ici. S'il demeura inconnu, du grand public il était le spécialiste consulté pour la détermination des espèces. Lartet lui remit le soin de publier les mollusques de Sansan, ce qu'il fit avec la collaboration de son ami l'abbé Dupuy, du Gers, de M. Saint-Ange de Boissy,

Digitized by Google

malacologiste estimé, étranger à nos régions, les connaissant bien. Cette addition à la *Notice sur Sansan* parut avec elle, en 1851, dans l'Annuaire du Gers; c'était le prodrome d'une grande publication qui ne fut pas exécutée.

En 1851, sur les instances de Lartet, il décrit une nouvelle espèce du genre Lophiodon, pachyderme fossile du plus grand intérêt, échantillon recueilli par le comte de Foucaud, à Lautrec (Tarn), offert à Toulouse et « transporté dans sa caisse dans le réduit où étaient entassés les objets que venait de donner M. de Roquemaurel ». L'Académie édite le texte sans figures. Cette année 1851 est celle des découvertes de Noulet, à Clermont (Ariège), sur l'ancienneté de l'Homme, qui devançaient de neuf ans celles d'Édouard Lartet dans la Haute-Garonne à Aurignac. La suite de cette notice donnera le récit de toutes les circonstances.

Il jugea bon de rappeler aux uns, de faire comprendre aux autres ce que sont les terrains meubles qui surmontent dans des places déterminées le miocène de nos vallées. Son étude des *dépôts pléistocènes* jetait un jour nouveau sur la période de ces alluvions anciennes de nos cours d'eau. Elle écarte le mot *diluvium* que Lartet, encore timoré, maintenait dans sa notice sur le Gers (1851), expliquant péniblement (p. 14) que « le déluge local fut simultané à d'autres semblables désastres et qu'il en résulta un déluge plus ou moins universel ». Noulet se dégage le premier de la tradition suivie par Cuvier; Lartet, d'ailleurs, ne tardera pas à demeurer aussi sur le terrain purement scientifique. Tous deux enseigneront qu'il ne faut plus admettre les cataclysmes, et qu'il s'agit de faits ayant demandé beaucoup de temps. En adoptant les idées et le mot de Lyell, *pléistocène*, qui est aujourd'hui si répandu, comme synonyme de quaternaire, le professeur toulousain était bien inspiré.

Ses études d'agriculture l'avaient particulièrement instruit sur ces alluvions, le lehm des géologues, *boulbènes* des paysans sous-pyrénéens; terres arables nettement caractérisées, argilo-siliceuses, tenaces, peu perméables, *terres à pisé* par excellence, donc de mauvaises qualités natives mais

Digitized by Google

qu'on parvient à élever à une grande puissance de production en les amendant par les marnes grasses.

Dans les graviers sous-jacents, bien souvent les agronomes ses disciples, opérant leurs mélanges, ont recherché pour lui les ossements dont il savait tirer fort bon parti.

Le voilà donc informé peu à peu sur tous les étages de son bassin sous-pyrénéen, Ses collections sont déjà d'une richesse renommée. On vient les visiter de divers pays d'Europe; on s'instruit en l'écoutant et en examinant des pièces souvent uniques. Ses publications seront clairsemées, parce qu'il les veut plus que jamais à l'abri des critiques.

Les précisions de Noulet en 1854 et 1857, basées sur des renseignements fournis par la présence de l'*Helix Ramondi* et de l'*Anthracotherium*, font comprendre les mouvements orogéniques de l'extrémité orientale de nos Pyrénées et fixent leur date géologique. Ces résultats sont groupés dans sa notice sur la formation lacustre de Narbonne et de Sigean parue en 1858.

En 1861 il lit à l'Académie une synthèse des nouveautés, sous l'épigraphe d'une phrase d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire : « on n'est pas seulement utile à la science par ce que l'on achève; on peut l'être aussi par ce que l'on commence ». *Répartition stratigraphique des corps organisés fossiles dans les terrains tertiaires moyens du Sud-Ouest...* tel est le titre. Il la présente comme la suite de la notice d'Ed. Lartet sur Sansan « pour jeter quelque jour sur d'importantes questions de zoologie et de géologie ». Sans doute après ces cinquante pages qui effacent beaucoup d'opinions inexactes et présentent des conclusions basées sur des preuves qu'on ignorait, un grand inconnu demeure. Les découvertes ont continué, depuis un demi-siècle, dans de belles proportions. On en peut juger même en consultant les traités élémentaires. Mais l'œuvre de Noulet demeure toute entière à lire si l'on veut marcher dans ses voies, poursuivre les recherches, car il est bien certain que les découvertes ne cesseront jamais, en paléontologie surtout, seulement les amateurs disparaissent dans nos villes et nos campagnes, et les carrières, les

Digitized by Google

puits, les mouvements de terrain industriels ou agricoles seront fréquemment surveillés par des naturalistes... étrangers à notre Patrie.

Le 13 juillet 1864, la Société botanique de France était réunie à Toulouse en session extraordinaire.

Le docteur Noulet y présenta une première liste de plantes fossiles retirées de la molasse tertiaire formant le lit de l'Ariège, de Grépiac à Venerque (Haute Garonne). Le congrès encouragea vivement la continuation de ces recherches que les circonstances favorisèrent. Les eaux restèrent à un niveau extrêmement bas jusqu'à la fin de l'automne et le docteur put multiplier ses découvertes. Il avait la satisfaction d'offrir une liste de quatorze plantes déterminées cette fois, d'après de beaux exemplaires qui, dans la galerie de paléontologie tertiaire de notre Muséum, sont étalées dans deux séries de vitrines et n'ont pas cessé d'attirer l'attention des botanistes et géologues de passage. Le comte Gaston de Saporta, dont les travaux sur les flores fossiles de la Provence sont classiques et firent honneur à la science française, avait cordialement aidé son confrère et ami de Toulouse à mettre en lumière ses observations.

Ainsi, d'un côté, M. le docteur Noulet avait contribué à dévoiler la faune de la vaste formation fluvio-lacustre sous-pyrénéenne. On y voyait la prédominance des mammifères herbivores permettant d'imaginer quel devait être l'état luxuriant de la végétation, alors que des eaux courantes, à peine contenues dans des lits peu profonds, sinueux, à rives marécageuses et à pentes presque insensibles vers la mer, parcouraient des solitudes soumises aux seules lois de la nature, et que les lacs étaient disséminés à l'intérieur de ce bassin hydrographique, que ne cessaient d'exhausser de fertilisantes alluvions.

D'autre part, l'éminent naturaliste avait pu retrouver les vestiges de ces plantes elles-mêmes, des belles graminées, des arbres de rivage au feuillage annuel comme aujourd'hui, des palmiers superbes aux frondes diverses, et des canneliers ou camphriers au feuillage persistant qui donnaient, à notre

Digitized by Google

pays toulousain, un reste de physionomie subtropicale qu'il a depuis complètement perdu.

Dans certaines couches à empreintes végétales de Grépiac, il sut discerner d'autres empreintes, figures superposées en creux ou en relief suivant qu'on regarde la plaquette inférieure ou la supérieure, plus ou moins demi-sphériques, irrégulières, parfois à direction un peu oblique, variant en dimensions depuis un jusqu'à cinq et six millimètres, tantôt espacées, tantôt semées en quantité, tantôt confluentes, perdant alors la netteté des contours que les premières affectent.

Il reconnut des gouttes de pluie fossiles, tombées sur les alluvions argileuses encore à l'état pâteux, et l'orientation des gouttes obliques révélait la direction de la pluie, c'est-à-dire du vent, qui est encore la plus fréquente dans le pays toulousain du Nord-Ouest au Sud-Est.

De telles remarques avaient été faites dans les terrains carbonifères du Cap-Breton, dans la nouvelle Écosse, sur le nouveau grès rouge en Angleterre. Jamais encore en France.

L'histoire des Tortues, rencontrées à l'état fossile, était l'une des branches les moins avancées de la paléontologie. Le nombre des restes osseux bien conservés était fort restreint. Une série d'échantillons provenant d'un terrain à *Palœotheriums* du bassin de l'Agout (Tarn), apportait, en 1867, au docteur Noulet, des renseignements que l'on attendait depuis vingt ans sur certains genres étrangers à la nature vivante et sur d'autres qui se rencontraient pour la première fois, tortues qui devaient être très abondantes dans les eaux éocènes si l'on en juge par l'abondance des restes qu'on rencontre dans la zone molassique d'origine fluviale, si riche en mammifères et en reptiles.

La lecture de notre bibliographie renseignera les personnes qui voudraient connaître tout ce que l'on doit au docteur Noulet et que l'on peut lire avec profit. On passera des carrières bien connues d'Armissan, dans l'Aude, où abondent les belles empreintes de plantes, aux *phosphorites* du Quercy qui brusquement permirent d'exhumer de leurs vastes et profondes excavations une merveilleuse faune étudiée surtout par

Digitized by Google

Henri Filhol fils. Souvent les naturalistes de tous pays examinèrent et dessinèrent longuement les séries d'os fossiles que Noulet avait pu faire acquérir par le Musée. Sans être aussi belles que celles du Musée de Montauban, favorisé par le voisinage des gisements, elles sont pourtant assez remarquables.

En 1870, 1876, 1877 les mémoires sur de nouvelles espèces de mammifères se succèdent encore, puis ils cessent de paraître. Les soins matériels de la direction du Musée absorbaient un temps perdu pour la science. M. Noulet, d'autre part se laissait entraîner vers la préhistoire si admirablement représentée dans les vitrines. Professeur arrivé à l'âge de la retraite il eut moins de ressources, l'Académie voyait aussi baisser les chiffres de son budget disponible. La géologie et la paléontologie en subirent les conséquences.

LE PRÉHISTORIEN

LE DIRECTEUR DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Au début du dix-neuvième siècle Georges Cuvier « Antiquaire d'une nouvelle espèce », suivant sa propre expression, étudiant les ossements fossiles, a fait revivre en quelque sorte, à son féérique appel, les animaux des lointains âges du monde. Il a fondé la paléontologie qui classe et met en série chronologique les anciens terrains.

En 1812 il résume ses découvertes dans une célèbre préface, son Discours sur les Révolutions du globe. Il n'a rencontré ni l'homme fossile, ni les singes fossiles dans les couches régulières, anciennes même, dans celles qui renferment les Éléphants, les Rhinocéros, les Lions et rendent témoignage du dernier « cataclysme ».

Dans la sixième édition, la dernière avant sa mort, 1832, il confirme ses conclusions, mais il ajoute qu'ayant entendu « le bruit » qu'on a trouvé des faits contraires dans quelques cavernes il croit devoir rappeler sa décision antérieure : « Le

Digitized by Google

sol terreux des cavernes étant sans cesse exposé aux filtrations et remaniements, cela suffit pour qu'ils rentrent dans la règle » ; ce qui revient à dire qu'ils ne comptent pas.

Cavernes et même les alluvions des vallées sont, *à priori*, suspectes au maître et à ses disciples, avec l'approbation de l'orthodoxie religieuse en France comme en Angleterre.

Le « bruit » qu'avait entendu le baron Cuvier s'était produit en particulier au sein de l'Académie royale de Toulouse. Un jeune géologue de Narbonne lui avait soumis ses découvertes près cette ville, dans la caverne de Bize, et qui semblaient contredire le scepticisme de l'illustre naturaliste. Son mémoire fut l'objet d'un rapport très attentif de la part du secrétaire perpétuel, ingénieur en chef du corps royal des mines, M. d'Aubuisson. Aucune autre compagnie savante de province ne fit un tel accueil aux jeunes novateurs du Midi (*Histoire de l'Académie* pour les années 1828-1830, vol. des *Mémoires*, S^e^ II, t. III, p. 52, 1834). Seule à Paris la Société géologique de France fut aussi libérale et juste. M. d'Aubuisson est inspiré par la sagesse même : « De telles assertions — l'homme contemporain des animaux fossiles — peuvent se soutenir comme elles peuvent se combattre. Aller dans la Nature observer et étudier les faits qui peuvent éclairer cette question, sera toujours un travail digne d'éloges et d'encouragements; et quel sujet peut offrir un plus grand intérêt que de constater l'époque où l'homme a pris sa place dans la grande série des êtres. Malheureusement on a dévié de cette marche : Les uns n'ont cherché et n'ont voulu voir, dans les faits, que ce qui était entièrement conforme à la narration de Moïse; les autres, ce qui lui était contraire : d'une œuvre scientifique, on a fait une œuvre de controverse... Nous devons dire que les observations de M. Tournal, sans adopter ses conclusions dans son entier, ont fait faire un pas réel à la science ».

Quatre-vingt-cinq ans plus tard, nous n'avions pas autre chose à dire. Tournal avait, en effet, rencontré des vestiges de divers âges, paléolithiques et autres, dirions-nous aujourd'hui, il avait cru le tout « antédiluvien ».

Digitized by Google

Sept ans après les conclusions de Cuvier, une première contradiction s'imposa, indiscutée. Dans notre Midi Toulousain, l'explorateur du fameux gisement miocène de Sansan (Gers), Ed. Lartet, avait recueilli une mâchoire de singe du genre des Gibbons. L'émotion fut profonde, le fait nouveau annonçait la possibilité de l'ancienneté de l'Homme. Personne n'osa le dire, et, dans la séance de l'Académie des sciences, au cours des discussions, le plus audacieux, E. Geoffroy Saint-Hilaire, sur le point d'en parler, s'écria : « Je m'arrête, l'heure de ces considérations n'a pas encore sonné. »

Or elle avait sonné. Au même moment, à Abbeville, les alluvions de la Somme, couches régulières du diluvium de Cuvier, encombrées d'ossements des espèces éteintes qu'il avait lui-même énumérées, livraient des œuvres du travail humain, des instruments de pierre à celui qui, le premier, avait su pressentir leur existence, les chercher, les voir, les reconnaître. Boucher de Perthes ne rencontrera longtemps que le scepticisme, l'hostilité, ou l'indifférence pire encore; ses explications, ses discours, ses brochures, ses livres se succéderont en vain. Malgré son admirable et ingénieuse persévérance il demeurait isolé dans ses convictions très raisonnées et sa foi au succès de sa propagande. De 1836 à 1853 il accumula ses pierres travaillées ou les distribua pour provoquer les conversions. Au bout de ces dix-sept ans l'Académie d'Amiens délègue à Abbeville un de ses membres les plus distingués, pour en finir avec cette affaire. Il était géologue très averti, d'un esprit droit, sans préjugés. Converti, il revint aussitôt vers ses mandants; comme un apôtre, rendit témoignage en faveur de Boucher de Perthes et sous les yeux effarés des membres de son Académie et de qui voulut, il n'eut qu'à traverser les tranchées minières, les sablières des alluvions comparables à celles d'Abbeville pour ramasser à son tour des « haches » de silex semblables aux autres. Il sut influencer grandement et au loin l'opinion publique, la retourner.

Or, le docteur Rigollot avait été devancé. Dans notre Midi

Digitized by Google

Toulousain, il n'avait pas fallu attendre si longtemps la justification des découvertes de Boucher de Perthes et de leurs conséquences.

L'honneur en revient au docteur Noulet. Depuis vingt ans, son attention se portait sur les terrains tertiaires et quaternaires et sur leur faune. En 1851, à la fin d'octobre, au sud de Toulouse, tout près du bourg de Venerque, son berceau et son logis d'été, à Clermont-sur-Ariège et dans les berges limoneuses du ruisseau de l'Infernet, qu'on avait entaillées pour faire une route, il aperçut et put recueillir, pendant quelques jours, des ossements typiques du diluvium de Cuvier, du quaternaire, du pléistocène des géologues, au contact du limon et du miocène, dans une couche intermédiaire de gravier, résultant d'un régime climatérique et hydrographique assez différent du nôtre et, par suite, évidemment très ancien.

Il fut, d'abord, frappé de la variété des espèces animales, le groupement était étrange. De plus, les os étaient cassés, les causes naturelles ne suffisaient pas à expliquer leur état. Le docteur Noulet avait soupçonné l'action humaine, lorsque ayant remarqué plusieurs pierres qui se distinguaient par leur volume et leur roche dans le gravier à ossements, il reconnut des cailloux de la Garonne, quartzites étrangers au petit bassin de l'Infernet, et qui, plus est, des cailloux fragmentés, façonnés par des chocs ayant enlevé des éclats. L'homme avait donc ramassé dans la plaine basse ces pierres roulées, les avait apportées sur les hauteurs, les avait taillées. Il avait voulu utiliser ces coins triangulaires et tranchants, ces sortes de disques, ces éclats. Les ossements devaient être les restes des animaux chassés et mangés par lui.

Ces documents formaient un faisceau de preuves à l'appui de la théorie que le docteur Noulet déclarait plus tard « tenir à honneur d'avoir soutenu l'un des premiers, celle qui fait remonter le berceau du genre humain plus haut dans les âges géologiques qu'on ne l'avait cru d'abord. »

Cette démonstration suffisait, le docteur Noulet la voulut plus complète encore. Il savait que les déblaiements du che-

Digitized by Google

min seraient repris; il attendit, et, en 1853, il suivit les nouveaux travaux « qui vinrent confirmer mes premières conclusions, dit-il, en leur donnant un plus haut degré de certitude. » Le 3 février, donc quelques mois avant l'entrée en campagne du docteur Rigollot, il communiquait ses découvertes à l'Académie. « L'impression de mon travail fut décidée; mais je crus devoir en retarder la publication dans l'espoir que de nouvelles fouilles, opérées dans ce riche gisement, me fourniraient quelque fait important à signaler. »

On voit par ces détails la conscience qu'apporta toujours Noulet dans ses études dans ses publications. Il poursuivait, avant tout, la démonstration de la Vérité. Il ne put pas reprendre les fouilles, les années passèrent, et ce fut, en 1860, que le mémoire de 1853 vit le jour, « au moment où la question de la contemporanéité de l'homme avec certaines espèces animales éteintes est de nouveau agitée. »

La science géologique de Noulet était plus étendue que celle de Boucher de Perthes. A côté de sa découverte de Clermont-sur-Ariège, il avait un ensemble d'études positives, de faits nouveaux sur les *Dépôts pléistocènes des vallées sous-pyrénéennes et sur les fossiles qui en ont été retirés.* Et cette note fut publiée par l'Académie, en 1854. M. Noulet y cite, en première ligne, son gisement de Clermont, le plus riche ossuaire, mais il pousse le scrupule jusqu'à ne pas comprendre l'homme dans la faune, n'ayant pas rencontré ses ossements[1].

Lorsque cinq ans plus tard, dans son article célèbre de la *Revue des Deux Mondes,* Littré répondait avec son intelligence supérieure à cette question : « Y a-t-il eu des hommes sur la terre avant la dernière époque géologique? » pour rendre un juste hommage au promoteur Boucher de Perthes, il faisait le récit du débat qui avait passionné les philo

1. Cette *note* du docteur Noulet est, en quelque sorte, la base de toutes celles que quarante ans après publiera, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse*, M. l'Ingénieur Édouard Harlé, qui a rendu de grands services à la géologie du pléistocène du bassin sous-pyrénéen et à l'archéologie préhistorique.

Digitized by Google

sophes et les savants. Il appréciait le service rendu par la découverte préalable des singes miocènes, mais il ne citait pas le nom d'Édouard Lartet. Il louait, très justement, l'adhésion militante du docteur Rigollot. Il ignorait l'œuvre et jusqu'au nom du docteur Noulet. — Toulouse est si loin de Paris.

Le Toulousain perdit peu pour avoir attendu, en travaillant sans se décourager, une meilleure justice. En 1860, l'*Annuaire de l'Institut des Provinces,* une des belles œuvres de M. de Caumont, publiait le troisième rapport de M. O. Cotteau, sur les progrès de la géologie. Il marque la place de Noulet après celle de Boucher de Perthes. En 1862, M. Hébert, le professeur de géologie de la Sorbonne, agit ainsi dans la *Revue des Sociétés savantes.* En même temps, G. de Mortillet, dans un de ses premiers articles sur l'ancienneté de l'homme (avril 1862, *Revue Savoisienne*), signale les découvertes de Boucher de Perthes et ajoute que le « fait d'Abbeville et d'Amiens n'est plus isolé ». Il y a ceux de Noulet dans le Midi Toulousain, du docteur Gosse à Paris, de Prestwich à Hoxne (Suffolk), 1859. Enfin, le vicomte d'Archiac, dans ses leçons professées au Muséum d'Histoire naturelle sur la faune quaternaire, aussi bien que M. Desnoyer, l'auteur renommé des *Recherches sur les cavernes*, dans son mémorable article de juin 1863, qui est, en quelque sorte, son *mea culpa*, son aveu d'un scepticisme injuste et trop longtemps maintenu, tous deux n'oublient pas les découvertes du docteur Noulet et les enregistrent avec soin.

Noulet multiplia ses explorations. Le premier, il signale le Renne dans nos couches alluviales régulières : trois gisements lui laissaient pressentir que cette espèce caractérise un niveau moins ancien que celui où domine le Mammouth, important fait nouveau.

Ayant enrichi sa documentation, il revient à sa station humaine, la fouille de nouveau et nous fournit, sous ce titre : *Fossilles et cailloux travaillés des dépôts quaternaires de Clermont et de Venerque* (1865), un modèle à imiter, une leçon qui garde encore son autorité : « Il est temps d'apporter dans l'étude des terrains quaternaires plus de rigueur

Digitized by Google

qu'on n'a coutume de le faire, afin de tâcher de vaincre les très grandes difficultés de ce sujet au lieu de les éviter. »

Il est vraiment regrettable que M. Noulet n'ait pas pris part à l'Exposition universelle. La place exceptionnelle que devait occuper ses découvertes dans la Galerie de l'histoire du travail est demeurée vide[1]. Il aimait trop la science pour elle-même. Il avait peur de faire parler de lui. Il ne cherchait pas la lointaine renommée!

Au soir de sa vie, en 1880 et 1881, il consacrera encore tous ses efforts à arracher de nouveaux secrets à son gisement devenu fameux. Le budget du Muséum de Toulouse lui permettra de fouiller un peu plus largement, de donner à ses publications l'ampleur et surtout le luxe des planches qui, malheureusement, avait fait si souvent défaut à ses écrits. Ses recherches furent, d'ailleurs, incessantes. De 1863 à 1880, quantité d'observations archéologiques s'étaient greffées sur la découverte des cailloux façonnés de Clermont : ces armes et et ces outils primitifs se sont rencontrés, en très grand nombre, plus ou moins à la surface du sol, quelquefois dans la terre arable qui cache, peu épaisse, le gravier; la charrue les ramène au soleil, par exemple à Issus, ailleurs à des niveaux supérieurs aux alluvions pléistocènes, c'est-à-dire au-dessus de la ligne des inondations. Sur une foule de points dominants où l'homme chasseur du Mammouth aimait à stationner, ses pierres taillées sont demeurées sur le sol. Noulet d'abord, puis le comte d'Adhémar à l'est de Toulouse, et vingt autres disciples les ont recueillies par centaines, de l'Aude aux Landes et au Béarn. Selon la région la roche change, chaque vallée fournit ses matériaux, les formes sont variées, mais correspondent à quelques types qui sont les mêmes dans le monde entier. Ce sont les legs de la très vieille humanité.

Les deux mémoires du docteur Noulet, sur les cailloux taillés par percussion du pays Toulousain, sont appréciés de Madras et du Cap jusqu'aux États-Unis d'Amérique. Les col-

1. Regrets exprimés en novembre 1867 : « *Les Civilisations primitives à l'Exposition universelle* ». Mémoire dédié au docteur Noulet dans la *Revue de Toulouse*.

Digitized by Google

lections de quarzites pléistocènes du Muséum de Toulouse, en grande partie inédites, offertes ou léguées par tous les amateurs qui ont marché sur les traces du Maître, sont un trésor inestimable.

Noulet, sauf en 1880 et 1881 et à Clermont, fit à ses frais ses multiples fouilles dans les cavernes, surtout de l'Ariège. Il n'eut pas la chance de mettre la main sur quelque station de l'âge du Renne, des chasseurs paléolithiques, si intéressants par leurs œuvres d'art et leur outillage. Mais il fut favorisé autrement. Nulle collection pyrénéenne, néolithique et énéolithique n'est comparable à la sienne, qui est aussi l'un des trésors de notre Musée. La plupart des séries sont inédites! Il n'en publia que deux. L'une provenait de la caverne de L'Herm, l'antre populaire des grands ours fossiles (1874), l'autre de la grotte de L'Ombrive, Ussat, Ariège (1882). Dans les deux il s'agit de mobiliers funéraires où l'on surprend la fin de l'outillage en os et en pierre, l'aurore des productions métallurgiques. Les ossements humains ont été conservés avec soin.

Du même âge préhistorique sont les séries que Noulet prit plaisir à signaler avec son soin accoutumé. La science a marché mais il n'y a rien à changer à ses deux ouvrages, sur des objets exceptionnels qui provenaient, les uns d'un achat du musée, originaire d'une caverne de Penne, Tarn-et-Garonne (1881), les autres d'un amas de coquilles comestibles de Som Ron Sen au Cambodge, formés par des gens qui avaient une civilisation analogue à notre énéolithique occidental, précieux don de Ch. J. Moura à notre Musée (1879).

Grâce aux connaissances étendues et profondes du savant docteur, ses petites brochures sont la perfection même. Tout y est vérifié, pas une ligne n'y est inutile. Que ne l'a-t-on aidé à en publier davantage!

Son éloge, en tant que préhistorien, se complétera dans l'exposé qui suit.

Digitized by Google

* * *

Le docteur Noulet, dès que sa vocation vers l'histoire naturelle fut déterminée, déplora l'absence d'un Muséum à Toulouse. Il le réclamait publiquement chaque fois que l'occasion lui semblait favorable. Peu à peu il intéressait à son projet l'Académie. Un des membres de cette Compagnie put le réaliser et, finalement, les circonstances firent arriver à la direction de l'œuvre le docteur Noulet. Ses démarches avaient duré trente ans, *constantia semina rerum*.

L'événement et ses suites sont assez importants dans sa vie, dans l'histoire de l'Academie et dans la science méridionale, pour qu'il soit permis d'en envisager ici, avec quelques détails, les origines.

L'influence extraordinaire de Linné et de Buffon régnait partout à la fin du dix-huitième siècle. Elle avait multiplié les amis de la nature; rois et princes, grands seigneurs, financiers, actrices en renom cédaient à l'entraînement général, à la mode et avaient leurs Cabinets, leurs Musées de curiosités naturelles, leurs Chambres de merveilles.

Dans les salons des Académies royales, comme la nôtre, dans les bibliothèques, celle de Sainte-Geneviève par exemple, les objets de ce genre voisinaient avec les produits des beaux-arts et les antiquités.

Dans le royaume, un seul établissement était spécial à l'Histoire naturelle, le Jardin du Roi que Buffon avait transformé, superbement agrandi.

La Révolution; un demi-siècle plus tard, couvrait le pays de ses ruines. Toutes les institutions d'un long et glorieux passé étaient à terre. Par bonheur, la raison dirigeant les destinées de la Nation on voulut, avec énergie, réparer les dégâts.

Le Jardin du Roi put renaître avec un nom nouveau et devint le *Muséum national*. Les savants qui survivaient à la tourmente, heureusement de premier ordre, associés à

Digitized by Google

des collaborateurs dignes d'eux, rayonnèrent de nouveau sur la province, sur les départements.

Toulouse, réduite administrativement au rôle effacé de chef-lieu de la Haute-Garonne gardait, quand même, par la force d'un droit naturel, une situation meilleure. Elle était le pôle attractif entre le massif central et les cimes pyrénéennes, à moitié chemin de l'Océan à la Méditerranée. L'Académie avait été rayée, mais on sentait l'utilité de tout ce qu'elle avait créé, la valeur de ses projets. Ses traditions survivaient; ce sont elles qui inspirèrent les administrateurs de l'an deux et ceux de l'an quatre dans leurs tentatives pour imiter, à Toulouse, le Muséum national. On eut l'idée de transférer son Jardin des plantes et ses œuvres de recherches scientifiques dans le couvent des ci-devant Carmes déchaussés, confisqué par la Nation.

Les demandes d'autorisation furent formulées et réitérées. Les dossiers allaient dormir à Paris dans les bureaux du Conseil des cinq cents. La Ville, lassée d'attendre, avait reçu des autorités locales une autorisation d'occuper provisoirement les bâtiments et l'enclos très vaste de l'autre côté de ses remparts, le long de la belle allée s'éloignant du Boulingrin, centre des promenades ordonnées par les admirables *États* de l'ancien régime. Ce fut un provisoire définitif. C'est là que s'élèvent aujourd'hui Facultés de médecine, des sciences et Muséum ! Mais que d'aventures depuis cent ans.

Lorsque Napoléon Ier, descendant en Espagne, ravi de l'enthousiaste accueil de Toulouse signa tous les décrets désirés, il n'eut qu'à régulariser les tolérances de l'administration, le 27 juillet 1808.

Le jardin botanique prospéra. Le botaniste Picot de Lapérouse, promoteur de cette affaire, avait installé dans les bâtiments son herbier (dont plus tard la Ville fit l'acquisition) et il s'y était aussi logé. Le Cabinet d'histoire naturelle, dont il avait été surtout question d'abord, eut des débuts insignifiants et passa, avec son possesseur, aux annexes des écoles centrales qui précédaient nos facultés.

Quelques particuliers, émules ou disciples du naturaliste

Digitized by Google

Picot, avec leurs seules ressources, avaient formé leurs Cabinets, que signalent les échos du Congrès méridional de 1834, où l'histoire naturelle joua un rôle fort honorable. Un de ces amateurs, M. Béguillet, n'avait pas réuni moins de 1.400 oiseaux, 20.000 insectes, 10.000 coquilles[1]. Noulet avait formé le sien avec moins de quantités, plus de valeurs, sur un plan méthodique, en vue de ses publications. Il se proposait d'étudier et de faire connaître successivement toutes les productions naturelles du *Bassin sous-pyrénéen*.

En 1837, dans la préface de sa Flore du pays toulousain, il formule sa pensée : « Il me semble qu'il serait temps que la ville de Toulouse accordât aux sciences naturelles la même protection qu'elle accorde si libéralement aux arts. Les amis du véritable progrès attendent avec impatience la création d'un Muséum d'histoire naturelle. »

Le 28 août 1845, M. N. Joly communiquait à l'Académie un rapport sur les collections paléontologiques de M. Lartet, adressé au maire de Toulouse. Il avait pour but d'engager le Conseil municipal à voter les fonds pour acquérir la très renommée collection d'ossements fossiles découverts dans le département du Gers. Après cette lecture, l'Académie, d'une voix unanime, déclare s'associer complètement au vœu exprimé par le rapporteur, et l'un de ses membres, M. le docteur Noulet, offre généreusement sa collection à la ville de Toulouse, dans le cas où cette ville consentirait à l'achat de celle de M. Lartet.

La Ville ne suivit pas ces avis et l'État acheta la collection Lartet (30.000 fr.), et même le terrain où les découvertes devaient plus tard se multiplier.

Le docteur Noulet, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, professeur d'agriculture, secrétaire de la Société d'agriculture, entouré de la plus haute estime, en profite pour plaider encore et développer ses raisons (1851).

1. A la mort de M. Béguillet, 1843, son cabinet, du moins en grande partie, passa au Séminaire. Il n'en reste rien. Ce fut le sort de bien d'autres. Ce qui fut perdu en France durant le dix-neuvième siècle de collections privées d'histoire naturelle est inimaginable.

Digitized by Google

C'est à l'Académie qu'il s'adresse. Ses confrères sont en majorité des professeurs et des notabilités toulousaines. Il ne pouvait espérer un meilleur auditoire pour gagner sa cause et faire accepter par la Ville les conclusions. « Rien ne serait plus propre à vulgariser parmi nous le cas que l'on doit faire de ces restes (os fossiles) ayant autrefois joui de la vie et qui servent à éclairer l'histoire de la terre, que la formation de collections publiques locales, où ils seraient soigneusement conservés. Toulouse, à l'exemple de la plupart des autres villes devrait avoir la sienne. L'absence d'un Muséum d'histoire naturelle y est remarquée par tous les étrangers de distinction qui la visitent. On s'étonne qu'une cité si importante, si éminemment studieuse et avant tout si heureusement située, ait dédaigné, jusqu'à ce moment, d'acquérir ce nouveau titre à la reconnaissance des Sciences et à sa propre gloire. »

Le docteur Noulet expose la possibilité et la facilité qu'on aurait de grouper des collections possédées par les institutions et établissements non municipaux de la Ville pour former une galerie immédiatement remarquable, ayant des avantages incontestables pour tous ceux qui fréquentent les cours et pour les amis des sciences naturelles.

« Chacun, dans ce champ neutre d'observations, aurait le droit de puiser des éléments d'études que les collections des corps enseignants, en quelque sorte privés, réservent au personnel chargé de leur classement et de leur conservation » (pp. 3-4).

« Parmi les objets possédés par la Ville, et qui n'ont pas même encore obtenu l'honneur d'une exposition provisoire depuis qu'ils ont été offerts par de généreux particuliers, il en est de précieux par leur rareté; quelques-uns même ont une valeur scientifique inappréciable, puisqu'ils sont uniques jusqu'à ce jour. »

Les indications de ce dernier paragraphe sont à retenir. Un fait nouveau avait provoqué un geste de la Ville et des suites intéressantes. Un navigateur français, le second de Dumont d'Urville, M. de Roquemaurel, avait offert à la ville,

Digitized by Google

ers'y installant pour jouir d'un repos noblement gagné, tout ce qu'il avait rapporté de ses voyages de circumnavigation : collections d'histoire naturelle, de malacologie, et principalement d'ethnographie, série que nous sommes bien heureux d'avoir encore. -

La Ville avait naturellement accepté avec le souci de n'engager aucune dépense. Elle mit *en tas* les objets dans les galeries du cloître des Augustins, annexes du Musée des beaux-arts et des antiques! Elle crut remercier assez le généreux donateur en décidant que l'une des galeries porterait son nom quand on aurait terminé l'installation. Il pouvait attendre... en 1918 l'attente continue. Peu à peu d'autres dons, également disparates, avaient rejoint ceux de M. de Roquemaurel, on acceptait tout, même une baignoire dans un bloc d'acajou de M. le comte de Juillac! On faisait aussi quelques achats, une défense de Narval, une défense de Rhinocéros pour mettre à côté de la mâchoire fossile, précieuse pièce à laquelle s'intéressa vivement le docteur Noulet. Vers 1857 on procéda enfin à l'installation réclamée du public, et, par miracle, en 1858, le Musée de Toulouse mettait en vente une excellente *notice* des objets *de la galerie ethnographique*, non signée. Le tout était l'œuvre d'un tout jeune écolier qui honorera Toulouse et aura le second grand prix Gobert à l'Institut, Ernest Roschach. Sa notice de 80 pages se terminait par ces deux lignes : « ... il faut ajouter les nombreuses collections de minéraux et coquilles, ainsi que quelques mammifères et oiseaux empaillés. »

L'Histoire naturelle demeurait donc oubliée et l'Académie continuait à réclamer. L'Almanach qu'elle publiait depuis dix ans renfermait toujours un article d'intérêt particulier. Dans celui de 1859, M. Leymerie, professeur de géologie à la Faculté des sciences, déclarait, aux associés de la Compagnie, aux correspondants, à tous ses lecteurs, que le cabinet minéralogique et géologique formé dans le principe par Picot Lapeyrouse, enrichi par des dons nombreux qu'il énumère, « était dans un local tellement exigu qu'on ne pouvait rien y exposer à la vue des visiteurs et que beaucoup de

Digitized by Google

collections restaient emballées dans des caisses. » Leymerie souhaitait, en somme, la réalisation du projet Noulet au profit du cabinet de la Faculté où l'on enseignait fort dignement la géologie, la zoologie, la botanique...

Or, au début de cette année (1859) à l'occasion d'un lot de fossiles offert à l'Académie, M. Leymerie demande qu'il soit fait des démarches auprès de l'autorité municipale pour obtenir la création d'un Cabinet d'histoire naturelle, à Toulouse.

L'Académie nomme une Commission. La Mairie l'accueille et la met, le 15 juillet, en rapport avec ses propres délégués, mais ne songe pas à envisager un autre local que celui des annexes du grand Musée. Les membres de la Commission mixte n'aboutissent pas; en fait, ils ne pouvaient se comprendre, et de nouvelles élections font arriver un Conseil municipal qui semble plus éclairé.

Le 8 mai 1861, à l'Académie, ce n'est plus un scientifique, mais un membre de la section des lettres, M. Astre, qui rappelle les démarches faites à plusieurs reprises par l'Académie et demande qu'elles soient renouvelées; et alors se produit un coup de théâtre : M. Filhol, professeur de chimie à la Faculté des sciences et directeur très honoré de l'École de médecine et de pharmacie, répond à M. Astre que, dans cet établissement des Carmes, il y a l'espace voulu; que « l'on a déjà formé des collections présentant quelque intérêt; on recevra les divers dons qui pourraient être faits; à l'aide de quelques réparations on pourra disposer les locaux de manière à avoir une très belle salle ».

L'Académie surprise, débarrassée du cauchemar des annexes du grand Musée, négligeant le point de vue Leymerie, qui avait aussi la perspective des annexes à prendre dans de vieux bâtiments contigus, ancien collège royal (Lycée, Bibliothèque, etc.), s'incline devant le fait accompli par le docteur Filhol et décide qu'il sera donné suite à la proposition de M. Astre.

La Municipalité mit très dignement son amour-propre à faire réussir les plans de M. Filhol. Elle donna sans regrets

Digitized by Google

les sommes élevées qui furent nécessaires pour transformer peu à peu le vieux couvent dont l'École n'occupait que le rez de-chaussée et partie du premier. Ces réfections, suivant l'habitude, coûtèrent plus que des constructions nouvelles et grevèrent, pour toujours, le budget de dépenses imprévues; cinquante ans après ce n'est pas fini!

Le 8 janvier 1863, à propos d'un passage du *Bulletin des Sociétés Savantes* signalant l'absence totale à Toulouse de locaux pour recevoir les collections d'histoire naturelle, M. Filhol pouvait protester devant l'Académie et déclarer « ce cabinet existe... le classement des objets étant à peu près terminé on peut espérer que le public sera admis à visiter le nouveau Muséum dans une époque assez rapprochée ».

Avec cette séduisante perspective, une légion de collaborateurs s'était mis à l'œuvre autour de M. Filhol; il en compte beaucoup à Toulouse, mais un plus grand nombre dispersés dans le Midi et quelques-uns à Paris même, membres de l'Institut, professeurs au Muséum, à la Sorbonne, à l'École des mines, etc., font tout ce qui dépend d'eux pour lui plaire. Des fouilles dans divers gisements notables, dans une série de cavernes à ossements, sont poursuivies sous sa direction et d'abord à ses frais. Les découvertes ont fort vite du retentissement bien que les recherches soient partout trop hâtées. M. Édouard Lartet vient plusieurs fois, et, pendant les vacances de 1864, il amena MM. Falconer et Christy, qui furent enchantés.

Le 12 janvier 1865 l'Académie charge MM. Noulet, Lavocat, Joly, d'examiner un squelette d'ours (*Ursus spelæus*) unique dans les musées de l'Europe, reconstitué au moyen de pièces de rapport choisies parmi plus de deux mille os recueillis dans les cavernes de l'Herm, près de Foix, par les soins et aux frais de M. le professeur Filhol. M. le docteur Noulet présenta des observations dignes de sa haute compétence en anatomie comparée et paléontologie, et M. le professeur Joly exprima les conclusions de la Commission en demandant de remercier M. le professeur Filhol, dont le zèle

Digitized by Google

et les persévérants efforts contribuent chaque jour à enrichir notre Musée naissant d'une foule d'objets précieux, non seulement pour l'histoire naturelle proprement dite mais, encore, pour l'histoire naturelle de l'homme primitif, à l'époque de sa première apparition dans nos contrées. »

La Commission ne pouvait mieux dire. Le Muséum de Toulouse, inauguré le 16 juillet 1865[1], eut, le premier en Europe, une galerie des Cavernes ouverte au grand public.

Un jour on apprit que le nouveau Musée avait un jeune conservateur. Le Maire l'avait nommé sur la proposition de M. Filhol et en fait, par cela même, tout en demeurant sous la direction de ce dernier, les professeurs de l'École étaient évincés; on ne tardera pas à voir les conséquences de ces irrégularités.

Préoccupé de *son* Musée, voulant assurer ses rapides progrès, M. Filhol accepta la Mairie que, dans une période politique fort troublée, un préfet habile lui offrit. Le savant, l'éminent professeur qui, pendant sa vie n'avait eu que des admirateurs et des amis, fut brusquement exposé aux critiques injustes; la révolution du 4 septembre, en le faisant descendre du pouvoir, ne lui laissait pas la direction du Musée que la Ville et la Science devaient à son énergie, à son activité, à ses dons, à ses relations. Il se consola plus vite que ses amis intimes, il gardait ses fonctions universitaires, la direction de l'École, la chaire de chimie à la Faculté, et autres. Il s'installa pour continuer ses divers travaux; son fils unique, deux fois docteur, commençait une fort belle carrière scientifique.

En 1872 il y avait, à Toulouse, un nouveau Maire; Or, le Musée réclamait un directeur et l'opinion publique avait son candidat. Très heureusement le Maire l'accepta. M. Noulet, pour plaire à tous ses amis, ne refusa pas.

1. Aujourd'hui survivent, avec l'auteur de cette notice, trois collaborateurs de l'œuvre à ses débuts : M. le Dr Félix Garrigou, géologue et préhistorien, directeur de l'Institut d'hydrologie à la Faculté de Toulouse; M. le Dr Besaucelle, qui a formé et conservé une admirable collection ornithologique; M. Ch. Fouque, minéralogiste.

Digitized by Google

Deux jours après il était installé, et comme les membres de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée depuis quelques années, en 1866, pour favoriser les progrès du Musée, l'entouraient et le félicitaient avec émotion, il répondit en serrant les mains : « Certes, je voudrais bien continuer l'œuvre si magistralement commencée, mes vœux sont comblés, mais vous m'aiderez tous, car je suis bien vieux. »

Il avait, en effet, soixante-dix ans, trois lustres d'activité et d'intelligence lui étaient encore réservés, et même dans ce laps de temps parurent quelques-unes de ses meilleures publications.

Son premier soin fut d'apporter au Musée l'ensemble complet de ses collections de zoologie, malacologie, géologie, paléontologie, archéologie préhistorique. Ce fut un grand bonheur que la municipalité ait compris toute l'importance de ce don généreux, et l'obligation de faire place à ces incomparables séries. L'Administration républicaine ne voulut pas être moins généreuse pour la science que celle de l'empire; ce qui était déjà fait fut amélioré; on poursuivit les plans de la première heure en tenant compte des données de l'expérience, pour favoriser mieux, tantôt l'exposition méthodique des pièces, tantôt leur garantie et leur entretien, tantôt la distribution de la lumière et la circulation des visiteurs.

Le docteur Noulet appréciait comme une bonne fortune, pour le Musée, le très habile taxydermiste M. Bonhenri, artiste dans l'âme, anatomiste d'un rare talent que M. Filhol avait pu enlever au Muséum de Paris et qui, depuis sept ans, peuplait de pièces naturalisées parfaites les amples vitrines. M^me^ Bonhenri, rivalisant avec son mari, montait les oiseaux à la perfection. Ces pièces donnaient au Musée un exceptionnel attrait; aucun autre, même dans les capitales, n'en pouvait alors présenter de comparables. M. le docteur Noulet voulut un laboratoire bien disposé et suffisamment rente pour assurer la marche constante de ce service.

Professeur, ayant une longue pratique de l'enseignement de l'histoire naturelle, il voulait un Musée soigné, plaisant au

Digitized by Google

peuple qui paye, capable d'instruire les plus humbles et surtout les jeunes.

Jamais il ne se montra mécontent lorsque ces derniers étaient introduits au laboratoire, lorsque le préparateur ou ses émules leur faisaient faire de petits travaux. « Tous ceux qui commencent avec plaisir une collection, disait-il, doivent être soigneusement encouragés. C'est dans leur groupe que les naturalistes surgiront. » Ces paroles nous reviennent à la mémoire lorsque nous voyons l'organisation actuelle du P. C. N. où des maîtres éminents ont sur les bancs des centaines d'auditeurs attentifs qui passent leurs examens et obtiennent leurs diplômes. Mais combien peu parmi les médecins et les pharmaciens restent attachés aux recherches et aux études scientifiques. Il devient aujourd'hui impossible, à nos professeurs, de rencontrer à la campagne ces amateurs, correspondants désintéressés et zélés qui, nombreux autrefois, servaient les études et leurs progrès.

Quand M. Trutat et moi nous eûmes la joie de mettre ses collections en vitrine, M. Noulet insistait avec patience pour obtenir de nous l'ordre dans les séries, l'exactitude des déterminations et des étiquettes. « Que vos vitrines, nous disait-il, soient comme des pages d'un beau et bon livre exactes, claires et jolies. »

D'ailleurs, ses imprimés qui, depuis sa nomination, concernaient les objets du Musée, étaient eux-mêmes soignés à tous égards.

En 1879 il obtint du Maire, M. Ébelot, l'autorisation de publier tous les ans les *Archives du Musée* à l'exemple du Musée de Lyon et autres, mais nos municipalités croient que les dépenses d'enseignement supérieur ne les regardent pas et que les universités suffisent aux nécessités du pays et de la science. Au bout de quatre ans le modeste crédit de 1.200 francs attribué aux publications fut supprimé. Les quatre mémoires du docteur Noulet, consacrés à ces sujets d'Archéologie préhistorique qui passionnaient les érudits et qu'on avait reçu partout avec les plus vifs applaudissements, restent isolés; que de fois j'ai entendu formuler, avec autorité, les plus

Digitized by Google

sincères regrets. La parcimonie imprévue du Conseil municipal attrista le vénérable savant et le découragea. Après le quatrième fascicule (1882) il ne publia plus rien. Vingt-huit ans après sa mort nous n'avons pas encore pu remplir notre devoir envers lui et continuer l'édition des matériaux accumulés avec tant de sollicitude au cours de sa longue et noble vie.

Le 29 avril 1914, une lettre de M. le Recteur Lapie répondait favorablement à la demande de M. le Maire de Toulouse; l'Université, en possession de nouveaux édifices, abandonnait tout le bâtiment des Carmes. Le Muséum du Midi pyrénéen pourrait s'y développer.

Sans la guerre nous occuperions déjà, au premier, une galerie destinée depuis bien longtemps à l'ethnographie comparée. M. Julien, adjoint au Maire, qui a notre Muséum dans ses attributions, nous encourage à espérer que bientôt il ordonnera les travaux. Nous réaliserions ainsi le dernier vœu du docteur Noulet. Il avait consacré tous les ans à cette section de l'anthropologie quelques billets bleus de son budget. Il savait quelle ample lumière est fournie, par l'étude des sauvages actuels attardés aux confins des terres, sur les primitifs des lointains âges de l'humanité, sur leur industrie, leurs mœurs, leurs idées. Me sera-t-il permis d'installer cette galerie pour laquelle nous avons tant de documents, aurai-je la joie et l'honneur de l'inaugurer? Comme le bon docteur Noulet, entrant au Musée en 1872, mes espoirs sont teintés d'appréhensions et de mélancolie.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE GÉOLOGIQUE

PALÉONTOLOGIE ET PRÉHISTOIRE

Dr J.-B. NOULET :

1834. *Précis analytique de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles qui vivent dans le bassin sous-pyrénéen.* (Toulouse, J.-B. Paya, XX-94 p. in-8.)

1843. *Note sur une dent de Mastodonte,* 8 p. in-8, 1 pl. dessinée sur pierre par le Dr Joly. (Ext. des *Mém. Acad. Sc. de Toulouse.*)

1846. *Mémoire sur quelques coquilles fossiles nouvelles découvertes dans la région aquitanique du bassin sous-pyrénéen,* 20 p. in-8, 6 pl. lith. (Ext. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. III, t. II, p. 227.)

1846. Rapport sur le Concours, prix d'hist. nat., à décerner en 1846, 18 p.; résumé des faits connus et programmes d'études géologiques à poursuivre dans la région Toulousaine. (*Mém. Acad. Sc. de T.*)

1750. Note sur un gisement d'ossements fossiles signalé.. , à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne). (*Mém. Acad. Sc. T.*, série III, t. IV, pp. 143.)

1851. *Notice sur la Colline de Sansan,* suivie d'une récapitulation des diverses espèces d'animaux vertébrés fossiles, trouvés soit à Sansan, soit dans d'autres gisements de terrain miocène dans le bassin sous-pyrénéen, par Ed. LARTET, avec une liste des coquilles fossiles, par NOULET, DUPUY et de BOISSY. (Auch, 1851, in-8.)

1851. *Note sur une nouvelle espèce du genre Lophiodon.* (*Mém. Acad. Sc. T.*, pp. 245-250, in-8.)

1853. *Mémoire sur un dépôt alluvien, renfermant des restes d'animaux éteints, mêlés à des cailloux façonnés de main d'homme, découverts à Clermont, près de Toulouse.* (*Mémoires Acad. Sc. T.*, sér. V, t. IV, pp. 265-285.)

1854. *Note sur les dépôts pléistocènes des vallées sous-pyrénéennes et sur les fossiles qui en ont été retirés,* 8 p. in-8. (*Mém. Acad. Sc. de T.*, sér. IV, t. IV, p. 125.)

1854. *Mémoires sur les coquilles fossiles des terrains d'eau douce du Sud-Ouest de la France;* XVI-128 pp. in-8. (Paris, V. Masson.)

1855. *Les Concrétions calcaires des environs de Castres avec l'Unio Rouxii.* (*Mém. Acad. Sc. T.*, sér. IV, t. V, p. 6.)

1856. Note sur les Helix Cocquii et Tournalii. (*Journal de Conchyl,* t. V, p. 185, pl.)

1857. *Coquilles fossiles nouvelles des terrains d'eau douce du Sud-Ouest de la France*; 24 p. in-8. (Paris, V. Masson.)

1857. *Du terrain éocène supérieur, considéré comme l'un des étages constitutifs des Pyrénées.* (Ext. C. r. de l'Institut, *Acad. Sc. de Paris,* t. XLV, 14 déc., 4 pp. in-4, et *Soc. Géol. Fr.*, sér. II, t. XV.)

Digitized by Google

Note sur une mandibule de Mastodonte à dents étroites (*Mast. angustidens*) retirée de la mollasse sous-pyrénéenne.

1858. *Réponse à la note de M. Leymerie*, communiquée à l'Acad. Sc. Paris, dans la séance du 18 janv. (C. r., t. XLVI, sér. du 15 fév.)

1858. *De l'âge géologique de la formation lacustre de Narbonne et de Sigean* [*Aude*]; Toulouse, 16 p. in-8. (*Mém. Ac. Sc. de T.*, sér. V, t. II, 15, p. 412 et 599.)

1859. Note sur des ossements fossiles découverts près de Toulouse [H-G.]. (*Mem. Acad. Sc. de T.*, sér. V, t. III, 440-442.)

18 0. *Fossiles de la molasse et du calcaire d'eau douce éocène supérieur de Briatexte* [*Tarn*]. (*Mém. Acad. Sc. T.*, sér. V, t. IV, pp. 405-409, av. pl.)

1861. *De la répartition stratigraphique des corps organisés fossiles dans le terrain tertiaire moyen ou miocène d'eau douce, du Sud-Ouest de la France, d'après les gisements des bassins de la Garonne et de l'Ariège* (*Mém. Ac. Sc. T.*, sér. V, t. V., p. 125-170; t. à part, 48 pp., in-8.)

1863. *Étude sur les fossiles du terrain éocène supérieur du bassin de l'Agoût* [*Tarn*]. (*Mem. Acad. Sc. T.*, sér, V, t I, p. 181; tiré à part, 28 p. in-8.)

1865. *De quelques plantes fossiles de l'âge miocène découvertes près de Toulouse.— Note sur des empreintes de pluie retirées du terrain miocène toulousain*, 16 p. in-8. (Extr. *Mem. Acad. Sc. T.*, sér. VI, t. III, p. 330.)

1865. *Fossiles et cailloux travaillés des dépôts quaternaires de Clermont et de Venerque*, 28 p. in-8, 2 figures sur bois.

1866. *Idem*, nouvelle édition. (Ext. de la *Revue Arch. du Midi*, 20 pp. in-8, 2 fig. sur bois.)

1866. *Note sur des dents de Ptérodon, de Chœropotamus*, etc., *retirées du calcaire du Mas-Saintes-Puelles* [*Aude*]. (*Mem. Acad. Sc. T.*, sér. VI, t. IX.)

1866. *Note sur une lame de silex trouvée à Venerque* (*Haute-Garonne*). (*Mem. Acad. Sc. de T.*, sér. VI, t. IV, pp. 132.)

1867. *Nouveau gisement du Renne près de Toulouse*. (Extr. *Mem. Acad. Sc. de T.*, sér. VI, t. V, p. 247.)

1867. *Nouveau genre des tortues fossiles proposé sous le nom d'Allopleuron*, 8 p. in-8. (Extr. *Mem. Acad. Sc. T.*, sér. VI, t. V.)

1867. *Gisement de l'Anthracotherium magnum dans le terrain de Palæotherium du Tarn*, 8 p. in-8. (Extr. *Mem. Acad. Sc. T.*, sér. VI, t. V.)

1868. *Mémoires sur les coquilles fossiles des terrains tertiaires du Sud-ouest de la France*, 2e éd. Toulouse, viii-30 p. in-8.

1869. *Mélanges paléontologiques d'Ax (Ariège)*, 16 p. in-8. (Extr. *Mem. Acad. Sc. T.*, sér. VII, t. I, p. 265.)

Digitized by Google

1870. *Du Chéropotame de Lautrec, espèce nouvelle des grès à Palæotheriums du bassin de l'Agoût (Tarn)*, 8 p. in-8. (Extr. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. VII, t. XI. p. 331-2; pl.)

1870. *Des cryptes d'approvisionnement à propos de trois souterrains de Saint-Pau [Lot-et-Garonne]. (Revue archéol. du Midi*, Toulouse, vol. II. p. 121, in-4; tiré à part, 34 p. in-8, 2 figures.)

1872. *Contribution à l'histoire des cryptes d'approvisionnement du Sud-Ouest de la France.* Matériaux pour l'histoire primitive de l'Homme, mars 1872. (Toulouse, t. à part 12 p. in-8, 2 fig.)

1874. *Etude sur la caverne de l'Herm [Ariège], particulièrement au point de vue de l'âge des restes humains qui en ont été retirés.* (24 p. in-8, 3 pl. lith.)

1876. *Notes sur des gisements nouveaux du Canis palæolycos et du Cadurcotherium Cayluxi.* (Extr. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. VII, t. VIII, pl., et 8 p.)

1877 ou 8. *Sur l'Anthracotherium hippoideum*, découvert à Armissan [Aude]; 10 p. in-8, 1 pl. lith. (Ext. *Mém. Ac. Sc. T.*, sér. VII, t. X.)

1879. *L'âge de la pierre polie et du bronze au Cambodge d'après les découvertes de M. J. Moura.* (Toulouse, 1879, 34 p. in-4, 8 pl. lith. et 8 p. d'explications; 1re pub. des Archives du Musée.)

1880. *Étude sur les cailloux taillés par percussion du pays toulousain et description d'un atelier de préparation dans la vallée de de la Hise* [H.-G.] (pp. 35-56, 8 pl. lith. et 8 p. d'explications; 2e publ. des Archives du Musée d'hist. nat. de Toulouse.)

1881. *Un mobilier funéraire servant à établir le passage de l'âge de la pierre polie à l'âge du bronze*, 8 pages in-8, 2 planch. doubles. (Ext. *Mém Ac. Sc. T.*, sér. VIII, t. III.)

1881. *Nouvelles études sur le gisement quaternaire de Clermont, près de Toulouse, au double point de vue de la paléontologie et de l'archéologie préhistorique* (pp. 57-86, 8 pl., 8 p. d'explications; 3e publ. des Archives du Musée.)

1882. *Étude de l'Ombrive ou grande caverne d'Ussat (Ariège) et de ses accessoires* (pp. 87-128, 6 pl. lith., 6 p. d'explications; 4e publ. des Archives du Musée.)

1893. *Catalogue de la flore fossile d'Armissan (Aude), d'après les empreintes du Musée de Toulouse. (Bull. soc. hist. nat. de Toulouse*, t. XXVII, pp. 81-84. (Publication posthume.)

1861. De la division des êtres naturels, d'après Raymond de Sebonde, professeur de médecine, de philosophie et de théologie, à l'Université de Toulouse, au commencement du xve siècle, 16 pp. in-8 (Extr. *Mém. Acad. Sc. T.*, sér. V, t. V., pp. 290-305.)

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES

CONCOURS DE 1918

PAR M. LECLERC DU SABLON.

Les travaux présentés cette année aux Concours de l'Académie sont peu nombreux, ce qui ne saurait nous surprendre après quatre années de guerre.

Pour le prix Gaussail, il y a deux Mémoires. L'un, intitulé : *Urémie et glandes endocrines,* a été examiné par M. Abelous ; il a trait aux rapports qui peuvent exister entre les glandes à sécrétion interne et l'intoxication urémique. De nombreuses recherches ont montré le rôle de défense que jouent les glandes à sécrétion interne, en particulier le foie, la thyroïde et les surrénales. Pour établir ce rôle essentiellement antitoxique, l'auteur a recherché les modifications histologiques qui se produisaient dans quelques-unes des glandes endocrines après la néphrotomie double et au cours d'intoxication d'origine rénale. Il y a réaction marquée des surrénales et des thyroïdes ainsi que des cellules du foie, indiquant l'hyperfonctionnement de ces organes. D'autre part, l'auteur a voulu voir ce que devenait l'évolution des symptômes urémiques et la durée de la survie en faisant précéder ou suivre ces interventions d'injections d'extraits des glandes endocrines. Ces expériences n'ont pas donné de résultats bien considérables. Cependant, l'auteur a noté, presque toujours, une prolongation de survie des animaux à la double néphrotomie et à la néphrite cantharidienne.

Enfin, dans une dernière série d'expériences, l'auteur à pratiqué, avec la néphrotomie, soit une ablation des surré-

Digitized by Google

nales, soit une thyroïdotomie avec thyroparathyroïdotomie. Ces interventions simultanées ont eu pour effet d'abréger la survie des animaux.

L'auteur discute les résultats de ces expériences, résultats qui ne laissent pas de présenter quelques difficultés d'interprétation. Cependant, il ressort de l'ensemble des faits que les glandes endocrines apparaissent bien comme des organes de défense antitoxiques.

Le Mémoire renferme l'exposé de nombreuses expériences sur le lapin. Ces expériences ont été bien faites et sont judicieusement interprétées. Le travail est sérieux et original; aussi votre Commission vous propose-t-elle de lui décerner le prix Gaussail.

Son auteur est M. le Dr Minvielle, de Toulouse.

Le second mémoire, intitulé : *Le Damiste*, a été examiné par M. Buhl; il est consacré à l'étude de divers problèmes que pose le jeu de dames. M. Buhl pense que ce n'est pas là matière à Science et que l'Académie ne peut pas prendre ce travail en considération au même titre qu'une œuvre scientifique, mais qu'elle pourrait cependant accorder une récompense partielle à une œuvre consciencieuse, remplie d'exemples intéressants et qui a conduit son auteur à des conclusions historiques et philosophiques qu'un savant ne désavouerait pas. L'auteur paraît avoir été moins heureux en essayant de versifier les commandements du damiste.

En somme, ce travail témoigne d'érudition et renferme une matière étendue et très méthodiquement analysée. Votre Commission propose de lui accorder une médaille de 200 francs sur le prix Gaussail.

Ce traité est l'ouvrage de M. Clovis Morlan, professeur à Toulouse.

Sur le rapport de M. Buhl, votre Commission ne croit pas devoir proposer de récompense pour le Mémoire n° 3 sur une solution du théorème de Fermat, présenté pour le prix Ozenne.

Un seul Mémoire, intitulé : *Le Pont-Neuf, problèmes d'hydraulique et de stabilité*, a été présenté par M. Joseph

Digitized by Google

Rocher, architecte, pour le prix Maury, réservé à un auteur né à Toulouse.

La première partie, exclusivement historique, traite surtout de la formation professionnelle des architectes et de l'organisation du travail sous l'ancien régime. L'auteur ne se prononce pas sur la question de savoir si les plans du Pont-Neuf sont l'œuvre de Bachelier seul, ou d'un groupe dirigé par Bachelier. Vous savez qu'une récente lecture de M. Chalande paraît avoir définitivement résolu ce point d'histoire, en n'attribuant à Bachelier qu'un rôle secondaire.

La seconde partie du Mémoire expose le programme que les auteurs du Pont-Neuf ont eu à remplir. Il s'agissait : 1° de prévoir l'importance des futures inondations; 2° de construire un pont qui laisse écouler beaucoup d'eau tout en empêchant les ensablements; 3° de donner à ce pont un aspect harmonieux et une solidité à toute épreuve.

Au sujet du premier point, M. Rocher cite des observations météorologiques de Bachelier qui ne paraissent pas avoir une grande portée; dans l'exposé du second et du troisième point, il montre que tous les détails de la construction du Pont-Neuf ont été calculés de façon à produire le résultat le plus avantageux. Si les arches sont inégales, c'est parce que le courant est plus rapide au milieu d'un fleuve que sur les bords; si l'arche la plus large et la plus haute n'est pas tout à fait au milieu, c'est parce que la Garonne décrit une courbe qui rejette le courant du côté convexe; si la pente du pont est plus forte du côté de Saint-Cyprien, c'est en prévision d'une crue très élevée et pour permettre aux épaves de passer par-dessus l'extrémité du pont la plus basse; si le pont est très large et les piles massives, c'est pour augmenter son poids et par conséquent sa solidité. Tout est donc pour le mieux dans le meilleur et le plus beau des ponts, et s'il fallait le reconstruire il n'y aurait rien de mieux à faire que de le reproduire tel qu'il est.

M. Rocher, témoin de l'inondation de 1875, a mesuré, une montre à la main, la vitesse des épaves et en a conclu la vitesse du courant sous le Pont-Neuf et en amont. Partant

Digitized by Google

de là, il se livre à un calcul d'où il résulte qu'il passe plus d'eau sous le pont qu'il n'en passerait à la place du pont si le pont n'existait pas. Cette conclusion paraît tout au moins paradoxale.

En somme, le travail de M. Rocher est un éloge du Pont-Neuf et un plaidoyer en faveur du maintien de l'état actuel. Les Toulousains doivent savoir gré à M. Rocher du zèle qu'il met à défendre le patrimoine artistique de leur ville, et, à ce point de vue, un prix spécialement destiné à un Toulousain semblerait plus désigné que tout autre pour récompenser une œuvre aussi essentiellement toulousaine. Mais le prix Maury doit être attribué à un mémoire sur une question industrielle ou scientifique, et votre Commission s'est demandée si le travail de M. Rocher, qui est l'œuvre plutôt d'un conférencier et d'un artiste que d'un savant, répondait bien aux intentions du fondateur du prix; elle a pensé néanmoins qu'il y avait lieu de lui accorder une récompense et propose une médaille de 200 francs.

M. Saint-Raymond a examiné une Notice de M. Lafore, architecte, sur la ville de Luxeuil, proposée pour une médaille d'encouragement. Cette notice comprend l'énumération et l'étude des monuments archéologiques trouvés dans les fouilles faites à diverses époques, des anciennes maisons de la ville, des églises, des monuments publics ainsi que des constructions des environs qui offrent quelque intérêt historique, telles que ruines antiques, ermitages, châteaux, tombeaux, le tout décrit d'une façon succcincte.

Une étude spéciale et plus détaillée est relative à trois poteries gallo-romaines trouvées dans des fouilles récentes; leurs débris, quoique très fragmentaires, permettaient une reconstitution qui a été faite par l'auteur au moyen de dessins et d'aquarelles figurant les parties existantes à côté de celles qui sont perdues.

La valeur de ces recherches n'est pas très considérable, mais elles sont soigneusement exposées. Votre Commission propose d'accorder, à M. Lafore, une médaille d'argent.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1919 ET 1920.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1919; ceux de l'ordre scientifique en 1920.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie[1].

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1919; ceux de l'ordre scientifique en 1920.

1. Ces termes excluent les œuvres où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

PRIX D. CLOS.

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1920.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX DE L'ACADÉMIE.

Dans sa séance du 24 mai 1917, l'Académie a décidé de fonder un prix de 600 francs qui sera décerné, tous les trois ans, à un travail intéressant Toulouse ou sa région.

Ce prix sera attribué, pour la première fois, en 1919.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

Digitized by Google

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1917-1918.

Séance de rentrée du 15 novembre 1917. — M. GESCHWIND, Président, ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Au début de cette première séance permettez-moi de vous remercier, à nouveau, de l'honneur que vous m'avez fait en me déléguant la présidence de notre Société. Cet honneur, je le reporte sur l'Armée à laquelle j'appartiens encore et sur le Corps des médecins militaires qui mêlent si souvent leur sang à celui des blessés qu'ils secourent sur le champ de bataille.

« Dans l'année qui vient de s'écouler, la tâche du Président a été d'ailleurs bien facilitée, grâce à la bienveillance courtoise de tous les membres de l'Académie, cette réunion de bonne compagnie, grâce au concours si dévoué de notre Bureau, du Directeur, M. l'Archiviste Pasquier, d'une érudition si sûre et si complaisante, de notre Secrétaire perpétuel, M. le Professeur Duméril, l'âme de notre Société, à laquelle il consacre depuis si longtemps tant de sollicitude éclairée, du Secrétaire-adjoint, M. le Doyen Leclerc du Sablon, qui résume la correspondance scientifique, comme le fait M. Duméril pour la correspondance littéraire, dans des analyses aussi claires que compétentes ; de M. le Professeur Giran qui a bien voulu accepter de remplacer M. Leclerc du Sablon pendant les quelques mois d'une mission en Espagne qui fait tant d'honneur à la Science française et à celui qui l'a représentée là-bas, du Trésorier perpétuel, M. le Professeur Maurel qui, en plus de ses communications scientifiques et patriotiques, a continué à soutenir avec tant d'activité efficace les intérêts matériels de l'Académie, et, enfin, de notre Bibliothécaire, M. Crouzel, si dévoué à nos archives.

« Durant la période qui vient de se terminer nous avons été

Digitized by Google

privés de la collaboration de M. le Président Tourraton, remplacé par M. l'Archiviste Galabert, dont déjà les recherches, unies à celles de nos collègues Lapierre et Chalande, avaient permis à notre Trésorier perpétuel d'aboutir enfin à l'augmentation de notre subvention.

« Une perte à signaler est le décès d'un de nos correspondants les plus notoires, M. Chauveau, plus connu encore par ses découvertes scientifiques que par ses fonctions d'Inspecteur général des Ecoles vétérinaires.

« Nous nous félicitons de n'avoir pas d'autre perte à déplorer, et je suis heureux d'adresser en votre nom tous nos vœux sympathiques à ceux de nos collègues qui ont été ou sont encore au front : MM. Jacob, Baboulet, Girard, Renauld, Privat, Mengaud, et de féliciter en particulier ces derniers des citations dont ils ont été l'objet au cours de cette année.

« C'est avec la plus vive satisfaction que je constate qu'en dépit des préoccupations, des angoisses causées par cette troisième année d'une si terrible guerre, l'Académie a conservé ses traditions d'assiduité, de labeur continu et régulier comme en font foi les procès-verbaux de nos séances.

« Je n'énumérerai pas toutes ces intéressantes communications, me contentant de mentionner celles qui, en plus de leur valeur, ont été les plus fréquentes, les maîtresses recherches de M. Chalande sur le vieux Toulouse, ainsi que les travaux si connus de M. le Professeur Maurel sur l'alimentation de guerre et sur la dépopulation de notre pays.

« Ce passé me fait espérer que, malgré les tragiques événements qui continuent à se dérouler, les membres de l'Académie se feront, comme les années précédentes, un honneur et un devoir de maintenir toujours aussi complète leur contribution à l'activité de notre vie nationale. »

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle M. Dumas, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, nommé Recteur de l'Académie de Besançon, annonce qu'il ne pourra plus participer à nos travaux en qualité d'associé ordinaire.

M. le Président dit la fierté avec laquelle l'Académie a appris

Digitized by Google

la nomination de M. Dumas au poste éminent où il vient d'être appelé et, aussi, le regret avec lequel les membres de la Compagnie voient s'éloigner un confrère qui avait gagné les sympathies de tous.

Le lien qui l'unissait à nous ne sera pas entièrement rompu, d'ailleurs, puisque M. Dumas continuera à appartenir à l'Académie comme associé correspondant et peut-être pourra-t-il un jour, comme nous en exprimons avec lui l'espoir, reprendre son titre de membre résidant.

L'Académie s'associe aux félicitations et aux regrets qui viennent d'être formulés par M. le Dr Geschwind. Ratifiant une proposition du Bureau, elle décide qu'un jeton de vermeil sera offert à M. Dumas comme témoignage de sympathie et aussi de reconnaissance pour le dévouement avec lequel il a exercé la présidence pendant deux années.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une circulaire et une notice envoyées par la Société préhistorique française qui nous demande notre concours pour l'établissement d'un inventaire des souterrains, grottes et cavités artificielles de la France. Ces documents sont renvoyés, pour examen, à M. Cartailhac.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL signale, parmi les très nombreux ouvrages reçus pendant la période des vacances, les volumes suivants qui ont été offerts en hommage :

Auxanometria militar et *Pequena Contribuiçao para uma cranografia do Angola*, par M. A. Aurelio da Costa Ferreira, de Lisbonne, correspondant de l'Académie; *Annuario da Casa pia de Lisboa. Ano economico de 1915-1916*, envoyé par le même correspondant; *Bibliography of the published writings of Henry Fairfield Osborn for the years 1877-1915*, par le professeur Henry-F. Osborn, de l'*American Museum of National History de New-York; Des troubadours à Mistral* (Projet d'iconographie provençale), par M. J. Charles-Roux, envoi de l'Académie de Vaucluse; *Haut les cœurs! Pensées patriotiques, 1870-1871*, de Désiré Nisard, brochure éditée par les Œuvres de secours aux prisonniers de guerre; *Observations*

Digitized by Google

des orages de 1916 dans le département de la Gironde et une partie de celui de la Dordogne, par M. Courty, astronome à l'Observatoire de Bordeaux.

M. PASQUIER, Directeur, offre, au nom de M. Louis Léger, associé honoraire, Membre de l'Institut, un ouvrage intitulé : *Le panslavisme et l'intérêt français.*

Séance du 22 novembre 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. F. Dumas remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination au poste de Recteur de l'Académie de Besançon et dit la gratitude avec laquelle il recevra le jeton de vermeil que notre Compagnie a décidé, dans sa dernière séance, de lui offrir.

M. GROS lit son *Rapport général sur les Concours de 1917*, (Voir t. V de la XI^e^ Série, p. 583.)

Ce Rapport est approuvé. Par suite, les propositions établies par les Commissions des Concours, le 24 mai 1917, et dont l'Académie avait pris connaissance dans sa séance du 31 mai, deviennent définitives, et la liste des lauréats est ainsi établie :

PRIX GAUSSAIL

Médaille de 250 francs. — **M. l'abbé A. Degert,** professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Un grand évêque français au moyen-âge; Amanieu d'Armagnac, Archevêque d'Auch (1261-1318).*

Médaille de 250 francs. — **M. Pierre Lespinasse**, substitut du Procureur de la République, à Albi. — Mémoire inédit intitulé : *Un sculpteur français en Danemark au XVIII^e^ siècle; Jacques-François-Joseph Saly.*

Médaille de 200 francs. — **M. Jean Signorel,** substitut du Procureur de la République, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *L'idée de force en Allemagne.*

Médaille de 100 francs. — **M. Jean Signorel,** substitut du Procureur de la République, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Les violations des lois de la guerre par les Allemands, plus particulièrement en Belgique et en France.*

PRIX OZENNE

Prix Ozenne (200 fr.). — **M. Maurice Baron,** attaché à la Banque de France, à Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *La Monnaie de Toulouse. Historique, organisation, juridiction.*

Médaille de 100 francs. — **M. J. Saverne,** directeur de l'École de l'Isle-en-Jourdain (Gers). — Ouvrage imprimé intitulé : *L'Isle-en-Jourdain (Gers), son histoire.*

Digitized by Google

PRIX MAURY

Prix Maury (500 fr.). — **M. Léon Jaussely**, de Toulouse, architecte en chef du gouvernement, à Paris. — Mémoire inédit intitulé : *Conférence d'ouverture du Cours de théorie de l'urbanisme, donnée à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la Ville de Paris.*

Médaille de 250 francs. — **M. le Comte de Roquette-Buisson**, de Toulouse, ancien Préfet, à Tarbes. — Mémoire inédit intitulé : *Le pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir.*

Médaille de 250 francs. — **M. le Dr Talon**, de Toulouse, médecin-chef du 120e régiment d'infanterie, aux Armées. — Mémoire inédit intitulé : *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne.*

MÉDAILLE D'ENCOURAGEMENT

Médaille de Vermeil. — **M. A. Soucaret**, ingénieur, capitaine du génie détaché à l'Arsenal de Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Dépression dans les nappes phréatiques par suite des épuisements.*

L'Académie ayant décidé de ne pas tenir de séances publiques pendant la guerre, les prix seront envoyés aux lauréats.

Séance du 29 novembre 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL signale deux intéressantes brochures, offertes à l'Académie par l'auteur, M. Mignonat, relatives à un projet de reconstruction, sur un autre emplacement, du principal théâtre de Toulouse.

M. CARTAILHAC annonce que l'Hôtel d'Assézat, Palais des Sociétés savantes de Toulouse, sera visité, dans quelques jours, par M. le Professeur Savi-Lopez, de l'Université de Padoue, Directeur de l'Institut italien en France. Sur sa proposition, l'Académie décide, en principe, d'échanger à l'avenir ses publications avec celles de cet établissement.

M. JUPPONT fait une lecture intitulée : *La mathématique et les mathématiques. Essai d'enseignement rationnel des éléments de mathématiques* (*Première partie : La méthode*).

Les récentes discussions sur la réforme de l'Enseignement technique ont appelé l'attention sur l'enseignement des mathématiques. Elles ont établi que le prestige dont jouissent les mathématiques supérieures, en France, pour la formation des ingénieurs, n'est pas justifié et que cette faveur résulte de la haute influence que les seuls élèves de l'École polytechnique exercent sur la vie nationale, tant dans l'armée que dans l'ad-

Digitized by Google

ministration technique. Comme les programmes de cette école comportent de très fortes études de mathématiques, le prestige attaché aux fonctions qu'elles procurent s'est étendu aux moyens qui permettent de les occuper ; la cause est confondue avec l'effet.

Ces faits ont conduit M. Juppont à rechercher si, dans les enseignements primaire et secondaire, la science du calcul est mieux utilisée que dans l'enseignement technique supérieur, pour la formation des esprits et des caractères.

Il estime que le fait d'enseigner les mathématiques, c'est-à-dire de considérer comme des sciences entièrement distinctes, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie..., etc., et de les fonder sur des données a-prioriques abstraites, est la cause directe de la répulsion que la majorité des jeunes gens éprouve pour ces matières, dont les programmes font un prestigieux enchaînement de subtilités, qu'une terminologie défectueuse paraît priver de toute utilité.

Si l'on constate qu'un professeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées enseignait que les lois des grandeurs, dites imaginaires, ne s'étendent pas au monde réel, on n'est pas surpris du désarroi des élèves, alors que, d'après la Chalotais, « nulle science mieux que la géométrie n'est plus associée à la curiosité des enfants »; elle est, ajoute-t-il « aussi facile à apprendre que les jeux de piquet et de quadrille ».

Voltaire, Clairaut, Paul Bert, Laisant, Méray et bien d'autres se sont préoccupés de l'enseignement de la géométrie ; M, Juppont estime que ce point de vue est trop spécialisé et qu'il faut enseigner la *mathématique*, c'est-à-dire donner des notions de calcul à partir de la sensation en allant du concret à l'abstrait, conformément à la formation de toute connaissance scientifique. C'est pourquoi il conseille, dès le premier âge, l'enseignement simultané des éléments de géométrie, de dessin, d'algèbre et d'arithmétique, exactement comme l'enseignement du langage précède celui de la grammaire.

Cette méthode aurait, d'après son auteur, l'avantage de ne pas diviser les esprits en littéraires et en scientifiques, de revenir aux principes qui ont permis l'éclosion de génies comme

Digitized by Google

Platon, Descartes, Pascal ; elle éviterait l'opposition de la certitude objective et de la certitude logique, opposition qui est la cause de tant d'erreurs scientifiques et de méprises sociales ; et surtout elle ne permettrait plus aux auteurs des programmes et des instructions de croire que les bases de la certitude ne sont pas les mêmes pour les maîtres et pour les élèves.

Séance du 6 décembre 1917. — Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres (siège de M. Dumas).

Il sera délibéré sur la déclaration de vacance définitive, dans la réunion du 3 janvier 1918.

M. CARTAILHAC lit son *Éloge de Noulet* (*Sa vie-Ses œuvres*) et présente les sections de cette Notice dues à M. Leclerc du Sablon (*Noulet, botaniste*), à M. Anglade (*Noulet, romaniste*), ainsi que la partie de cette étude que M. Cartailhac a consacrée lui-même à *Noulet géologue et préhistorien*. (Imprimé, p. 421.)

M. LE Dr MARIE lit une étude sur : *L'emploi actuel des rayons X pour le diagnostic des maladies du tube digestif et de ses annexes*. (Imprimé, p. 103)

Il fait don, pour la Bibliothèque de l'Académie, d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Exemples d'application des agents physiques au diagnostic et à la thérapeutique*, 1er fascicule : *Système neuro-musculaire*, par MM. Marie et Escande ; — 2e fascicule : *Maladies des os et des articulations* par MM. Marie, Escande et Vincent.

Séance du 18 décembre 1917. — M. LE PRÉSIDENT exprime la satisfaction avec laquelle l'Académie a appris que M. le Professeur Garrigou, associé ordinaire, a été honoré d'un prix par l'Académie de Médecine, pour l'ensemble de ses travaux.

M. GESCHWIND communique une étude sur : *Les crimes des armées allemandes. L'affaire du Val de Villé en Alsace (août 1870)*. (Imprimé, p. 41.)

Séance du 20 décembre 1917. — M. DE GÉLIS fait une communication intitulée : *Les Jeux Floraux pendant la Renais-*

Digitized by Google

sance et les Guerres de Religion, — Quelques renseignements inédits sur Jean-Etienne Duranti. (Imprimé, p. 141.)

Séance du 3 janvier 1918. — Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT et de M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'Académie décide, à l'unanimité, d'offrir, à l'occasion du renouvellement de l'année, à M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, un jeton de vermeil, en témoignage de reconnaissance pour le dévouement avec lequel il gère, depuis tant d'années, les finances de notre Compagnie et pour les soins qu'il s'est donnés afin d'obtenir le rétablissement et le maintien des dotations de l'Académie.

Conformément à l'ordre du jour, l'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie accepte de déclarer cette place définitivement vacante. L'élection est fixée au 31 janvier.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des rues de Toulouse*, communique une étude sur : *Le quartier de l'Hôtel d'Assézat.* (Imprimée, p. 163.)

Séance du 10 janvier 1918. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre, par laquelle M. Renauld, associé correspondant, donne sa démission.

M. GESCHWIND fait une communication sur : *La médecine et les médecins dans les Mille et une Nuits.* (Imprimée, p. 83.)

Séance du 17 janvier 1918. — M. LE PRÉSIDENT communique une lettre, par laquelle M. Anglade, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie désigne M. de Gélis pour lui présenter, sur cette candidature, un rapport qui sera lu dans la séance du 31 janvier.

D'autre part, elle prie M. Cartailhac de vouloir bien lui présenter, dans la séance du 24 janvier, un rapport sur la candidature de M. Schrader à une place de correspondant.

Digitized by Google

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre, par laquelle M. Maurel, Trésorier perpétuel, exprime ses remerciements à l'Académie pour la preuve de sympathie qu'elle lui a donnée en lui offrant un jeton de vermeil.

M. CARTAILHAC donne quelques indications sur la manière dont sont installées les collections d'histoire naturelle à Barcelone. Il déplore l'insuffisance des crédits accordés à nos musées français. L'Académie s'associe à ces regrets.

M. DE SANTI fait une communication intitulée : *Les demoiselles de Boussans (1685-1710)*. (Imprimée, p. 19.)

Séance du 24 janvier 1918. — M. CHALANDE, continuant son *Histoire des rues de Toulouse*, communique une étude sur : *Le quartier de la Bourse*. (Imprimée, p. 163)

M. CARTAILHAC lit un rapport favorable sur les travaux et les titres de M. Franz Schrader, candidat à une place de correspondant.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. Schrader le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 31 janvier 1918. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente un ouvrage intitulé : *Raspail et Pasteur, Trente ans de critiques médicales et scientifiques (1884-1914)*, offert par l'auteur, M. le Dr Xavier Raspail.

M. GALABERT fait une communication sur : *La Vie toulousaine au XVIe siècle : Un Capitoul fraudeur en 1351. — Une émeute en 1357*. (Imprimée. p. 323.)

M. DUMÉRIL, Secrétaire perpétuel, lit un rapport, qui est favorable, sur une proposition tendant à élire M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris et associé correspondant de notre Compagnie, comme associé honoraire.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Digitized by Google

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. Thomas le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé honoraire de l'Académie,

M. DE GÉLIS lit un rapport sur la candidature de M. Joseph Anglade, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce rapport est favorable.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. J. Anglade le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le déclare associé ordinaire dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 7 février 1918. — M. DE SANTI présente des observations complémentaires au sujet de la communication faite par M. Galabert, dans la dernière réunion.

M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD lit la suite de son étude sur : *Toulouse la Morte*, et fait une communication sur : *L'Oppidum de Pech-Davy*. (Imprimée p. 267.)

Séance du 14 février 1918. — M. LECLERC DU SABLON lit une étude sur : *Le Principe de causalité*. (Imprimée, p. 1.)

Séance du 21 février 1918. — M. GESCHWIND donne lecture d'une étude intitulée : *Les Leçons de l'Histoire : L'Action défaitiste allemande en 1870. — Karl Marx et l'Internationale.*

Le gouvernement allemand a toujours eu pour règle d'organiser le désordre dans l'intérieur des pays, objets ou adversaires de ses convoitises.

Sans remonter à Frédéric II, dont la cynique fourberie a servi de modèle à ses successeurs et à ses ministres, et, laissant de côté cet espionnage dont la méconnaissance nous a toujours pourtant été si fatale, voyons ce qu'ont été ces menées perfides lors de l'agression traîtresse de 1870.

Pour troubler un pays, le moyen le plus pratique, c'est de

Digitized by Google

s'adresser à la classe ouvrière, si facile à entraîner au désordre par les sophismes des rhéteurs, conscients ou inconscients, qui l'enivrent de leurs fallacieuses chimères.

Aussi l'Allemagne a-t-elle toujours cherché à s'assurer, d'une façon plus ou moins occulte, la direction des associations de prolétaires telles que l'Internationale et les autres soviets, et nous savons à quel point elle y a réussi.

La première Association Internationale des travailleurs est née, en France, en 1864 ; elle soutenait la propriété individuelle, l'union nécessaire entre le capital et le travail et réprouvait la lutte des classes.

Mais, peu à peu, dans les divers congrès qui se succèdent, l'Allemand Karl Marx et ses disciples, appuyés sur une organisation et une publicité qui ne laisse rien au hasard, cherchent à prendre la direction du mouvement et, au congrès de Bâle, en 1869, ils y sont arrivés. Les Français, avec leurs chimères sur la fin des guerres, de la misère et de l'ignorance, sont annihilés ou éliminés.

Seule, la lutte des classes subsistera, mais comme article d'exportation, l'Allemagne conservant précieusement pour elle l'union entre le capital et le travail qui a fait l'éclatante prospérité de son industrie.

Et Marx, désormais maître de toute la force ouvrière, la met au service du pangermanisme militaire ; la domination mondiale de l'Allemagne ne doit-elle pas faire le bonheur de l'ouvrier allemand, qui profitera des avantages de la prépondérance économique qui en résultera?

L'appui et les subsides du gouvernement ne manquent pas à une association dont les doctrines étatistes sont si semblables aux siennes et qui peut si bien favoriser ses ambitions. Aussi cette Internationale germanisée va-t-elle immédiatement travailler à désorganiser la vie française par des émeutes et des grèves pour préparer l'agression préméditée par Bismarck.

Dès le début de 1870, se succèdent les grèves : au Creusot, à Ivry, au Lagelbach et au Bischwiller en Alsace, à Limoges, à Bordeaux, à Pau, à Toulouse, à Montceau-les-Mines, à Fourchambault.

Digitized by Google

A la Ricamarie, un accident de mine sert de prétexte à des émeutes sanglantes.

Au moment où tout le monde prévoit une rupture avec la Prusse, des tentatives d'organisation de groupes internationaux sont signalées dans la garnison de Lyon et une grève des tisseurs jette, dans cette ville, trente à trente cinq mille ouvriers sur le pavé.

En Alsace, quelques jours avant la déclaration de guerre, éclate une crise ouvrière formidable dans toute la région mulhousienne : quarante mille personnes y prennent part et presque partout, comme dans les autres grèves du territoire, sans raison apparente : les ouvriers, interrogés isolément, ne formulent ni griefs ni revendications ; ils ont docilement obéi à un mot d'ordre venu de loin.

Toutes ces agitations ne se font pas sans violences et il est nécessaire de préserver bâtiments, machines et personnes par des envois de troupes.

Et des garnisons de sûreté, montant à l'effectif d'un corps d'armée (sur les sept qui existaient alors) doivent être maintenues un peu partout, même après le début de la guerre.

En particulier, deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie du VII^me^ corps sont conservées ainsi à Lyon et dans le Haut-Rhin. Une seule division de ce corps, débarquant à Froeschwiller, le matin même de la bataille, put coopérer à l'action avec les quatre divisions déjà affaiblies de Mac-Mahon.

N'est-il pas permis de supposer que la présence des deux autres divisions, renforçant ainsi de plus d'un tiers la petite troupe du Maréchal, aurait pu changer le résultat de cette bataille si disputée au début même de la guerre et peut-être modifier l'issue de celle-ci ?

Nous retrouvons l'action de l'Internationale dans toutes les insurrections qui compromettent la défense de Paris, et elle triomphe, le 18 mars, avec la Commune, qui donna aux ennemis rangés autour de la grande ville, le honteux spectacle de Français s'égorgeant entre eux dans leur capitale en flammes.

En 1872, Karl Marx, satisfait de son œuvre, disparaît en

Digitized by Google

Amérique, laissant, chez nous, avec ses filles mariées à des Français, ses disciples, un levain d'agitation suffisant pour y entretenir la haine des classes, avec les mêmes diversions, les mêmes grèves et émeutes, organisées à tous les moments critiques pour notre Patrie.

Le guet-apens sur la Belgique, l'attitude de la Sozial-Demokratie, rangée derrière le Kaiser, l'exemple des soviets russes ont-ils ouvert les yeux de tous les Français? Nous n'osons trop l'espérer : notre France si légère est bien vite oublieuse.

Aussi, quand l'expérience à tirer de faits si récents semble ainsi perdue de vue, que faut-il espérer des leçons de l'Histoire, même de celle de 1870 ?

Ne paraît-elle pas à nos jeunes générations aussi lointaine, aussi légendaire que l'histoire du cheval de Troie et de l'infortunée Cassandre mettant en garde ses compatriotes contre les ennemis que le défaitisme grec (s'exprimant par la bouche du traître Sinon) avait introduits dans leur cité?

Et cependant le Kaiser et ses socialistes à lui, armés de leurs menées défaitistes traditionnelles, sont toujours à nous guetter et, comme par le passé, ils intensifieront leur perfide action surtout au moment ou celle-ci pourra favoriser uue grande attaque militaire.

L'heure est grave et plus que jamais, serrés autour du drapeau tricolore, sachons opposer à cette guerre totale d'un ennemi sans foi ni loi, la défense intégrale d'une France avertie, clairvoyante et sans faiblesse.

M. CHALANDE, poursuivant son *Histoire des rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Les Hôtels du quartier de Peyrolières*. (Imprimée, p. 163.)

Séance du 28 février 1918. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique les lettres qu'il a reçues de M. Thomas, élu associé honoraire, et de M. Schrader, élu correspondant, par lesquelles nos confrères expriment leurs remerciements à l'Académie.

Celle-ci décide que la lettre de M. Schrader qui indique, en termes éloquents et précis, le rôle joué par Toulouse et la place

Digitized by Google

qu'occupe notre Ville dans la communauté française, sera insérée au présent procès-verbal :

Paris, 22 février 1918.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai reçu, il y a quelques jours, la lettre par laquelle vous avez bien voulu me faire connaître la décision prise par l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, de me conférer le titre de membre correspondant.

« Je m'excuse d'avoir tardé à vous répondre. Une indisposition tenace et une période de travail excessif m'ont empêché de vous dire tout de suite, comme j'avais commencé à le faire, combien je suis sensible à l'honneur que l'Académie m'a fait par cette élection. J'y suis d'autant plus sensible qu'elle a été faite à l'unanimité et sans que j'aie pu la pressentir à l'avance.

« D'autres raisons encore me rendent votre adoption doublement précieuse; non seulement la région Pyrénéenne, que vous avez eu l'amabilité de mentionner dans votre lettre, me rappelle des jours et des travaux qui sont parmi les plus beaux souvenirs de ma vie, mais Toulouse, en particulier, m'est chère à bien des points de vue, en dehors même des amitiés et des souvenirs personnels qui m'y rattachent.

« Entre les grandes villes des provinces françaises, elle est parmi celles — trop rares — qui ont su sauvegarder leur caractère et conserver leur personnalité, apportant à l'ensemble de la Patrie la précieuse contribution de l'Esprit particulier qui leur vient à la fois de la Nature et de l'Histoire. La France ne serait pas complète si elle n'exprimait pas le Génie de la Méditerranée en même temps que celui de l'Océan, l'âme des Pyrénées au même titre que celle du Massif Central ou de l'Argonne, la tradition du Midi en même temps que celle du Nord ou de l'Est. Et, dans cette collaboration qui a créé notre grande Patrie, Toulouse a été une des plus vaillantes ouvrières, sinon la plus heureuse ou la mieux récompensée. Ceux qui savent lire à travers ses balafres l'histoire de sa carrière agitée, et discerner ses grandeurs au milieu des accidents de sa vie, gardent pour elle

Digitized by Google

l'attachement dû à tous ceux qui ont apporté au Monde une pensée et un art original.

« C'est ce que j'ai toujours éprouvé pour votre Ville, Monsieur le Président. Aussi puis-je accepter, en toute modestie mais en toute conscience, l'acte d'adoption qui me fait votre compatriote par l'esprit, et viens-je vous remercier, vous et vos Collègues, de m'en avoir jugé digne.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de vive gratitude et de très haute estime.

« Fr. SCHRADER. »

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'il a remis, en son nom, à M. le Dr Maurel, la médaille que notre Compagnie avait décidé de lui offrir et il transmet les remerciements de M. le Trésorier perpétuel.

M. CALMETTE communique à l'Académie le premier chapitre d'un ouvrage en préparation sur *Louis XI et l'Angleterre*.

Dans ce chapitre, intitulé *Les premières combinaisons*, l'auteur montre, — grâce surtout à des documents inédits empruntés aux archives anglaises, françaises, italiennes et espagnoles, — comment Louis XI a manœuvré entre les deux partis d'York et de Lancastre, qui se disputaient alors l'Angleterre. Profitant de la guerre des deux Roses, il vise la reprise de Calais ; mais l'opposition du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, l'oblige à renoncer à ce rêve. Il se rapproche alors d'York et envoie ses représentants aux conférences de Saint-Omer.

M. CARTAILHAC propose à l'Académie de décerner le titre de correspondant à M. P. Cazalis de Fondouce, qui est l'un des doyens de l'Archéologie préhistorique.

L'Académie, prenant cette proposition en considération, prie M. Cartailhac de lui présenter un rapport sur cette candidature, au sujet de laquelle il sera statué dans la prochaine séance.

Séance du 7 mars 1918. — Conformément au désir exprimé naguère par M. le Dr Maurel, M. DUMÉRIL communique une note (imprimée p. 79), qui résume son opinion sur *La question de la dépopulation*.

Digitized by Google

M. le Dr Geschwind, Président, présente une observation sur les termes d'*Alsace-Lorraine*, d'*Alsaciens-Lorrains* dont on se sert fréquemment et dont on vient de se servir encore au cours des grandioses manifestations provoquées par l'anniversaire de la spoliation de 1871.

Ces termes sont ceux dont le brutal ravisseur a revêtu officiellement les territoires et les habitants qu'il a incorporés par la force à l'empire allemand.

Il n'avait jamais existé auparavant d'Alsace-Lorraine ; il existait une *Alsace* et une *Lorraine* ; des *Alsaciens* et des *Lorrains* ; il a existé surtout et il existe encore *quatre départements français*, volés à la France.

Aussi est-ce avec une certaine répugnance que les vieux Alsaciens et Lorrains s'entendent désigner par une appellation de création purement germanique, qui leur rappelle de si cruels souvenirs.

Simple querelle de mots, dira-t-on ? Peut-être ? En réclamant une Alsace-Lorraine ne peut-on pas fournir à la fourberie allemande un prétexte, si spécieux qu'il soit, pour déclarer solennellement qu'on veut annexer une province allemande et pour faire figurer cette affirmation dans la propagande perfide si savamment organisée au sein de la foule ignorante des neutres et des étrangers.

Le Dr Geschwind n'ose espérer que son observation ait un bien grand résultat, qu'elle ait même celui de faire modifier les plaques indicatrices de la plus belle rue de Toulouse qui s'appellerait dorénavant rue d'Alsace *et de* Lorraine.

Ce qu'il espère bien, par contre, c'est que la question n'aura bientôt plus grand intérêt et que nous entendrons de nouveau les fraîches voix de nos écoliers, énumérant les départements de France, joindre aux 86 autres, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Meurthe et la Moselle.

M. Cartailhac lit un rapport favorable sur les titres et les travaux de M. P. Cazalis de Fondouce, dont il a proposé la candidature à une place de correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret. Le scrutin, dépouillé,

Digitized by Google

ayant donné à M. Cazalis de Fondouce, Président de la Société archéologique de Montpellier, le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame correspondant de l'Académie.

La Société archéologique de Montpellier, s'apprêtant à célébrer le jubilé académique de son Président, auquel notre Académie décernait, dès 1867, une Médaille de vermeil, M. le Secrétaire perpétuel va notifier d'urgence à M. Cazalis de Fondouce son élection.

Séance du 14 mars 1918. — M. Gros fait une communication intitulée : *Le ravitaillement de Toulouse sous la Convention.* (Imprimée p. 113.)

L'Académie, qui a fixé provisoirement à cinq heures du soir l'ouverture de ses séances, par une délibération du 22 novembre 1917, est appelée à faire connaître si cette mesure continuera à être appliquée pendant la période du printemps et de l'été. A la suite d'un vote au scrutin secret, il est décidé que les séances seront de nouveau ouvertes à huit heures et demie. Il est d'ailleurs entendu que cette décision pourra être modifiée par un nouveau vote, après que la question aura été portée à l'ordre du jour.

Séance du 21 mars 1918. — M. Cazalis de Fondouce, récemment élu correspondant, exprime, par une lettre, ses remerciements à l'Académie.

Sur la demande de M. Chalande, l'Académie décide qu'elle procédera désormais à l'échange de ses publications contre celles de la Société : *Les Toulousains de Toulouse.*

M. Leclerc du Sablon fait une communication sur *La reversibilité des phénomènes réversibles.* (Imprimée p. 61.)

Séance du 11 avril 1918. — M. C. de Waard, professeur de mathématiques, à Winschoten (Hollande), qui a communiqué à l'Académie les fragments inédits de la correspondance de Fermat et de Roberval, publiés dans notre volume des *Mémoires* de 1917, propose de nous envoyer une autre pièce inédite : *Lettre de Fermat à Bruslart de Saint-Martin, sur sa méthode*

Digitized by Google

des maxima et des minima, qu'il a découverte dans un manuscrit de Florence et qui pourrait être publiée également dans nos *Mémoires*.

L'Académie déclare agréer en principe cette offre dont M. de Waard sera remercié. Il est décidé que son manuscrit sera remis à M. Lattès, membre de la section de Mathématiques, pour qu'il présente sur lui un rapport.

M. Paul Sabatier, associé ordinaire, récemment élu membre étranger de la « Royal Society », de Londres, et auquel M. le Secrétaire avait, à cette occasion, exprimé les félicitations de la Compagnie, adresse des remerciements à l'Académie.

L'Académie décide, après consultation de M. le Bibliothécaire, d'échanger ses publications contre celles de *The Graduate School of Tropical Agriculture and Citrus Experiment Station of the University of California*.

M. Saint-Raymond, continuant son étude sur *les Œuvres d'utilité publique de l'Académie des Beaux-arts*, lit une communication sur l'*École du Génie*. (Imprimée p. 339.)

L'Académie examine les travaux envoyés pour les Concours de 1918.

Elle désigne les Rapporteurs spéciaux dont les noms sont inscrits en regard de chaque ouvrage sur le Registre à ce destiné.

Les membres présents échangent ensuite quelques observations au sujet d'une brochure qui leur a été distribuée récemment, brochure intitulée : *Rapport de la Commission nommée par l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, pour examiner les avant-projets présentés par M. l'Ingénieur en chef Pendaries, sur la Défense de Toulouse contre les inondations*.

Il résulte de ces observations que le titre n'en est pas tout-à-fait exact : la Commission n'a pas été appelée à voter d'une façon définitive l'approbation du Rapport en question, qui est demeuré à l'état de projet ; quelques membres eussent demandé qu'il y fût apporté quelques modifications.

D'autre part, si le règlement n'exige pas formellement que les

Digitized by Google

travaux des Commissions soient présentés au Comité de Librairie et d'Impression quand ils ne doivent pas être publiés aux frais de l'Académie, il n'en paraît pas moins désirable qu'ils soient soumis à cette formalité parce que, aux yeux du public, ils semblent engager la Compagnie dans une certaine mesure, cela surtout quand il s'agit d'une question épineuse, très actuelle et très débattue.

Séance du 18 avril 1918. — M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD, continuant ses communications sur *Les origines de Toulouse* (*Toulouse la Morte*), étudie *Les premières agglomérations toulousaines des bords de la Garonne* (Imprimé, p. 267).

En terminant sa lecture, M. le Baron Desazars de Montgailhard dit le profit qu'il a tiré, pour son travail, des longues et savantes recherches de notre confrère M. L. Joulin sur les âges protohistoriques dans la région de Toulouse : il demande à l'Académie d'associer ses remerciements, ses félicitations et ses souvenirs à ceux, que de loin, il adresse à son Doyen.

L'Académie, consultée par M. le Président, adhère à cette proposition.

Séance du 25 avril 1918. — M. CHALANDE fait une communication sur un ancien usage toulousain : *La baignade de la Croix*.

Cette institution, qui s'est perpétuée pendant plus de cinq siècles jusqu'à la Révolution, est aujourd'hui à peu près ignorée. Un seul historien, Catel, en a parlé incidemment, en relatant que « le Pont-Viel tomba la veille de l'Ascension 1281, lorsqu'on baignait la Croix suivant la coutume, et que, dans cette catastrophe, deux cents personnes furent précipitées dans l'eau et se noyèrent ».

Cette cérémonie était en quelque sorte la fête des pêcheurs, corporation fort nombreuse, établie au port Bidou (port Saint-Pierre), à la rue des Blanchers, à Tounis et aux alentours du port Saint-Cyprien, et dont la chapelle de la confrérie était à la « Capelle-Redonde », bâtie sur l'emplacement de l'ancienne caserne de la Mission.

Digitized by Google

Tous les ans, le troisième jour des Rogations, c'est-à-dire, le mercredi, veille de l'Ascension, les pêcheurs de Saint-Cyprien allaient chercher, avec un bateau, un Père Bénédictin de la Daurade, pour baigner la Croix et bénir la rivière. Après l'avoir embarqué avec ses clercs, sur le bord du jardin de leur couvent, le bateau, richement pavoisé et dans lequel avaient pris place des musiciens, remontait la Garonne au son des tambours et des hautbois, suivi de la procession de toutes les barques des pêcheurs, et se rendait à l'Ile du Ramier, qui devint plus tard l'Ile du moulin à poudre.

Là, le religieux Bénédictin, après avoir récité les oraisons prescrites, baignait la Croix dans la Garonne et bénissait la rivière et la foule des assistants qui étaient venus en procession, en suivant les deux rives du fleuve.

Cette Croix, objet d'une sainte vénération, avait toute une histoire. D'après la légende, elle avait été déterrée dans le ramier par des pourceaux qu'un porcher de la rue des Pescadours (rue des Blanchers) avait coutume d'y mener tous les jours; dès lors la précieuse relique fut pieusement gardée dans le monastère des Bénédictins et, plus tard, l'étable du porcher fut transformée en chapelle.

Après la cérémonie, la procession des barques redescendait la rivière pour se rendre d'abord au port Saint-Cyprien et faire une station à l'église Saint-Nicolas, puis au port Bidou, où l'on faisait une autre station à l'église Saint-Pierre, et à l'ancienne demeure du porcher, après quoi le Père Bénédictin était reconduit, toujours en bateau, à son couvent.

M. Chalande donne de nombreux détails sur les discussions qui survinrent souvent entre les pêcheurs et le Prieur de la Daurade; chaque fois les Capitouls avaient fort à faire pour concilier les parties.

En 1615, ce fut le Père Dom Pierre Goudelin, le frère aîné de notre poète Goudouly, qui officia.

En 1754 comme en 1761, la Garonne ayant considérablement grossi, on ne put, en aucune façon, faire la procession nautique, et l'on se rendit à pied, par la Porte de Muret, à la croix de pierre (qui a laissé son nom au quartier), située sur la « Mothe Saint-

Digitized by Google

Hilaire », à la pointe des chemins de Portet et de Saint-Simon, où eut lieu la cérémonie.

Ce lieu, « la Mothe Saint-Hilaire », a été confondu par tous nos historiens avec le Bazacle.

Enfin, par ses recherches dans les anciens cadastres, M. Chalande a pu préciser que la maison du porcher était la quatrième de la rue des Blanchers, du côté de la rivière, en venant du port Bidou, et que seule elle échappa miraculeusement au grand incendie de 1652 qui consuma tout le quartier.

Séance du 2 mai 1918. — M. LE Dr ABELOUS fait une communication sur : *Le calcium et le système nerveux.*

Séance du 16 mai 1918. — M. LE COMTE BEGOUEN fait une communication sur : *Un correspondant de l'Académie : Boucher de Perthes (1787-1867), créateur de la préhistoire.*

Ce savant avait été nommé associé correspondant de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse en juin 1850. Quoique, dans la lettre où il posait sa candidature à ce titre, ce soit surtout sur le premier volume paru des « Antiquités celtiques et antédiluviennes » que Boucher de Perthes ait insisté, il semble que ce soit le littérateur, le moraliste et l'économiste que l'Académie ait voulu s'associer, car Boucher de Perthes fut tout cela. Il composa des tragédies classiques intitulées : *Constantin*, *Frédégonde*, *Persée*, etc., et des comédies : *La Marquise de Montalte*, *Le grand homme chez lui*, etc., qui faillirent être jouées au Théâtre-Français ou à l'Odéon. Ce fut la censure seule qui y fit obstacle, et M. Begouen s'étonne aussi bien de la réception que de l'interdiction de ces pièces qu'il juge aussi médiocres qu'innocentes. Boucher de Perthes fut poète. Il composa dans le goût du temps des romances qui, mises en musique, restèrent longtemps populaires.

Entré très jeune dans l'Administration des douanes, il fut envoyé en Italie dès 1805, et les lettres qu'il écrivit alors à sa famille et à ses amis, publiées dans les deux premiers volumes de Mémoires intitulés *Sous dix rois*, renferment sur la vie de la péninsule, à cette époque, des renseignements fort intéressants

Digitized by Google

et qui nous font mieux comprendre les ouvrages de Stendhal. C'était lors du blocus continental, et Boucher de Perthes devint, à partir de ce moment, l'ennemi des prohibitions douanières et le partisan de la liberté commerciale. Il publia ces idées dans des volumes intitulés *Opinions de M. Christophe* qui eurent grand succès en Angleterre. Il préconisa également les expositions universelles, les comices agricoles, qu'il institua à Abbeville. On peut dire que c'était un précurseur dans toute la force du terme, et il publia, sur le paupérisme, le féminisme et toutes les questions politiques et économiques, des discours et des études pleines de vues neuves et d'idées originales.

Il publia un ouvrage en cinq volumes sur *La création*, assez diffus et qui ne mériterait pas d'être cité, s'il n'en surnageait pas une idée maîtresse, celle de l'antiquité de l'homme, qui l'amena à la découverte qui devait illustrer son nom.

Dès son retour à Abbeville, en 1825, il était persuadé que l'homme était plus ancien qu'on ne le prétendait alors et qu'on trouverait des traces de son existence (instruments ou ossements) dans les bancs de gravier de la Somme qui avaient livré des ossements de mammouth et autres animaux disparus. A force de chercher il trouva les haches de silex mais eut toutes les peines du monde à faire partager sa conviction aux savants de l'époque. Malheureusement Boucher de Perthes avait une imagination trop vive et manquait d'esprit critique. Il prétendait, en effet, avoir trouvé également des sculptures et des signes hiéroglyphiques dans ce qui n'était que de simples jeux de la nature, et il déployait autant d'ardeur et de ténacité, pour imposer ses *pierres figures* absolument sans valeur scientifique, que pour ses haches et instruments en silex. La découverte en 1863 de la fameuse mâchoire de Moulin-Quignon, fut, pour lui, un triomphe consacré par une Commission de savants tant français qu'étrangers. Notre éminent collègue, le Dr Garrigou, qui assista alors à Abbeville à ces débats historiques et en signa le procès-verbal, en est le seul survivant.

L'Empereur Napoléon III voulut voir Boucher de Perthes et ses collections. Il fut convaincu et accepta le don que Boucher de Perthes faisait à l'État de toutes ses découvertes préhistori-

Digitized by Google

ques. Elles furent aussitôt installées dans une des salles du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. On peut dire, qu'à partir de ce moment, la science préhistorique était fondée et officiellement reconnue. On le doit à la perspicacité, à la ténacité, au dévouement de Boucher de Perthes. Il ne recula en effet jamais devant aucune dépense ou aucune démarche pour faire triompher ses idées. Très désintéressé, il donnait ses livres, et, dans la lettre adressée à l'Académie il exprime le désir qu'on fasse savoir aux savants qu'ils n'ont qu'à lui demander son ouvrage sur les *Antiquités celtiques et antédiluviennes* pour le recevoir. Il suggére l'idée qu'on fasse dans notre région une étude spéciale des alluvions. Si, officiellement, on ne semble pas avoir donné suite à sa proposition il y a lieu de remarquer, que, dès cette époque, MM. Noulet, Joly, Lartet, etc. se livraient à des études parallèles et que, plus tard, au moment où mourait Boucher de Perthes, Toulouse, grâce surtout à la publication de l'importante collection des *Matériaux pour la connaissance de l'homme* dirigée par M. Cartailhac, devenait un des principaux centres de la science préhistorique.

Séance du 23 mai 1918. — M. ANGLADE lit la première partie d'une communication intitulée : *Coup d'œil sur l'histoire des études méridionales.*

Les études provençales ont commencé dès l'époque des troubadours. On a déjà composé au treizième siècle des grammaires et des poétiques. Au milieu du quatorzième siècle, à Toulouse, les fondateurs du Consistoire du Gai Savoir rédigent le Code des *Leys d'Amors*, qui contiennent une grammaire, une métrique, un traité d'orthographe, etc. Le seizième siècle amène en Italie la renaissance des études provençales; les commentateurs de Dante et de Pétrarque, les grands humanistes, comme Pietro Bembo, étudient avec enthousiasme nos troubadours, comme l'avait fait auparavant Dante lui-même. En France il paraît, en 1575, un petit livre, les *Vies des Troubadours* de Jean de Nostredame, qui est un tissu de mensonges et gâte pour plusieurs siècles l'histoire de la littérature méridionale. L'ouvrage de G. Barbieri, qui est de la même époque, ne paraî-

Digitized by Google

tra qu'à la fin du dix-huitième siècle par les soins de Viraboschi. Cependant, au dix-huitième siècle, et en Provence même, les critiques adressées à Jean de Nostredame se multiplient : le président de Mazaugues, de Caumont, J. de Haitze sont déjà de bons provençalistes; les erreurs répandues par Nostredame se dissipent peu à peu. Avec Raynouard et Rochegude les études provençales reprennent une nouvelle vie.

Séance du 30 mai 1918. — M. VERSEPUY fait une communication sur *La récupération et l'utilisation du charbon non brûlé, dans les cendres et mâchefers.*

Séance du 6 juin 1918. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre de M. Paul Pujol, architecte, accompagnée d'une brochure dans laquelle est exposé, avec plans, un projet de défense et d'embellissement du faubourg Saint-Cyprien, présenté au Conseil général de la Haute-Garonne et au Conseil municipal de Toulouse.

Sans que l'Académie se prononce elle-même pour ou contre ce projet — que M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, analyse devant elle, — plusieurs de ses membres déclarent qu'ils l'estiment très intéressant et qu'ils l'apprécient favorablement.

M. DUMÉRIL, fait, conformément à l'ordre du jour, une lecture sur « *Les Fables de R.-L. Stevenson.* »

Après avoir indiqué dans quelles conditions elles ont été composées et publiées, il détaille la forme de ces petits morceaux de prose, de longueur variable, parfois terminés par une conclusion en vers. Souvent la morale n'en est pas exprimée et il faut s'y prendre à deux fois pour la bien saisir. Les thèses sont très diverses; tantôt il s'agit de quelque précepte touchant la conduite de la vie courante, tantôt l'auteur s'attaque aux plus redoutables problèmes: il se préoccupe tout spécialement des questions religieuses qu'il aborde, semble-t-il, dans des dispositions d'esprit assez différentes suivant les moments. Quel que soit le sujet qu'il traite, il est généralement original, volontiers paradoxal, quelquefois obscur, mais paraît toujours sincère.

Digitized by Google

Séance du 13 juin 1918. — M. CHALANDE fait une communication sur *La construction du Pont-Neuf*. (Imprimé, p. 163.)

Séance du 20 juin 1918. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique des lettres qu'il a reçues de M. le Préfet de la Haute-Garonne et de M. l'Ingénieur en chef du Département annonçant l'envoi, demandé par l'Académie, d'un exemplaire des Rapports et de l'Atlas relatifs aux travaux à entreprendre pour protéger Toulouse contre les inondations. Ces ouvrages seront conservés dans notre Bibliothèque.

L'Académie, s'associant à un vœu émis par la Société *Les Toulousains de Toulouse*, demande que, lorsque la Municipalité fera entreprendre sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Roch, au quartier du Férétra, les travaux d'aménagement et d'assainissement qu'elle projette, la chapelle, pittoresque et riche des souvenirs gallo-romains du Vieux-Toulouse, soit épargnée, et que l'aspect général de ce lieu vénérable ne soit pas irréparablement modifié.

L'Académie demande, en outre, que, si l'ancien cimetière Saint-Roch est transformé en jardin public, il soit auparavant permis d'y faire des fouilles.

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Président.....	MM.	PASQUIER.
Directeur.....		LECLERC DU SABLON.
Secrétaire-adjoint.		ABELOUS.

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. VERSEPUY, TESSIER et GALABERT — et, pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. SAINT-BLANCAT, GESCHWIND et ANGLADE.

M. LE PRÉSIDENT désigne M. CAMICHEL pour remplir les fonctions d'Économe.

Obsèques de M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel (25 juin 1918). — Le 25 juin ont eu lieu les obsèques de M. le Dr Maurel,

Digitized by Google

Trésorier perpétuel, auxquelles les membres de l'Académie assistaient très nombreux.

M. Duméril, Secrétaire perpétuel, a salué en ces termes le confrère disparu :

« Il y a trente ans que le Dr Édouard Maurel est entré à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Dès les premiers jours notre Compagnie reconnaissait que le choix avait été des plus heureux. Il prit immédiatement une part active à nos travaux et son zèle ne devait point se ralentir; toujours il était prêt à nous faire des communications, à lire de savantes études dont l'intérêt scientifique n'était pas le seul puisqu'elles avaient trait, le plus souvent, à des problèmes d'une importance vitale pour les nations comme pour les individus : l'alimentation, l'éducation, la natalité. Bientôt, en outre, il se dévoue aux intérêts de l'Académie en tant que personne morale, comme constituant un élément de la vie intellectuelle d'une ville intelligente; il se préoccupe des détails de son passé pour mieux assurer son avenir. Devenu Président, Trésorier perpétuel, s'aidant du concours de toutes les bonnes volontés qu'il sait solliciter au sein de notre Compagnie ou dans les administrations départementale ou municipale, il ne s'épargne aucune peine, ne recule devant aucune recherche, aucune démarche, pour consolider le statut légal de l'Académie, demeuré jusque-là obscur, tant soit peu irrégulier même, à raison des circonstances au milieu desquelles elle avait été rétablie par Napoléon Ier après une léthargie d'une quinzaine d'années. Il réussit également, en remontant à nos origines, à affermir sur une base stable notre situation financière au moment où, plus que jamais, nous redoutions d'avoir à suspendre nos publications, ininterrompues depuis près d'un siècle, publications qui sont notre honneur et qui, j'ose le dire avec un sentiment excusable de fierté collective, font honneur à Toulouse. Pour ces inappréciables services notre reconnaissance lui offrait, au début de 1918, une médaille commémorative, quand déjà, à son grand regret, sa santé chancelante lui interdisait de se rendre à nos réunions. Nous ignorions encore toute l'étendue de notre dette envers lui.

Digitized by Google

« Si, comme savant et comme administrateur, il était justement considéré, en tant que confrère il n'était pas moins affectionné de tous. Il était affable, empressé à servir; on trouvait toujours chez lui la même bonne grâce souriante. Jamais, au cours des discussions les plus animées, sa courtoisie ne se démentait; jamais une parole trop vive ne lui échappait. Il est deux catégories d'honnêtes gens — ne parlons pas des faibles et des timides — les hommes dont la main est de fer tout nu et ceux qui se gantent de velours; les uns vont de l'avant sans se soucier de blesser des susceptibilités, justifiées ou non; les autres ménagent les amours-propres et les opinions, voire les préjugés. Maurel était de ces derniers, sans que, d'ailleurs, il reculât jamais s'il avait en vue un objet bien défini et qu'il croyait utile.

« Jusque dans ses dernières années, grâce peut-être à un régime de sobriété et de restrictions que ses malades trouvaient parfois excessif quand il le prescrivait comme il se l'imposait à lui-même, il resta jeune d'allure, et il garda son activité intellectuelle jusqu'au dernier jour. Malgré l'affaiblissement devenu sensible d'un organisme récemment éprouvé par une grave maladie, nous ne pensions pas la fin si proche, et la triste nouvelle nous a été une surprise. L'Académie gardera pieusement le souvenir d'un confrère à qui elle doit tant; à sa famille elle offre l'expression émue de la plus douloureuse sympathie. »

Première séance du 27 juin 1918. — M. LE PRÉSIDENT rappelle à l'Académie la perte qu'elle a éprouvée, depuis sa dernière réunion, de M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel qui, comme associé ordinaire, comme Président et comme Trésorier a rendu d'éminents services à notre Compagnie. Par son dévouement à l'Académie, comme par la loyauté de son caractère et son affabilité, M. le Dr Maurel avait gagné l'affection de tous ses confrères, qui garderont de lui un persistant souvenir.

M. le Dr Maurel a voulu donner à l'Académie une dernière marque de son attachement en lui faisant don, par testament, d'une somme de 4.000 francs qui doit être affectée à la fondation d'un prix quinquennal.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT exprime la gratitude de l'Académie à l'égard de son regretté Trésorier perpétuel et remercie M. Duméril, Secrétaire perpétuel, de l'hommage qu'il a rendu, au nom de notre Compagnie à notre confrère, le jour des obsèques.

La séance est levée en signe de deuil.

Deuxième séance du 27 juin 1918. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture des propositions suivantes, présentées à l'Académie par les Commissions des Concours, qui les ont établies dans leur réunion du 20 juin 1919.

I. — CONCOURS GAUSSAIL.

1° *Urémie et glandes endocrines*, Rapport de M. Abelous. — Prix Gaussail de 665 francs ;

2° *Le Damiste*, traité théorique et pratique du jeu de dames, Rapport de M. Buhl. — Médaille de 200 francs ;

3° Un troisième mémoire, sans titre, a été écarté comme ne répondant pas aux conditions du Concours.

II. — CONCOURS OZENNE.

L'unique travail présenté n'a pas paru répondre aux conditions du Concours, Rapport de M. Buhl.

III. — CONCOURS MAURY.

Le Pont-Neuf, problèmes d'hydraulique et de stabilité, par M. Rocher, architecte, Rapport de M. Leclerc du Sablon. — Médaille extraordinaire de 200 francs, prélevée sur le Prix Maury.

IV. — MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

1° *Souvenir de Luxeuil-les-Bains*, par M. Lafore, architecte, Rapport de M. Saint-Raymond. — Médaille d'argent.

2° *Un échantillon d'agate rubanée*, présenté au concours, n'a pas paru répondre aux conditions voulues, Rapport de M. Caralp.

Après avoir pris connaissance de ces propositions, qui ne seront définitivement ratifiées que lorsque le Rapport général sur les Concours lui aura été présenté, l'Académie désigne M. Leclerc du Sablon pour établir ce Rapport.

Digitized by Google

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats du Concours Gaussail, ce sont : M. le Dr Minvielle, de Toulouse, auteur du mémoire sur l'*Urémie et les glandes endocrines* et M. Clovis Morlan, également de Toulouse, auteur du *Damiste, traité théorique et pratique du jeu de Dames*.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le Bureau un mémoire manuscrit relatif à l'ancien cimetière Saint-Roch, envoyé à l'Académie par M. Maurice Boyé.

M. FABRE fait une communication sur : *Les fumées d'usines et l'agriculture.*

Après avoir défini ce qu'il faut entendre par « fumées d'usines », il passe en revue la législation des divers pays relativement aux installations d'usines. Il cite l'exemple d'une compagnie américaine qui a dépensé des millions pour capter poussières et fumées et qui a réalisé des bénéfices annuels dépassant six cent mille francs.

Après avoir fait connaître comment doit être envisagé le mode d'action de ces fumées d'usines, M. Fabre émet le vœu qu'au moment où la région dont Toulouse est le centre, devient pays industriel, l'Administration fasse respecter par les usiniers les prescriptions réglementaires, prescriptions trop mal observées et qui sont faites cependant en vue de l'hygiène, de la salubrité publique et de l'intérêt même des industriels.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose, se référant à un précédent de 1886, de conférer à M. Camichel, Économe, le pouvoir d'exercer la fonction de Trésorier jusqu'à ce qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau Trésorier perpétuel.

Cette proposition est adoptée et les pouvoirs donnés à M. Camichel sont ainsi définis : « Jusqu'à la nomination d'un Trésorier perpétuel, le Trésorier provisoire pourra toucher les sommes et mandats de l'Académie et retirer les valeurs par elle déposées ; il en donnera quittance et pourra solder les dépenses régulièrement faites et effectuer généralement tous actes d'administration et de conservation. »

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie..... VI

État des Membres de l'Académie..... VII

Sur le principe de causalité, par M. LECLERC DU SABLON..... 1

Les demoiselles de Boussans (1685-1710), par M. le Dr DE SANTI. 19

Les crimes des armées allemandes. — L'affaire du Val de Villé, en Alsace (17 et 18 août 1870), par M. le Dr GESCHWIND..... 41

Sur la non-reversibilité des phénomènes, par M. LECLERC DU SABLON..... 61

Note sur les mesures proposées comme remèdes à la dépopulation de la France, par M. H. DUMÉRIL..... 79

La médecine et les médecins dans les *Mille et une Nuits*, par M. le Dr GESCHWIND..... 83

Emploi actuel des rayons X pour le diagnostic des maladies du tube digestif et de ses annexes, par M. le Dr T. MARIE..... 103

Le ravitaillement de Toulouse sous la Convention, par M. GROS 113

Les Jeux Floraux pendant la Renaissance et les Guerres de Religion. — Quelques renseignements inédits sur Jean-Étienne Duranti, par M. DE GÉLIS..... 141

Histoire des rues de Toulouse (*suite*), par M. Jules CHALANDE.. 163

Toulouse la Morte. — Nouvelles recherches sur son passé (*suite*), par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD..... 267

La vie toulousaine au XIVe siècle : Un capitoul fraudeur en 1352. — Une émeute en 1357, par M. GALABERT..... 323

Les travaux d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux Arts, par M. SAINT-RAYMOND..... 339

La philosophie physique, par M. P. JUPPONT..... 361

Un chapitre de l'histoire intellectuelle de Toulouse. — Le Professeur J.-B. Noulet (1802-1890), par MM. CARTAILHAC, J. ANGLADE et LECLERC DU SABLON..... 421

Digitized by Google

Rapport général sur les Concours de 1918, par M. Leclerc du Sablon..... 485

Programme des Prix pour les années 1919-1920..... 489

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1917-1918..... 493

Allocution de M. le Dr Geschwind, Président..... 493

La mathématique et les mathématiques. — Essai d'enseignement rationnel des éléments de mathématiques (Première partie : La méthode), par M. Juppont..... 497

Les leçons de l'histoire : L'action défaitiste allemande en 1870. — Karl Marx et l'Internationale, par M. le Dr Geschwind..... 502

Louis XI et l'Angleterre : Les premières combinaisons, par M. Calmette..... 507

Les termes : *Alsace-Lorraine* et *Alsaciens-Lorrains*, par M. le Dr Geschwind..... 508

La baignade de la Croix, par M. Chalande..... 511

Un correspondant de l'Académie : Boucher de Perthes (1787-1867), créateur de la préhistoire, par M. le Comte Begouen..... 513

Coup d'œil sur l'histoire des études méridionales, par M. Anglade 515

Les Fables de R.-L. Stevenson, par M Duméril..... 516

Discours prononcé aux obsèques de M. le Dr Maurel, par M. Duméril, Secrétaire perpétuel..... 518

Les fumées d'usines et l'agriculture, par M. Fabre..... 521

Toulouse. — Imp. Douladoure, rue Saint-Rome, 39. — 2600

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

89013031521

b89013031521a

Digitized by Google

Digitized by Google

89013031521

b89013031521a

Digitized by Google